Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

1157

Per. 23723 e. 11
6

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE.

REVUE

DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE.

TOME VI.

ANNÉE 1859. — DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 1.

—

1859.

NANTES, IMP. DE VINCENT FOREST, PLACE DU COMMERCE, 1.

ÉTUDES LITTÉRAIRES.

SHAKSPEARE[1].

Othello.

Je vous ai fait une profession de foi sur un point très-important de l'art et de la composition littéraires; j'ai dit que je n'étais pas pour les imitateurs, et que les imitateurs me rappelaient toujours involontairement le vers accablant d'Horace :

O imitatores, servum pecus!

On est presque toujours condamné à échouer, et lorsqu'on réussit, on ne réussit encore qu'à demi. Ainsi Ducis a gâté un beau talent, en le condamnant à une perpétuelle imitation. Il l'a mis, pour ainsi dire, à l'ombre de la gloire immense de Shakspeare, et comme il n'a été donné à aucun mortel de s'élever plus haut que Shakspeare, Ducis, tout en s'élevant très-haut, n'a obtenu ni la même admiration, ni les mêmes applaudissements. Nous avons encore cité l'exemple de M. Casimir Delavigne; le spirituel et gracieux auteur de l'*Ecole des Vieillards* a fait preuve d'une grande résolution et d'un rare courage en s'attaquant au *Richard III* de Shakspeare; mais on doit lui tenir compte de l'intention, sans être tenu d'admirer le résultat, et tout en louant cette générosité de sentiments, on peut, sans injustice, désirer la voir mieux placée, ou plus heureuse.

Il y a pourtant des imitations qui ne laissent point de tels regrets, et qu'on peut louer sans restriction et sans réserve, parce que tout en

1) Voir la Revue, tome IV, p. 97-114, 193-208.

laissant le modèle à la hauteur où l'on a coutume de le contempler l'imitateur se place à une hauteur voisine, égale ou supérieure. C'est ainsi que Virgile a imité Homère, que Tasse a imité Homère et Virgile; que, parmi nous, Corneille a imité les Espagnols; Racine, les Grecs; Voltaire les Grecs, Corneille, Racine, Shakspeare, tous ceux qui avaient acquis dans leur art quelque supériorité avant lui. Il n'est pas sûr que Shakspeare lui-même n'ait jamais imité de cette façon. Il y a plus, on doit croire qu'il l'a fait; et en effet, les commentateurs ont réussi à déterrer quelques-unes des compositions informes et dédaignées où le regard du poëte a trouvé l'inspiration. Ainsi non seulement l'imitation peut être permise, mais elle est quelquefois la source de très-grandes beautés, et alors non seulement c'est une faculté qu'il faut laisser au génie, mais c'est un bienfait dont il faut lui savoir gré. C'est là ce qui fait la continuité de la tradition et de la pensée humaine. — Or, de tous les poëtes modernes que je connais, il n'en est aucun qui ait été si souvent imité que Shakspeare, (il l'est depuis un siècle et demi par les Français, depuis un demi siècle par les Allemands), aucun qui ait tant imité que Voltaire. Voltaire l'a fait avec plus ou moins de bonheur, mais il l'a fait très-souvent. Seulement il a trouvé le secret, chaque fois qu'il a été imitateur, de mêler à l'imitation une part assez considérable d'originalité pour échapper au plagiat. Il a été à la fois imitateur et original, disciple soumis et novateur. Or, il m'a paru intéressant de vous le faire voir dans un de ces moments où il était en possession de tout son talent, dans un âge où la pensée n'a encore rien perdu de sa force ni de sa grâce, aux prises avec un adversaire gigantesque, placé lui aussi dans les mêmes conditions, les conditions les plus favorables pour lui-même, les plus redoutables pour un rival. Nous ne voulons point en cela comparer des talents, ces comparaisons ne mènent à rien; nous voulons seulement comparer des situations. Ils appartiennent à coup sûr à deux civilisations différentes. Qu'y a-t-il de plus opposé que Voltaire et Shakspeare? Et néanmoins, ils se sont souvent rencontrés. Ainsi, de quelque côté que penche la balance, la question de supériorité restera sauve. Chacun pourra garder en toute sécurité ses sympathies et ses préférences. Les deux hommes sont trop grands, l'un

et l'autre, leur talent offre des faces trop nombreuses et trop diverses, leur contour littéraire est, pour ainsi dire, trop immense pour que nous puissions nous permettre d'espérer que nous pouvons les embrasser d'un seul coup d'œil, moins encore d'avoir la prétention de les juger par un côté de leur génie. — Or, chacun sait comment Voltaire a été amené à imiter les Anglais, comment Voltaire et Shakspeare se sont rencontrés.

Voltaire en Angleterre (1726-1729).

Voltaire sortait de la Bastille pour la seconde fois, à l'âge de trente et un ans, et il était menacé d'y entrer une troisième fois lorsqu'il partit, pour ne point s'habituer à ce régime de la prison, doublement mécontent de la France, qui l'avait incarcéré et qui n'avait guère eu que des persécutions ou une admiration compromettante pour son talent. — On avait applaudi son *OEdipe*, mais on avait sifflé son *Artémise*, et tellement que la pauvre pièce ne nous est arrivée que par fragments. On aimait son esprit et sa malice, mais on lui avait attribué des vers satiriques sur l'administration du dernier roi, qui risquaient de le faire rentrer à la Bastille. Enfin, il avait été bâtonné par un grand seigneur, comme il y en avait alors, et alors seulement, qui ne trouva que ce moyen ingénieux de répondre à ses épigrammes, et on ne lui avait pas permis de relever cet outrage. C'était un esprit essentiellement novateur, et qui portait en toute chose le joug du préjugé comme un fardeau et une entrave. Il l'avait bien montré jusqu'ici; car tout en imitant, il avait été novateur. Il avait voulu faire une tragédie à l'antique, et il y avait mêlé un amour parisien du XVIII^e^ siècle. Philoctète se meurt d'amour pour Jocaste, dans sa tragédie. Il avait voulu donner à la France un poëme épique, égal à l'Iliade et à l'Énéïde, et il avait écrit la Henriade. Il y avait la tolérance, la philanthropie, la théologie de son siècle. A Londres, il put se mettre à l'aise; quel contraste! En France, malgré le relâchement de toutes choses, il n'y avait pas encore assez de liberté pour lui; l'esprit y avait des entraves, alors que les mœurs n'en connaissaient plus, sous l'administration du Régent. L'opposition avait été obligée de passer le

Rhin ou la mer, avec Saint-Evremont et La Rochefoucauld. Celle qui était restée en France s'était réfugiée dans la chanson. En Angleterre, régnait une liberté complète de penser, d'écrire et d'agir. En France, l'homme de lettres n'était guère encore qu'un courtisan spirituel, et recherché pour son esprit, un commensal amusant, un valet de distinction. En Angleterre, c'était déjà une puissance. Newton avait été surintendant de la Monnaie, le chevalier Temple avait été ambassadeur, Addison ministre, — D'ailleurs les deux peuples, si longtemps séparés par la guerre, se regardaient avec surprise, depuis que la paix avait rétabli les communications, et leur permettait de se regarder en face. Et ce n'était pas seulement par la licence de l'un et la servitude de l'autre que le contraste pouvait s'établir. On connaissait peu en France ce peuple anglais qui soutenait la guerre contre nous depuis tant de siècles. Les lois, la politique, le gouvernement, la philosophie, la littérature, les modes, les habitudes, tout était également étrange sur les bords de la Tamise pour un Français qui venait d'assister au convoi de Louis XIV, et qui venait de quitter les bords de la Seine. Il s'étonnait d'y trouver une constitution, des discussions politiques, une charte, un parlement. C'était l'époque où Montesquieu, qui était un autre penseur que Voltaire, étudiait tout cela et le proposait comme modèle à l'admiration du reste de l'Europe. — Voltaire se jeta avec toute l'ardeur de son âge et de son esprit dans toutes ces nouveautés séduisantes, s'informant de tout, essayant de tout, et portant en tout la supériorité naturelle de son esprit. Il étudia le système de Newton, et composa l'Épitre à Uranie, — les sectes philosophiques qui se perpétuaient en Angleterre depuis la Réforme, et composa ses Lettres philosophiques ; il étudia la littérature anglaise, et c'est à cette dernière étude que nous allons nous arrêter avec lui. C'est la seule qui soit abordable, et la seule où nous le suivions volontiers.

Cette littérature n'était guère alors qu'une reproduction, une copie, un calque, un pâle reflet de celle qui avait rendu la France si grande sous le dernier règne. C'était la littérature du règne de Louis XIV transportée sous le ciel humide de la Grande-Bretagne, et comme voilée et obscurcie par les brouillards de la Tamise. Addison venait à

peine de mourir ; Steele, Pope, Gray, Swift, vivaient encore, et devaient prolonger leur carrière jusqu'à la seconde moitié du siècle. C'était comme la lueur crépusculaire qui suit le coucher d'un soleil d'été, et qui colore encore l'horizon d'une teinte rougeâtre. Et pourtant ils avaient soulevé l'Europe contre nous ; les deux peuples étaient en guerre depuis soixante ans. Les Anglais avaient renversé une dynastie royale en haine de la France qui la protégeait ; ils avaient abimé notre marine à la Hogue ; ils nous avaient chassé de la Hollande ; ils avaient voulu nous chasser de l'Espagne, et dans les événements désastreux de la guerre de la succession, le duc de Marlborough s'était avancé presque sous les fenêtres du château de Versailles. Et pourtant ils portaient encore avec admiration le joug de notre littérature. Racine et Corneille étaient aussi admirés, aussi populaires à Londres qu'ils l'étaient à Paris, et on travestissait leurs chefs-d'œuvre avec une égale maladresse, mais avec une égale passion des deux côtés du détroit. Il y a plus, l'Angleterre avait renié ses propres traditions pour adopter les nôtres. La vieille gloire des lettres britanniques avait pâli, même aux yeux des Anglais, et les grands génies des XVI^e^ et XVII^e^ siècles ne leur apparaissaient que comme des génies à moitié barbares, d'une grande puissance, sans doute, mais d'une nature rude et grossière, à qui il n'avait manqué pour être beaux que le vernis élégant et fardé des salons parfumés du XVIII^e^ siècle. C'était avec les plus grands efforts qu'Addison, malgré sa double autorité d'homme d'esprit et de ministre, était parvenu à mettre Milton en honneur ; Milton, génie sublime et méconnu, enterré, pour ainsi dire, sous les décombres d'une grande révolution politique, et dont la réhabilitation ne fut rien moins qu'une grande révolution littéraire. Shakspeare n'avait eu ni la même infortune ni le même bonheur. Il n'était ni oublié ni inconnu. On savait à Londres qu'il avait existé un Shakspeare au XVI^e^ ou au XVII^e^ siècle, et quelquefois même on aimait, au milieu de l'élégance facile du peuple anglais au XVIII^e^ siècle, à se donner le spectacle et le contraste de cette nature sauvage et impolie. Mais les révolutions religieuses que l'Angleterre avait traversées, avaient porté un coup fatal à la gloire de Shakspeare. Le puritanisme avait proscrit les spectacles comme une profanation et une idolâtrie,

et aussi longtemps que la république dura en Angleterre, il n'y eut point de place pour Shakspeare, même sur les planches de son théâtre. A la restauration des Stuarts, le goût français passa le détroit avec Charles II, et avait obtenu les faveurs du public et celles de la cour; et depuis la dernière révolution, qui avait de nouveau chassé les Stuarts, les Anglais n'avaient point encore eu le temps de se reconnaître. La France était sortie avec un double bonheur de ce grand conflit : avec la paix d'Utrecht et une incontestable supériorité littéraire.

Ce fut Voltaire qui rendit les Anglais au sentiment de leur propre littérature. La liberté anglaise lui sourit tout d'abord. Shakspeare surtout l'étonna, le frappa, le saisit. Il vit, du premier coup d'œil, combien il y avait d'or dans ce fumier, mais aussi combien il y avait de fumier dans cet or. Il le regarda comme une espèce de fou sublime, qui pourrait être dangereux ou ridicule, si on le laissait à lui-même, mais qui entre les mains d'un homme habile, d'un homme d'esprit, comme il l'était, pourrait devenir quelque chose de très-supportable. Il l'essaya, et donna successivement à la France, et dans le goût de Shakspeare, il le croyait, *Junius Brutus* et *la Mort de César* (1735). C'est une copie de Shakspeare, ou, pour mieux dire, c'est Shakspeare amendé et réformé. Un peu plus tard, La Harpe refit *Coriolan*, comme Voltaire avait refait *César*. Je n'ai point à m'en occuper; il suffira de dire que dans *Catilina* il y a peu de beautés tragiques, et que toutes celles qui se trouvent dans *Jules César* appartiennent à Shakspeare. — Son intention est visible, et lui-même s'en explique très-clairement.

Voltaire en cela a rendu, quoi qu'il en dise, moins de service aux Anglais qu'aux Français. Le premier de nos poëtes tragiques depuis Corneille, il a traité des sujets étrangers à l'antiquité et a familiarisé le goût du public avec cette nouveauté heureuse. Racine était trop épris de l'antiquité grecque et latine pour s'en détacher jamais, et lorsqu'il le fit, à la fin de sa carrière dramatique, ce fut dans un accès de dévotion, et pour se jeter un moment dans l'antiquité biblique. J'allais oublier qu'il eut encore une autre faiblesse pour les Turcs. — Voltaire fit en ceci deux innovations considérables : il osa traiter des sujets nationaux, et importa sur notre scène des sujets empruntés à

l'histoire de nos voisins. Il commença par les Anglais, mais il ne pouvait s'arrêter là, et après avoir pillé l'Angleterre, il fit le tour du monde, et mit à contribution les Arabes, les Turcs, les Américains et même les Chinois.

Il s'en est fait gloire, et l'a avoué hautement. Il l'a même érigé en théorie, comme on le fait si volontiers. Mais il est un de ses emprunts exotiques qu'il a déguisé soigneusement, dont il ne dit pas un mot ni dans ses lettres ni dans ses préfaces, et qui est pourtant le plus heureux qu'il ait fait. C'est probablement pour cela qu'il n'en a rien dit à personne. Ce larcin littéraire n'est, en effet, rien moins que *Zaïre*; *Zaïre*, la plus belle perle de la couronne dramatique de Voltaire; *Zaïre* avec toute sa grâce, tout son amour, tous les souvenirs charmants et tristes que ce nom seul rappelle, n'est qu'un joyau dérobé furtivement du riche trésor de Shakspeare. C'est un rayon de cette immense gerbe de feu que l'on appelle *Othello ; — Othello !* l'une des plus magnifiques créations du génie tragique!

Shakspeare tient plus au Nord qu'au Midi. Sa poésie est celle de l'Edda scandinave, ou celle des chants prophétiques de Merlin. Il aime en quelque sorte à habiter dans la nue qui descend du pôle, toute chargée de vapeurs et de brouillards, et à s'y faire bercer par les vents et la tempête. C'est là qu'il a composé son *Hamlet*, son *Macbeth*, son *Richard III*, sa *Tempête*, son *Roi Lear*. Ce sont des éclairs, des jets ardents sortis du sein d'un nuage. — Et pourtant il a aussi parfois détourné ses regards vers le Midi, et chose étrange! il a su puiser dans cette autre nature des inspirations non moins puissantes. On dirait que les deux tendances opposées, les deux pôles de l'âme humaine se réunissent en lui, et qu'il tient dans ses mains tous les secrets de cet univers. C'est le Janus *bifrons*, le Janus à deux visages dont nous parle la fable, et la fable antique est ainsi devenue une admirable vérité littéraire.

L'Italie au XVI^e^ siècle était pour l'Angleterre ce qu'elle était pour toute l'Europe, un objet de curiosité amoureuse et de constantes préoccupations littéraires. L'imagination britannique essayait déjà, et bien avant cette époque, d'échapper aux brouillards et aux vapeurs de son île, et allait demander à l'Italie ce qui lui a toujours manqué :

un peu, un peu d'esprit et de soleil. Chaucer, dès le XIVe siècle, avait imité Boccace; Spenser, après lui, imita Boccace et Pétrarque, et la foule des esprits lettrés et médiocres crut s'honorer suffisamment en marchant sur leurs traces au XVe et au XVIe siècles. De là, toute une pléïade de littérateurs élégants et faciles, rangés pour ainsi dire autour du trône d'Élisabeth.

William Shakspeare résolut aussi un jour de visiter, du moins par la pensée, cette terre des souvenirs. Il en rapporta deux drames, admirables isolément, et plus admirables encore peut-être par leurs contrastes. Je veux parler de *Roméo et Juliette*, et d'*Othello*.

La première est une histoire véronaise; histoire d'amour, voluptueuse et à peine tragique, comme le climat qui l'a inspirée. C'est une élégie, plutôt qu'un drame, éclose parmi les myrtes et les orangers de la patrie de Catulle. Le comique, comme dans *Hamlet*, vient s'y mêler à chaque instant; mais avec cette différence que dans *Roméo et Juliette* il garde son caractère, tandis que dans *Hamlet* le comique est plus tragique que le tragique lui-même. Je parle de la scène des comédiens et de la scène des fossoyeurs.

Othello est aussi une pièce sinon d'origine, du moins d'inspiration italienne; mais elle n'a rien de comique. Le souffle tragique la remplit tout entière d'un bout à l'autre, comme *Macbeth*, comme *Richard III*; mais elle offre une figure pleine d'intérêt que ni *Macbeth* ni *Richard III* ne pouvaient offrir. Je veux parler d'un amour céleste et divin, de l'amour de Desdemona. Dans *Richard III* la scène est trop atroce pour comporter l'amour; dans *Hamlet* il y a une orpheline, mais qui a dans la physionomie quelque chose de la beauté mélancolique et virginale des femmes du Nord. Mais elle a tellement pâli sous le crayon du poëte, au milieu de cette atmosphère tout imprégnée de forfaits, que l'œil du spectateur peut à peine la distinguer, comme à travers un nuage. Dans *Othello*, à côté d'un Richard III, il y a deux cœurs qui s'aiment; à côté d'Iago, Othello et Desdemona; à côté de l'enfer, tous les ravissements et les joies du ciel.

Ici le génie du mal n'est pas personnifié dans un roi; non, c'est un intrigant de bas étage, Iago, simple enseigne d'un capitaine au service de Venise. Nous sommes plus près de nous et au milieu des réalité

de la vie ; — il ne veut pas un trône, mais de l'argent, et, pour prix de trois ou quatre meurtres, des épaulettes de lieutenant. — Il n'a pas, comme Richard III, une bande d'assassins à son service ; non, il est obligé d'assassiner lui-même, et encore avec quelle difficulté ! C'est un subalterne, une bête sauvage tenue en laisse et qui sera forcée de ruser ; — mais son âme sauvage n'y perdra rien, — et il ruse ; — Il est l'ami de tout le monde, de Cassio, son rival, d'Othello, son maître, de Rodrigo, sa dupe. — Il va par un seul coup tirer de l'argent d'une dupe, se venger d'un rival qui lui a été préféré, d'un maître qui l'a offensé, et détruire un bonheur qui vient à peine de naître et qui est pour lui un tourment. — Détruire le bonheur de l'homme ! quel affreux et ravissant bonheur ! C'est la seule jouissance des démons dans leur enfer.

Combien cependant cette union est douce ! — Le More Othello est un rude et brave capitaine qui a combattu toute sa vie contre le Turc, contre la mer, contre la faim, la soif, les éléments ; et maintenant une jeune fille candide, bonne, douce, enthousiaste, — la fille d'un noble vénitien, d'un riche sénateur, s'est donnée à lui avec un abandon et une affection sans réserve ; naguère encore elle ne savait ce que c'était que l'amour, et dans cette voluptueuse Venise elle n'avait que des pensées chastes et des goûts enfantins.

Elle a entendu le More raconter les dangers de sa vie, et le cœur de la jeune fille s'est aussitôt enflammé pour lui, malgré la noirceur de son visage. Elle a oublié l'homme et n'a vu que le héros ! quel admirable cœur de jeune fille ! c'est Didon, une Didon vénitienne, plus naïve et plus aimante que la première, qui s'enflamme aux paroles d'un autre Enée, d'un Enée plus franc et plus poétique. Mais combien ce bonheur est fragile et combien il sera facile de le briser ! avec quel art tout est calculé pour que le soupçon se glisse dans l'âme d'Othello ! Le More n'est pas jaloux, mais il a tout ce qu'il faut pour le devenir. Le climat de l'Afrique a enflammé ses veines, il est né sous un ciel qui verse dans les cœurs l'amour à torrents, et avec l'amour tous les tourments qui l'accompagnent.— Elle a trompé sa mère, elle pourra bien te tromper, dit Brabantio. — Iago vient ensuite lui répéter ces mêmes paroles. — Iago se charge du reste. —

La bonté de Desdemona et la simplicité des autres conspirent avec sa propre malice. — Desdemona et Cassio se parlent familièrement et sont souvent ensemble. Cassio est l'ami d'Othello. Mais Cassio est un beau jeune homme et le More est noir et difforme; il n'a ni la grâce, ni le doux parler, ni la blancheur des jeunes hommes d'Italie, et penche vers le déclin des ans. — De plus, le More est une de ces âmes honnêtes qui ne savent pas dissimuler avec elles-mêmes, ni méconnaître une infériorité qui éclate à tous les regards. L'amour de Desdemona pour lui l'a surpris plus que tout autre, il sera d'autant plus disposé à croire que cet amour n'a jamais eu rien de réel, et du moins qu'il n'aura rien de durable. C'est un calcul et une perfidie, ou un caprice de quelques jours; quelles admirables dispositions pour les intrigues et les calomnies d'un fourbe ! mais il est impossible de l'être avec plus de candeur apparente, un art plus infernal; Iago a ménagé l'entrevue de Cassio et de Desdemona, et il se trouve à côté du général lorsqu'il les voit en tête à tête. Un mot, un mot involontaire lui échappe, puis il le retire, refoule sa pensée sur elle-même pour la laisser reparaître, la retire encore, lorsque la jalousie naissante d'Othello commence à s'allumer, fait l'éloge de Cassio, le défend contre les soupçons de son maître, contre ceux qu'il a lui-même conçus; et enfin quand il s'aperçoit que l'effet désiré est produit, que ce noble et loyal caractère d'Othello est aux prises avec une odieuse pensée, alors il lui plonge le poignard dans le cœur, en lui rappelant les paroles de Brabantio : Elle a trompé son père, elle pourra bien te tromper. — Regarde, dit-il à Iago, il ne reste plus rien de mon amour. Desdemona conspire aussi contre elle-même : avec quelle vivacité elle insiste pour obtenir la grâce de Cassio aujourd'hui ! — L'histoire du mouchoir, celle du songe achèveront. — Le More est furieux. — Il vient de souffler sur son amour, comme sur un léger duvet, et désormais il est tout entier à sa vengeance. — Cassio mourra et Iago sera lieutenant; Desdemona mourra aussi, et Iago sera doublement vengé. — Mais ce n'est pas tout encore. Roderigo est là qui a donné tout son argent, et qui n'a rien obtenu. Depuis le commencement de l'action Iago le saigne en lui faisant espérer, et ses espérances n'ont pas fait un seul pas. Il commence à soupçonner qu'il est dupe, c'est ce qui

arrive habituellement quand il n'est plus temps de s'en aperçevoir ; il vient faire une scène à Iago ; or cela peut devenir dangereux, il ne faut pas qu'il reste là pour démasquer Iago, après que Cassio et Desdemona seront morts ; il faut donc qu'il périsse avec eux : trois victimes d'un seul coup ! quelle fortune ! quatre peut-être, car Othello lui aussi ne survivra probablement pas à son malheur ! Cassio et Roderigo se rencontreront la nuit dans la rue ; on conçoit le raisonnement d'Iago : qu'il tue Cassio, que Cassio le tue ou qu'ils se tuent tous deux, quoi qu'il arrive, j'y trouverai également mon profit. Et pour qu'en effet ni l'un ni l'autre n'échappe, il s'y trouvera lui-même pour tuer le survivant. Et en effet, Roderigo est tué, et c'est Iago qui le tue ; Cassio est blessé, et c'est Iago qui le blesse. Puis c'est lui qui revient pour panser sa blessure et le faire transporter dans son logis sur un brancard, au milieu des lamentations et des regrets. — Mais ici encore éclate la prudence théâtrale de Shakspeare ; au moment même où le fourbe va toucher au but, le but se déplace et s'éloigne, et Dieu intervient. Roderigo n'est que blessé ; il va reparaître pour tout dévoiler, et cette providence n'est pas une fiction, mais la réalité ; de plus, la femme même d'Iago, la légère mais honnête Emilia, qui a été pendant si longtemps sa dupe et sa victime à la fois, viendra en présence du cadavre de sa maîtresse faire descendre un premier trait de lumière dans l'âme bouleversée du More ; et le More indigné ne se percera de son épée qu'après avoir blessé Iago. La justice du sénat de Venise fera le reste. Ce n'est rien que de mourir, mais c'est quelque chose de mourir avec la conscience qu'on a fait le mal, et que ce mal est retombé sur notre tête. Si la conception est divine, l'exécution est supérieure.

Zaïre n'est qu'un lambeau détaché de ce grand drame. C'est un épisode d'amour, il n'y a que de l'amour dans la pièce. C'est un amour charmant sans doute, mais qui n'a pourtant ni la naïveté, ni la grâce, ni la bonté adorable de celui de Desdemona. C'est un amour de sérail, ou un amour de Trianon, comme on voudra. Zaïre adore ce sultan qui a tout mis à ses genoux, qui la préfère à toutes les femmes de l'Asie, qui fera d'elle une reine et une épouse, non une odalisque et une maîtresse ; — il y a de l'intérêt dans son amour ;

elle aime Orosmane, mais elle aime aussi l'éclat dont il l'environne. — Cette passion est combattue par les plus beaux sentiments et les plus beaux vers du monde, les prières, les obsécrations, les pleurs et la mort de Lusignan. — Mais tout arrive par hasard dans la pièce : la scène de la reconnaissance des enfants par le père, celle où la jalousie d'Orosmane commence à éclater, celle où elle éclate, où Zaïre tombe percée de coups.

Dans Othello il n'y a point de hasard, c'est une pensée infernale qui prépare et conduit tout ce que vous voyez. C'est le jeu de la nature humaine qui se déploie à vos regards ; c'est le monde tout entier, avec tous ses contrastes, que vous avez sous les yeux. Ah ! il avait bien raison, ce critique anglais, qui comparait l'admirable génie de Shakspeare à l'anneau du roi Pyrrhus, où l'on voyait, au rapport de Pline, l'image d'Apollon, entourée de celle des neufs Muses, naturellement gravée et sans aucun secours de l'art.

J. M. LE HUËROU.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES.

ITINÉRAIRE DE SAINT POL A BREST (1).

PREMIÈRE PARTIE.

On trouve des hommes qui, sans être indifférents aux révolutions politiques, voient cependant passer et crouler les empires avec plus de sang-froid qu'ils ne voient mutiler ou détruire les monuments de notre histoire. Je veux parler des archéologues, antiquaires ou collecteurs de curiosités résidant dans nos provinces. Comme le lierre s'attache aux parois des vieilles murailles, ils s'attachent aux lieux où ils sont nés ; et l'inscription qu'ils déchiffrent sous une pierre mousseuse, et les fragments de mosaïques brisées, et les tessons de poteries romaines et les têtes de statues qui n'ont plus de nez, et les manuscrits qu'ils arrachent à l'épicier et les médailles frustes dont ils restituent l'exergue, tout cela est d'un grand intérêt pour eux. Ils se contentent de l'*aurea mediocritas* si appréciée d'Horace, bornant leur ambition au désir d'augmenter leurs suites de médailles, ou les fragments de leurs collections céramiques. C'est d'eux qu'on peut dire en parodiant le mot célèbre d'un de nos hommes d'Etat, « *qu'ils sont assez riches pour payer leur gloire ;* » aussi font-ils la guerre à leurs dépens, c'est-à-dire que dans les congrès ils n'ont droit à aucune des

(1) Mémoire lu les 9 et 10 octobre 1855 au congrès de l'Association Bretonne, dissoute par arrêté du ministre de l'intérieur du 12 avril 1859.

primes dont on gratifie les éleveurs de la race porcine et les producteurs de tubercules sains ou malades.

Le but des antiquaires qui se réunissent périodiquement des divers points de la province est d'échanger entr'eux et devant un public d'élite (et nous voyons par l'auditoire qui nous fait l'honneur de nous écouter, qu'à Brest ce but est deviné) le résultat de leurs recherches scientifiques ; d'amener la discussion sur l'interprétation de quelque texte relatif à nos origines nationales ou à l'âge de nos monuments, et d'appeler officieusement l'attention des autorités compétentes sur la conservation de ces monuments qui sont une des gloires de la patrie. En effet, la patrie est peut-être plus chère aux antiquaires, qu'à tous ses autres enfants ; mais ils n'attachent pas à ce mot *patrie* le même sens, et au lieu de l'étendre, ils le restreignent.

Pour eux la patrie n'est point la France, c'est à peine leur province, c'est surtout leur clocher, c'est-à-dire leur ville ou leur paroisse. Aussi comme ils en connaissent bien l'origine, les développements successifs et les événements petits ou grands dont elle a été le théâtre ! Comme ils savent l'étymologie de ses rues, de ses places, de ses impasses, et ses vieilles maisons et les anecdotes historiques ou les traditions qu'elles rappellent ! « Heureux mortels que vous ne devez pas mépriser, (remarque M. Philarète Chasles, dans ses études critiques), ils comptent Walter Scott lui-même dans leurs rangs. »

Quelle qu'obscure que soit ma place dans cette catégorie d'hommes dont je viens d'esquisser le portrait, je m'honore de leur appartenir, et j'ai voulu répondre à l'appel des directeurs de l'Association Bretonne, en apportant ma pierre à l'édifice dont nous rassemblons les matériaux, je veux parler de l'histoire, de la langue, des institutions et des arts de la Bretagne. Ce n'est qu'à l'aide de monographies locales réunies en un vaste corps d'ouvrage, qu'on peut arriver à une bonne histoire générale de la province dont les diverses parties sont judicieusement classées dans nos programmes. Mais le temps m'ayant manqué pour étudier à fond les questions proposées au congrès de Brest, je vous demanderai la permission de fondre ensemble celles relatives à l'archéologie proprement dite, en vous engageant à me suivre, si vous le pouvez sans fatigue, dans mon itinéraire de Saint-

Pol à Brest. On sera peut-être surpris de la route que j'ai prise pour parcourir une distance, franchissable en chemin de fer si nous en avions, en moins de deux heures. Il est certain que ma route n'est point classée dans celles de grande communication ; mais l'antiquaire ou l'artiste qui veut étudier un pays, doit autant que possible s'écarter des sentiers battus, voyager à pied comme un pélerin et ne pas se préoccuper du plus court chemin d'un point à un autre, s'il veut faire une moisson abondante. Les monuments éloignés des grandes routes et des grands centres de population ont eu généralement moins à souffrir des dégradations de l'homme, et sont d'ailleurs bien moins connus. D'après ces considérations, on s'étonnera moins que je sois entré à Brest par Recouvrance, après avoir exploré toute la côte de Léon.

Je ne vous entretiendrai pas longuement de la ville de Saint-Pol ; elle a été l'objet d'études sérieuses dans nos précédents congrès et même le but d'une de nos excursions archéologiques. Je dirai seulement que depuis cette époque l'autel du Rosaire au Follgoat a servi de modèle pour un autel en Kersanton dans la chapelle de Creizker, dû au ciseau d'un artiste de Brest, M. Poileu ; c'est assez dire qu'il ne laisse rien à désirer dans le fini de son exécution. Il n'en est pas de même de l'emplacement qu'on lui a choisi entre les quatre piliers de la tour centrale.

Dans la cathédrale, une fresque du XVI^{e} siècle représentant le jugement dernier, découverte sous une épaisse couche de badigeon dans la chapelle de Kerautret a été restaurée aux frais d'un des plus notables habitants de la ville (1), en même temps qu'il a fait garnir de bons vitraux en grisailles les deux fenêtres de la même chapelle.

Quatre panneaux d'anciens verres de couleur avaient échappé à la destruction dans la fenêtre du chevet du côté de l'évangile, mais étaient sur le point de s'effondrer ; ils ont été remis en plomb neuf ce qui assure leur conservation. Ils représentent avec leurs attributs trois

(1) C'est à M. le comte de Guébriant qu'on doit la restauration de cette fresque, restauration exécutée par M. E. Clec'h, professeur de dessin au collége de Saint Pol, jeune artiste aussi recommandable par sa modestie que par son talent, et auteur du plan de la belle chapelle de la Salette à Cuburien près de Morlaix.

des évangélistes dont les noms *homo Matheus*, *Leo Marcus* et *Vitulus Lucas* sont inscrits en lettres gothiques sur des banderolles. Dans le quatrième panneau la dame donatrice du vitrail, présentée par son patron S. Jean-Baptiste est agenouillée sur un prie-dieu. A sa haute coiffure conique nommée *hennin*, à sa taille courte et à sa jupe à queue trainante, on reconnait les costumes en usage dans la seconde moitié du XV^e^ siècle. Les armoiries peintes sur sa robe permettent même d'attribuer ce vitrail à la munificence de Jeanne de Kergoulouarn épouse de Yvon Simon sieur et dame de Kergoulouarn en Plouvorn.

Dans une des chapelles du pourtour, un autel sous le vocable de S. Roch, a été exécuté sur le modèle de l'autel érigé au Folgoat, par le cardinal de Coativy dans la première moitié du XV^e^ siècle.

D'autres améliorations bien comprises sont encore à signaler dans la cathédrale de Léon. Ainsi le porche occidental dont la terrasse était destinée aux bénédictions épiscopales et l'intérieur aux pénitents a été rejointoyé; on y a rétabli les armes timbrées d'une crosse des évêques Kersauson et Rochefort qui ont élevé dans les XIII^e^ et XIV^e^ siècles la nef et les voûtes de cette basilique et on a refait à neuf les battants des deux portes géminées, en assemblages de montants et de panneaux figurant des draperies, tels qu'en offrent les plus anciennes boiseries. La même réparation intelligente est vivement désirée pour le porche méridional réservé dans la primitive église aux cathécumènes et où l'on continue à présenter les enfants avant de les porter aux fonts baptismaux. Dans le tympan du portail nous avons retrouvé en enlevant le badigeon la devise : *quem timebo? time Deum*, adoptée par l'évêque Jean Validire auquel on doit la construction de ce portail et celle du chœur en 1431.

Nous devons consacrer quelques lignes à ce prélat, en réponse à la question du programme relative aux documents inédits sur les artistes bretons. Non que notre évêque ait pu être compté parmi ces artistes eux-mêmes, mais il encouragea vivement leurs travaux par la fondation de plusieurs édifices remarquables et il fut d'ailleurs l'artisan de sa propre fortune. Né à la fin du XIV^e^ siècle de parents cultivateurs dans la paroisse de Merléac, évêché de Cornouailles, il se consacra de bonne heure à Dieu sous le nom de frère Jean de saint

Léon, au monastère des Dominicains de Morlaix. Il fut ensuite élu prieur, et il rebâtit en partie la belle église conventuelle aujourd'hui transformée en écurie. Docteur en théologie de l'université de Paris et confesseur du duc Jean V, ces qualités déterminèrent son élévation sur le siége de Léon et il obtint du duc en 1431 une somme de 12.000 fr. pour l'aider à réédifier le chœur de la basilique de Saint-Pol (1).

L'un des évèques assistant au concile de Nantes, en 1431, il adhéra au décret portant prohibition de la fête des Fous ou des Anes (*festum fatuorum et innocentium*), qui se célébrait annuellement dans les églises cathédrales, et qui était, comme on va en juger, un reste de paganisme. Les annales de la philosophie chrétienne rapportent ce que ces fêtes étaient encore au XV^e^ siècle. Quelques clercs, sous-diacres, diacres et prêtres créaient un évêque ou pape, qu'ils appelaient le pape des fous; puis, ils le conduisaient à l'église où ils entraient en dansant, masqués et avec des habits de bouffons ou de femmes, et en chantant des chansons dissolues. Pendant que le pape des fous offrait le saint sacrifice, ils mangeaient de la viande sur le coin de l'autel, y jouaient aux dez, faisaient fumer de vieilles semelles dans l'encensoir en guise d'encens et commettaient mille autres désordres. Cette fête des Fous avait aussi sa liturgie, et voici comment le célébrant remplaçait la bénédiction finale : *In fine missæ sacerdos versus ad populum, vice : ite, missa est, ter hinhannabit; populus verò vice : Deo gratias, ter respondebit : hinhan, hinhan, hinhan* (2).

Je ne pense pas qu'aucun antiquaire, malgré son respect pour les usages anciens, puisse blâmer notre évêque d'avoir supprimé celui-ci. Le P. Cyrille et Albert le Grand disent qu'il accompagna, en 1433, le duc Jean V au Folgoat ; il est probable, d'après cela, que le prélat ne fut pas étranger à la décoration extérieure de cette collégiale. Transféré à Vannes la même année, il contribua aux embellissements de sa nouvelle cathédrale par la construction de la voûte de la chapelle de la Vierge derrière le chœur ; posa, en 1434, la première pierre du couvent

(1) Conférez les procès-verbaux du congrès de Morlaix, année 1850, p. 113.

(2) Glossaire liturgique, tome 16 page 36

des Carmes de Bondon, près de Vannes; bénit à Aurai, en 1442, le mariage de François Ier, duc de Bretagne, avec la princesse Isabeau d'Ecosse; consacra, en 1443, la délicieuse chapelle de Kernas-Cléden, fondée en 1430, dans la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel, par Alain, vicomte de Rohan, et éleva, près de la maison de ses parents, dans la paroisse de Merléac, la belle chapelle qu'on y voit encore, si remarquable par ses vitraux et ses peintures sur bois, chapelle qu'il plaça sous le vocable du pape saint Léon, en l'honneur du grand pontife dont il portait le nom en religion. Il mourut à Vannes, en 1444, et fut inhumé derrière le chœur de son église, dans la chapelle Notre-Dame qu'il y avait fondée.

Il serait sans doute temps de commencer notre voyage; mais avant de sortir du *Minihy* (1) de Léon, dont la juridiction aux évêques de Léon s'exerçait sur les terres concédées au VIe siècle à saint Pol, par le roi Judual, nous recommandons aux architectes l'église de Santec, où se desservait la paroisse du Crucifix-des-Champs, l'une des sept du Minihy. Cette église vient d'être relevée et augmentée de manière à contenir 800 fidèles, pour la somme modique de 22,000 francs, tout en conservant le caractère (XVe siècle) de l'ancienne église qui s'était écroulée.

Ceci répond au 2e § de la 5e question du programme, sur le style à adopter de préférence, au triple point de vue de l'art, de la convenance religieuse et de l'économie, dans les constructions d'églises qui se font de nos jours en Bretagne. Ajoutons que sans l'intervention éclairée de M. le Préfet du Finistère, alors sous-préfet de Morlaix, le département compterait une église de moins et une halle de plus.

Santec a eu des établissements romains dont on voit les substructions aux villages de la Bastille et de Menroignant, dans les champs desquels de nombreuses médailles, depuis les règnes de Trajan et de ses successeurs jusqu'à Claude le Gothique, sont fréquemment découvertes. On trouve un dolmen sur le Téven de Kernaëret, à la pointe de terre qui sépare l'embouchure des ruisseaux de l'Horne et du Guilliec, et après avoir passé à gué ce dernier ruisseau, on arrive au château de

(1) Voir sur l'origine des Minihys, les procès-verbaux du Congrès de Vannes, année 1853, p. 75.

Kerouzéré par le bois de la Tour, qui a pris son nom du château nommé par Pierre Le Baud : *Castel Meriadec,* château que ce chef breton aurait élevé dans la paroisse de Ploëcolm (Plougoulm) *jouxte le fleuve du Guilliec.* L'église de Plougoulm, sous le vocable de saint Colomban, abbé originaire d'Irlande et fondateur d'un grand nombre de monastères dans les Gaules, n'offre à l'observateur qu'une jolie flèche de 1700 ; mais le château de Kerouzéré, qui s'élève au milieu d'un grand bois de futaie, mérite qu'on s'y arrête, tant à cause de son architecture qu'à cause des événements historiques dont il a été le théâtre.

Construit en 1458, ainsi qu'il résulte de l'inventaire des titres du château de Nantes, par Jean de Kerouzéré, échanson du Duc, époux de Constance Le Barbu, dame de Trévéhy, paroisse de Plouénan, et fils d'Eon de Kerouzéré, président universel de Bretagne, ce château présente un édifice de forme carrée, flanqué de trois tours rondes à créneaux et machicoulis. A deux de ces tours, sont liées deux tourelles en nid d'hirondelles : l'une destinée à la *guaîte* ou sentinelle du château, l'autre à recevoir la cloche ou beffroi qu'on y voit encore et sur laquelle on lit :

L'AN MIL CINQ CANT LVII, VOCATUR
N. DAME DE CLERTÉ. (*Sic.*)

Nous possédons un écu d'or de Charles VII, trouvé au pied de ces murailles. Entièrement bâties en pierres de taille, elles ont plus de quatre mètres de largeur et renferment au premier étage une chapelle pratiquée partie dans leur épaisseur, partie dans un massif de maçonnerie élevé en encorbellement du côté du midi. Ce côté du château a été restauré après le siége soutenu en 1590, contre les Ligueurs, et une quatrième tour à l'angle Ouest, ruinée vraisemblablement à la même époque, n'a point été relevée depuis ; les toitures ont été aussi modernisées ; mais les faces Nord et Est paraissent appartenir à la construction primitive. On trouve dans le chanoine Moreau, auteur contemporain de la Ligue et ligueur lui-même, les détails de la prise de Kerouzéré par les paroisses voisines, soulevées par le seigneur de Goulaines ; il est donc inutile de vous en entretenir.

Jean de Kerouzéré, fondateur du château de ce nom, mort vers

1460, fut enterré dans l'église paroissiale de Sibéril, où existe encore son tombeau, en Kersanton, qui le représente armé de toutes pièces, la tête soutenue sur un oreiller par deux anges et les pieds appuyés sur un lion rongeant un os. La branche ainée de cette famille s'éteignit au XVIe siècle, dans la maison de Kerimel, qui transmit, par mariage, Kerouzéré aux Boiséon. Ces derniers aliénèrent, en 1680, le domaine de Kerouzéré « avec tous ses droits de juridictions, haute, moyenne et basse, halles, droits honorifiques, prééminences, supériorités et fondations ; droits de patronage, reliefs ou rachats, lots et ventes, droits de champarts (1), franchises, deshérences, succession de bâtards, foires et marchés, et généralement tout ce qui appartenait aux barons de Kerouzéré du fief de Maillé, et vers lui chargé *d'une épée dorée* à la mort de chaque possesseur. » Voilà ce que nous apprennent les archives de Kerouzéré, château qui a plusieurs fois changé de maître depuis 1680, et qui serait depuis longtemps démoli, si sa solide construction n'avait pas fait reculer devant les frais de démolition (2). Nous ignorons si la spéculation a été plus heureuse pour le château de Kermilin, situé en Trefflaouënan, à proximité de Kerouzéré, et saccagé en même temps que ce dernier château par les ligueurs ; mais nous l'avons vu raser il y a quelques années, et rien ne rappellerait aujourd'hui ses puissants seigneurs, si l'église de Trefflaouënan (patron saint Laouënnan, disciple de saint Tugdual) n'avait pas conservé la tombe de l'un d'eux, Alain de Tournemine.

Alain de Tournemine, seigneur de Coëtmeur, de Lescoët et de Kermilin, marié à Marguerite du Chastel, fut le bisaïeul de Renée de Tournemine, dame de Kermilin, qui porta cette seigneurie dans la maison de Vieuxpont, par qui elle fut transmise, par mariage, aux Rieux qui l'aliénèrent. La statue d'Alain de Tournemine, un peu plus moderne que celle de Jean de Kerouzéré, le représente comme ce dernier armé de toutes pièces et portant au bras gauche un écu échancré armorié de ses armes. La cuirasse est très-bombée et munie à la hauteur du sein droit, d'une douille qui servait à visser le fût de la lance pour la

(1) *Campi pars*, espèce de dîme en nature, levée sur les défrichements.

(2) Il sera dorénavant à l'abri d'un danger semblable, grâces au goût du possesseur actuel, qui y a même rétabli des cheminées à vastes manteaux de granit, soutenus sur des corbelets, en prenant le gabari de celles qui n'étaient point détruites.

mettre en arrêt. Ce monument est en bon état; mais exhumé de l'église il y a deux ou trois ans, on l'a encastré debout dans le pignon d'une maison d'école. Les Tournemine étaient fondateurs de l'église de Trefflaouënan, et la reconnaissance, à défaut de tout autre titre, aurait dû déterminer la fabrique à replacer cette statue dans un enfeu. En signalant ce fait, nous espérons que l'autorité supérieure aura égard au vœu de restauration que nous émettons ici.

La fabrique d'une paroisse limitrophe de Trefflaouënan, celle de Saint-Vougay n'a pas été mieux inspirée. Son église renfermait aussi la tombe de son fondateur : Jean Barbier, chevalier, seigneur de Kerjean, mort en 1538. La statue tumulaire de ce chevalier, expulsée de l'église, comme celle du seigneur de Kermilin, gît dans un des angles du cimetière, et cependant la paroisse jouit toujours des revenus dont ce seigneur l'avait dotée.

S. Vougay, patron de l'église qui nous occupe, était un saint hermite d'Hybernie. Il abandonna sa patrie pour fuir l'honneur auquel ses compatriotes voulaient l'élever en le choisissant pour archevêque, et vint mourir aux lieux où son culte est encore en vénération. On conserve comme relique dans cette église, un missel que la tradition rapporte avoir appartenu à S. Vougay. Mais ce missel auquel ses caractères assignent le XI^e^ siècle pour date, est bien postérieur au temps où S. Vougay aurait vécu; il n'en est pas moins fort précieux comme curiosité paléographique, par les litanies des Saints Bretons qu'il renferme, litanies où S. Vougay est invoqué lui-même, et par des notes de plain-chant, qui devraient être étudiées par ceux de nos confrères, qui se sont occupés de musique sacrée et de notation ancienne, désignée sous le nom de *neume*.

L'église de S. Vougay, dont le pignon ouest a été reconstruit dans un goût déplorable, il y a une vingtaine d'années, appartient, dans ses autres parties, au XVI^e^ siècle. Sur les sablières sculptées on remarque les armes des Barbier et une Diane traînée par un cerf; mais ce que cette paroisse renferme de plus curieux, c'est le château de Kerjean, chef-lieu du Marquisat de ce nom, place forte, élevée vers 1560 par Louis Barbier, époux de Jeanne de Gouzillon, dame de Kernaou, des libéralités d'Hamon Barbier, son oncle, opulent abbé possesseur d'un si grand nombre de bénéfices, que le pape Jules III,

au décès de ce haut dignitaire, s'informait si tous les abbés de Bretagne étaient morts le même jour.

Le château de Kerjean avec ses pilastres cannelés, ses colonnes corinthiennes, ses combles aigus, ses lucarnes à frontons triangulaires ou en hémicycle et les épis de plomb surmontés d'un croissant qui couronnent ses toitures, présente aussi bien que les arabesques de ses vastes manteaux de cheminée, les cariatides qui les soutiennent et les *enroulements* de ses écussons en cartouches, tout le système d'ormentation du Louvre de Henri II.

Rien dans sa construction ne rappelle l'architecture ogivale, à l'exception de sa chapelle qui fut cependant élevée, en même temps que le reste de l'édifice. Mais une remarque que nous avons eu de fréquentes occasions de faire, c'est que le *gothique* a été employé beaucoup plus tard dans les constructions religieuses que dans les bâtiments civils.

Tout autour de Kerjean est un rempart plus élevé que ceux de Brest; il a quinze pas de largeur et sous son revêtement en pierres de taille, sont pratiquées plusieurs casemates. A chaque angle du parallélogramme formé par ce rempart, est une tour carrée garnie de meurtrières et de machicoulis. Le portail et le guichet qui l'accompagne sont ouverts dans une autre tour carrée. Le tout est entouré d'un fossé à fond de cuve qu'on franchissait par un pont-levis, aux côtés nord et sud de la place. Tel est, ou tel était naguère encore ce château; car un incendie en détruisit une aile au dernier siècle; la garnison qui l'occupa pendant la révolution, continua à le dévaster et ses propriétaires ont fait le reste.

Anciennement le seigneur de Kerjean était vassal de celui de Coatseizploë et devait chaque année lui apporter à jour fixe, dans une charrette, un morceau de pain, deux œufs durs et une bouteille de vin, qu'il lui servait chapeau bas. Après que le sire de Coatseizploë assis dans un fauteuil de pierre à la porte de son manoir avait bu et mangé, il cédait sa place à celui de Kerjean et lui rendait le même devoir, par allusion sans doute aux obligations réciproques du seigneur et du vassal.

Les plus anciens seigneurs de Kerjean se nommaient Olivier. Henry Olivier seigneur de Kerjean est cité dans la réformation des

fouages faites à Saint-Vougay en 1444 ainsi que Marguerite de Lanrivinen sa compagne, dont la vertu comme la beauté ne sont point encore oubliées. Une tradition rapporte que le sire de Kerjean se trouvant à la cour du Duc sans sa jeune épouse, y était en butte aux railleries de quelques damoiseaux, sur les sentiments de jalousie qui l'auraient porté à la confiner au manoir de Kerjean sous la surveillance d'une nourrice. Un tel soupçon lui semblant aussi injurieux pour lui que pour sa *Dame*, il accepta le défi d'un de ses galants compagnons qui se vantait hautement de séduire la belle châtelaine et prescrivit même à sa femme de faire à son hôte l'accueil le plus courtois.

Mais les assiduités du jouvencel ne furent pas prises en bonne part, et la châtelaine, lasse de ses poursuites, le fit jeter dans les oubliettes du château, lui donnant pour charmer ses ennuis de l'étoupe à peigner, en le prévenant qu'il serait nourri à raison de son travail.

Les amis du sire de Kerjean, ne revoyant pas le premier parieur, croyaient déjà à sa bonne fortune. Un second voulut tenter l'aventure; il ne fut pas plus heureux, tomba dans le même piége et fut aussi occupé à débrouiller de la filasse sous peine de mourir de faim.

Pendant que ceci se passait à Kerjean, on continuait à s'amuser à la cour aux dépens du pauvre mari, lequel, suivant l'usage invariable, voulut vérifier par lui-même si les inquiétudes qui commençaient à le troubler avaient quelques fondements. Il arriva donc à l'improviste; mais jugez de sa joie en voyant ses infortunés rivaux changés en *balliniers* (1).

Ainsi finit l'histoire qui a donné naissance au dicton :

Ar c'hent euz an encardéret
A zo bet é Kériïan savet.
(Le premier des cardeurs est né à Kerjean).

Sur le bord de la route de Lesneven, la jolie chapelle de Berven, construite en 1575 a un charmant clocher composé de plusieurs dômes superposés qui, pour la hardiesse et la légèreté le dispute aux flèches mêmes. Les statues à volets sculptés du chœur font regretter l'état de délabrement où on laisse cette chapelle, mais du moins n'a-t-on rien fait pour la dégrader. Il n'en est pas de même

(1) Nom qui désigne les fabricants de couvertures de lit et de housses grossières.

de la chapelle de Saint-Jean en Saint-Vougay, devant laquelle on passe ensuite pour arriver au château de Kergournadec'h. Saint-Jean a été réduit de moitié en 1834 et les pierres provenant de sa démolition ont servi à la reconstruction d'un pignon à Saint-Vougay. Jusque-là, il n'y a que demi-mal ; mais en même temps on a jugé à propos d'enfouir sous le sol au milieu de la chapelle, la statue tumulaire de son fondateur, auquel on doit le château de Kergournadec'h, dont nous allons vous entretenir ainsi que de ses possesseurs. L'origine de ces derniers est donnée par Albert le Grand, qui rapporte dans la vie de saint Pol, qu'un jeune guerrier de Cléder nommé Nuz, qui avait aidé l'apôtre du Léon à délivrer le pays d'un terrible dragon, reçut du comte ou Jarle qui administrait cette contrée, une terre qui, en mémoire du courage qu'il avait déployé dans cette circonstance, fut appelée *Ker-gour-na-dec'h*, c'est-à-dire la maison de l'homme qui ne fuit pas, avec privilège pour ses possesseurs successifs, de se présenter à l'offrande, armés de pied en cap, le jour de la dédicace de l'église de Léon, et de prendre dans le chœur la stalle de l'évêque.

Quoiqu'il en soit de cette tradition, rappelée par ces deux vers d'une hymme ancienne :

Villa viri non fugientis
Miles erat tunc temporis.

le privilége des seigneurs de Kergournadec'h, s'est exercé soit par eux-mêmes soit par leurs procureurs jusqu'en 1790, et le combat mémorable contre le dragon rappelé par un tableau sur bois, en costumes du règne de Louis XIII, est conservé au château de Kermenguy. Ce dernier château appartenait en 1400 à Basilie de Coataudon, dame de Kermenguy et de Kerabret, épouse d'Yves Derrien Sr de Kersulien ; leurs descendants retinrent le nom de Kermenguy et en possèdent aussi la terre qu'ils habitent encore. La famille de Kergournadec'h s'est éteinte au XVIe siècle dans les Coëtquelven, qui transmirent Kergournadec'h aux Kerc'hoënt. Sébastien, marquis de Rosmadec, gouverneur de Quimper en devint possesseur par son mariage en 1616 avec Jeanne de Kerc'hoënt, dame de Kergournadec'h et de Botigneau, paroisse de Clohars-Foueznant, et il reconstruisit son château en 1630, sur le plan des anciennes forteresses. Quoique postérieur à Kerjean, il ne rappelle le style de la renaissance que par

l'ornementation de ses cheminées à l'intérieur, car à l'extérieur, il présente un bâtiment carré flanqué aux angles de quatre grosses tours rondes, avec galerie à machicoulis, régnant autour de l'édifice.

La base de la tour de droite, au midi, est armée d'un éperon massif; du reste, point de traces de remparts ni de douves, et une simple poterne au midi pour pénétrer dans l'intérieur, au lieu des somptueux portiques dont Kerjean se montre si prodigue.

Les Rosmadec étaient de puissants seigneurs; Sébastien, qui éleva le château de Kergournadec'h et dont la tombe que nous avons vue plus tôt, est aujourd'hui enfouie à Saint-Jean, avait pour mère une Montmorency. Cependant les sollicitations et le crédit de ces deux familles furent impuissants auprès de Richelieu, pour arrêter l'exécution des arrêts rendus contre les duels; et François de Rosmadec, comte des Chapelles, frère cadet de Sébastien, fut décapité en place de Grêve, en 1627 à l'âge de 29 ans, pour avoir servi de second le 12 mai de la même année, dans une rencontre sur la Place Royale à Paris, à François de Montmorency Sgr de Bouteville son cousin, père du Maréchal de Luxembourg.

Rosmadec, qui avait tué son adversaire, François de Clermont d'Amboise, baron de Bussy, fut arrêté, ainsi que Bouteville, au moment où ils cherchaient à gagner la Flandre, et ils furent exécutés en même temps. L'adversaire de Bouteville, Guy d'Harcourt, fils du marquis de Beuvron, échappa seul aux suites de ce duel, en se réfugiant en Italie; mais s'étant jeté dans Casale, il fut tué peu après, dans une sortie, par les Espagnols qui assiégeaient cette place.

La mort du jeune Rosmadec, comte des Chapelles, a fait le sujet d'une charmante ballade bretonne que tous nos auditeurs doivent connaître, car elle a été publiée dans le recueil de M. de la Villemarqué; seulement notre honorable confrère l'a vieillie de deux siècles, en la faisant remonter au règne de Louis XI. La maison de Rosmadec s'éteignit en 1700, en la personne de Sébastien III, marquis de Rosmadec, mort sans postérité de son mariage avec une sœur de la duchesse de Fontanges, et les collatéraux vendirent la terre de Kergournadec'h, appartenant aujourd'hui à la maison de Maillé, qui imposa aux XVIIe siècle son nom à un château voisin, dont nous allons bientôt vous entretenir.

Avant de quitter la paroisse de Cléder, nous devons encore mentionner le manoir de Tronjoly, spécimen complet d'une gentilhommière du XVIe siècle, avec sa porte ogivale, ses lucarnes à frontons garnis de crochets et sa vis d'escalier en pierre, renfermée dans un pavillon terminé en voûte d'arête et surmonté d'une toiture pyramidale que couronne un pinacle en plomb à choux frisés. Cette construction fut élevée par Christophe de Kergoët, sieur de Tronjoly, que l'on voit comparaître en équipage d'archer à deux chevaux dans la Montre générale des nobles de Léon, l'an 1534, et dont la postérité s'est fondue vers 1730 dans la famille de Parcevaux.

Les armes du fondateur et sa devise : *si Dieu plaist*, se voient dans plusieurs parties de son manoir, sur lequel il avait fait graver l'inscription gothique qui s'y lit encore :

Donner l'aumosne n'appauvrit homme
Ouïr la messe ne retardit homme
Bien d'autruy n'enrichit homme.

Cette paisible demeure, assise, comme son nom l'indique, au fond d'un joli vallon (Traon-Joly) et en face de la mer, nous rappelle la retraite que s'était choisie Eutrapel, et l'inscription qui en ornait la porte :

Inveni portum, spes et fortuna, valete.

« Je l'ai bâtie de moyenne force, dit-il, pour faire tête aux voleurs, coureurs et à l'ennemi, si Dieu me vouloit châtier en cette partie, sous le crédit de quelques petites eaux qui l'environnent, avec les pourpris, bois, jardin et verger. Aux vergers, me trouverez travaillant de mes serpes et faucilles, rebrassé jusqu'aux coudes, coupant, tranchant et essargotant mes jeunes arbrisseaux ; aux jardins, dressant l'ordre de mon plan, réglant le carré de mes allées, tirant ou faisant découler et venir les eaux, ou me courrouçant d'un pied suspendu dans l'air, et attentif contre la taupe et mulots qui me font tant de mal ; semant diverses et étranges graines, mariant et joignant le chaud au froid, attrempant le sec de la terre, avançant les derniers fruits et contrôlant par doctes artifices les effets et ornements de nature que le vulgaire ignore. Aux bois, faisant rehausser mes fossés, alignant mes promenoirs, et cependant, outre cent musiques d'oiseaux, une hatelée de

contes rustiques, par mes ouvriers. Aux rivières, amusé et solitaire sur le bord d'icelles, pêchant à la ligne, allongeant souvent le bras pour connoitre, au mouvement de la ligne, quelle espèce de poisson vient escarmoucher l'appât, ou bien tendre rêts ou filets aux lieux et endroits où le cours de l'eau a vraisemblablement fait plus belle passe. Quelquefois aussi, avec deux lévriers et huit chiens courants, me trouverai à la chasse du renard, chevreau, lièvre, sans rompre ou offenser les blés du laboureur, comme font plusieurs contrevenants aux ordonnances et à la justice commune : « *ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez vous être fait.* » L'autre fois, avec l'aurore, oiseau bon ménager, quatre braques et le barbet, avec l'arquebuse, deux bons chevaux de service et un pour les affaires de l'hôtel. Vous disant qu'après telle distribution et département des heures, ayant premièrement fait les prières à ce haut Dieu, que la journée se puisse passer sans l'offenser ni le prochain, et employé quelque heure à la lecture des livres, il ne me faudra au souper, qui doit être plus copieux et abondant que le dîner, les sauces athiacques ni le breuvage d'OEchylus pour dormir (1). »

Cette existence est encore celle de plusieurs de nos familles de gentilshommes campagnards; mais elle se modifie rapidement, et, avant peu d'années, on la prendra pour un chapitre d'archéologie, étude à laquelle nous revenons, après cette longue digression, pour vous décrire le château de Maillé.

Ce château se nommait, jusqu'au XVIIe siècle, *Coat seiz ploë*, c'est-à-dire le bois des sept paroisses, parce que sa juridiction s'étendait sur les paroisses de Plounévez, Lanhouarneau, Saint-Vougay, Plouzévédé, Trézilidé, Cléder et Sibéril, et il appartenait, dès le XIIIe siècle, à la maison de Carman. Au commencement du XVIe siècle, Françoise de Carman, dame dudit lieu et de Coat seiz ploë, épousa Jean de Ploësquellec à condition que les enfants à naître de ce mariage prendraient les nom et armes de Carman. Maurice, leur fils, épousa, vers 1550, Jeannes de Goulaines, et reconstruisit le château actuel, où l'on voit encore ses armes mi-parti avec celles de Goulaines sur une pierre provenant du portail et sur une riche clef de voûte en pendentif. Un des appartements est toujours décoré de peintures

(1) *Discours d'anciens propos rustiques*, imprimé pour la première fois en 1548.

murales et de meubles du XVIe siècle; mais le plan primitif du château parait bien altéré. L'aile gauche est seule remarquable aujourd'hui; elle se compose d'un fort beau pavillon carré divisé en trois étages par trois rangs superposés de colonnes appartenant, en commençant par le rang inférieur, aux ordres toscans, ioniques et corinthiens. Une tourelle ronde, adossée à ce pavillon, s'élève à une grande hauteur au-dessus des combles, et le noyau de son escalier de pierre forme une spirale. Cette tourelle, terminée par une plate-forme d'où l'on jouit d'un panorama immense sur la Manche, au nord, et les Montagnes d'Arrez, au sud, rappelle la guérite destinée à placer la guaite ou sentinelle des anciens châteaux-forts.

En 1577, Claude de Ploësquellec, dite de Carman, fille de Maurice et de Jeanne de Goulaines, épousa François de Maillé, chevalier de l'ordre et gentilhomme de la chambre du roi, et la terre de Coatseiz-ploë fut érigée en comté, sous le nom de Maillé, par lettres de 1626, données en faveur de Charles de Maillé, fils du précédent.

Henry, comte de Maillé, petit-fils de Charles, mort au château de Maillé en 1728, avait épousé, en 1674, Marie-Anne du Puy de Murinais, surnommée *la Murinette beauté*, amie de Mme de Sévigné. C'est d'elle que la spirituelle marquise, écrivant à sa fille, disait : » Quel dommage que Mme de Carman, dont le cardinal Ottoboni adore le mérite, ait son établissement au fond de la Basse-Bretagne. C'est une liseuse; elle sait un peu de tout : J'ai aussi quelque petite teinture, de sorte que nos superficies s'accommodent fort bien ensemble. »

Vendu en 1747 aux Rohan-Chabot et, en 1789, aux Ameline de Cadeville, Maillé est aujourd'hui la propriété de M.-le baron Dein, magistrat distingué que la ville de Brest a longtemps compté parmi ses habitants les plus notables, et qui entretient son château avec beaucoup de soin. De belles avenues conduisent de Maillé au bourg de Plounévez, dont l'église, avec sa flèche aérienne, ne date que de 1768. Toutefois, on a conservé dans l'église actuelle la pierre tombale de Jean de Carman ou de Kermavan, évêque de Léon, mort en 1514.

POL DE COURCY.

(*La suite prochainement.*)

RÉCITS POPULAIRES DES BRETONS.

DEUX RÉCITS OPPOSÉS.

Sans vouloir aucunement rallumer la *fameuse querelle* des *Marvaillers* et des *Disrévellers*, qui, je m'empresse de l'avouer, me causa autant de plaisir que de profit en modifiant quelques unes de mes idées sur ce sujet intéressant, (1) je vais citer, comme étude sur les conteurs bretons, deux récits d'un genre très-opposé : l'un, appartenant au pays gallo, est raconté par un Marvailler un peu *effronté*, que l'on veuille bien me passer le mot; l'autre, dont un pieux Disréveller nous retrace avec conviction le drame redoutable, appartient au Finistère.

Je n'ai pas la prétention de dire que ces deux récits résument le genre : ils m'ont été racontés sur les lieux mêmes que je vais décrire, et si j'en ai tiré quelques inductions à l'avantage peut-être des conteurs bretonnants, je commence par avouer mon péché de préférence ; donc, si je suis dans l'erreur, qu'aucun courroux ne s'allume contre un pauvre Disréveller, qui raconte ses impressions sans les défendre autrement que par les armes filiales de l'amour de son clocher.

I.

LES PIERRES DE PLESSÉ.

RÉCIT DU BRACONNIER.

Un beau soir d'octobre, je revenais, en compagnie d'un antiquaire de mes amis, de visiter les ruines d'un camp romain, qui dominent,

(1) Voir la Revue, t. II, p. 304.

au milieu du paysage le plus pittoresque, le cours du canal de Nantes à Brest, sur la limite des communes de Saint-Gravé et de Saint-Martin. Je songeais encore à ces enceintes cachées sous le taillis, et qui servirent autrefois peut-être aux compagnons de César pour opprimer nos aïeux.

Nous traversions alors une grande lande, parsemée de pierres et de rochers, tantôt jetés au hasard, tantôt alignés comme des débris de quelque *carneilloux*. La nuit venant augmenter l'illusion, nous nous demandions si nous aussi nous ne pourrions voir, une fois dans notre vie, ces rondes fantastiques de Korrigans que les paysans rencontrent si souvent sur leur chemin, lorsque nous aperçûmes un homme armé d'un long fusil; il se leva tout à coup près d'un rocher, et nous souhaita le bonsoir de l'air d'un braconnier dérangé de son affût; c'est dire assez qu'il était de mauvaise humeur.

— Je m'en vais à Saint-Gravé, mes bourgeois, nous dit-il après quelques mots; il est sûr et certain que les lièvres de ce canton sont allés gîter chez le diable, car voilà la troisième fois que je viens ici pour l'*histoire de pas même faire long-feu sur une pie* (1). Nous lui répondîmes qu'il ressemblait, au milieu de ces pierres, plus à un sorcier qu'à un chasseur.

— Ah! ces pierres, reprit-il, ces pierres, faut voir celles de Plessé : c'est *quasiment* une meute pétrifiée, des chiens, sauf votre respect, avec le cerf et les seigneurs, tous changés en pierres. Si vous veniez du côté de Saint-Gravé je vous conterais la chose.

— Mais nous vous suivons, nous hatâmes-nous de lui dire, enchantés de cette bonne fortune, — et nous vous écoutons.

— Monsieur que voici, ajouta mon antiquaire, est un amateur *distingué* de légendes, et sans vous il allait rentrer *bredouille*, pour parler comme un chasseur.

— Ma foi, il ne serait pas plus malheureux que moi, reprit le braconnier : quand on pense que je n'ai pas seulement *amorcé* un lapin depuis la semaine passée!..... C'est égal je vas vous conter l'histoire :

(1) *Pour l'histoire* de ne pas même tirer une pie. Nous ne conserverons que peu d'expressions empruntées à l'*argot* des braconniers.

— Faut vous dire qu'il y avait autrefois au château de Claies, en Plessé, un seigneur qui aimait mieux la chasse que le sermon. — Il était un peu comme le fils de ma mère, par malheur pour moi, mais ça ne fait rien à la chose, histoire de rire. Le sire de Claies n'allait jamais à la messe, il jurait comme un païen, surtout lorsque ses chiens n'avaient pas *de nez*, ou que la bête, au lieu de faire joliment sa *randonnée*, s'en allait *pointer au diable vert*, du côté des grandes forêts du Gavre; je vous disais donc qu'au lieu d'aller à la messe le dimanche, il se rendait au bois, parce que la rosée eût été bue par le soleil avant l'*Ite missa est*. C'était péché sans doute, et vous allez voir comment mal lui vint de ce métier.

Un jour de grande fête, le long des buissons, sur les haies, la rosée brillait au soleil levant plus belle que jamais.

— Quelle *menée* nous aurons ce matin! dit le sire à son piqueur; *le diable me brûle!* je veux forcer un cerf aujourd'hui.

— Mais seigneur, que lui dit timidement la vieille nourrice qui avait entendu, c'est grande fête aujourd'hui, monsieur le recteur grondera.

— Qu'il chante sa messe et laisse *piouler* ma meute; ma musique vaut bien la sienne apparemment; que j'étouffe, si le cerf n'est pas pris et forcé avant l'Élévation!

Là-dessus le sire tourna le dos à la gouvernante, siffla une fanfare et partit en jurant.

La menée alla bellement, comme on dit; les fanfares retentissaient dans les cavernes et couvraient le son des cloches qui avaient l'air de gémir dans les tours du voisinage; mais le sire de Claies, qui avait, *par supposition*, le diable dans le corps, n'y prenait point garde. Sa meute, traversant alors une lande rase, volait sur les pas du cerf aux abois; on approchait d'un large ruisseau, le pauvre cerf était perdu... Voilà que subitement le silence se fit sur les landes, les aboiements cessèrent, les fanfares finirent comme des glas de mort. Seulement, au loin, dans la tour de Plessé, la cloche sonnait l'Élévation. Faut vous dire qu'à cette heure la nourrice, que l'inquiétude tenait en éveil et qui priait pour son maître impie, entendit dans le bois voisin chanter un petit oiseau, dont la voix semblait lui dire : — Viens ici, viens ici vite...

Elle sortit émerveillée. Le dernier son de l'Élévation tintait à l'église ; en même temps du côté du château il se fit un grand vacarme, comme un coup de tonnerre, et les remparts et les tours s'écroulèrent au milieu d'une fumée épaisse.

— Pour lors, voyant cela, la pauvre nourrice tombe à genoux très-effrayée, comme vous le pensez bien. Un pressentiment la saisit, elle écoute du côté des plaines et n'entend plus rien ; mais sachant la direction que la chasse a prise le matin, elle court de ce côté, et voit bientôt sur la lande la meute et les chasseurs arrêtés au milieu de leur course. Alors elle s'approche du sire de Claies, et lui adresse la parole : — Bonsoir la compagnie. — Pas de réponse. Elle veut prendre la main du seigneur... Malheur! c'est comme la main d'un mort ou d'une statue! — Ces chasseurs, ces chiens sont changés en pierres, ma chère bonne femme. — Pour lors, la vieille, qui le matin avait compris le serment de son maître, pensa que le diable pouvait bien être de la partie, et s'enfuit, abandonnant ces lieux maudits, où gisent dans la pierre ces chasseurs impies, jusqu'à ce que la fanfare du jugement dernier les réveille.

Ils y sont toujours à ce qu'on dit ; vous pouvez les aller voir. Le temps, il est vrai, a cassé les bras et usé le nez de ces messieurs ; mais on reconnaît bien encore le cerf, les chasseurs et les chiens. On dit même que pendant les chasses qui viennent quelquefois de ce côté, on voit ces roches *quasiment* frémir et trembler au son du cor. Pour moi, qui vous parle, j'ai plus d'une fois, en revenant de l'affût, déchargé *ma clarinette* sur le rocher du cerf, et il est sûr et certain que je ne l'ai vu remuer ni plus ni moins qu'une borne.

Cette légende renferme, il est vrai, une morale facile à saisir ; mais ne devons-nous pas remarquer que les conteurs de l'espèce de mon braconnier ne songent jamais à vous dire cette morale. Au contraire, à peine ont-ils achevé, que, revenant sur leur récit, ils en affaiblissent l'impression par des réflexions inutiles, souvent pleines de forfanterie ou d'ironie.

Ce sont-là des *Marvaillers.*

Ce récit, dans la bouche d'un *Disréveller*, se fût terminé tout autrement : au lieu *d'un coup de fusil* hors de propos, il nous eût dit une phrase pieuse et grave. Cela est incontestable pour qui a souvent écouté les conteurs de la Cornouaille et du Léon. — La légende que l'on pourra lire ci-après, vient à l'appui de cette assertion. Mais je suis loin de dire qu'il n'y ait dans le Morbihan ni légendes pieuses et morales, ni conteurs sérieux; je les crois, au contraire, assez répandus dans la partie bretonne de ce département. Si cependant ils sont plus rares dans ce pays que dans les anciens évêchés de Saint-Pol et de Quimper, ce n'est pas à cause de la piété, qui est la même, sans doute, dans toutes nos contrées bretonnes, mais uniquement par suite de l'invasion de la langue française, qui s'oppose, à mon avis, à la reproduction aussi fidèle des anciens récits. Le fait principal, le drame, peut survivre encore dans l'imagination de certains conteurs; mais l'altération du langage leur fait oublier naturellement ces réflexions *sacramentelles* que l'idiôme consacre encore dans les cantons purement bretons et bretonnants.

Je vais essayer de résumer ma pensée : ce n'est ni le sujet, ni le fond du récit qui doit servir à le classer dans l'une des deux catégories que j'ai adoptées, c'est uniquement la manière de dire du conteur, son sérieux ou sa verve comique, sa manière, enfin, de traiter le sujet.

Le fond peut être tragique ou sombre, et, cependant, il n'est pas impossible que le conteur, par la verve de son débit, y répande des saillies plus ou moins enjouées (1). De même il y a, dans la Basse-Cornouaille surtout, des Disrévellers qui racontent, avec une gravité soutenue, des histoires dont on serait fort tenté de rire, sans le sérieux imperturbable de ces bardes en sabots (2).

(1) *Le Récit du Braconnier* ne peut-il en fournir un exemple?

(2) Je me propose, quelque jour, s'il plaît à Dieu, de citer un conte original de cette espèce.

II.

LE REVENANT DE LA GRÈVE.

RÉCIT DE LA VEUVE DU MATELOT.

Bien des hivers, bien des tempêtes ont démoli, pierre à pierre, les vieux murs du Bois-Éon, depuis le jour où, par un soleil couchant de décembre, je visitai les ruines de ce manoir (1). Je dessinai rapidement quelques pans de murailles, et j'étais sur le point de partir, lorsqu'une vieille mendiante, sortant des ruines, s'avança vers moi lentement et pareille à un fantôme ; car *la lune* (que l'on me pardonne d'évoquer ici *cette figure pâle et usée*), la lune, qui paraissait déjà derrière les grands arbres couverts de givre, répandait sur ces lieux solitaires des clartés et des ombres réellement sinistres. Un moment je me berçai d'une illusion fantastique, pour ainsi dire, mais le charme fut bientôt détruit sans retour par une voix triste et cassée, qui me disait en breton : — « La charité, la charité pour l'amour *d'ann aotrou Doué, hag itron Werc'hez* (2). »

— Prenez, ma bonne femme, lui répondis-je, et racontez-moi ce que vous savez de ces ruines d'où vous venez.

— Oh ! oui, mon charitable gentilhomme, la veuve du pauvre matelot Yan Jolu sait bien des choses, car son défunt lui parlait souvent, au retour de la pêche, du *Teuz ar drez* (3), et sans moi, pour le sûr, mon pauvre homme eût plus d'une fois *topé* (4) avec l'esprit, pour gagner du pain à ses enfants.... nos deux enfants, monsieur, qui sont allés là haut rejoindre leur défunt père. — *De profundis clamavi*.... et la veuve acheva à voix basse l'hymne funèbre.

(1) Le Bois-Éon. Les ruines de ce château, qui appartient aujourd'hui à la famille du Dresnay, se trouvent à deux lieues de Morlaix, à droite de la route du Lanmeur : elles n'ont de remarquable que leur étendue et paraissent modernes. Cependant on y voit quelques vestiges d'un château plus ancien. Les sires du Bois-Éon sont descendus de Pierre de Lanmeur. (1300.)

(2) Pour l'amour *du Seigneur Dieu et de Madame la Vierge*.

(3) *Teuz ar dréaz* ou *drez* ou *trez* : Revenant de la grève.

(4) Toper, *toka*, frapper dans la main pour faire un pacte.

Je me sentais ému, et voulant ramener la veuve à l'histoire promise, j'ajoutai :

— Ainsi, vous connaissez la légende de ce château?

— Oui, monsieur, une belle légende, une histoire où l'on parle de perles et d'or! Je puis bien parler de l'or, sans pécher, *va dichentil* (1), quoique je n'aie jamais vu d'or que dans mes rêves du bon Dieu, si ce n'est une fois pourtant dans les mains du seigneur de *Trofeunténiou* (un seigneur bien charitable), un jour qu'il paya les *sergents* de Moun-Troulez (2) qui voulaient mettre en prison mon pauvre Jolu, pour une amende, comme ils disaient....

La vieille femme ayant épuisé tout ce qu'elle savait des bontés du seigneur de *Trofeunténiou*, s'assit sur une pierre et commença enfin son récit, à peu près en ces termes :

— Sur la pointe la plus élevée de Lok-irek (3), il y a une roche noire qui domine toutes les autres. On dit que quelquefois sur ce *roc'h dû* (rocher noir), on voit revenir, les soirs de tempête, une ombre sinistre. Du haut de la tour dont vous voyez les ruines, on apercevait ce bloc de malheur et même l'écume des vagues qui venaient s'y briser lorsque le vent poussait à la côte.

Il y a longtemps, bien longtemps que le Bois-Éon n'a plus de seigneurs : le dernier périt pour avoir une fois oublié le *Teuz ar drez*. D'où venait ce mauvais esprit? Ni mon père, ni Jolu, mon cher homme, n'ont pu me l'apprendre. Moi, qui pense trop souvent la nuit pour dormir, je crois que le revenant de Lok-irek est l'âme en peine d'un ancien *Laer-mor* (4) décédé pendant quelque pillage sacrilége. Que peut-il attendre sur ce rocher noir? Que la mer se dessèche ou que le jugement dernier arrive.... Dieu ait pitié de son âme! *Ave Maria...*

Le seigneur du Bois-Éon avait une femme bonne et pieuse comme une sainte du Paradis, un vrai *tênzor* (trésor de charité); par malheur, il aimait le jeu avec fureur et la pêche avec une passion

(1) *Va dichentil :* mon gentilhomme. Les paysans appellent ainsi les gens de la ville.
(2) *Mountroulez*, Morlaix.
(3) *Lok-irek*. Lieu long, pointe qui s'allonge dans la mer.
(4) *Laer-mor*. Voleur de mer, pirate.

surprenante. Il avait, dans une petite anse de Lok-irek, les meilleures barques du pays, et l'on dit que ses pêches merveilleuses étaient le résultat d'un certain pacte conclu avec le *Teuz* de la grève, qui lui indiquait les endroits où il fallait jeter ses filets. De la sorte, il prenait de beaux poissons, des poissons précieux dont les yeux étaient autant de perles fines. Mais quand la pêche était finie, le sire déposait dans un creux du rocher noir la moitié des poissons qu'il avait pris.

Cependant, un soir, il y avait grande et belle assemblée au château du Bois-Éon. Les jeunes seigneurs et les jeunes dames causaient, riaient ou dansaient, tandis que les gens, que l'âge devrait rendre raisonnables, buvaient ou jouaient. De quel côté se trouvait la raison? Ce n'est pas du côté des années, je pense..... ainsi va le monde, Monsieur. Mais n'importe, la réunion était bien joyeuse, lorsqu'un étranger, que personne ne connaissait, entra dans la salle. Les dames, dont les yeux sont si pénétrants, ne purent s'empêcher de frémir à sa vue ; mais comme le nouveau venu était magnifiquement habillé de velours rouge, et qu'il portait un large collier d'or, le sire du Bois-Éon l'accueillit en gentilhomme, et lui montrant une place que le dernier joueur venait de quitter, il s'écria :

— Vous plaît-il de jouer avec moi, messire?

— Tout ce qu'il vous plaira, seigneur.

— Tout cet or, si vous voulez....

Une terrible partie s'engagea. Le seigneur du Bois-Éon perdit; il voulut sa revanche et perdit encore.

— Mon page, dit-il alors, va me chercher les mille louis qui se trouvent en mon coffre-fort, dans la tour de l'Ouest.

Le page apporta les mille louis qui furent bientôt perdus. Une fureur extrême animait les yeux du perdant; mais ceux de l'étranger lançaient des éclairs. Déjà les dames effrayées s'étaient enfuies entraînant la pauvre châtelaine, pâle comme une morte. Il ne restait dans la grande salle que deux ou trois vieux joueurs, témoins de ce jeu de damnés.... Alors le seigneur du Bois-Éon s'écria d'une voix terrible :

— Mon château contre tout l'or que tu m'as gagné!....

Il perdit encore et frémit en se voyant seul avec l'homme rouge (1),

(1) L'homme rouge, en Breton, *goaz rû*.

— Je pourrais te chasser d'ici, lui dit ce démon, et je le ferai, à moins que tu signes ce parchemin de ton sang...

— C'est bien. Dans un an, jour pour jour, je viendrai ici recevoir les mille perles fines que tu t'engages à me payer ; et si le compte n'y est pas, alors je te chasserai comme un mendiant.

— Là-dessus l'homme rouge disparut par la cheminée.

Pendant cela, la dame du Boiséon, retirée dans son oratoire, priait Jésus de délivrer son mari. La fenêtre qui donnait sur le grand bois était ouverte, alors une pauvre *chercheuse de pain* s'arrêta auprès de la fenêtre en demandant la charité. La bonne dame lui mit une pièce d'or dans la main et lui dit :

— Un temps peut venir où, comme vous, ma pauvre femme, j'irai chercher l'aumône.

— Non, non, reprit la mendiante, les saints du paradis ne vous laisseront pas mendier. Prenez ce morceau de la Vraie Croix, c'est un *tilsam* (talisman) contre les piéges de *l'ange noir*; et quand un grand malheur vous affligera, vous le poserez sur le côté du crucifix, à l'endroit de la plaie, et vous serez délivrée.

Alors la mendiante s'éloigna, mais il sembla à la chatelaine qu'une lumière éclairait la forêt sur son passage.

— Bien promptement l'année s'écoulait. Le sire du Boiséon avait l'air d'un possédé, et ne manquait jamais, les soirs d'orage, de s'en aller à la pêche. Mais le terme, marqué de sang sur le parchemin, s'approchait à grands pas, et le compte des perles n'était fait qu'à moitié, quoique le sire n'eût jamais manqué de partager avec le *Teuz ar drez*. Enfin, la veille du jour fatal, après un bon coup de filet bien rempli et bien pesant, au moment de monter sur la roche noire où le partage se faisait d'habitude, notre pêcheur s'écria :

— *Mil malloz* ! (Mille malheurs) pourquoi faut-il partager ! encore un coup comme celui-ci, et ma somme est faite si je garde le tout. Revenant, mon ami, nous partagerons demain.

Le sire, en disant cela, remonta dans son bateau malgré la tempête qui redoublait, hissa la misaine et serra *l'écoute*. Les vagues étaient affreuses en ce moment.

— C'est égal, dit le sire, *ar mor pé ar perlez* (1). Et la barque partit comme un goëland effrayé.

Vous voyez, monsieur, que je ne passe rien dans mon histoire, reprit la veuve qui commençait à grelotter ; c'est que mon pauvre défunt Yan Jolu causait mieux que personne, et il racontait des choses si édifiantes, Jésus ! Tout en disant cela la mendiante se mit à arranger la paille de ses sabots usés, ce qui annonçait qu'elle allait se mettre en route et que l'histoire touchait à sa fin. — Elle regarda le temps noir avec inquiétude, écouta tristement le bruit lointain et sourd de la mer, et continua son récit d'une voix plus basse, mais plus animée :

— Enfin pour vous revenir, au dernier son de minuit, un grand coup de marteau fit trembler la maison ; la dame du Boiséon, inquiète de son mari, priait pieusement dans son oratoire. Voilà que tout d'un coup une lueur de feu éclaira le petit appartement, et la pauvre dame aperçut devant elle l'homme rouge lui-même.

— Que voulez-vous ? lui dit-elle, d'une voix douce et tremblante.

Le *goaz ru* lui montra sur le parchemin le seing de son mari, qui ressemblait à une tache de sang.

— Votre seigneur est mort, lui dit ce démon, mort et noyé sur la grève de Lok-irek ; donnez-moi donc les mille perles qu'il me doit, ou sortez de ce château qui m'appartient.

La malheureuse femme se jeta à ses genoux, le supplia en pleurant, se dépouilla de ses bijoux et du peu d'or qu'elle avait. Tout cela ne faisait qu'irriter le cruel. Alors la veuve désespérée, en levant les yeux sur le crucifix, aperçut le petit morceau de la Vraie Croix, elle le posa aussitôt sur le côté du Christ, en disant : *Va Doué, me sikouret* ! (2) et au même instant des nuages remplirent la chambre. La vierge Marie apparut et deux beaux anges enlevèrent au ciel la sainte femme du Boiséon qui paraissait endormie.

L'homme rouge n'était plus là, vous pensez bien ; il s'en était allé d'où il était venu, à cinq cent mille pieds sous terre, comme disait

(1) *Ar mor pé ar perlez :* La mer ou les perles, il voulait dire : des perles ou le naufrage.

(2) *Va Doué, me Sikouret !* Mon dieu, secourez-moi !

mon défunt Yan Jolu ; et pour en finir, ceux qui vinrent au Boiséon le lendemain matin, ne trouvèrent plus que les ruines que vous voyez.

Il y en a pourtant qui disent que des hommes sans crainte, en passant par ici sur le tard, ou d'autres *chauds de boire* (1), après une foire d'automne, ont vu le *goaz rû* jouant aux cartes sur une pierre ; et sur la grève aussi, entre Lok-irek et Saint-Jean-du-Doigt, des pêcheurs attardés ont rencontré le *Teuz ar drez* ; mais l'histoire du seigneur du Boiséon est trop connue dans le pays ; nos bons matelots évitent le *Teuz fall* (2) et se contentent de la pêche que le bon Dieu leur envoie. De même en ce bas monde, *va dichentil*, — et mon pauvre défunt, qui parlait si bien, ne manquait jamais d'ajouter cela pour finir, — chacun doit être satisfait de la part qu'il a reçue à sa naissance, et fut-il *paour* (indigent) comme la veuve du matelot, qu'il bénisse la main d'*ann aotrou Doué.*

— A ces mots la vieille femme chercha en tâtonnant son bâton de houx au milieu des herbes et des broussailles, et l'ayant saisi elle se leva péniblement. Une pluie froide commençait à tomber, et le vent agitait les arbres dépouillés du grand bois, avec ces bruits sinistres qui, sur les côtes, annoncent une tempête.

— Prions pour les matelots ! dit la mendiante, et elle s'éloigna en murmurant un *de profundis.*

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

(1) Chauds de boire : *Tommet mâd.*

(2) *Teuz fall* : Revenant, ou esprit méchant.

POÉSIE.

—

DANS UN WAGON.

— Hé! monsieur Paul!.... ici, pour la deuxième classe.
Dans ce compartiment vous avez une place....
Vite donc! Le train part... —
Et le voilà parti.
Dans le coin d'un wagon discrètement blotti,
Tandis que le convoi sous un tunnel s'élance,
Paul se croise les bras et garde le silence.
Mais s'il reste muet ce n'est pas pour longtemps;
Parler est un besoin quand on a dix-huit ans;
Et, le tunnel franchi, Paul doucement hasarde
Un mot.... Nul ne répond, mais chacun le regarde.
On lui trouve l'œil vif et le sourire fin;
Il plaît, il le comprend, il s'enhardit; enfin,
Comme tous les oiseaux échappés de leur cage,
Il babille.... On apprend le poids de son bagage,
Le prix de son chapeau, castor de premier choix,
Le nom de ses cousins, gros bonnets villageois,
L'un curé, l'autre maire, hommes purs, têtes calmes,
Et combien au collége il a conquis de palmes,
Et combien, l'an dernier, dans son petit manoir,
Son père a récolté de seigle et de blé noir....
Et, sa langue trottant, il dit mille autres choses :
— Ma sœur s'est mariée à la saison des roses,
Et moi, pendant sept ans, de grec et de latin
Ayant fait à Sorèze un honnête butin,
J'abandonne mon nid au pied de la colline,
J'ouvre mon aile et vole....
— A Paris, j'imagine,
Interrompt une voix qui sort d'un cache-nez.
— A Paris; justement.... Monsieur, vous devinez.

La vie aux champs s'écoule obscure et monotone ;
Que ferais-je au printemps ? que ferais-je en automne ?
Irais-je des faneurs activer le travail
Ou m'assurer des soins que l'on doit au bétail ?
Ferais-je de mon corps une machine humaine ?
Pourquoi ? Pour arrondir mon modeste domaine
D'une vigne gaillarde ou d'un pré toujours vert ?
C'est peu.... quand on traduit Horace à livre ouvert !....
Une profession qui fait briller la vie,
Qui flatte et rend heureux, voilà ce que j'envie.
Mais il faut bien choisir, c'est le point délicat.

— Jeune homme, croyez-moi, faites-vous avocat,
Répond le voyageur au cache-nez. En France,
C'est toujours aux parleurs que va la préférence.
Qui pérore avec grâce en tout doit exceller ;
Où n'arrive-t-on pas quand on sait bien parler ?
D'un avocat on fait un conseiller ; les villes
Ont souvent à la robe emprunté leurs édiles ;
Au forum le barreau fournit les orateurs,
Et combien d'avocats devenus sénateurs !
Le pouvoir est à ceux dont la parole abonde ;
C'est avec de grands mots qu'on gouverne le monde.
D'être avocat un jour je conçus le dessein ;
Mais j'écoutai mon oncle. Il était médecin ;
J'ai dû lui succéder.... Hélas ! sa clientèle,
Mon unique ressource, était pauvre.... et mortelle.
Et puis que de rivaux sortis de tous les coins !
Un confrère de plus, un malade de moins,
Voilà, lorsque le soir j'achève ma tournée,
Le bénéfice net de toute ma journée !
Oh ! pourquoi m'a-t-on mis la lancette à la main !
Comme un autre au barreau j'aurais fait mon chemin ;
Avocat....

— Avocat ! quelle funeste idée,
Psalmodie un monsieur à la face ridée,
Qui tousse, et de sa gorge extrait péniblement
Les lambeaux d'un organe atteint d'épuisement.
Au barreau, comme ailleurs, on peut faire fortune,
Et quelques avocats brillent à la tribune ;

Mais combien en voit-on, le regard suppliant,
Se morfondre au palais, en quête d'un client!
Chez les hommes de loi la concurrence est grande;
Tout procès se convoite et le plaideur marchande.
Plus d'une robe, ayant rêvé gloire et profit,
S'use à poursuivre en vain le songe qu'elle fit.
Longtemps on court après une cause éclatante,
(Quelque testament louche et dont la somme tente)
Et l'on va s'aplatir contre un mur mitoyen!
Confus, on se résigne, on plaide, (il le faut bien!)
On déclame le code avec enthousiasme;
On sème l'éloquence et l'on récolte... un asthme!
Ah! monsieur Paul, fuyez les écueils du barreau!
Voulez-vous parvenir? entrez dans un bureau;
Soyez laborieux, docile, ayez du zèle,
Et des emplois publics vous gravirez l'échelle:
Tel est ambassadeur qui débuta commis.
Si j'avais dix-huit ans!...
— Et de puissants amis,
Soupire un personnage à la mine rapée,
Votre espérance alors ne serait point trompée.
Mais sans un fort levier par l'intrigue obtenu,
Sans la faveur qui prend dans l'ombre un inconnu,
Le porte au plus haut rang, et fait ce grand miracle
Qu'un sot n'est plus un sot dès qu'il est au pinacle,
Sans protecteur ardent, le mérite accompli
Dans la nuit des bureaux végète enseveli!
Commis?... si l'on n'est pas le cousin d'un ministre!
Commis? quel triste sort!... Le front sur un registre,
La plume aux doigts, tourner à perpétuité
Dans le cercle étouffant de l'uniformité!
Sur les hommes d'en haut lorsque la foule glose,
Faire la sourde oreille et rester bouche close;
Redouter du pouvoir l'écroulement subit,
Changer d'opinion plus souvent que d'habit,
Cacher comme un méfait l'esprit que Dieu vous donne,
Et qui, dans les bureaux, jamais ne se pardonne,
Gagner moins qu'un manœuvre à gâcher du mortier,
Se loger pauvrement dans un lointain quartier,
Et, dupe d'un travail où la santé s'énerve,
Etre ce que je suis (que l'exemple vous serve!)
Expéditionnaire... avec les cheveux blancs!...

Que n'ai-je de mon cœur suivi les chauds élans,
Lorsque jeune, hardi, l'humeur aventurière,
Des armes je voulais embrasser la carrière!
Le chagrin maternel parla, je me soumis,
Et je vis s'envoler, infortuné commis,
Tout l'avenir guerrier dont j'avais l'âme éprise.

— Belle perte! riposte une moustache grise;
Le métier de soldat... c'est un pauvre métier!
Rarement de la guerre on revient tout entier.
J'ai laissé mon œil droit au bas d'une redoute;
Ma croix en fut le prix, et j'en suis fier, sans doute;
Mais si c'était partie à refaire, je crois
Que je ne jouerais plus mes yeux contre une croix...
Et l'épaulette d'or que j'ai tant convoitée,
Un boulet m'a ravi le bras qui l'eût portée!
Voilà pourtant l'espoir qui jadis m'a séduit!
Fatale illusion! songe qui me conduit
Aux Invalides!... Ah! quelle bévue énorme
J'ai commise, ébloui par un bel uniforme,
Lorsque, pour m'enrôler, de ma faute averti,
J'ai fui du magasin où j'étais apprenti!
Sourd aux prudents avis donnés par la sagesse,
J'ai tourné sottement le dos à la richesse,
Au calme du foyer, aux douceurs des vieux jours.
Le commerce....
— En profits n'abonde pas toujours,
Interrompt un quidam, en secouant la tête.
Une secrète voix m'avait dit: Sois poète!
Mais mon père était vieux, et, fils aîné, j'ai dû
Prêter à son négoce un concours assidu.
Le succès m'enhardit; je brassais les affaires;
Mes vaisseaux se croisaient sur les deux hémisphères;
Mon prix faisait le cours, aussi me nommait-on
L'Annibal du café, le César du coton!
Jamais spéculateur n'eut d'aussi belles passes....
Mais ainsi que Janus le commerce a deux faces;
Après m'avoir montré la face qui sourit,
A mes yeux effarés c'est l'autre qu'il offrit!
Tout fut perte où jadis tout était bénéfice;
Ma fortune croula, déplorable édifice!

Heureux, en me saignant jusqu'au dernier écu,
Qu'à ma prospérité l'honneur ait survécu!
Vingt ans, vingt ans de moins! et, plein de cette flamme
Qui me brûlait le front, qui m'électrisait l'âme,
A Paris, dans un monde où le génie est roi,
Portant, comme Bias, tout mon bien avec moi,
Un poëme à la main, j'irais chercher la gloire.

— Dites donc la misère, et l'on pourra vous croire,
Réplique un homme aux doigts roussis par le tabac,
Aux longs cheveux errant sur un paletot sac.
Malheur à celui-là qui, sans ressource aucune,
Poëte, s'est placé hors de la loi commune!
Est-ce pour lui jamais que la vie a des fleurs?
Sa part est celle-ci : l'isolement, les pleurs,
Et les loisirs amers, et la pâle insomnie,
Et l'Hôtel-Dieu, quand vient l'heure de l'agonie!
La gloire!... avec la gloire apaise-t-on la faim?
Ah! c'est un mot bien creux pour qui manque de pain!
Et d'ailleurs, aux accords d'une lyre inconnue,
Croyez-vous que souvent la gloire soit venue?
La gloire a le pied lent, et c'est pour les tombeaux
Qu'elle garde toujours ses lauriers les plus beaux!
Qu'arrive-t-il? De rage étouffant son génie,
Le poëte aux abois lui-même se renie.
Foudroyés au début, que de jeunes auteurs
Du style ont pour toujours déserté les hauteurs!
Las de frapper en vain aux portes des libraires,
La pipe entre les dents, bohêmes littéraires,
Ils vont le soir courant les cafés des faubourgs,
Pour les journaux moqueurs glaner des calembourgs!....
Ce qu'ils souffrent alors.... je ne veux pas le dire!
Sans doute, ils ne sont pas tous voués au martyre;
Il est quelques auteurs que protége le sort;
Leur astre tout à coup de l'obscurité sort;
On les lit, on les joue, on les prône, on les flatte;
Leur boutonnière un jour se pare d'écarlate;
La vogue en fait des dieux, leur dresse des autels;
Ils sont de l'Institut, et meurent.... immortels!
Mais c'est l'exception ceux-là, le petit nombre....
Pour un brillant essor que de chutes dans l'ombre,

Que de vaillants espoirs restés sur le carreau!
Pour un Ponsard combien d'Hégésippe Moreau!....
Ce que l'art deviendra, nul ne s'en inquiète ;
Le siècle a, par ma foi! d'autres soucis en tête.
D'une voix inspirée écoute-t-il les sons?
C'est de l'or qu'il lui faut et non pas des chansons!

— Oui, de l'or!... pour jouir d'une ivresse éternelle,
S'écrie un personnage à l'ardente prunelle,
Oui, de l'or!... pour narguer les préjugés têtus;
Qui possède de l'or a toutes les vertus.
Avoir de l'or!... changer son goût en loi suprême,
Etre sa providence et s'exaucer soi-même,
Quel destin!.., mais cet or qui fait de l'homme un dieu,
Il faut le demander à qui le donne... au jeu!
Au grand jeu de la Bourse où, muet et l'œil morne,
Mystérieux banquier, l'Agio tient la corne.
Là, comme ailleurs, les dés trahissent, je le sais;
Mais la perte profite autant que le succès;
Dès les premiers revers tout scrupule s'envole,
On se forme dans l'art de jouer sur parole,
Et, contre un million qu'on peut gagner d'un coup,
Ne risquant que l'honneur hasarde-t-on beaucoup?...
Jeune homme, qui rêvez une opulente vie,
A la moisson de l'or la Bourse vous convie.
Venez! les bons avis ne vous manqueront pas;
Où la Fortune accourt on guidera vos pas;
Et s'il vous faut alors, pour arrêter sa roue,
Vous embusquer dans l'ombre ou marcher dans la boue,
N'hésitez pas! Ayez l'œil sûr, le geste prompt...
Et, les mains pleines d'or, vous lèverez le front!..
Soyez donc riche! riche à tout prix et bien vite;
N'aurez-vous pas le temps d'être honnête homme ensuite?...
Monsieur Paul ne dit mot?...

Une noble rougeur
S'épandit sur les traits du jeune voyageur.
Muet, Paul inclina son front vers la portière;
Une larme mouillait le bord de sa paupière.
Les aveux décevants échangés devant lui,
Se heurtaient dans son cœur d'où l'espoir avait fui.

Triste, il songeait, laissant au loin flotter sa vue.
La campagne brillait, de mille attraits pourvue;
Les pelouses, les bois, les guérets, les buissons,
Tout n'était que parfums, que fleurs et que chansons.
De temps en temps, glissait, derrière le feuillage,
Une ferme isolée ou quelque gros village,
Dont les murs reluisants semblaient dire à ses yeux :
L'aisance et le bonheur ont leur gîte en ces lieux....
Soudain Paul sent éclore une sage pensée...
Un long soupir détend sa poitrine oppressée;
Le calme lui revient : il a pris son parti!

Des wagons par degrés l'élan s'est ralenti;
Un grand coup de sifflet fend les airs; on s'arrête.
Hors du compartiment Paul avance la tête :
— Holà... hé !... le convoi qui croise celui-ci,
Tardera-t-il longtemps à passer ?
— Le voici.
Paul se lève et descend.

— Quoi ! voilà votre course
Achevée ?... Et Paris?
— Et la gloire ?
— Et la Bourse ?
— Votre humble serviteur...
— Mais où donc allez-vous,
Monsieur Paul ?...
— Où je vais?... je vais planter mes choux !

HIPPOLYTE MINIER.

Bordeaux, 19 mai 1859.

M. VICTOR COUSIN.

La religion naturelle, ou la substitution de la philosophie à la religion positive, dans le gouvernement des âmes, est une imagination du XVIII[e] siècle. L'honneur ou la folie de cette nouveauté ne sauraient être attribués exclusivement aux grands agitateurs de l'époque, ni à Voltaire, qui passa sa vie à comploter contre le christianisme, ni à Rousseau dont les meilleures inspirations sont des réminiscences de l'évangile. Le siècle tout entier doit être glorifié ou condamné. Les Encyclopédistes, Rousseau, Voltaire, Hume, en exprimant leur pensée, expriment la pensée de leur temps; l'assentiment presque unanime les accueille et les soutient : là est le secret de leur popularité. Lorsque le vénérable Bergier écrit la réfutation du déisme (1), il n'a point seulement affaire au Philosophe de Genève; il a contre lui la majorité de ses contemporains. Dans une telle situation, la science, la droiture, la foi, le talent, et Bergier avait tout cela, le génie même ne servent de rien. On parle avec la certitude de n'être pas écouté.

Nous ne cherchons point les causes de cette hostilité contre les religions positives, et en particulier contre la religion catholique, qui fut la plus attaquée parce qu'elle est incomparablement la plus forte (2);

(1) Bergier, né en 1718, mort en 1790, fut le plus vigoureux adversaire des utopies religieuses de Rousseau. Il publia en 1768, le *déisme réfuté par lui-même;* la modération de l'écrivain et la solidité du livre furent très-remarquées.

(2) Le catholicisme n'est pas plus ménagé qu'autrefois, et pour la même raison. Le lecteur connaît une célèbre lettre qui a été reproduite par les journaux belges, en 1856. Voici un passage significatif : « Donc, à mon sens — et je reviens à l'une des causes du succès de la réaction catholique — les hommes de libertés, les radicaux, les *rationalistes* ont peut-être inopportunément attaqué le protestantisme, sorte de religion transitoire, de *pont*, si je puis m'exprimer ainsi, et à l'aide duquel on doit arriver assurément au rationalisme pur, tout en subissant cette fatale nécessité d'un *culte* dont la masse de la population ne saurait encore, à cette heure, se passer. » (E. Sue.)

nous ne faisons point ici la part de l'esprit de réforme qui, réduit au silence par l'histoire des *variations*, attendit la mort de Bossuet pour reprendre l'offensive, non plus que la part de la philosophie sensualiste qui, si elle admet un Dieu et une morale, ne saurait s'accommoder du Dieu et de la morale des chrétiens; nous constatons uniquement un fait, c'est que la religion naturelle a été préconisée en haine de la religion révélée, et ses apologistes, nous allions dire ses inventeurs, n'ont point dissimulé cette haine. Ils ont eu recours à des manœuvres plus ou moins loyales, chacun apportant dans la croisade son génie et son humeur, l'un sa verve moqueuse et son art prodigieux à falsifier les textes, l'autre sa rhétorique enflammée, inépuisable, insoucieuse des contradictions; ceux-ci leurs préjugés scientifiques, ceux-là leur habileté à transmettre le mot d'ordre, tous enfin rivalisant d'ardeur; mais il est une justice qu'on leur doit rendre, c'est qu'ils ont dit franchement ce qu'ils voulaient et à qui ils en voulaient. Nous savons gré — ceux qui sont venus depuis, nous ont appris à trouver la franchise méritoire — nous savons gré aux philosophes du XVIII^e^ siècle, d'avoir déclaré la guerre à la religion, bruyamment et grossièrement peut-être, mais ouvertement. Leur position est nette, et, par suite, la position de leurs adversaires est également nette. Des deux côtés, on peut tirer sur l'ennemi, sans courir le danger de frapper un allié timide ou un spectateur indécis. les Encyclopédistes ne manquent ni de violence ni de ruse, mais ils dédaignent la politique de Néron; ils n'embrassent pas la religion pour mieux l'étouffer.

On sait quel fut le dénouement de cette lutte. La terreur continua l'œuvre des sophistes; le glaive acheva ce que la plume avait commencé. On vit renaître l'ère sanglante des martyrs: le clergé fut proscrit ou dégradé, les autels renversés, les chefs-d'œuvre de l'art chrétien mutilés, les églises fermées, la discussion interdite ou impossible. Au Dieu fait homme du catholicisme, succéda l'homme fait Dieu de Robespierre et de Lareveillère-Lépaux. Chacun proposa sa formule; on convia le peuple aux fêtes de la Déesse-Raison; et le peuple, toujours avide de spectacle, y assista comme à une cérémonie officielle, avec empressement et indifférence. La multitude,

qui avait acclamé la déclaration des droits de l'homme, l'abolition des priviléges, la liberté politique et surtout l'égalité civile comme de véritables bienfaits, la multitude souriait dédaigneusement à l'exhibition de cette divinité étrange. Et cependant qu'était la Déesse-Raison, représentée par une courtisanne, sinon la personnification de la religion naturelle ? (1).

L'épreuve fut décisive. Il est vrai que les rationalistes ne se tinrent pas pour battus ; ils ne voulurent pas reconnaître qu'ils s'étaient fait illusion sur la vertu de la raison, considérée comme pouvoir religieux. Ils déclarèrent seulement qu'on s'y était mal pris, que ces travestissements grotesques n'avaient rien de sérieux, que d'ailleurs on se pouvait passer de culte extérieur, qu'il fallait attendre un temps plus favorable au renversement de la superstition, et faire préalablement l'éducation des masses. (2) Cependant ces masses, non encore disciplinées, et qui, nous l'espérons bien, ne le seront jamais assez pour se laisser séduire au culte abstrait des philosophes, sentaient l'esprit religieux se ranimer en elle. C'est à cet instinct, d'autant plus vif qu'il avait été plus longtemps comprimé ou distrait, que la mesure réparatrice du premier consul donnait une légitime et tardive satisfaction.

(1) Voici le témoignage d'un écrivain qui n'est point suspect de fanatisme religieux : « Chaque commune eut sa déesse-Raison, représentée d'ordinaire par une femme de mauvaise vie. On dépouilla les églises ; les unes furent fermées, les autres consacrées à des services publics, ou vendues aux particuliers. Les processions religieuses furent remplacées par des mascarades ; des hommes et des femmes, vêtus de chasubles et coiffés de mitres, parcouraient les rues en dansant la *carmagnole*. On affublait des ânes d'ornements épiscopaux ; des bandes traversaient Paris, en portant des vases sacrés, et buvant dans les calices. Les municipalités envoyaient chaque jour des voitures d'ornements d'églises à la convention, avec des adresses rédigées en termes dérisoires. » — O vous, disait la députation de Saint-Denis, instruments du fanatisme, Saints, soyez enfin patriotes : Levez-vous en masse ; servez la patrie en allant vous fondre à la monnaie, et faites en ce monde notre bonheur, que vous ne vouliez faire que dans l'autre ! » Williaumé, hist. de la révolution française, 3e édition, p. 251.

(2) Voir la lettre que nous avons citée plus haut : « Pendant longtemps, bien longtemps encore peut-être, les masses, laissées jusqu'ici dans une déplorable ignorance, et subissant l'irrésistible empire de la coutume, de la tradition, ne pourront, je le crains, quelle que soit l'éducation qu'elles reçoivent à l'avenir, se passer complétement d'un *culte* ; or, en nos temps modernes, un culte ne s'improvise point. Celui de la déesse-Raison, malgré l'incontestable élévation de l'idée qu'il symbolisait, n'a pu rallier les masses..... »

Comme au sortir d'un long sommeil, la France, après un siècle de scepticisme couronné par des parades impies, se réveilla chrétienne, fière de l'être, honteuse de penser qu'elle avait failli ne l'être plus.

Voilà, en résumé, l'histoire de la première phase du rationalisme. Il est nécessaire de ne la point perdre de vue; elle servira à expliquer et à apprécier le rationalisme contemporain. Les moyens sont différents, mais le but est le même. Nous le démontrerons.

M. Victor Cousin est le représentant le plus considérable de la nouvelle école. Esprit vif, plus flexible que ferme, plus ingénieux qu'original, il a toutes les qualités que requiert la conduite d'un parti à la fois ambitieux et prudent. C'est un stratégiste consommé. Il sait avancer à propos, et, tant qu'on ne réclame pas trop énergiquement, il avance toujours. Ses adversaires sortent-ils de leur quiétude et lui demandent-ils raison de ses attaques? il fait une preste évolution en arrière, et s'étonne avec candeur d'avoir été agressif. Il proteste en termes passionnés de son tendre respect pour ses contradicteurs vénérés, on l'a calomnié, il est incapable d'oser ce qu'on dit qu'il ose.... et lorsque l'alerte est passée, lorsque les frayeurs sont endormies et qu'on ne songe plus à lui, il revient à la charge et reprend sans bruit le terrain abandonné. Le plus souvent; il feint de prendre le change. Signale-t-on le vrai sens et la portée de ses doctrines? Il déclare courageusement qu'il ne faiblira jamais devant les audacieux qui nient les droits sacrés de la raison et la liberté de conscience (1). On insiste. Il s'échauffe, et en s'échauffant il se persuade lui-même: il se porte le défenseur de la philosophie outragée dans sa personne, il invoque comme cautions Socrate, Platon, saint Thomas, Descartes, Leibnitz, Bossuet, Fénélon, les plus grands noms du paganisme et de la chrétienté; il a pour lui la charte et le roi. Bien mal avisé est celui qui le rappelle à la question: il lui faut faire amende honorable ou se brouiller avec les saints, les doctes et les puissants?

A ce rare esprit de conduite, joignez un cœur capable des affections les plus diverses (quel est l'homme illustre d'autrefois ou des

(1) Lisez l'énergique protestation (qui se trouve à la dernière page de la préface (1re édition de l'ouvrage sur Pascal); c'est un modèle du genre. Il faut avoir étudié M. Cousin et ses œuvres pour en apprécier la sincérité.

temps modernes auquel M. Cousin, n'a pas modestement demandé son amitié et son patronage?) une singulière puissance de prosélytisme, une activité infatigable, une érudition qui prend largement son bien où elle le trouve, un vif sentiment du beau et du grand, un style formé au commerce assidu des maîtres, et par-dessus tout, une éloquence méridionale, étudiée et naturelle, une parole rapide, nette, qui se joue des obscurités métaphysiques, assez cherchée pour qu'on lui sache gré de l'effort accompli, assez facile pour qu'on l'écoute longtemps et sans fatigue, et vous aurez l'idée d'un homme admirablement doué, qui, semblable au héros de Beaumarchais, est propre à tout, particulièrement au rôle, aussi périlleux qu'équivoque, qu'il a choisi et où il se plaît.

M. Cousin est un disciple de Voltaire, de Hume et de Rousseau (1). Son idée fixe est la leur; c'est la substitution de la raison à la foi; mais il la présente avec une force et des correctifs qui lui sont propres. L'échec essuyé récemment ne le décourage pas : si ses maîtres ont échoué, ce n'est point qu'ils aient poursuivi une chose impossible, ce n'est point par esprit chimérique qu'ils ont péché, c'est par maladresse et insuffisance.

En effet, la philosophie du XVIIIe siècle est maladroite. Elle attaque en face et sans ménagement une institution antique, un corps de doctrines enseigné, accepté depuis deux mille ans; elle l'attaque, sans reconnaître qu'il y a, dans ce fait même de la longue durée du christianisme, la preuve de sa vérité, au moins partielle; elle l'attaque en présence d'un peuple dont l'éducation, les mœurs et les goûts sont éminemment chrétiens; en un mot, elle ne comprend pas la nécessité de refaire l'éducation avant de refaire la religion. — En outre, la philosophie du XVIIIe siècle a un tort grave, elle se présente pour recueillir la succession des religions positives, et elle n'est rien moins qu'une philosophie religieuse. Etudiez-la dans les œuvres de ses

(1) En 1848, M. Cousin pensa que le peuple avait, plus que jamais, besoin de croyances morales et religieuses, et il publia une *Philosophie populaire*, suivie de la première partie de *la Profession de foi du vicaire savoyard*... édition accompagnée d'une étude sur le style de Rousseau, morceau excellent, mais aussi peu à la portée des lecteurs présumés que la profession de foi elle-même.

plus illustres soutenants, qu'y trouvez-vous? Une psychologie étroite, qui mutile sciemment la nature humaine et la dégrade, une morale indécise, parfois sentimentale, plus souvent sensuelle, une théodicée superficielle et vague, une logique mal assurée et sans défense contre le scepticisme (1). Les réformateurs sont en désaccord sur les questions les plus graves, et ne s'entendent que pour abattre l'objet de leur haine commune. Mais haïr, c'est détruire, et nous aspirons à une foi, c'est-à-dire à une construction nouvelle. Il faut donc concilier, interpréter, choisir avec discernement et fondre les dogmes de la religion positive dans un savant éclectisme, où elle aura sa place comme antécédent et auxiliaire de la religion définitive. En résumé, la conduite à tenir envers le christianisme pour qu'il meure sans avoir le droit de se plaindre, c'est de l'absorber respectueusement. Faiblesse et maladresse, voilà donc les deux écueils que la philosophie moderne doit éviter, sous peine d'échouer comme sa devancière.

Ces écueils, les a-t-elle évités? Pour le savoir, étudions la doctrine de son fondateur : cherchons quelles sont les idées de M. Cousin touchant la religion positive, quel est son système particulier, et quelle est l'influence, bonne ou mauvaise, qu'il a exercée.

I.

Si nous interrogeons M. Cousin sur les divers cultes, il nous répondra qu'il n'est point un esprit fort, et qu'il n'y a point de philosophe qui soit plus que lui touché de leur enseignement, plus pénétré de leur importance, plus dévoué à leur gloire. Comme toutes les religions sont dépositaires des vérités essentielles, il fait profession de vénérer toutes les religions et de leur venir en aide. « Nous voulons, dit-il dans une circonstance solennelle, nous voulons que la philosophie de nos écoles soit profondément morale et religieuse, qu'elle fasse pénétrer dans les esprits et dans les âmes les convictions qui font l'honnête homme et le bon citoyen, les croyances générales qui

(1) Voir sur ce point la première et la deuxième préface des fragments; voir aussi la préface du rapport sur Pascal.

servent d'appui à tous les enseignements religieux des divers cultes. La philosophie sert tous les cultes sans se mettre au service d'aucun en particulier..... — Oui, je désire que ma voix soit entendue de tous les membres des différents cultes reconnus par l'Etat : la philosophie que l'Université enseigne n'en exclut aucun ; elle les admet tous, elle les *respecte;* elle fait plus : elle les fortifie (1). »

Mais c'est à la religion catholique qu'il adresse ses plus chaudes protestations, c'est elle, c'est l'Eglise qu'il veut convaincre de la pureté de ses intentions. « Je la recommande (la philosophie éclectique) en particulier aux esprits vraiment religieux. La philosophie du XIXe siècle n'est pas celle du XVIIIe. Loin d'attaquer le christianisme, elle en est l'alliée (2). — Je m'incline devant la révélation, source unique des vérités surnaturelles; je m'incline aussi devant l'autorité de l'Eglise, nourrice et bienfaitrice du genre humain, à laquelle seule, il a été donné de parler aux nations, de régler les mœurs publiques, de fortifier et de contenir les âmes (3). Et ailleurs, « le christianisme, la dernière religion qui ait paru sur la terre, est aussi, et de beaucoup, la plus parfaite... la religion de l'*Homme Dieu* donnne un prix infini à l'humanité. L'humanité est donc quelque chose de bien grand, puisqu'elle a été ainsi choisie pour être le réceptacle et l'image d'un Dieu. De là, dans le christianisme, la dignité de l'humanité confondue avec la sainteté de la religion, et partout répandue avec elle (4). »

L'Eglise n'est point ingrate. Elle proclame bien haut son estime pour l'éclectisme et ses bons offices : « Partout elle reconnaît que c'est déjà un service immense à lui rendre que d'enseigner, au nom de la raison, les grandes vérités sur lesquelles elle bâtit son édifice (5). » Elle garde la mémoire de cette loyale déclaration faite par M. Cousin, en 1843, à la tribune de la chambre des pairs, où il posait nettement le principe qui doit présider à l'enseignement de la philoso-

(1) Discours prononcé à la chambre des pairs, séance du 3 mai 1844, p. 150, 4e édition.
(2) Avant-propos de l'écrit sur Pascal, p. VII.
(3) Préface de la 1re édition du même ouvrage, v. les dernières pages.
(4) *Histoire de la philosophie au XVIIIe siècle.* t. 1er, p. 48, éd. de 1841,
(5) Même discours, p. 151.

phie dans les écoles de l'Etat, à savoir, celui du *respect* le plus scrupuleux pour toutes les croyances et pour tous les cultes reconnus par l'Etat, et singulièrement pour cette grande religion catholique, qui est celle de la majorité des Français... respect qui a été prescrit comme une règle inflexible et absolue (1).

Ces déclarations sont formelles, itératives. Il faudrait être systématiquement prévenu pour en contester la sincérité ou pour soupçonner une ironie mal dissimulée (2). Néanmoins, il n'est pas sans intérêt de se rendre compte, ne fut-ce que pour sympathiser davantage avec M. Cousin, de ce respect scrupuleux qu'il professe pour tous les cultes, et singulièrement pour cette grande religion catholique, qui est celle de la majorité des Français. Procédons par ordre.

Toute foi est une foi à certains dogmes, à certaines vérités surnaturelles, inaccessible à la raison, qu'on nomme mystères. Considérer ces dogmes ou ces mystères comme un pur assemblage de symboles et de formes exprimant des vérités rationnelles, dégager les vérités de la forme où elles sont contenues, expliquer le mystère, qu'est-ce, en un mot, sinon supprimer le mystère? Le jour où le mystère est expliqué, il n'est plus un mystère il n'a plus de raison d'être, non plus que la religion dont il est le fondement. Ainsi, une philosophie qui prend un à un tous les mystères et qui les traduit ou prétend les traduire en formules métaphysiques, une philosophie qui dit d'elle-même qu'elle est « la lumière des lumières, l'autorité des autorités (3) », est et doit être l'ennemie irréconciliable de toute religion. Or, qu'elle est la prétention de l'éclectisme? Laissons-le s'exprimer lui-même. « Sœur de la religion, la philosophie puise dans un commerce intime avec elle des inspirations puissantes; elle met à profit ses saintes images et ses grands enseignements, mais en même temps *elle convertit les vérités qui lui sont offertes par la religion dans sa propre substance;* elle ne détruit pas la foi, elle l'éclaire et la féconde, et l'élève doucement *du demi-jour du symbole à la grande lumière*

(1) Discours prononcé à la séance du 24 avril 1844, p. 61, même édition.

(2) Expressions de M. Cousin, à propos de l'orthodoxie de Vanini, fragments de philosophie cartésienne, p. 19.

(3) Introduction à l'*Histoire de la phil.*, édit. déjà citée, 1re leçon, p. 24.

de la pensée pure. — Toute vérité, c'est-à-dire, ici, tous les rapports de l'homme et du monde à Dieu sont déposés, je le crois, dans les symboles sacrés de la religion. Mais la pensée peut-elle s'arrêter à des symboles? *L'enthousiasme,* après avoir entrevu Dieu dans ce monde, *crée le culte,* et dans le culte il voit Dieu encore. La foi s'attache aux symboles... mais l'enthousiasme et la foi ne sont pas, ne peuvent pas être les derniers degrés du développement de l'intelligence humaine. En présence du symbole, l'homme, après l'avoir adoré, éprouve le besoin de s'en rendre compte. Se rendre compte, Messieurs, se rendre compte, c'est une parole bien grave que je prononce! — (L'orateur, on le voit, ne dit que ce qu'il veut dire.) — A quelles conditions, en effet, se rend-on compte? A une seule : c'est de décomposer ce dont on veut se rendre compte; c'est de le *transformer en pures conceptions* que l'esprit examine ensuite, et sur la vérité ou la fausseté desquelles il prononce. Ainsi, à l'enthousiasme et à la foi succède la réflexion (1). »

Voilà comment les mystères sont éclaircis par la réflexion qui les transforme en des conceptions rationnelles. Une pareille transformation n'équivaut-elle pas à une fin de non recevoir? Qu'est-ce que la religion commentée de la sorte? c'est une pure superfétation. La philosophie l'entend bien ainsi, elle se pose en héritière de la religion, seulement la succession n'étant pas encore ouverte, elle a pour le culte la singulière tendresse d'un prétendant pour le monarque qui occupe le trône. « Le nombre des penseurs, des esprits libres, des philosophes, s'accroîtra, s'étendra sans cesse, *jusqu'à ce qu'il prédomine et devienne la majorité de l'espèce humaine.* Mais ce jour-là, messieurs, ce n'est pas demain qu'il luira sur le monde. — Messieurs, point de présomption, car nous sommes, je vous le répète, nous sommes d'hier et nous sommes arrivés très-peu loin : Mais ayons foi dans l'avenir, et par conséquent soyons patients dans le présent... (2) »

Le christianisme n'est ni plus mal ni mieux traité que les autres religions. M. Cousin le respecte profondément. Il explique ses dogmes et se les approprie. C'est ce qu'il appelle ingénieusement *autoriser la*

(1) Introduction à l'*Histoire de la phil.*, p. 19 et 24, et préf. aux fragments.
(2) Introduction à l'*Histoire de la Philosophie*, édit. déjà citée, p 53.

foi dans ses parties essentielles et vitales (1) « Selon moi, dit-il, dans le christianisme sont renfermées toutes les vérités; mais ces vérités éternelles peuvent et doivent être *aujourd'hui* abordées, dégagées, illustrées par la philosophie. Au fond il n'y a qu'une vérité, mais la vérité a deux formes, le mystère et l'exposition scientifique; je révère l'une, je suis ici l'organe de l'autre (2). »

Ainsi M. Cousin *illustre* l'évangile; il se crée un nouveau titre à la reconnaissance de l'église catholique et surtout à la reconnaissance des églises réformées. Les mystères ont toujours été la pierre d'achoppement des incrédules, grâce à l'illustration promise, il n'y aura plus de mystères ni, par conséquent, d'incrédules. Qui pourrait s'en plaindre?

Recueillons les principaux résultats de cette illustration : 1° La révélation est simplement une intuition rationnelle. « C'est la raison qui est le fond de la foi et de l'enthousiasme, de l'héroïsme, de la poésie et de la religion; et quand le poète, quand le prêtre répudient la raison au nom de la foi et de l'enthousiasme, ils ne font pas autre chose, qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent (et ce n'est pas l'affaire ni *du poète ni du prêtre* de savoir ce qu'ils font), ils ne font, dis-je, que mettre un mode de la raison au-dessus des autres modes de cette même raison... (3) — L'affirmation absolue de la vérité sans réflexion, l'inspiration, l'enthousiasme, est *une révélation véritable.* Voilà pourquoi dans le berceau de la civilisation celui qui possède à un plus haut degré que ses semblables le don merveilleux de l'inspiration, passe à leurs yeux pour le confident et l'interprète de Dieu. Il l'est pour les autres, parce qu'il l'est pour lui-même, parce qu'il l'est en effet dans un sens philosophique. *Voilà l'origine sacrée des prophéties, des pontificats et des cultes* (4). »

2° Le mystère de la Trinité n'est, au fond, qu'une vérité rationnelle. « Il y a dans la raison humaine deux éléments et leur rapport,

(1) Discours déjà cité, p. 150.

(2) Introduction *id. id.* P. 436. Voir les mêmes idées reproduites presque dans les mêmes termes, même volume, p. 140.

(3) *Histoire de la Philosophie au XVIII^e siècle*, édition déjà citée, tome II, page 436.

(4) Introduction, même édition, p. 170.

c'est-à-dire trois éléments, trois idées. Ces trois idées ne sont pas un produit arbitraire de la raison humaine ; loin de là, dans leur triplicité et dans leur unité, elles constituent le fond même de cette raison, elles y apparaissent pour la gouverner, comme la raison apparaît dans l'homme pour le gouverner. Ce qui était vrai dans la raison humainement considérée subsiste dans la raison considérée en soi ; ce qui faisait le fond de notre raison fait le fond de la raison éternelle, c'est-à-dire une triplicité qui se résout en unité, et une unité qui se développe en triplicité. L'unité de cette triplicité est seule réelle, et en même temps cette unité périrait tout entière dans un seul des trois éléments qui lui sont nécessaires ; ils ont donc tous la même valeur logique, et constituent une unité indécomposable. Quelle est cette unité? l'intelligence divine elle-même. Voilà, messieurs, jusqu'où, sur les ailes des idées, pour parler comme Platon, s'élève notre intelligence ; vollà le Dieu trois fois saint que reconnaît et adore le genre humain, et au nom duquel l'auteur du système du monde découvrait et inclinait toujours sa tête octogénaire. — Savez-vous, messieurs, quelle est la théorie que je vous ai exposée? *Pas autre chose que le fond même du christianisme.* Le Dieu des chrétiens est triple et un tout ensemble, et les accusations qu'on éléverait contre la doctrine que j'enseigne doivent remonter jusque à la trinité chrétienne. « Le dogme de la trinité est la révélation de l'essence divine, éclairée dans toute sa profondeur, et amenée tout entière sous le regard de la pensée... (1) »

3° Le mystère de l'Incarnation n'est non plus qu'une vérité rationnelle, ou plutôt le Christ n'est que la raison elle-même. La raison est à la lettre une révélation, une révélation nécessaire et universelle, qui n'a manqué à aucun homme et a éclairé tout homme à sa venue

(1) Introduction, édition citée, p. 135-138.

Ce qui suit n'est pas moins curieux. « Mais quoi ! s'écriera-t on, oubliez-vous que cette vérité est un mystère ? Non, je ne l'oublie pas ; mais n'oubliez pas non plus que ce mystère est une vérité. D'ailleurs je m'expliquerai nettement à cet égard. (*Mouvement marqué d'attention*). Mystère est un mot qui appartient non à la langue de la philosophie, mais à celle de la religion. Le myticisme est la forme de toute religion, en tant que religion ; mais sous cette forme sont des idées qui peuvent être abordées et comprises en elles-mêmes... Ce sont ces idées que la philosophie dégage, et qu'elle considère en elles-mêmes. »

en ce monde : *illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* La raison est le médiateur nécessaire entre Dieu et l'homme, ce λόγος de Pytagore et de Platon, ce *Verbe* fait chair qui sert d'interprète à Dieu et de précepteur à l'homme, homme à la fois et Dieu tout ensemble (1).

4° Le péché originel est implicitement nié. « Toutes les traditions antiques remontent à un âge où l'homme, au sortir des mains de Dieu, en reçoit immédiatement toutes les lumières et toutes les vérités, *bientôt obscurcies et corrompues par le temps et par la science incomplète des hommes.* C'est l'âge d'or, c'est l'éden que *la poésie et la religion* placent au début de l'histoire, image vive et sacrée du développement spontané de la raïson dans son énergie native, antérieurement à son développement réfléchi (2). »

Ainsi illustrés, la révélation et les dogmes chrétiens cessent d'être nécessaires, car si la révélation n'enseigne que ce que la raison enseigne, elle est superflue ; et si l'on réduit les dogmes révélés à des conceptions rationnelles, il n'y a plus de dogmes au sens de la foi. C'en est fait de la religion, il ne lui reste plus rien. — Mais, dira-t-on peut-être, elle a encore son admirable enseignement moral ; elle tient encore les hommes par le cœur et le devoir. — C'est une erreur : la morale chrétienne, séparée du dogme qui en est le fondement, ne laisse pas d'être vraie, mais elle n'a plus ce qui faisait son autorité et son prestige, elle n'est plus la parole textuelle, précise de Dieu ; elle n'est plus le complément surnaturel de la connaissance naturelle. Et d'ailleurs, dans son œuvre de spoliation, le rationalisme ne s'arrête pas à moitié chemin : Il a revandiqué le dogme, il revandique le précepte. « L'antiquité, sans méconnaître la charité, recommandait surtout la justice, si nécessaire aux démocraties. La gloire du christianisme est d'avoir proclamé et répandu la charité, cette lumière du moyen âge, cette consolation de la servitude, et qui apprend à en sortir. Il appartient aux temps nouveaux de recueillir le double legs

(1) Fragments, préface de la 1re édition. Voir plus loin un autre passage où il est dit : « Le médiateur est donné à tous les hommes ; c'est la lumière qui éclaire tout homme qui vient en ce monde. »

(2) Introduction, p. 202-203.

de l'antiquité et du moyen âge, et d'accroître ainsi le trésor de l'humanité (1). »

La religion n'a donc plus rien à elle, ni mystères, ni symboles, ni dogmes, ni vérités surnaturelles, ni préceptes qui lui soient propres. Cela étant, elle n'est plus la *religion*; c'est à la philosophie que revient légitimement ce titre. Pépin-le-Bref demandait : qui doit être roi, celui qui a la puissance ou celui qui a seulement le nom? La philosophie peut faire la même question; elle recevra la même réponse.

II.

Nous savons maintenant ce qu'il faut penser des réclamations de M. Cousin; leur énergie ne prouve point leur sincérité; il a beau dire d'un ton indigné : « Que peut-il y avoir entre l'école théologique et moi? suis-je donc un ennemi du christianisme et de l'église. J'ai fait bien des cours et beaucoup trop de livres; peut-on y trouver un seul mot qui s'écarte du respect dû aux choses sacrées? qu'on me cite une seule parole douteuse ou légère, et je la retire, je la désavoue comme indigne d'un philosophe (2). — Mais peut-être, *sans le vouloir et à mon insu*, la philosophie que j'enseigne ébranle-t-elle la foi chrétienne? Ceci serait plus dangereux et en même temps moins criminel; car n'est pas toujours orthodoxe qui veut l'être. Voyons; quel est le dogme que ma théorie met en péril? Est-ce le dogme du Verbe et de la Trinité? Si c'est celui-là ou quelque autre, qu'on le dise, qu'on le prouve, qu'on essaie de le prouver; ce sera là du moins une discussion sérieuse et vraiement théologique. Je l'accepte d'avance; je la sollicite (3). »

(1) *Justice* et *charité*, dans la collection des traités publiés par l'académie des sciences morales et politiques, 2e édition, p. 66.

(2) On pense malgré soi à la fameuse déclaration de Voltaire : « On pourra m'imputer des sentiments que je n'ai jamais eus, ou qui ont été altérés indignement par les éditeurs; je répondrai comme le grand Corneille : *Je soumets tous mes écrits au jugement de l'église.* Je déclare à mon accusateur et à ses semblables, que si jamais on a imprimé sous mon nom une page qui puisse scandaliser seulement le sacristain de leur paroisse, je suis prêt à la déchirer devant lui; que je veux vivre et mourir tranquillement dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine. »
Edition de Kell, format in-12, publiée par Beaumarchais, t. 64, p, 98.

(3) Fragments, préface de la 2e édition.

Vaine protestation ! le lecteur ne la peut entendre sans sourire. A un tel défi, il n'y a rien à répondre, sinon de renvoyer M. Cousin aux citations que nous avons extraites de ses livres. Tant que ces passages et beaucoup d'autres subsisteront tels qu'ils sont, nous ne croirons ni à l'orthodoxie intentionnelle ni au respect de celui qui les a écrits. Disons toute notre pensée, ce respect affecté pour le Christianisme, ce respect reproduit à chaque page et après les assimilations les moins respectueuses, ce respect nous choque beaucoup plus qu'une bonne et franche déclaration de guerre. Nous sommes affligé de voir un homme d'une si grande valeur intellectuelle, qui n'ose dire tout haut ce qu'il hait et ce qu'il aime. Loin d'admirer sa diplomatie, nous lui en voulons d'être si habile, non parce qu'il nous échappe, mais parce qu'il s'abaisse. Ses disciples, nous en sommes persuadé, partagent nos sentiments ; non plus que nous ils ne goûtent le nouveau genre de vénération imaginé par leur maître, quelque originale et commode qu'elle soit. En vain il leur répète : ce n'est qu'une vénération provisoire ! en vain il ajoute : la philosophie est patiente ! Ils s'impatientent, et ils ont raison. Si les mystères sont illustrés, laissons-là les dogmes incompréhensibles, les symboles obscurs, et embrassons hardiment la nouvelle religion sans nous embarrasser de la vieille foi qui se meurt de décrépitude ; si l'esprit humain peut marcher seul, qu'il brise sur-le-champ les lisières qui l'arrêtent, c'est son droit et même son devoir !

Qu'on n'allègue point la difficulté des temps, l'ignorance actuelle des masses, le crédit du clergé, le grand nombre des esprits étroits encore attachés à la superstition, le danger inhérent à une hostilité publique ; qu'on ne mette point en avant les conseils de la prudence. Ce sont de misérables prétextes ; le danger n'existe point. Nous sommes dans un pays où la liberté d'examen, en matière de religion et de morale, est à peu près illimitée. On peut dire ses sentiments sur Dieu, sur la révélation, sur les divers cultes, sans avoir même le mérite du courage. L'État, d'accord avec les mœurs, respecte les consciences. S'il exige une sage réserve des instituteurs de la jeunesse, s'il leur demande compte de leurs paroles et de leurs écrits, c'est qu'ils sont dans une situation exceptionnelle : en eux, le droit du

citoyen est absorbé par le devoir que leur impose un auguste ministère, lequel devoir consiste à ne rien dire, à ne rien publier qui puisse troubler la foi des enfants ou éveiller la légitime susceptibilité des familles. Ce devoir est strict ; en choisissant la carrière de l'enseignement, ils ne l'ignoraient point ; ils auraient donc mauvaise grâce de se plaindre. Qu'on ne nous parle donc plus de prudence! Il n'y a prudence que là où il y a péril (1). Hors de là, la prudence s'appelle hypocrisie, lâcheté ; c'est une prudence que les esprits droits et fermes ne connaissent point.

M. Cousin est arrivé à l'âge des croyances définitives. Qu'il songe au jugement prochain de l'histoire et au jugement plus prochain de Dieu. Dira-t-il, enfin : « Je suis chrétien, et ma raison reconnaissant ses limites et la nécessité d'une connaissance supérieure, m'invite elle-même à croire? » ou bien, renonçant à ces fades formules de respect qui ne trompent personne, dira-t-il : « Je suis rationaliste, et ne crois qu'aux enseignements de la philosophie? » Nul ne le sait. Cependant, si l'on peut juger de l'avenir par le passé, il est à craindre que le fondateur de l'Éclectisme moderne ne satisfasse jamais ni ses amis ni ses adversaires. A tous ceux qui le presseront, il répondra comme Don Juan ... en ne répondant pas! Nous nous trompons, il déplacera la question, il répétera à ses contradicteurs ce qu'il disait aux importuns d'autrefois : « Vous êtes de l'école théologique ; pour mieux défendre la religion, vous entreprenez de détruire la philosophie, toute philosophie, la bonne comme la mauvaise, et peut-être la bonne plus encore que la mauvaise (2). Vous êtes un ennemi de la raison et de la liberté de pensée. »

M. Cousin invoque toujours les droits de la raison. Mais qui donc les attaque sérieusement? Est-ce que le Catholicisme les méconnait? L'Église a-t-elle jamais contesté les lumières naturelles? n'en fait-elle pas, au contraire, l'auxiliaire de la foi? *Sit rationabile obsequium*

(1) Et y eut-il péril, lorsqu'on est profondément convaincu, on n'hésite pas à dire tout haut ce que la conscience ordonne de dire. La conduite *prudente* de Descartes, dans l'affaire de Galilée, ne saurait être proposée comme un modèle à suivre. (Voir le récit de M. Cousin, Hist. de la Phil. au 18e siècle, t. I, p. 61.

(2) Préface de la 2e édition des Fragments historiques.

vestrum, sachez pourquoi vous croyez, dit l'apôtre, et avec saint Paul tous les docteurs enseignent hautement que nier la raison, c'est nier la foi. N'objectez pas l'autorité de Huet, de Pascal ou de Lamennais ; ne vous appuyez pas d'un traditionalisme confus et condamné par le Saint-Siège, la doctrine catholique est formelle, constante, incontestable. Les Papes l'ont définie à plusieurs reprises, toutes les fois qu'un zèle mal éclairé et une opposition systématique, involontairement d'accord, l'ont défigurée. La raison est proclamée un admirable moyen de connaître, présupposé par la révélation qui, en définitive, ne s'adresse qu'à des êtres raisonnables. La raison s'exerçant avec prudence et suivant les lois de sa nature, est certaine. Elle est certaine, et aucune vérité révélée ne contredit et ne peut contredire les vérités naturellement perçues : ce serait, comme dit le grand Leibnitz, Dieu combattant contre Dieu. Que les mystères, que les dogmes chrétiens soient au-dessus de la raison, il ne s'en suit pas qu'ils la contredisent. Parce que certains astres ne se voient pas avec les yeux, et qu'il faut recourir à des instruments plus puissants pour les apercevoir, il n'en faut pas conclure que cette nouvelle perception contredise la perception de la vue exercée dans sa portée ordinaire : elle en est le complément, voilà tout.

Entre vous et nous, où cesse donc l'accord? pourquoi cesse-t-il? Il cesse, parce que vous êtes rationaliste, et nous ne le sommes point. Nous croyons à la philosophie, c'est-à-dire à l'exercice limité ou à la puissance limitée de la raison. Or, qu'est-ce que le rationalisme? C'est l'opinion où vous êtes que la raison est capable de percevoir non pas une partie de la vérité, mais toute la vérité; c'est l'opinion qui proclame la suffisance des lumières naturelles, et qui se résume en cette phrase : *la philosophie explique toutes choses.*

N'est-il pas évident que si cela est, si la philosophie explique toutes choses, l'origine, la nature, la destination de l'homme ; si elle enseigne pertinemment notre condition présente, nos rapports avec notre auteur, le sort qui nous est réservé après la mort, immortalité ou néant, n'est-il pas évident que la religion, qui prétend pouvoir *seule* expliquer quelques-unes de ces choses, et les plus nécessaires à la moralité et au bonheur de l'homme, n'a plus de raison d'être? Tout au plus lui

accordera-t-on, et même sans qu'elle y ait droit, qu'elle est la philosophie momentanée des masses, c'est-à-dire des ignorants : les esprits d'élite ont une doctrine plus élevée et plus claire.

Le rationalisme et la foi, nous ne nous lassons pas de le répéter, sont inconciliables. Les hommes peuvent se rapprocher, les doctrines ne le peuvent pas. Le rationalisme entendant comme il le fait la puissance de la raison est l'ennemi de la religion, non pas de celle-ci ou de celle-là, mais de toutes. Qu'il s'approprie, qu'il naturalise en les défigurant les dogmes et les vérités de la foi, ou qu'il les rejette, c'est identiquement la même chose. Le Christianisme, institution humaine, approuvée et encouragée par la philosophie, n'est qu'un vain nom. Lors donc qu'on s'étonne d'être accusé d'usurpation, lorsqu'on nous déclare du haut de la tribune : « La philosophie sert tous les cultes sans se mettre au service d'aucun d'eux en particulier, » nous nous indignons; nous sommes douloureusement surpris que nul ne se soit levé pour faire justice de cette protestation dérisoire.

Mais le lecteur, qui n'a point d'engagements avec le rationalisme et qui aime les situations nettes, les professions de foi franches et précises, insistera peut-être. Laissons-là, dira-t-il, le rationalisme, et parlons de la raison : Est-elle conciliable avec la foi ? peut-elle sans abdiquer, sans cesser d'être elle-même, admettre une religion, c'est-à-dire des choses mystérieuses et incompréhensibles ? N'est-il pas contraire à la raison de croire ce que la raison n'entend pas?

Là est le vrai débat, le débat sérieux entre gens sincères et non prévenus. Eh bien ! nous n'hésitons pas à le déclarer, la question étant ainsi dégagée de toute équivoque, la doctrine de *l'Essai sur l'indifférence* étant écartée, lorsqu'il est bien reconnu que la foi ne songe point à supprimer la raison, ce qui serait méditer son propre suicide, il est facile de s'accorder, ou si on ne s'accorde point, on sait pourquoi on se sépare, on le dit franchement, et on a les uns pour les autres une estime réciproque. — C'est à la raison elle-même, et non pas au rationalisme dont le siège est fait (1), que nous

(1) Le rationalisme n'est pas la liberté d'examen, car alors la religion n'aurait rien à craindre de lui : elle est assez forte pour soutenir, pour désirer un examen complet et consciencieux. Le rationalisme pose en principe la toute puissance de la raison et se dispense de l'examen. Il n'étudie pas les preuves historiques du christianisme, parce que *a priori* il nie le christianisme.

nous adressons ; nous la conjurons d'examiner si véritablement elle se sent la force de résoudre toutes les questions dont la solution importe au bonheur ou à la moralité de l'homme (1) ; nous nous en rapportons à sa décision : qu'elle prononce avec impartialité et connaissance de cause (2).

Pour abréger le débat, voici trois questions que nous lui posons ; elles sont essentielles : 1° Quelle est l'origine de l'homme? d'où vient-il ? comment expliquer ce mélange de force et de faiblesse que nous remarquons en lui, et surtout cette inclination au mal si véhémente et si difficile à combattre ? 2° Quels sont les liens de l'homme et de son créateur? 3° Quel est le sort qui nous attend après la vie actuelle? l'anéantissement ou une nouvelle vie? s'il y a un jugement, quel est ce jugement ? les peines et les récompenses seront-elles éternelles ou temporaires ?

Si la raison satisfait complétement à ces trois questions, dont toutes les autres ne sont que des dépendances, nous nous inclinons devant elle : elle est suffisante ; elle est la révélation par excellence, la seule vraie, la seule appropriée à l'homme et à ses besoins, puisqu'il la retrouve, toujours et partout, pure et complète. Alors nous n'hésitons pas à le confesser, nous ne sommes ni chrétien, ni juif, ni musulman, nous sommes rationaliste, et nous avons le droit de l'être. A quoi bon la religion révélée, puisque la religion naturelle suffit?

Mais si, au contraire, la raison ne résout pas ces trois questions ou si elle ne les résout qu'en partie, elle est amenée rationnellement par ces lacunes à reconnaître son insuffisance et la possibilité, la nécessité même, d'une révélation surnaturelle, complément et confirmation de la révélation intérieure. En faisant cet aveu, elle n'abdique point ; elle ne rejette point les notions obtenues *a priori*, non plus qu'elle

(1) M. Cousin dit excellemment dans la Philosophie populaire : « Telle est la grandeur de l'homme, qu'on n'exerce sur lui une action forte et un peu durable qu'en lui présentant un système complet sur toutes choses, sur son âme, sur sa destinée, sur le monde, sur Dieu. »

(2) « La philosophie, dit un des disciples de M. Cousin, ne peut souffrir qu'on la limite en vertu d'une autorité étrangère ; mais du moment qu'on s'appuie sur la raison pour assigner des bornes à la philosophie, la philosophie serait infidèle à son propre principe si elle refusait le débat. » Saisset, *Essais sur la Philosophie, etc.* Pag. 13.

n'abandonne la liberté d'examen. C'est à elle qu'appartient le discernement de la vraie religion; c'est elle qui, en définitive, perçoit l'évidence dans les vérités de tout ordre, même dans celles qui dépassent la portée de notre intelligence, puisque c'est elle qui a démontré l'existence et la nécessité de ces vérités. — Voilà, selon nous, la seule conciliation possible, la seule qui soit sincère et durable. Hors de là, la guerre, la guerre implacable, sans fin et sans relâche; car, encore un coup, la religion ne s'entendra jamais avec cette philosophie excessive, qui s'attribue l'explication de toutes choses, et qu'on nomme le rationalisme.

ALPHONSE AULARD.

(La suite prochainement).

VOYAGE

A TRAVERS LES ŒUVRES D'ARY SCHEFFER.

Quand un voyageur, après de longues pérégrinations à travers de lointains pays, revient au lieu natal, son premier besoin n'est-il pas de faire part de ses impressions à ses amis et, s'il tient une plume, au public, cet autre ami, ce confident anonyme à l'oreille duquel tant de gens viennent chaque jour conter leurs impressions, leurs rêves ou leurs aventures?

Nous aussi, nous venons de parcourir un pays splendide, le pays de l'art; nous venons de voyager à travers la vie et les œuvres d'un noble et regrettable artiste, et nous éprouvons le besoin de communiquer, si nous pouvons, aux bienveillants lecteurs de cette Revue, quelques-unes des profondes émotions que nous avons ressenties pendant ce court voyage de quelques heures. S'il est vrai que l'homme soit le roi de la terre, et que, par son intelligence, il lui soit supérieur de toute la distance qui sépare la matière de l'esprit, quel pays, si magnifique soit-il, offrira jamais à l'âme un intérêt aussi vif que la vie d'un homme et surtout d'un homme de génie? Chacune de ses œuvres n'est-elle pas comme une étape où il a un jour dressé sa tente, une contrée merveilleuse sortie toute rayonnante de son cerveau et peuplée de ses rêves réalisés?

Ary Scheffer nous semble être un de ces hommes. Quelle plus belle occasion nous sera jamais offerte de connaître et d'apprécier, dans l'ensemble de sa vie artistique, cet homme dont le pinceau a ému tant de cœurs? Son œuvre presque entier est là. Imitant en cela les amis de Paul Delaroche, cet autre artiste regretté, les amis d'Ary Scheffer ont rassemblé, à grands frais, ses ouvrages que le hasard de l'enchère avait déjà éparpillés sur la surface de l'Europe, et les ont offerts à l'admiration de tous dans une exposition publique. Cette humble apothéose était bien due à un homme d'un talent si consciencieux et si élevé. Hâtons-nous de saluer ses œuvres d'un pieux et dernier hommage, avant qu'elles se dispersent de nouveau aux quatre points de l'Europe.

Simple touriste de l'art, nous nous abstiendrons, et pour cause, de toute critique sur le pays parcouru; nous nous contenterons de dire simplement nos impressions, laissant aux maîtres à décider ces questions de métier et d'esthétique. Nous nous laisserons tout naïvement émouvoir,

sans nous demander le pourquoi. Et puis, où se trouve la critique vraie et sûre ? Le royaume de l'art s'est scindé en mille petites républiques rivales. Ici on adore la ligne, là on la conspue ; dans ce camp on crie : Vive la couleur ! dans cet autre : Vive le dessin ! Si bien que les uns, en haine de la couleur, semblent avoir pris le soleil en horreur et peindre des fantômes à la pâle clarté de la lune; et que les autres, en haine de la ligne, oublient ou dédaignent de dessiner les contours des personnages ou des objets et croient avoir enfanté un chef-d'œuvre, lorsqu'ils ont pétri sur la toile un informe pâté de couleurs heurtées, brillant de toutes les nuances du prisme.

Pour ceux-ci, Ingres n'est qu'un phtisique de quelque talent; pour ceux-là, Delacroix est un vandale, qui ravage les champs de l'art. Et notez que chaque école de peinture est représentée par une école de critique correspondante. On s'escrime, de part et d'autre, et de la plume et du pinceau, et on ne sait auquel entendre.

La question n'est pas neuve, d'ailleurs ; elle date du jour où ce jeune Grec, esquissant au charbon sur la muraille le profil de sa fiancée, trouva le dessin.

Elle devait être débattue au temps d'Apelles et de Zeuxis. Elle le fut aussi à l'époque de Raphaël et de Michel-Ange, de Léonard de Vinci et de Paul Véronèse, de l'Albane et du Tintoret, principalement entre l'école de Rome et l'école de Venise. Elle le sera éternellement.

Où se trouve le vrai ? — Problème délicat, dont j'abandonne la solution aux habiles. Là, comme ailleurs, sans doute, la vérité réside entre les deux extrêmes. Si j'avais à peindre un tableau, j'emprunterais à Ingres son dessin et à Delacroix sa palette.

Ary Scheffer présente ce caractère qu'il a appartenu successivement à l'une et à l'autre école.

Delacroix et Ingres peuvent se donner la main sur son tombeau. Il commença par être du parti du premier, et ses *Femmes Souliotes*, sa *Défense de Missolonghi* et son *Larmoyeur* semblent sortis de la main qui écrivit en couleurs, si heurtées, si éclatantes et si sombres à la fois, le drame du *Massacre de Scio*.

Peu à peu la couleur pâlit et la ligne prit le dessus.

Celui qui débuta par les *Femmes Souliotes*, devait finir par le tableau de *Sainte Monique et saint Augustin*, — deux âmes à peine incarnées.

Mais commençons notre voyage.

I.

La première région qui s'offre à nous, c'est celle des portraits.

Voici M. Villemain et sa spirituelle laideur ; — M. Odilon Barrot et sa

physionomie bourgeoise ; — Franz Listz et son front large, ses yeux bleus, sa figure anguleuse, sa longue chevelure rejetée en arrière, ses mains aux doigts d'acier, les plus agiles qui se soient jamais promenés sur les touches d'un clavier ; — Béranger et son air de faux-bonhomme, son œil gris, bleu et narquois, à fleur de tête, sa lèvre spirituelle et lascive, son front dénudé, ses cheveux rares et longs retombant en volute, son grand col emboîtant la moitié de sa tête rubiconde : — visage de gai compagnon dont on a voulu faire une figure de demi-dieu.

Voici la mère de M. Guizot : tête et portrait à la flamande, un chef-d'œuvre de vérité.

Voici La Mennais avec son front chargé d'angoisses et labouré de rides profondes, comme le front d'un archange foudroyé. Pareil au sphinx antique, il semble poser au passant l'énigme de son âme orageuse et de sa vie tourmentée. Ah ! que ceux qui prétendent que cet infortuné a vécu et est mort dans le calme d'une conscience satisfaite, viennent contempler cette figure assombrie, telle qu'Ary Scheffer l'a portée sur la toile. Un pinceau ami n'a pu atténuer ce stigmate des tourments intérieurs. Jamais le calme habita-t-il sous un front aussi anxieux, sous une lèvre crispée par ce *rictus* mélancolique ?

Mais arrêtons-nous : la conscience et la tombe sont deux sanctuaires qui doivent rester fermés. — Seigneur, vous seul sondez les reins, et, si votre droite est terrible, votre cœur est un abîme de miséricorde.

Voici enfin Ary Scheffer lui-même, avec sa physionomie un peu étrange, ses cheveux emmêlés, sa longue figure, son front vaste et rêveur, sa bouche légèrement entr'ouverte, ses yeux bleus comme ceux de sa *Marguerite*.

II.

Entrons dans la région de l'histoire.

Comme tous les poètes et tous les artistes contemporains du réveil de la Grèce, Ary Scheffer a chanté l'épopée des fils de Périclès et de Thémistocle, reconquérant leur liberté et affranchissant d'une longue servitude leur glorieuse patrie et la cendre de leurs aïeux.

***

Ses *Femmes Souliotes* composent un ensemble éminemment dramatique. Attitudes, expressions des physionomies, couleur, tout est également épique. Regardez ce troupeau de femmes héroïques qui, préférant la mort au déshonneur, fuient en désordre devant les fils du Croissant dont le cimeterre brille là-bas au penchant de la colline, — et vont se précipiter pêle-mêle dans les flots?

En voici une qui est déjà au bord du précipice. Ses cheveux épars sont fouettés par le vent; du fond de l'abîme le vertige lui monte au cerveau, et, de son bras ramené sur ses yeux, elle semble vouloir se dérober à elle-même la profondeur du gouffre sur lequel elle se penche.

* * *

L'épisode de la *Défense de Missolonghi* est peint dans la même gamme. Quelle superbe attitude que celle de Marcos Botzaris, qui, la tête tournée en arrière, comme pour épier le signal, tend, d'une main ferme et héroïque, la mèche fumante vers la mine qui va le faire sauter, lui et les siens!

III.

Du sévère domaine de l'histoire, passons au pays radieux de la poésie.

Ary Scheffer semble avoir pris à tâche d'emprunter aux grands poètes leurs types les plus fameux.

A Dante, il a pris sa *Françoise de Rimini* et sa *Béatrix;* à lord Byron, son *Giaour;* à Bürger, sa *Lénore;* à Gœthe, son *Larmoyeur*, sa *Mignon*, son *Roi de Thulé*, son *Faust* et sa *Marguerite*.

* * *

Nous voici descendus dans le deuxième cercle de l'enfer, dans la sombre région où la vengeance divine inflige aux voluptueux des tourments qui ne doivent pas finir.

« Ames désolées, si nul obstacle ne vous arrête, venez nous entretenir » un instant.

» Semblables à deux colombes, elles semblent voler vers nous, obéis- » sant à notre appel (1). »

Le récit de leurs infortunes terminé, Francesca et Paolo, enveloppés dans les plis du même linceul, glissent silencieusement dans l'épaisse et sombre atmosphère infernale, et recommencent leur course éplorée, un instant suspendue, emportés dans le tourbillon de la tempête éternelle.

Dante les suit d'un œil rêveur et attristé. Virgile assiste à ce spectacle avec la sérieuse impassibilité d'une ombre.

* * *

La ville est en fête et rayonne de toutes les splendeurs d'un brillant soleil. Les armures étincellent, les panaches ondoient sur les casques :

(1) *Dante*, — *Divine Comédie.*

c'est le *Retour de la Croisade*. Salut aux preux qui, après avoir vaincu l'infidèle et délivré le berceau et la tombe du Christ de l'impie domination du Croissant, reviennent s'asseoir au foyer natal.

Regardez cet heureux couple qui s'éloigne, les bras entrelacés ; un enfant suit, traînant avec peine, de ses deux mains débiles, la grande épée paternelle, si redoutée du Sarrasin.

Combien ces deux enfants ont grandi pendant l'absence de leur père! Mais ils sont vêtus de noir, et leur mère est absente : le noble chevalier a compris, et, le front penché, la main sur ses yeux, il pleure.

Pauvre Lénore! en vain tes regards scrutent les rangs des preux dont on fête le retour : ton fiancé n'est pas là ; en valeureux soldat du Christ, il est tombé sur la terre d'Idumée.

« Oh ! mère! mère! que le monde disparaisse ! Dieu n'a pas eu pitié de » moi. Oh! malheur à moi, infortunée (1) ! »

Elle s'affaisse, éplorée, entre les bras de sa mère.

* * *

« Hurrah ! les morts vont vite ! »

Quel est ce coursier noir comme la nuit, aux naseaux en feu, à la crinière échevelée, à l'œil sanglant, qui galoppe au sein des ténèbres, à travers la plaine immense, et fait étinceler les cailloux du chemin sous son sabot rapide? Sur son dos chevauche un fantôme noir comme lui, dont l'œil fauve lance des éclairs à travers la visière de son casque d'acier; de ses deux bras il presse une femme éperdue : c'est Lénore et son funèbre ravisseur. De vagues silhouettes se penchent et regardent passer la fantastique cavalcade. Semblables à une nuée d'oiseaux nocturnes, des ombres indistinctes voltigent dans la nuit sombre. Là-bas, un gibet étend son bras menaçant auquel se balance un cadavre.

La ballade du peintre égale en étrangeté celle du poète, si elle ne la surpasse.

* * *

« Quel est ce caloyer solitaire?... On ne le voit jamais s'agenouiller pour » les prières du soir, ni devant le tribunal de la pénitence. Il ne s'unit point » à nous, quand l'encens et les cantiques s'élèvent vers le ciel.,... Le regard » qui brille sous son brun capuchon n'appartient point à la terre (2). »

Quelle sombre et énergique figure que celle du *Giaour!* Qui menace-t-il de son poing fermé, relevé sur sa tête?

Ne serait-ce point là le symbole du scepticisme moderne, de son

(1) *Lénore*, ballade de Bürger.
(2) Lord Byron, *le Giaour*, traduction de Louis Barré.

désespoir, de son impuissance et de son orgueil ? Ne serait-ce point là lord Byron lui-même, ce génie énigmatique, ce révolté superbe, cette âme orageuse, tantôt s'élevant jusqu'au ciel, tantôt retombant au fond des enfers, tour à tour planant dans les plus hautes sphères de l'idéal ou se vautrant dans la boue avec un infernal ricanement ?

***

Quel contraste présente, avec le sombre Giaour, la céleste figure de *Mignon aspirant au ciel !* — le Désespoir en regard de l'Espérance ! — L'un se tord dans le paroxysme d'une vaine colère et semble ne prévoir aucun terme à l'exil terrestre ; l'autre élève ses yeux, pleins d'espoir et d'ardente aspiration, vers la patrie d'en haut.

« ..... Ne m'ôtez pas ma robe blanche. Je vais quitter la terre pour » descendre dans la demeure immuable... Une profonde douleur habitait » mon cœur. La souffrance m'a vieillie trop tôt ; rendez-moi jeune pour » toujours (1).

***

Quelle est cette enfant rêveuse qui s'en va, pieds nus et cheveux au vent, à travers ce paysage désolé ? — C'est *Mignon regrettant sa patrie.* Elle suit d'un regard mélancolique, dans le ciel terne et gris, le triangle aérien des oiseaux qui émigrent vers des cieux plus cléments. A cette vue, son cœur se gonfle, ses yeux se mouillent : que n'a-t-elle les ailes de l'oiseau pour s'envoler, elle aussi, vers le doux pays où fut son berceau ?

« ..... Connais-tu le pays où fleurit le citronnier ? Sous la feuille sombre » l'orange dorée mûrit ; du ciel bleu descend un vent tiède et doux ; » petit est le myrte, superbe est le laurier. Le connais-tu ? Là-bas ! » là-bas !..... (2). »

Ary Scheffer a imprimé au front de la brune enfant de l'Ausonie le cachet de la rêverie des blondes filles du Nord. Mignon restera un de ses types les plus purs, un de ses titres à la sympathie et à l'admiration de la postérité.

***

« Il était un roi de Thulé
» A qui son épouse fidèle
» Légua, comme souvenir d'elle,
» Une coupe d'or ciselé.
» C'était un trésor plein de charmes....
» .....
» A chaque fois qu'il y buvait,
» Ses yeux se remplissaient de larmes (3). »

(1) Gœthe, *Wilhelm Meister.*
(2) Gœthe, *Wilhelm Meister.*
(3) id. Ballade, traduction de Gérard de Nerval.

Et des yeux du vieux roi coulent deux ruisseaux de larmes qui viennent tomber dans sa coupe : amer breuvage que savoure son inconsolable douleur.

* * *

Il fait nuit. Faust est assis dans son cabinet sombre, devant la table qui le vit consumer tant de veilles laborieuses dans ses études encyclopédiques. Sa tête, chargée de tout le savoir humain, succombe sous le faix et s'appuie sur sa main amaigrie Son front est sillonné de rides précoces; son œil est fixe, absorbé dans une rêverie intense. Devant lui des livres sont ouverts ; mais, pour la première fois, ses regards s'en détournent. Tout en lui respire un découragement profond.

L'infortuné! il a vidé la coupe de la science, et il n'a trouvé au fond qu'une lie amère, au lieu du divin nectar dont ses lèvres étaient altérées. Dans son orgueil, il a voulu tout apprendre, tout scruter, tout soumettre à sa raison superbe ; il a interrogé les cieux eux-mêmes ; il a voulu violer l'inviolable secret de leurs mystères ; — et partout sa raison impuissante s'est heurtée à d'infranchissables obstacles, à des barrières inflexibles. Tombé foudroyé de la hauteur des cieux auxquels il voulait ravir le feu divin de la vie universelle, le nouveau Prométhée est là, enchaîné sur son Caucase, le cœur dévoré par le vautour du doute.

« Philosophie ! hélas ! jurisprudence, médecine et, toi aussi, triste » théologie ! je vous ai donc étudiées à fond avec patience et ardeur, et » maintenant, me voici là, pauvre fou, aussi sage que devant. Je m'in- » titule maître, docteur ; j'en sais plus que tous les moines ensemble..... » Et je vois bien que nous ne pouvons rien connaître.... Voilà ce qui me » brûle le sang... Toute joie m'est enlevée... Je ne sais rien de bon et » ne puis rien enseigner aux hommes pour les améliorer et les convertir...

» Où te saisir, nature infinie ? Ne pourrais-je' donc aussi presser tes » mamelles où le ciel et la terre demeurent suspendus ? Je voudrais m'a- » breuver de ce lait intarrissable ; mais il coule partout, il inonde tout, » et moi je languis vainement après lui.....

»... La lune cache sa lumière, la lampe s'éteint.. . Esprit de la terre, » je sens que tu t'agites autour de moi. Ah ! comme mon sein se déchire ! » mes sens s'ouvrent à des impressions nouvelles. Tout mon cœur » s'abandonne à toi !... Parais ! parais ! dût-il m'en coûter la vie !...» (1)

Et voici Méphistophéles, qui, appuyé sur le dossier de son fauteuil, le regarde de son œil torve en ricanant, et guette sa proie.

« Sors maintenant, coupe d'un pur cristal, sors de ton vieil étui où je » t'oubliai pendant de si longues années. »

(1) Gœthe — *Faust*, traduction de Gérard de Nerval.

Et déjà Faust approche la coupe de ses lèvres et va boire le philtre infernal que lui a versé Méphistophéles et qui doit lui rendre la jeunesse.

Faust ! ne vois-tu pas que cette coupe est vide comme ton cœur, et que tu n'y boiras que le désenchantement et la mort ?

Mais qu'entend-il tout à coup ?

« (Les cloches sonnent.)

« Chœur des anges. — Christ est ressuscité ! joie au mortel qui languit » ici-bas dans les liens du vice et de l'iniquité !

» Faust. — Quels sons éclatants arrachent puissamment la coupe à mes lèvres altérées ?

» Chœur des anges. — Christ est ressuscité ! Heureux l'âme aimante » qui supporte l'épreuve des tourments et des injures avec une humble » piété.

» Faust. — Pourquoi, chants du ciel, chants puissants et doux, me » cherchez-vous dans la poussière ? Retentissez pour ceux que vous tou- » chez encore... Autrefois, le baiser de l'amour céleste descendait sur » moi, pendant le silence solennel du dimanche ; alors le son grave des » cloches me remplissait de doux pressentiments, et une prière était la » jouissance la plus ardente de mon cœur..... — Oh ! retentissez » encore, doux cantiques du ciel ! Mes larmes coulent, la terre m'a » reconquis !

» Chœur des anges. — Christ est ressuscité de la corruption !

» En allégresse, rompez vos fers ! » (1)

Hélas ! la victoire du ciel sur l'enfer ne sera pas longue, et voici l'Esprit du mal qui vient achever son œuvre commençée et anéantir ce fugitif retour vers le bien.

* * *

Le poëme de Marguerite, écrit par le pinceau d'Ary Scheffer, se compose de cinq chants, je veux dire de cinq tableaux. Le premier représente *Marguerite sortant de l'église.*

Chastement drapée dans sa robe blanche, Marguerite apparaît sur les degrés du temple, comme la vivante statue de la vierge chrétienne.

Quelle candeur angélique ! quelle inaltérable sérénité dans le suave ovale de ce visage virginal ! Quel aimable incarnat colore ses joues adolescentes ! Ses cheveux s'échappent sur ses épaules en longues tresses blondes ; de ses deux mains effilées, l'une porte son chapelet ; de l'autre elle presse sur son cœur son missel gothique aux fermoirs d'or. Sa tête

(1) Id., ibid.

se penche légèrement, comme la corolle d'une fleur qui s'incline sous le poids de la rosée. L'azur du firmament n'est pas plus pur que l'azur de ses yeux ; aucune passion humaine ne l'a encore terni de ses nuages orageux. Son regard flotte au loin, mais il est calme comme l'innocence : la rêverie ne le trouble pas encore de ses dangereux mirages.

On sent que, jusqu'à ce jour, la charmante et pudique vierge n'a pensé qu'à Dieu et à sa mère.

C'est une violette qui vient d'éclore et dont le bleu calice brille encore des larmes du matin, semblable à une émeraude dans laquelle une perle serait enchassée.

— Mais prends garde, Marguerite ! Ne vois-tu pas auprès de toi ce démon à face humaine qui te montre du doigt à Faust, le débauché, avec le ricanement cynique et édenté d'une sorcière dansant la ronde du sabbat à la clarté d'une lune blafarde, sur la colline du Walpurgis ? Timide et blanche colombe, ne sens-tu pas peser sur toi le regard avide et cruel de l'épervier ?

* * *

Regardez cette *Marguerite à la fontaine* ; c'est bien la même Marguerite encore, et pourtant il semble que son front, s'il n'est pas déjà assombri, ait perdu quelque chose de sa sérénité. Que cherchent ses yeux perdus dans le vague ? A quoi, à qui rêve-t-elle ? Sa cruche est pleine, l'eau déborde et s'échappe en bouillonnant, ses compagnes se montrent du doigt la distraite jeune fille, et elle ne s'aperçoit de rien, perdue qu'elle est dans le dédale de ses pensées.

O Marguerite ! aurais-tu donc déjà, effeuillant un à un ses blancs pétales, interrogé l'oracle de la charmante fleur dont tu portes le nom ?

* * *

Voici un intérieur à la Rembrandt : dans la pénombre d'une chambre obscure, une pâle jeune fille est assise dans un grand fauteuil en velours d'Utrecht ; un rayon, pâle comme elle, s'échappe de la fenêtre et vient projeter un blanc reflet sur son front pensif ; ses mains sont inactives et son rouet dort à côté d'elle avec sa quenouille ; son œil rêve : — c'est *Marguerite au rouet.*

Pauvre Marguerite ! qu'a-t-elle fait de sa sérénité d'autrefois ? Quelle pâleur a terni les roses de son teint virginal ?

« Le repos m'a fui, hélas ! la paix de mon cœur malade, je ne la » trouve plus, et plus jamais !... Ma pauvre tête se brise, mon pauvre » esprit s'anéantit !... » (1)

* * *

(1) Faust.

La voyez-vous, dans le tableau suivant, qui contemple d'un œil avide ces diamants, ces parures qu'étale devant elle le démon tentateur incarné dans le corps de la vieille Marthe, l'infâme suppôt de Méphistophélès?

C'en est fait, Marguerite va succomber, la vanité l'a perdue; et déjà, comme symbole de sa chute, le peintre l'a dépouillée de sa robe blanche et l'a revêtue d'une robe écarlate. Son ange gardien, comme celui d'Eudore coupable, remonte vers les cieux en pleurant et en se voilant de son aile.

* * *

L'orgue soupire sous les arceaux gothiques; le funèbre chant du *Dies iræ*, exhale ses prières et ses plaintes; on croirait entendre les voix gémissantes des trépassés.

Quelle est cette infortunée qui semble succomber sous le poids de sa douleur? — Ne la reconnaissez-vous pas? C'est la pauvre Marguerite.

Elle s'affaisse et pose sur son prie-Dieu sa tête qu'elle ne peut plus porter. Ses mains se crispent, son œil est hagard, sa bouche est ouverte comme pour laisser échapper le secret de sa faute.

Sa robe noire semble porter le deuil de son innocence perdue; son missel, ce missel autrefois le cher et discret confident de ses prières, et qu'elle pressait avec tant d'amour sur son cœur au sortir de l'église, — le voilà gisant sur le parvis, les feuillets entr'ouverts; chacune de ses lettres gothiques, historiées par l'enlumineur du monastère voisin, n'est-elle pas un vivant remords pour la pauvre pécheresse?

« *Le mauvais Esprit.* — Comme tu étais tout autre, Marguerite, » lorsque, pleine d'innocence, tu montais à cet autel en murmurant des » prières!

» *Marguerite.* — Hélas! hélas! puissé-je échapper aux pensées qui » s'élèvent contre moi!

» Chœur.

» *Dies iræ, dies illa*
» *Solvet sæclum in favillâ.*

» *Marguerite.* — Ces chants déchirent profondément mon cœur.... » Dans quelles angoisses je suis! Cette voûte m'écrase! De l'air! de » l'air!...

» *Le mauvais Esprit.* — Les élus détournent leur visage de toi..... » Malheur à toi! malheur!.... (1) »

* * *

Les cinq chants du poème de *Marguerite*, écrits par le pinceau d'Ary

(1) *Faust*, même traduction.

Scheffer, luttent de poésie et de pathétique. Il a encore, ce semble, idéalisé le type si idéal déjà créé par Gœthe. La Marguerite du peintre a quelque chose de plus virginal, de plus discret, de plus élevé, à certains égards, que celle du poète. La figure de *Marguerite sortant de l'église* appartient presque en entier au premier, et c'est la plus ravissante.

Marguerite et *Mignon* sont les deux perles de la partie profane de cette exposition, puisque *Béatrix* est absente. Où est-elle, la céleste figure de *Béatrix*? Quel en est le jaloux et heureux possesseur, assez avare pour refuser à nos yeux la faveur de contempler son trésor? *Béatrix*, *Mignon*, *Marguerite*, trinité charmante dont les types sont immortels désormais, comme les noms de Gœthe et de Dante, qui les créèrent, et d'Ary Scheffer, qui les transfigura.

IV.

Quelques mots des types populaires que le peintre a reproduits d'un même pinceau ému.

Quelle superbe figure que celle d'Ahasvérus, esquissée en quelques traits vigoureux! — tête sombre et échevelée, qui semble succomber sous le double poids de la malédiction divine et des siècles.

***

Chargée de son nouveau-né, la *Veuve du soldat* s'en va à la grâce de Dieu. La misère a troué ses vêtements, comme font les balles un jour de combat : la vie n'est-elle pas un combat aussi, avec ses blessures, ses défaites multipliées et ses rares victoires? — La malheureuse élève ses yeux pleins de larmes vers le ciel, qu'elle implore, qu'elle accuse, peut-être. A ses côtés marche son jeune fils, chargé des armes paternelles, hélas! inutiles désormais.

***

Le ciel est noir, des éclairs blafards le sillonnent; les vents déchaînés bouleversent les flots qui s'amoncellent et se couronnent d'écume. Sur un rocher élevé, la *Femme du pêcheur*, pressant dans ses bras ses deux enfants en bas âge, interroge d'un regard anxieux l'horizon menaçant : la barque qui, là-bas, lutte contre la tempête et va sombrer, est peut-être celle qui partit ce matin, emportant le père de ses enfants?

***

Dans une mansarde sombre et nue, une pauvre femme malade est couchée à demi, soutenue par sa fille aînée. Une sœur de Saint-Vincent-de-Paul est venue apporter les consolations de la terre et du ciel dans cet

intérieur désolé : dans le panier qui pend à son bras, elle a des médicaments pour la malade, dont elle interroge le pouls, et du pain pour sa jeune famille. Au pied du lit, deux enfants contemplent de leurs yeux étonnés et ravis, l'ange terrestre qui vient sauver leur mère et illuminer leur pauvre réduit du doux reflet de sa cornette blanche, comme d'un rayon d'espérance et de charité.

Une seule chose me déplaît dans ce charmant tableau, c'est qu'il porte pour épigraphe une strophe des *Deux sœurs de charité*, une des chansons les plus cyniques et les plus révoltantes du répertoire de Béranger.

V.

La poésie religieuse ouvre devant nous, par la main d'Ary Scheffer, les portes de son temple sacré. Entrons-y avec lui, et voyons de quelles œuvres son pinceau l'a décoré.

Arrêtons-nous tout d'abord devant son type du Christ, car il est le même dans tous ses tableaux.

Longue chevelure blonde retombant sur les épaules en ondes d'or pâle; barbe blonde aussi, courte et rare; yeux bleus, front serein, nez droit et aminci, visage pâle et allongé, physionomie calme, grave et quasi impassible. L'âme perce de toutes parts; le corps la revêt à peine de son enveloppe transparente. Il semble que, sous le pinceau du peintre, le fils de Dieu se soit incarné le moins possible.

Sur cette ombre de corps jetez une robe écarlate, recouverte d'une blanche draperie, aux plis sculpturaux, et vous aurez le Christ d'Ary Scheffer.

* * *

Le paysage est riant et baigné des chauds rayons d'un radieux soleil. Au pied d'un palmier, le Christ est assis; son doux visage semble plus doux encore et rayonne d'une bonté toute divine : n'est-il pas au milieu de ses plus chers amis, au milieu des petits enfants? Ils se pressent en foule autour de lui; ses regards bienveillants les invitent. De son bras il enveloppe le plus jeune et l'attire doucement vers sa poitrine; un autre s'appuie familièrement sur ses genoux et fixe sur lui ses grands yeux naïfs.

Rangées à l'entour, les mères contemplent cet aimable et touchant spectacle, en souriant.

Le palmier étend, comme un dais, au-dessus de cette charmante scène, le dôme de ses verdoyants éventails.

Tout dans ce tableau est innocence, charme et candeur.

* * *

Au sommet d'une montagne escarpée, deux personnages apparaissent.

Leur stature est également élevée ; mais, pour le reste, combien ils sont différents !

L'un, majestueusement drapé dans sa robe aux longs plis, à la physionomie sereine ; son attitude est à la fois calme et grave ; son pâle visage est doux et beau : vous l'avez déjà reconnu, c'est le Christ, tel qu'Ary Scheffer l'a conçu.

L'autre a l'œil étincelant et dilaté ; son front est plissé de rides verticales et porte encore l'empreinte de la foudre qui jadis le frappa ; ses cheveux courts, crépus, aux fauves reflets, semblent roussis par les feux infernaux ; deux larges ailes de chauve-souris, d'une teinte sombre, pèsent sur ses épaules comme un manteau de plomb ; sa peau bistrée semble noircie par la fumée des fournaises éternelles : — corps superbe, d'ailleurs, et puissamment musclé. L'ange du mal porte sur son front ravagé un lointain reflet des célestes splendeurs ; — c'est le Satan de Milton. — De ses deux mains étendues, il montre la terre au Sauveur sur lequel il darde son ardente prunelle. Le Sauveur montre du doigt le ciel à l'ange maudit.

..... « Mais Jésus lui répondit : Retire-toi, Satan ; car il est écrit : » C'est le Seigneur votre Dieu que vous adorerez, et c'est lui seul que » vous servirez. »

Ce tableau, un des plus grands de cette exposition, va prendre place parmi les chefs-d'œuvre du Louvre, et c'est justice.

* * *

L'heure du sanglant sacrifice est proche. — La nuit étend ses ombres, comme un crêpe funèbre, sur l'agonie de l'Homme-Dieu. Le voilà qui s'affaisse, les bras étendus comme pour implorer la miséricorde de son père. Son divin visage est abattu, une tristesse mortelle l'assombrit ; des larmes coulent de ses yeux, une sueur de sang inonde ses membres. Il semble que la divinité succombe sous le poids de l'humanité. Un ange soutient la céleste victime et l'enveloppe de ses blanches ailes.

Tableau superbe d'expression pathétique.

* * *

Que dirons-nous, enfin ?

Voici saint Jean qui repose sa tête sur le cœur de son divin ami ; — voici Pilate qui montre au peuple déicide son roi, le front ceint de sa couronne sanglante, portant à la main son fragile sceptre de roseau et vêtu de sa pourpre dérisoire ; — voici Madeleine, qui, les cheveux épars, les mains croisées, les bras élevés, les yeux fixés en haut, écoute la divine voix qui vient de l'appeler par son nom ; — voici les Mages, qui, les regards attachés sur l'étoile comme sur un phare céleste, s'en vont dans

les ténèbres offrir leur sceptre et leur couronne à l'Enfant-Roi; — voici Judas qui approche ses lèvres, au profil bestial, du doux visage de son maître; — voici Jacob qui donne à Rachel le chaste baiser des fiançailles; — voici saint Jean, dont le visage inspiré est encadré d'une épaisse chevelure et d'une longue barbe d'une égale blancheur, et qui, la plume levée, les yeux en haut, semble attendre la dictée de Dieu.

Voici deux jeunes filles : l'une est vêtue d'une robe blanche qui l'enveloppe chastement de ses longs plis; son visage est d'une pâleur ascétique, et cependant il est serein comme l'espérance, un doux rayon l'illumine ; de son doigt élevé elle montre le ciel. — C'est l'amour divin.

L'autre a le front ceint de pampres verts; son œil brille d'un feu impudique, ses joues sont colorées d'un vif incarnat, ses lèvres sont empourprées et lascives; sa main effeuille une rose; sur son corps se déroulent les ondes de ses cheveux blonds. — C'est l'amour terrestre.

* * *

« Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu! »

Une jeune mère, au visage raphaélesque, au regard souriant, aux lèvres candides, au suave profil, tient entre ses bras deux jeunes enfants aux blonds cheveux bouclés, deux anges terrestres, qui, leurs petites mains jointes, élèvent vers le ciel, à l'exemple de leur mère, leurs yeux innocents.

Rien n'égale le charme de ce ravissant tableau.

Ces trois figures sont trois portraits, représentant M^me^ la comtesse Krasinska et ses deux enfants.

* * *

« A l'approche du jour où elle devait sortir de cette vie, nous étions » seuls, appuyés contre une fenêtre, au port d'Ostie, conversant avec une » ineffable douceur.... (1) »

La main dans la main, Monique et Augustin sont absorbés dans une céleste rêverie. Les regards fixés au ciel, ils semblent y aspirer de toute la puissance de leur foi. L'une voit, sans doute, déjà briller là-haut la couronne qu'elle va bientôt recevoir. L'autre pense, avec une pieuse mélancolie, au jour, hélas! trop éloigné, où il sera réuni à sa mère dans le ciel, leur commune patrie.

Devant eux la Méditerranée étend l'azur de ses flots.

Toile d'un charme pénétrant, que la gravure a déjà popularisée.

* * *

Quel drame que l'*Ensevelissement du Christ!* Le cadre est étroit et ne

(1) *Confessions de saint Augustin.*

renferme que quelques personnages; mais comme il s'élargit par le sujet et par la façon magistrale dont il est rendu !

Le corps du Sauveur repose dans la sereine majesté de la mort. Sa mère éplorée, penchée sur lui, l'arrose de ses larmes et l'enveloppe de ses bras maternels, comme si elle voulait le disputer au sépulcre qui va le recevoir. Les saintes femmes l'entourent et pleurent avec elle. L'une, sainte Marie-Madeleine, sans doute (on la reconnaît à ses cheveux d'or) présente le blanc linceul; une autre se couvre le visage de sa main. La troisième, les mains jointes, semble prier avec ferveur; sa douleur est tempérée par l'espérance et la foi; on sent qu'elle attend la résurrection prochaine de celui dont elle pleure la mort.

* * *

Voici l'échelle symbolique des douleurs terrestres. Au premier degré règnent les ténèbres et la douleur sans espoir. Sur tous les fronts sont empreintes la souffrance et l'angoisse; tous les yeux, tous les bras sont tendus en haut et implorent la céleste miséricorde. Deux ombres entrelacées passent en se lamentant, comme Paolo et Francesca dont ils rappellent l'attitude et peut-être les douleurs.

Peu à peu, et à mesure qu'ils émergent de la pénombre du premier degré, les visages rassérénés s'illuminent d'un doux rayon. Ils semblent sortir des ombres de la nuit et refléter les premières lueurs du jour naissant. — C'est l'aurore de l'espérance qui se lève.

Au sommet du tableau s'échelonnent les âmes qui, purifiées au creuset de la douleur, goûtent déjà les prémices de la céleste béatitude. Leurs visages resplendissent d'une sainte allégresse. Elles semblent nager dans une atmosphère pure et rayonnante, et prendre leur essor vers le ciel, dont elles voient déjà les portes s'ouvrir.

Ce tableau, d'un idéal si élevé, est une des dernières œuvres d'Ary Scheffer : ce fut son chant du cygne.

* * *

La toile qui représente l'*Ange annonçant la résurrection aux saintes femmes*, est restée inachevée, et marque le terme d'une carrière si bien remplie. Ce n'est pas sans émotion que l'on contemple les derniers linéaments tracés par cette main qui créa tant d'œuvres charmantes et élevées, et que la mort vint glacer trop tôt pour la gloire des arts.

On a appelé Ary Scheffer le peintre du mysticisme. C'est là, en effet, le caractère de son génie. Chez lui, la poésie religieuse se marie à la rêverie allemande, et de cette alliance naît un charme inexprimable qui n'appartient qu'à lui. C'est le romantique des peintres, en prenant ce mot dans son acception la plus élevée et la plus vraie. Jamais son pinceau, imitant la plume de quelques-uns, ne tomba dans le trivial, sous prétexte

d'indépendance et d'originalité. Son talent eut toujours horreur du réalisme et ne salit jamais ses ailes à la boue du chemin ; semblable à l'aigle, il prit toujours son essor vers les hautes cîmes. La religion offrait à son vol un champ sans limites, une atmosphère pure et lumineuse, des perspectives infinies comme Dieu même. Le noble artiste ne pouvait manquer de se laisser prendre à ses beautés, et la partie religieuse de son œuvre est peut-être la plus considérable au double point de vue de l'art et du nombre. Hollandais d'origine, Français par option, il fut Allemand par la teinte du génie.

Que d'autres aient le courage de lui reprocher l'anguleux des formes, l'absence du coloris. Ces idéales créations qui, comme des rêves vaporeux, bercent l'imagination et l'enchantent, ne perdraient-elles pas une grande partie de leur charme, si elles étaient alourdies, matérialisées, pour ainsi dire, par un coloris plus puissant, par un empâtement plus solide ? Que deviendraient ces rêveries ravissantes, si elles étaient habillées des couleurs exubérantes de Rubens ou des tons heurtés de Rembrandt?

Pourquoi, à l'exemple d'Owerbeck, avec lequel d'ailleurs il offre tant de points de ressemblance, Ary Scheffer n'est-il pas revenu à la vérité, et n'est-il pas mort catholique ?

LUCIEN D.

Paris, 3 juin 1859.

Il existe d'Ary Scheffer un tableau dont notre collaborateur ne nous parle pas, et pour cause : il ne fait que d'arriver à l'exposition, — un tableau auquel nous nous intéressons spécialement, parce qu'il appartient à notre Musée de Nantes.

Le sujet en est des plus touchants et l'histoire assez curieuse. Voici à la fois l'histoire et le sujet.

On sait qu'Ary Scheffer était le professeur de dessin de la princesse Marie d'Orléans, auteur de la statuette si populaire de Jeanne d'Arc. Un jour, la princesse lui dit : — « Maître, je viens de lire une légende allemande fort attendrissante ; je veux vous la conter : — Une pauvre mère était au lit, bien malade, bien malade. Son petit enfant l'avait quittée, un matin, pour se rendre à l'école, et comme il cheminait, ayant au bras le petit panier qui contenait son déjeûner — du pain et des pommes, — il rencontra un mendiant tout vieux et tout cassé, qui lui demanda l'aumône. Le petit enfant n'avait rien... que son pain et ses pommes. Il les mit sans hésiter aux mains du malheureux. Celui-ci lui dit alors qu'il n'avait qu'à

former un souhait et que ce souhait serait soudain accompli. — « Oh ! » s'écria le charitable enfant, que ma bonne mère soit donc guérie ! » — « Eh ! bien, retournez à la maison, elle l'est en effet. »

Le mendiant avait dit vrai. Transporté de joie, le petit enfant se jette sur le lit de sa mère, qui lève les yeux et les mains au ciel, sentant bien que c'est de là que la guérison vient de descendre tout à coup dans son pauvre corps épuisé. Le mendiant, du fond de la chambre, contemple avec douceur cette scène émouvante; le mendiant qui a repris sa véritable forme, — celle d'un ange, — et qui tient dans les plis de sa blanche robe le pain et les pommes, cause de ce prodige.

— Maître, ajouta la princesse Marie, cette touchante légende ne vous inspirera-t-elle pas ?

Le tableau de l'*Enfant charitable*, qui fait partie, au Musée de Nantes, de la collection Urvoy de Saint-Bedan, vous montrera si Ary Scheffer a bien rendu le moment, difficile à peindre, où la mère malade renaît, pour ainsi dire, à la vie. — Quant à nous, profane, cette composition nous a toujours singulièrement plu. Ce ne sont pas des figures qu'Ary Scheffer met sur la toile, mais des âmes, et ce spiritualisme vaut bien, ce nous semble, le réalisme de M. Courbet.

L'*Enfant charitable* est daté de 1840 ; Thévenin l'a gravé au burin.

Le Secrétaire de la Rédaction,

EMILE GRIMAUD.

CHRONIQUE.

Sommaire. — I. Inauguration de l'archévêché de Rennes. — Caractère de la fête. — Mgr le Nonce. — *A Sa Sainteté Pie IX, pontife et roi.* — Ce que M. l'abbé Fournier aurait pu dire et ce qu'il n'a pas dit. — Une bataille en chaire. — II. *La Légende Celtique* de M. de la Villemarqué, beaucoup moins celtique qu'on pourrait croire. — Le *pardon* de Saint-Cado. — III. *La Piété bretonne* et M. l'abbé Souchet. — Les *calotinocrates*, le latin des gardes nationaux, et la chanson de l'intrus. — La propagande protestante dans la forêt de Coëtanos. — Le chanoine Moreau et le pasteur Crevain.

I.

Cher lecteur, j'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer. Mon ami M. de Kerjean, contraint de faire un petit voyage hors de Bretagne, est obligé d'interrompre le cours de ses causeries mensuelles. Circonstance fâcheuse pour vous sans doute, mais infiniment précieuse pour moi, car en partant, M. de Kerjean m'a cédé la plume et le privilége de m'entretenir familièrement avec vous. — Au reste, rassurez-vous, ce ne sera que pour cette fois; l'absence de notre ami ne peut être longue.

Mon premier devoir est d'acquitter les dettes de la Chronique ; c'est pourquoi je vous parlerai d'abord de l'inauguration de l'archevêché de Rennes, qui date du 5 juin dernier.

Vous savez, sans doute, qu'une bulle du Souverain Pontife, donnée en avril, a érigé l'antique chaire épiscopale des Amand et des Melaine en siége métropolitain. La puissance civile a déclaré adhérer à cet acte par une loi et un décret rendus en mai. La circonscription de la nouvelle province ecclésiastique, comme elle est fixée par le décret, embrasse, outre le diocèse de Rennes, ceux de Saint-Brieuc, de Vannes et de Quimper, c'est-à-dire quatre des cinq départements de la Bretagne. Pourquoi pas, me direz-vous, la Bretagne entière? Ce n'est point à nous de sonder de tels arcanes. Tout ce que je puis vous assurer, connaissant comme je le connais le cœur des Nantais et de leur vénérable Evêque, c'est que le diocèse de Nantes, pour être en dehors de la nouvelle province ecclésiastique, n'en demeure pas moins breton jusqu'à la moëlle.

Quoi qu'il en soit, onze prélats se sont trouvés réunis à Rennes, le 5 juin dernier, pour célébrer l'inauguration du nouvel archevêché. C'étaient Son

Excellence Mgr Sacconi, nonce du Saint-Siége en France et archevêque de Nicée, — Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes, — Nosseigneurs de la Motte-Vauvert, évêque de Vannes, — Martial, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier, — Nanquette, évêque du Mans, — Wicart, évêque de Laval, — Caverot, évêque de Saint-Dié, — Robiou, ancien évêque de Coutances, — de Saint-Palais, évêque de Vincennes dans l'Amérique du Nord, — de la Hailandière, ancien évêque du même siége, — et enfin, le R. P. abbé de Meillerai. Ce jour donc, 5 juin, qui était un dimanche, à neuf heures du matin, une longue et majestueuse procession est sortie de l'antique église Saint-Melaine (qu'on appelle aujourd'hui Notre-Dame), toute voisine du palais épiscopal, et s'est rendue à la cathédrale en traversant toute l'enfilade des grandes rues, tendues comme au jour de la Fête-Dieu. En avant des prélats que je viens de nommer marchaient le chapitre et les paroisses de Rennes dans leurs plus beaux ornements, une partie considérable du clergé du diocèse en dehors de la ville de Rennes, le séminaire, les PP. Carmes, les Frères Lamennais et ceux de la Doctrine chrétienne, etc. Entrant à la cathédrale, cette procession y a trouvé réunies toutes les autorités civiles, militaires, judiciaires, etc. Un prélat romain, auditeur de la nonciature, a donné lecture des bulles, et presque aussitôt après a commencé la grand'messe, célébrée solennellement par Mgr le Nonce. Après l'Évangile, M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas de Nantes, a prononcé un discours. Et à la fin de la grand'messe, le nouvel archevêque Mgr Saint-Marc, ayant prêté le serment de fidélité au Saint-Père entre les mains du Nonce, a reçu de celui-ci le pallium, insigne de sa dignité. Puis il a été reconduit à l'archevêché par toute la procession, suivie des autorités civiles, militaires, judiciaires, financières, universitaires, etc., etc. Je n'ai jamais vu ensemble, au moins en Bretagne, tant d'habits brodés, dorés, argentés, pailletés, galonnés, mirlifichés. Outre ce que Rennes en peut contenir d'ordinaire, il y avait là, en effet, un ministre, M. Rouland (ministre de l'instruction publique et des cultes); un sénateur, M. de la Riboisière; un conseiller d'État, M. Denjoy; les préfets des Côtes-du-Nord, du Morbihan, de la Mayenne; plusieurs députés, entre autres, M. Duclos, rapporteur du projet de loi sur l'archevêché; M. Caffarelli, ancien directeur *démissionnaire* de l'Association bretonne (classe d'Agriculture), etc., etc. — A sept heures, un grand dîner de 70 couverts réunissait à l'Archevêché les principaux dignitaires de l'Église et de l'État rassemblés à Rennes; et la nuit était à peine tombée que la ville s'embrâsait d'une brillante illumination, à laquelle prenaient part, outre les églises et les monuments publics, un grand nombre de maisons particulières.

Vous n'attendez pas, sans doute, que j'entre plus avant dans le détail matériel de ces diverses solennités, que les journaux vous ont déjà fait connaître suffisamment. Mais ce qu'ils ne vous ont pas dit assez et sur quoi

j'insisterai, c'est le caractère qui a marqué fortement toute cette journée. Grâce à la présence du vénérable représentant du Saint-Père, la fête du 5 juin a été, avant tout, une manifestation publique et incontestable de l'amour des Bretons pour le Saint-Siége.

Mgr le Nonce est un homme de belle taille et de haute tournure, d'une physionomie pleine à la fois d'intelligence, de dignité et d'aménité : il a ce que Saint-Simon appelait *un grand air*, et c'est bien ainsi vraiment que je me figurais le représentant du Père commun des fidèles.

A peine arrivé à Rennes, le 4 juin au soir, quand il est allé adorer Dieu dans l'église Saint-Melaine, il a trouvé sur le seuil de ce temple le curé de la paroisse, qui s'est empressé de lui exprimer « com- » bien la Bretagne tout entière, et notamment le diocèse et la ville de » Rennes, tiennent au Souverain Pontife par les entrailles, et au maintien » de sa double autorité, spirituelle et temporelle. » Le lendemain, pendant toute la durée de ces deux processions qui ont précédé et suivi la messe solennelle célébrée par le Nonce, je ne saurais vous dire avec quel amour et quelle pieuse avidité la population rennaise, grossie d'un grand nombre d'étrangers, recherchait et contemplait le digne envoyé du Vicaire de Jésus-Christ. Certes, la foule s'inclinait muette et recueillie devant cet abbé mitré de la Trappe, vivante incarnation des plus héroïques austérités du Christianisme, devant les vénérables évêques qui honoraient Rennes de leur présence, devant Mgr l'Archevêque si heureux de répandre sur son peuple sa bénédiction et son amour ; mais quand le Nonce paraissait, c'était plus encore ; et sans ce sentiment de respect si profond et si intelligent dont le peuple de Bretagne est animé pour les choses sacrées, le cri de : *Vive le Pape !* eût éclaté plus d'une fois (je le sais positivement) sur les pas de la procession.

Au reste, ce cri catholique par excellence a trouvé dans cette journée plus d'une occasion de se faire entendre sans blesser aucune convenance ; et j'en ai moi-même été témoin dans une circonstance assez notable. Passant dans la rue de Fougères, vers quatre heures et demie, j'ai aperçu, au milieu d'une foule nombreuse, le nouvel archevêque, accompagné de plusieurs évêques et du ministre des cultes, qui venaient tous de visiter le collége catholique de Saint-Vincent. Mgr le Nonce (on le savait dans la ville) devait aussi faire cette visite, mais une circonstance fortuite l'en avait empêché. La foule, qui le croyait présent, a salué le cortége à plusieurs reprises des cris ardents de : *Vive le Pape !* qui se sont renouvelés encore après que l'erreur a été connue. Vous m'estimez certainement assez, cher lecteur, pour être sûr que je m'y suis joint de tout mon cœur.

Le soir, après le banquet solennel de l'Archevêché, le même cortége, présidé cette fois par Mgr le Nonce, a parcouru une partie de la ville pour se donner le spectacle des illuminations, et ce même cri a éclaté nombre

de fois sur son passage. Parmi les maisons, églises et monuments illuminés, beaucoup portaient les insignes de la Papauté, la tiare et les clefs de saint Pierre. Parmi les inscriptions que j'ai aperçues, je vous citerai seulement celle du transparent placé devant l'hôtel Talhouët, à deux pas de la cathédrale, et qui était ainsi conçue :

A Sa Sainteté Pie IX, Pontife et Roi.

Le lendemain, 6 juin, ces manifestations se sont renouvelées. Comme Mgr le Nonce sortait de la cathédrale vers une heure et demie de l'après-midi, une foule immense s'est précipitée sur son passage, en poussant avec ardeur les cris répétés de : *Vive le Pape! vive le Nonce!* Mgr Sacconi a été vivement ému de cette vigoureuse profession de foi catholique et romaine ; il n'a pu contenir son émotion, et s'adressant à ce peuple chrétien : « Mes enfants, leur a-t-il dit, le Souverain Pontife vous aime déjà beau-» coup ; mais quand je lui aurai rapporté ce que j'ai vu et entendu, il vous » aimera encore bien davantage ! »

Avais-je tort de dire que ce qui s'est surtout montré dans la fête inaugurale de l'archevêché de Rennes, c'est l'amour de notre province pour le Siége de Rome et l'autorité du Pape? Pourtant, si cette fête a été (passez-moi le mot) *romaine* et *papale,* elle était aussi bretonne. J'ai vu à plusieurs fenêtres flotter la vieille bannière de Bretagne semée d'hermines et décorée de la devise illustre : *Potius mori quam fœdari.* Et j'ajoute que cette fête était d'autant plus bretonne qu'elle était *romaine.* Car c'est une tradition bien antique en Bretagne que cet attachement sans réserve, inaltérable et vraiment filial, à tous les droits et toutes les prérogatives du Siége romain. Il y a mille ans, quand nous étions une nation indépendante, c'est des mains mêmes du Saint-Père que notre glorieux Nominoë voulut recevoir sa royale couronne, et ne pouvant aller à Rome, il y envoya un saint la chercher. Au moyen âge, quand une scission fatale fomentée par la France (hélas!) divisait l'Eglise et la Papauté elle-même, jamais la Bretagne ne voulut tremper dans le schisme d'Avignon, jamais elle n'eut d'autre pape que le pape de Rome. En 1510, tous les évêques de Bretagne protestèrent solennellement ne point faire partie de l'église dite *gallicane* et repousser les doctrines anti-romaines de Bâle et de Constance. Jusqu'à la Révolution, la constitution nationale de Bretagne conserva au Pape des droits les plus étendus dans les nominations ecclésiastiques, et notre province demeura jusqu'à la fin *pays d'obédience romaine.* Il serait facile de montrer, dans la triste suite de nos dissensions modernes, les mêmes sentiments d'amour toujours vivants au cœur des Bretons. Et nous ne pouvons pas douter qu'en créant tout récemment une métropole bretonne, le Pape, qui sait mieux que personne l'histoire de l'Église et de toutes les

églises, n'ait eu pour but principal de couronner, si j'ose dire, par un si précieux honneur, l'antique et perpétuel dévouement de notre Bretagne envers le Siége de saint Pierre. Tous les autres motifs qu'on a allégués sont faibles sans celui-ci, du moins au point de vue religieux. C'est donc là le sens élevé, vraiment catholique, de la création de l'archevêché de Rennes et de la fête du 5 juin. C'est aussi, j'en suis certain, la thèse que beaucoup de catholiques espéraient voir développer par M. l'abbé Fournier, qui s'était chargé d'expliquer en chaire la signification intime et supérieure de cette grande solennité religieuse.

Hélas! je le dis à regret, M. Fournier n'a point développé cette thèse, ne l'a point indiquée, n'y a point touché. Qu'a-t-il dit? Il a dit.... ce que je ne veux ni ne puis vous répéter, même par analyse, — et pour un double motif. Je ne le puis : car notre Revue, comme chacun le sait, n'a droit de parler politique en aucune façon. Je ne le veux : car, en prenant soin de choisir, pour imprimer son discours, le journal peut-être le moins lu de Bretagne; en intimant à tout autre la défense formelle de le reproduire *même par extrait* (1), M. Fournier a marqué assez clairement le désir de donner à sa harangue le moins de publicité possible en dehors de l'auditoire officiel pour qui elle avait été préparée : or, je ne me pardonnerais pas — et en ce cas-ci moins que jamais — de contrarier les désirs de M. l'abbé Fournier.

Mais je ne saurais me dispenser de mentionner un incident, survenu un peu avant la fin de la grand'messe et qui a eu aussi la chaire pour théâtre. A ce moment, en effet, M. Fournier y est remonté, un papier en main, dont il a donné lecture, qui n'était autre qu'une dépêche télégraphique, reçue pendant la cérémonie par le ministre des cultes et annonçant la victoire de Magenta. Comme c'est, à notre connaissance, le premier exemple d'une dépêche de cette nature lue en chaire pendant la célébration de l'office divin, nous aurions vraiment manqué à tous les devoirs d'un chroniqueur en nous abstenant de signaler le fait.

Quoiqu'il en soit, cette fête de l'Archevêché restera comme une belle date dans l'histoire de Rennes, puisqu'elle a donné lieu aux Bretons de manifester avec éclat leur dévouement au Saint-Siége et leur attachement inaltérable à l'autorité du Pape, au moment même où tant d'autres, emplis d'un feu parricide, déchirent d'une main sacrilége le sein maternel de l'Eglise romaine et le grand cœur de Pie IX!

Le nouvel archevêque, nous en sommes sûrs, a été plus heureux que personne d'une telle manifestation; et quelle plus belle fête, d'ailleurs, son cœur catholique aurait-il pu désirer pour l'inauguration de sa métropole?

(1) *Le Messager de l'Ouest* du 7 juin, en imprimant ce discours, déclare textuellement : « *La reproduction de ce discours, même par extrait, est interdite.* »

II.

Il me reste, chers lecteurs, à vous parler de quelques livres, parus depuis peu, et dont les récentes exigences du fisc ne nous ont même pas permis jusqu'ici de vous annoncer la publication sur la couverture de nos livraisons, comme nous avions fait précédemment, pendant plus de deux ans, sans que nul y eût trouvé à redire. Aujourd'hui le fisc nous rend cette faculté, au moins provisoirement et autant qu'il dépend de lui, et nous l'en remercions. Mais nous n'en avons pas moins notre arriéré à solder.

Au premier rang des livres dont je veux vous parler se place *la Légende Celtique* (1), de M. de la Villemarqué, ancien directeur *non démissionnaire* de l'Association-Bretonne (classe d'Archéologie). C'est un joli petit volume, sorti des presses de M. Prud'homme, de Saint-Brieuc, et qui fait partie de la *Bibliothèque des familles bretonnes*, dont cet éditeur si méritant a entrepris la publication. Ne croyez pas au reste, sur cette épithète de « Légende *Celtique*, » que les druides, les cromlechs, et les sacrifices humains, Bélénus, Esus et Teutatès, tiennent une grande place dans ce livre. Non, ce que M. de la Villemarqué nous offre, c'est, à proprement parler, *la Légende Chrétienne chez les peuples de race celtique*, c'est-à-dire, chez les Irlandais, les Gallois, et les Bretons d'Armorique. Pour nous en donner idée il a choisi, dans chacun de ces peuples, un saint des plus populaires, dont il nous raconte la vie, sans exclure de son récit ces traditions merveilleuses, qne la critique historique a le droit d'écarter sans doute, mais que la poésie a le devoir de recueillir avec soin et de conserver avec amour. Non que j'admette, avec quelques écrivains, qu'il y ait dans ces traditions poétiques plus de vérité *vivante* que dans les documents authentiques de l'histoire sérieuse. Mais du moins c'est une forme touchante et grâcieuse de la vénération populaire pour les premiers fondateurs de la civilisation chrétienne; c'est le nuage doré dont l'enthousiasme de nos pères enveloppa, aux premiers âges, l'apothéose si bien méritée de nos premiers héros. C'en est assez pour faire de cet hommage naïf une chose respectable et quasi-sacrée; et je ne m'étonne nullement que M. de la Villemaqué, voulant retraçer à nos yeux les saintes images de ces héros vraiment populaires, ait cru devoir leur conserver cette auréole. L'histoire sévère n'en garde pas moins son droit de peindre ces belles figures dans leur majestueuse simplicité; et qu'on ne s'en alarme pas: nos saints, même hors de leur nuage, seront encore assez grands. Mais quand on a soin d'abord, comme M. de la Villemarqué, de

(1) Un vol. in-18, saint-Brieuc, chez Prud homme, 1869, prix 1 fr. 25.

marquer la différence qui sépare la légende de l'histoire, il n'y a que profit à reproduire la légende dans tout son éclat et avec tous les rayons dont l'imagination populaire s'est plue à la couronner. — Les trois saints de race celtique dont M. de la Villemarqué a voulu illustrer les légendes, pour nous instruire et nous charmer à la fois, sont — saint Patrice, apôtre de l'Irlande, — saint Kadok, instituteur des Bretons du pays de Galles, — saint Hervé, patron des bardes et des chanteurs populaires de la Bretagne Armorique. On ne pouvait mieux choisir. Saint Patrice appartient au V^e^ siècle, les deux autres au VI^e^. Et ne croyez pas d'ailleurs, parce que l'auteur admet tous les rayons de la légende, qu'il ne recueille pas aussi avec grand soin tous les renseignements de l'histoire. Loin de là : nombre de pages de ce charmant volume sont au contraire des tableaux historiques, très-savamment composés, les plus vrais, les plus vivants qu'on puisse voir, de l'état de l'Irlande, de la Cambrie et de l'Armorique aux V^e^ et VI^e^ siècles de notre ère. Quant au style, le meilleur éloge que j'en puisse faire se trouve certainement dans le nom de l'auteur. Qui donc, en Bretagne, ne connaît pas ce style élégant et pittoresque, plein de grâce, de mouvement, d'images, et comme animé d'un poétique souffle que l'érudition elle-même ne saurait éteindre ? Qui n'a lu l'introduction et la conclusion des *Chants populaires de la Bretagne*, l'introduction des *Contes des anciens Bretons*, celle des *Bardes bretons du VI^e^ siècle*, etc. ? Hé bien, dans son nouveau livre — si j'en puis sans présomption dire mon avis — le style de M. de la Villemarqué me semble en progrès ; à sa grâce et à son élégance habituelles il joint la fermeté et l'énergie. Fond et forme, ici, tout est breton, et tout respire, tout exprime véritablement le génie de la Bretagne. Aussi ne puis-je résister au plaisir de vous en citer au moins une page. C'est la conclusion de la légende de saint Kadok ou Cado, qui, bien que né en Cambrie (pays de Galles) a aussi vécu plusieurs années en Armorique, dans une petite île de la rivière d'Etel, qui retient encore son nom. Voici comme M. de la Villemarqué nous peint le culte reconnaissant que les Bretons d'Armorique lui rendent encore de nos jours :

« La reconnaissance demeure au cœur de la race celtique comme le coin d'acier au cœur du chêne : le temps peut abattre le chêne, mais n'en peut arracher le fer. Il en sera ce que Dieu voudra de cette noble race qui a donné au monde et au ciel tant d'âmes héroïques ; mais aussi longtemps qu'elle vivra, vivront dans sa mémoire les souvenirs de ceux qui ont usé leur vie à la servir et qui la protégent toujours.

» Le retour de l'automne, et la cueillette du raisin sur quelques plages du Morbihan ; la cueillette des pommes en Cornouaille, ramènent tous les ans, dans ces deux pays, la fête du saint Cambrien qui, voilà plus de treize cents ans, se détacha de la vie comme le fruit mûr se détache de l'arbre en automne. Toutes ses chapelles s'ouvrent à la joie ; les pèlerins y accourent en chantant, et les offrandes y abondent : du blé, du lin, de la cire, du miel, tous les présents que fait l'été, couronnés par les dons du cœur. Mais c'est

principalement vers la petite île du saint qu'affluent les pèlerins bretons : les bateaux ne suffisent pas pour les y conduire des autres îles de Cornouaille et du Morbihan. Le pont est trop étroit pour la foule qui l'envahit; l'église surtout trop petite pour la contenir, et le *plat-site*, planté de chênes qui l'ombrage, se convertit en une autre église. Que dis-je? c'est l'île entière qui devient le temple du saint, quand, mître en tête et crosse en main, porté sur les épaules de quatre matelots morbihannais, précédé par son vieux drapeau et sa croix d'argent rayonnante, il fait le tour de ses domaines, au son des cloches, au chant des cantiques et au tressaillement des vagues, bénissant les vergers et les jardins qu'il cultiva lui-même, et qu'il a tant de fois bénis. Agenouillés sur son passage, les femmes, les enfants, les vieillards implorent sa bénédiction, tandis que dans l'intérieur de la chapelle, presque déserte un moment, quelque pauvre soldat breton de notre armée française, revenu perclus de la guerre d'Orient, se fait coucher sur le lit de pierre où dormait le soldat du Christ, pose la tête sur l'oreiller de granit où il posait la tête, et demande au saint évêque martyr la guérison, s'il plaît à Dieu, ou « la patience dans la douleur pour mé- » riter le Paradis (1). »

III.

Si M. de la Villemarqué se plaît à illustrer de nouveau les belles légendes des plus vieux saints de notre Bretagne, M. l'abbé Souchet, doyen du chapitre de Saint-Brieuc, se complaît à nous prouver que les vertus qui font les saints sont de nos jours encore vivantes en Bretagne. C'est là ce qui ressort évidemment de son *Essai sur la piété bretonne dans les différents états de la société* (2). Ce titre et le nom de l'auteur disent assez quelle sorte d'attrait ce petit livre offre aux âmes pieuses. Mais il est encore intéressant à un autre point de vue, par les détails nouveaux qu'il renferme sur l'histoire de la persécution révolutionnaire dans les campagnes de Bretagne. J'ai remarqué, entre autres, la notice concernant *Marguerite Alis* (pp. 24 à 36) et aussi l'histoire de la lutte soutenue par la municipalité de Merdrignac contre l'intrusion du schisme constitutionnel dans cette paroisse. Suivant les bons *patriotes* d'alors, cette municipalité était essentiellement *calotinocrate* — un bien joli mot, n'est-ce pas? de la langue de ces messieurs, qui n'a jamais été la langue française. « *Il faut* » *détruire*, disaient-ils, *ce volcan de fanatisme. Il faut au moins deux* » *compagnies*. » On y envoya, en effet, cent gardes nationaux; mais les gardes nationaux y perdirent tout leur latin — ce qui à la vérité n'était pas grand'chose — et le pauvre curé intrus continua de chanter le sien sans auditeurs et de prêcher dans le désert, tout morfondu, tandis que le peuple, au lieu de suivre son office, le chansonnait sans pitié et lui mettait dans la bouche ces mauvaises rimes, sur l'air du *Clair de la lune :*

(1) *La Légende celtique*, p. 225-227.

(2) Un vol. pet in-18, St-Brieuc, chez Prud'homme, 1858.

« Si je dis la messe,
» Personne n'y vient,
» Non plus qu'à confesse ;
» Chacun s'en abstient ;
» Si je fais baptême
» D'un petit enfant,
» Ce n'est qu'en deuxième,
» En rebaptisant. »

Voyez le reste de cette histoire dans le livre de M. Souchet (pp. 74-83) ; et prêtez encore votre attention à une note de la p. 123-124, où le docte abbé signale les efforts redoublés de la propagande protestante, dans le temps où nous sommes, contre la foi séculaire de la Bretagne et même de la Bretagne bretonnante : « Les apôtres du protestantisme, dit M. Sou-» chet, pénètrent aujourd'hui jusqu'au fond de nos forêts. Celle de » Coëtanos, en Louergat, est pour eux comme un grand centre, d'où ils » se répandent dans les paroisses d'alentour. » Il suffirait, nous le croyons, de dénoncer en public les œuvres de cette propagande pour la frapper aussitôt d'impuissance complète. Mais si on la laisse tranquillement se glisser dans l'ombre comme l'antique serpent, on sera peut-être un jour douloureusement étonné du mal qu'elle aura produit. Elle ne fera point de protestants, cela est évident ; elle fera des incrédules et des athées.

Le protestantisme se trompe de date, à coup sûr, quand il prétend ainsi convertir ou plutôt pervertir à sa sèche doctrine les catholiques de France et de Bretagne. Il se croit encore avant la Ligue, ou bien il oublie que la Ligue l'a tué, sans lui laisser autre chose, en France, qu'une vie factice. C'est une plante exotique, dont quelques pieds se sont conservés en serre-chaude, mais qui n'a pu définitivement s'acclimater sur notre sol. Voilà ce que les protestants devraient pourtant oublier moins que partout ailleurs, en Bretagne, où le dévouement au Saint-Siége a été de tout temps, comme je l'ai déjà dit, plus vif que partout ailleurs, et où le mouvement de la Ligue a aussi été plus puissant et plus vivace, à raison précisément de ce dévouement exceptionnel au Pontife romain. Qu'on consulte le protestant Crevain, ministre du Saint-Évangile à Blain, ou le catholique Moreau, chanoine de Quimper ; tous deux attestent également, chacun à sa manière, l'invincible répugnance de notre province pour l'hérésie calviniste. Mais Moreau a par ailleurs sur Crevain une supériorité incomparable. Le style du vieux chanoine est pittoresque, rapide, énergique dans sa simplicité familière. Le ministre du Saint-Évangile est sec, froid, souvent prolixe, et pour tout dire, ennuyeux. Aussi suis-je bien convaincu qu'on n'aura jamais besoin de donner une seconde édition de son œuvre. Mais l'œuvre de Moreau, au contraire, son *Histoire de la Ligue en Bretagne et particulière-*

ment en Cornouaille, publiée pour la première fois à Brest en 1836, par M. Le Bastard de Mesmeur, vient d'avoir, au bout de vingt ans, besoin d'être réimprimée, quoique la première édition ne soit, pour ainsi dire, pas sortie de Bretagne. C'est encore aux presses de M. Prud'homme que M. de Mesmeur a confié le soin de cette seconde édition, dont l'exécution typographique est dès lors (cela va sans dire) très-supérieure à celle de la première. Mais je regrette que l'éditeur, en raison même du succès de l'ouvrage, n'ait pas cru devoir y joindre un plus grand nombre de pièces originales et inédites, ayant pour but de justifier, compléter, et même en quelques points rectifier les récits si attrayants du chanoine Moreau : d'autant que ce commentaire historique, bien facile à composer (ce me semble) eût donné à cette nouvelle édition un prix tout particulier.

— J'aurais encore voulu vous parler, mon cher lecteur, de la *Lettre sur la Chouannerie*, de M. Guillemot ; des *Origines historiques de la ville de Vannes*, de M. Alfred Lallemand ; et de quelques publications archéologiques intéressantes ; mais, s'il faut vous le confesser, la chaleur m'accable, je suis au bout de mon papier, et je ne pourrais ici accorder à ces ouvrages ni l'espace ni peut-être toute l'application qu'ils méritent. Remettons-les donc au mois prochain, si les auteurs nous le permettent ; car, vous le savez, nous sommes gens de revue (sans calembour) ; et d'ailleurs si ce n'est pas moi qui vous rends compte de ces livres, ce sera notre ami M. de Kerjean ; vous ne pouvez que gagner au change.

A. DE LA BORDERIE,

Ancien secrétaire (non démissionnaire) de l'Association Bretonne.

UNE COUSINE VENDÉENNE.

A M. LE MARQUIS D'ALIGRE.

I.

En 1815 il y avait à Paris, rue d'Enfer, un modeste hôtel garni, dans lequel deux émigrés vendéens, le marquis de Beaulieu et son fils Georges, se logèrent en revenant d'exil.

Les chambres qu'ils occupaient étaient situées au troisième étage et avaient vue sur le jardin du Luxembourg. Un bois de lit disloqué et vermoulu, orné de rideaux blancs dont les franges avaient disparu dans beaucoup d'endroits, des matelats vieux et durs attestant un long service, une commode à demi brisée, une table boiteuse, deux vieux fauteuils et quelques chaises composaient l'ameublement peu luxueux de chacune de ces pièces.

Le marquis, d'une taille moyenne et chargée d'un peu trop d'embonpoint, avait soixante ans. Encadré par des cheveux blancs, son visage offrait une touchante expression de dignité et de calme résignation. Son costume ne différait guère de celui que l'on portait sous Louis XVI.

Son fils, âgé de vingt-six ans, était un beau jeune homme, brun, grand et bien fait. Il avait une physionomie et des manières distinguées, un son de voix fort doux, des yeux gris avec des cils et des sourcils noirs bien arqués. Un noble cœur battait dans sa large poitrine, et son âme généreuse n'aurait reculé devant aucun sacrifice, s'il se fût agi d'accomplir un devoir.

Georges, encore enfant, suivit son père en Angleterre, où il erra

avec les émigrés, soumis pendant quelque temps aux plus dures privations. Cependant le marquis ne perdit point courage, quand il se vit dans un pays étranger, misérable et sans ressources. Ayant autrefois cultivé avec succès la peinture, M. de Beaulieu, pour se procurer de l'argent, se mit à donner des leçons de dessin et à faire des portraits.

Ce talent d'artiste lui produisait beaucoup plus et le fatiguait moins que ne l'eussent fait les métiers pénibles auxquels se livraient grand nombre de gentilshommes français, réduits, pour vivre, à travailler comme des ouvriers.

M. de Beaulieu, attrapant assez bien la ressemblance, finit par acquérir une réputation à Londres, et les portraits qu'il peignait lui rapportaient, chaque année, une somme assez ronde. L'argent qu'il gagnait lui permit de faire donner une bonne éducation à Georges.

Sous l'Empire, le père et le fils auraient pu retourner en France, mais, ruiné par la Révolution, le marquis préféra demeurer en Angleterre, où son talent d'artiste le mettait à l'abri du besoin.

Lorsque Louis XVIII rentra à Paris, le 3 mai 1814, le vieux gentilhomme aurait bien désiré pouvoir accompagner son roi, mais une attaque de goutte, survenue en ce moment, l'empêcha d'exécuter ce dessein. Ensuite quelques affaires le retinrent à Londres, jusqu'au mois de février 1815.

Quinze jours s'étaient écoulés depuis l'arrivée du marquis à Paris, pendant lesquels son fils employa ses loisirs à parcourir la ville. Georges, vivant depuis l'âge de quatre ans à l'étranger, était extrêmement désireux d'admirer cette merveilleuse capitale, aujourd'hui la plus belle cité du monde.

Un matin, en déjeûnant, le marquis de Beaulieu dit à son fils :

— Georges, il faut que tu ailles en Vendée.

— Mon père, répondit le jeune homme, je suis prêt à faire tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner.

— Eh bien ! demain, tu partiras par la diligence d'Angers.

— Je vous avoue, mon père, que je serai charmé de revoir cet héroïque pays.

— Avant de nous séparer, j'ai à te dire des choses qu'il importe que tu connaisses.

— Je vous écoute, mon père.

— Tu sais que le château de Beaulieu est situé aux environs de Cholet?

— Oui, mon père, je vous l'ai souvent entendu dire, et quoique fort jeune lorsque je l'ai quitté, il me semble en conserver encore quelque souvenir.

— Avant la Révolution, la terre de Beaulieu était considérable.

— Elle valait alors quarante mille livres de rentes.....

— Elle aurait pu rapporter davantage; mais je préférais, en faisant des concessions à mes fermiers; voir autour de moi des familles vivant dans l'aisance et le bonheur.

— Vous étiez très-aimé de vos paysans?

— Oui, et je dois avouer avec reconnaissance qu'il ne s'est pas trouvé un ingrat parmi eux, lorsque la tourmente révolutionnaire a tout renversé. Tu trouveras le château de Beaulieu en ruines, les colonnes infernales l'ayant incendié à leur premier passage. Un pavillon carré a seul été préservé du feu; c'est là qu'habite, au rez-de-chaussée, Germain, mon ancien et fidèle domestique.

Dans sa dernière lettre, Germain m'écrivait qu'il t'avait préparé un appartement dans cette masure. Tu ne seras pas admirablement logé, mais, jusqu'ici, nos ressources ne t'ont pas appris à être difficile. Germain, qui administre les débris de ma fortune, me faisait, dans ces derniers temps, parvenir, en Angleterre, environ trois mille francs chaque année. Il paraît qu'à la vente de la terre de Beaulieu, personne n'a voulu acheter le château dévasté. Avec ces ruines, nous possédons encore une métairie et quelques morceaux de terres épars çà et là. Tu verras toi-même le peu de bien qui nous reste, et s'il est possible d'augmenter le faible revenu avec lequel nous allons être forcés de vivre; car le Roi, auquel je veux m'adresser pour obtenir quelques faveurs, est, dit-on, accablé de demandes.

Le Roi, en effet, comme tous les souverains nouvellement arrivés au pouvoir, était environné de solliciteurs avides, d'ambitieux et de malheureux ruinés par la Révolution, qui demandaient tous, les uns des places lucratives, les autres des honneurs et des pensions. Avec la meilleure volonté du monde, Louis XVIII ne pouvait contenter tant de gens; mais, peut-être, aurait-il pu mieux dispenser ses faveurs, que l'intrigue souvent obtenait, en faisant exclure de trop justes demandes.

— Mon père, répondit Georges, je vous promets une relation fidèle de tout ce qui pourra vous intéresser.

— Tu vas revoir le lieu de ta naissance bien changé de ce qu'il était quand tu l'as quitté.

— Pourquoi ne faites-vous pas ce voyage avec moi?

— Parce que je serais trop attristé par la vue de ce pays, de cette habitation où j'ai vécu heureux, riche, puissant, aimé et honoré..... Puis, tu ne peux comprendre quels affreux souvenirs se réveilleraient dans mon âme, lorsque je rencontrerais Fauvigny, ce démon sorti de l'enfer pour mon malheur!....

En achevant ces mots, le marquis serra les poings et son visage pâlit.

— Quel méchant homme! dit Georges.

— Quel monstre! reprit aussitôt le marquis tremblant d'émotion.

— Racontez-moi donc encore son histoire?

— Je le veux bien; il est bon que tu saches tout ce qu'il y a d'ingratitude et de perversité dans le cœur humain. Mais, en ce moment, il faut que tu ailles arrêter ta place à la diligence. Pendant ce temps, je prendrai l'air.....

— Est-ce que vous souffrez?

— D'un violent mal de tête, qui va se dissiper en me promenant au jardin du Luxembourg.

— Voulez-vous que je vous accompagne?

— Non, profite de ce temps pour visiter la ville, et ne reviens ici qu'à l'heure du dîner.

Le jeune homme sortit immédiatement, suivi du vieillard, qui, appuyé sur sa canne, descendait à pas lents les marches de l'escalier.

II.

Georges en rentrant ne trouva point son père. Ce ne fut qu'au bout d'une demi-heure d'attente que le marquis de Beaulieu reparut dans une agitation extraordinaire et la figure toute bouleversée.

— Mon père, qu'avez-vous?..... dit Georges avec inquiétude.

— Ce que j'ai?.... répondit le marquis que la question de son fils venait d'étonner, parce qu'il ne se doutait pas combien il était facile de lire sur son visage les pénibles sentiments qui troublaient son âme.

— Que vous est-il arrivé ?.....

— Rien de bien extraordinaire.....

— Mais, enfin ?....

— J'ai fait une désagréable rencontre.....

— Comment cela ?

— En traversant le jardin du Luxembourg, je viens d'apercevoir, au milieu d'un groupe d'hommes, l'exécrable Fauvigny, que j'ai parfaitement reconnu.

— Fauvigny ! ah ! quand j'entends prononcer ce nom, je me sens transporté d'indignation ! Mais calmez-vous, mon père.

En disant cela Georges avait la voix tremblante et le sang lui montait au visage.

Le vieillard, voyant la fureur qu'il venait d'allumer dans l'âme de son fils, reprit d'une voix solennelle :

— Georges, la colère conseille mal, et l'on peut se repentir toute sa vie de s'être laissé emporter, une fois seulement, par la fougue de son caractère. Écoute-moi attentivement, et tu jugeras des terribles conséquences d'un accès de fureur. Etant encore jeune et officier dans un régiment de cavalerie, je demandai un congé à mon colonel, pour venir passer quelques mois chez mon père au château de Beaulieu. A cet âge, j'aimais avec passion la chasse au chien couchant. Aussi, dès le jour de mon arrivée, j'eus l'idée de visiter les environs, pour voir si le gibier y était toujours aussi abondant. Les deux gardes que nous avions étant sortis dès le matin, je partis seul. Après avoir chassé assez longtemps, j'aperçus tout-à-coup un homme armé d'un fusil qui courait vers moi.

— Halte-là ! me cria cet inconnu, qu'à sa plaque je reconnus sans peine pour un garde.

En ce moment mes deux chiens étaient à l'arrêt sur une compagnie de perdrix que j'avais vue se remettre dans le champ même. Je marchai de ce côté, sans faire attention au garde, qui reprit en s'avançant vers moi :

— Monsieur, qui êtes-vous ?

— Laissez-moi tranquille ! répondis-je avec mauvaise humeur, et, craignant d'arriver trop tard pour tirer les perdrix, que la voix de cet homme pouvait faire partir, je marchai vivement sans détourner la tête.

— Avez-vous la permission de chasser sur ces terres? reprit le garde.

— Oui! m'écriai-je sans savoir sur quelle propriété j'étais en ce moment.

— Alors, monsieur, dites-moi comment vous vous nommez?

— Le comte de Beaulieu.

— Monsieur le comte, j'en suis désolé, mais vous ne devez pas chasser ici.

Je touchais à mes deux chiens qui, jusque-là à l'arrêt, avançaient à petits pas sur les perdrix prêtes à s'envoler. Je ressentais cet émotion qu'éprouvent généralement tous les chasseurs en pareil moment. A peine si j'avais écouté le garde, qui me cria en voyant ma résolution de tirer sur le gibier :

— Monsieur, vous y mettez de l'entêtement!

— Insolent! dis-je, furieux.

— Vous m'insultez! Eh bien! vous ne tirerez pas!....

En achevant ces mots, le garde se précipita sur moi. C'était un homme très-fort, qui me saisit un instant les deux bras. Par un brusque mouvement, je parvins à me débarrasser de cette étreinte; mais en même temps mon fusil m'échappa des mains, et en tombant le coup partit. Un cri de douleur poussé par le garde se fit entendre, le malheureux venait de recevoir toute la charge dans l'épaule droite. Je me rapprochai aussitôt de lui; il était étendu par terre évanoui et sanglant. Il n'y avait pas un instant à perdre; j'appelai à mon aide des paysans qui travaillaient dans un champ voisin. Nous façonnâmes à la hâte un brancard, puis nous portâmes le blessé chez lui. Ce terrible événement, que je déplorerai toujours, fit grand bruit dans le pays. Le fait fut raconté de diverses manières; il y eut des gens assez peu charitables pour dire que j'avais menacé le garde de faire feu sur lui, s'il ne me laissait pas chasser, et que, celui-ci ayant voulu remplir son devoir, j'avais mis ma menace à exécution. Enfin, après trois jours d'atroces souffrances, le pauvre garde recouvra la parole, et son récit vint confirmer ce que j'avais dit. J'allais le voir tous les jours, et désolé de ce qui s'était passé, je tâchais, par tous les moyens possibles, d'adoucir ses douleurs. Cet homme fut si sensible à ces procédés, qu'il me pardonna généreusement.

— C'est de ma faute, disait-il, j'aurais dû vous laisser tirer sur ces maudites perdrix.

— Moi, j'aurais dû me retirer, puisque j'étais en contravention.

— A votre âge, le plaisir de la chasse est une violente passion. Je sais cela, moi, ce qui ne m'a pas empêché d'aller, comme un fou, vous saisir au moment où vos chiens avaient le nez sur le gibier.... Tenez, Monsieur le comte, nous avons eu tort tous les deux ; vous, de vouloir chasser sans y être autorisé, et moi, de m'être mêlé de vous toucher en un pareil moment....

Pendant quelque temps, les hommes de l'art conservèrent un peu d'espoir. Il y avait, disaient-ils, du mieux. Le blessé seul hochait légèrement la tête, quand on lui faisait entrevoir une guérison prochaine.

— Je sens que je n'en ai pas pour longtemps à vivre, me dit-il un jour.

— Heureusement que les médecins ne sont pas de votre avis, lui répondis-je.

— Ils voudraient me tromper, ou bien ils se trompent eux-mêmes.

— Vous vous affectez trop.

— Mon mal augmente et mes forces diminuent, c'est mauvais signe, Monsieur le comte.

— Prenez courage.

— Mon courage ne m'abandonnera qu'avec la vie ; il a été mis une fois surtout à une trop rude épreuve, pour qu'il vienne à faillir maintenant.

En disant cela, les yeux du vieux garde s'animèrent ; puis étant resté un instant silencieux, il reprit en me regardant fixement :

— Monsieur le comte, ce que vous faites tous les jours pour moi est admirable. Vous avez un cœur noble et généreux. Vous êtes un bon et loyal gentilhomme....

— Je ne pourrai jamais réparer le mal que je vous ai causé.

— Ne parlons plus de cet accident ; mon Dieu ! je ne tiens pas assez à la vie pour regretter de mourir. Cependant, j'ai une grâce à vous demander.

— Je suis tout disposé à vous l'accorder.

— Eh bien ! Monsieur le comte, vous voyez cet enfant ?....

En disant cela, le blessé me montra un petit garçon de huit ans, qui se tenait debout sur le seuil de la porte, la figure tournée de notre côté. Je n'avais jamais fait attention à cet enfant, dont la physionomie était remarquable. Ses yeux d'une couleur presque verte exprimaient la finesse et la malice. Il avait les lèvres minces et un peu pincées, une peau très-blanche, avec des cheveux d'un blond suspect.

— Approche, Louis, dit le garde.

L'enfant vint aussitôt.

— Monsieur le comte, voilà mon petit-fils, reprit le blessé; si je meurs, il sera seul au monde, veuillez en prendre soin.

— Je m'en charge dès aujourd'hui.

Le garde me tendit la main et deux larmes de satisfaction coulèrent de ses yeux.

— Cet enfant, demandai-je, n'a donc plus de père ni de mère ?

— Sa mère est morte en le mettant au monde; quant à son père, il ne l'a pas connu.

— Mort avant elle?

— Oui, répondit le garde, et sa bouche grimaça horriblement.

Son petit-fils lui-même fut agité par un mouvement convulsif qui m'étonna.

— Louis, laisse-nous, mon enfant, j'ai quelque chose à dire à Monsieur le comte.

— Que je ne puis entendre? reprit l'enfant en jetant sur nous deux un regard interrogateur.

— Tu as le défaut d'être trop curieux, je te l'ai déjà dit plus d'une fois.

— Je désire m'instruire.....

— Il est des choses qu'à ton âge on doit ignorer.

— Puisque tu as si bonne envie d'apprendre, dis-je à l'enfant en le caressant de la main, je vais te mettre au collége, où tu pourras satisfaire ton goût.

— Merci, Monsieur le comte, répondit l'enfant avec joie ; puis il sortit de la maison en se retournant plusieurs fois de notre côté. Quand il se fut éloigné, le vieux garde me dit :

— Puisque vous prenez cet enfant sous votre protection, je me crois obligé à vous faire une révélation.

— Je vous écoute.

— Les faits que je vais raconter me rappellent de bien tristes souvenirs... Dieu nous soumet quelquefois dans la vie à de cruelles épreuves!...

Le vieillard, s'étant recueilli quelques minutes, reprit :

— M. le comte, voilà quarante ans que je remplis les fonctions de garde. Je me suis marié jeune et n'ai eu qu'une enfant, qui perdit sa mère à l'âge de six ans. Tous ceux qui ont connu ma fille pourront vous affirmer, comme moi, qu'il était impossible de voir une personne plus accomplie. Louise, à seize ans, était jolie comme un ange et faite à ravir. Elle avait une gaieté folle qui me réjouissait quand je rentrais fatigué le soir à la maison. Je ne pourrais vous dire les soins et les caresses qu'elle me prodiguait, la pauvre enfant chérissait tant son père! Aussi, M. le comte, j'aimais ma Louise comme un avare aime son trésor. Les journées me paraissaient longues loin d'elle, j'étais si heureux de l'entendre me parler avec sa petite voix douce ; puis, elle chantait comme une fauvette tout en allant et venant par la maison. Ce bonheur si calme devait bientôt s'évanouir, la joie allait se changer en tristesse dans ma demeure...

Le vieillard, agité par une vive émotion, cessa un instant de parler; ses yeux se remplirent de larmes, et sa voix devint tremblante quand il reprit :

— Un jour que j'étais sorti pour faire ma tournée habituelle, un marquis, dont je vous tairai le nom, vint ici. Cet homme, qui joignait aux avantages d'un grand nom le séduisant prestige que donnent la fortune, l'esprit et l'éducation, était d'une immoralité effrayante. Le marquis trouva ma fille jolie, et, pensant qu'une pauvre petite villageoise ne saurait pas résister à un grand seigneur, il tenta de la séduire. Ses visites et ses beaux discours n'obtenant point le résultat qu'il en attendait, le libertin eut recours à un infâme stratagème, pour satisfaire sa coupable passion. Au moyen d'un narcotique, il plongea cette pure et naïve enfant dans un sommeil profond, dont il abusa.

Un soir, à mon retour, je trouvai Louise endormie, contre son

habitude. Pensant qu'elle était malade je la regardai tout inquiet; lorsqu'elle ouvrit les yeux elle se réveilla d'une façon singulière. Vainement je lui demandai la cause de son sommeil; elle me dit qu'elle n'en savait rien. Cependant, les jours suivants, je remarquai quelque chose d'étrange chez elle; parfois, la rougeur lui montait au front, puis elle se prenait la tête dans les mains comme une folle. Plusieurs mois s'écoulèrent, pendant lesquels la santé de Louise s'altéra davantage. Elle, si rieuse, elle avait perdu sa gaieté. Je ne l'entendais plus charmer notre demeure par ses chants joyeux; le cœur désolé, je ne savais à quoi attribuer ce changement si subit. Ah! M. le comte, vous ne pouvez comprendre tout ce que j'ai souffert alors, et pourtant, j'étais loin de penser encore que ma fille fût la victime d'un crime mystérieux. De plus en plus souffrante, Louise me raconta un jour les poursuites du marquis et l'étrange sommeil qui était venu s'emparer de ses sens. Puis, se jetant à mes pieds, elle me supplia de dévorer mon chagrin en silence et de ne pas compromettre, en voulant me faire justice moi-même, ma vie ou ma liberté. Son enfant allait avoir besoin de moi, disait-elle.

N'ayant jamais su résister à ma pauvre fille, je promis tout ce qu'elle voulut, malgré la fureur vengeresse qui m'animait. Quelque temps après, elle mourut en mettant au monde l'enfant que vous venez de voir. Louise m'avait répété souvent qu'elle ne survivrait pas à son déshonneur.

Comme le vieux garde achevait de parler, l'enfant, qui nous écoutait à la porte, rentra dans la maison. Je renouvelai alors l'offre que j'avais faite de l'envoyer au collége, et dès le lendemain j'accomplis ma promesse. Le blessé, malgré tous les soins que je lui fis donner, ne vécut pas longtemps après cet entretien.

— Qu'est devenu cet enfant? demanda Georges.

— Un scélérat!

— Vit-il encore?

— Oui.

— Et il se nomme?,..

— Fauvigny! Demain, je te raconterai comment cet homme est devenu le mauvais génie de notre famille.

III.

Le lendemain, de bonne heure, Georges pria son père de vouloir bien achever le récit qu'il avait interrompu la veille.

Le marquis de Beaulieu, s'empressant aussitôt de le satisfaire, continua de la sorte :

— Fauvigny fit d'excellentes études. Ses professeurs furent toujours satisfaits de son application ; ils lui reprochaient cependant d'avoir un caractère sombre et farouche. Fauvigny n'était pas expansif avec ses camarades, il recherchait la solitude, et parfois on remarquait chez lui des emportements qui dénotaient une grande irascibilité. Mais, souvent, lorsque la colère l'agitait, il parvenait à la comprimer par la force de sa volonté. L'orgueil et l'ambition paraissaient être ses deux passions dominantes. Défiant et rusé, lorsqu'on lui demandait son avis sur la chose du monde la plus simple, il hésitait à répondre, puis, pesant chacune de ses expressions, il parlait comme quelqu'un qui craint de se compromettre. Maintenant, figure toi une taille haute et bien proportionnée, des yeux largement fendus, dont on ne pouvait saisir le regard, un visage pâle avec des cheveux roux, et tu auras le portrait de Fauvigny, lorsque je le pris chez moi pour lui donner l'emploi d'homme d'affaires. A cette époque, j'épousai Mlle Pauline de Chazé. Pauline avait un frère et une sœur plus jeunes qu'elle. Peu de temps après mon mariage, le père et la mère de ma femme étant morts, sa sœur vint habiter avec nous. Angélique avait dix-huit ans, une excellente éducation, et de plus elle était fort jolie et fort spirituelle, ce qui contribuait beaucoup à faire du château de Beaulieu un séjour charmant. Le bonheur que nous goûtions fut bientôt troublé par la Révolution de 1789 ; c'est cette année là que j'ai quitté la Vendée. Tu venais de naître ; j'embrassai ta mère et ta tante Angélique avec de tristes pressentiments, puis je partis pour Paris, afin de soutenir le trône chancelant de mon roi ; Fauvigny parut, comme tout le monde, très-affligé de me voir m'éloigner. « Pendant votre absence, me disait-il, je prendrai vos intérêts comme s'il s'agissait de gérer ma propre fortune. » Chaque jour, la Révolution faisait de nouveaux progrès. Bientôt le désordre fut à son comble, et la Terreur

régna dans toute la France. On incarcérait les nobles et on les massacrait. Ta mère fut arrêtée et emprisonnée à Angers. Ta tante se rendit aussitôt dans cette ville, où elle fit vainement des démarches pour obtenir la liberté de sa sœur. Cependant, ta mère, entassée avec un grand nombre de prisonniers dans un cachot obscur et malsain, venait de tomber gravement malade. Un médecin qui la soignait dit à Angélique qu'il désespérait de sauver ses jours, si l'on ne parvenait pas à la faire sortir de ce lieu infect. Angélique, désolée, ne savait quel moyen employer pour arracher sa sœur à la mort, quand Fauvigny se présenta devant elle :

— Mademoiselle, dit cet homme, avec une assurance qu'elle ne lui connaissait pas, sachant toutes les tentatives infructueuses que vous avez faites pour sauver votre sœur, j'ai quitté le château de Beaulieu, afin de vous venir en aide dans cette entreprise difficile et pressée.

— Hélas ! dit Angélique en pleurant, vos démarches n'auront pas plus de succès que les miennes.

— Consolez-vous, je puis délivrer votre sœur...

— Vous !... Comment ?... Par quel moyen ?... Rien ne peut attendrir ces hommes féroces !...

— J'ai là un talisman avec lequel je puis rendre la liberté à Mme la marquise....

— Vous avez obtenu la grâce de ma sœur ?...

— En voilà la preuve convaincante.

En disant cela, Fauvigny mit sous les yeux d'Angélique un arrêté du comité révolutionnaire, qui l'autorisait à réclamer et faire sortir de prison Mme de Beaulieu. Comment Fauvigny avait-il obtenu cette faveur de tigres altérés de sang, c'est ce que je n'ai jamais su. Peut-être, comme la suite sembla le prouver, cette grâce n'était-elle qu'un leurre.

— Partons, dit Angélique transportée de joie, allons délivrer ma sœur !

— Je le veux bien, mais à une condition...

— Quelle condition, monsieur ?

— Ce que je vais dire va, sans doute, vous paraître bien extraordinaire, quoique nous vivions à une époque où rien ne doit plus étonner.

— Parlez, monsieur, hâtez-vous, reprit Angélique tout émue.

— Eh bien ! moi, Fauvigny, simple homme d'affaires du marquis de Beaulieu, depuis longtemps je vous aime !...

— De grâce, monsieur, épargnez-moi ces aveux que je ne puis entendre...

— Parce qu'ils blesseraient votre orgueil, n'est-ce pas ? venant d'un homme de rien, comme vous dites, vous autres nobles. Je sais qu'il y a quelque chose de fatal dans cet amour que jamais peut-être vous ne partagerez. Mais, qu'importe ! je vous aime !... Ah ! vous ne pouvez comprendre tout ce que j'ai souffert jusqu'à ce jour, en comprimant dans mon âme les ardeurs d'une flamme qui me dévorait !... Je suis sans naissance, sans fortune, c'est vrai, mais, à la faveur de cette Révolution qui nivelle tout, d'autres fortunes, d'autres célébrités vont s'élever ; je deviendrai riche et puissant... Les emplois les plus importants pourront m'être confiés par les nouveaux gouvernants... Un avenir immense s'ouvre devant moi. Longtemps j'ai attendu patiemment cette Révolution qui marchait trop lentement au gré de mes désirs ; mais, à présent, mon ambition et une autre passion plus grande encore vont être assouvies... Je vous fais peur ?... Cependant, vous seule, désormais, pourrez imposer un frein à la fougue de mes passions. Ce que je viens de tenter pour vous être agréable doit vous prouver mon amour !... Consentez donc à m'accorder votre main, et à l'instant même votre sœur sera rendue à la liberté...

— Jamais !

— Vous me refusez ?...

— Oui !...

— Craignez ma vengeance !...

.....

J'ai su, depuis, que le premier soin de Fauvigny, en arrivant à Angers, fut de te faire chercher, afin de te tuer sans doute. Heureusement, la veille, Germain, notre fidèle domestique, était parti avec toi pour venir me rejoindre. Ta tante résista d'abord, puis son amitié pour sa sœur l'emportant sur l'aversion que lui causait Fauvigny, elle se sacrifia. Celui-ci voulut expressément que les formalités du mariage fussent remplies avant la délivrance de ta mère. Angélique se résigna

à contracter cette alliance, impatiente qu'elle était de rendre à la liberté et à la vie sa malheureuse sœur. Lorsqu'elle arriva à la prison, Mme de Beaulieu venait d'expirer... A cette même époque, voyant que je ne pouvais rien faire à Paris en faveur du roi, je passai avec toi en Angleterre. Après mon départ, la nation ne tarda pas à mettre mes biens en vente. A cette nouvelle, Fauvigny, paraissant être dans les meilleures dispositions pour moi, courut chez tous mes métayers, les suppliant de payer à l'avance leurs fermes, pour me conserver, disait-il, mes propriétés, qui sans cela allaient tomber entre les mains des acquéreurs des biens nationaux. Les paysans, le croyant de bonne foi, donnèrent généreusement ce qu'ils avaient d'argent disponible, ce qui permit à Fauvigny d'acheter en son nom presque toute la terre de Beaulieu, qu'il possède maintenant sans qu'elle lui ait rien coûté. Ensuite, Fauvigny fit une fortune immense en se mettant fournisseur des armées, pendant les guerres de la République. Sous l'Empire, il a été fait baron... On m'a dit qu'il eut toujours les plus grands égards pour sa femme, morte il y a un an. Le ciel, loin de le punir, lui a donné les joies de la famille dans une fille charmante, que sa grande fortune aurait déjà fait marier très-avantageusement, si le baron de Fauvigny, oubliant son ancienne origine, n'avait pas des prétentions excessives.

— Fauvigny, dit Georges, lorsque son père eut cessé de parler, ne fut-il point tourmenté par des remords?

— Je ne le pense pas.

— Jamais il n'eut l'idée de vous rendre votre fortune?

— Non ; quand sa malheureuse femme le suppliait d'accomplir cet acte de justice, il s'emportait contre elle, en disant qu'il ne nous avait pas encore assez fait de mal...

Le lendemain, après avoir dit adieu à son père, qui l'avait accompagné jusqu'à la diligence, le comte de Beaulieu partit pour la Vendée.

CHARLES THENAISIE.

(*La suite prochainement.*)

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES.

ITINÉRAIRE DE SAINT POL

A BREST (1).

PREMIÈRE PARTIE.

En continuant de suivre la route de Plounevez à Lesneven, on trouve à son point de jonction avec la route de Plouescat, l'ancien prieuré de Lochrist, de l'ordre de Saint-Benoît, membre de l'abbaye de Saint-Mathieu, élevé au lieu où Fragan, soutenu par les prières de saint Guenolé son fils, repoussa au Ve siècle les barbares descendus à terre pour ravager les côtes de Léon. La chapelle, placée sous l'invocation de la Sainte-Croix, est désignée dans les vieux titres latins sous le nom de Prioratus de Loco Christi, ou *humilioris arboris,* traduction fidèle du breton Lochrist *an izel-guez*, appellation par laquelle on la désigne encore. L'un des plus anciens monuments religieux du pays, la chapelle de Lochrist a conservé une tour et un porche du XIIe siècle ; mais les autres parties ont été reconstruites sans goût en 1785. La tour carrée élevée en saillie sur le pignon Ouest, est établie sur quatre arcades ; celles des côtés Nord et Ouest, ajourées ; celle du Sud, ouvrant sur une tourelle ronde servant de cage d'escalier ; et celle de l'Est, sur les deux portes géminées par lesquelles

(1) Voir la Revue, t. VI, p. 17-32.

on entre dans la chapelle. Les chapiteaux de ces arcades sont romans et présentent quelques enroulements et frettes d'un goût barbare ; le premier étage de la tour, est percé sur chaque face de deux baies en plein cintre ; et, en retraite sur la plate-forme de la tour, s'élève une flèche octogone de proportions massives et écrasées, percée d'une lucarne sur chaque pan.

Du petit cimetière qui entoure cet édifice, on a extrait des sarcophages en pierre, des premiers siècles de l'Eglise. L'un d'eux, appuyé aujourd'hui contre un mur, est taillé en forme d'auge, avec un trou rond marquant la place destinée à recevoir la tête du corps qui y était déposé. Sur quelques dalles funéraires plus modernes, nous avons relevé les armes de Kergournadec'h et de Carman. La plus curieuse de ces tombes existe dans le chœur du côté de l'épitre. L'on y voit la figure, gravée en creux, d'un chevalier coiffé d'un heaume plat, vêtu d'une chemise de mailles recouverte d'une cotte d'armes armoriée, et les pieds munis de longs éperons sans molettes. Tout autour de la pierre règne une épitaphe latine en majuscules gothiques où nous avons lu ce qui suit :

Hic jacet Alanus de Villamavan, m... die festi bea... anno dn̄i.
M. CCLIII. *Requiescat in pace.*

Cette version diffère beaucoup de celle donnée en 1832 par M. de Fréminville, mais nous croyons pouvoir affirmer que la nôtre est meilleure. Le dessin de cette pierre se voit dans le *Voyage dans l'ancienne France,* du baron Taylor, que l'on peut consulter à la bibliothèque de Brest, mais le texte comme les planches de cet ouvrage laissent beaucoup à désirer pour l'exactitude.

Nous avons encore remarqué sur un pilier du cimetière de Lochrist, un écusson chargé de *trois trèfles* et timbré de la crosse et de la mitre. Il appartenait à Robert Cupif, prieur de Lochrist, doyen du Folgoat, archidiacre de Cornouailles, puis évêque de Léon en 1637, transféré sur le siège de Dol en 1648. Le ruisseau qui coule sous Lochrist, sépare l'archidiaconé de Léon de celui de Kéménet-Illy. Ce mot *Kéménet* se traduisait en latin du moyen âge par *Commendatio*,

c'est-à-dire commanderie ou gouvernement, et il est entré dans la composition de beaucoup de noms de lieux en Bretagne. Ainsi nous avions en Cornouailles, Kéménet-Even; en Vannes, Kéménet-Guégan, aujourd'hui Guéméné; dans le même évêché, Kéménet-Théboë, paroisse de Pluvigner, entre les rivières du Blavet et du Loch; enfin dans l'évêché de Nantes, Kéménet-Penfao.

Les mœurs; comme les costumes des habitants, changent radicalement lorsqu'après avoir traversé le ruisseau de Lochrist, on entre dans le Kéménet-Illy, nommé aussi *Lan ar Paganis* (la terre des païens) par ce qu'il est de tradition que les habitants de ces côtes ont attendu plus tard que les autres pour se convertir au christianisme. Ce sont eux qui ont persisté d'ailleurs à regarder comme un bienfait du ciel les naufrages dont le profit devait leur appartenir; mais ce profit a bien diminué depuis la multiplication des phares et des postes de Douanes.

La première paroisse que l'on rencontre en Kéménet-Illy est Treflès qui renfermait le palais d'Auzoche, père de Pritelle, épouse au VI^e^ siècle de Judhaël, roi de Domnonée et mère de Saint-Judicaël, roi de Bretagne, puis moine à Gaël. Le manuscrit de la vie de Saint-Judicaël traduit Treflès par *Tribu-Lisiæ*, et Pierre Le Baud a raconté en termes assez naïfs, d'après le latin d'Ingomar historien du XI^e^ siècle, le songe du roi Judhaël et l'explication qu'en donna le barde Tholosinus fils d'Onis le satirique. « Et ces parolles rapportées au prince Judhaël, il aima la pucelle et la demanda à ses parents à bénédiction nuptiale et licence paternelle; et comme il la cogneust, elle conceust..... un fils nommé Judicaël qui fut nourry jusqu'à l'âge de trois ans chez Ausoche son ayeul. »

Nous avons cru reconnaître l'emplacement du palais où Auzoche tenait sa cour dans le château de Coatlès (le bois de la cour) bâti sur une éminence au Sud de l'église de Treflès, dédiée à Sainte-Ediltrude, reine de Northumbrie, puis abbesse honorée en outre à Locbrévalaire, et désignée en breton sous le nom de sainte Ventroc. La maison principale de cette paroisse, Coatlès, fut successivement possédée par les maisons de Kérouzéré, de Kerimel et de Boiséon, et tomba au XVII^e^ siècle aux Poulpiquet.

D'anciens lais de mer récemment endigués conduisent à Goulven par le village du Cosquer, où l'on trouve un dolmen bien conservé dans un champ appelé *Parc an hinquin éred.*

Le bourg de Goulven, dont l'église est dédiée à Saint-Goulven, évêque de Léon au X^e^ siècle, est remarquable par la hauteur et la hardiesse de sa flèche construite en 1593. Elle s'élève au bas du collatéral Sud au-dessus d'un porche d'ordre ionique, décoré de niches renfermant les statues en pierre des douze apôtres. L'église se compose de trois nefs sans transepts, terminées par un pignon droit dans lequel s'ouvre la maîtresse vitre à meneaux flamboyants. Toute la partie haute, jusqu'à l'arc triomphal qui sépare le chœur de la nef, est ogivale et de l'année 1516 ; les arcades de la nef et les baies du clocher sont au contraire en cintre. Sur un contrefort de la chapelle dédiée à Saint-Marc, faisant saillie sur le collatéral Sud, on lit :

L'an mil V^c^ V,
Clec'h : Y. Peiguen f.

Cette chapelle, aujourd'hui transformée en sacristie, contient un joli porche à portes géminées, et un autel en Kersanton dont l'arcature en talon offre des détails aussi riches que ceux du Folgoat. Cet autel placé anciennement sous la maîtresse vitre, devrait bien y être rétabli, au lieu de celui sans valeur qu'on y a substitué. Un autre autel, à l'extrémité du collatéral Nord, a conservé un joli retable à personnages, appartenant au XVI^e^ siècle, ainsi que la galerie de l'orgue, dont l'arcature simulée en talon accuse la même époque. Saint Goulven seconda par la puissance de ses prières les efforts du comte de Léon Even, fondateur de Lesneven, pour repousser les Normands qui infestaient le pays. Cette victoire est représentée sur le lambris de l'église par un tableau où l'artiste, qui n'est pas esclave de la couleur locale, a donné à tous ses personnages les costumes en usage sous Louis XIII. Enfin, les principaux miracles de la vie de saint Goulven sont aussi sculptés sur les volets d'un autel dans le collatéral Nord. A la sortie de bourg on voit un petit oratoire bâti sur l'emplacement de l'hermitage de Saint-Goulven, avant son élévation à l'Episcopat. On l'appelle le

Peniti ou maison de pénitence, et le jour du pardon le seigneur du Penmarc'h avait le droit de prélever sur le produit de la quête une poignée d'argent, mais seulement *une*. On n'a pas pu nous expliquer l'origine de ce droit singulier.

En traversant l'anse de Goulven dans la direction du Nord et laissant à sa droite dans les sables la chapelle de saint Guévroc, on trouve un dolmen au village de Tréguelc'hier (la grève de l'enchanteur), avant d'arriver à l'église de Plounéourtrez ou Plouénour des sables, anciennement sous le vocable de saint Enéour, saint du pays de Galles que les Bretons nomment Guinéour et que l'on représente tantôt en abbé et tantôt en hermite. Il a comme saint Goulven et la plupart des saints bretons, sa fontaine vénérée auprès de son église, dont la tour est de 1734.

La maison seigneuriale de Plounéour était Trévigny, berceau d'une famille Le Moine, en breton *Manac'h*, célèbre dans l'histoire de Bretagne, et dont les possessions appartenaient au dernier siècle aux la Bourdonnaye-Blossac. Parmi les personnages les plus éminents qu'elle a produits on distingue Jean Le Moine, tué au siège de Carthage en 1390 ; Olivier, chambellan du Duc et grand écuyer de Bretagne, capitaine de Brest, Quilbignon et Lesneven de 1378 à 1420; des capitaines de Quingamp et de Dinan, des chevaliers de l'ordre du Roi et de l'ordre de Malte, des capitaines de cinquante hommes d'armes, etc.

La paroisse de Kerlouan qui borne à l'ouest celle de Plouméour a une église de 1704 et renferme en outre la chapelle de saint Thégarec, ami et compagnon de saint Thégonec dont le nom n'est guère plus euphonique. On y voyait aussi le monastère de Kerbaul, fondé par saint Pol et détruit par les Normands, et un autre monastère bâti au Havre de Poulluhen par saint Sezni, disciple et compatriote de saint Patrice et patron de la paroisse voisine nommée Guicsezni. Saint Sezni fut inhumé sous le maître autel de cette dernière église, mais l'édifice actuel ne remonte qu'à 1700. Enfin tous les thaumaturges paraissent s'être donné rendez-vous dans ce coin de terre, depuis saint Frégan, père de saint Guenolé, et saint Rioc, qui noya un dragon au Havre de Poulbeuzanéval (le port de la bête noyée), aujourd'hui

Pontusval en Plounéour, jusqu'à Salaun le fou, nouveau Siméon Stylite, sur lequel nous aurons occasion de revenir, qui ne descendit pendant quarante ans de l'arbre, au haut duquel il avait établi sa résidence, que pour tremper le pain de l'aumône dans la fontaine qui coulait à ses pieds. Une foule de villages rappellent les noms de ces saints personnages; une foule de monuments druidiques rappellent le culte antérieur qu'ils ont eu tant de peine à détruire dans ce canton et justifient le nom de *Lan ar Paganis* (la terre des païens) qui lui est resté. On remarque à Pontusval dans le *mézou* (commun) de Penarpont, un menhir de 10 mètres de haut nommé *Men Marz* (la pierre du miracle); à Menoignon un autre menhir de 8 mètres; à Penancrea'h un dolmen nommé *Toul ar boullen* (la caverne de la prostituée); à Kerroc'h un *cromlec'h* nommé *Réïer Munud* (les roches brisées), et un dolmen nommé *An dansérezet* (les danseuses). Ces danseuses, d'après la tradition, furent pétrifiées pour n'avoir pas interrompu leur divertissement devant le passage d'une procession.

Les villages de Men Fragan, Menmeur, Menbleiz et le Roc'hou sembleraient encore, d'après leurs noms, avoir renfermé des monuments celtiques.

A Kerlouan, paroisse limitrophe, il existe un dolmen, au village du Ménec, nommé *Roc'h quéguéliou* (la roche des quenouilles), et plus à l'Ouest, entre le manoir de Kérisquillien et Run Micaël, plusieurs menhirs et une pierre branlante équilibrée pointe contre pointe sur celle d'un rocher tenant au sol. L'opinion la plus accréditée au sujet des pierres branlantes, est que le nombre de leurs oscillations après leur mise en mouvement par un druide, donnait lieu à une interprétation divinatoire. On les nomme en breton *Men dogan* (pierre des maris... trompés).

Sur la foi de Cambry (1) et sur celle des nouveaux éditeurs d'*Ogée*, nous sommes retournés sur nos pas pour visiter à Plouider (autrefois Ploë-Dider, peuplade de Saint-Didier), un reliquaire fort ancien et fort singulier, dont Cambry fait la description suivante : « C'est un buste en argent de saint Didier, dont la chape en vermeil et couverte

(1) Catalogue des objets échappés au vandalisme. Quimper, an III.

de pierreries, porte les figures des apôtres, couronné en filigrane d'or sur ses orfrois ou parements, tandis que l'Annonciation gravée sur le dos de la chape représente la Vierge, vêtue de lourds habillements d'évêque. Les cheveux du saint dont la figure hideuse et plate annonce l'enfance de l'art sont en or et frisés à l'extrémité. » Le recteur que nous avons interrogé, de même que le doyen des habitants de Plouider, âgé de 91 ans, n'ont jamais su que leur paroisse ait possédé un objet de cette nature; Cambry a donc pris cette localité pour une autre, que nous ne connaissons pas. La paroisse de Plouider a donné un évêque à l'église de Saint-Brieuc, en 1329, en la personne de Raoul de la Flèche qui prenait son nom du manoir appelé en breton *ar Seaz* ou la Flèche en français. La maison de la Flèche a été successivement possédée depuis, par les familles de Kerliviry et de Tromelin, et appartient depuis 1741 à la famille Nouvel de la Grenouillais, qui a produit deux sénéchaux de Lesneven. Plouider renfermait encore la vicomté de Coatmenec'h premièrement possédée par une famille de ce nom, et successivement ensuite par les Le Vayer, les La Feillée, les Beaumanoir, les Rosmadec, les Kergroadez et les Montmorency qui la vendirent aux Barbier de Lescoët; enfin, le château de Morisur dont on aperçoit les vestiges au sommet d'une butte artificielle et à côté du manoir plus moderne de Morisur, lorsqu'on remonte la rivière de la Flèche. Yvon de Morisur, chevalier-banneret, ratifia le traité de Guérande, en 1381; ses descendants se sont éteints au XVI^{e} siècle et leurs possessions ont passé successivement depuis aux Parcevaux, aux Kerhoënt-Coëtanfao et par acquêt aux Denis de Trobriant.

Avec la meilleure volonté du monde, il est difficile de parler archéologiquement de Lesneven. Le seul monument que renferme aujourd'hui cette ville, anciennement chef-lieu de l'archidiaconé de Kéménet-Illy, est la statue tumulaire de Jacques Barbier sieur de Kernaou, époux de Claudine de Lescoat, et fondateur, en 1626, des Récollets de Lesneven, dans l'église desquels il fut inhumé. Les bâtiments des Récollets servent aujourd'hui de collége; mais la tombe du fondateur, arrachée de l'église, est maintenant reléguée dans la cour d'un autre édifice. Le château du comte Even est aujourd'hui rasé, l'église prioriale de Notre-Dame, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes,

a eu le même sort, et l'église paroissiale dédiée à saint Michel n'offre rien de remarquable. Je me trompe, je recommanderai à l'attention des curieux les deux cercles de fer qui se croisent au sommet de sa tour écrasée et lui tiennent lieu de dôme; il ne leur manque qu'une poulie et un seau au bout de la corde des cloches, pour que la plate-forme du clocher ressemble tout à fait à une margelle de puits.

Mais si la ville de Lesneven ne possède plus de monuments, elle possède du moins un zélé antiquaire en la personne de M. de Kerdanet, qui s'est fait connaître par plusieurs notices historiques sur la Bretagne et auquel on doit les précieuses annotations de la nouvelle édition d'Albert le Grand. C'est à M. de Kerdanet que l'on doit aussi la découverte, à deux lieues de Lesneven, d'un *oppidum* ou au moins d'une *mansio* importante sur la voie qui conduisait de Vorganium (Carhaix), à la pointe de Plouguerneau, où les légendaires placent la ville de Tollente. Les urnes cinéraires, les nombreux vases de verre et de terre de différentes formes et de différentes couleurs; enfin, les médailles en or, argent et bronze, depuis Jules César jusqu'à Honorius, que l'on découvre journellement au milieu de substructions romaines, aux villages de Cozporziou, de Kergroas et de Kerilien en Plouné-venter, dénotent l'importance de ces ruines. De ce point à Plouguerneau, on trouve de nombreux vestiges de la même voie romaine; mais avant de continuer notre voyage, nous devons nous arrêter quelques instants au Follgoat, où nous avons des améliorations à constater depuis la description que nous avons donnée de cette collégiale au Congrès de Quimper. Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'elle a été élevée en l'honneur de la Vierge et en mémoire du culte que lui avait voué le bienheureux Salaun le fou, dont elle porte le nom (N.-D.-du-Fou-du-Bois). Elle a été l'objet de plusieurs études et en dernier lieu d'une description fort intéressante, accompagnée de 20 planches lithographiées, par M. de Coatlogon. Enfin, elle a reçu, il y a peu d'années du gouvernement, une subvention employée avec intelligence à refaire la toiture de l'édifice, la galerie du jubé du côté du chœur et les charmants arcs-boutants qui relient ce jubé aux premiers piliers de la nef. Les réparations du jubé ont été exécutées par M. Querré, artiste de Quimper, dont le ciseau rivalise avec celui de M. Poileu, de Brest, pour fouiller le Kersanton.

Les travaux de construction du Follgoat, commencés en 1365, ne paraissent pas avoir été poussés très-activement du vivant du duc Jean IV, mort en 1399. On remarque dans le collatéral sud, une clef de voûte, écartelée des armes d'Évreux et de Navarre. Cet écusson peut servir à préciser l'âge de cette portion du monument, et ne peut être attribué qu'à Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux, et de Jeanne de France, fille du roi Jean le Bon. Or, Jeanne de Navarre épousa : 1° en 1386, Jean IV de Monfort, duc de Bretagne ; 2° en 1402, Henri IV, de Lancastre, roi d'Angleterre ; c'est donc dans cette période de 16 ans que la princesse Jeanne dut contribuer à l'élévation de l'église achevée et érigée en collégiale par son fils Jean V, qui avait épousé Jeanne de France, fille du roi Charles VI.

Les armes de ces illustres époux, c'est-à-dire mi-parti de Bretagne et de France, sont à la clef de voûte du porche des Apôtres, où la statue du duc, aujourd'hui déposée dans l'église, devrait être rétablie à la place qu'elle occupait à gauche de ce porche, dans une niche surmontée d'un dais. Nous appellerons encore l'attention du Congrès sur une inscription à droite du même porche, qu'on lit sur un cartouche tenu par un personnage accroupi servant de console, vis à vis d'une autre console sans cartouche, où une figure grimaçante, faisant pendant à la première, se tire avec force sur la barbe. Nous avons déjà rectifié, dans notre monographie du Follgoat, plusieurs inscriptions et attributions d'armoiries ; mais nous avouons que si les signes abréviatifs placés sur certaines lettres de cette dernière inscription, où l'on voit très-distinctement :

Bn̄ soiez veūz,

nous avaient arrêté dans l'interprétation de celle-ci, toutefois, nous nous refusions absolument à y trouver, avec l'auteur d'une nouvelle notice sur le Follgoat, une allusion à l'histoire biblique de la chaste Suzanne et des deux vieillards, dont ce cartouche traduirait les propositions plus que légères. Notre confrère, M. de la Borderie, en rétablissant dans ces trois mots les lettres dont les signes abréviatifs tiennent la place, vient d'en donner la seule explication plausible, en sorte que l'inscription en question doit se lire : *Bien soiez venuz*,

c'est-à-dire *Soyez les bien venus*, et ne signifie autre chose qu'une invitation aux fidèles à entrer dans l'église.

La statue et les armes (*trois croissants, surmontés chacun d'une billette*) d'Alain de la Rue, évêque de Léon, qui consacra l'église du Follgoat en 1419, se voient toujours sur le trumeau du porche méridional fondé par ses soins. Nous proposerons encore une autre attribution aux deux écus, l'un plein, l'autre mi-parti qu'on voit aux pieds d'une statue de sainte Catherine, signée Droniou. On a supposé que le tailleur d'images Droniou a donné à cette sainte le costume de Catherine de Luxembourg, 3e femme du duc Arthur III, en 1446, ce qui est admissible; mais les armes des écussons (*une aigle à deux têtes,* répétée *mi-parti avec une quinte feuille*) appartiennent plutôt aux donateurs de l'image qu'à l'ouvrier qui l'a exécutée. Nous ne trouvons dans la banlieue du Follgoat que les Mesnoalet de la paroisse de Plouvien, qui portassent *une aigle impériale,* et les familles Kerbiquet (de Goulven) et Le Vayer (de Plouider) qui portassent *une quinte-feuille;* nous supposons donc qu'un Mesnoalet, époux soit d'une Kerbiquet, soit d'une Le Vayer, fut le donateur de la statue qui nous occupe.

L'autel dit du cardinal de Coëtivy, mort à Rome en 1474 (1), peut bien lui être attribué; mais non le vitrail qui le surmonte, puisque dans les panneaux de ce vitrail consacré à la résurrection des morts, on voit le cardinal lui-même sortant nu de son tombeau; mais reconnaissable au chapeau qu'on lui a conservé sur la tête et à la légende *integer vir* qui rappellent ses qualités. Ses armes et celles des princi-

(1) Son tombeau existe encore dans l'église Sainte-Praxède; c'est un beau monument de marbre blanc offrant, dans une arcature en plein cintre ou enfeu, la statue couchée du cardinal, les mains croisées sur la poitrine. Sur les pilastres qui reçoivent la retombée du cintre, s'élèvent, dans des niches, deux statuettes représentant sainte Praxède et sainte Pudentienne, filles du sénateur Pudens, converti au christianisme avec sa famille entière par l'apôtre saint Pierre, qui demeura longtemps dans sa maison à Rome. Ces deux sœurs s'étaient dévouées à ensevelir les corps des martyrs, et elles recueillaient dans des éponges, leur sang qu'elles exprimaient ensuite dans des vases consacrés. C'est avec ces attributs, l'éponge dans une main et la coupe dans l'autre, que l'iconographie chrétienne représente toujours sainte Praxède, dont l'église actuelle à Rome, bâtie par le pape Pascal Ier, vers l'an 820, et restaurée par saint Charles Borromée, est toujours célèbre en ce qu'elle possède la colonne de la flagellation.

pales familles alliées aux Coëtivy se remarquent aussi dans le tympan du vitrail, et nous y avons reconnu particulièrement celles de Tiphaine de Grenguen, dame du Forestic, paroisse de Plouëdern, épouse, en 1384, de Prigent de Coëtivy, aïeul du cardinal et de son frère, amiral de France.

Le Follgoat est trop connu pour que nous en parlions davantage ; remarquons seulement que c'est le plus ancien monument du pays où nous trouvions l'emploi de la pierre de Kersanton.

Au XIIIe siècle, les parties sculptées de nos édifices et souvent les murs eux-mêmes sont en tufeau ou en pierre de Caen ; au XIVe siècle, en granit d'une nuance jaunâtre, et avec le XVe siècle commence l'usage du Kersanton appliqué à l'ornementation seulement, le granit à grain grossier ayant continué à être mis en œuvre pour les parties moins délicates de nos constructions, concurremment avec le moëllon.

La statue d'Alain, cardinal de Coëtivy, agenouillé aux pieds d'un calvaire au Follgoat, œuvre exécutée dans la seconde moitié du XVe siècle et attribuée à Michel Colombe, qui s'est immortalisé dans la suite, par l'exécution du tombeau de François II à Nantes, est en granit de Kersanton, comme les voussures et les frises si profondément refouillées du Follgoat.

Sur ces frises où l'hermine *passante* de Bretagne, entourée de la devise *A ma vie* est fréquemment reproduite, un inspecteur des monuments historiques de France n'a vu que des *rats* et s'est demandé la cause de la prédilection de nos artistes pour ce quadrupède rongeur. Cette légère erreur ne doit pas surprendre de la part d'hommes tout à fait étrangers à l'histoire du pays et des monuments qu'ils ont mission de visiter et nous avons souvent regretté que les maigres crédits alloués pour les restaurations de nos édifices religieux fussent absorbés par les frais de route d'un ruineux état-major ou les autres faux frais des architectes officiels (1). Le catalogue des distractions historiques de nos académiciens ferait un ouvrage de longue haleine.

(1) Les seuls échafaudages pour la restauration de la tour d'Hennebont ont coûté 45,000 fr. sur 50,000 fr. de crédit alloués par l'État, tandis que le coût des deux superbes flèches de Saint-Corentin n'atteint pas 150,000 fr.

N'avons-nous pas vu un autre inspecteur des monuments, membre de toutes les Académies, placer à Nantes le tombeau d'Anne de Bretagne et oublier par conséquent l'œuvre de Paul Ponce et de Jean Juste, élève de Michel Colombe, œuvre que l'on admire à Saint-Denis, où la statue d'Anne et de son royal époux Louis XII sont deux fois reproduites avec une si rare perfection !

N'avons-nous pas vu un autre immortel, historien passionné de la Révolution française, faire de l'amiral Trogoff, l'une des célébrités du Finistère, diversement jugé d'ailleurs pour sa défense de Toulon en 1793, *un étranger que la France avait comblé de faveurs*. La terminaison en *off* lui rappelait sans doute Malakoff, Azoff ou autres localités de la patrie des Mentschikoff; mais nous avons relevé nous-même à Lanmeur l'extrait de naissance de l'amiral Trogoff, dont la famille est d'ailleurs bien connue en Bretagne depuis le XIII^e^ siècle.

Le savant rédacteur des instructions relatives aux poésies populaires de la France, retrouve dans le refrain *au guy l'an neuf* de quelques chansons, un souvenir de l'époque druidique, comme si la langue française avait existé au temps des druides ! Un autre membre de l'Institut, impuissant à expliquer le revers d'une monnaie d'or frappée en Piémont, par un chef d'aventuriers bretons, dans les guerres de François I^er^, a pris la *croix* et les *losanges* des armes de Pierre Bérard, fils d'un sénéchal de Lamballe, pour une réminiscence *des croisées de pierre et des vitraux de plomb* de son manoir.

Ne soyons donc pas surpris si *la Bretagne* d'un critique bien connu (ouvrage dédié à l'illustre chantre des *Martyrs*, qui confond de son côté l'île de Sein avec Jersey), fourmille d'anachronismes ou de parachronismes comme ceux qu'a relevés si spirituellement, dans un autre recueil, notre savant confrère M. de la Borderie (1).

Nos travaux, Messieurs, sont plus modestes que ceux de ces célébrités contemporaines; ils auront moins de retentissement; ils ne

(1) Nous appellerons de préférence l'attention des lecteurs sur la relation du combat singulier entre Du Guesclin et « un capitaine anglais, Thomas de Cantorbery, frère du célèbre archevêque assassiné. » Ce combat eut lieu en 1359 et Thomas Becket, étant né en 1119, son frère, lorsqu'il accepta le défi de Du Guesclin, aurait été âgé de deux siècles et demi environ. C'est sans doute à cette cause qu'on doit attribuer la défaite de ce nouveau patriarche.

nous conduiront pas sans doute à l'Institut ; mais, du moins, les antiquaires de province, parlant de leur province, s'exposent moins que le singe de la fable à prendre « *le nom d'un port pour un nom d'homme ;* » et cela par une raison bien simple, c'est qu'il ne parlent que de ce qu'ils connaissent et ne décrivent que ce qu'ils ont vu.

Nous pourrions poursuivre sur-le-champ notre voyage ; mais après une course déjà passablement longue, nous craindrions pour notre auditoire une fatigue encore plus grande que celle que nous ressentons nous-même. Nous nous arrêterons donc provisoirement ici, sauf à continuer à la prochaine réunion.

DEUXIÈME PARTIE.

Vous avez bien voulu, Messieurs, nous suivre jusqu'au Follgoat et y attendre que nous eussions pris quelque repos, non à l'hôtel *Notre-Dame*, dit aussi des *Pèlerins*, où logea la reine Anne, en 1505, mais à l'hôtel des *Trois-Rois*, plus modeste, en vérité, que son enseigne ! Avant de nous en éloigner, jetons cependant un coup d'œil sur l'ancien logis de la Reine, que nous voudrions purgé de l'immonde population qui l'habite et changé en presbytère.

C'est un charmant manoir à tourelles et à lucarnes garnies de crochets, sur les murs duquel apparaissent les armes pleines de Bretagne ; celles de Guillaume Ferron, évêque de Léon, fondateur, en 1460, de deux chapellenies au Follgoat, et celles de l'un de ses successeurs Christophe de Chavigné, timbrées de la mitre et soutenues par des anges ; et au-dessus d'une porte, l'écu du doyen Guillaume de Kerlezroux.

Les armes des évêques Ferron et Chavigné ont été attribuées à tort aux Beaumanoir et aux Rostrenen, qui n'ont jamais eu de prééminences au Follgoat, et celles du doyen Guillaume de Kerlezroux au doyen Jean de Kergoal, mort en 1433, tandis qu'on retrouve l'écu de Chavigné, soutenu de celui de Kerlezroux, sur une croix de pierre por-

tant la date de 1543 ; recueillie au château de Kernaou, et sur une autre pierre aujourd'hui incrustée dans une fontaine au Diouris. On conserve, en outre, au château de Kernaou une borne armoriée d'un écu en losange mi-parti de Rohan et de Léon, élevée, en 1645, par Marguerite, duchesse de Rohan et princesse de Léon. Cette borne, autrefois fichée devant la fontaine de l'église du Follgoat, séparait, suivant un aveu de 1695, le fief de Léon de celui du roi.

Poursuivons enfin notre voyage sur la voie romaine devenue route de grande communication qui conduit à Plouguerneau. Au bout d'une demi-heure de marche, nous rencontrons sur la droite un village nommé Kergoff-Elestrec, entre lequel et celui de Lannuzien s'élevait l'église paroissiale d'Elestrec, dédiée à saint Jagu, frère de saint Guenolé. Il n'en reste que l'emplacement dans le champ nommé *Parc ar goz ilis* (le champ de la vieille église). Tout auprès, une grosse pierre arrondie désigne la sépulture du bienheureux Salaun. L'église d'Elestrec tombant en ruines au XVIe siècle, les paroissiens obtinrent des seigneurs de Guiequelleau l'usage de la chapelle de leur manoir, pour y célébrer les offices de la paroisse, transférée depuis au Follgoat. La chapelle de Guicquelleau, sous le vocable de saint Vellé, hermite, existe encore en partie ; mais ayant eu le malheur de subir des réparations en 1834, la fabrique du Follgoat a eu bien soin d'en détruire les parties les plus curieuses; ainsi dans les débris qui l'entourent, nous avons reconnu la pierre tombale et l'écu sculpté en Kersanton d'Yvon Marc'hec, sieur de Guicquelleau, époux de Jeanne de Kerasquer, qui, de retour de la conquête de Naples en 1495, revint au berceau de ses pères et en entreprit la reconstruction, telle que se présente encore extérieurement le manoir de Guicquelleau. Il ne laissa qu'un fils unique, Jean Marc'hec, qui oublia complétement les exemples d'honneur de son père et dont la mémoire odieuse n'est point effacée parmi les cultivateurs qui le désignent par le surnom de *Dichentil dirol* (gentilhomme déréglé). Après une série de méfaits et de crimes dont on lit le détail dans une procédure conservée au château de Penmarc'h, il fut décapité en 1527, sur la place de Lesneven, puis son corps pendu au gibet et sa tête exposée vis-à-vis la porte de son manoir de Guicquelleau et clouée sur un chêne que ses descendants devaient rem-

placer toutes les fois qu'il serait tombé de vétusté. Son dernier forfait avait été le meurtre du seigneur de Penmarc'h son voisin, qu'il avait traîtreusement attiré à souper chez lui; qu'il blessa d'abord d'un trait d'arbaléte et qu'il acheva ensuite à coups d'épée.

Entre Guicquelleau et l'étang de Penmarc'h on trouve, au village de Kerradennec, les ruines d'une villa romaine, nommée par les cultivateurs la *ville rouge*, probablement en raison des amas de briques qu'on extrait des champs dits *ar moguériou* (les murailles). Une partie de ces substructions est aujourd'hui recouverte de bois taillis et ne sera pas mise au jour; mais des parties fouillées, on a extrait, parmi des débris de ciment romain et d'écailles d'huitres, plusieurs bagues, des médailles de Faustine, des poteries, une urne en verre, une meule à grains et deux petits chevaux en stuc élégamment modelés.

Une chaussée en pierre ombragée par des arbres séculaires conduit de l'étang de Penmarc'h au château de ce nom, sur la porte principale duquel est gravée en chiffres arabes et non en lettres gothiques la date de 1546. Si le tailleur de pierres qui a sculpté cette date, a été un des premiers à adopter les nouveaux chiffres en Bretagne, il n'a pas suivi, dans la construction du château, le goût de la Renaissance qui se répandait à la même époque surtout dans l'architecture civile, car Penmarc'h est aussi *gothique* que le Follgoat. La pierre de Kersanton n'y est nulle part employée, même dans les archivoltes à crochets de la porte principale et dans les rampants des pignons aigus des splendides lucarnes qui couronnent le faîtage, où rien ne fait pressentir la transition de l'ogive au plein-cintre. Nous croyons donc que la date de 1546 n'est relative qu'à une réparation et que le château est d'un siècle plus ancien. Le corps de logis principal, derrière lequel est un pavillon carré auquel est adossée une tourelle ronde, est flanqué à l'extrémité de l'aile droite récemment démolie, d'une forte tour ronde qu'on a eu le bon goût de respecter. Cette tour, munie d'une galerie crénelée et de machicoulis, est recouverte d'un toit conique surmonté d'un beffroi.

La famille de Penmarc'h, éteinte au commencement de ce siècle, était d'ancienne chevalerie, fort riche et fort bien alliée; elle a fourni au XV^e^ siècle un prélat qui a gouverné successivement les églises de

Dol et de Saint-Brieuc ; et elle jouissait entre autres priviléges de celui de porter, alternativement avec le seigneur de Coëtmenec'h, le quatrième pied de la chaise des évêques de Léon, à leur première entrée dans leur ville épiscopale. En considération de ce service très-envié et qui donnait lieu à de fréquentes contestations, le seigneur de Penmarc'h avait droit, mais alternativement avec le seigneur de Coëtmenec'h, au quart de la vaisselle, linge et ustensiles de cuisine qui servaient au repas d'installation de l'évêque. D'ailleurs, cette maison n'a produit aucun homme de guerre un peu remarquable, et elle n'est citée dans l'histoire ni dans les guerres avec les Français à la fin du XV^e^ siècle, ni dans celles de la Ligue à la fin du XVI^e^ siècle.

On retrouve devant Penmarc'h le chemin de Plouguerneau, sur le bord duquel se voit toujours la colonne milliaire érigée en l'honneur de l'empereur Claude, colonne que nous avons signalée au Congrès de Quimper, en 1847.

Nous n'avons pas tardé à arriver ensuite à la chapelle Notre-Dame-du-Grouanec (ou des Graviers), élevée en 1503, ainsi que le constate une inscription, en partie brisée, qui surmontait le porche méridional et qui est aujourd'hui déposée sur le mur d'appui du cimetière.

La chapelle avait la forme d'un *tau* ou croix de Saint-Antoine ; mais le bras de croix du côté de l'épître subsiste seul aujourd'hui. Il est percé de trois fenêtres flamboyantes, une au midi et deux au levant ; ces dernières sur la même ligne qu'une rosace en plein-cintre qui termine la nef. Cette rosace, surmontant un autel en pierre décoré d'une arcature ogivale subtrilobée, renferme des restes de vitraux où l'on voit des anges jouant de divers instruments de musique ou tenant des phylactères sur lesquels se lisent des versets de l'écriture, et des écussons aux armes pleines de Nobletz ou accolées des armes de Kergadiou, et d'autres mi-parti de Coëtnempren et de Kerourfil.

La fenêtre voisine a sur le panneau du milieu un crucifiement entre deux autres panneaux représentant Jean Le Nobletz, sieur de Kerodern, agenouillé et présenté par la Vierge. Armé de toutes pièces à l'exception de la tête qui est nue, le seigneur de Kerodern porte par-dessus sa cuirasse une cotte d'armes armoriée ; tandis que sur le

panneau opposé Isabeau de Kerourfil, sa compagne, revêtue d'un surcot aux armes mi-parti de Noblétz et de Kerourfil, est présentée par saint Jean. Ces deux donateurs, mariés en 1532, font connaître la date approximative du vitrail et sont les bisaïeux du célèbre missionnaire Michel Le Noblétz, né à Kerodern, en 1577, et mort en odeur de sainteté.

On remarque encore d'assez bonnes peintures du XVII^e^ siècle, exécutées sur le lambris ; et sur les corniches sculptées, la satire de l'ivrognerie, si souvent et si infructueusement offerte en exemple dans nos églises. Comme d'ordinaire l'ivrogne est figuré par un porc, le museau à la clef d'une barrique.

A l'extérieur, sur une console supportant la statue d'un saint ermite que nous prenons pour saint Quénan, honoré dans le voisinage, sont les armes d'Yves de Parcevaux, mort en 1588 et de Jeanne de Bouteville sa compagne, sieur et dame de Mezarnou et de Coatquénan. Saint Quénan, pieux anachorète d'Irlande, s'était construit dans le bois nommé Coatquénan un hermitage, dans lequel il vécut de longues années, dans la compagnie d'un autre hermite nommé Kerrien, qui mourut avant lui et auquel il rendit les devoirs de la sépulture. C'est probablement pour cette raison qu'on met à saint Quénan une bèche à la main. Il est toujours patron de Plouguerneau, vaste paroisse dont l'église, à l'exception de sa tour élevée en 1701, vient d'être reconstruite à grands frais et sans style et dont par suite nous n'avons rien à dire. C'est à l'extrémité ouest de cette paroisse, que les légendaires et l'historien Pierre Le Baud ont placé la ville de Tollente qu'ils décrivent avec complaisance, et dont les critiques nient aujourd'hui l'existence. Suivant nos vieux chroniqueurs, la destruction de Tollente aurait été commencée par les Armoricains soulevés contre les Romains au V^e^ siècle et achevée par les Normands au IX^e^ siècle. Nous n'avons pour contrôler ces dires aucun témoignage contemporain à invoquer ; mais le secours de la tradition conforme aux récits des légendaires est-il sans aucune valeur ? Nous savons que les légendes sont entremêlées de fables ; vaudrait-il mieux qu'on n'eût rien écrit ? Nos pères nous ont transmis ce qu'on croyait autour d'eux et ne pouvaient point faire autre chose. « A mon avis, dit M. Guizot, il y a souvent plus de

vérités historiques à recueillir dans ces récits où se déploie l'imagination populaire, que dans beaucoup de savantes dissertations. »

A cette opinion si précieuse pour corroborer la nôtre, nous ajouterons qu'il est très-vraisemblable que la voie romaine partant de *Vorganium* (Carhaix) dont le parcours est très-reconnaissable, et sur le bord de laquelle on trouve plusieurs établissements romains, tels que l'*oppidum* de Kerilien, la *villa* de Kerradennec, et la colonne milliaire de Kerscao, devait aboutir à l'embouchure de l'Abervrac'h à un établissement encore plus important que ceux intermédiaires. Or, les chroniques de Pierre Le Baud et d'Alain Bouchard, et la légende de saint Rioc, s'appuyant sur la vie de saint Judicaël, œuvre du moine Ingomar, auteur du XIe siècle, désignent cet établissement sous le nom de Tollente. Ce nom est encore porté aujourd'hui par le canal qui sépare la pointe nord-ouest de Plouguerneau de l'ilot d'Enez-hent et du fort Cézon; nous ne voyons donc pas lieu à rejeter la tradition relative à la ville de Tollente. En quittant Plouguerneau pour se rendre à Lannilis, on passe au pied d'une chapelle nommée Notre-Dame-du-Val (en breton : chapel an Traon ou ar Moguer). Ce petit édifice, construit comme son nom l'indique, au fond d'un vallon, porte la date de 1572, applicable à plusieurs de ses parties; mais il renferme des statues de pierre plus anciennes. Ainsi, sur le socle d'une statue de saint They, on lit en caractères gothiques :

M. F. Jezegou a faict cest imaige l'an mil Vc XXXII (1532).

Une autre statue du XVIe siècle porte le nom de sainte Suzanne et un écusson chargé d'un calice. Deux enfeux, dans des arcades en plein cintre, renfermaient les dépouilles mortelles des seigneurs de Ranorgat, fondateurs de cette chapelle ayant titre de prieuré. La tour élevée à l'Ouest sur un pignon à crochets paraît de la même époque que la croix du cimetière laquelle est décorée des armes d'Olivier Le Moine, sieur de Ranorgat, juveigneur de la maison Trévigny, en Plounéour, et des armes de Tiphaine de Coëtivy, sa compagne en 1503. De ce mariage naquit Marie Le Moine qui porta, par mariage, la seigneurie de Ranorgat dans la maison de Kergadiou.

Une magnifique route dominant la mer conduit, par une pente

douce, au passage de Palluden que l'on traverse aujourd'hui sur un pont suspendu et mène au bourg de Lannilis.

Cette commune possède une vaste église décorée d'une belle flèche, mais qui ne date que de 1774 et n'offre par conséquent aucun sujet à l'étude. Elle renfermait un grand nombre de maisons nobles, dont deux ont conservé le rare avantage, après tant de révolutions, d'être possédées par les mêmes familles depuis le XIIIe siècle. Nous voulons parler des maisons de Kerouartz et de Kerdrel. Macé de Kerouartz, sieur du dit lieu, se croisa en 1248, ainsi que son voisin Raoul Audren, sieur de Kerdrel, et ces deux chevaliers accompagnèrent saint Louis et le duc Pierre de Dreux sous les murs de Damiette. Leurs descendants n'ont pas démérité depuis et portent toujours dignement leur nom.

Le château de Kerouartz, belle habitation du XVIIe siècle, s'élève au milieu de grands bois sur les bords de l'Aber-Vrac'h. Il fut reconstruit par Claude de Kerouartz, chevalier de l'ordre du roi, époux en 1602 de Françoise de Kerbic, et achevé par Jean, son fils aîné, époux de Catherine du Lys, mort en 1661. Les environs de Lannilis offrent quelques monuments décrits avec plus ou moins d'exactitude par M. de Fréminville. La chapelle de Tromenec renferme toujours le tombeau de François, juveigneur de Kermavan, tué en 1600 par Guillaume Simon, sieur de Tromenec, capitaine royaliste, *salade* dans la compagnie du seigneur de Sourdéac en 1595, mais surtout capitaine aventurier qui, à l'exemple de Fontenelle et de Sanzay, pillait et rançonnait, sans distinction de parti, royaux et ligueurs. Excommunié par l'évêque de Léon dont il avait ravagé la terre et tué le défenseur ou *avoué,* il ne put éviter le châtiment corporel, dont il était en outre menacé, qu'en élevant à son ennemi un monument expiatoire dans son propre domaine. Sa statue couchée, revêtue de son armure, y est grossièrement sculptée. Au dessus de la tête, et de chaque côté d'un pennon généalogique chargé en *abyme* de l'écu des Kermavan, et où nous avons cru reconnaître aux premier et deuxième quartiers les armes des Kermorvan et des Le Moine de Ranorgat, on lit :

Tombeau de François, juveigneur de Kermavan, tué en 1600.
Noble homme Guillaume Simon, Sr de Traumanec, fit faire ce tombeau Dieu lui face pardon. 1602.

Les armes du sieur de Tromanec se voient à l'autre extrémité de la pierre, écartelées en alliance : au 1 de Simon ; au 4 de Barbu ; au 2 de Kerouzéré, et au 3 de S. Goueznou.

Guillaume Simon fut, de son côté, inhumé dans l'église paroissiale de Landéda, où son tombeau existait jusqu'à la reconstruction de cette église, il y a peu d'années. Moricette Simon, dame de Tromenec, fille du précédent, épousa en 1619 Jean de Kergorlay. Leur arrière petite-fille transmit par mariage, en 1727, la terre de Tromenec à Philippe du Trévou ; et la fille de ces derniers épousa Yves Le Bihannic, sieur de Quiquerneau, aux descendants desquels Tromenec appartient encore aujourd'hui.

L'église de Landéda, sous le vocable de saint Congat, n'offre aucun intérêt à l'antiquaire, mais elle est bien construite et accuse à l'extérieur même sa destination ; c'est déjà un petit progrès. Au nord de Landéda, sur les bords de la magnifique rade de l'Aber-Vrac'h, s'élèvent les bâtiments d'un couvent de Cordeliers, consacré à Notre-Dame-des-Anges, non par Anne de Bretagne comme le dit M. de Fréminville, mais par Tanguy du Chastel et Marie du Juch, sa compagne, l'an 1507. Les armes des fondateurs se voient au chevet de l'ancienne église, qui renferme à l'intérieur un enfeu aux armes des premiers seigneurs de Tromenec, c'est-à-dire, écartelé de Simon et de Barbu et un enfeu aux armes du Coum, ancienne famille de Lannilis, dont une autre tombe à effigie est reléguée dans un coin du cimetière de cette paroisse. M. de Fréminville a aussi décrit le tombeau d'Olivier Richard, docteur en théologie, chanoine de Nantes et de Léon, inhumé dans la chapelle de Tariec en Plouvien sur la route de Lannilis à Brest (1) ; mais il se trompe en disant que ce tombeau ne porte pas d'inscription, car on y lit :

Caret Doé, meuli Doé, énori Doé.
(Aimer Dieu, louer Dieu, honorer Dieu).

Il se trompe bien plus encore au sujet de saint Jaoua, évêque de Léon, en plaçant sa sépulture dans l'église paroissiale de Plouguin, tandis qu'elle est dans la chapelle de saint Jaoua, située à un kilomètre

(1) Ce monument vient d'être transporté dans la chapelle de saint Jaoua.

de Plouvien. La description de l'église de Plouguin donnée par cet auteur, se rapporte aussi à la chapelle de saint Jaoua où se voit la statue tumulaire de cet évêque, couchée sur une table de Kersanton soutenue par une arcature ogivale. Autour de la table on lit en caractères gothiques :

D. Jœuoa Epus Leons.
Fuit hîc sepultus.

Ce petit monument est entouré d'une grille fleurdelysée, d'un joli travail portant la date de 1646 et postérieure d'un siècle environ au tombeau dont elle défend l'approche.

La chapelle de saint Jaoua du style flamboyant qui a précédé la renaissance, a conservé quelques vitraux sur lesquels on remarque les armes mi-parti de Villeneuve-Rosunan et du Bois-Coëtsaliou ; celles des seigneurs du Breignou (en surnom saint Goueznou), du Mézou (Drénec), de Kernazret (du Refuge), de Pensez (branche cadette des Simon de Tromenec) et de Keraliou (Bergoët) mi-parti du Refuge.

Ces armes de Bergoët sont répétées sur un bénitier et sur les sablières, au milieu de rinceaux sur lesquels se détachent des pommes de pin, des hibous et des lions ailés. Le sol de la chapelle est pavé de pierres tombales où nous avons distingué les armes des du Beaudiez (1) qu'on retrouve aussi dans l'église de Plouvien, édifice de 1667 qui possède un calvaire en Kersanton de 1685 aux armes du recteur Jacob de Kerrannou, un lambris sur lequel est peinte la vie de Notre Seigneur et de sa mère, et une maîtresse vitre portant en supériorité les armes des Rohan, princes de Léon et vicomtes de Coatmeal (2).

De l'autre côté du bourg de Plouvien, à une demi lieue à l'Est, on rencontre la chapelle de Balaznant dédiée à saint Jean-Baptiste, an-

(1) Cette famille, qui existe encore, est connue depuis Bernard, sieur du Beaudiez, paroisse de Landunvez, du Rest, paroisse de Plabennec et du Mézou, paroisse de Plouvien, secrétaire du vicomte de Rohan, chargé de la garde de son châtel en 1449, et marié à Mabotte de Keraldanet.

(2) L'église de Plouvien vient d'être reconstruite ; nous ignorons ce que l'on a conservé de l'ancienne.

cienne possession des chevaliers hospitaliers de saint Jean de Jérusalem, ainsi qu'il résulte de la réformation des fouages de la paroisse de Plouvien pour 1443. On trouve dans l'enquête de cette année que Perrot du Dresnay était alors gouverneur de l'hôpital de saint Jean, et l'édifice actuel accuse par son style la même époque. La chapelle qui n'avait qu'un collatéral au Midi se repliait en équerre au Nord. Cette dernière partie est aujourd'hui supprimée, mais la nef a conservé ses légères colonnettes en Kersanton, dont les chapiteaux en gothique fleuri sont profondément fouillés. Le gable occidental est surmonté d'une petite flèche, avec arcades en talon indiquant aussi le XVe siècle. Ce gable est orné d'un splendide portail à plusieurs voussures dont le tympan offre la représentation en pierre du baptême de Notre Seigneur par saint Jean. Les portes du fond sont séparées par un trumeau sur lequel se détache un délicieux bénitier surmonté d'un dais sculpté à jour. La maitresse vitre, composée d'une double lancette géminée à jambages épanelés, porte en supériorité, les armes de Carman, répétées en alliance dans les divers compartiments de la rosace avec celles des maisons de Lanuzouarn et du Chastel. Tanguy II de Carman, mort en 1419, avait épousé Marguerite de Lanuzouarn ; Tanguy III, fils du précédent, mort en 1463, avait épousé Marguerite du Chastel; enfin Tanguy IV, aussi fils des précédents, prit en mariage Louise Dame de la Forest. C'est donc ce dernier ou son père qui aura été le donateur du vitrail dont quelques écussons sont seuls parvenus jusqu'à nous. Les contreforts extérieurs renferment des encadrements qui devaient contenir les armes des commandeurs ou gouverneurs de Balaznant, mais ces écussons sont aujourd'hui arrachés. Au Nord de la chapelle, une chaumière qui a remplacé la commanderie en a gardé le nom. Elle est voisine de la fontaine de saint Jean, toujours en grande vénération et qui verse ses eaux dans la rivière de l'Aber-Beniguet, formant la séparation des archidiaconés de Kéménet-Illy et d'Ack. Ce dernier, désigné par l'historien Ingomar sous le nom d'*Acknensis pagus* constitue aujourd'hui le Bas-Léon.

POL DE COURCY.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES ARTISTES BRETONS ET VENDÉENS

AU SALON DE 1859.

MM. Paul Baudry, Delaunay, Toulmouche, Luminais, Roussin, Fortin, Picou, Hamon, Duveau, Alfred de Curzon, Gilbert, Jugelet, Durand-Brager, Yan Dargent, Savary, Bournichon, Hostein, M^lle^ Adèle de Kerolan, Jobbé-Duval, Labouchère, Tissot, Leray, Loyer, Francis Blin, Félix Thomas, Charles Leroux, de Bay père, Jean de Bay, Durand, Gaston Guitton, Le Bourg, le baron de Wismes.

Paris, 1^er^ juillet 1859.

A M. EMILE GRIMAUD, SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION.

A qui vous adressez-vous, Monsieur, pour avoir un compte-rendu de la part prise par les artistes bretons et vendéens à l'exposition actuelle des beaux-arts? Je n'ai, de ma vie, remporté le moindre prix de Rome; et, en fait de grande peinture, je ne me suis jamais guère exercé, je l'avoue, qu'à ces dessins fantastiques dont la plume flaneuse de l'écolier aime tant à illustrer son *Lhomond* ou son *Jardin des racines grecques*. J'ignore jusqu'à l'alphabet de l'idiome artistique. C'est à peine si les mots de *chic*, de *flou*, et de *brio*, — qui, comme le *goddam* de Figaro, composent pour nombre de critiques le fond de la langue, — ont pour mon intelligence inexercée une signification bien précise.

— Mais, m'objecterez-vous peut-être, vous ne seriez pas le premier à qui il arrivât de parler de choses qu'il ne connaît pas.

Je le sais de reste : que de gens, en effet, je dis des plus huppés, qui n'ont jamais fait autre chose et qui ont acquis à ce métier une notoriété qui n'est plus contestable, spécialement dans la critique d'art! Cependant c'est là un exemple que j'aurais, je le confesse, quelque scrupule à suivre.

Me voilà dans un terrible embarras : refuser, c'est risquer de vous désobliger; accepter, c'est mettre ma conscience à une épreuve fort délicate. Vous me proposez un modèle qui, bien loin de m'encourager, me désespère : la critique de M. de Kerjean est aussi fine que spirituelle, et fort compétente, quoi qu'il en dise. J'ai précisément le contraire à vous offrir.

Et pas le moindre *ami Pierre* pour m'aider de ses conseils! J'en suis réduit à mes seules forces, à ma seule faiblesse, veux-je dire.

Il y aurait peut-être un moyen de concilier les scrupules de ma conscience avec l'extrême désir que j'ai de vous être agréable. Il existe, ce me semble, deux méthodes pour faire connaître une œuvre : la critiquer ou la décrire. Ne pouvant critiquer, je décrirai. Par ci, par là, je me permettrai de hasarder mes impressions, de les exposer tout naïvement, comme elles me traverseront le cerveau. Si d'aventure il se trouve qu'elles soient conformes aux lois de l'esthétique, tant mieux pour elles ; — sinon tant pis pour l'esthétique.

— Je suis bien obligé de constater tout d'abord et de déplorer l'absence quasi complète de la grande peinture. D'ailleurs, où est-elle, la grande peinture? Je vois bien des tableaux qui pourraient se mesurer à la toise, des cadres immenses au sein desquels les généraux de cavalerie ou d'infanterie qui s'appellent Beaucé, Janet-Lange, Bellangé, Barrias, etc., conduisent au combat leur vaillantes cohortes. Trois ou quatre peintres se rencontrent parfois livrant côte à côte la même bataille. Combien, la palette à la main, ont pris d'assaut Malakoff ou les collines de l'Alma! M. Yvon est, à l'heure qu'il est, le maréchal de ces valeureux combattants du pinceau ; M. Horace Vernet semble lui avoir décidément cédé son bâton. La Crimée commençait à épuiser ses épisodes; mais voici l'Italie qui prépare aux Homères de la palette une grandiose épopée. Les zouaves et les turcos auront beau entasser exploits sur exploits ; assez de pinceaux se préparent à les célébrer. Déjà les couleurs se broient, les toiles se dressent sur les chevalets. Gare pour le prochain Salon! il pleuvra des zouaves et des baïonnettes.

Si le mérite d'un tableau se mesurait à ses dimensions, Van Der Meulen, Horace Vernet et M. Yvon seraient les premiers des peintres. Il n'en est point ainsi, et la moindre esquisse de Raphaël sera toujours prisée plus haut que la gigantesque *Smala*. Un tableau colossal n'est pas plus de la grande peinture qu'un homme grand n'est, pour cela même, un grand homme.

Voici, par exemple, une toile d'une superficie de quelques quarante pieds carrés, signée du nom de M. Giuseppe Palizzi (de Naples) ; elle représente, devinez quoi? Je vous le donne en mille; mais non, je préfère vous conseiller de jeter tout de suite votre langue aux chiens, et vous tirer d'embarras. Eh bien! cette toile immense représente, sauf votre respect, la *Traite des veaux dans la vallée de la Touque*... Et, de fait, les veaux grouillent là-dedans que c'en est une bénédiction.

Voici un autre tableau quasi aussi vaste où M. Ph. Rousseau s'amuse à faire battre des chiens.

Chiens et veaux paraissent, du reste, en fort bon état ; mais, s'il faut des veaux et des chiens, pas trop n'en faut.

C'est là qu'en est notre grande peinture : les tableaux sont aussi grands que les sujets sont petits. Cette disproportion caractérise assez bien notre époque : nous avons perdu la mesure en presque toutes choses.

Grande peinture à part, l'art breton et vendéen est fort bien représenté au Salon. Près de quarante artistes ont exposé; le nombre de leurs œuvres se monte à près de deux cents. Je connais peu de provinces qui pussent présenter des chiffres aussi élevés. C'est là une preuve nouvelle du remarquable mouvement intellectuel et artistique de l'Ouest.

Par où et par qui commencer ma revue? Je trouve, par ordre alphabétique, M. Paul Baudry (de Napoléon-Vendée) en tête du livret : va pour M. Paul Baudry.

Au fait, bien qu'un des plus jeunes de la phalange vendéenne et bretonne, M. Baudry marche, sinon à sa tête, aux premiers rangs, du moins. Son début au salon de 1857 fut fort remarqué. Deux de ses tableaux allèrent au Luxembourg prendre place parmi les œuvres les plus distinguées de ce temps-ci. Un tel début était un coup de maître. Le succès du jeune artiste me semble être moins éclatant cette année. Il a exposé plusieurs portraits et deux toiles représentant, l'une, la *Madeleine pénitente*, et l'autre, la *Toilette de Vénus*, deux sujets fort différents, comme vous voyez, et qui, dans l'exécution, se ressemblent cependant par certains côtés.

Je dois l'avouer tout d'abord, je n'aime guère la *Madeleine pénitente*. Est-ce bien une *Madeleine*, est-ce bien une *pénitente* que cette femme qui étale ainsi son corps demi-nu? Je le sais, les peintres et les sculpteurs ont l'habitude de traiter Madeleine avec ce sans-façon : dans la sainte, ils s'obstinent à ne voir que la courtisane. Le plus illustre exemple de ce procédé est la *Madeleine* du Corrége; mais si le tableau du Corrége est un chef-d'œuvre de peinture, la Madeleine qu'il représente ressemble, il faut bien le dire, beaucoup moins à la pénitente qu'à l'autre. Les libertés de l'art sont fort grandes, je le sais; mais ces libertés ne devraient-elles pas avoir, du moins, pour limites les convenances particulières aux divers sujets que l'artiste entreprend de traiter? Si l'art aborde des sujets chrétiens, ne faut-il pas qu'il commence par se faire chrétien lui-même? Et, pour cela, la première condition n'est-elle pas qu'il soit chaste, chaste comme les héros dont il prétend célébrer les vertus ou les miracles? Si vous voulez que je voie une sainte dans la femme que vous me présentez sur votre toile, que ce soit une sainte, en effet, et non pas une bacchante.

La *Madeleine* de M. Baudry me paraît pécher contre cette règle, si règle il y a.

En outre, dans cette blonde jeune fille, à l'œil bleu et rêveur, je ne reconnais pas la femme aux ardentes passions, qui, d'un bond, s'élança des bas-fonds du vice jusqu'aux sublimes hauteurs de la sainteté, étonnant, tour à tour, les hommes, par son abjection et ses déportements, et les anges,

par sa pénitence et par ses vertus. Cette sainte n'a pas la foi ; cette pénitente ne pleure ni ne prie. Devant elle est une croix, mais son regard semble la fuir ; perdu dans le vague, il rêve... J'ai grand peur que cette *pénitente* ne s'ennuie de sa solitude et ne regrette son passé. Du reste, le tableau de M. Baudry me paraît inachevé. L'artiste n'a sans doute pas l'intention de laisser sur sa toile ce ton quelque peu terne et gris qui, ce me semble, n'est pas de nature à disposer l'œil du spectateur en faveur d'une œuvre d'ailleurs fort estimable, à plusieurs égards.

Dernièrement, M. Jourdan (du *Siècle*), qui, profitant des rares loisirs que lui laissent ses démêlés quotidiens avec l'*obscurantisme* et *l'ultramontanisme*, — disserte volontiers de toutes choses, comme un Pic de la Mirandole qu'il est, et fait, lui aussi, de la critique d'art à ses moments perdus, — s'écriait en présence du tableau de feu Benouville représentant *sainte Claire recevant le corps de saint François d'Assise* : « De quelle utilité pratique peut être un semblable sujet? »

Certes, quel que soit mon profond respect pour les opinions d'un juge aussi compétent que M. Jourdan, je me garderai bien de professer, à son exemple, le dogme de l'*utilitarisme*, en fait d'art et de poésie ; je sais trop bien que de tels principes auraient bientôt fait d'étouffer l'un et l'autre ; et ce n'est pas moi qui imiterai ce féroce mathématicien, écoutant impassible les plus divines mélodies, et s'écriant : — Qu'est-ce que cela prouve? — Mais, en vérité, ne pourrais-je, avec bien plus de raison encore que M. Jourdan, m'écrier, à mon tour : — Quelle peut être l'utilité pratique d'un tableau représentant la *Toilette de Vénus*? Je n'ignore pas que le champ de l'art est indéfini, et que l'imagination du poète et de l'artiste peut s'y promener tout à son aise, sans que les gendarmes de la critique aient le droit de lui demander son passeport ; mais à quoi bon s'obstiner à réveiller cette pauvre mythologie qui n'en peut mais? Pourquoi ne pas la laisser dormir en paix son sommeil éternel, dans sa tombe harmonieuse?

Je conviens, du reste, que la *Toilette de Vénus* est un sujet fort précieux au point de vue anatomique, un fort beau prétexte pour faire du nu, et c'est là une tentation à laquelle un artiste est toujours si heureux de succomber! N'avons-nous pas vu au Salon une toile de vaste dimension, représentant, dit le livret, le *Baptême de Clovis*, et qui, en réalité, figure une salle de bain à l'usage des deux sexes?

La *Toilette de Vénus* ne consiste guère qu'à tresser ses cheveux et à se mirer dans la glace que l'Amour tient à la main. C'est une toilette des plus simples, comme vous voyez. Il est vrai que celle de la Madeleine n'est guère plus compliquée : déesse et sainte bravent avec le même sans-façon le regard du passant.

Cet autre tableau de M. Baudry est exécuté dans la même gamme de tons grisâtres que le premier. Je commence à croire que c'est système chez ce

jeune artiste. Son tableau de la *Fortune et l'Enfant*, qui est au Luxembourg, accusait déjà vaguement cette tendance.

Somme toute, je préfère la *Toilette de Vénus* à la *Madeleine pénitente;* le dessin m'en paraît plus solide, le modelé plus harmonieux et la teinte un peu moins grise.

Je m'étais engagé à me contenter de décrire, et voilà que, dès le début, je me surprends en flagrant délit de critique, et de critique assez dure. J'en demande bien pardon à M. Baudry; si, par hasard, ces lignes venaient à lui tomber sous les yeux, qu'il ne m'en veuille pas; — la critique en use un peu comme Dieu : *quos amat, castigat.* A quoi bon s'escrimer de la plume pour combattre un fantôme de talent? C'est au talent réel et solide que doivent s'adresser les plus rudes coups; il est de force à les recevoir sans broncher, et ce sont même souvent des stimulants qui le font s'élever plus haut. Je ne veux certes pas dire par là que ma pauvre critique ait cette puissance, mais bien que le talent de M. Baudry est de ceux qui peuvent braver les coups de langue ou de plume de la critique, parce que l'avenir leur appartient.

Les portraits que le jeune artiste vendéen a exposés me plaisent, je l'avoue, beaucoup plus que ses deux autres toiles. Son pinceau, tout jeune encore, a déjà l'expérience d'un maître; il empâte solidement, ses reliefs son vigoureux, il a la vie.

Rapprochez tel de ses portraits, celui de M. de Vilgruy, par exemple, de l'un des trop rares portraits exposés par M. Hippolyte Flandrin; quelle différence de procédé! Le pinceau de M. Baudry semble heurter la toile et lui faire violence; celui de M. Flandrin semble la caresser amoureusement.

Et cependant les deux peintres réussissent également à représenter la vie. Non que je veuille les mettre sur la même ligne; M. Baudry serait le premier à protester. L'un est un jeune artiste qui sera un jour un maître, sans doute, mais qui me semble chercher encore sa voie. L'autre est un maître consacré, et son portrait de M^lle^ M...., célèbre dès l'ouverture du Salon sous le nom de la *Jeune fille à l'œillet*, s'en va prendre place à côté de la *Joconde* et de la *Ferronnière*, et grossir le petit nombre des chefs-d'œuvre qui composent le trésor de l'art et qui raviront à jamais les yeux de la postérité.

Outre ses portraits, M. Baudry a exposé une étude de tête qu'il a appelée *Guillemette*. A peine ébauchée, *Guillemette* n'a guère que les deux yeux d'achevés, mais ces deux yeux sont charmants.

Arcades ambo. — Après M. Baudry, de qui puis-je parler plus à propos que de M. Delaunay, (de Nantes), un autre jeune débutant d'avenir? Tous deux premiers grands prix, ils se sont peut-être rencontrés étudiant de concert les fresques du Vatican. M. Delaunay, qui est encore à Rome, nous a envoyé un tableau qui fut déjà remarqué l'an dernier, lors de l'exposition des envois des pensionnaires de la Villa Medicis. Le dessin et le coloris en

furent généralement loués. Cela est intitulé *la Leçon de flûte*. Deux jeunes bergers sont assis côte à côte. L'un, le plus jeune, les joues gonflées, souffle de toute la puissance de ses poumons dans une double flûte antique. L'autre lui indique du doigt, en riant, le trou qu'il faut boucher. Un chien est couché à leurs pieds. Le troupeau, à peine esquissé, paît à l'entour ou se repose à l'ombre. On dirait d'une idylle de Théocrite. Ce début, s'il n'est pas aussi éclatant que celui de M. Baudry, est cependant plein de promesses.

— Tout un jeune et gracieux public se groupe autour des jolies toiles de M. Toulmouche (de Nantes). Ce n'est pas qu'elles ne soient dignes d'attirer l'attention des grandes personnes appartenant à l'autre sexe et qu'elles ne l'attirent en effet ; mais les femmes et les enfants composent évidemment le vrai public de M. Toulmouche. L'aimable artiste ne choisit-il pas habituellement ses héros parmi les enfants et les femmes? C'est bien le moins que les uns et les autres lui apportent le tribut de leur gratitude et de leur sympathie.

Les compositions de M. Toulmouche sont fort peu compliquées ; deux ou trois personnages lui suffisent. C'est d'ordinaire une jeune mère et son enfant, comme dans *la Leçon* et *la Prière*, ou une jeune famille, comme dans *le Château de Cartes*. Regardez ces petits tableaux d'intérieur; ils ont tous un air de parenté qui les fait reconnaître tout d'abord et trahit leur commune origine. Les types sont presque toujours les mêmes, celui de la jeune mère notamment. Cette mère là est si jeune, si jeune, qu'on la prendrait aisément pour la sœur aînée de ses enfants.

La Leçon, représentant une mère faisant réciter à sa fille une fable de La Fontaine, a mérité de fixer le choix de la Commission préposée à la loterie artistique, et figure parmi les lots destinés aux élus du sort.

La Prière est charmante. — Un petit enfant blanc et rose, les pieds appuyés sur les pieds de sa mère et à demi couché sur ses genoux, les yeux fixés sur ses yeux, joint, à son exemple, ses petites mains potelées et répète une à une les pieuses paroles qu'elle lui enseigne. Voici, tout à côté, sa moelleuse couchette, toute blanche et rose comme lui, ombragée de blancs rideaux, où le petit ange va s'endormir tout à l'heure, après avoir remis entre les mains de son Créateur sa jeune âme innocente.

— Toute la jeune famille est groupée autour d'une table. La maman, ou la sœur aînée (avec M. Toulmouche on ne sait jamais à quoi s'en tenir), est gravement occupée à construire un *château de cartes*. Il faut voir comme elle est absorbée dans ce travail délicat! Ses frères et sœurs (ou ses enfants, comme vous voudrez) la regardent faire, chacun avec une attitude particulière. L'aînée tient de sa main pendante son aiguille inactive ; la tapisserie qu'elle brodait tout à l'heure repose inachevée sur ses genoux ; de son autre main elle soutient sa tête alourdie par une légère somnolence ; ses yeux, demi-clos et voilés par le sommeil qui les gagne, regardent sans voir. Sa jeune sœur, au contraire, est tout yeux et suit avec le plus vif

intérêt les progrès du fragile édifice. Le petit frère boude; un doigt dans la bouche, il regarde sournoisement en dessous et semble garder rancune de la gronderie qu'il vient sans doute de recevoir. Tout cela est la nature prise sur le fait et compose un charmant ensemble.

Si j'osais faire quelques reproches à M. Toulmouche, ce serait peut-être pour sa trop constante uniformité de types, et peut-être aussi pour son trop grand amour des accessoires. On voit assez que ses gracieux personnages sont habillés par la bonne faiseuse. La couturière et la lingère viennent évidemment d'apporter ces robes et ces chiffons ; pas un pli qui ne soit strictement conforme aux lois de la toilette la plus irréprochable. La modiste, le peintre veux-je dire, ne nous fait pas grâce d'un coup d'aiguille.

— De M. Toulmouche je passe sans transition à son antipode, M. Luminais (de Nantes). Ce n'est pas que ces deux artistes n'aient quelques points de similitude : leur commune patrie d'abord et ensuite leur égale sympathie pour les sujets d'intérieur ; mais là s'arrête la ressemblance. L'un n'habite guère que les salons et les boudoirs coquets, et ne fréquente qu'une société choisie, toute composée de charmantes jeunes femmes et de jolies enfants blonds ; son pinceau, aristocratique et quelque peu précieux, ne se plaît que dans la dentelle et la soie. M. Toulmouche, j'en suis sûr, peint ses tableaux en manchettes et les cheveux poudrés, comme écrivait feu M. de Buffon. — L'autre, au contraire, hante volontiers les chaumines les plus enfumées, les cabanes les plus pauvres ; il ne dédaigne pas de s'asseoir sur les bancs crasseux du cabaret le plus tapageur et trinque avec le premier venu ; il fait sa société la plus ordinaire de paysans aux pieds chaussés de gros et lourds sabots garnis de paille, de mendiants aux guenilles pittoresques ; ses femmes ont les mains calleuses et le teint hâlé ; ses enfants s'en vont demi-nus et la face souillée.

Regardez, ou plutôt écoutez, le *Cri du Chouan*. Paysage et personnage sont d'une égale sauvagerie : un rocher abrupte et pelé, au sommet duquel un homme à la braie celtique, aux longs cheveux retombant sur le dos, fusil en bandoulière, pistolets à la ceinture, les deux mains arrondies en porte-voix au-devant de la bouche, semble réunir toutes ses forces et pousse à pleins poumons le cri de ralliement. Ses deux compagnons, armés comme lui jusqu'aux dents, sont assis et jouent tranquillement, en fumant leur pipe.

— Les pichets volent en l'air, marmites et sièges suivent les pichets, les tables sont renversées, et voici sur le carreau une femme qui se débat : le tumulte est à son comble. Comme il est fièrement campé, ce gars qui brandit une bouteille ! Malheur à celui qui va recevoir le coup ! Il est vrai qu'en homme prudent, celui à qui il est destiné s'est fait un bouclier de sa chaise ; derrière son rempart il attend de pied ferme le choc de l'assaillant. M. Luminais a peint cette *Scène de cabaret* de son pinceau le plus vigoureux, pour ne pas dire le plus réaliste.

— Tel maître, tel disciple. Après M. Luminais, je ne puis mieux faire que de placer son élève, M. Roussin (de Quimper). L'élève a ravi au maître ses procédés, de telle sorte qu'un même pinceau semble avoir créé les œuvres de l'un et de l'autre. Sous le nom de *Misère et Résignation*, M. Roussin a exposé un tableau, ou plutôt un petit drame d'intérieur, tout palpitant d'une poignante émotion.

Quelle misérable chaumière ! Les murailles nues suent la détresse et la faim ; la Misère a imprimé partout les traces de sa main décharnée; de son haleine défaillante et glacée, elle a soufflé sur la flamme de l'âtre et l'a éteinte. Trois infortunés sont là dans des attitudes diverses. L'un, le père sans doute, succombe sous le poids du malheur, et le corps affaissé sur un banc, la tête appuyée sur sa main, il est plongé dans une rêverie douloureuse. Sa femme, assise devant lui, élève vers le ciel un visage pâle et amaigri; dans ses yeux la souffrance et la résignation se livrent un pénible combat ; mais n'ayez crainte, la résignation est bien près de vaincre, si elle n'a vaincu déjà ; ses bras, croisés dans une inaction involontaire, semblent implorer le travail qui doit donner du pain. Près d'elle, sa fille est ployée en deux, comme un jeune arbre battu par l'ouragan ; sa tête penchée disparaît sous ses cheveux en désordre : on dirait de la statue de la Douleur. Il n'est pas jusqu'à ce chat familier, resté fidèle au malheur, dont les plaintifs miaulements ne vous émeuvent de pitié.

La misère est au comble; mais regardez : sur la muraille nue est une pauvre image enfumée représentant Jésus en croix. Le Dieu des douleurs domine cette scène navrante, comme le phare domine la tempête. La misère aura beau frapper sur cette pauvre cabane, le désespoir ne l'habitera jamais.—J'ignore si cette toile est peinte selon les règles de l'art, je ne tiens même pas à le savoir ; mais ce que je sais, c'est qu'on ne peut la regarder sans être ému. M. Roussin n'en demande sans doute pas davantage, et il a raison.

« Quand une lecture vous élève l'esprit (ne pourrait-on ajouter : et vous » touche le cœur?).... ne cherchez pas une autre règle pour juger de » l'ouvrage : il est bon et fait de main d'ouvrier (1). »

Cette remarque est vraie pour les œuvres d'art comme pour les livres.

M. Roussin a introduit dans son tableau l'élément poétique qui, il faut l'avouer, manque trop souvent aux œuvres de son maître.

— M. Fortin est, comme artiste, bien proche parent de M. Luminais : mêmes habitudes, mêmes sympathies, mêmes personnages, mêmes petits drames se jouant dans les mêmes cadres. Si le pinceau de l'un est plus hardi et plus vigoureux, le pinceau de l'autre a plus de sollicitude pour les accessoires, et soigne davantage les détails des scènes d'intérieur dans lesquelles il se complaît presque exclusivement.

(1) *Les Caractères* de La Bruyère, chap. *Des ouvrages de l'esprit*.

Vous plairait-il d'apprendre, par exemple, de quelle façon s'accomplit en Bretagne cette cérémonie que chaque peuple pratique conformément à ses aptitudes poétiques et à ses mœurs, et qui s'appelle *La Demande en mariage*? Regardez cette petite toile. — Un mendiant, l'entremetteur officiel comme chacun sait, est là exposant le message dont il s'est chargé à une jeune fille ; celle-ci, toute rougissante et les yeux baissés, chiffonne son tablier d'un doigt distrait. L'amoureux avance la tête à la porte et écoute d'une oreille inquiète. Son anxiété ne sera pas longue, car voici que sur les lèvres de la *pennerès* s'épanouit timidement un sourire de bon augure. Comme cadre au tableau, un intérieur de chaumière bretonne, avec ses bahuts, ses lits aux grands rideaux, ses images enluminées achetées au dernier Pardon, son buis bénit des dernières Pâques-Fleuries : — sanctuaire de la pauvreté et de la foi. Un mariage accompli sous de tels auspices, ne promet assurément pas de grandes jouissances matérielles ; mais il pourrait fort bien apporter le bonheur avec lui.

Les autres scènes peintes par M. Fortin, telles que *La fête du grand-père, La Mèche de fouet, Cancans*, etc., sont étudiées avec le même soin et rendues avec le même bonheur.

— Mythologie, que me veux-tu? — Voici toute une troupe d'Amours enfourchant des cygnes et chevauchant en cet équipage dans les *Marécages de Philostrate*. Cette toile est signée du nom de M. Picou (de Nantes). M. Picou est un païen attardé en plein XIX^e^ siècle. C'est un des adeptes les plus fervents de cette école néo-grecque qui, dans l'espérance sans doute de mieux s'assimiler le génie antique, copie ses procédés, et depuis quelques années, enrichit chaque Salon de ses toiles imitées des vases étrusques. Les Amours jouent un fort grand rôle dans ce genre de peinture, dont les œuvres ne s'élèvent guère au-dessus du madrigal. Chacun de ces madrigaux figurerait assez bien dans l'anthologie de boudoir des Laïs. Ne nous montrons pas trop sévère pour les Amours de M. Picou ; dans quelques jours ils iront décorer la salle de bain, à laquelle, dit le livret, ils sont destinés. Là, ils chevaucheront tout à leur aise sur leurs blanches montures.

— Voici un autre néo-grecque : M. Hamon. M. Hamon ne chante guère qu'une chose : l'Amour, toujours l'Amour! En sa qualité de néo-grec, que pourrait-il chanter sinon l'Amour ? Aussi le chante-t-il, et si bien, qu'il a acquis en ce genre un véritable renom. Je suis fort aise des succès de M. Hamon ; car, si je n'aime pas beaucoup les sujets qu'il préfère, je prise fort son gracieux talent. Cette fois encore le jeune peintre breton (j'aime à me figurer M. Hamon fort jeune) a été fidèle à l'Amour ; il le lui devait bien. Ce n'est plus comme en 1855, lors de l'Exposition universelle des beaux-arts, l'Amour chassant à coups de fouet un troupeau de femmes éperdues.... et perdues ; c'est l'*Amour en visite*. Un petit *Amour*, frais et rose, blond et joufflu, vêtu.... comme l'Amour, d'une main tient son arc

et une flèche, et de l'autre frappe à la porte d'une chaumière. La porte présente fort à propos une large fente, et laisse complaisamment apercevoir un gracieux minois qui sourit à l'Amour. Il y a peut-être un sens caché là-dessous; mais je demande à M. Hamon la permission de ne pas l'y chercher. Tous ces madrigaux finissent à la longue par devenir un peu fades. On aimerait à voir des talents aussi distingués que ceux de MM. Hamon et Picou, s'exercer à des sujets plus dignes d'eux.

.... Amour, Amour, tu perdis Troie!....

Puisses-tu ne pas perdre aussi MM. Picou et Hamon!

— Le soleil couchant projette sur les flots et sur les rochers de la côte ses teintes chaudes et veloutées. Voici venir toute une flottille de barques qui se détachent du rivage les unes après les autres. Celle qui ouvre la marche, passe devant nous, poussée par deux vigoureux rameurs aux longs cheveux. Quelle foule pressée! Entendez-vous ces joyeuses clameurs qui de toutes parts s'élèvent? A l'avant se dresse, au bout d'un bâton, l'image de sainte Anne, tout enguirlandée de fleurs champêtres. Debout sur la proue, le ménétrier souffle de toute la force de son haleine dans son biniou enrubanné. Peine perdue! son voisin, un pichet plein de cidre à la main, chante à tue-tête et couvre les sons de l'instrument nasillard. Vingt gars en belle humeur l'imitent et luttent d'entrain et de puissance de poumons. A la poupe est assis un jeune couple; le jeune homme, le chapeau en l'air, chante à gorge déployée; la jeune fille, sans doute sa fiancée, l'écoute en fixant sur lui un regard ému et carressant. Tout est chants, rires, allégresse: c'est le *Retour du pardon de Sainte-Anne-de-la-Palud*. Cette jolie toile est signée du nom de M. Duveau (de Saint-Malo).

— M. Alfred de Curzon n'est à proprement parler ni Breton ni Vendéen, cependant il est né sur les frontières de la Vendée, et de plus, il appartient à une branche de la famille bretonne de Courson. A ce double titre, je lui demande la permission d'orner ma galerie de ses œuvres: orner est le mot, car ses œuvres sont fort distinguées.

Psyché est sortie triomphante de l'épreuve à laquelle Vénus l'a condamnée pour la punir d'avoir séduit l'Amour. La voyez-vous qui s'en revient des Enfers à pas précipités? Ses blonds cheveux flottent au vent; ses yeux, bleus comme la pervenche, respirent je ne sais quel air naïf et effaré charmant à voir, et jettent un regard inquiet vers le terme de sa course Sur ses épaules s'agitent deux petites ailes aux reflets azurés. Ses deux mains pressent sur son sein la boîte mystérieuse que Proserpine l'a chargée de remettre à Vénus. Le vent et la marche hâtée collent sur son corps délicat les plis de sa robe blanche. Cerbère augmente encore le trouble de la timide fugitive, en la poursuivant de son triple aboiement. Là-bas, dans une pénombre à la fois sombre et éclatante, apparaissent Perséphone et Pluton sur leur trône infernal. Ce tableau est ravissant; il a reçu et mérite les honneurs

du Salon carré. Il est placé non loin du chef-d'œuvre d'Hippolyte Flandrin, et ce voisinage dangereux ne lui nuit pas. La *Psyché* de M. de Curzon lutte de charme et de grâce naïve avec celle de La Fontaine et de l'*Ane d'or* d'Apulée.

Le Tasse à Sorrente représente l'infortuné Torquato déguisé en paysan et arrivant chez sa sœur Cornélie de laquelle il se fait reconnaître. Ils se jettent dans les bras l'un de l'autre en pleurant. Le visage du Tasse porte déjà l'empreinte du mal qui doit le dévorer : une noire mélancolie l'assombrit, et le jour n'est pas loin où le pauvre fou de génie expiera, dans les prisons de Ferrare, la gloire d'être appelé un jour l'Homère de l'Italie.

Voici une charmante idylle : — Moissonneurs et moissonneuses coupent à l'envi le froment doré et lient en gerbe les blonds épis. Un homme, au profil romain, à l'air sérieux et grave, coiffé du chapeau conique que les *pifferari* vagabonds promènent sur nos boulevards, les préside, fièrement campé le poing sur la hanche. Un enfant vermeil dort à l'ombre de deux gerbes; d'autres enfants tressent des couronnes de fleurs et des bouquets d'épis. A côté d'eux sont la *piva* et le *tamburino* qui semblent attendre impatiemment la fin de la journée et le signal des rondes joyeuses; car chez ce peuple artiste, le travail n'est jamais déshérité de la joie et de la poésie qui en sont la récompense. La ferme dresse à gauche ses tourelles destinées sans doute à la défense des attaques des Fra Diavolo du voisinage. L'horizon est fermé par un demi-cercle de montagnes au profil sévère. Cela s'appelle *La moisson dans les montagnes de Picinesca* (Royaume de Naples).

Si je me croyais, je me laisserais aller à vous décrire ainsi toutes les toiles de M. de Curzon; mais le temps et l'espace me manquent. Si j'osais cependant oublier encore une fois mon rôle purement descriptif et hasarder une critique, je dirais que M. de Curzon me semble abuser un peu de la couleur lie de vin. J'excepterais toutefois sa *Psyché*, que je persiste à regarder comme une œuvre charmante de tous points.

Vous me trouvez, sans doute, Monsieur, d'une désespérante loquacité? Et cependant que d'œuvres, que d'artistes n'aurais-je pas à passer encore en revue! Je ne vous ai parlé ni des marines de MM. Gilbert, Jugelet (de Brest), et Durand-Brager (de Saint-Malo), dont le pinceau, tour-à-tour patriotique et filial, tantôt chante nos gloires maritimes, tantôt célèbre les charmes sévères et les changeants aspects de cette mer qui, comme une nourrice, berça leur enfance au bruit de son éternel murmure; — ni des toiles de M. Yan Dargent, dont l'une, *Le Gué*, éclairée par la lumière bleuâtre et opaline du croissant, est d'un aspect si poétique et si doux à l'œil; — ni des paysages de MM. Savary et Bournichon (de Nantes), ni de ceux de M. Hostein (de Pléhédel), dont la vue panoramique de Versailles me semble bien près d'être un tour de force; — ni des portraits exposés par M^lle^ Adèle de Kerolan (de Vannes), et par MM. Jobbé-Duval (de

Carhaix), Labouchère et Tissot (de Nantes), Leray (de Couëron), et Loyer (de Rennes), qui a de plus retracé, dans un tableau distingué, l'héroïsme de saint Vincent-de-Paul se faisant river aux pieds les fers d'un galérien. Et cependant ces œuvres, bien qu'inégalement remarquables, mériteraient chacune une mention.

Je viens de parler de paysagistes; il en est deux ou trois que je ne puis consciencieusement passer sous silence. M. Francis Blin (de Rennes) est un de ceux-là. Il a exposé deux grands paysages qui ont été remarqués. Ils se distinguent, en effet, par une fidèle observation et un exact sentiment de la nature.

Quoi de plus frais que *Le Matin dans la lande*? — La brume matinale ne s'est pas encore dissipée aux rayons du soleil et enveloppe ce paysage de son réseau diaphane; à gauche, quelques peupliers projettent dans les airs leurs vertes et sveltes pyramides; une bande de corbeaux picorent auprès d'une mare à moitié desséchée; une colline étale au fond ses flancs recouverts d'une pâle verdure.

Le paysage qui porte pour titre : *Après l'orage* (*Bretagne*), est moins compliqué encore : une lande coupée par une large route qui s'en va se perdant là-bas et toute crevassée d'ornières pleines d'eau; un bouquet d'arbres solitaires; un ciel mi-parti serein et sombre, qui sourit déjà d'un côté et qui menace encore de l'autre; la terre et l'herbe exalant une humidité pénétrante : c'est tout, et cependant c'est d'une saisissante vérité.

— A l'exemple des Fromentin, des Théodore Frère, des Pasini, des Boulanger et autres, qui s'en vont courant le monde en quête de sujets inédits, et vont en demander, qui à l'Egypte, qui à la Perse, qui au Sahel ou au Sahara, M. Félix Thomas (de Nantes) à éprouvé aussi le besoin d'aller chercher des sujets de paysages dans les lointaines contrées. Un beau jour donc, prenant son bâton, il part de Pornic, où il habite, et s'en va tout d'une traite, devinez où? A Babel, rien que cela! C'est sans doute la première fois que Pornic et Babel voient leurs noms ainsi accolés. M. Thomas était attaché à l'expédition scientifique envoyée, il y a quelques années, par le gouvernement français en Mésopotamie, sous la conduite de M. Jules Appert, savant orientaliste, qui, rival du colonel Rawlinson, promet de devenir le Champollion des hiéroglyphes cunéiformes assyriens.

M. Thomas m'a appris ce qu'est devenue la tour de Babel, et je l'en remercie. Figurez-vous, au sein d'un désert aussi aride qu'immense, calciné par un soleil implacable, d'informes blocs de pierres et de terre mêlées : c'est là tout ce qui subsiste du monument élevé par les Titans bibliques. Voici des cavaliers arabes ou turcs qui passent et qui n'ont pas l'air d'accorder la faveur d'un regard distrait aux restes de cette tour orgueilleuse, dont le front superbe a défié le ciel et dont le chameau des caravanes foule maintenant de son sabot les ruines humiliées. Le même soleil qui la vit s'élever éclaira ses débris de ses rayons toujours jeunes, toujours éga-

lement ardents : frappante image de la fragilité des œuvres de l'homme et de la perpétuité des œuvres de Dieu.

M. Thomas nous promène de Babylone à Bagdad, de Bagdad à Alep, d'Alep à Beyrouth. Se souvenant qu'il a conquis autrefois le grand prix d'architecture, il nous a, en outre, restitué l'Acropole d'Athènes, telle que Périclès pouvait la contempler des bords du Céphise.

Céphise, Athènes, Bagdad, Babylone, quels noms! et comme l'imagination, quand on les prononce, s'envole tout de suite à tire-d'aile vers cet Orient mystérieux et fascinateur, qu'elle a tant de fois caressé et entrevu dans ses rêves!

— M Charles Leroux (de Nantes) aime sans doute ces noms-là autant que qui que soit : en sa qualité d'artiste, il doit même les aimer davantage; et plus d'une fois, j'en suis sûr, il a été tenté d'aller demander des inspirations nouvelles à ces régions, berceau de l'homme et du jour, toutes rayonnantes de soleil, toutes couvertes de ruines éloquentes et pittoresques. Il n'a pas succombé à la tentation et est resté fidèle au foyer natal ; il a bien fait, le foyer natal lui a porté bonheur. Pendant que tant d'autres s'en vont bien loin en quête de la fortune qui, trop souvent, se rit de leurs efforts, lui l'a trouvée un beau matin assise à sa porte. Sans sortir de chez lui, il a rencontré des trésors d'art ignorés. Il s'est taillé un petit royaume artistique qui commence aux rives de l'Erdre et finit à l'embouchure de la Loire, et il y régne en maître. Depuis plus de dix ans, il exploite cette mine et ne paraît pas près de l'avoir épuisée. Cette année, il a envoyé au Salon sept paysages; c'est un fort joli chiffre.

Sa *Pêche au saumon sur la Loire* a été achetée par la Commission de la Loterie, et ce choix honore autant la Commission que l'artiste. Ce paysage est charmant : voiles rouges et blanches se mirant dans l'eau calme et transparente, rives verdoyantes tachetées de troupeaux, goëlands rasant le fleuve du bout de l'aile et guettant leur proie, pêcheurs tirant leurs filets, et là-bas la tour de Bouguenais se profilant sur l'azur du ciel.

J'aime mieux encore, je l'avoue, le *Marais de la Charlière (Chapelle-sur-Erdre)*. Rien de frais comme cette jolie toile ; c'est le mois de juin en peinture. Le paysage fuit et l'œil suit dans le lointain les méandres de l'eau qui réfléchit les divers accidents du ciel. Les arbres et les prairies font au marais comme une verdoyante ceinture. Toutes les nuances enharmoniques de la gamme du vert semblent épuisées, depuis le vert foncé du chêne jusqu'au vert palissant du saule. Mille fleurs et plantes aquatiques égaient l'eau et y mirent leurs feuilles ou leurs corolles. C'est dommage que le ciel soit voilé de tant de nuages. C'est là, du reste, un des caractères des paysages de M. Leroux. Est-ce qu'il serait brouillé avec le soleil? Quelques gais et chauds rayons feraient tant de bien aux yeux! ses tableaux ne pourraient qu'y gagner. Je ne demande pas qu'il emprunte à

M. Thomas le soleil éclatant de la Mésopotamie ; je le prie seulement de ne pas faire le nôtre plus terne encore qu'il ne l'est : il le doit, ne fut-ce que par patriotisme. On dirait que ses paysages ne seraient éclairés que par le soleil de charbon de terre de la brumeuse et grise Albion.

L'*Effet de soleil levant, bords de l'Erdre*, fait un peu exception, j'en conviens ; encore M. Lreoux n'a-t-il pu s'empêcher de couronner l'aurore d'une auréole de brume. Il est vrai que cette brume a sa poésie : c'est comme un nuage d'encens que la terre exhale de son sein pour saluer le retour de l'astre-roi.

Somme toute, le succès de M Leroux est beau et mérité. Le voilà classé parmi les paysagistes distingués de l'École française contemporaine ; et s'il est vrai que cette École se distingue surtout par le paysage, M. Leroux a le droit d'être fier de son talent.

— Quelques mots de la sculpture.

M. De Bay père a exposé un groupe et une statue. Le groupe, représentant *le Passé, le Présent et l'Avenir*, est quelque peu énigmatique, ainsi qu'il arrive trop souvent aux œuvres d'art visant au symbolisme ; c'est à peine si j'excepterais de cette règle quasi générale *les Illusions perdues*, de Gleyre, tableau si délicieux pourtant, une des perles du riche écrin du Luxembourg. — La statue représente une jeune fille qui tient dans sa main deux cœurs, et qui ne sait pour lequel opter : c'est *le Choix difficile*. Un tel sujet exige surtout de la grâce et du charme ; la jeune fille de M. De Bay ne m'a pas paru douée de ces qualités à un degré suffisant.

Je préfère, je l'avoue, le *Saint Thibaud* de M. Jean De Bay : le saint anachorète, tenant d'une main une pioche et la lanterne des mineurs dont il est le patron, appuyant l'autre sur sa poitrine, élève les yeux vers le ciel pour lui offrir sans doute le travail de ceux dont il est le protecteur, et le remercier pour eux des inépuisables trésors que sa munificence paternelle a enfouis dans le sein de la terre. Cette statue respire un sentiment religieux très-élevé.

M. Durand (de Saint-Brieuc) a exposé divers portraits et un groupe en marbre, représentant *la Mularia*, qui rivalise d'expression pathétique avec la toile si connue de M. Hébert.

Le buste de jeune fille exposé par M. Gaston Guitton (de Napoléon-Vendée), est sans doute le même que celui que vous avez vu l'an dernier à Nantes.

La *Vierge gauloise marchant au sacrifice*, de M. Le Bourg (de Nantes), jeune artiste plein d'avenir, est un morceau d'un beau caractère.

— Je n'ai rien à vous apprendre sur le remarquable talent de M. le baron de Wismes. M. de Wismes nous a envoyé trois eaux-fortes : *Une Maison, rue Beau-Soleil, à Nantes ; Une Baraque, à Sillé-le-Guillaume* (*Sarthe*), et *Un Hangar, à Cosqueville* (*Manche*). Ces deux dernières planches sont

deux charmants fouillis d'arbres, de mares d'eau, de chaumières, de tout ce qui compose enfin le paysage le plus agreste.

Le burin qui a taillé ces trois gravures n'est pas celui d'un simple amateur : c'est la main d'un artiste habile qui l'a tenu.

Vous dirai-je enfin, pour terminer, que, cette année encore, la Bretagne, quoi qu'en pense M. Paul de Saint-Victor, dont l'anathème, selon nous, ne mérite pas l'honneur d'une réponse (1), la Bretagne a eu sa large part dans les sujets traités par les artistes de toutes les écoles et de tous les genres ; livrant aux uns ses costumes pittoresques et ses physionomies typiques; aux autres, les grâces sévères de ses paysages, son *Scorf* et son *Ellé*, chantés par Brizeux, sa double mer qui porta Du Couédic et berça Chateaubriand enfant?

C'est le privilége des pays restés originaux d'inspirer ainsi la poésie et l'art. Jusques à quand ce privilége précieux sera-t-il celui de notre Bretagne? Jusqu'au jour, sans doute, où l'industrie, étendant sur elle son réseau de fer, comme un brutal niveau, aura effacé toute poésie et toute originalité ; et où ce que le *Siècle* appelle les lumières et le progrès, aura fait pâlir le flambeau de la foi. *Quod Deus avertat!*

Agréez. Monsieur, etc.

LUCIEN D.

P. S. Les récompenses viennent d'être distribuées aux artistes exposants. Les artistes bretons et vendéens en ont eu leur part, et l'article que nous leur avons consacré ne serait pas complet, si nous n'ajoutions ici la liste des lauréats. — *Ab Jove principium* : M. Charles Leroux a été décoré de la croix de la Légion-d'Honneur, juste récompense de dix ans de travaux et de succès. En outre, rappel a été fait de la médaille de 2e classe qu'il avait précédemment obtenue. Le jury a également accordé le rappel des médailles de 1re, de 2e et de 3e classe à MM. Fortin, de Curzon, Toulmouche et Le Bourg. M. Delaunay a reçu la médaille de 3e classe. MM. de Wismes et Félix Thomas ont été, l'un et l'autre, l'objet d'une mention honorable dans la catégorie de la gravure ; M. Félix Thomas a, de plus, obtenu la médaille de 2e classe en architecture.

16 juillet.

L. D.

(1) « Défions-nous, dans les arts, — s'est écrié M. Paul de Saint-Victor, au rez-de-chaussée de la *Presse*, — défions-nous de l'esprit provincial, *et surtout de l'esprit breton. Il rouille l'originalité et la fait végéter à l'ombre de son clocher....* »

POÉSIE.

LES CELTES[1].

Des orgueilleux Titans que le Ciel mit en cendre
Les Celtes nos aïeux se vantaient de descendre.
Entre mille récits naïfs et merveilleux,
Voici comme un ancien (2) parle de nos aïeux :

— Pour aimer les dangers, quel peuple vaut les Celtes?
Guerriers aux cheveux d'or sur des corps blancs et sveltes,
De feuilles couronnés, ils marchent aux combats.
Et leurs morts glorieux ils ne les pleurent pas;
Mais sous les chênes noirs et les rouges bruyères,
Sauvages monuments, ils leur dressent des pierres,
Et la harpe vibrant, ô bardes, sous vos doigts,
La harpe aux chants d'airain célèbre leurs exploits.
La fuite, disent-ils, traîne après soi la honte :
Or, vers un tel orgueil leur audace les monte,
Que sous leur toit qui croule et sur eux va tomber,
Ils sortent lentement, sans jamais s'échapper;
Même quand leur maison, effroyable bravoure!
Brûle, et qu'en rugissant la flamme les entoure,
Ils traversent sans peur l'élément furieux,
Impassibles mortels, semblables à des dieux....
Plusieurs devant la mer qui monte sur la grève
Demeurent; on en voît qui saisissent leur glaive
Et fondent sur les flots comme pour les dompter,
Les blesser de leur arme ou les épouvanter.

Délire.... mais superbe et cher aux grandes âmes!
O géants de Moscou qui mouriez dans les flammes,
Sous le ciel africain, ô jeunes combattants,
Vous êtes bien les fils des Celtes, des Titans!

A. BRIZEUX.

(1) Nous empruntons ces vers à la *Revue européenne*, qui vient de publier quelques pièces inédites de Brizeux, en annonçant que l'on prépare une édition des œuvres complètes de notre barde.

(2) Elien.

M. VICTOR COUSIN[1].

III.

M. Cousin enseigne que la philosophie est présentement la foi des libres penseurs, et qu'elle doit être, dans un temps plus ou moins éloigné, la foi de l'humanité. Il a donc une constitution religieuse toute prête, et à laquelle il ne manque que la consécration du suffrage universel pour qu'elle devienne la charte morale du peuple civilisé. — Cette constitution, quelle est-elle? et quelle est la philosophie qui lui sert de fondement? il importe d'en avoir une idée exacte et précise.

Le système de M. Cousin comprend deux parties distinctes : 1° Certains principes relatifs à l'étude de l'histoire de la philosophie ; 2° un corps de doctrines arrêtées, ou le système antérieur que présuppose cette étude. De là, deux appellations diverses, imposées à la nouvelle philosophie : L'*Eclectisme* et le *Spiritualisme*.

L'éclectisme repose sur ce préjugé, qu'il n'y a point de philosophies fausses, mais des philosophies incomplètes, et qu'en examinant toutes les philosophies incomplètes, en recueillant ce que chacune d'elles a de vrai, on obtient une philosophie complète. Toutes les vérités ont été découvertes, mais elles sont éparses çà et là ; il faut les dégager et les réunir. — Si l'on examine les plus célèbres hypothèses, on verra qu'alors même qu'elles se perdent dans les nuages, leur racine est ici-bas dans quelque fait réel en soi, et que c'est par là qu'elles se sont établies et accréditées parmi les hommes. L'erreur toute seule est incompréhensible et inadmissible ; c'est par son rapport au vrai qu'elle se soutient (2). Du reste, l'éclectisme n'est pas obligé, pour s'absoudre, de proscrire tous les systèmes ; il lui suffit de séparer la part

(1) Voir la Revue, tome VI, p. 51-69.

(2) Fragments, préface de la 1re édition.

inévitable d'erreur mêlée à la portion de vérité qui est la force et la vie de chacun d'eux ; et en opérant de la même façon sur tous, d'ennemis qu'ils étaient par leurs erreurs contraires, il les fait amis et frères par les vérités qu'ils renferment, et ainsi épurés et réconciliés, il en compose un vaste ensemble, *adéquat à la vérité tout entière* (1).

« L'éclectisme n'est pas né d'hier ; il est né le jour où un esprit bien fait dans une âme bienveillante s'est avisé de chercher à mettre d'accord deux adversaires passionnés, en leur montrant que les opinions pour lesquelles ils se combattent ne sont pas en elles-mêmes inconciliables, et qu'*avec quelques sacrifices réciproques*, il est possible de les faire aller ensemble. L'éclectisme était déjà dans la pensée de Platon et d'Aristote ; il était la prétention déclarée, légitime ou non, de l'école d'Alexandrie. Chez les modernes, il n'est pas seulement la prétention, il est la pratique constante de Leibnitz, et jaillit de toutes parts des riches points de vue historiques de la nouvelle philosophie allemande. Le temps est venu de l'élever enfin à la rigueur et à la dignité d'un principe (2). »

Enfin, l'éclectisme n'est point l'absence de tout système, comme on l'insinue ; « c'est l'application d'un système ; il suppose un système ; il part d'un système. En effet, pour recueillir et réunir les vérités éparses dans les différents systèmes, il faut d'abord les séparer des erreurs auxquelles elles sont mêlées ; or, pour cela, il faut savoir les discerner et les reconnaître : mais, pour reconnaître que telle opinion est vraie ou fausse, il faut savoir soi-même où est l'erreur et où est la vérité, il faut donc être ou se croire déjà en possession de la vérité, et il faut avoir un système pour juger tous les systèmes (3). »

Or, le système antérieur à l'éclectisme, et qui doit servir de *criterium* de la vérité, c'est le *spiritualisme ;* mais, comme il y a autant de spiritualismes que de philosophes spiritualistes, quel est le spiritualisme proposé?

Voici, selon M. Cousin, les trois points dans lesquels se résume son

(1) Fragments, préface de la 2e édition.

(2) Fragments, préface de la 2e édition.

(3) L'auteur se sépare ici des Ecossais, dont il s'était posé d'abord comme le disciple fidèle.

système général ; on y peut ramener tous les autres : la méthode ; l'application de la méthode à cette partie de la philosophie que la méthode même place à la tête de toutes les autres, à savoir, la psychologie et le passage de la psychologie à l'ontologie et à la haute métaphysique.

1° La vraie méthode est celle qui place le point de départ de toute saine philosophie dans l'étude de la nature humaine et par conséquent dans l'observation, et qui s'adresse ensuite à l'induction et au raisonnement, pour tirer de l'observation toutes les conséquences qu'elle renferme. On se trompe quand on dit que la vraie philosophie est une science de faits, si l'on n'ajoute que c'est une science de raisonnement (²). La philosophie n'a d'autres limites que celles de la raison elle-même. *Elle abdique, elle renonce à la fin, qui est l'intelligence et l'explication de toutes choses par l'emploi légitime de nos facultés, quand elle renonce à l'emploi illimité de la raison.* Il y a deux périls : un essor mal réglé qui, dédaignant l'observation ou la traversant trop vite, s'élance à des inductions aventureuses ; et une sagesse pusillanime qui, en dépit de nos besoins les plus intimes et de nos instincts les plus impérieux, s'enchaîne elle-même dans les misères d'une observation stérile ! Borner la philosophie à l'observation, c'est, qu'on le sache ou qu'on l'ignore, la mettre sur la route du scepticisme ; négliger une observation, c'est la jeter dans les voies de l'hypothèse (¹).

2° L'analyse est l'instrument de la méthode psychologique. L'ancienne philosophie française corrompt tout d'abord cette méthode par des vues systématiques et par une analyse infidèle : elle ramène tout à la sensation. Une observation impartiale, au contraire, découvre dans l'âme trois groupes de phénomènes distincts, lesquels se rattachent à trois grandes facultés élémentaires, qui, dans leurs combinaisons, comprennent et expliquent toutes les autres : Ces facultés sont la sensibilité, l'activité, la raison. La sensibilité est la condition extérieure de la conscience, la volonté en est le centre, et la raison en est la lumière.

La raison est impersonnelle de sa nature. Ce n'est pas nous qui la

(1) Fragments, préf. de la 2e édition.

faisons, et elle est si peu individuelle que son caractère est précisément le contraire de l'individualité, à savoir l'universalité et la nécessité, puisque c'est à elle que nous devons la connaissance des vérités nécessaires et universelles, des principes auxquels nous obéissons tous, et auxquels nous ne pouvons pas ne pas obéir. L'existence de ces principes est donc une donnée préalable qui doit avoir été mise antérieurement dans une évidence complète. C'est une conquête de la méthode d'observation qui doit être devenue pour elle une base incontestée (1)... Sans l'apparition de la raison dans la conscience, nulle connaissance ni psychologique ni encore moins ontologique. La raison est en quelque sorte le pont jeté entre la psychologie et l'ontologie, entre la conscience et l'être ; elle pose à la fois sur l'une et sur l'autre ; elle descend de Dieu et s'incline vers l'homme ; elle apparait à la conscience comme un hôte qui lui apporte des nouvelles d'un monde inconnu dont il lui donne à la fois et l'idée et le besoin (2).

En un mot, la raison est impersonnelle, *indépendante de la volonté,* infaillible. Les principes qu'elle nous découvre ou les lois de la pensée peuvent se réduire à deux, *la loi de la causalité et celle de la substance.* Ces lois sont absolues. Pour le reconnaitre, il suffit de distinguer la *spontanéité* de la *réflexion*, distinction importante que Kant n'a pas faite.

De là, son scepticisme. « Ce grand homme, après avoir si bien constaté toutes les lois qui président à la pensée, frappé du caractère de nécessité de ces lois, c'est-à-dire de l'impossibilité où nous sommes de ne pas les reconnaitre et les suivre, crut voir précisément dans ce caractère un lien de dépendance et de relativité à l'égard du moi, dont il était loin d'avoir approfondi le caractère propre et distinctif. Or, une fois les lois de la raison abaissées à n'être plus que des lois relatives à la condition humaine, toute leur portée est circonscrite à la sphère de notre nature personnelle, et leurs conséquences les plus étendues, toujours marquées d'un caractère indélébile de subjectivité, n'engendrent que des croyances irrésistibles, si l'on veut, mais non des vérités indépendantes (3). » — Pour ôter à ces croyances le caractère

(1) Préface de la première édition des Fragments.
(2) Préface de la première édition des Fragments.
(3) Fragments, préface de la 1re édition.

de subjectivité que celui de nécessité leur impose en apparence, et les rétablir dans leur indépendance, il faut démêler le fait instantané, mais réel de l'aperception qui, ne se réfléchissant point elle-même, passe inaperçue dans les profondeurs de la conscience, mais y est la base véritable de ce qui, plus tard, sous une forme logique et entre les mains de la réflexion, devient une conception nécessaire. Toute subjectivité avec toute réflexivité expire dans la spontanéité de l'aperception (1). Ainsi la raison ne débute pas par la réflexion; elle n'aperçoit pas d'abord la vérité comme universelle et nécessaire; par conséquent aussi, quand elle passe de l'idée à l'être, quand elle rapporte la vérité à l'être réel, qui en est le sujet, elle n'a pas sondé, elle ne soupçonne pas même la profondeur de l'abîme qu'elle franchit; elle le franchit par la puissance qui est en elle, sauf à s'étonner ensuite de ce qu'elle a fait. (2). — Partout, sous sa forme instinctive et spontanée, la raison est égale à elle-même dans toutes les générations de l'humanité, et dans tous les individus dont ces diverses générations se composent. Les erreurs, comme les différences frappantes qui se voient dans l'espèce humaine, naissent de la réflexion (3).

La volonté est l'être de la personne. Les mouvements de la sensibilité, les désirs, les passions, loin de constituer la personnalité, la détruisent. Le phénomène de la volonté présente les moments suivants : 1° Prédéterminer l'acte à faire; 2° délibérer; 3° se résoudre: d'où il suit que la réflexion est la condition de tout fait de volonté; mais, de même qu'avant la raison réfléchie, il y a la raison spontanée, avant l'activité volontaire, il y a l'activité spontanée, qui se résout par une sorte d'inspiration immédiate, supérieure à la réflexion et souvent meilleure qu'elle.

Cependant, quels qu'ils soient, spontanés ou volontaires, tous les actes personnels ont cela de commun qu'ils se rapportent immédiatement à une cause qui a son point de départ uniquement en elle-même, c'est-à-dire qu'ils sont libres; telle est la notion propre de liberté. La liberté ne peut être seulement la volonté, car alors la spontanéité ne

(1) Fragments, préface de la 1re édition.
(2) Du vrai, du beau et du bien, 5e leçon.
(3) *Introd. à l'hist. de la Philosophie*, édition déjà citée, 7e leçon.

serait pas libre; et, d'un autre côté, la liberté ne peut être seulement la spontanéité, car la volonté ne serait plus libre à son tour (1).

3° La psychologie, en nous éclairant sur la nature de la raison, nous conduit elle-même à l'ontologie. L'ontologie, c'est la science de l'être, c'est la connaissance de notre existence personnelle, celle du monde extérieur, celle de Dieu. Cette triple connaissance, c'est la raison qui la donne au même titre que la moindre connaissance, la raison, *faculté unique de tout savoir, principe unique de certitude,* règle unique du vrai et du faux, du bien et du mal, qui, seule, peut s'apercevoir de ses écarts, se corriger quand elle se trompe, se redresser quand elle s'égare, s'accuser, s'absoudre ou se condamner elle même (2).

Comme la raison n'est pas autre chose que l'action de deux grandes lois de la causalité et de la substance, il faut que la raison rapporte l'action à une cause et à une substance intérieure, à savoir le *moi,* la sensation à une cause et à une substance extérieure, le *non-moi;* mais ne pouvant s'y arrêter comme à des causes et à des substances absolues où elle puisse se reposer, il faut bien qu'elle les rapporte à une cause et à une *substance absolue,* et par conséquent unique, au-delà de laquelle il n'y a plus rien à chercher relativement à l'existence; donc la substance et la cause absolue nous sont connues en même temps que les deux causes et les deux substances contingentes et finies avec les différences qui les séparent et le lien de nature qui les rapproche, c'est-à-dire que l'ontologie nous est donnée en même temps que la psychologie. Le fait de conscience, qui comprend trois éléments internes, nous révèle aussi trois éléments externes : tout fait de conscience est psychologique et ontologique à la fois, et contient déjà les trois grandes idées que la science, plus tard, divise ou résume, mais qu'elle ne peut dépasser, l'*homme,* la *nature* et *Dieu.* Mais l'homme, la nature et le Dieu de la conscience ne sont pas de vaines formules, mais des faits et des réalités. L'homme n'est pas dans la conscience sans la nature, ni la nature sans l'homme, mais tous deux s'y rencontrent dans leur opposition et leur réciprocité, comme des

(1) Fragments, préface de la 1re édition.
(2) Fragments, préface de la 2e édition.

causes et des substances relatives, dont la nature est de se développer toujours, et toujours l'une par l'autre. Le Dieu de la conscience n'est pas un Dieu abstrait, un roi solitaire relégué par delà la création sur le trône désert d'une éternité silencieuse et d'une existence absolue qui ressemble au néant même de l'existence : c'est un Dieu à la fois vrai et réel, un et plusieurs, éternité et temps, espace et nombre, essence et vie, indivisibilité et totalité, principe, fin et milieu, au sommet de l'être et à son plus humble degré, infini et fini tout ensemble, triple enfin, c'est-à-dire *à la fois Dieu, nature et humanité* (1).

Telle est, dans les points fondamentaux, la doctrine que M. Cousin professe, et qu'il recommande publiquement à ses jeunes auditeurs de 1828 : « Nourris dans le sein du christianisme, préparés par les nobles enseignements à la philosophie (2), arrivés au faîte de vos études antérieures, vous trouverez dans la vraie philosophie, avec l'*intelligence et l'explication de toutes choses*, une paix solide et durable. » Si l'affirmation du célèbre professeur est fondée, s'il nous donne le dernier mot sur l'*homme*, le *monde* et *Dieu*, nous serions bien exigeants de demander davantage, et bien ingrats de regretter la révélation et ses symboles obscurs.

Mais en face de pareilles prétentions, il serait imprudent et indigne d'un libre penseur de jurer en aveugle sur la parole du maître ou d'écouter une sympathie irréfléchie ; on doit même imposer silence à la juste admiration qu'inspire l'étonnante souplesse d'esprit dont l'auteur a fait preuve, l'art prodigieux qui a réuni en une construction systématique tant d'éléments divers et contradictoires. Pour applaudir, attendons d'avoir examiné. Les louanges anticipées sont suspectes et peu délicates : parfois on loue d'avance pour se dispenser de juger ; parfois encore on loue d'avance, persuadé qu'il faut louer et qu'on ne pourra louer plus tard ; mais le plus souvent cette politesse cache une perfidie. Il y a tel critique dont les compliments à brûle-pourpoint sont d'un mauvais augure. Il ne vous marchande jamais moins l'éloge

(1) Fragments, préface de la 1re édition.

(2) Jusques ici nous avions cru que la philosophie était une excellente préparation à la foi (*obsequium rationabile*); c'est, il paraît, le contraire qui est vrai ; c'est la foi qui est une préparation à la philosophie ; elle n'est même que cela.

qu'au moment de vous égorger. Ainsi fait M. Cousin à l'égard de la religion. Ne l'imitons pas, examinons les points contestables de sa philosophie, nous insisterons ensuite et plus à-propos sur ses mérites. Et d'abord, puisque nous allons faire de l'éclectisme, disons notre pensée sur l'éclectisme lui-même.

Entendu comme tout le monde l'entend, et conformément à l'étymologie, l'éclectisme n'est autre chose que la raison recueillant, dans l'histoire de la philosophie et dans les écrits des philosophes, tout ce qui lui paraît bon et vrai. L'éclectisme ainsi compris est une doctrine universellement acceptée. Tous les hommes qui réfléchissent, tous ceux qui font un choix entre plusieurs systèmes, qui optent entre plusieurs religions (1), entre plusieurs idées, sont éclectiques. Ils admettent ce qu'ils estiment juste et certain, et, à défaut de certitude, ce qu'ils trouvent vraisemblable ou plausible. L'éclectisme, c'est l'exercice d'un droit légitime, incontestable, inconstesté; ce n'est point une nouveauté, ni même, à proprement parler, un système. — Mais l'éclectisme est-il autre chose encore? Il le faut bien, puisqu'il sert de mot de ralliement aux disciples d'une même école, par opposition sans doute aux disciples des autres écoles. Qu'est-ce donc? C'est cette opinion que la vérité philosophique est découverte, et que le principal, sinon l'unique objet de la science, consiste à en recueillir les membres épars dans les divers systèmes où elle est fragmentairement contenue. Voilà la nouveauté, voilà l'éclectisme faux et inadmissible. S'il est exact de dire que chaque système, par cela même qu'il a eu des partisans, contient quelques vérités, il n'est pas raisonnable de soutenir que la vérité tout entière est disséminée dans les divers systèmes. D'ailleurs, quelle preuve en a-t-on? Aucune. C'est une assertion purement gratuite, une négation *a priori* du progrès de l'intelligeuce. Tout à l'heure nous étions contre vous, lorsque vous souteniez l'omnipotence de la raison; maintenant, nous sommes encore contre vous,

(1) Quand il s'agit des religions, nous disons *option* et non pas *choix*, le choix impliquant l'idée d'adhésion partielle et d'exclusion partielle, ou d'hérésie. Vous optez entre le mahométisme et le catholicisme, et vous êtes musulman ou catholique. Autrement, en prenant un dogme ici, un dogme là, vous êtes hérétique, et l'hérésie n'est au fond que la négation *absolue* de toute religion positive. L'hérésie, c'est le rationalisme.

lorsque vous la condamnez à s'enfermer dans le passé et à ne vivre que parmi des ruines. Que serait-il arrivé de la philosophie, si les philosophes qui vous ont précédé avaient été éclectiques comme vous? Que serait devenu Descartes, lui qui dédaigne un peu trop peut-être les opinions de ses devanciers, et qui, pour reconstruire le monument de la philosophie, veut qu'on abatte les vieilles murailles et qu'un seul architecte se mette à l'œuvre? Avant Descartes, que seraient devenus tous ces génies primesautiers qui ne sont grands que parce qu'ils sont eux-mêmes, les Socrate, les Platon, les Aristote, les saint Augustin, les saint Thomas, et depuis Descartes, Pascal, Bossuet, Leibnitz et tant d'autres? Que serait devenu le plus éloquent philosophe du siècle, l'illustre et infortuné Jouffroy, qui, sur la fin de sa vie, n'étudiait plus qu'un livre : l'âme humaine! Il n'eût pas donné sa forte et savante démonstration de la spiritualité de l'âme, il n'eût pas décrit en des pages impérissables (que son maître voudrait bien effacer) le plus navrant des états moraux, l'incrédulité religieuse avec le besoin de croire, le sentiment du peu que vaut la raison livrée à elle-même, joint à la ferme volonté de s'appuyer uniquement sur elle! Et M. Cousin, que serait-il devenu, s'il n'eût été parfois infidèle à l'éclectisme? Nous n'aurions ni ses théories sur la raison et la liberté, ni son système ingénieux pour interpréter ou absorber les dogmes de la foi. En un mot, s'il est indispensable de consulter l'histoire de la science, s'il est beau de recueillir pieusement les vérités dispersées dans les écrits des anciens, s'il est généreux de penser qu'entre tous ces grands esprits il y a plus de discords apparents que réels, il nous répugne de croire que toute vérité accessible à la raison soit découverte, et que la méditation doive s'effacer devant l'érudition. Un tel éclectisme sera peut-être de mise un jour, lorsque, semblable à un vieillard dont la fin approche, l'humanité, désespérant de l'avenir, enveloppera dans un dernier coup d'œil le chemin parcouru par elle, ses actes et ses croyances, les vérités qu'elle a longtemps dédaignées, et les erreurs qu'elle a longtemps glorifiées, la science légitime et la révélation d'une part, et de l'autre, l'opinion et le rationalisme.

IV.

Trois théories dominent et résument le système général de M. Cousin : la théorie de la raison, la théorie de la liberté et la théorie ontologique ou la théodicée. Apprécions-les :

1° Pour bien comprendre la théorie de la raison, il importe de ne pas oublier les circonstances historiques au milieu desquelles elle s'est produite. Au commencement de ce siècle, deux scepticismes sont en présence : le scepticisme de l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de Religion*, lequel se fonde sur les contradictions de la raison individuelle et le scepticisme de Kant, qui se fonde sur la subjectivité et la personnalité de la raison. Selon Kant, les données de cette faculté, étant subjectives et personnelles comme elle, n'ont aucune valeur objective, c'est-à-dire réelle et indépendante du sujet; ce qui revient à une objection formulée ainsi : Qu'est-ce qui prouve que, si notre raison était faite autrement qu'elle n'est, elle ne verrait pas une vérité diamétralement opposée à celle qu'elle voit?

Démontrer à Lamennais que « partout, sous sa forme instinctive et spontanée, la raison est égale à elle-même dans toutes les générations de l'humanité, et dans tous les individus dont ses diverses générations se composent (1), » et à Kant « que la raison humaine n'est pas frappée primitivement de ce caractère subjectif dont il s'est fait une arme contre elle, et qu'elle doit débuter par une affirmation pure, absolue, sans aucun soupçon d'erreur (2), » ce serait abattre du même coup, dans le présent comme dans le passé, le scepticisme sous ses deux formes essentielles. De là, la théorie de la raison *impersonnelle*; de là aussi la fameuse distinction de la *spontanéité*, aperception et affirmation pure de la vérité avec une sécurité parfaite, sans aucun mélange de doute, sans la moindre chance d'erreur, et de la *réflexion*, analyse claire et plus ou moins parfaite de la vérité, mais éminemment volontaire et personnelle. D'après le système, où cette théorie

(1) *Introduction à l'histoire de la Philosophie*, édition déjà citée, 6e leçon.

(2) *Histoire de la Philosophie au 18e siècle ; école de Kant.* Edition in-18e, 1846, 6e leçon.

joue à peu près le même rôle que la théorie des idées dans le système de Platon, la raison *spontanée* est impersonnelle et infaillible, la raison *réfléchie* est personnelle et sujette à l'erreur (1).

Cette doctrine est-elle vraie? Nous ne le croyons point. L'observation psychologique lui donne un démenti formel. L'âme est douée de facultés ou de pouvoirs qui lui sont propres et qui, en la manifestant, la constituent ce qu'elle est. Ces pouvoirs lui sont propres, par conséquent ils sont personnels, et l'on ne conçoit pas de pouvoir impersonnel. Or, la raison est la faculté, ou plutôt le degré supérieur de la faculté de connaître. Nous la définissons la capacité de percevoir ce qui échappe à l'expérience, c'est-à-dire à la conscience et aux sens. Elle se présente sous deux aspects, l'intuition et le raisonnement, qui correspondent à la spontanéité et à la réflexion de M. Cousin. Mais sous ces deux aspects, elle est une, elle est toujours une faculté, toujours la même faculté, toujours personnelle. Ces deux mots, *faculté* et *impersonnalité*, ne s'accordent pas ensemble. On ne conçoit pas davantage que la même faculté soit tour à tour impersonnelle et personnelle, et, plutôt que de l'admettre, on rejetterait la distinction, vraie en soi, de la raison *a priori* et de la raison *a posteriori*. La raison *a priori*, ou spontanée, d'après le système, est impersonnelle; mais la raison *a posteriori*, ou réfléchie, est personnelle (2), ou si vous aimez mieux, la raison est et n'est pas, selon le point de vue, une faculté. Cette brusque métamorphose répugne au bon sens et aux données de la conscience.

L'impersonnalité de la raison est une erreur engendrée par la confusion de deux éléments distincts. On a confondu la faculté et l'objet perçu par cette faculté, la raison et la vérité. On a attribué à l'une les caractères qui appartiennent à l'autre. Ce qui est impersonnel, ce qui est invariable et absolu, c'est le vrai; ce qui est et ne peut être que

(1) Il est à remarquer que c'est la spontanéité ou ce qu'il appelle ailleurs inspiration, *religion*, enthousiasme, que M. Cousin oppose à Kant, et non la réflexion ou la philosophie.

(2) Lorsque les rationalistes réclament l'indépendance de la raison, de laquelle parlent ils? C'est sans doute de la raison *a posteriori*, qui est personnelle. L'autre étant impersonnelle, qui s'aviserait de contester ou de réclamer son indépendance?

personnel et divers selon les individus, c'est le pouvoir par lequel nous nous élevons au vrai, c'est la raison.

Tirez les conséquences du système : Si la raison est impersonnelle, on en peut dire autant de la perception matérielle. N'est-elle pas une faculté de l'entendement au même titre que la raison? Nous ne la faisons pas plus que nous ne faisons la raison. Son objet, l'objet qu'elle atteint n'est-il pas impersonnel? Cet arbre que je vois, cette plume que je touche, ce son que j'entends ne sont pas moi; cependant la logique vous force à les confondre avec les sens, de même que vous confondez la vérité avec la raison.

Pourquoi insister? M. Cousin sent lui-même les vices de sa théorie; il l'abandonne peu à peu : « L'absolue vérité, dit-il, est en nous, elle n'est pas à nous; *nous l'apercevons*, nous ne la créons pas. Si la personne que je suis, si le moi individuel n'explique *peut-être* pas toute la raison, comment expliquerait-il la vérité et la vérité absolue?.... C'est la vérité qui nous est absolument impersonnelle et non pas la raison. La raison est dans l'homme, bien qu'elle vienne de Dieu...(1)» Par cette demi-rétractation, il se rapproche de la doctrine de Malebranche (2) et de Fénelon (3), qu'il avait dénaturée, en abusant de la signification ambiguë de ce mot raison; mais aussi par cette demi-rétractation il reconnaît implicitement l'impuissance où il est de fermer la bouche au sceptique allemand (4). L'objection de Kant subsiste

(1) Du vrai, du beau et du bien, 4e leçon.

(2) Voici un passage décisif : « Assurément, vous voyez la même vérité que je vois, mais par une *perception qui n'est pas la mienne*, quoique peut-être semblable à la mienne. Vous voyez une vérité commune à tous les esprits, *mais par une perception qui vous appartient à vous seul;* car nos perceptions, nos sentiments, toutes nos modalités sont personnelles. » *Entretiens sur la Métaphysique.*

(3) Voir le ch. LX du *Traité de l'existence de Dieu.* Fénelon distingue deux raisons : l'une qui est en moi-même ou la faculté de percevoir, l'autre qui est au-dessus de moi ou la vérité. — Reconnaissons cependant que le langage est complice de l'erreur de M. Cousin, et qu'il semble identifier l'intelligence et la vérité; reconnaissons qu'entre les vérités évidentes et nécessaires *a priori* et la raison, en tant qu'intuitive, il y a un rapport si étroit, qu'on serait tenté de ne pas les séparer, et de regarder l'œil qui voit la lumière qui brille comme une seule et même chose.

(4) Cet aveu d'impuissance se lit dans le résumé de la critique de Kant. Voir *l'Histoire de la Philosophie au* 18e *siècle*, école de Kant. Ed. in-18, 1846, p. 305.

tout entière (1). La seule réponse qu'on lui puisse faire, si tant est qu'il soit nécessaire de s'y arrêter, c'est la réponse si modeste, mais si profondément vraie que Jouffroy tirait des croyances de l'humanité : « Il n'existe aucune possibilité de prouver la véracité de notre intelligence. Un philosophe a beau concevoir avec sa raison que rien ne démontre que Dieu n'ait fait notre intelligence de manière à voir la réalité autrement qu'elle n'est, il n'en arrive pas moins que si ses yeux lui montrent un objet, il croit à la fidélité de ses yeux.... Il n'y a pas un sceptique qui ne croie tout autant que le dogmatique le plus décidé. — Nous ne pouvons rien savoir et rien apprendre que par les facultés qui nous ont été données pour connaître ; la première vérité que tout homme qui veut apprendre et savoir doit *reconnaître*, c'est donc que ses facultés voient les choses comme elles sont ; autrement il faut renoncer à apprendre et à savoir ; il n'y a plus de science possible, et toute recherche est inutile (2). »

La raison est donc personnelle et incapable de démontrer la légitimité de ses perceptions : ce qui n'ébranle nullement notre foi en ces mêmes perceptions. La distinction de la spontaneité et de la réflexion est incontestable ; ce sont deux moments divers de l'exercice de la même faculté, et ce qui leur donne un aspect différent, ce n'est pas un degré plus ou moins grand de personnalité, mais l'intervention ou la non-intervention de la volonté.

2° La théorie de la liberté contient également de graves inexactitudes psychologiques. L'auteur établit dans l'activité, comme dans l'intelligence, la distinction de la spontanéité et de la réflexion, et là encore la conscience lui donne raison. On ne saurait nier qu'un grand nombre d'actes sont accomplis par nous spontanément, sans réflexion, sans délibération, et que d'autres actes, au contraire, portent un caractère évident de réflexion et de volonté. On ne saurait non plus contester

(1) Un disciple distingué de M Cousin le déclare expressément : « La personnalité ou l'impersonnalité de la raison, voilà toute la question entre le scepticisme et le dogmatisme. Au point de vue de la raison personnelle, que répondre aux objections de Kant contre la légitimi é de la faculté de connaître.

(Francisque Bouillier, *Dict. des Sciences philosophiques*, article Raison.)

(2) Jouffroy, *Cours de droit naturel*, t. 1er, 9e leçon.

(3) Fragments, préface de la 1re édition.

que les faits volontaires sont les seuls dont nous nous reconnaissions responsables. Les faits spontanés sont personnels sans doute, mais, n'étant ni volontaires ni réfléchis, ils sont destitués de liberté.

C'est ici que M. Cousin s'égare et se contredit. D'une part, il déclare que « *la volonté seule est la personne ou le moi,* » ce qui est fort contestable; puis il affirme que les faits volontaires sont seuls marqués aux yeux de la conscience du caractère « d'*immutabilité et de personnalité,* » ce qui n'est pas démontré. D'autre part, et c'est là qu'éclate la contradiction, il regarde l'activité spontanée comme une activité libre : il cite à l'appui de son opinion le *Qu'il mourût!* du vieil Horace, le *A moi, Auvergne!* du brave d'Assas. Quelle confusion d'idées! Vous venez de dire que les faits volontaires sont seuls imputables et personnels, et vous dites maintenant que les faits spontanés sont libres! Des faits peuvent donc être libres sans être volontaires, sans être imputables, sans être personnels? Si la volonté est toute la personne, elle comprend toute la liberté, ou bien il y a des actes qui sont en même temps libres et impersonnels, ce qui est parfaitement inintelligible. Nous sommes d'un autre sentiment, les actes d'héroïsme que l'on cite, le mot d'Horace, le dévouement du chevalier d'Assas, nous semblent libres et volontaires. Sans doute, ils n'ont pas réfléchi longtemps avant de parler ou d'agir, mais ils ont songé à ce qu'ils allaient dire ou faire, ne fût-ce qu'une seconde, et c'est là même ce qui fait leur héroïsme. La pure spontanéité est fatale, machinale, sans moralité, sans grandeur. Un acte n'est pas beau parce qu'il est bon, il n'est beau que parce qu'il pouvait être tout autre, c'est-à-dire mauvais, en un mot parce que l'agent moral a *choisi librement.* C'est une opinion assez accréditée et tout-à-fait fausse que le courage, le dévoûment, la charité en paroles ou en actions, sont d'autant plus louables qu'ils sont plus spontanés. Nous tenons pour l'opinion contraire, c'est la réflexion, c'est la vue nette du danger, le sentiment éclairé du sacrifice à faire qui constituent la sublimité de l'acte héroïque. D'Assas a la mort devant lui, un mot va le perdre, il le comprend et je veux qu'il le comprenne; je veux qu'il voie dans un mélancolique et rapide coup d'œil les personnes et les choses aimées qui l'attachent à la vie, et qu'il dise résolûment et librement : *A moi, Auvergne!* — Laquelle de ces deux théories est la plus juste, laquelle fait l'homme plus grand

de celle qui réduit le dévouement à n'être qu'un acte irréfléchi, ou de celle qui ne reconnaît pour généreuses et vraiment méritoires que les actions où l'âme, sans foi enthousiasme et sans ivresse comme sans hésitation, s'oublie volontairement?

3° Les questions relatives à Dieu, et aux rapports qui unissent Dieu et le monde, sont pleines de périls. Ceux qui dédaignent les lumières de la révélation tombent presque toujours dans l'un de ces deux excès: ils nient ou la sagesse ou la liberté de Dieu. Cependant, fût-il impossible à l'homme de les concilier, ces deux attributs sont inséparables, et reconnaître qu'à la sagesse de Dieu se rapportent la bonté et l'harmonie de son œuvre, et à la liberté de Dieu la contingence de la création, c'est reconnaître en lui ce sans quoi il est incompréhensible, c'est-à-dire une puissance infiniment libre et une puissance infiniment sage.

La création paraît excellente à M. Cousin; il en sent vivement les beautés, il exprime en termes éloquents sa reconnaissance et son admiration pour Dieu; mais son admiration lui fait trop vite oublier sa reconnaissance, et le monde lui paraît tellement digne de son auteur qu'il ne comprend plus la liberté du divin artisan; il va même jusqu'à déclarer la création nécessaire. Ce n'est point un mot échappé par mégarde, c'est une doctrine précise et maintes fois reproduite. Nous avons cité, dans notre exposition, un célèbre passage des Fragments. En voici qui le confirment : « Un Dieu sans monde est tout aussi faux qu'un monde sans Dieu, une cause sans effets qui la manifestent, ou une série indéfinie d'effets sans une cause première... (1) — Dieu crée, donc il crée en vertu de sa puissance créatrice; il tire le monde, non du néant qui n'est pas, mais de lui qui est l'existence absolue. Son caractère éminent étant une force créatrice absolue qui ne peut pas ne pas passer à l'acte, il suit *non que la création est possible, mais qu'elle est nécessaire*.... (2) — La manifestation de Dieu est impliquée dans l'idée même de Dieu, et de Dieu au monde le passage était nécessaire encore (3) » ; et mille autres phrases aussi significatives.

(1) *Fragments sur la Philosophie ancienne*, article *Xénophane*.
(2) *Introduction à l'hist. de la Philosophie*, éd. déjà citée, 5e leçon.
(3) Id., id., 6e leçon.

De quel nom faut-il appeler cette doctrine? Les disciples de M. Cousin nous l'apprennent : « S'il a été nécessaire que Dieu créât le monde, il a été nécessaire aussi qu'il le créât dès l'éternité ; car un monde éternel est plus parfait que temporel. Par une raison semblable, il ne doit pas être détruit ; Dieu marquerait de l'inconstance en le détruisant. Donc, le monde est nécessaire, éternel et infini, nécessaire en soi et nécessaire à Dieu. Et enfin, s'il est nécessairement dans l'ordre que Dieu produise et crée, si l'actuelle production de la créature est éternelle et essentielle au Créateur, la création est inséparable de la perfection divine ; la créature se confond avec le Créateur. Voilà le Panthéisme » (1).

Ainsi, M. Cousin est panthéiste. Il a beau se récrier : « M'accuser de panthéisme, c'est m'accuser de confondre la cause première, absolue, infinie, avec l'univers, c'est-à-dire avec les deux causes relatives et finies du moi et du non-moi, dont les bornes et l'évidente insuffisance sont le fondement sur lequel je m'élève à Dieu (2). » C'est en vain qu'il donne cette explication compromettante : « Reste la nécessité de la création. A la réflexion, je trouve moi-même cette expression assez peu révérencieuse envers Dieu, dont *elle a l'air* de compromettre la liberté, et je ne fais pas la moindre difficulté de la retirer ; mais en la retirant je dois l'expliquer. Elle ne couvre aucun mystère de fatalisme : elle exprime une idée qui se trouve partout, *dans les plus saints docteurs, comme dans les plus grands philosophes.* Dieu, comme l'homme, n'agit et ne peut agir que conformément à sa nature, et la liberté même est relative à son essence. Or, en Dieu surtout, la force est adéquate à la subtance, et la force divine est toujours en acte ; Dieu est donc essentiellement actif et créateur. Il suit de là, qu'à moins de dépouiller Dieu de sa nature et de ses perfections essentielles, il faut bien admettre qu'*une puissance essentiellement créatrice n'a pas pu ne pas créer*, comme une puissance essentiellement intelligente n'a pu créer qu'avec intelligence, comme une

(1) *Œuvres philosophiques de Fénelon*, introduction de M. Jacques, édition Charpentier, P. XLII et XLIII.

(2) Fragments, préf. de la 2e édition.

puissance essentiellement sage et bonne n'a pu créer qu'avec sagesse et bonté. Le mot de nécessité n'exprime pas autre chose (1). »

M. Cousin n'a pas une idée bien claire du panthéisme, puisqu'il ne le voit pas dans ses propres écrits. Ses amis sont plus clairvoyants. C'est à eux qu'il s'adresse sans doute dans cette nouvelle explication : « Dieu était parfaitement libre de créer ou de ne pas créer le monde et l'homme, tout autant que je le suis de prendre tel ou tel parti. Cela est-il clair, dites-moi, et me trouvez-vous assez explicite sur la liberté de Dieu? Mais voici le nœud de la difficulté : Dieu était parfaitement libre de créer ou de ne créer pas, mais pourquoi a-t-il créé? Dieu a créé parce qu'il a trouvé la création plus conforme à sa sagesse et à sa bonté. La création n'est point un décret arbitraire de Dieu, comme le voulait Okkam ; c'est un acte parfaitement libre en lui-même, sans doute, mais fondé en raison : il faut bien accorder cela. Puisque Dieu s'est décidé à la création, il l'a préférée, et il l'a préférée parce qu'elle lui a paru meilleure que le contraire. Et si elle a paru meilleure à la sagesse, il convenait donc à cette sagesse, armée de la toute-puissance, de produire ce qui lui paraissait le meilleur. Voilà mon optimisme : accusez-le tant que vous voudrez d'athéisme et de fatalisme, vous ne pouvez porter cette accusation contre moi sans la faire également tomber sur *Leibnitz*, sans parler *de saint Thomas et de bien d'autres*, et je consens à être un fataliste et un athée comme Leibnitz (2). »

Personne ne se méprendra au sens de ces paroles ; voilà une rétractation à peu près complète, le système de la nécessité est transformé en un simple optimisme mis tour à tour, selon la coutume de l'auteur, sous le patronage de saint Thomas et de Leibnitz. L'illustre auteur de la Théodicée entendait-il l'optimisme comme M. Cousin, et accepterait-il la responsabilité de cette déclaration de principes? L'optimisme lui-même échappe-t-il complétement aux objections que Fénelon élevait contre le système du Père Malebranche? Nous nous bornons à poser ces questions délicates, dont l'étude seule demanderait un travail particulier et approfondi. Il nous suffit d'avoir constaté la double évolution théologique de M. Cousin. Il a été panthéiste, mais il ne l'est

(1) Fragments, préf. de la 3e édition.

(2) Préface de la première édition du travail sur Blaise Pascal, 1842.

plus : la déclaration l'atteste. Nous sommes assurés que, dans la prochaine édition de ses œuvres, il corrigera les passages qui rappellent la vieille erreur : les conserver sans amendement, ce ne serait, aux yeux de ses contradicteurs, ni plus ni moins qu'une rétractation de la rétractation.

A la théodicée se rattache l'idée de la vie future. Dans les rapports de l'homme à son auteur, ce n'est pas l'explication de notre origine ni même de notre condition présente qui nous touche le plus, c'est l'explication de notre fin ou de notre destinée ultérieure. S'il nous faut un Dieu pour expliquer cette vie, il nous tient bien plus au cœur, si j'ose ainsi parler, il nous est bien plus cher, bien plus nécessaire pour la vie future. La vie future ! c'est le couronnement de nos espérances ; c'est mieux encore, c'est la vérité des vérités, la vérité sans laquelle toutes les autres vérités morales sont un vain nom. Providence, devoir, bonheur, dévouement, existence actuelle, rien n'est intelligible sans la vie future. Niez-la, Dieu est un monstre de méchanceté, et l'athéisme seul est raisonnable.

Ici encore la philosophie de M. Cousin est en défaut. Où il faudrait une affirmation précise, une démonstration solide, elle met une espérance vague qui ne suffit ni au cœur ni à la raison de l'homme. Nous sommes mal satisfaits lorsque nous entendons dire : « L'homme est en marche vers l'infini, qui lui échappe toujours, et que toujours il poursuit. Il le conçoit, il le sent, il le porte pour ainsi dire en lui-même : comment sa fin serait-elle ailleurs ? De là cet instinct indomptable de l'immortalité, cette universelle espérance d'une autre vie, dont témoignent tous les cultes, toutes les poésies, toutes les traditions. Nous tendons à l'infini de toutes nos puissances ; la mort vient interrompre cette destinée qui cherche son terme, elle la surprend inachevée. Il est donc *vraisemblable* qu'il y a quelque chose après la mort, puisqu'à la mort rien n'est terminé (1).... » — « La philosophie démontre qu'il y a dans l'homme un principe qui ne peut périr, mais que ce principe reparaisse dans un autre monde avec le même ordre de facultés et les mêmes lois qu'il avait dans celui-ci ; qu'il y porte les conséquences des bonnes et des mauvaises actions qu'il a pu

(1) Du vrai, du beau et du bien, 16e leçon.

commettre ; que l'homme vertueux y converse avec l'homme vertueux, que le méchant y souffre avec le méchant, c'est là une *probabilité* sublime qui échappe peut-être à la rigueur de la démonstration, mais qu'autorisent et consacrent et le vœu du cœur, et l'assentiment universel des peuples (1). »

Ce sont de belles paroles, mais l'humanité ne se paie pas de mots ; il lui faut une foi plus solide. L'humanité pense, non pas comme M. Cousin, qui espère, mais comme le comte de Santa-Rosa, qui croyait fermement en la vie future, et qui s'affligeait de voir errer sur les lèvres de son éloquent ami « ce sourire, qui trahit le scepticisme sans montrer le dédain (2). »

Résumons cet aperçu rapide ; une opinion ou plutôt un préjugé qui fait une part beaucoup trop large au passé et sacrifie la philosophie à l'histoire de la philosophie, un système qui, bientôt infidèle à la méthode psychologique, regardée à bon droit comme la seule vraie, dénature la raison pour la diviniser, une théodicée mal assurée, flottant du panthéisme à l'optimisme, penchant toujours du côté de la nécessité, une idée vague des intentions de Dieu et de notre fin dernière, voilà, dans ses traits essentiels, la philosophie moderne, l'héritière du christianisme, la religion actuelle des esprits cultivés et prochainement la religion de l'humanité ; voilà le rationalisme. Chrétien, nous le détestons ; éclectique, nous préférons une doctrine plus humble et plus solide qui, faisant la part à la raison et à la foi, enseigne que l'entendement humain peut, de lui-même, découvrir de grandes et salutaires vérités ; mais que, réduit à ses propres forces, il ne résout point toutes les questions sur lesquelles l'âme a besoin d'être éclairée : de là, la nécessité de la révélation surnaturelle, non-seulement pour les masses, mais encore pour les esprits d'élite, non-seulement pour les ignorants et les illettrés, mais encore pour Bossuet, pour Leibnitz et pour M. Cousin !

ALPHONSE AULARD.

(La fin prochainement.)

(1) Argument du Phédon, *Œuvres de Platon*, t. Ier.

(2) Argument du Phédon, Œuvres de Platon, t. Ier. — Voir aussi, dans les Fragments littéraires, le morceau intitulé : *Santa-Rosa*.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS.

VOYAGE DANS LE FINISTÈRE,

PAR M. VALLIN (1).

I.

En signalant dans cc recueil (2) la tendance, générale de nos jours, à éditer les documents inédits ou à réimprimer les raretés qui concernent notre histoire, nous applaudissions à ce genre d'études. Mais si la bibliographiie n'est point négligée depuis quelques années, l'archéologie proprement dite a reçu, de son côté, des congrès annuels de l'*Association Bretonne*, une impulsion heureuse que la suppression récente de cette société ne saurait ralentir. La collection des procès-verbaux de l'*Association* vient même de fournir à M. Edouard Vallin une partie et la meilleure de son *Voyage dans le Finistère*. Nous eussions désiré, il est vrai, que l'auteur eût mis un peu plus du sien dans le reste de l'ouvrage; mais le nouveau guide du voyageur en Bretagne ayant emprunté le surplus et la majeure partie de ses notes descriptives aux *Antiquités du Finistère* publiées par M. de Fréminville de 1832 à 1835, en voulant analyser le travail de M. Vallin, c'est en quelque sorte du travail de son devancier que nous avons à rendre compte. Or, on sait que l'autorité de M. de Fréminville a bien diminué devant les progrès qu'ont faits depuis vingt-cinq ans les études archéologiques; mais personne du moins ne pourra lui contester la priorité, dans la description d'un grand nombre de monuments en Bretagne. « Sachant depuis longtemps, dit M. Vallin (3), que tôt ou tard on ferait paraître sur le même sujet un petit volume écrit à Paris, au coin du feu, nous prîmes notre parti, et, sans songer si nous étions à la hauteur de ce travail, nous nous décidâmes à partir pour Rennes. » M. Vallin a-t-il réellement dépassé cette ville dans son voyage de 1858? On serait tenté d'en douter en le voyant décrire complaisamment des édifices depuis vingt-ans détruits, mais qui existaient, il est vrai, à l'époque où Fréminville en publiait la monographie. Je plaindrais sincèrement le touriste, qui,

(1) Paris, comptoir de la librairie de Province, 1859.
(2) Livraison de mai 1859.
(3) Introduction, p. IX.

sur la foi du nouvel itinéraire, irait rechercher aujourd'hui la flèche pyramidale de Lambader (p. 86), la tour hexagone de Kerangouez (p. 98), les souterrains du château de Kermilin, enfin le château « *assez bien conservé* » de Kerliviri (p. 101). De ces quatre monuments, il ne reste pas une pierre, et il est incontestable que dans son voyage *pédestre*, M. Vallin ne s'est pas détourné de sa route pour leur rendre visite. J'en dirai autant de Saint-Jean-du-Doigt, situé sur une *colline* et dans la commune de Traon-Mériadec (p. 81, 82), commune qu'Ogée, Cassini et même l'État-Major ont malheureusement omis d'indiquer sur leurs cartes.

L'auteur est-il au moins venu à Saint-Pol-de-Léon, pour décrire *de visu* les curieuses églises de cette ville? Nous ne pouvons l'admettre, car alors, quelqu'étranger que soit M. Vallin à l'archéologie monumentale, il n'eût pas avancé que dans la cathédrale de Léon « la nef est précédée par un vestibule, particularité assez rare dans les églises gothiques, divisé comme elle en trois parties, chacune ayant une porte donnant au dehors et une autre à l'intérieur de l'église » (p. 89).

En revanche il fait observer que la tombe de saint Pol au pied du maître-autel est sans inscription (p. 90), tandis qu'on y lit en capitales romaines l'épitaphe primitive rétablie en 1844 :

Sepulchrum Sancti Pauli civitatis Leonensium pontificis et patroni.
Obiit a. d. DLCC.

C'est bien à regret que nous nous voyons obligé de réduire à 77 mètres la hauteur du clocher de Creizker, auquel M. Vallin accorde généreusement 120 mètres d'élévation (p. 94); mais s'il déplore avec raison la destruction de l'ossuaire de Quimper, M. Vallin s'appitoie à tort sur le sort des ossuaires de saint Pol « complètement détruits aujourd'hui, » dit-il (p. 188). Loin de là, ils ont été restaurés en partie depuis quelques années et l'on lit sur l'un d'eux en caractères gothiques :

M. Le Cam Pbr̄e choriste et soubs diacre de Léon feit faire celle reliquaire l'an mil V^e^.

Serait-ce à M. Vallin à fournir la preuve que les deux cariatides posées en encorbellement au pignon Est de la chapelle de Berven construite en 1575, proviennent, *il est hors de doute*, d'un monument païen consacré au culte priapique (p. 107)? Non, en vérité : l'initiative de cette affirmation aussi étrange que hardie ne doit pas lui être imputée; elle est due tout entière à l'imagination de M. de Fréminville. Le seul tort de M. Vallin est d'avoir partagé, plus complétement encore que l'auteur qu'il a si fidèlement suivi, l'hallucination de ce dernier, en déclarant détruits, lorsqu'ils existent toujours à la même place, deux mascarons du XVI^e^ siècle servant de corbelets. Nous pourrions prolonger indéfiniment nos citations et démon-

trer que si M. Vallin n'a pas fait comme Xavier de Maistre un *voyage autour de ma chambre*, et écrit son volume à Paris, au coin du feu, comme celui dont il voulait prévenir l'apparition, il n'est guère descendu du chemin de fer de Rennes que pour prendre la diligence de Brest, puis le vapeur de Châteaulin et la grand'route de Quimper à Nantes.

Qu'y a-t-il donc à lui appartenir en propre dans sa compilation ? Nous avons déjà cité l'existence sur une *colline* de la chapelle de Saint-Jean-du-Doigt et celle de la commune de Traon-Mériadec. Nous ne pensons pas non plus que personne ait trouvé avant lui que les auteurs *romains* Strabon et Ptolémée aient parlé fréquemment des toiles d'Occismor (p. 111); c'est donc à M. Vallin que revient uniquement le mérite de cette découverte dans les œuvres inédites des deux géographes grecs.

C'est encore M. Vallin qui signale le premier les métairies du Finistère dont « une fenêtre étroite éclaire *quelquefois* l'intérieur, mais *où le plus souvent* la porte est la seule ouverture qui laisse pénétrer la lumière (p. 29), et aussi les nouveaux procédés de culture appris par les mendiants aux cultivateurs (p. 33). Devant les heureux résultats de cet enseignement pratique, nous comprenons l'inutilité des démonstrations toutes de théorie de l'*Association Bretonne*.

Nous pensons avec M. Vallin que « le seul moyen de se faire une idée nette d'un pays et de connaître les mœurs de ses habitants, c'est de le parcourir en tous sens et le plus souvent à pied (1); » mais alors ce n'est pas la méthode dont il s'est servi, autrement il ne consignerait pas dans ses notes de voyage que la rivière de l'Aber-Benoît traverse le bourg de Lannilis; que l'église de ce bourg date du XVI^e^ siècle au lieu de 1774; qu'on voit encore à Carman une grosse tour surmontée d'une tourelle (p. 125) et autres mentions aussi erronnées. Cependant, pour être juste envers M. Vallin, nous ferons remarquer que s'il n'est point archéologue, ce qui ne s'improvise pas, il est artiste et artiste de goût. Il comprend à merveille la poésie contenue dans les légendes, les chants et les monuments de la Bretagne, et il exprime, en termes trop heureux pour être affaiblis, l'indignation que lui fait éprouver la vue des habillements neufs sous lesquels on travestit nos plus curieux édifices:

« En voyant le château de Pont-l'Abbé, il faut reconnaître le XIX^e^ siècle traînant à sa suite une horde barbare de démolisseurs et de plâtriers qui ont juré la ruine de nos anciens monuments. Nous ne savons, en vérité, jusqu'où iront les efforts de cette conspiration sourde qui depuis cinquante ans s'acharne contre de vieux murs et veut ainsi réduire à néant les antiques témoins de notre histoire nationale; aussi l'on ne saurait trop flétrir le zèle stupide et inintelligent de ceux qui font de leur propre mouvement raser les remparts, démolir les tours, blanchir et récrépir les

(1) Introduction, p. IX.

murailles de nos vieilles forteresses, pour en faire des *monuments modernes.* »

Tous les lecteurs de la *Revue* applaudiront encore à la justesse des idées de l'auteur et aux termes avec lesquels il les énonce en traitant de l'avenir de la Bretagne : « Donnez plus de bien-être au paysan, améliorez son sort ; mais qu'il sache encore se mettre à genoux devant Dieu, qu'il ait une foi, une famille.... Va, pauvre coin de terre, pauvre pays de Bretagne, conserve tes traditions et tes pieuses coutumes, et donne au monde une leçon de morale et de convenance, car il a besoin d'aller à l'école de la dignité et du respect de soi-même. »

POL DE COURCY.

II.

DU LAÏCISME,

PAR M. LE MARQUIS DE TINGUY,

Ancien député.

Sous ce titre *Du Laïcisme*, M. de Tinguy vient de traiter une question des plus graves : celle de l'action du pouvoir temporel sur l'Eglise. Cette action est-elle désirable ? n'a-t-elle pas pour effet certain, même lorsqu'elle protège, de lier les intérêts du ciel à ceux de la terre et la doctrine immuable aux mille variations de la politique ? L'affaiblissement des caractères n'est-il pas d'ailleurs la conséquence habituelle de la reconnaissance qu'inspire la protection et de la sécurité souvent trompeuse qu'elle donne? Montesquieu n'a-t-il pas dit enfin que les *humiliations de l'Eglise, sa dispersion, la destruction de ses temples, les souffrances de ses martyrs sont le temps de sa gloire*, tandis que l'heure de son triomphe aux yeux du monde, *est l'heure ordinaire de son abaissement.*

Et cependant est-il permis au pouvoir chargé de maintenir l'ordre parmi les hommes de rester indifférent aux doctrines qui peuvent assurer cet ordre ou le troubler? Expression de la justice humaine, où trouvera-t-il une base pour ses décisions s'il fait fi de la justice de Dieu ? La vérité et l'erreur ne sont pas d'ailleurs seulement des thèses; elles se traduisent dans l'habitude de la vie par des actes qui tombent de droit sous le coup du bras séculier. Celui-ci prétextera-t-il de son impuissance, et laissera-t-il prêcher M. Prou-

dhon parcequ'il ne s'agit que de doctrine, pour se voir obligé plus tard de tirer dans la rue sur ceux qui auront trop bien profité de ses leçons ?

On le voit, la question est complexe ; car si le temps des épreuves est un temps de gloire pour l'Église, comme dit Montesquieu, l'époque qui voit l'accord établi entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, entre la justice d'en-haut et notre justice, réalise pour nous le règne même de Dieu sur la terre. C'est ce qui explique les décisions des pontifes romains contre ceux qui voudraient, en principe et en fait, une séparation absolue entre les deux pouvoirs.

Cette décision de Rome, au reste, s'adresse surtout à la question théorique, et bien des circonstances peuvent le modifier. Il est clair, par exemple, que si l'union entre les pouvoirs est désirable, ce n'est qu'autant que l'Église n'en souffrira pas. Mais que faut-il pour qu'elle n'en souffre pas? Quelles sont, à cet égard, les leçons de l'histoire ? C'est ce que M. de Tinguy examine avec une érudition et une élévation de pensée soutenues. On reconnaît, à chaque page, l'homme de jugement et de cœur. Nous ne pouvons d'ailleurs le suivre dans cette étude remarquable ; mais nous ferons connaître du moins sa conclusion dont la justesse est frappante :

« S'ensuit-il dans notre pensée que les gouvernements ne doivent pas » protéger l'Église, et faut-il qu'ils se proclament indifférents, neutres, » désintéressés entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal? Nous » protestons contre une telle doctrine. Mais ce qu'il nous serait au moins » permis de conclure, c'est que s'il faut toujours protéger l'Église, la meil- » leure manière de la protéger n'est pas la même dans tous les temps, et » que, chez certains peuples, à certaines époques, en présence de cer- » taines mœurs et certaines idées politiques, le plus sûr moyen de la servir » est peut-être de l'abandonner tout simplement à elle-même et de lui » *assurer*, pour toute faveur, *la liberté de son action divine sur les* » *âmes*. »

Il est impossible de penser plus juste et de mieux dire. Nous ajouterons seulement que les gouvernements sceptiques ou libres-penseurs sont très-peu sujets à accorder cette *liberté de l'action divine*. Nous en avons su quelque chose après 1830.

Et maintenant, si nous revenons à la pensée de Montesquieu, du triomphe de l'Église par les humiliations et les souffrances, voici comment nous la comprenons. Robespierre comme saint Louis a contribué aux victoires de l'Église, ce qui ne fait pas qu'on mette jamais sur le même pied le système de gouvernement de saint Louis et le système de gouvernement de Robespierre.

EUG. DE LA GOURNERIE.

CHRONIQUE.

Sommaire. — Une pensée de Michel Montaigne. — Quel est le meilleur compagnon de route. — *Brest et le Finistère sous la Terreur*, par M. A. du Chatellier. — 89 et 93. — La semence et la plante, la fleur et le fruit. — Un sauvageon qui a besoin d'une greffe, et laquelle. — Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. — L'embonpoint est rarement la santé. — Les Administrateurs du Finistère. — Leurs principes, leur mise en accusation, leurs très-humbles aveux, leur jugement et leur supplice. — La tyrannie féodale et la tyrannie révolutionnaire comparées. — Quelques curieux motifs d'arrestations.

Maître Michel Montaigne, Gascon en son temps, et, comme tel, ne manquant ni de verve ni d'esprit, sauf à le laisser errer quelque peu à l'aventure sans trop se soucier de savoir si les impressions du jour et celles de la veille s'harmonisent et surtout si elles s'accordent avec la saine raison, mais par dessus tout habile en l'usage du bien vivre, a écrit quelque part une pensée que je trouve à la fois charmante et vraie et dont j'ai fait mon profit, vous engageant, bien entendu, à m'imiter à l'occasion. La voici :

« Je ne voyage jamais sans livre, ni en paix, ni en guerre, et il ne se peut dire combien je me repose et séjourne en cette contemplation qu'ils sont à mon côté pour me donner du plaisir à mon heure... C'est la meilleure munition que j'aie trouvée en cet humain voyage. »

En effet, quel plus commode compagnon de route qu'un bon livre? Il en est de toutes les formes, de toutes les impressions, de toutes les couleurs, de toutes les grandeurs, depuis la microscopique et fraîche *Feuille de Coudrier* (1), de M. J.-T. de Saint-Germain, que je vous recommande en passant, jusqu'aux formats à gros caractères des contes de fées de Perrault, destinés aux enfants, et qui abrègent pour eux les heures... Soit que vous ouvriez, soit que vous fermiez votre main, vous avez ou la plus agréable des causeries, ou le recueillement dont on aime à la faire suivre pour la mieux goûter; et, en vérité, ce n'est point une faculté qu'on puisse dédaigner. Ne vous est-il jamais arrivé de trouver d'aimables causeurs, qui ne savent pas s'arrêter et qui font succéder ainsi au plaisir de leur conversation l'ennui qui vient de la satiété?

Je suis donc, vous le voyez, tout-à-fait disciple, en cela, du vieux Péri-

(1) Ce charmant petit volume se trouve, à Nantes, chez Poirier-Legros.

gourdin, et puisque j'ai commencé à vous faire mes confidences, je vous dirai que j'ai choisi naguère pour compagnon de route l'œuvre d'un loyal et franc breton, non point à la parole emmiellée et fleurie, mais bien, au contraire, aux accents simples et sévères comme il convient aux graves révélations de l'histoire; je veux parler de *Brest et le Finistère sous la Terreur*, par M. A. du Chatellier (1).

Le nom de M. du Chatellier est connu de tous ceux qui, en Bretagne, s'occupent d'histoire et de biographie, surtout en ce qui touche l'époque révolutionnaire. Voilà plus de vingt ans déjà qu'il publia ses six volumes de l'*Histoire de la Révolution dans les provinces de l'Ouest*; son nouvel ouvrage n'en est que le supplément. L'auteur est surtout remarquable par la sincérité et la bonne foi qu'il met dans ses récits et dont ses jugements portent l'empreinte. Je ne les accepterai pas tous, cependant, ces jugements; je crois même, en conscience, que M. du Chatellier se trompe, mais du moins n'est-ce pas volontairement, et, dès lors, je ne puis lui en savoir mauvais gré. Il n'est point de cette école malheureuse qui a entrepris, dans un but assurément peu avouable et qu'elle a bien soin de dissimuler sous le masque du puritanisme de la vérité, de recomposer une histoire du passé de façon à nous faire croire que nos ancêtres ne furent que des imbéciles et des lâches, ou d'épouvantables brigands. Il a trop de probité au cœur pour accepter le rôle de diffamateur systématique, et d'ailleurs il sait trop, pour en croire ces Messieurs sur parole et se faire leur complaisant écho. Aussi me permettrai-je de lui indiquer nos dissentiments, bien persuadé que je suis qu'il comprendra ma franchise, comme, de mon côté, j'honore la sincérité de ses convictions.

Il y a des idées qui, au premier instant, flattent les sentiments honnêtes du cœur et le subjuguent, mais dont les conséquences désastreuses amènent la réflexion et éteignent peu à peu l'enthousiasme. C'est ce qui est arrivé pour ce que l'on est convenu d'appeler les grands principes de 89, — principes qui se résument en celui de la souveraineté du peuple. Au premier coup d'œil, quoi de plus séduisant, en effet? et pourtant, si nous appliquons le procédé de l'éternelle sagesse, si nous jugeons l'arbre par ses fruits, qu'a-t-il produit? que produirait-il encore? La révolte, la révolution, les massacres, la terreur, la ruine, la misère, la mort sous toutes les formes les plus hideuses!.... M. du Chatellier nous en trace l'affreux tableau; il en frémit, il s'indigne, il s'écrie : « Non, la Terreur n'est et ne sera jamais un moyen de salut public!... » Et néanmoins il me semble pris de tendresse pour les principes et les hommes de 89, ne voyant dans ces derniers que des victimes lamentables, tandis que l'impartiale histoire n'y trouvera, pour la plupart, que des ambitieux déçus, qui, après avoir détruit, à leur profit,

(1) Un vol. in 8°, à Brest, chez Normand, et à Paris, chez Dentu.

ce qui existait, ne reculèrent point devant la légitimation du crime pour conserver la situation qu'ils s'étaient créée, et qui, l'heure venue, ne firent même pas une belle mort. Car je n'appelle pas une belle mort celle de MM. les Administrateurs du Finistère, qui ne surent qu'invectiver leurs bourreaux ou chanter, une dernière fois, la *Marseillaise!* En ces moments, il n'y a, selon moi, qu'une chose vraiment grande, c'est le silence, la résignation et... un acte de foi! — Je vous donnerai plus bas, si vous me le permettez, le récit de M. du Chatellier; il justifiera, j'espère, ce que cette appréciation peut sembler avoir d'exagéré à vos yeux.

— Mais, me dira-t-on, ne confondez pas 89 et 93; l'un est bien différent de l'autre! — Et moi, je répondrai : non, 89 contient 93, comme la semence contient la plante, comme la fleur contient le fruit. Les principes, une fois admis, produisent nécessairement leurs conséquences, et le principe de l'indépendance de la raison humaine en est là : il arrive logiquement et infailliblement à la négation de toute autorité, aussi bien de l'autorité divine que de l'autorité humaine, car l'une procède de l'autre. Partant de ce principe, la Terreur peut parfaitement se légitimer. Le peuple est souverain, sa volonté est la loi suprême, la majorité en est l'expression. Or, si les Girondins dominaient légitimement, quand ils avaient cette majorité, ils devaient se retirer et se déclarer vaincus, alors que les Jacobins devinrent les plus forts; car, ici, avouez-le, tout droit se résume en cette idée de la force. Ils ne le voulurent pas, ils devinrent, aux yeux de la Montagne, ce que les Vendéens étaient pour elle et pour eux, des rebelles, mais non pas avec les mêmes droits.

Et maintenant qu'on ne me parle pas du juste ou de l'injuste; le juste en ceci, c'est ce qui est légal; hier c'était la Gironde, aujourd'hui c'est la Montagne, demain ce sera ce que la majorité voudra, que m'importe le reste; je ne reconnais d'autre souveraineté que celle du peuple, d'autre droit que celui des majorités. — Ainsi, pour être conséquent, il faut accepter toute cette théorie, ou bien dire avec nous : Sans doute le principe de la volonté nationale est un principe réel, mais il est comme un sauvageon vigoureux, il lui faut une greffe qui modifie l'âpreté de sa sève, pour qu'il porte des fruits sains; et cette greffe, c'est le principe divin de l'autorité émanant de Dieu, qui la rend inviolable et sacrée, et, comme telle, ayant droit à tous nos respects et à tout notre dévouement; c'est le principe de la monarchie chrétienne que les peuples peuvent bien oublier dans leurs mauvais jours, mais auquel ils reviennent quand l'adversité les instruit. Sans cette modification, qui ennoblit à la fois et le commandement et l'obéissance, sans cette greffe céleste, l'arbre restera toujours sauvageon; il produira des bois, des feuilles, des fleurs, quelques fruits.... mais ce seront des fleurs stériles ou des fruits empoisonnés dont meurent les nations.

— Mais, me dira-t-on encore, ne voyez-vous donc pas? tout marche autour de vous, tout prospère en raison même de ces nouveautés; quel élan! comme les richesses abondent! le bien-être est partout!... — Et la satisfaction? et le bonheur? et la paix, fille de la vraie liberté, où sont-elles?... Si vous ne regardez qu'à la surface, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais au-dedans, mais au fond, que de germes de dissolution et de mort travaillent ce colosse!... Permettez-moi, puisque nous causons, une comparaison peut-être un peu commune : l'embonpoint est rarement la santé.

Mais il nous faut ouvrir ce livre de M. du Chatellier, que j'ai fermé trop longtemps. Quelle riche mine à exploiter! Je voudrais le transcrire en entier; forcé de me borner à quelques extraits, je mettrai sous vous yeux l'émouvant récit de la mort des Administrateurs du Finistère. Vous savez que je compte y trouver ma justification, et, en même temps, cela vous donnera, avec l'idée vraie de la valeur de ce livre, le désir de l'étudier en entier.

D'abord, qu'étaient ces administrateurs? quels étaient leurs principes?

« .... L'administration du département comme celle des districts, dans » tout le Finistère, avait accepté franchement la République et ses consé- » quences. — Dévouée à l'œuvre nouvelle, l'administration départemen- » tale, quoique composée en partie d'anciens gentilshommes, d'avocats et » de jeunes hommes pris dans les administrations publiques ou dans les » affaires, s'était très-résolument adonnée à tout ce qui pouvait établir ou » faire triompher le régime nouveau. N'hésitant sur rien, elle avait dans » plusieurs circonstances devancé même les mesures les plus décisives de » la Convention, et, quand celle-ci délibérait à l'égard des émigrés ou des » prêtres insermentés, elle les faisait surveiller, elle allait jusqu'à les faire » arrêter par mesure de sûreté, quoiqu'il n'y eût aucune disposition légis- » lative prise à leur égard. Pour la levée des impôts et des hommes appe- » lés à la défense de la patrie, elle avait mis le même zèle et la même » énergique activité. La flotte menace-t-elle de s'insurger, Brest peut-il » être attaqué par les Anglais ou le Finistère entamé par les insurgés du » Morbihan et de la Vendée? ses membres et ses commissaires avisent à » tout, sont sur tous les points à la fois, se concertent avec les chefs de la » force armée, marchent avec les troupes et se portent au-devant du dan- » ger et des difficultés qui peuvent naître. Mais il faut ajouter de suite » qu'avec ce zèle, avec cet élan patriotique et tout républicain, il y avait » un point essentiel sur lequel l'administration restait toujours inquiète, » celui de l'inviolabilité de la Représentation nationale, de son maintien et » de sa force, comme seule ancre de salut. »

Arrivés à ce point, les administrateurs eussent voulu s'arrêter, mais est-ce qu'en révolution l'on s'arrête! La Montagne attaque la Gironde, elle

l'emporte au 31 mai et au 2 juin, et le conseil général du département qui, réuni aux conseils généraux de district et de la commune de Quimper, le 7 juin, avait déclaré « que la Convention nationale ne jouissait plus » d'aucune liberté. » et qui avait levé des hommes pour marcher sur Paris et sauver la Convention de ses propres déchirements, se vit accusé par les vainqueurs d'avoir conspiré contre la République. « Dès ce moment, la » perte des administrateurs fut résolue, et le rapport de Barrère à la Con- » vention provoqua le décret du 19 juillet 1793, portant que dix-huit des » administrateurs du département seraient mis en accusation, pour avoir » tenté d'avilir la Représentation nationale, d'usurper ou d'influencer l'au- » torité du souverain en se rendant coupables d'entreprises contre-révolu- » tionnaires. »

Réunis sous les verroux, et à leur tours accusés de rébellion, les administrateurs firent paraître un premier mémoire justificatif, où, après avoir exposé toutes les preuves de *civisme* qu'ils ont données, et avoir dit que « si leur zéle les a égarés, l'erreur n'est pas un crime et que l'erreur » promptement reconnue sollicite toujours l'indulgence; » ils terminent ainsi : « Hommes de bonne foi qui lisez ce mémoire, interrogez votre » conscience et prononcez! Dites si vos administrateurs furent coupables » de conspiration; dites s'il dépendit d'eux de n'être pas victimes de l'er- » reur; dites si leurs intentions ne furent pas toujours droites et pures. » Le ciel lit au fond de leurs cœurs; il connaît leur innocence, et ce motif » de consolation soutient leur courage au milieu des adversités. Si les me- » sures générales ont exigé qu'ils perdissent leur liberté, ils trouveront » un adoucissement à leur maux en songeant qu'ils souffrent pour la patrie; » ils suivent de leurs vœux la prospérité de la République, et chantent » dans les fers ses succès et sa gloire. »

Vains efforts! les détenus ont beau chanter la gloire et les vertus de la sainte République; elle ne se piquait pas de clémence; ils le savent bien; aussi, le 28 nivôse an II, font-ils paraître un nouveau mémoire, adressé au Comité de Salut public. En voici des passages; les administrateurs, on le verra, ne pouvaient s'accuser plus humblement : « Ce qui a dissipé notre » erreur, c'est le temps, la réflexion, le sentiment; c'est la comparaison » que nous avons faite de la Convention avec elle-même, c'est le rappro- » chement de son état avant la révolution du 31 mai, et ce qu'elle est » devenue depuis cette époque; c'est le calme et la majesté soutenue de » ses séances, depuis qu'elle a eu vomi de son sein les traîtres qui entra- » vaient sa marche; c'est l'étonnant prodige qu'elle a opéré, tôt après, » en comblant les vœux du peuple par le don instantané d'une Consti- » tution populaire et républicaine.... Alors le bandeau est tombé; des flots » de lumière nous ont pressés, nous avons contemplé avec effroi la profon- » deur de l'abîme dans lequel on nous plongeait, et voyant le salut public

» dans l'immortelle et nécessaire Révolution du 31 mai, nous nous y » sommes ralliés irrévocablement avec le caractère de franchise, naturel » aux anciens Bretons. »

Tout cela fut sans effet, et le 1er prairial an II, « on vit arriver à l'an- » cienne chapelle de la Marine, entre une haie d'hommes armés, les trente- » quatre administrateurs du Finistère. Les mots *justice du peuple*, gravés » sur une plaque en cuivre, se lisaient au front de l'édifice. C'est là que » siégeaient Ragmey, Verteuil, Bonnet, des juges et des jurés, commis à » l'œuvre régénératrice qui se poursuivait alors sur tous les points de la « France. Élevés sur une estrade ombragée des trois couleurs, les ven- » geurs du peuple avaient le bonnet phrygien en tête et siégeaient où avait » reposé autrefois l'autel du sacrifice. »

Les malheureux, nous l'avons déjà dit, furent accusés d'avoir organisé de sang-froid un plan de contre-révolution, dans un but de « *destruction* » *calculé par l'aristocratie et le royalisme.* » — En vain le défenseur, Riou, voulut-il tenter quelques moyens de défense, Ragmey, le président, l'interrompit brusquement en lui disant : « Avant que tu ailles plus loin, » le tribunal a besoin de connaître tes opinions personnelles sur les arrêtés » de cette administration.... » Riou resta interdit et ne put répondre. .. — « Le tribunal, reprit Ragmey, t'interpelle et te demande si tu ne re- » gardes pas ces arrêtés comme liberticides, parce que, d'après ta réponse, » il a peut-être des mesures à prendre contre toi.... »

Un des accusés, Morvan, veut parler, mais Ragmey lui dit : « Que le » tribunal ne les écoutait plus »

Voilà la justice révolutionnaire !! Les administrateurs furent, bien entendu, déclarés coupables; mais laissons la parole à M. du Chatellier :

« Le verdict du jury étant ainsi proclamé, Ragmey, se levant avec » solennité, reprit la parole après que l'accusateur eut fait ses réquisitions » et prononcé la mort des condamnés par application des lois du 16 dé- » cembre 1792 et 26 juin 1793, et la confiscation de leurs biens en vertu » de la loi du 10 mars même année; puis il ordonna :

» Qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement, quant à » la peine de mort, serait exécuté dans les vingt-quatre heures, sur la place » du *Triomphe du Peuple*, imprimé, publié, affiché en français dans » toute l'étendue de la République, et en breton dans le département du » Finistère.

» Et un crêpe funèbre, dit l'honorable défenseur, à la bienveillance du- » quel nous devons presque tous ces détails, sembla voiler le sinistre tri- » bunal. — L'heure des ombres s'approchait avec l'heure dernière des » martyrs; toutes les poitrines étaient haletantes, et quand on entendit » prononcer, *sur l'honneur et la conscience*, l'égorgement des vingt-six » administrateurs, l'effroi fut à son comble..... Courageux Bergevin, in- » trépide Mérienne, énergique Guiller, brave Moulin, je n'oublierai jamais » vos dernières paroles :—*Scélérats! notre sang retombera sur vos têtes!...*

» ..... Mes sens étaient glacés, continue l'honorable défenseur, à la » place duquel nous ne saurions nous mettre, et je ne sais comment » je retrouvai ma demeure. — Je m'enfermai pour rendre compte » de ce terrible événement à une femme de grand cœur qui s'inté- » ressait au sort de l'innocence ; je ne pouvais m'exprimer qu'en mots » entrecoupés, et ses larmes me laissaient sans force, quand un bruit sourd » nous fit courir à la fenêtre.... Ciel ! c'étaient les vingt-six administra- » teurs, pressés dans deux charrettes, en corps de chemise, la tête nue, » les cheveux coupés et les mains derrière le dos.... Je ne pus croire à » tant de rage, à tant de célérité. L'impression de la douleur me laissa » sans force. »

« Malheureux ! plusieurs d'entr'eux chantaient la *Marseillaise* et » criaient : *Vive la République!* Et quand presque tous songeaient sans » doute à leurs familles, à leurs nombreux enfants, comme Cuny et Piclet, » au milieu d'eux était Expilly, longtemps décoré du sacerdoce et que les » bourreaux avaient été prendre sur son siége épiscopal. Une autre fois » encore, il avait vu Brest (c'était au commencement de 1791), et faisant » alors sa première entrée dans son diocèse, il avait été reçu dans ces » mêmes rues et sur ces mêmes places avec des fleurs et des arcs-de- » triomphe. Comme à l'aurore d'une paix annoncée au nom du ciel, il » avait entendu des hymnes d'allégresse. — Hélas ! aujourd'hui il est » garotté sur un tombereau, et, à sa suite, il y a un bourreau, du peuple, » des femmes en haillons et des enfants qui exhalent de longs cris de ven- » geance.

» Les victimes sont promenées par les carrefours de la ville, et au lieu » d'arriver à la place du *Triomphe du Peuple*, comme l'appelle Ragmey, » par la rue Saint-Yves, qui y conduit directement, on les dirigea par la » rue du Château, le long de laquelle s'alignent les troupes révolution- » naires qui se sont emparées de Brest. — Et, insultant à leur misère, les » égorgeurs leur ont offert un repas splendide que l'Hospice avait été » chargé de préparer, personne en ville n'ayant voulu accepter une aussi » triste mission.

» L'échafaud se trouva dressé à sa place habituelle, non loin de la porte » orientale du château, avec un soin tout particulier. Sur son pourtour, on » avait établi une ceinture de planches que le public ne devait pas passer. » Un vaste entonnoir, peint en rouge, était disposé près de la fatale bas- » cule, et une trappe était ménagée sur l'échafaud même pour faire tomber » dans des charrettes la dépouille des administrateurs.

» Toutes ces mesures étaient-elles une sûreté prise par les égorgeurs » ou Ance, le bourreau, qui, dès leur entrée au tribunal, avait dit que *les* » *administrateurs étaient à lui* ; se serait-il ainsi étudié à disposer avec » art le crime qui souriait à sa fanatique férocité..... Je ne sais, mais » il fut dit aussi que Ance rangea avec raffinement la tête ensanglantée de » chaque supplicié devant les yeux de ceux qui attendaient leur tour. Et

» toutes ces choses sont croyables, toutes ressortent des faits mêmes, et » appartiennent à cet ordre d'idées qui conduisait Carrier et ses acolytes à » s'enivrer des chants de l'orgie sur les galiotes de Lambertye; à ce même » ordre d'idées qui conduisait les jeunes gens de Rennes à demander l'hon- » neur d'exécuter les jugements à mort d'une troupe de bourreaux ; à cet » ordre d'idées enfin qui conduisit d'autres jeunes hommes, alors enfants, » à courir, chaque jour, du tribunal au champ d'exécution, où, avides de » tout voir, ils ont tout remarqué sans rien laisser échapper de la tradition » de ces tristes jours. »

Nous avons tenu à donner en entier ce long morceau, non seulement parce qu'il est d'un grand intérêt historique, mais encore parce qu'il semble venir à l'appui de la thèse qu'il nous est arrivé de soutenir, et répondre à toutes les déclamations si souvent réproduites contre la prétendue tyrannie des temps féodaux. Quelle époque fut pure de crimes, et qui oserait penser que le mal un jour désertera la terre? Nul donc ne nie l'existence et les méfaits et les crimes, je répète le mot, des Comorre le Maudit, des Coucy, des Guillaume de Poitiers, ou des Gilles de Retz; mais de là à en faire tout un système de gouvernement, il y a l'abîme qui sépare la vérité de ce qui ne l'est pas. Jamais ces faits, jamais ces hommes ne furent acceptés, tolérés, ne demeurèrent impunis. On cite, durant l'espace de sept à huit cents ans, du VII^e^ au XV^e^ siècle, dix, vingt, trente, cinquante, mettons cent barons, je le veux bien, qui se servirent tyranniquement de leur pouvoir; mais n'est-ce point user par trop d'une généralisation fausse que de venir nous affirmer que cela se passait partout ainsi, et que tous les princes, à peu d'exceptions près, opprimaient les peuples? Non, assurément; ce peut être un procédé commode, mais il n'est ni sérieux ni moral, ni vrai. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'alors, comme aujourd'hui, il y eut des hommes qui abusèrent des dons du ciel, — richesses, puissance, talent, — que ces abus se manifestèrent souvent d'une façon brutale, en rapport avec les mœurs rudes d'une époque qu'il est injuste de comparer à la nôtre ; mais ils ne furent jamais tolérés, mais la religion chrétienne les a toujours combattus, mais seule elle s'est opposée à ces restes de civilisation païenne toute favorable aux passions des puissants ; seule elle a su pénétrer les fortes tours, accuser le mal, le vaincre, l'humilier, le punir, et, mieux encore, sanctifier le coupable par le repentir et l'acceptation du châtiment; et ainsi elle a substitué, par une action toujours persistante et modérée, aux mœurs dissolues et féroces des anciens, la douceur de nos habitudes européennes. Ce qui nous les a rendus, ces maux, ces mœurs féroces, ces délations, ces massacres érigés en système de gouvernement, nous l'avons vu, ce ne sont ni les papes, ni le clergé, ni les princes, ni les seigneurs; ce sont, au contraire, l'absence et la négation de toutes ces autorités. Alors une grande nation, descendue des hauteurs où le Chris-

tianisme l'avait posée, tomba dans la fange sanglante de la civilisation païenne; l'idolâtrie ne lui fut point épargnée, et la souveraineté de Dieu étant rejetée, elle subit le joug de l'homme révolté; — il fut terrible, car la révolte c'est l'orgueil, l'orgueil c'est Satan, et Satan c'est l'homicide!...

Aussi, à cette époque, le dernier mot du gouvernement c'était la mort... Pour en arriver là, tout prétexte était bon. Cela me conduit à vous transcrire cette dernière page de M. du Chatellier : « La partie la plus curieuse de » ces documents est celle qui indique les motifs mêmes de ces arresta- » tions : — La plupart des détenus n'ont été saisis que comme *suspects* » et comme dangereux; leur naissance, leur fortune, leur rang dans la » société ont décidé de leur sort Des notes très-brèves et très-caracté- » ristiques toutefois, ont été ajoutées par les Comités révolutionnaires à » l'écrou de chacun. L'un a été arrêté *pour ses relations avec les riches* » *et avec les nobles;* l'autre, *comme prévenu d'incivisme*; un troisième, » *pour l'absence de son fils et de son neveu, supposés émigrés;* celui-ci, » *comme étant aristocrate par éducation;* — cet autre, *pour avoir caché* » *dans son jardin deux sacs de jetons armoriés;* — beaucoup *pour* » *être de caractère et de relations inconnues;* — d'autres encore *pour* » *avoir des opinions secrètes;* — *pour avoir des relations avec des* » *béguines ou des prêtres réfractaires;* — *pour avoir vécu avec des* » *parents qui ne sont pas dans les bons principes*, etc., etc.; — celui-ci » *pour avoir dit qu'il rentrerait dans la possession de ses biens;* — » celui-là *pour avoir rencontré deux officiers municipaux et leur avoir* » *dit : Bonjour, messieurs;* — cet autre *pour avoir fait, en 1791, col-* » *lationner ses soi-disant titres de noblesse;* enfin, cette femme, *pour* » *être en correspondance avec son mari émigré;* cette jeune fille *pour* » *être spirituelle et pour être disposée à ridiculiser les patriotes;* cette » autre, *pour avoir décidé l'émigration de son mari et être aussi spiri-* » *tuelle qu'il est simple;* ce prêtre, *pour avoir refusé d'embrasser* » *l'arbre de la liberté;* — cet agent d'affaires, *pour avoir émondé un* » *bois de châtaignier, afin d'affamer le peuple;* celle-ci *pour avoir* » *professé les opinions de son père, en témoignant dans toutes ses ma-* » *nières une morgue aristocratique;* celle-là *pour avoir reçu des lettres* » *à double sens*; d'autres enfin, *pour être hautaines, morgueuses,* » *quoique sans fortune; — pour tenir à leur caste et aux préjugés des* » *ex-nobles; — pour avoir des liaisons avec leurs semblables; — pour* » *être incorrigibles; — pour avoir de l'esprit et des moyens de nuire;* » *— pour n'avoir pas voulu, quoique jeune, accepter l'éducation répu-* » *blicaine qu'on lui a offerte; — pour être ambitieuse de gloire et de* » *distinctions; — pour être babillarde et feindre de la popularité; —* » *pour être d'un esprit borné et solitaire, en restant attaché aux pré-* » *jugés de l'ancien régime*, etc., etc. »

J'avais encore à vous parler de deux ouvrages relatifs à cette même époque, — l'un de M. le Cte de Quatrebarbes, *une Paroisse vendéenne sous la Terreur* (1), l'autre de M. le Cte de Carné, *un Drame sous la Terreur* (2); deux épisodes, palpitants d'intérêt, de ce grand mouvement catholique et populaire, vendéen et breton, qui fut la protestation énergique et comme le cri de la conscience de la France contre les crimes légaux de la Révolution. Mais je me suis oublié avec M. du Chatellier, et je ne m'en excuse pas, sûr que je suis que si vous voulez m'imiter, vous vous oublierez comme moi : il y a des ouvrages qu'on lit avec entraînement et dont on parle durant de longs jours.

Louis DE KERJEAN.

MÉLANGES.

LA PROVINCE LITTERAIRE.

Le *Journal des Villes et des Campagnes* a publié, le 25 juillet dernier, un article intitulé *La Province littéraire*, où il parle à ses lecteurs de deux revues provinciales : la *Revue du Lyonnais* et la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Les éloges que M. J. Béliard nous y décerne revenant de droit à tous nos collaborateurs, nous croyons de notre devoir de les leur transmettre : ils leur seront, nous n'en doutons point, une récompense pour le passé et un vif stimulant pour l'avenir *(Note de la Rédaction)*.

— « Les revues littéraires de Paris, dit M. J. Béliard, ont en province » de jeunes sœurs qui, pour être ennemies de la réclame et du bruit, n'en » montrent pas moins de savoir et de talent, et n'offrent pas moins d'intérêt » aux lecteurs que leurs sœurs aînées de la capitale. C'est à elles, c'est à » ces revues modestes dans leurs allures, mais toujours pénétrées de la

(1) Un vol. in-12, 4e édition, à Paris, chez Jacques Lecoffre ; à Nantes, chez Poirier-Legros.
(2) Un vol. in-12, 2e édition, chez Michel-Lévy, à Paris.

» dignité et de l'importance de leur mission, que nos provinces et la capi-
» tale elle-même doivent, à l'heure qu'il est, une foule de travaux im-
» portants, d'études consciencieuses et de recherches savantes qui ont
» remis en lumière des trésors de l'art, de la philosophie, de la littéra-
» ture, tout ce que comporte et ce qui complète l'histoire nationale d'un
» pays.

» Nous avons sous les yeux les dernières livraisons de deux de ces
» excellentes publications provinciales : la *Revue de Bretagne et de Ven-*
» *dée* et la *Revue du Lyonnais*. »

Après avoir loué les graves travaux de cette dernière revue, qui arrive à sa vingt-cinquième année d'existence, et qui pourrait prendre la devise *crescit eundo*, M. J. Béliard ajoute : — « Nous n'avons qu'un regret à son
» sujet et elle ne nous laisse qu'une critique à faire : c'est qu'aux travaux
» sérieux qui recommandent essentiellement chacune de ses livraisons aux
» hommes érudits, aux moralistes, aux penseurs, cette revue ne mêle pas
» plus souvent le précepte d'Horace : *utile dulci*, par des articles d'ima-
» gination, de critique littéraire et d'observation de mœurs, chroniques,
» nouvelles, etc.... Cette lacune remplie, le cadre de la *Revue du Lyon-*
» *nais* sera complet et parfait.

» La *Revue de Bretagne et de Vendée*, fondée et dirigée à Nantes par l'ho-
» norable M. de la Borderie, nous paraît avoir compris le charme de cette
» variété des matières, qui sollicite et entraîne la curiosité du lecteur ; sous
» la plume élégante et facile de M. Louis de Kerjean nous y trouvons de pi-
» quantes notices littéraires, des comptes rendus, des critiques artistiques
» pleines d'atticisme et de goût. Des nouvelles puisées dans l'histoire po-
» litique et les mœurs de la Bretagne viennent ajouter encore à l'intérêt
» du recueil. M. de la Borderie et ses collaborateurs ont parfaitement
» compris que dans la vieille et glorieuse Bretagne l'agriculture devait
» avoir sa place à côté des lettres, dans leur expression archéologique et
» historique, se souvenant sans doute que les anciens législateurs bretons
» ne séparaient pas l'homme qui défriche la terre de celui qui ouvre le sol,
» non moins dur, de l'intelligence.

» La *Revue de Bretagne et de Vendée* ne remonte qu'à l'année 1857 ;
» plus jeune que la *Revue du Lyonnais*, elle marche sur ses traces et
» se montre la digne émule de son aînée : aussi les témoignages de sym-
» pathie ne lui ont-ils pas fait défaut auprès des organes les plus accré-
» dités de l'opinion publique, non-seulement en Bretagne, mais dans nos
» autres provinces, mais à Paris, la ville insoucieante et oublieuse de tout
» ce qui n'est pas à elle, pour elle et chez elle. En ce qui nous concerne
» personnellement, nous avons salué des premiers cette nouvelle produc-
» tion de la presse provinciale. Nous aimons, nous honorons d'autant plus
» les œuvres littéraires de la province, que nous y trouvons plus généra-

» lement le talent, l'esprit et le savoir unis à une modestie d'écrivain, une » indépendance et une probité de critique bien rares de nos jours sur le » marché parisien. Nous tenons pour le mot à cause de la chose elle-même, » politique ou littéraire, dont tant de gens ont fait à Paris métier et mar- » chandise.

» Comme il est arrivé pour la *Revue du Lyonnais*, les noms les plus » justement honorés dans le pays, les esprits les plus distingués des deux » provinces sont venus se grouper autour de la publication bretonne et » vendéenne. Ce concours spontané de toutes les notabilités de l'intelli- » gence et de la fortune à la confection de pareille œuvre est un heureux » symptôme qu'il nous plaît de signaler : c'est tout une vie nouvelle pour » la province trop longtemps méconnue d'elle-même et trop exclusivement » tributaire de Paris.

» Le simple titre des matières principales contenues dans l'un et l'autre » recueil pourra faire apprécier la nature et le mérite des sujets traités.....

» Après un travail très-substantiel de M. de la Borderie sur le *Com- » merce et la féodalité en Bretagne*, depuis le neuvième jusqu'à la pre- » mière partie du quatorzième siècle, des études littéraires sur Shakspeare, » des études archéologiques sur l'itinéraire de Saint-Pol à Brest, et les » *Récits populaires des Bretons*, nous avons trouvé l'amusante et fine » satire d'un poëte aimé de la province et distingué de tous les juges com- » pétents, M. Hippolyte Minier, membre de l'Académie de Bordeaux, » l'auteur de *Mœurs et travers* et de plusieurs autres productions poé- » tiques qui l'ont placé à bon droit au rang de nos poëtes les mieux inspirés » et de nos plus aimables conteurs en vers. C'est une pièce ayant pour » titre : *Dans un wagon*. La donnée en est des plus simples et la mora- » lité des plus piquantes. »

Après avoir analysé la pièce et en avoir cité nombre de vers : « N'est-il » pas vrai, dit en terminant M. J. Béliard, que voilà un délicieux petit » conte et dit avec autant de grâce que de raison et d'esprit? Par malheur » il nous a fallu le tronquer. Nous en demandons pardon au poëte et à » nos lecteurs. »

M. le C^te^ de Nugent, père de notre collaborateur, vient de mourir au château des Mesnuls, à l'âge de 81 ans. Ancien officier de la brigade irlandaise au service de la France, préfet et maître des requêtes sous la Restauration, chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Maurice et Saint-Lazare de Sardaigne, nul n'a mieux mérité que M. le C^te^ de Nugent la devise des régiments irlandais au milieu desquels il était né : *Semper et ubique fidelis*.

L'INSURRECTION DE 1675

A GUINGAMP.

Le travail qu'on va lire est un chapitre inédit de la seconde édition de l'histoire de Guingamp, que M. Prud'homme va faire paraître, en deux volumes in-8°, sous ce titre : GUINGAMP, ÉTUDES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU TIERS-ÉTAT EN BRETAGNE, PAR M. S. ROPARTZ, *deuxième édition entièrement refondue d'après un très-grand nombre de pièces inédites.*

(*Note de la Rédaction.*)

Personne n'ignore que la Bretagne s'est soulevée durant le XVII^e^ siècle, à propos du tabac et du papier timbré; et que cette mutinerie fut réprimée, avec une atroce sévérité, par le duc de Chaulnes, commandant de la province, parce qu'il n'est personne qui n'ait lu les lettres horriblement spirituelles écrites par Madame de Sévigné sur ce triste sujet. Mais je ne sais point d'épisode important de notre histoire sur lequel on ait publié moins de documents ; et, si je ne me trompe, on n'a rien imprimé, outre les treize lettres dans lesquelles la mère de Madame de Grignan parle plus ou moins épisodiquement de ces événements. Encore, ces lettres n'ont-elles trait, en général, qu'aux mutineries de Rennes et à l'exil du Parlement, qui furent comme la dernière scène de cette tragédie, dont le premier acte, et le moins sanglant, s'était joué à Nantes dès 1673. Or, quand Rennes se révolta, la Basse-Bretagne, et principalement la Cornouaille, était en pleine insurrection, et d'innombrables troupes de paysans armés menaçaient de pillage et d'incendie les villes dont la populace faisait écho. A cet immense mouvement, l'immortelle marquise a consacré cinq lignes qui

donnent froid dans les os, et que voici : « Nos pauvres Bas-Bretons s'attroupent, quarante, cinquante, par les champs, et dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux, et disent *meâ culpâ;* c'est le seul mot de françois qu'ils sachent; on ne laisse pas de les pendre; ils demandent à boire, du tabac et qu'on les dépêche, et de Caron pas un mot (1). » Si quelqu'un a ajouté quelque chose à ce que je viens de citer, ce quelque chose est si tenu qu'il a, je le confesse, complètement échappé à mes lectures ou à ma mémoire.

Cette pénurie absolue de documents m'enhardit à rassembler quelques notes puisées dans les papiers de la municipalité de Guingamp, et dans ceux de la famille d'Acigné, tout incomplets et décousus que soient ces renseignements (2).

Les papiers des archives municipales sont principalement les comptes du maire et les registres des délibérations de la communauté de ville, pour cette année 1675 et les suivantes; les papiers de la famille d'Acigné sont quelques lettres adressées de Guingamp à Claude d'Acigné, marquis de Carnavallet, qui venait d'être nommé gouverneur de Brouage et lieutenant-général, pour Sa Majesté, dans la Saintonge et le pays d'Aunis. Ces lettres sont écrites par Mesdames de Mezobran, de Kercabin et d'Acigné (3), sœur du marquis de Carnavallet, qui ne se doutaient pas que leurs épîtres seraient quelque jour, et si malencontreusement pour leur amour-propre, rapprochées de celles de Madame de Sévigné.

Les Bretons n'avaient pas été familiarisés avec les impôts; celui que Louis XIV établit sur les tabacs, et, plus tard, la bizarre invention du papier timbré, furent reçus dans la province avec un mécontentement universel. Ce mécontentement se traduisit en acte

(1) Lettre du 24 septembre 1675.

(2) Mon honorable confrère, M. Paul Delabigne-Villeneuve, a annoncé, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, la publication d'un « Journal de la Révolte du papier timbré, advenue en la ville de Rennes et en divers cantons de Basse-Bretagne, en 1675 : » mais ce travail, dont le titre seul dévoile toute l'importance, est resté à l'état d'annonce.

(3) Jeanne-Jacqueline, Marguerite et Marie d'Acigné, filles de Jean d'Acigné, baron de La Touche, et de Marguerite Fleuriot, héritière de Kernabat. — Claude d'Acigné était second fils de cette maison; mais Jean d'Acigné, son aîné, mourut sans hoirs, en 1674. — Claude mourut aussi sans héritiers, et aussi Yves, fils cadet, chevalier de Malte et capitaine de cavalerie au service du duc de Modène, mort en 1660.

de rébellion, à Nantes, dès l'année 1673. L'émeute de Nantes, excitée, s'il faut en croire Ogée, par deux femmes, tomba d'elle-même ; le gouverneur, Sébastien de Rosmadec, montra une modération que la cour taxa de faiblesse, et blâma énergiquement : leçon indirecte, dont profita trop bien le duc de Chaulnes.

On est tout d'abord amené à se demander pourquoi ce premier ferment de révolte couva pendant la fin de l'année 1673, pendant toute l'année 1674 et les premiers mois de 1675, puisque ce fut seulement vers le mois d'avril 1675 que l'insurrection générale éclata.

Je crois en avoir trouvé la raison dans un fait dont personne aussi, je crois, n'a parlé. Pendant l'année 1674, la Bretagne fut sillonnée de troupes, et tenue en alerte par la menace d'une descente des Hollandais sur ses côtes ; cette circonstance retarda la révolte, mais la favorisa dans un autre sens, parce que la misère fut extrême et alla presque jusqu'à la famine (1). On me pardonnera quelques détails, bien que les événements de 1674 ne se rattachent que très-indirectement à ceux de 1675, auxquels est spécialement consacré ce chapitre.

M. de Carnavallet (il avait, de son autorité privée, érigé ce fief en marquisat, comme son père avait fait de La Touche une baronnie,) (2), avait été nommé lieutenant de la Saintonge et de l'Aunis, en avril 1674, si je ne me trompe. Le 26 mai, l'une de ses sœurs, je ne sais laquelle, car les lettres ne sont pas signées, lui écrivait (3) :

(1) Hévin, dans sa Consultation XIII, après avoir constaté que, de 1650 à 1664, la prospérité de la Bretagne fut immense, s'exprime ainsi : « Voilà la face de la province jusqu'en 1664, laquelle a extrêmement changé depuis ; car, à l'abondance des espèces d'or et d'argent, la rareté a succédé par les charges extraordinaires qu'elle a soutenues depuis, et dont elle est épuisée. — (Suit l'énumération de douze nouveaux impôts, parmi lesquels le tabac et le papier timbré.) — C'est, poursuit l'auteur, ce qui a converti l'abondance des espèces en rareté, qui augmente et qui est si manifeste, que les revenus des terres et fermages sont moindres d'un tiers par toute la province, aussi bien que les loyers des maisons dans les villes, et il y en a même où ils ont diminué de plus de moitié. »

(2) C'était la mode, ainsi que le constatait Hévin : « Ce n'est que dans le dernier siècle qu'on s'embaronna, de même qu'en celui-ci l'on s'est emmarquisé. » (*Quest. Féod.*, p. 21.) — Ce nom de Carnavallet avait, du reste, une illustration véritable, ayant été porté par François de Kernavanoy, grand écuyer du roi Henri II, puis gouverneur d'Henri III, et l'un des hommes éminents du XVI^e^ siècle.

(3) Je rectifie partout l'orthographe de ces dames, qui, il faut bien le dire, n'est d'ancune époque.

« J'ai une joie très-parfaite, mon très-cher frère, de ce que vous vous êtes rendu en parfaite santé, et de ce que votre équipage a fait le voyage sans mal.

» Messieurs de Carnabat (1) et de Mezobran (2) sont à Brest, où toute la cavalerie des quatre évêchés s'est rendue. On dit que l'infanterie marchera. Monsieur du Gage (3) est aide-de-camp de Monsieur de Chaulnes, à Brest. On croit que le duc fera une revue de toute la cavalerie, après quoi il les renverra. Ce n'est pas que les Hollandais ne fassent bien de la frayeur dans les côtes ; mais les entendus disent qu'ils ne croient pas qu'ils aillent descendre à Brest. On dit que les Malouins ont peur : la plupart des femmes sont allées à Rennes ; pourvu qu'elles soient bien faites, les galants de Rennes se consoleront de la guerre. On ne parle que des Hollandais partout. »

A son tour, le 29 mai 1674, un sieur Arthur Laurence, régisseur, je suppose, de M. de Carnavallet, disait :

« J'ai entendu lire la lettre que vous avez écrite à Monsieur de Mezobran, par laquelle vous lui mandez que vous vouliez que l'on eût vendu tous les meubles que vous avez ici, sans réserve. Si cet ordre fût venu quinze jours auparavant, l'on eut pu les vendre ; mais, présentement, il n'y a rien à faire, attendu que la noblesse et les bourgeois sont tous à Brest, et l'on ne sait quand ils reviendront. L'on vous trouvera fermiers pour Carnabat et Carnavallet, s'ils peuvent demeurer d'accord de prix, le bled diminuant ici de prix au lieu d'augmenter. Pour faire fin, l'on ne parle ici que de la guerre, et il y a à Brest plus de trois mille cavaliers des quatre évêchés, et plus de quatre mille paysans tous les jours, pour les fortifications, à remuer de la terre : ils y vont depuis Tréguier et La Roche, qui sont distants de Brest de vingt-deux lieues. Monsieur de Carnabat n'est d'aucune compagnie, Monsieur le duc l'ayant retenu près de lui. »

Cette chaude alerte ne fut apaisée que dans le courant de juillet ; le 30 juin, une des dames mandait encore :

(1) Charles d'Acigné, frère de M. de Carnavallet.

(2) Rolland Le Goualès, mari de Jeanne-Jacqueline d'Acigné, et beau-frère de M. de Carnavallet.

(3) Julien de Cleuz, châtelain des Salles, aux faubourgs de Guingamp.

« Je vous assure, mon très-cher frère, que j'ai bien du chagrin de ce que vos affaires avancent si peu ; mais il n'y pas moyen de rien faire que nos Messieurs ne soient de retour. Mon frère de Carnabat nous mandoit qu'il seroit ici sur la fin de cette semaine ; mais, puisqu'il n'arrive pas, je crains qu'il n'ait suivi Monsieur le duc, que l'on dit parti de Brest, depuis mercredi, pour aller à Belle-Isle. On a voulu dire ici que la ville étoit bloquée, et que tout ce que put faire le marquis de Coetlogon (1), fut d'entrer tout au plus vite dans la citadelle, suivi de cinquante cavaliers. Il y eut une furieuse alarme à Brest, il y a huit jours : on voyoit les ennemis à sept lieues de la ville, et, le jour devant, on avoit congédié toute la cavalerie, si bien qu'ils étoient tous dans une consternation la plus terrible du monde. L'on fit exposer le Saint-Sacrement, et tout le monde se mit en prières. Monseigneur de Tréguier leur donna l'absolution générale ; car, comme ils n'avoient pas de secours, ils croyoient tous périr ; lorsque le vent, que les ennemis avoient bon, tourna tout d'un coup. »

Le duc de Chaulnes ne quitta les côtes du Finistère qu'à la fin de septembre : « A la fin, toute la cour de Brest s'en est allée à Nantes. Monsieur de Tréguier avoit préparé quantité de vivres pour Monsieur le duc ; mais il s'en est allé, sans le venir voir (2). »

On n'avait plus à craindre que les flottes hollandaises insultassent nos côtes ; Turenne venait de balayer l'Alsace et de l'arroser du sang des Impériaux. Louis XIV, parvenu à l'apogée de sa fortune, apparaissait aux yeux de ses contemporains avec une auréole au front et comme une sorte de demi-dieu. Ce fut alors que le peuple, écrasé par l'impôt, épuisé par la guerre, osa trouver trop lourd le sceptre du grand roi. La Bretagne et la Guyenne poussèrent à la fois le même cri. Le maréchal d'Albret et le duc de Chaulnes se hâtèrent, en même temps, d'étouffer dans le sang cette plainte, qui eût troublé les rèves glorieux du monarque.

Le mouvement de Bretagne, commença, je crois, en avril 1675. La première trace que j'en trouve, est dans une lettre écrite, le 3 mai,

(1) Lieutenant du duc de Chaulnes.

(2) Lettre du 13 octobre 1674.

par le duc de Chaulnes et que les registres de la communauté de ville analysent en ces termes :

« Lecture d'une lettre de M. le duc de Chaulnes, datée de Rennes, le 3 de ce mois, par laquelle il mande qu'il est si persuadé de la fidélité de cette ville et de son zèle au service du roi, qu'il croit inutile de l'y exhorter. Mais comme il se pourroit, ainsi qu'il est arrivé à Rennes, que quelque canaille voudroit profiter des désordres, il faut prévenir leurs desseins, en établissant dès à présent une garde devant l'Hôtel-de-Ville, pour opposer d'abord à leur attroupement. Il sera aussi donné ordre, en cas d'émeute, ce qu'il ne croit pas, que les capitaines fassent prendre les armes à leurs compagnies pour maintenir la tranquillité publique. »

La communauté de ville se hâta d'écrire au commandant, pour « le remercier très-humblement du soin qu'il prend de la conservation de cette communauté et pour l'assurer de sa docilité, et que, jusqu'à présent, il n'a paru aucune émeute de la part du peuple. » On établit, en même temps, une garde permanente, et on donna des ordres précis aux quatre compagnies de la milice bourgeoise.

Le 15 mai, comme la fermentation augmentait, et que le duc de Chaulnes répandait des troupes dans le pays, les bourgeois de Guingamp résolurent de lui envoyer une solennelle ambassade, composée d'un juge de la cour ducale, du maire et de deux notables, « pour protester de leur obéissance et fidélité au service de Sa Majesté, et prier Son Excellence d'interposer son crédit auprès du roi, de décharger ladite communauté du logement des gens de guerre, attendu que la ville est de peu d'étendue et que d'ailleurs elle a toujours été très-soumise aux ordres de Sa Majesté, dont elle ne se départira jamais, étant prête de s'opposer à toute entreprise contre son service. »

Malgré ces protestations et cette apparente tranquillité, Guingamp était alors à la veille de son émeute : ce fut dans la nuit du 24 au 25 mai. L'insurrection avorta : la milice tint bon, et s'empara des factieux.

Après cet exploit, les bourgeois, qui eux aussi, comme dit Madame de Sévigné, « aimoient mieux les maux que les remèdes (1), » avisèrent bien vite aux moyens de détourner « l'orage des gens de

(1) Lettre du 13 novembre.

guerre, » dont ils étaient malheureusement menacés « à cause des désordres que quelque canaille de cette ville y avoit, les jours passés, voulu exciter. » Ils dépêchèrent un exprès à leurs députés, à Rennes, pour qu'ils disent bien à Son Excellence : « que s'il y a eu quelque émotion populaire, elle est tout à fait apaisée par l'emprisonnement des factieux, auxquels on fait le procès, dont M. le marquis de La Coste, qui est ici résidant, est pleinement informé. » M. de La Coste eut, de son côté, la bonté d'écrire en faveur des bourgeois.

M. de Langeron, qui était devenu propriétaire de La Coste, en Plaintel, par son mariage avec Magdeleine du Gouray, et qui n'est connu que sous le nom de marquis de La Coste, était lieutenant, pour le roi, dans les quatre évêchés de Basse-Bretagne. Ce fut lui qui, dix ans plus tard, mit à exécution, avec une sagesse et une modération dont il donna toujours des preuves honorables, l'édit contre les Protestants. J'ai déjà publié sa correspondance à ce sujet (1), et ce que je vais raconter complètera la biographie de ce personnage, dont la physionomie ressort avec un certain relief et mérite de ne pas être oubliée.

Cependant, M. le lieutenant du grand-prévôt était accouru à Guingamp pour faire le procès aux trois mutins qui avaient été arrêtés lors de l'émeute. Cette affaire fut menée avec un zèle si exemplaire et une célérité si méritoire, que, dès le 6 juin, le procureur des bourgeois, « conformément aux ordres du marquis de La Coste, et de l'advis de la communauté, » payait « aux charpentiers qui avaient levé la potence, dix livres, et à l'exécuteur criminel de haute justice, cinquante livres (2). »

(1) *Portraits Bretons*, voyez le chap. intitulé : « Les Derniers Protestants. »

(2) La seigneurie, et je lui en fais mon compliment, entretenait fort mal son gibet. L'inventaire des titres, aux archives des Côtes-du-Nord, porte, à la page 119 : « 23 septembre 1387 — 7 mai 1475. — Six pièces concernant les réparations du gibet et justice patibulaire de Guingamp. » — Du reste, ces gibets seigneuriaux ne servaient presque jamais, et, dans les aveux, on trouve ordinairement la mention que les pots sont gisants à terre. Même avant 1538, alors qu'on ne connaissait aucun appel en matière criminelle, dans notre pays ; alors que tout « haut-justicier, appelant avec soi des postulants de sa jurisdiction pour assesseurs, pouvoit condamner le matin et faire pendre la relevée, » on pendait très-rarement dans les justices seigneuriales. La raison très-péremptoire qu'en donne Hévin, c'est qu'aux termes du chapitre 135 de la très-ancienne Coutume, en matière criminelle, on pouvait porter l'affaire, de plano, à la juridiction supérieure, sans qu'il y eût jamais lieu au retrait de barre, et chacun, selon le mot d'Hévin, préférait, en si grave matière, « un juge de grande autorité, dans la justice et le mérite duquel il s'assurait plus, que dans celle d'un petit juge. » — Hévin, *CXI^e Consult.*

La rébellion fut parfaitement étranglée, à Guingamp, par cette triple pendaison; mais la Basse-Bretagne était en feu. Le 10 juillet, « sur la remontrance du sieur maire, que sur les bruits qui courent et les désordres arrivés à Châteaulin, Carhaix et autres lieux, et sur les menaces que l'on fait de venir à Guingamp pour insulter, brûler et piller, il convient que la communauté prenne ses sûretés et mesures pour éviter les insultes, repousser les insolents et conserver la ville, — a été arrêté que le sieur maire fera incessamment travailler aux réparations des portes, ponts-levis et murailles, pour les mettre en état de défense. » On prit aussi d'autres mesures de police, on fit des provisions de poudre et de plomb, et, pendant dix mois, la population fut presque continuellement sous les armes.

Par une circonstance toute particulière, nous trouvons dans les registres et les comptes municipaux de Guingamp, des détails sur les graves événements de Châteaulin.

Le 12 juin, le maire remontra à la communauté assemblée : « qu'il avait eu avis que Monsieur le marquis de La Coste, lieutenant du roi en Basse-Bretagne, ayant sorti de cette ville de Guingamp, depuis mercredi dernier, après y avoir apaisé les troubles, pour aller à Châteaulin, où étant, il auroit été attaqué par les séditieux et même par un nombre infini de paysans de la campagne, qui se seroient joints à ceux de la ville ; lesquels, armés, ont attaqué mondit sieur le marquis et sa compagnie, de sorte qu'il a été fort blessé par les mutins dudit Châteaulin, d'où on l'a transporté à Brest, dans un grand péril de sa vie : ce qui doit causer une douleur extrême, particulièrement à cette communauté, qui a de grandes obligations à Monsieur le marquis de La Coste. » La communauté députa immédiatement le sénéchal, le procureur fiscal et le maire, pour aller faire compliment de condoléance au noble blessé ; cette attention alla au cœur de celui-ci, et, le 8 août, il écrivait :

« Messieurs, quoique je sois encore assez incommodé, je ne puis retarder davantage à vous témoigner le ressentiment que j'ai de la grâce que vous m'avez faite de m'envoyer vos députés pour me faire connaître la part que vous prenez à l'accident qui m'est arrivé. Comme c'est une marque de votre amitié, je tâcherai, en toute occasion, de

vous en marquer ma reconnaissance, en général et en particulier ; et afin que ceux qui viendront après nous aient connaissance de nos sentiments communs, je vous prie que celle-ci soit enregistrée sur le livre de la communauté. Je suis, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Dans l'intervalle, on avait publié par toute la Bretagne un arrêt du Parlement, en date du 12 juin, et dont la teneur suit :

« La Cour a donné commission au procureur-général pour informer contre ceux qui sèment de faux bruits de l'imposition de la Gabelle et et autres nouveaux subsides, et commis Maître Joachim Descartes (1), conseiller, avec tout effet et connaissance de cause pour instruire, faire et parfaire le procès aux coupables, et fait défense à toutes personnes de s'assembler ni attrouper sur peine de la vie. »

Le duc de Chaulnes vint en personne à Quimper, au centre dè la révolte ; il marcha de là sur Carhaix, où il était à la fin d'août. Il avait avec lui toute une armée : il écrasa l'insurrection ; mais Dieu sait à quel prix !

C'est ici que trouve place une lettre écrite de Gningamp, le 24 septembre, par une des sœurs du marquis de Carnavallet, et qui nous fait connaître, dans un autre style, sinon dans un autre esprit que Madame de Sévigné, l'ensemble de l'expédition du duc de Chaulnes en Basse-Bretagne :

« Il n'y a pas longtemps, mon très-cher frère, que Monsieur de Carnabat vous a écrit, et je ne doute pas qu'il ne vous ait tout-à-fait instruit de l'état où sont présentement vos affaires. Cela va toujours bien lentement, par la raison qu'on ne vouloit rien demander aux hommes, vu leur grande pauvreté. Ils ont eu du bled assez cette année, Dieu merci ; mais tout sera pillé par les troupes qui vont venir ici cette semaine. Monsieur le duc de Chaulnes est depuis samedi à Morlaix. Mon frère de Carnabat y est allé pour rendre ses civilités à Monsieur le duc. Il ira de là à Lannion et à Tréguier : mon frère le suivra en cette tournée. Les paysans ont été bien punis de leur rébellion : ils sont

(1) De la famille de l'illustre philosophe, dont le père s'appelait aussi Joachim Descartes. Celui dont il est cas ici, était, je crois, fils de Pierre, frère aîné de René, et c'est lui qui a signé comme témoin au baptême de Catherine Descartes, sa sœur, le 12 décembre 1637.

présentement souples comme un gant. On en a pendu et roué une quantité en ce pays de Cornouailles, et particulièrement à Quimper-Corentin. Pour ceux de ce pays-ci, qui n'étoient pas révoltés, ils ont pourtant pensé faire les idiots ; car on ne pouvoit venir à bout de leur faire signer la requête que Monsieur de Chaulnes avoit envoyée en toutes les paroisses : ils disoient que c'étoit la gabelle qu'on leur vouloit faire signer. Monsieur de Carnabat fit plus de six voyages à Plouisy pour leur devoir faire entendre ce que c'étoit : il ne put y parvenir. A la fin, ma sœur de Carnabat y alla, et mena avec elle Monsieur de Kergrist La Grève, auquel ils avoient créance, et il signa pour toute la paroisse. Les jours devant que l'acte fût fait, mon frère en avoit fait mettre deux en prison, si bien que cela leur fit grand peur. Le métayer du Parc-Pruc est un des prisonniers : il a été accusé d'avoir été avec les bonnets rouges (1), et de les avoir sollicités de venir piller cette ville et Plouisy. Cet homme vous doit beaucoup : on a fait arrêter ses gagneries (2). Il s'appelle Tilly. Il doit plus de trois cents livres. J'aurois pourtant grand regret qu'il fût pendu, à cause qu'il est notre homme. Madame du Gage fut aussi à Saint-Michel (3), et leur fit signer. Monsieur du Cludon (4) est lieutenant du roi en l'évêché de Tréguier, et Monsieur de Nevet, en Cornouailles, en l'absence de Monsieur de La Coste, lequel ne se remet guère. On a dit ici qu'il étoit mort. On a fait désarmer tous les paysans, et on a ordonné de donner les armes à leurs capitaines de paroisses. Ceux de Plouisy ont un grand chagrin de ce qu'on ne les met pas à Carnabat. L'on fait contribuer toutes les paroisses d'autour de Guingamp, sous quatre lieues à la ronde, pour nourrir les troupes pendant que Monsieur le duc sera ici : on croit qu'il y sera trois nuits. On a fait provision d'avoine, douze cent trente boisseaux ; deux cents moutons ; cent charretées de paille ; cent cinquante de foin ; quarante-huit bêtes à cornes ; dix charretées de bois. Toutes les femmes ont bien peur, et la plupart se mettent dans

(1 Je ne sais quelle catégorie de révoltés on désignait par cette épithète, qui semble empruntée au vocabulaire des révolutions contemporaines.

(2) Récoltes en terre.

(3) Fauxbourgs de Guingamp, trève de Plouisy.

(4) Jean de Kergorlay, père de Madame du Gage, unique héritière, qui porta le Cludon dans la maison de Cleuz.

les couvents. Enfin, tout est ici dans une consternation la plus grande du monde.

» Le marquis de Mongaillard a été tué à Carhaix, depuis que Monsieur le duc y est, par le cadet de Tonquedec-Pongant : il est fort regretté. On garde Pongant très-exactement. On parle du sujet de leur démêlé fort différemment. L'aumônier de Monsieur de Montgaillard fut aussi tué.

» Monsieur de Mezobran est allé à Lannion au-devant de Monsieur de Chaulnes. Monsieur de Kergaradec régalera Monsieur de Chaulnes, comme gouverneur de Lannion.

» Toute la famille vous fait bien ses compliments ; mais particulièrement votre filleul (1), qui sera fort propre pour la guerre : il est fort grand.

» Le marquis de La Rivière (2) a été voir toute la famille. Le contrat est signé. Madame de Kerlouet (3) donne à sa fille, entre son partage et ce qu'elle lui donne de son bien, six mille livres de rente et être nourris un an, et un carosse à six chevaux. Il fait habiller quatre pages et quatre laquais. Ils viendront tous demeurer ici, tôt après les noces.

» Obligez-moi de bien faire mes compliments à ma sœur. Adieu, mon cher frère, je suis à vous de tout mon cœur. »

Tandis que Madame de La Rivière éclaboussait les Guingampais avec son beau carrosse, le duc de Chaulnes gagnait en toute hâte la

(1) Claude, deuxième fils de Charles d'Acigné, et neveu de M. de Carnavallet, que l'on appelait « le petit de Carnavallet, » semble avoir été l'enfant gâté de toute la famille. Il faisait ses études à Pont-le-Voy, et terminait sa seconde, quand on s'avisa qu'il avait bien assez de littérature et qu'il valait mieux le faire entrer aux pages.

(2) Charles-François, chevalier, marquis de La Rivière de Corlay, fils d'autre haut et puissant Messire Charles de La Rivière, chevalier, seigneur dudit lieu, de Saint-Quihouaye, Kerauffret, Saint-Michel, et de dame Marguerite Bernard, dame de l'Isle-Aval, etc. J'ai le contrat sous les yeux : les six mille livres de rente se réduisent à cinq. — Charles de La Rivière avait un cousin germain du même nom, en faveur duquel le roi rendit héréditaire la charge de gouverneur de Saint-Brieuc et de la tour de Cesson, que son père Yves Olivier de La Rivière, seigneur du Plessix-Herupel, avait acquise, en 1667 et moyennant 8,000 livres, de Claude d'Acigné, après que celui ci se fut fait pourvoir du gouvernement de Brouage, beaucoup plus avantageux. (*Arch. de la Rivière.*)

(3) Mauricette Le Bigot, veuve de Sébastien Fleuriot de Langle.

ville de Rennes, où l'émeute avait triomphé, et Madame de Sévigné écrivait la lettre célèbre : « M. de Chaulnes est à Rennes avec Le Forbin et Le Vins, et quatre mille hommes : on croit qu'il y aura bien de la penderie (1). »

Les États, qui avaient été convoqués à Dinan pour le 20 septembre, n'avaient pu se tenir à cause des troubles : on les ouvrit au mois de novembre (2).

Mais, quand Le Forbin et Le Vins et les quatre mille hommes de M. de Chaulnes eurent fini leur besogne, il fallut les loger pour leurs quartiers d'hiver : ce fut alors véritablement que « cette province, pour employer le langage de Madame de Sévigné, fut rudement punie et au point de ne s'en remettre jamais (3).» Qu'on en juge par ce qu'éprouva Guingamp.

Le 16 décembre 1675, arriva dans la ville M. Ollier, maistre de camp, c'est-à-dire colonel, avec quatre compagnies de son régiment. On le reçoit avec des honneurs extrêmes : une députation de trois notables va au-devant de lui ; on lui a loué une maison tout entière ; ses cavaliers sont disséminés dans les hôtelleries, et les officiers sont installés au *Cheval-Blanc*, le meilleur cabaret du lieu. Puis les bourgeois s'occupent de dresser un rôle régulier de la contribution des gens de guerre, et députent vers M. l'intendant de Pomereuil, pour « le complimenter de la part de cette communauté, lui offrir ses obéissances, soumissions et respects, et lui demander instamment sa protection et de vouloir bien régler les droits de la compagnie de M. Ollier.»

Candides bourgeois ! les droits de la compagnie de M. Ollier n'étaient réglés que par le code des bandits, la loi du plus fort. Le 25 décembre, malgré la solennité du jour, il fallut s'assembler en toute hâte, pour entendre le maire remontrer : « qu'il avoit vu, ces jours derniers, Monsieur d'Ollier (*sic*), colonel du régiment étant actuellement en cette ville pour le quartier-d'hiver, lequel, pour ménager la

(1) Lettre du 16 octobre.

(2) J'ai trouvé, dans le registre de paroisse de Saint-Denoual, une mention incidente de la révolte dans le pays de Dinan : « La grosse cloche de Saint-Denoual, nommée le *jour que les employés au tabac furent tués en forêt*, pèse 190 livres, poids de Lamballe. » C'est de la forêt de la Hunaudaye qu'il s'agit.

(3) Lettre du 27 octobre.

paix et empêcher le désordre que commettent ses cavaliers chez les particuliers où ils sont logés, vivants comme à discrétion, demande la somme de deux cent trente-cinq livres dix sous par jour. »

L'assemblée fut d'avis d'attendre pour statuer l'arrivée des députés que l'on avait envoyés à M. l'intendant. Les soldats répondirent par un redoublement de menaces et de violences. Le 1er janvier 1676, la communauté, croyant faire au mieux, se chargea elle-même « de la dépense de table de M. Ollier, colonel, de ses officiers et valets, et du fourrage à fournir à son équipage, au nombre de quarante chevaux et trente valets, et de payer pour ce une somme à débattre avec Chateauneuf, hôte au *Cheval-Blanc.* » Elle déclara de plus qu'elle paierait pour apaiser M. Ollier, et « pour éviter aux désordres dont on est menacé par ledit M. Ollier, » une somme de quatorze cents livres pour les quatorze jours écoulés depuis son arrivée, et qu'on mettrait aux mains du colonel quatre-vingts billets de douze livres chacun, payables par avance de semaine en semaine.

On se mit en devoir de faire, selon les rôles, la cueillette de cet argent, et l'on avait réuni neuf cents livres, déposées chez le greffier de ville, lorsque M. Ollier lui-même survient, « contraint le greffier de se dessaisir de cette somme entre ses mains, sans vouloir en délivrer aucun acquit. Le maire demande une décharge; le colonel répond qu'il donne sa parole de payer le sieur Chateauneuf, trouve fort mauvais qu'on ait réglé sa dépense, et demande qu'on lui délivre les rôles, pour faire lui-même la levée du restant des 14,000 livres. A l'instant, on apporte une lettre du duc de Chaulnes, dont la teneur suit :

« A Rennes, le 6 janvier 1676. — Messieurs, j'apprends par plusieurs endroits que vous vous êtes accommodés avec les troupes, et particulièrement par les plaintes de quelques gentilshommes qui prétendent avoir été enrôlés pour payer leur taxe. Je n'y ai point ajouté foi, parce que j'ai été persuadé que vous m'auriez rendu compte de la conduite que vous tenez, tant pour les conditions dudit accommodement, que pour les gentilshommes. C'est pourquoi j'attendrai votre réponse, et suis, etc. »

Pauvres bourgeois! s'ils veulent rester dans la légalité et garder les ordonnances, le colonel lâche ses soudards, qui mettent la ville au

pillage ; s'ils achètent la paix au prix de toutes les humiliations et de tous les sacrifices, l'autorité les blâme et les rappelle aux règles administratives ! Ils rédigèrent un humble mémoire, où ils se contentèrent d'exposer les faits dans leur éloquente simplicité. Dans un gouvernement despotique, le plus mince agent du pouvoir ne peut avoir tort, à plus forte raison les grosses épaulettes ; le duc de Chaulnes répondit :

« De Rennes, ce 13 janvier. — Messieurs, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite pour me rendre compte de votre conduite, sur laquelle je vous dirai que vous deviez si bien régler les logements que M. Ollier ne pût y trouver à redire. Ce que vous deviez faire pour cela, était de loger sa compagnie, et de mettre toute la ville pour aide, le fait du logement vous regardant uniquement. Je serais bien aise de contribuer à la satisfaction de M. Ollier, le considérant tout-à-fait, et voulant même y donner mes soins ; mais il faut que les choses se fassent dans l'ordre. J'ordonne au grand prévôt de voir ce qui se peut faire, selon mes instructions, pour le soulagement de votre ville et le maintien des troupes. Monsieur l'intendant sera dans peu à Guingamp : vous lui rendrez non-seulement tous les honneurs qui sont dus à son caractère ; mais encore comme à une personne qui est tout-à-fait de mes amis. Je suis, etc. (1). »

(1) L'intendant était, pour chaque province, la personnification la plus complète et la moins définie du despotisme administratif et centralisateur. M. le comte Beugnot en a excellement parlé : « Richelieu, dit-il, ne se contenta pas de faire régner le despotisme dans les régions supérieures de l'État, il voulut qu'il pénétrât jusqu'au fond des provinces, et y détruisit des habitudes de sage et modeste indépendance, nées à l'ombre des institutions municipales librement concédées par la royauté elle-même dans des temps déjà anciens. Pour atteindre ce but, il accrut démesurément les pouvoirs des maîtres de requête, délégués temporairement, depuis le règne de Henri II, dans les provinces, et rendit leurs fonctions permanentes, sous le nom d'*intendants de justice, police et finances*. Il y eut désormais dans chaque province un agent direct du roi, formé, au sein du Conseil d'État, à la pratique du pouvoir absolu, dont la mission était d'entraver, dans l'exercice de leurs droits les moins contestables, les gouverneurs, les parlements, les corps de ville, les corporations religieuses ou civiles, et de substituer partout, à la place des pouvoirs locaux, l'autorité royale, libre de tout contrôle et de toute résistance. Cette magistrature nouvelle, qui réunissait dans ses mains des pouvoirs de toute sorte, tua l'esprit municipal, première assise de tout bon gouvernement, et commença l'assujettissement des provinces à la capitale, dont les intendants furent toujours les plus ardents promoteurs. Enfin, Richelieu remplaça par la crainte les sentiments d'amour et de confiance qui unissaient, depuis des siècles, le peuple au roi. A vrai dire, le caractère de la royauté fut changé. » (*Correspondant*, avril 1859, p. 591.)

Après M. de Pomereuil, qui arriva le 19 janvier, Guingamp eut le lourd honneur de recevoir, le 14 février, M. le duc de Chaulnes lui-même.

La veille, le maire avait été signifié, de la part de Chateauneuf, l'hôte du *Cheval-Blanc,* en paiement des dépenses faites par M. Ollier. C'était ainsi que cet illustre militaire tenait sa parole.

Le 15 février, au matin, M. le duc, voulant témoigner son bon vouloir aux habitants de Guingamp, fit appeler le maire, et lui dit d'assembler la communauté, « pour délibérer sur la proposition qu'il fait de faire un fond de 2,000 livres pour se redimer du logement des troupes qui sont en cette ville, le premier mars prochain, et sans lequel les troupes y resteront jusqu'au 15 avril. » La communauté dépêcha huit notables vers M. le duc, « pour lui faire très-humbles supplications de vouloir modérer la somme, attendu la nécessité du lieu et la surcharge que l'on a reçue des troupes. »

Le duc répondit qu'il n'y avait point de diminution à prétendre.

Alors, les bourgeois, résignés à tout plutôt que de conserver au milieu d'eux M. Ollier et ses bandits, décidèrent qu'on viderait les coffres de la fabrique et les troncs de l'église, pour faire les deux mille livres, et députèrent vers le commandant pour qu'il approuvât leur délibération. « Mon dit seigneur, pour correspondre à leur soumission, voulant décharger et gratifier la communauté du paiement et avances de ladite somme, veut bien qu'elle soit levée sur les deniers des étapes, qui y ont été destinés par délibération des derniers États jusqu'à la concurrence des étapes. En reconnaissance de quoi, la communauté a arrêté qu'elle ira en corps le remercier très-humblement de la continuation de ses bontés, et lui demander aussi la continuation de sa protection pour l'avenir. »

A la date du 20 février, le terrible duc, étant à Quintin, donna aux Guingampais une marque très-gratuite de cette protection, dans une lettre où je ne sais trop si l'on doit voir un conseil bienveillant ou une menace odieuse :

« Messieurs, j'ai reçu les ordres pour faire sortir les troupes, même avant le premier mars ; s'entend après le paiement de ce qui leur est dû entre les mains de Monsieur d'Harouis. Comme on a prévu, dans

les évêchés de Léon et de St-Brieuc, que ce retardement de paiement pourroit arrêter les troupes dans leur étendue, une personne de chaque évêché a envoyé des lettres de change à M. d'Harouis. Il serait bon que vous veilliez si vous ne trouvez personne qui voulût rendre ce service à la province (dont je doute, puisqu'il n'y a que l'attente de cinq ou six jours, et que j'en réponds), pour éviter que ceux de Léon, qui seront déchargés des troupes par cet expédient, ne les rejettent sur vous. Profitez donc de cet avis. »

A quelque temps de là, les bourgeois témoignèrent leur reconnaissance, de la sincérité de laquelle on peut douter, en offrant à la duchesse de Chaulnes une de ces gigantesques collations (1), dignes de Gargantua et de Gamache, et qui donnent une si magnifique idée de l'estomac de nos aïeux.

S. ROPARTZ.

(1) Ces réceptions de hauts personnages furent, après les troupes, la principale dépense de la communauté dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. En 1678, il fut question que Louis XIV lui même vint en Bretagne. Heureusement pour les bourgeois, qui eussent été éternellement ruinés, que ce projet de voyage avorta, et ils en furent quittes pour les frais d'une glacière, que, comme toutes les autres villes du passage du roi, et d'après les ordres formels du duc de Chaulnes, ils avaient dû construire au prix de 372 l. 13 s.

UNE COUSINE VENDÉENNE[1].

IV.

Comme six heures du matin sonnaient à l'horloge de Saint-Maurice à Angers, un homme s'arrêta devant un bureau de diligences, situé sur le quai. Cet homme, qui paraissait attendre l'arrivée d'une voiture, avait une cinquantaine d'années. Sa taille était ordinaire ; de longs cheveux grisonnants retombaient sur ses larges épaules ; sa physionomie ouverte ne manquait pas d'expression. Il portait le costume des paysans vendéens, seulement l'étoffe de ses vêtements avait un peu plus de finesse.

Quand la diligence de Paris arriva, ce paysan s'élança à la portière en disant d'une voix émue :

— Monsieur le comte de Beaulieu ?

— Me voici ! répondit Georges en sortant de la diligence.

— Oh ! mon cher maître, permettez que Germain, votre vieux serviteur, vous embrasse !...

En disant cela, Germain serra Georges dans ses bras avec un tel transport de joie, que des larmes d'attendrissement en vinrent aux yeux du jeune homme.

— Et monsieur le marquis, l'avez-vous laissé bien portant ? reprit Germain en regardant le comte de Beaulieu, dont la taille et la bonne mine semblaient exciter son admiration.

(1) Voir la *Revue*, T. VI, p. 97-110

— Grâce à Dieu, mon père se porte bien.

— Tant mieux! mais vous auriez bien dû amener M. le marquis avec vous : j'aurais été si heureux de le voir!

— Mon père n'a pas voulu faire ce voyage.

— M. le marquis m'a écrit qu'il ne reverrait jamais le pays, parce que tout ici lui rappellerait de tristes souvenirs.

— Précisément, ce sont ces considérations qui le retiennent à Paris.

Pendant cette conversation, on avait déchargé les effets de Georges. Germain les mit sur son épaule, puis s'adressant à M. de Beaulieu :

— M. le comte, dit-il, je suis descendu aujourd'hui à l'un des premiers hôtels de la ville, au *Cheval-Blanc.*

— D'habitude, où descendez-vous?

— Ayez la bonté, monsieur le comte, de me tutoyer, comme vous le faisiez étant enfant, cela me causera un sensible plaisir.

— Eh bien! soit, réponds à ma question, mon bon Germain.

— M. le comte, quand je viens à Angers, je loge dans la plus modeste auberge de la ville.

— Pourquoi ce changement, aujourd'hui?

— Parce que M. le comte de Beaulieu ne pouvait pas descendre dans une auberge, où il se serait trouvé mêlé à des rouliers.

— Ma dignité n'aurait pas eu beaucoup à souffrir de cela.

— L'hôtel du *Cheval-Blanc* était le seul digne de vous recevoir.

— Parce que tout s'y paie beaucoup plus cher? dit Georges en souriant.

— Oui, M. le comte.

— Mais, Germain, tu sais que je ne suis pas riche?

— C'est une petite dépense nécessaire en passant. La noblesse du pays descend à cet hôtel. Vous arrivez; tout le monde, si ce n'est moi, ignore la malheureuse position de fortune où vous vous trouvez. On sait que vous avez fait des pertes immenses, mais on ne vous croit pas si près de la misère. Jetons un peu de poudre aux yeux, faisons croire qu'il vous reste encore de quoi vivre dans l'aisance, et justifions ce proverbe, qui est, ma foi, bien vrai : ***mieux vaut faire***

envie que pitié. Arrivés à Beaulieu, dame ! monsieur le comte, nous vivoterons. Cependant, nous serons obligés, une fois au moins, de donner à dîner à quelques personnes notables du pays. Ce jour-là, comme on dit, nous mettrons tout par les places. Il faudra que M. le comte ait la réputation de bien traiter son monde, quand il s'en donnera la peine, parce que le souvenir de ce repas devra durer longtemps, notre bourse se refusant à renouveler cette dépense extraordinaire.

Georges, en marchant près de Germain, l'écoutait le cœur ému. En effet, il y avait quelque chose de comique et de touchant, tout à la fois, dans cette façon de parler d'un bon et fidèle domestique, uniquement occupé des intérêts d'une maison à laquelle il avait voué sa vie. Germain était un de ces hommes précieux, devenus si rares de nos jours, qui s'attachaient à une famille, plus par affection que pour le gain accordé à leurs services.

Ces serviteurs modèles avaient avec leurs supérieurs une honnête familiarité, bien préférable à ce qui se voit généralement aujourd'hui, c'est-à-dire la fierté hautaine chez le maître et l'insolence chez les domestiques ; souvent encore ces derniers sont-ils de dangereux ennemis.

En entrant à l'hôtel du *Cheval-Blanc,* Germain demanda d'une voix forte :

— Le déjeûner de M. le comte de Beaulieu est-il servi?

— Dans cette pièce, répondit l'hôtelier, en ouvrant la porte d'un salon où l'on avait dressé une table.

— Mettez un autre couvert, dit Georges, puis il invita Germain à s'asseoir en face de lui.

— Ah ! M. le comte, c'est trop d'honneur me faire... Je vais vous servir...

— Non, je veux que tu manges avec moi le déjeûner que tu as commandé.

— Mais, M. le comte, je suis confus...

— Point de confusion, tu es notre homme d'affaires, un bon et fidèle serviteur, que ta conduite admirable rend digne de notre reconnaissance. C'est, je t'assure, un plaisir pour moi de déjeûner en ta compagnie.

— Merci, M. le comte, dit Germain en s'asseyant, ces éloges me sont une bien douce récompense de ce que j'ai pu faire pour vous.

— Mon pauvre Germain, mon père et moi, nous voudrions reconnaître autrement que par de flatteuses paroles tes longs services ; mais, tu le sais, nous ne sommes plus riches.

— Vous ne tarderez pas à vous trouver a la tête d'une belle fortune.

— Comment cela ?

— Quand on a l'avantage de posséder un nom comme le vôtre, quand on est beau et aimable comme vous, une femme qui apporte avec elle de bons écus sonnants, des terres et des châteaux, n'est pas difficile à trouver. Tenez, M. le comte, m'est avis — et ce serait une réparation — que votre cousine, Mlle Charlotte, qui fait tant la difficile, éprouverait du penchant pour vous, si vous daigniez lui faire la cour. C'est bien la personne la plus accomplie que l'on puisse voir, puis elle est riche à millions...

— C'est pour la première fois que j'entends prononcer le nom de cette ravissante cousine.

— Quoi! vous n'aviez jamais entendu parler de Mlle Charlotte ?

— Non ; il paraît qu'elle a de bien brillantes qualités ?

— Mlle Charlotte est un ange de beauté et de bonté. Depuis la mort de sa mère, à laquelle elle ressemble, je ne pourrais vous dire tout le bien qu'elle fait aux malheureux. Son nom est béni, dans la contrée, autant que celui de son père est exécré. Pourvu qu'il nous la laisse encore quelque temps au pays, car nous n'avons pas le bonheur de la posséder toujours, il s'en faut, le baron de Fauvigny l'emmène souvent à Paris.....

— Comment, cette demoiselle Charlotte est la fille de Fauvigny ? demanda Georges en fronçant le sourcil.

— Oui, M. le comte.

— Germain, quand bien même je le pourrais, jamais je n'épouserai la fille d'un tel scélérat ; j'aime mieux rester pauvre, que d'acheter la fortune à ce prix !

— M. le comte changera peut-être d'idée, lorsqu'il verra sa cousine ?....

— Moi, changer d'idée ?... Eh ! comment oublierais-je l'infâme conduite de Fauvigny, de ce monstre, qui, comblé de bienfaits par mon père, a laissé mourir ma mère dans un cachot, de ce voleur, maintenant en possession des biens de ma famille, de cet homme, enfin, à qui j'ai voué, dès mon enfance, tout ce que mon âme pouvait contenir de haine et de mépris !...

Georges avait le visage enflammé et la voix vivement émue, quand il acheva de parler.

— Mais, repris Germain, en hésitant un peu, votre tante Angélique avait l'âme aussi noble et aussi belle que son infâme mari l'a basse et méchante.

— Je le sais, ma pauvre tante s'était sacrifiée pour sauver ma mère.

— Eh bien ! sa fille Charlotte lui ressemble.

— Tant mieux pour elle !

— Et pour vous, M. le comte.....

— Germain, en voilà assez sur ce sujet ; à l'avenir, ne me parle jamais de M^lle^ de Fauvigny, et prononce le moins possible le nom de son père en ma présence.

— La haine rend parfois bien injuste, pensa Germain, mais je ne désespère pas encore de voir la terre de Beaulieu revenir à ses anciens maîtres.

— Connais-tu mon oncle de Chazé? repris Georges, après un moment de silence.

— Oui, M. le comte ; M. Guy de Chazé est en ce moment au pays. C'est un excellent homme, un grand chasseur. Il me parlait de vous hier, et me disait qu'il allait être charmé de vous recevoir. M. de Chazé vous sera très-utile, parce qu'étant lié avec beaucoup de monde, il pourra facilement vous mettre en relation avec ses amis. Vous le verrez ce soir ou demain, au plus tard.

— Mais, à propos, comment allons-nous faire la route d'Angers à Beaulieu ?

— A cheval ; je vous ai amené *Victoire,* une jeune jument de quatre ans, que j'ai élevée moi-même. C'est une excellente bête, vive et jolie. Vous aurez du plaisir à la monter. Ma foi, j'étais sur le point de la

vendre, lorsque j'ai reçu la lettre de M. le marquis, qui m'annonçait votre arrivée. Alors, j'ai pensé qu'il fallait attendre, et je crois que vous ne serez pas fâché d'avoir une semblable bête pour faire vos courses aux environs de Beaulieu.

— Voilà une monture pour moi, mais toi, comment me suivras-tu?

— J'ai emprunté le cheval de Durand.

— Durand? est-ce le seul métayer qui nous reste?

— Non, M. le comte, c'est un boulanger de Cholet, un brave garçon qui voudrait bien épouser ma fille Jeanne. Il l'aime de tout son cœur, et la petite sournoise ne dit pas ce qu'elle pense, mais je suis sûr qu'elle a pour le gars beaucoup d'affection.

— Pourquoi ne les mariez-vous pas?

— Ma femme trouve que Jeanne est encore trop jeune.

— Quel âge a Mlle Jeanne?

— Dix-huit ans. C'est la sœur de lait de Mlle Charlotte.

— A cet âge, on peut bien marier une jeune fille.

— Ce n'est point la coutume dans notre pays : d'ordinaire, les filles ne se marient pas avant d'avoir vingt ans.

— Les amoureux doivent se plaindre d'une telle coutume?

— Durand est assez vexé de ce retard. Quant à moi, je ne mets point d'opposition à son mariage, parce que c'est un bon garçon qui fait bien ses affaires; mais la Germain est entêtée, elle veut que Jeanne, qui, depuis quelque temps, est femme de chambre de Mlle Charlotte, reste au service de sa jeune maitresse jusqu'à vingt ans... Mlle Charlotte a eu la bonté, depuis qu'elle est au Château-Neuf.....

— Qu'appelles-tu le Château-Neuf?

— Le château qu'à fait bâtir, près des ruines du vôtre, M. de Fauvigny, une magnifique habitation décorée comme un palais...

— Ne m'en fais pas la description, j'aurai ce soir le chagrin de voir cette demeure insulter par son luxe aux débris du vieux manoir de Beaulieu..... Tu me disais?.....

— Que Mlle Charlotte a eu la bonté, depuis qu'elle est au Château-Neuf, d'instruire ma fille. Dernièrement votre cousine avait prêté à Jeanne des livres joliment écrits, à ce qu'il paraît, car ça lui avait

échauffé la tête et touché le cœur de telle façon que nous l'avons vue un moment sombre et rêveuse à nous effrayer.

— Qu'avait-elle lu ?

— Des histoires écrites par un M. de Chateaubriand, qui a voyagé en Amérique. Il faut que cet homme ait vu dans ce pays des choses bien tristes, et qu'il ait un fameux talent pour les raconter, car Jeanne pleurait comme une Madeleine, en lisant la vie d'une jeune fille nommée Atala.... Dans le même livre, il y avait aussi de belles choses sur la religion. Je crois que ce M. de Chateaubriand a intitulé ces livres : *Le Génie du Christianisme.*

— J'ai lu ce chef-d'œuvre.

Georges, se levant de table, paya sa dépense, puis, s'adressant à Germain :

— Mettons-nous en route, dit-il.

Tous deux s'acheminèrent alors vers l'écurie, où Georges admira, en amateur, sa jument Victoire, charmante bête dont la jambe était fine, l'œil vif et le poil noir comme celui d'un cheval de ballade.

Georges se mit lestement en selle, et Germain, enfourchant son cheval, les deux cavaliers sortirent d'Angers en prenant la route des Ponts-de-Cé.

La nuit commença à tomber sans qu'aucun évènement remarquable eût troublé nos voyageurs. Déjà, à plusieurs reprises, Germain s'était écrié :

— M. le comte, apercevez-vous les tours du vieux château de Beaulieu?...

Georges regardait tant qu'il pouvait, mais, l'obscurité l'empêchant de distinguer un objet presque invisible, il répondait à Germain :

— J'ai beau me fatiguer les yeux, je ne vois rien.

Pendant que le comte de Beaulieu marchait ainsi préoccupé, il arriva près d'un mauvais pont en planches, sur lequel il fallait passer pour franchir un ruisseau dont le cours était profondément encaissé. Victoire venait de poser les pieds sur ce pont étroit, dont les planches produisirent un bruit sourd, lorsqu'un homme d'une haute taille s'avança armé d'un bâton au-devant du cheval, effrayé par cette brusque apparition.

— Rangez-vous, dit Georges.

— Vous n'êtes pas plus pressé que moi, répondit l'inconnu d'un ton insolent, rangez-vous vous-même!

Germain, qui suivait à quelques pas, s'écria en entendant cette réponse:

— Barillon, si tu n'étais pas ivre aujourd'hui, comme cela t'arrive chaque fois que tu as un peu d'argent à dépenser, je t'apprendrais à parler plus poliment.

— Je n'ai pas peur de toi, pas plus que de ce cavalier, qui croit, parce que je suis à pied, pouvoir me passer sur le corps.

— Mais rangez-vous donc! reprit Georges, vous voyez que j'ai peine à maîtriser mon cheval.

— Je le ferai bien reculer, moi!

En disant cela, Barillon donna un coup de bâton sur la tête de Victoire, qui se cabra; mais Georges, l'attaquant vigoureusement avec ses éperons, la lança en avant. En passant près de son agresseur, qui levait encore son bâton, il le saisit au collet et, le soulevant de terre, il le soutint ainsi en l'air pendant un furieux temps de galop, que fournit Victoire follement emportée.

— Canaille de Barillon! disait Germain ému de colère, en galoppant après son maître, méchant ivrogne, tu mériterais bien que M. le comte te rompît les os, pour te récompenser du beau coup que tu viens de faire! Si M. Georges n'avait pas été si bon cavalier, homme et cheval culbutaient dans le ruisseau!.....

A quelque distance du pont, Victoire, maîtrisée par Georges, s'arrêta.

Alors, M. de Beaulieu lâcha Barillon, qui resta debout, sans remuer, regardant d'un air hébété l'homme au poignet de fer qui venait de le transporter à cette place.

— Donnez-lui donc une bonne correction! cria Germain.

— Cet homme est ivre, répondit Georges, que l'étonnement stupide de Barillon faisait sourire.

— L'ivresse est son état habituel, reprit Germain; c'est un mauvais garnement, connu dans le pays pour son inconduite, un faiéant qui dépense au cabaret le peu qu'il gagne en braconnant sur toutes les

propriétés. Quand ce chenapan est pris de vin, il maltraite sa femme et ses enfants.....

— Continuons notre chemin, dit Georges en remettant son cheval au trot.

— Barillon, tu dois remercier M. le comte de ce qu'il ne t'ait pas puni comme tu le méritais.

Cela fut dit en forme de péroraison par Germain.

— Ah ! quel poignet !... murmura Barillon, quand il fut seul ; mille tonnerres ! quel fameux poignet !.....

La stupéfaction de Barillon, et ce sentiment d'admiration qu'il manifestait, en disant : Quel poignet ! ne doivent point étonner, car rien ne produit sur l'esprit d'un homme du peuple une impression plus vive que le spectacle imposant de la force physique.

Une demi-heure après cet événement, nos deux voyageurs arrivèrent au château de Beaulieu.

V.

Le château de Beaulieu était bâti sur une éminence, au bas de laquelle coulait un ruisseau dont les eaux limpides traversaient en murmurant une prairie verdoyante.

Le château se composait d'un grand corps de logis, terminé à chaque bout par un pavillon carré. Une tour ronde, qui contenait la cage d'un vaste escalier, s'élevait au milieu du bâtiment principal. Chaque pavillon avait aussi à l'un de ses angles une tourelle suspendue comme un nid d'hirondelle. Tout, excepté un pavillon, avait été dévoré par l'incendie. Les vieux murs restés à découvert étaient lézardés dans beaucoup d'endroits ; le lierre tapissait de son vert feuillage les pierres calcinées par le feu ; de grandes herbes et des ronces croissaient au milieu des décombres.

Les servitudes éloignées du château n'avaient pas été détruites. Germain logeait dans une grande écurie un cheval et deux vaches, qu'il nourrissait en partie avec l'herbe qui croissait en abondance dans les jardins et dans les vastes cours abandonnées.

On arrivait au château par une large avenue, plantée d'ormeaux. A l'entrée de l'avenue on passait sur la chaussée d'un étang qui n'existait plus parce que le baron de Fauvigny, dont il était la propriété depuis la Révolution, avait trouvé plus lucratif de le dessécher pour en faire une prairie.

Le côté du château le plus remarquable regardait le midi, ayant en face l'avenue dont nous venons de parler. Il fallait traverser deux vastes cours avant d'arriver au perron, dont les rampes étaient en belles pierres sculptées à jour. Au nord, comme la pente du coteau eût été trop raide, on avait construit une large terrasse plantée de deux rangs de marronniers. Ces arbres, que l'on ne taillait plus depuis l'incendie du château, étendaient leurs branches jusque sur les ruines.

Le pavillon que le comte allait habiter avait deux étages. Germain et sa femme occupaient le rez-de-chaussée. Au premier étage, Georges devait faire d'une vaste chambre son salon de compagnie et sa salle à manger. Deux autres chambres moins grandes et un cabinet joignaient cette pièce. Ces appartements étaient bien délabrés ; le long des murs noircis, sur les panneaux des boiseries endommagées, pendaient des lambeaux de tapisserie ; les portes et les fenêtres disjointes fermaient mal ; quelques vieux meubles, quelques fauteuils peu solides étaient les seuls objets offerts aux regards attristés du visiteur. Une seule pièce, située au second étage et devant servir de chambre à coucher au comte de Beaulieu, se trouvait dans un assez bon état de conservation.

Georges, en arrivant, fut reçu par la femme de Germain, excellente ménagère, qui, pour fêter dignement son maître, avait mis ses plus beaux habits. Mme Germain, âgée de quarante ans, était fraîche et son visage conservait encore quelques traits annonçant qu'elle avait dû faire, dans sa jeunesse, une agréable paysanne. Elle possédait de grands yeux noirs très-intelligents et une bouche encore ornée de dents fort belles. Un embonpoint, qui menaçait de devenir trop considérable, donnait à son visage un air jeune au détriment de sa taille qu'il gâtait complètement. — Georges, ayant souhaité le bonjour à Mme Germain, qui ne le trouva pas fier, parce qu'il l'avait embrassée,

fut conduit aussitôt par elle à l'étage supérieur, où une table était dressée.

— Monsieur le comte veut-il monter à sa chambre ? dit Mme Germain.

— J'aime autant dîner tout de suite, si la chose est possible, répondit Georges en s'approchant de la table.

— Monsieur le comte doit avoir bien faim ? Je vais le servir à l'instant.

Georges, pendant que Mme Germain descendait à la cuisine, jeta un coup d'œil sur la table, dont la nappe et la serviette étaient d'une finesse remarquable. De beaux couverts d'argent, assez nombreux, brillaient comme s'ils eussent été neufs.

Georges en prit un, qu'il soupesa ; puis, voyant les armes des Beaulieu gravées sur le manche : — Ces couverts ont échappé au pillage du château, pensa-t-il.

Georges mangea avec grand appétit, et trouva la cuisine de Mme Germain délicieuse. En sortant de table, il monta dans sa chambre. Cette pièce, assez vaste, était, comme nous l'avons déjà dit, mieux conservée que les autres. Une boiserie en chêne, dans laquelle se trouvaient encadrés des tableaux pour la plupart en fort mauvais état, donnait à cet appartement un aspect grandiose. Une vaste cheminée, artistement sculptée et ayant peu souffert des ravages exercés par les soldats républicains, offrait encore aux regards émerveillés des feuillages de vigne remplis d'oiseaux becquetant des raisins. Des fleurs et divers animaux y étaient aussi exécutés avec une rare perfection. Jamais un artiste de la Renaissance ne fouilla le bois avec plus de talent et de bonheur que ne le fit l'auteur de ce chef-d'œuvre. Sur la cheminée, un portrait de femme d'une beauté ravissante attira l'attention de Georges, qui s'en approcha pour mieux l'examiner. Cette peinture, exécutée par un maître habile, avait souffert quelques détériorations. La toile avait été traversée par plusieurs coups de baïonnettes, mais, soit effet du hasard, soit qu'une sorte d'admiration eût détourné les coups de ce délicieux visage, la tête était intacte.

Georges, après être resté quelque temps à contempler cette divine figure, s'avança vers la fenêtre, qu'il ouvrit. Il faisait une de ces belles nuits étoilées, dont le calme est parfait.

Georges, en jetant les yeux sur la campagne, vit sur le coteau opposé à celui où s'élevait le château de Beaulieu, la somptueuse demeure de Fauvigny, dont la forme blanche se dessinait gracieusement au milieu des massifs d'arbres et d'arbustes. Le Château-Neuf, bâti à l'italienne, avait son parc et ses jardins habilement tracés. Placé à une faible distance de cette habitation moderne, le vieux château de Beaulieu avec ses ruines était un point de vue très-pittoresque. Ce qui n'empêchait pas le baron de Fauvigny de trouver sa proximité gênante ; aussi, disait-il quelquefois, avec un dédain qui n'était pas réel, qu'il paierait beaucoup plus cher qu'elle ne valait, cette méchante masure enclavée dans ses terres, si les propriétaires voulaient la lui vendre.

Georges, après avoir fixé longtemps ses regards du côté du Château-Neuf, les reporta tout à coup sur les ruines silencieuses du château de Beaulieu. Alors, de sombres idées vinrent l'assaillir.

— Voilà donc, pensait-il, la demeure de cet homme pervers, de ce scélérat, qui a payé par la plus noire ingratitude et les actions les plus infâmes les bienfaits de mon père ! C'est dans cette maison que Fauvigny étale le luxe insolent d'un parvenu. Sa fortune immense l'a fait combler d'honneurs, et maintenant il refuse avec dédain les brillants partis qui se présentent pour obtenir la main de sa fille. Personne ne semble plus songer à la source impure de ces richesses qui paraissent fasciner tous les yeux. Il faut que la fortune ait un bien grand prestige, puisque des gens honorables osent prendre la défense de cet homme, dont ils ne connaissent pas toute l'infamie ! « Pourquoi, disent-ils, juger trop sévèrement un homme heureux et habile, si, comme tant d'autres de nos jours, il a su faire fortune rapidement ? Depuis qu'il est devenu millionnaire, le baron de Fauvigny fait si bien les choses, il se montre si affable avec tout le monde, qu'en vérité, en le voyant dépenser ses immenses revenus en grand seigneur, on peut bien lui pardonner le passé en faveur du présent. » — Eh bien ! Fauvigny, moi, que tu as ruiné, je méprise ton opulence ! Des gens, portant un nom illustre, s'abaissent jusqu'à te faire la cour, afin d'obtenir la main de ta fille que tu doteras richement, sans doute. Moi, pauvre gentilhomme, je répéterai à qui voudra l'entendre : — Le baron de Fau-

vigny est un voleur et un infâme! — Dans ton odieux cynisme, tu n'as pas craint de bâtir ta demeure en face de ces ruines, qui devraient sans cesse réveiller en toi de pénibles souvenirs. Ta conscience, endurcie par le crime, ne te reproche rien; eh bien! moi, je vais être pour toi un remords vivant! Tu as tourné ta rage contre la famille de Beaulieu, ta bienfaitrice; moi, je réserve à la famille de Fauvigny tout ce que mon cœur a de haine!....

En ce moment, une fenêtre du Château-Neuf s'illumina.

— Peut-être est-ce la chambre de Mlle de Fauvigny, dont la dot est si enviée, murmura Georges en fixant son regard irrité de ce côté.

Immédiatement cette fenêtre s'ouvrit et une femme y parut un instant, ayant l'air de contempler le ciel parsemé d'étoiles scintillantes. La lune, qui se levait en cet instant, éclaira de sa pâle lumière tous les objets sur lesquels portèrent ses rayons. Certaines parties du paysage prirent alors une forme nouvelle, tandis que d'autres, au contraire, restèrent enfouies dans une profonde obscurité. Georges, avec son âme poétique, admirait la beauté de ce spectacle de la nature, et l'irritation de son esprit faisait déjà place à de mélancoliques rêveries, lorsque soudain les sons harmonieux d'une harpe se firent entendre.

Le comte porta ses regards sur la fenêtre du Château-Neuf. La femme avait disparu; mais les accords qui lui arrivaient, apportés par une brise légère, étaient formés en ce lieu, et l'inconnue faisait probablement, à l'intérieur de l'appartement, vibrer sous ses doigts les cordes sonores d'une harpe.

Georges aimait passionnément la musique; or, l'harmonie des sons a sur l'âme des heureuses organisations, faites pour la comprendre et la goûter, une influence immense. La musique est une science divine, aussi les poètes la mettent-ils au nombre des joies du ciel. Mais sur cette terre même, que l'on a trop justement nommée une vallée de larmes, que de cœurs ulcérés, que d'âmes désolées ont trouvé, pendant un instant, l'oubli et le soulagement du mal qui les accablait, en écoutant de mélodieux accords, qui semblaient les consoler et les plaindre!

Les accords que Georges entendait n'étaient qu'un prélude. Bientôt, accompagnée par la harpe, une voix de femme, — un magnifique contralto, — chanta avec un goût exquis une ravissante mélodie. Pendant tout le temps que dura ce morceau, auquel succéda le silence, Georges resta immobile et le cœur ému. Jamais la musique n'avait obtenu par son charme magique un plus grand triomphe. Le comte de Beaulieu, dont le sang bouillonnait d'indignation, quelques minutes auparavant, était redevenu calme, et, cherchant à se rappeler les passages les plus remarquables de l'air enchanteur qu'il venait d'entendre, il ne pensait plus à se venger.

Georges, lui-même, était étonné du changement qui venait de s'opérer dans ses idées ; aussi, lorsqu'il referma la fenêtre, il dit en souriant :

— Décidément les Juifs connaissaient bien la puissance de la musique, quand ils envoyèrent David jouer de la harpe devant Saül, pour calmer ses fureurs.

Georges se coucha dans un excellent lit, dont les draps ne le cédaient en rien, pour la finesse et la blancheur, au linge qu'il avait vu sur sa table, en dînant. Quoique fatigué par son voyage, il ne s'endormit pas tout de suite, son âme était trop agitée par de tumultueuses pensées, pour laisser le sommeil s'emparer sans difficulté de ses sens. En face de son lit, il voyait ce portrait de femme à la figure angélique, qui semblait lui sourire.

Ceux qui ont regardé, le soir, par une clarté douteuse, un portrait peint à l'huile, ont pu remarquer un phénomène singulier et effrayant. Au bout d'un certain temps, la figure que vous examinez avec une attention soutenue semble s'animer. Si vous faites un mouvement, ses yeux fixes se tournent pour vous suivre et ne plus vous quitter. Georges se demandait quelle était la personne de sa famille représentée sur cette toile. Ce n'était pas sa mère, dont il possédait un portrait en miniature parfaitement ressemblant. Peut-être était-ce sa tante Angélique ?

Il y avait déjà longtemps que Georges était couché, lorsque tout à coup, sous l'empire d'un rêve ou d'une hallucination, il vit une vapeur blanche se répandre autour de la cheminée, puis — chose

merveilleuse, — la jeune femme représentée au-dessus descendit, portée sur un nuage, auprès de son lit. Le regard de cette beauté revenant d'un autre monde avait quelque chose de bienveillant, et sa petite bouche rose s'entr'ouvrait pour sourire à Georges, à qui elle dit d'une voix harmonieuse :

— Comte de Beaulieu, je serai ta protectrice!..... Espère dans l'avenir!

— Qui donc, êtes-vous ? répondit Georges en se soulevant.

Sa demande n'obtint pas de réponse. Un profond silence régnait dans la chambre, et lorsqu'il se fut bien frotté les yeux, il n'aperçut aucun fantôme.

La lune en ce moment éclairait parfaitement le portrait de femme qui était à sa place sur la cheminée.

— J'ai fait un rêve bien singulier, pensa Georges, et je suis encore à me demander si ce songe n'est point une réalité.

Le comte s'endormit bientôt d'un profond sommeil, pour ne plus se réveiller que le lendemain matin.

Quand il fit grand jour, Germain se présenta devant son maître.

— Comment monsieur le comte a-t-il passé la nuit? dit le bon serviteur.

— Très-bien, mon cher Germain, seulement j'ai eu un songe ou une vision qui m'a un peu troublé.

— Une vision? dit Germain, qui, comme tous les paysans vendéens à cette époque, ne doutait point qu'il n'y eût des revenants.

— Oui, ou bien un rêve.

— Si monsieur le comte avait l'obligeance de me raconter ce qui lui est arrivé, je lui serais très-reconnaissant.

Georges s'empressa de satisfaire la curiosité de Germain qui s'écria :

— Monsieur le comte, il ne faut pas en douter, c'est la fée protectrice de la famille de Chazé qui est venue vous visiter. Déjà une autre fois, il y a longtemps de ça, elle est apparue en ce château. Un seigneur de Chazé, qui était proscrit, se cachait ici ; ce brave gentilhomme se croyait à l'abri de toutes les recherches, lorsqu'une nuit, la fée, montée sur un cheval blanc, vint le prévenir qu'on se disposait à l'arrêter. Celui-ci s'enfuit immédiatement, heureux d'avoir

écouté l'avertissement de la fée, car, le matin, des soldats se présentèrent pour s'emparer de lui.

— Tu crois donc aux fées? dit Georges en riant.

— Après un exemple comme celui que je viens de vous citer, qui pourrait ne pas y croire?

— Moi.

— Vous, monsieur le comte? Mais mon père avait connu le portier du château, qui assurait avoir vu la fée, comme je vous vois....

— C'est possible; mais cette histoire, mon père me l'a racontée, et je puis te la dire, seulement mon récit sera, peut-être à ton grand déplaisir, dépouillé de tout le merveilleux dont tu l'enveloppes.

— Je vous écoute, monsieur le comte.

— C'était après la révocation de l'édit de Nantes; un monsieur de Chàzé, qui était protestant et habitait le Poitou, venait de vendre tous ses biens pour passer en Angleterre. En restant fidèle à ses convictions religieuses, il était obligé de quitter sa demeure et de fuir sur une terre étrangère. Avant d'aller s'embarquer à Nantes, il vint faire une visite d'adieu au manoir de Beaulieu, dont le châtelain, quoique catholique, était son grand ami. Mon aïeul, touché de compassion, en voyant monsieur de Chazé prêt à quitter pour jamais le pays qui l'avait vu naître, employa tous les moyens possibles pour adoucir son malheur. Cette amitié si dévouée eut une telle influence sur le cœur brisé de monsieur de Chazé, qu'elle lui fit oublier le jour fixé pour son départ. Pendant son séjour à Beaulieu, le temps qui lui avait été accordé par le gouvernement pour régler ses affaires s'était écoulé. Il pouvait donc en ce moment être saisi, mis en prison et dépouillé de tout l'argent qu'il possédait. Si, dans les temps de persécution, l'histoire a à enregistrer des actes sublimes de dévouement et de désintéressement, elle a aussi à consigner des faits bien affligeants de cruauté, de vengeance et de vile cupidité. Monsieur de Chazé avait un beau-frère, qui se nommait Jacques d'Ardelay. Pendant les guerres de religion, la famille de ce Jacques d'Ardelay avait eu beaucoup à souffrir des ravages faits par les seigneurs huguenots du voisinage. Aussi d'Ardelay avait-il juré une haine mortelle aux protestants, qu'il poursuivait avec fureur, guidant lui-même les sol-

dats du roi, pour saisir ceux qui se cachaient dans le pays. Un soir, le seigneur d'Ardelay venait de rentrer à son château avec plusieurs cavaliers. Tous avaient pris place autour d'une table abondamment servie, lorsqu'un espion vint dire quelques mots à l'oreille du châtelain.

« — C'est bien, laisse-nous, dit d'Ardelay ; puis se tournant vers les dragons : — Messieurs, reprit-il, si notre course a été infructueuse aujourd'hui, je puis vous assurer qu'elle sera couronnée demain par le succès.

» — On vient de vous signaler un huguenot? dit le chef des dragons en portant à ses lèvres un grand verre plein de vin.

» — Mon Dieu! oui, reprit d'Ardelay, et je dois avouer que ce sera pour moi une mission bien pénible.

» — Pénible! et pourquoi donc?

» — Il s'agit d'arrêter mon beau-frère, monsieur de Chazé, qui s'obstine à vouloir rester en France. »

En disant cela d'un air affligé, le perfide avait la joie au cœur. La cupidité, cette abominable passion, si puissante sur l'esprit humain, faisait briller à ses yeux l'or que son beau-frère emportait,— cet or, la dernière ressource d'un proscrit.

» — C'est en effet une triste mission, reprit le chef des dragons ; mais le service du Roi avant tout.

» — Oui, c'est cela, le service du Roi avant tout, répondit d'Ardelay, charmé de trouver une raison qui pût cacher aux soldats le véritable motif qui le faisait agir. Puis il reprit : — Messieurs, demain, à la pointe du jour, nous partirons pour cette expédition. En attendant continuons à boire jusqu'à l'aurore. »

Heureusement pour monsieur de Chazé, cette conversation avait été entendue par une personne qui devait le sauver. Marguerite de Chazé, femme à l'âme énergique et généreuse....

— Comme toutes les femmes dans cette famille! interrompit Germain, d'un air triomphant.

— Marguerite de Chazé, qui connaissait la cupidité de son mari et craignait qu'il n'arrivât quelque malheur à son frère, était allée, aussitôt après la sortie de l'espion, écouter la conversation que je viens de

raconter. Alors, le visage empourpré par le rouge de la honte et de l'indignation, elle descend sans bruit dans la cour du château qui était déserte; elle va à l'écurie, selle un cheval arabe, blanc comme la neige, qu'elle montait souvent, puis elle se dirige vers le pont-levis que l'on n'avait pas levé. Elle part seule et franchit, en quelques heures, la distance qui la sépare de Beaulieu. En arrivant ici, elle frappe à la porte. Un domestique va ouvrir. A peine la porte a-t-elle tourné sur ses gonds, que cet homme voit avec étonnement une femme à cheval passer devant lui, silencieuse comme un fantôme. Le galop du cheval retentit sur le pavé, ses pieds font jaillir des étincelles. Monsieur de Chazé, dont la chambre était au rez-de-chaussée, se lève promptement, surpris d'entendre ce bruit. Il ouvre sa fenêtre, sa sœur l'aperçoit, s'approche de lui, et, sans descendre de cheval, dit bien bas :

« — Mon frère, partez à l'instant même; on doit venir vous arrêter demain, de bonne heure. Adieu !.... du courage! »

A peine ces mots ont-ils été glissés à l'oreille de monsieur de Chazé, que sa sœur repart, passant rapide comme une flèche devant le portier tout ébahi. Dans la crainte de rencontrer son mari, elle regagna le château d'Ardelay en suivant un autre chemin, ayant fait avec le noble animal, qui semblait comprendre le sublime dévouement de sa maîtresse, vingt lieues dans la nuit. Personne, au château d'Ardelay, ne soupçonnant la course nocturne de Marguerite, on crut, quand elle rentra le matin, qu'elle était partie de très-bonne heure, comme cela lui arrivait quelquefois, pour faire une longue promenade à cheval. A Beaulieu, comme il eût été dangereux de divulguer le mystère de cette aventure, tous les domestiques crurent que monsieur de Chazé avait reçu la visite d'une fée protectrice de sa famille, qui s'était empressée de le prévenir du danger dont il était menacé. Le portier, qui seul avait vu l'apparition, trouva moyen d'embellir ses récits d'une foule de détails imaginaires qui firent d'un événement tout naturel la fable la plus incroyable du monde; mais plus sa narration devenait extraordinaire, et plus il rencontrait de gens disposés à le croire. Voilà, mon bon Germain, l'histoire très-véridique de la fée protectrice de la famille de Chazé.

— Monsieur le comte, j'ignorais complétement cette anecdote, et je vous remercie de me l'avoir racontée. Mais quelle vaillante femme que cette dame Marguerite!...

— Germain, pourrais-tu me dire, reprit Georges, qui, tout en causant, faisait sa toilette, le nom de la personne représentée dans ce portrait?

— Oui, monsieur le comte.

— Comment se nomme-t-elle?

— Quand ce portrait fut fait, cette femme, aussi belle que bonne, s'appelait mademoiselle Angélique de Chazé; mais ensuite, monsieur le comte....

— N'achève pas!...,

Germain continua, comme s'il n'avait pas entendu Georges.

— Ensuite, s'étant sacrifiée pour sauver madame votre mère, elle porta jusqu'à sa mort le nom de Fauvigny.....

— Pourquoi, reprit Georges vivement ému, ma tante a-t-elle laissé son portrait sur cette cheminée, et d'où vient qu'elle ne l'a pas fait enlever?

— Parce que tout, dans cet appartement, lui rappelait les heureux jours de sa jeunesse. Ce portrait était un cadeau de madame votre mère, et cette chambre, elle l'habitait avant son fatal mariage.

— Quand ma tante quittait Paris, pour passer la belle saison au Château-Neuf, venait-elle visiter ces lieux?

— On la voyait souvent à Beaulieu, avec mademoiselle Charlotte sa fille. Chaque fois la chère dame me demandait de vos nouvelles; alors, je lui faisais lire les lettres que m'écrivait monsieur le marquis, et, lorsqu'il était question de vous, je me souviens que madame votre tante disait à sa fille, en lui remettant ces lettres entre les mains : — « Charlotte, lis et vois la triste jeunesse que passe en exil ton pauvre cousin. » Depuis la mort de sa mère, mademoiselle Charlotte a conservé l'habitude de venir souvent à Beaulieu, et maintenant que monsieur le comte habite le château, ce sera une grande privation pour votre cousine d'être condamnée à ne plus diriger ses promenades de ce côté.

— Je conçois qu'elle soit peu désireuse de me rencontrer.

— Si vous connaissiez mademoiselle Charlotte, vous auriez une toute autre idée d'elle.

— Comme je ne la connaîtrai jamais, mon opinion ne changera pas.

— Monsieur le comte, il ne faut jurer de rien.

— Dis-moi, Germain, mademoiselle Charlotte a-t-elle une belle voix ?

— Monsieur le comte, je ne pense pas qu'en Paradis, les anges chantent mieux que ne le fait mademoiselle votre cousine. Ah ! il faut l'entendre, quand elle s'accompagne avec sa harpe !

— Alors, c'est-elle que j'ai entendue hier soir ?

— Assurément ; elle seule fait de la musique au Château-Neuf.

— Germain, je rends justice à mademoiselle Charlotte, elle a un très-beau talent.

— Je suis bien aise, monsieur le comte, que sa voix ait charmé vos oreilles. Cela vous fait connaître une de ses perfections..... Monsieur le comte a-t-il des ordres à me donner? dit Germain, se disposant à sortir.

— Non, je veux seulement te demander ton avis sur un point qui ne manque pas d'importance pour moi.

— Je n'ai point assez d'esprit ni de jugement pour oser contrarier en rien les projets de monsieur le comte.

— Si ta modestie ne te permet pas de contrarier mes projets, tes bons conseils peuvent servir à me les faire exécuter.

— Quels sont les desseins de monsieur le comte?

— Je veux, la semaine prochaine, donner à dîner à quelques personnes.

— Rien n'est plus facile à faire.

— Oui, quand on a de l'argent, et, par malheur, je n'en ai pas ; n'ayant apporté de Paris que ce qui m'était nécessaire pour faire mon voyage.

— Les fournisseurs nous feront bien crédit, d'ici à quelque temps.

— Ils demanderaient des à-comptes ; d'ailleurs, je dois manquer de trop de choses dont j'ai absolument besoin.

— Eh bien ! monsieur le comte, nous allons tâcher de battre monnaie.

— Comment faire pour cela ?

— Dame ! c'est un peu embarrassant.

— Voyons, si l'on vendait quelques pieds d'arbres ?

— Monsieur le comte, je vous ai fait passer l'argent de tous les pieds d'arbres bons à vendre, pendant que vous étiez en exil.

— Il ne faut donc rien espérer de ce côté.

— Non, monsieur le comte.

— Diable ! à quel expédient pourrons-nous donc avoir recours ?

— Il y a bien les deux vaches....

— Tu pourrais en vendre une ?

— Oui, monsieur le comte, mais ce serait grand dommage de s'en défaire à présent.

— Pourquoi ?

— Parce qu'elles ne sont pas l'une et l'autre en bon état, ce qui me ferait perdre beaucoup dessus.

— La triste chose d'en être réduit à chercher des moyens pour se procurer de l'argent !

— Ah ! monsieur le comte, il ne faut pas se désespérer si vite.

— Comment sortir d'embarras ?

— Nous ne sommes pas à bout de nos ressources.

— Ma foi, moi, je ne sais plus qu'inventer.

Germain resta pensif ; il avait trouvé la solution du problème. Mais dans la crainte de causer de la peine à Georges, il se taisait.

— Eh bien ! mon cher Germain, il faut donc renoncer à battre monnaie ?....

— Non, monsieur le comte.

— Alors, trouve donc un moyen ?

— Il est tout trouvé.

— Pourquoi, alors, ne pas me le faire connaître ?

— Parce que ce serait vous imposer une trop grande privation.

— Quelle privation ?

— Il vous faudrait vendre votre cheval.

— Tiens, c'est vrai, sacrifions Victoire.

— Monsieur le comte ne peut se passer d'un cheval.

— Monsieur le comte, avant tout, ne peut se passer d'argent.

— Il faudra donc vendre la pauvre bête?

— Oui, et dès demain, si tu trouves un acquéreur.

— Ce ne sera pas trop difficile, dit Germain en soupirant.

— Combien vaut cette jument?

— De sept à huit cents francs, peut-être plus pour un amateur.

— Morbleu! dans l'état actuel de mes finances, pareille somme est une fortune.

En ce moment, le bruit des pas d'un cheval retentit sur le pavé de la cour. Germain courut aussitôt voir qui ce pouvait être; puis il rentra un instant après, en annonçant monsieur de Chazé.

Georges s'empressa d'aller au devant de son oncle, qu'il serra dans ses bras. Monsieur de Chazé fut si ému en voyant le dernier héritier du nom de Beaulieu, qu'il eut beaucoup de peine à retenir de grosses larmes qui roulaient dans sés yeux.

Nous allons faire connaître sans retard ce nouveau personnage. — M. de Chazé avait la taille moyenne et de larges épaules, qui annonçaient un homme robuste. Son visage, complétement rasé, était agréable, mais un peu trop coloré. Il avait le regard vif et spirituel, avec des manières distinguées. M. de Chazé était un gentilhomme campagnard tel qu'il en existait à cette époque dans le Bocage, c'est-à-dire qu'étant garçon, M. de Chazé vivait un peu comme un chevalier errant. Son amabilité, la loyauté de son caractère le faisaient rechercher par les familles qui habitaient les châteaux des alentours. Il ne manquait jamais de se trouver aux grandes foires du pays, où il était sûr de rencontrer tous les riches propriétaires des environs. Les dames, aussi, allaient en partie de plaisir à ces assemblées; là, on buvait et l'on mangeait dans un cabaret au milieu de paysans qui, joyeux de leurs bons marchés, réclamaient l'honneur, toujours accordé, de trinquer avec leurs maîtres.

Le plaisir ne conduisait pas seul la noblesse à ces réunions; une sorte de nécessité la forçait à s'y rendre avec les paysans, parce que, d'après les baux en usage alors, les propriétaires avaient pour revenu la moitié des bénéfices faits sur les produits de leurs terres. Avec de tels arrangements, on conçoit facilement tout l'intérêt que devait avoir le propriétaire à se trouver sur les lieux où se faisaient les marchés. C'est

à ces usages, qui tendent à disparaître, à ce contact perpétuel avec les gens de la campagne que la noblesse devait son influence immense quand la Vendée se souleva en 1793.

M. de Chazé, ancien chef vendéen, avait l'agrément de retrouver à ces foires un grand nombre d'officiers et de soldats des armées royales, avec lesquels il renouvelait connaissance. La révolution lui ayant laissé une assez mince fortune, il passait ses hivers à Angers et la belle saison à sa campagne de Langebaudière, sur les bords de la Sèvre nantaise.

La première émotion étant calmée et quelques paroles ayant été échangées, M. de Chazé dit à Georges :

— Mon cher neveu, aussitôt que j'ai su votre arrivée, je me suis empressé de venir vous faire une visite.

— Mon oncle, vous êtes mille fois trop bon, c'était à moi à vous aller voir le premier.

— Si je peux vous rendre quelque service, adressez-vous à moi.

— Pour le moment, mon cher oncle, je ne puis que vous remercier.

— Je ne vous demande pas des nouvelles de votre père, m'étant entretenu de lui ce matin avec Germain.

— Mon père, je le regrette, n'a pas voulu m'accompagner.

— Je conçois tout ce que ce retour à Beaulieu aurait eu de pénible pour lui.

— La vue du Château-Neuf, élevé en face de ces ruines, l'aurait exaspéré.

— Il faut bien supporter ce qu'on n'a pas pu empêcher.

— C'est vrai, mais il eût été exposé ici à rencontrer Fauvigny.

— Fauvigny, craignant la réaction politique qu'aurait pu occasionner en ce pays le retour des Bourbons, n'a pas osé quitter Paris cette année. Ainsi, mon neveu, vous pouvez venir voir votre cousine au Château-Neuf, sans craindre d'y rencontrer son père.

— Mon oncle, ma cousine est, m'a-t-on dit, fort aimable; mais, comme elle est la fille de Fauvigny, je m'abstiendrai de lui faire une visite.....

— Le nom de Fauvigny doit sans doute vous être odieux, mais

Charlotte est aussi la fille de ma sœur Angélique, dont le marquis de Beaulieu a dû vous parler souvent.

— Oui, mon oncle, je n'ignore pas le beau dévouement de ma tante.

— Et cependant vous haïssez sa fille sans l'avoir jamais vue.....

— Ce n'est pas Mlle Charlotte que je hais, c'est son père ! c'est ce nom maudit !.....

— Si vous connaissiez votre cousine, vous viendriez la voir sans vous faire prier.....

— Mon oncle, je ne veux pas la connaître.

— Alors, vous vous privez du plaisir d'apprécier la femme la plus noble et la plus charmante qui soit au monde.

M. de Chazé s'était tellement animé en parlant de sa nièce, qu'on l'eût dit sous l'empire de cet enthousiasme souvent exagéré d'un père pour sa fille.

— D'horribles souvenirs, répondit Georges avec un froid sourire, affaibliraient à mes yeux l'éclatant assemblage de tant de perfections.

— Ah ! vous ne la connaissez pas, on le voit bien, reprit avec feu M. de Chazé. Je ne vous dirai rien de cette taille mince et souple, de ces longs cheveux si prodigieusement fins, de cette bouche, de ces dents, de ces grands yeux bleus où le ciel se mire ; car, hélas ! toutes ces perfections extérieures sont trop souvent l'apanage d'âmes viles et de créatures méprisables. Mais ce que je voudrais pouvoir vous faire connaître, c'est cette âme grande et fière en même temps que simple et bonne, toute dévouée au bien, au devoir, au sacrifice ; c'est cette intelligence élevée, cet esprit charmant et facile ; c'est ce cœur d'or si noble et si généreux, si bien fait pour donner le bonheur aux autres et si digne de le posséder lui-même.

— Ces éloges viennent encore m'affermir dans la résolution que j'ai prise de ne pas voir ma cousine.

— Pourquoi donc ?

— Parce que je pourrais bien ne pas rester insensible à tant de charmes.

— Eh bien ! quel grand malheur voyez-vous là ?

— Un très-grand, mon oncle.

— Lequel ?

— D'abord, mon père ne consentirait jamais à ce mariage.

— Ensuite ?

— Ma cousine est millionnaire, et moi, je suis pauvre.

— Raison de plus pour tâcher de l'épouser.

— Elle est fière, et me dédaignerait.

— Efforcez-vous de toucher le cœur de Charlotte, et si vous y parvenez, vous verrez que l'amour ne connaît ni la fierté ni la fortune.

— Diable, mon oncle, vous en parlez fort à votre aise, mais ce n'est pas chose si facile que de se faire aimer.

— Il faut essayer.

— En toute autre occasion, mon oncle, je suivrais vos conseils, mais en ce moment, mes idées sont opposées à une pareille tentative.

— Ecoutez, mon neveu, vous croyez avoir d'excellentes raisons pour ne pas faire ce que je vous conseille, et pourtant vous avez tort; car vous possédez très-peu de fortune, et moi, je ne vous en laisserai guère; bien entendu encore que je n'ai pas envie de mourir tout de suite pour vous abandonner mon héritage. Vous devez donc songer à relever votre fortune, quand une belle occasion se présente. Je vous offre un moyen qui a des chances de réussite, vous ne voulez pas en profiter; eh bien ! comme vous voudrez, n'en parlons plus.

Georges garda le silence un moment, puis il reprit :

— Mon oncle, vous habitez au Château-Neuf?

— Oui, et je ne m'en absenterai guère, tant que ma nièce y sera seule. Je dois veiller sur Charlotte, comme si elle était ma fille, l'ayant promis à ma pauvre sœur, quelques instants avant sa mort.

— Fauvigny doit-il bientôt revenir de Paris ?

— Non.

— Alors, nous allons être voisins quelque temps, ce dont je me félicite.

— Nous chasserons le loup, si cela peut vous causer quelque plaisir.

— Certainement, mon oncle, et pour faire connaissance avec vos amis, j'ai envie de donner un dîner.

— Vous ferez bien.

— Voudriez vous vous charger d'inviter quelques personnes du pays, dont la connaissance pourrait m'être agréable?

— Parbleu, rien de plus facile; à combien de convives voulez-vous donner à dîner?

— A une quinzaine.

— Je n'aurai pas de peine à trouver ce nombre.

— Mon oncle, je vous suis bien reconnaissant de tant de complaisance.

— Ne me faites point de remerciements, et, par la suite, quand je pourrai vous être utile à quelque chose, ne craignez point de vous adresser à moi.

— Merci, mon oncle, dit Georges en serrant la main de M. de Chazé.

Le comte de Beaulieu reconduisit son oncle jusqu'au perron, au bas duquel Germain tenait le cheval de M. de Chazé.

— Adieu, je vous remercie de votre aimable visite, dit Georges en saluant de la main.

— A bientôt, répondit l'oncle, en donnant un coup d'éperon à son cheval.

VI.

Nous allons introduire le lecteur dans un magnifique salon du Château-Neuf, dont nous ferons une rapide description. Cette vaste pièce, où le jour pénètre par quatre grandes ouvertures, occupe le centre de cette belle habitation. En face des fenêtres, on aperçoit les ruines pittoresques du vieux manoir de Beaulieu. Des sommes énormes ont été dépensées pour orner cet appartement, qui affiche un luxe princier. Tableaux des maîtres de l'époque, ameublement somptueux, œuvres d'art groupées avec ce bon goût que l'on rencontre si rarement chez un parvenu; en un mot, tout ce que la fortune peut créer de charmant est là pour séduire les regards éblouis.

Mais au milieu de toutes ces merveilles, il en est une incomparable, qui fait oublier toutes les autres. Ce chef-d'œuvre de beauté, c'est Mlle Charlotte de Fauvigny. M. de Chazé, dans la description qu'il vient de faire à son neveu de cette jeune fille, n'a rien exagéré, et si M. de Beaulieu lui-même la voyait en ce moment promener avec grâce ses jolis doigts sur les cordes vibrantes d'une harpe; s'il entendait sa voix fraiche et sympathique, nous ne doutons point qu'une admiration enthousiaste ne vînt remplacer aussitôt dans son cœur la sombre haine qu'il nourrit contre cette ravissante cousine.

Mlle Charlotte joignait à tous les avantages dont la nature avait été si prodigue pour sa personne, des qualités inestimables. Son caractère gai et aimable ne laissait qu'entrevoir un véritable talent d'observation et une grande énergie. Naturellement enthousiaste, son âme s'exaltait facilement; mais un jugement sûr ramenait promptement son esprit à une juste appréciation des choses.

Mlle de Fauvigny ayant hérité de sa mère, et par conséquent étant déjà fort riche, avait souvent été demandée en mariage par des hommes qui joignaient à une grande fortune un nom appartenant aux illustrations du jour. De jeunes descendants de l'antique noblesse, tentés par les millions de l'ex-révolutionnaire, s'étaient aussi mis sur les rangs.

Parmi tous ces prétendants, plusieurs convenaient on ne peut mieux au baron de Fauvigny. Les uns par leur fortune immense réveillaient son amour insatiable des richesses; les autres, ayant moins de fortune, mais un nom historique, flattaient son excessive vanité. Aussi, plus d'une fois, s'était-il irrité, emporté même, contre sa fille qui toujours refusait de se marier. Il ne pouvait s'expliquer le singulier éloignement qu'elle professait pour le mariage, et ces refus non motivés étaient pour lui le sujet d'amères déceptions. Elles venaient troubler le bonheur d'une existence que beaucoup pouvaient envier. Chose étrange, Fauvigny, cet homme aux passions violentes, au caractère positif et despotique, était faible et irrésolu, lorsqu'il se trouvait en opposition avec sa fille. Il avait pour cette belle enfant une affection si grande, sa joie était si vive, lorsqu'il la voyait heureuse, qu'il n'osait mettre de la persistance à la contrarier. De son côté, l'aimable

enchanteresse savait employer près de son père des moyens excellents pour demeurer toujours victorieuse, lorsque ces difficultés se présentaient.

Cependant, si Fauvigny cédait à ce qu'il croyait être un simple caprice de jeune fille, on peut croire qu'il eût agi tout autrement, s'il eût connu la véritable raison qui empêchait sa fille d'accepter les partis qu'il lui offrait.

Nous allons, à ce sujet, donner des explications qui deviennent nécessaires pour bien comprendre ce récit.

Lorsqu'Angélique de Chazé eût épousé Fauvigny, son âme, si loyale, éprouva une affliction des plus grandes, en voyant son mari s'approprier frauduleusement la fortune du marquis de Beaulieu. A plusieurs reprises, elle engagea Fauvigny à restituer à ses anciens possesseurs des biens si mal acquis. Celui-ci, dominé par cet amour effréné des richesses, qui détruit dans le cœur de l'homme tout sentiment honnête, refusa toujours d'accomplir cet acte de justice, et même il finit par se livrer à cet égard à de tels emportements, que sa malheureuse femme renonça à lui parler jamais de cette affaire.

Mais, après la naissance de sa fille, Angélique eut une idée qui vint la consoler : « Si je mariais ma fille avec son cousin, pensait-elle, cette union réparerait, autant que possible, les torts faits à la famille de Beaulieu. » Plus tard, lorsque Mlle Charlotte eut atteint une quinzaine d'années, Angélique, sans songer aux difficultés à surmonter pour faire réussir son dessein, communiqua à sa fille et à son frère, M. de Chazé, le généreux projet qu'elle avait formé.

Charlotte, qui partageait en tout la manière de voir de sa mère, ne chercha point à combattre cette résolution. Au contraire, cela lui fournit l'occasion de montrer la noblesse de son caractère.

— Je suis prête, dit-elle, à vous obéir, ma mère, et, de plus, je prends l'engagement aujourd'hui de rendre à mon cousin la fortune qui lui appartient.

— Mais comment feras-tu, reprit Angélique, si ton mariage avec Georges n'a pas lieu?

— J'emploierai un excellent moyen.

— Lequel ?

— Je n'épouserai porsonne.

Voilà ce qui explique pourquoi Mlle Charlotte se montrait si difficile, lorsque son père voulait la marier.

Angélique, qui connaissait le caractère ferme et résolu de sa fille, fut d'abord enchantée, en pensant qu'elle pourrait voir se réaliser un rêve caressé longtemps par elle, puis, songeant aux entraves qu'allait sûrement apporter son mari à l'heureux dénouement de cette intrigue de famille, son cœur se serra, un cruel pressentiment semblait l'avertir qu'elle avait peut-être pour toujours compromis le bonheur de sa fille chérie. Aussi, lorsqu'elle fut sur le point de mourir, Mme de Fauvigny dit à Charlotte, en présence de M. de Chazé et de Germain, qui avait demandé avec instance la faveur de rester près d'elle pour la servir :

— Mon enfant, j'ai peut-être eu tort de t'engager à épouser ton cousin. J'espérais de la sorte obtenir la réparation d'une grande injustice, mais comme ton père ne consentira probablement jamais à cette union, ne sois point influencée par tout ce que j'ai pu te dire à ce égard, consulte ton cœur, et que Dieu te guide dans sa sagesse.....

— Chère mère, répondit Charlotte en levant ses beaux yeux vers le ciel, j'ai déjà consulté le Seigneur, et mon parti est irrévocablement pris : si je n'épouse pas Georges de Beaulieu, je ne me marierai jamais !

— Mais alors que deviendras-tu ? murmura la mère, et des larmes coulèrent sur son visage amaigri.

— Ce que je deviendrai ?.... reprit la jeune fille avec un angélique sourire.

— Oui, réponds-moi? oh ! ton avenir m'épouvante !...

— Rassurez-vous, ma mère, Charlotte de Fauvigny sera toujours la digne fille d'Angélique de Chazé !...

— Je n'en doute pas, mais ton père te tourmentera, il voudra que tu fasses quelque mariage avantageux, et si tu ne lui obéis pas, tu seras malheureuse....

— Je saurai souffrir et résister....

— Oh ! mon Dieu, quelle existence t'est réservée !

— Plus douce que vous ne pensez, ma mère....

— C'est moi qui aurai causé ton malheur ! je me fais maintenant de grands reproches....

— Ne vous reprochez rien, votre âme pure et sainte a été bien inspirée.

— Mais que feras-tu dans le monde?

— Le plus de bien que je pourrai, et pour être mieux à même de rendre des services à l'humanité souffrante, j'irai demander aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul le bonheur de partager leurs travaux.

— Tu embrasseras la vie religieuse ?

— Oui, ma mère.

— Mon frère, dit Mme de Fauvigny, en saisissant la main de M. de Chazé, promets-moi de donner toujours aide et protection à ma bien-aimée fille...

— Je le jure devant Dieu ! répondit M. de Chazé, en levant la main droite devant un Christ en ivoire, qui était placé près du lit de sa sœur.

Quelques heures après, Mme de Fauvigny expira en faisant des vœux pour le bonheur de sa fille.

CHARLES THENAISIE.

(La suite au prochain numéro.)

QUESTIONS

SUR LA NOBLESSE[1].

II.

Les obligations de la noblesse, dans les siècles très-divers que l'on comprend avec une intention défavorable sous le nom d'ancien régime, étaient de nature fort variées. Sous le système féodal proprement dit où la société entière était liée par le respect à la-foi jurée, pour le noble spécialement, la félonie était le dernier des crimes ; tenu à la fidélité vis-à-vis de son suzerain, il n'était pas moins obligé de protéger son vassal.

Il est des hommes, ils ne sont pas rares, qui se représentent la féodalité comme un vaste système d'oppression, où la force et la violence seules font la loi et le droit, et l'horreur qu'ils en conçoivent ne serait que trop fondé si le tableau qu'ils se font avait la moitié de vérité. Pourquoi confondre la chose avec ses abus? Ne pas distinguer la violence d'avec la féodalité, c'est bien plus s'égarer encore, car ainsi l'on confond le mal et son remède.

La violence, qui le conteste? fut le mal de ces temps-là (2). C'est au milieu de ces hommes à trempe de fer qui ne voudraient croire qu'à la vigueur de leur bras, à la puissance de leur armure que s'élève une force nouvelle, elle n'a de prise que sur les âmes ; il faut tenir sa parole, leur crie au fond du cœur la voix de la justice ; il est honteux de frapper l'homme désarmé, leur crie celle de l'honneur ; une voix plus chrétienne leur persuade de protéger le faible, et la féodalité devient un vaste système de hiérarchie et de protection, et de son sein, fécondé par l'église, naît la chevalerie.

Le chevalier n'est pas tenu seulement à des devoirs limités par ses

(1) Voir la *Revue*, T. V, p. 491-497.

(2) *Guizot*. Essais sur l'hist. de France. Edit. Charp. p. 25.

conventions envers quelques personnes déterminées, tout n'est pas dit pour lui parce qu'à jour fixe, il s'est trouvé armé sous la bannière de son seigneur, parce qu'il a tendu sa lance pour donner aide et appui à son vassal menacé. Le chevalier s'est engagé vis-à-vis de l'église, vis-à-vis de la société entière à tout bien et tout honneur; il doit être brave, généreux, franc, loyal, désintéresssé, courtois, fidèle en tout et partout; il faut qu'il soit fort aussi, fort et habile à dresser sa lance, à supporter son lourd vêtement de fer, à lancer son destrier; fort par les hautes, les épaisses murailles de sa demeure, fort en toutes choses, car il faut que cette force de l'âme, cette force du chrétien, la vertu en un mot qu'il a promis de garder au dedans comme au dehors, puisse vaincre la force brutale, qui n'eût fait des nations modernes que des peuplades sauvages : danger réel, danger aussi sérieux alors que l'est aujourd'hui la dissolution de la société par l'excès du sensualisme, formulé aux deux extrémités de l'échelle sociale par l'excès de la mollesse, ou l'excès de la convoitise.

L'ennemi de son temps, le chevalier le devait vaincre comme nous devons combattre l'ennemi du nôtre. Il était de son devoir de s'aguerrir de bonne heure et ce bras vigoureux, que l'artisan doit à ses rudes travaux, et dont il se fait une juste gloire, le chevalier devait se le donner par des exercices non moins rudes (1).

Sera-t-il dit cependant que ces obligations qui ont leur source dans l'élévation de l'âme, dans la puissance de la volonté, un accident de la nature, une faiblesse de tempérament, une maladie, un revers, une surprise vont vous ôter toute possibilité de les remplir. Non! au chevalier sans armes, au chevalier vaincu, à son fils débile, il reste une force qui dépend de la volonté seule, la première, la dernière de toutes, celle qui, après la défaite, rend la victoire, la force qui, au service de Dieu, et avec sa grâce, fait le martyre, la force de savoir mourir.

Savoir mourir noblement, c'est-à-dire comme a dû nous apprendre à le faire le chevalier chrétien, c'est mourir sans surexcitation sauvage, sans fanfaronnade, sans maudir le coup qui vous frappe, avec

(1) Sainte Palaye; Mémoire sur l'ancienne chevalerie considérée comme établissement politique et militaire. 1753. p. 17.

la conscience d'un devoir que l'on remplit, d'une vérité, d'un droit auxquels on rend témoignage, ou même d'une faute que l'on expie.

Nous avons esquissé les obligations du chevalier; quiconque a voulu le devenir les a contractées, et vous avez sérieusement le droit de lui en demander compte. A quiconque aussi se donne pour successeur des anciens chevaliers, soit qu'il en descende, soit qu'il en tienne autrement la place, vous êtes en droit de demander semblable compte, autant que le peuvent comporter les modifications subies par l'état social.

La pique se croise contre la lance, la poudre va briser l'armure, raser la forteresse féodale, les troupes permanentes achèvent de déplacer la force militaire; les cours judiciaires se sont formées, leurs juridictions s'étendent et les justices seigneuriales donneront bientôt plus de responsabilité qu'elles ne conserveront de puissance, les temps modernes commencent, les temps chevaleresques ne sont plus : le noble cependant conserve le titre de chevalier, ou celui d'écuyer, son diminutif.

Avec la succession des années, le chevalier dans ses terres, ce ne sera plus que le propriétaire aisé, l'aîné de la famille dont l'influence s'étend sur le canton; le titre d'écuyer sera réservé à la branche cadette de médiocre fortune, au nouveau venu dans la hiérarchie nobiliaire, mais dans cette vie de propriétaire les idées militaires tiennent toujours la première place. Votre considération baissera bien vite, si vous n'avez passé vous-même sous les drapeaux, si vous n'y préparez vos fils, si vous n'avez maintenant quelques-uns des vôtres à se battre dans les armées du roi; et dans la gazette qui arrive ce sont les nouvelles de la frontière qui vont captiver toute l'attention de la famille. Le père se rappelle ses campagnes et les redit à son jeune fils; l'enfant attend impatiemment l'âge de porter l'épée et la jeune fille tremble en silence pour son fiancé.

L'ancien service féodal est réduit à peu de chose, si l'on considère l'obligation légale; mais les lois traditionnelles de l'honneur y suppléent, elles font un devoir à la noblesse de servir le roi et l'État de son sang, de son épée, de sa fortune même, car ses appointements ne peuvent suffire aux premières nécessités de son équipement et de

son entretien. Restée la première force militaire du pays, elle ne le doit pas uniquement à la préférence avec laquelle les grades militaires lui sont accordés, sans lui être exclusivement réservés, elle le doit surtout à son esprit de corps, dans un temps où il y avait beaucoup plus d'honneur que de profit à les prendre (1).

Quant à la partie purement morale de ses obligations, elles étaient devenues, pour la noblesse entière, celles de l'ancien chevalier : tout noble devait être autant que lui, brave, loyal, généreux, désintéressé et fidèle.

III.

Nous avons dit en gros quelles étaient les obligations de la noblesse, nous ne l'avons pu faire sans insinuer qu'elle les avait remplies ; cette pensée, nous devons essayer de la justifier en lui donnant quelques développements.

Quand nous disons que la noblesse a rempli ses obligations, nous en parlons prise en corps. Que dans son sein il y ait eu place pour le félon, elle eût eu peine à l'avouer ; pour le lâche, elle ne l'eût avoué jamais : reconnu évidemment comme tel, elle l'en eût aussitôt rejeté (2). Dans la triste réalité, cependant, quelles sont les passions, quels sont les vices qui n'aient pu se couvrir de quelque manteau que ce soit ?

Le premier des ennemis pour une institution sociale, c'est toujours les défauts, les vices, les travers de son siècle. Comment concevoir la nature d'un semblable ennemi et comprendre que l'institution, que le corps destiné à lui résister n'en porte pas l'empreinte? où trouver des hommes qui ne portent pas l'empreinte fragile de l'humanité? où en trouver, dans un temps, qui ne soient pas exposés à tomber du côté où penche alors la fragilité humaine? Dans un temps de violence, où trouver des hommes qui soient toujours doux, justes et humains? dans un temps de mollesse, où en trouver dont la fermeté et le courage ne

(1) Nous nous plaisons à renvoyer sur ce sujet aux *Etudes historiques et administratives* que M. Léon Audé donne, avec autant d'élévation que d'impartialité, dans l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 1858, p. 296.

(2) De Quatrebarbes, *Œuvres de René d'Anjou*, t. II, p. XCVII.

se démentent jamais ? dans un temps de duplicité, où en trouver dont la franchise soit à toute épreuve.

La merveille, c'est que de ces hommes ou mous, ou violents, ou cupides, vous fassiez une armée qui combatte pour la justice, pour le droit, pour la protection du faible, où la violence soit contenue, où le courage se soutienne, et qu'en fin de compte la victoire vous reste.

Voici un régiment, prenez chaque homme à part et faites la somme de ce qu'il vaut! mettez les tous ensemble, qu'ils soient bien commandés, que la poudre parle! semble-t-il que ce soient les mêmes hommes?

Voyez une société, en quelque moment que vous choisissiez, elle lutte; la vie de l'homme sur la terre, la vie des nations, c'est une guerre incessante. D'un côté, le vrai, le juste, le bien, la vertu, la prière; de l'autre, l'erreur, le mal, le vice, toutes les cupidités. Au milieu des péripéties d'un combat où chaque engagement porte une menace de mort, où chaque instant de trève cache une surprise, le char social marche franchissant de telles fondrières, cotoyant de tels précipices, que nul homme, s'il lui était donné de les bien voir, ne saurait se préserver du vertige, à moins qu'il ne fût chrétien.

La prière d'un moine obscur, d'une faible femme, d'un enfant est montée au Ciel. Dieu au secours des siens envoie plus qu'une armée: il envoie une vérité, le sentiment d'un devoir, une noble inspiration; elle se fait jour, elle trouve accès en quelques âmes d'élite d'abord, elle y germe, y prend racine, bientôt elle grandit et se propage, souvent froissée, souvent atteinte en quelques-unes de ses branches; mais elle est devenue capable de résister : il est peu d'hommes dont elle n'ait quelque chose à souffrir; comme ce n'est pas de tous à la fois, ni de tous de la même manière, elle se soutient cependant, forte de l'appui du plus grand nombre, contre l'action destructive de quelques-uns.

Ainsi se forment les institutions destinées à la défense de la société; elles s'en assimilent tous les éléments antérieurs qui peuvent se combiner avec elles, elles se transforment lorsque le déplacement de la lutte, fruit de leurs propres victoires, les rend inutiles sous la forme qu'elles avaient prise, et obligent à changer le système de la défense en même temps que s'est modifié celui de l'attaque (1).

(1) Guizot, *Essai sur l'hist. de France*, p. 269.

C'est ainsi qu'au sein des sociétés du moyen âge naquirent la féodalité, la chevalerie, et que de leurs transformations était provenu le corps de la noblesse dans son état moderne.

Or, dans la généralité où nous tenons la question, demander si la noblesse féodale et chevaleresque a rempli ses obligations, c'est demander si la société a vécu, si elle a triomphé de l'ennemi qui faisait alors son danger. Puissions-nous seulement aussi bien vaincre celui qui fait le nôtre!

Les institutions dont nous parlons ne comptaient pas seules sans doute, mais elles comptaient parmi les forces vives de la société, la nature des obligations qu'elles imposaient le prouve. Si elles eussent failli à leur mission, par le côté qui leur était confié, on eût vu la société entraînée vers l'abîme ou plutôt manifestement surgir quelque chose qui eût pris leur place et fait ce qu'elles devaient faire.

La féodalité avait deux buts principaux : le premier était de rattacher les membres épars de la nation par des liens sociaux et tous ensemble à un lien central ; le second était de protéger efficacement le faible.

La preuve de l'efficacité du lien, c'est la force toujours de plus en plus prépondérante du suzerain (1).

La preuve de l'efficacité de la protection, c'est la prospérité des peuples à la fin du moyen âge ; l'accroissement extrême de la population attestée par les calculs de M. Dureau de la Malle, la multiplicité et la richesse des monuments qui suppose, avec le grand nombre de bras disponibles, l'abondance des récoltes qui les nourrissaient.

Il est bien loin de notre pensée de vouloir tout excuser, tout dissimuler, encore moins de donner le mal comme n'étant pas mal, ou d'en nier les funestes conséquences ; ce qui est mal est mal, un plus grand mal, plus pernicieux, plus coupable de la part du noble, de la part du chevalier voué par état, par des engagements exprès, à s'y opposer de tout son pouvoir.

Fixez les yeux sur certains moments de notre histoire ; c'est affligeant, en vérité, de voir tous ces seigneurs guerroyant les uns contre les autres, vassal contre vassal, vassal contre suzerain. C'est une telle

(1) Guizot, *Essai sur l'hist. de France*, p. 272.

confusion, de tels attermoiements, de telles alternatives de succès que vous ne savez que croire, qu'espérer. Le roi frappe un coup, il atteint l'ennemi ; mais, dans ce moment, son armée se débande, le service mal défini des vassaux qui la compose est à son terme, et vous le verriez à la merci de son vassal révolté, si celui-ci ne se trouvait lui-même avec les siens dans une position aussi précaire.

C'est là un petit coin du tableau, vous y entendez beaucoup de bruit, vous y voyez beaucoup de désordre ; mais étendez votre horizon, tout ce bruit, tout ce mal, tout ce désordre n'est qu'accidentel et local, le roi est le plus fort, bientôt il sera le seul fort, il interdira les guerres privées, il l'emportera en tous points. Quel est, cependant, le principe de sa force, si ce n'est la fidélité au lien féodal, la fidélité du plus grand nombre contre l'agitation insubordonnée de quelques-uns ?

Considérez les choses sous un autre aspect, vous voyez de petits tyrans qui oppressent leurs vassaux, qui pillent ceux de leurs voisins ; il y en eut, ce n'est malheureusement pas douteux, à certains moments ils ne furent pas rares, on peut le craindre ; les ligues des paysans armés avec l'approbation, sous la direction même du clergé (1), les puissantes associations des communes témoignent qu'il fallut quelquefois se défendre contre ceux qui étaient toujours armés pour la défense de tous, et, plus tard, la Jacquerie, nous l'avouons sans détour, accuse d'autres coupables que les meurtriers et pillards qui lui ont donné son nom.

Mais après tout qu'est-ce que tout cela encore, sinon quelque chose de momentané et de partiel ? Les ligues, s'il y en eut de régulièrement organisées pour se défendre de l'oppression de quelques seigneurs et non pas plutôt contre les bandes de routiers, de gens sans aveu, sans lien féodal, le mot semble le dire, remonteraient au temps où la féodalité et la chevalerie étaient dans leur laborieux enfantement ; la Jacquerie, au contraire, fut la conséquence de troubles qui agitèrent le règne des Valois, lorsque la transition commençait à s'opérer entre les temps féodaux et les temps modernes.

Pour sentir toute la portée de notre argumentation, il faut être bien convaincu que nulle société ne se maintient sans une force armée pour

(1) *Correspondant*, mai 1858, article de M. P. de Champagny, p. 135.

sa protection au dedans comme au dehors. Où en serions nous aujourd'hui sans la gendarmerie et la caserne? Beaucoup de nos casernes étaient au moyen âge de vastes couvents où l'on ne connaissait d'autres armes que la prière; c'était sans doute un immense préservatif, mais telles que se passent les choses, la prière de Moïse qui obtient la victoire ne dispense pas Josué de combattre pour la recueillir.

Où était la force armée, la garde vigilante, veillant à la tranquilité publique? Les ligues dont nous avons parlé n'avaient eu, quelques qu'elles aient été, qu'une action passagère; la commune protégeait la cité; qui protégeait les campagnes? Quant aux bandes soulevées pour le pillage et la vengeance sous le nom de Jacquerie, leur répression, aussitôt qu'elles se montrent, devient le plus grand besoin des populations laborieuses et honnêtes.

Le donjon féodal nous apparaît seul comme ayant pu avec suffisamment de permanence étendre une ombre protectrice sur le laboureur; (1) nous en concluons qu'il fut ce qu'il devait être. Notre conclusion nous semble d'autant mieux fondée qu'il y eut des exceptions qui nous font mieux sentir la nécessité d'une puissance répressive.

En des temps plus rapprochés de nous, si nous considérons les rapports du village et du château, nous sentons que d'ancienne date ils étaient effectivement en général tout de bienveillance et d'attachement; aujourd'hui encore il n'est pas difficile de trouver des populations qui, vivement prévenues d'ailleurs contre la noblesse, conservent de vieux restes de respect et d'affection pour la race de leurs anciens seigneurs, et ce que le château fut lorsqu'il avait la puissance, vous pouvez jusqu'à un certain point en juger, en voyant ce qu'il est pour le pauvre, là ou la vieille chaine de ses traditions n'a pas été entièrement rompue.

De même, en observant qu'il est encore parmi nous des vertus chevaleresques, vous pouvez sans autre étude acquérir la conviction qu'il y eut de vrais chevaliers.

L'histoire en cite peu d'accomplis, il n'y a pas à s'en étonner: l'histoire raconte plus volontiers le mal que le bien; le mal fait trace,

(1) De Courson, Histoire des peuples Bretons, Paris 1846. T. 11, p. 215-226.

le bien est l'état normal des choses ; le chevalier accompli, d'ailleurs, c'est un homme parfaitement vainqueur de lui-même ; c'est là, hélas ! un homme toujours rare ; les meilleurs communément dans le combat qu'il faut livrer contre soi-même sont vainqueurs plus souvent, mais ne le sont pas toujours. Le type du chevalier accompli existe cependant, il existe dans les saints : dans notre saint Louis, le grand justicier, dans Louis le saint, le pieux et digne époux de sainte Elisabeth de Hongrie, le noble et sérieux vengeur de torts ; ils ne furent pas les seuls de leur espèce, dans un monde si prompt à les vénérer il n'est pas possible de le croire.

Le chevalier tel que l'ont conçu les romans de chevalerie n'est pas un être purement fantastique, l'idée que nous en donnent Chateaubriand et Marchangy (1), au point de vue poétique, est fondée sur les faits savamment compulsés par Sainte Palaye, (2) et en dernier lieu par M. de Quatrebarbes (3) ; elle ne diffère pas du type qui ressort des chroniques de Joinville à Froissard, et qui, réalisé au seuil des temps modernes par Louis de la Tremouille et Bayard, leur mérita le titre de chevaliers sans peur et sans reproche.

Sans mettre tous ses membres à l'abri de tout reproche, « cet esprit chevaleresque, cette chasteté de l'honneur » qui, au dire de Ferrand, « ont seuls suffi pour sauver souvent le royaume (4), » continuèrent de circuler dans la noblesse comme un sang généreux ; de ses veines ils se répandirent dans celles de toute la nation, dans l'armée surtout, son héritière la plus directe. Sous cette croûte d'égoïsme qui, envahissant tout, l'atteint en partie elle-même et s'y traduit sous le nom d'avancement, d'avancement sans relâche et sans limite, combien ne voit-on pas percer jusque dans le simple soldat arraché de ses champs, de la loyauté, de la générosité, du dévouement que lui ont légué les chevaliers ?

Toutes ces qualités, tous ces sentiments, si on les considère dans le mobile qui les entretient et les fait naître, s'expriment par un seul

(1) Génie du christianisme, 4e partie, liv. V. chap. IV. — Gaule poétique, 27e récit, Paris 1835 t. IV pag. 350.

(2) Mem. sur l'anc. chev. pag. 24, 29, 39.

(3) Œuvres de René d'Anjou, t. 11, pag. XXIX.

(4) Esprit de l'Histoire, Paris 1826. 2. T. pag. 344.

mot, ce mot nous l'avons dit, c'est celui de l'honneur, de l'honneur militaire surtout.

Sous ce mot sont aussi compris les liens les plus forts et les plus réels qui, de tous les âges, rassemblent dans un même faisceau, toutes les générations de la noblesse.

La noblesse elle-même peut être considérée comme une vaste école d'honneur; si « elle a conservé un certain prestige, une certaine valeur d'opinion, cela tient surtout à ce qu'elle est demeurée le type de l'honneur. » Les lecteurs de cette Revue n'ont pas oublié ces paroles de M. A. de Courcy, notre ami; il nous permettra de lui donner un nom qui rappelle les sympathies déjà vieilles de deux condisciples ; ces paroles suffiraient seules à démontrer notre thèse : la noblesse en corps a rempli ses obligations, car elle est demeurée le type de l'honneur.

H. GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT.

(*La fin au prochain numéro.*)

LA VEILLÉE.

A M. Eugène de la Gournerie.

Asseyez-vous près du foyer, le soir,
Pour écouter quelque récit bien noir.

A la veillée, au fond de la chaumière,
Sont réunis femmes, garçons, vieillards.
Au coin de l'âtre une faible lumière
En tremblotant jette des feux blafards ;
Mais le genêt étincelle et pétille,
Au vent plaintif se mêlent des bruits sourds :
Ce sont les bruits des fuseaux déjà lourds
Tournant aux doigts de chaque jeune fille.

Asseyez-vous près du foyer, le soir,
Pour écouter quelque récit bien noir.

Vous le pensez, le soir ne dure guères,
Lorsqu'on entend raconter tour à tour
Et les exploits du temps de nos *grand'guerres,*
Et les malheurs d'un innocent amour.
Des Vendéens qu'on dise le martyre,
Les laboureurs sont fiers et palpitants ;
Mais parle-t-on des amours de vingt ans,
Plus d'un œil brille et plus d'un cœur soupire.

Asseyez-vous près du foyer, le soir,
Pour écouter quelque récit bien noir.

Lorsque l'aïeule, en son fauteuil antique,
Tout en filant sa quenouille de lin,
A répété l'histoire fantastique
Et les méfaits d'un farfadet malin,
Les loups-garous viennent jouer leur rôle,
Puis les lutins de la plaine et des bois....
Mais tout se perd! Ces contes d'autrefois,
Le paysan d'aujourd'hui les contrôle!

Il *politique!* Est-ce plus gai? — Le soir,
A son foyer je n'irai pas m'asseoir!

ÉMILE GRIMAUD.

M. VICTOR COUSIN[1].

V.

M. Cousin écrivait en 1838 : « Il faudrait que je fusse bien difficile pour n'être pas satisfait des succès de l'éclectisme. Grâce à Dieu, il a fait un assez beau chemin dans le monde, et, au lieu d'avoir besoin d'entreprendre sa défense, c'est bien plutôt à lui à se charger de la mienne. L'éclectisme n'est peut-être pas le principe de la nouvelle philosophie, mais c'est son drapeau le plus visible. Quand je le montrai jadis au début de ma carrière, dans l'humble enceinte de l'Ecole Normale et de la Faculté des Lettres, quelle que fût ma conviction personnelle, je ne m'attendais pas qu'il ferait une fortune aussi rapide.... (2) » — M. Cousin a raison : le système et ses soutenants ont eu du succès. Il y a des renommées plus glorieuses et des influences plus bienfaisantes ; mais, reconnaissons-le, nul depuis Voltaire n'a exercé sur son pays et sur son temps une action plus profonde que le fondateur de l'éclectisme.

Professeur à l'âge où la plupart des hommes sont encore écoliers (3), écrivain très-remarqué dès ses débuts, il a eu la bonne fortune d'être persécuté dans un temps où la disgrâce était un titre à la faveur publique. Cette persécution a été le point de départ d'une popularité que l'éclat d'un haut enseignement et une attitude libérale ont singulière-

(1) Voir la *Revue*, t. VI. p. 51-69, 149-167.

(2) Fragments, avertissement de la 3e édition.

(3) Né à Paris, le 28 novembre 1792, M. Victor Cousin fut admis à l'Ecole Normale en 1811, et chargé de suppléer M. Royer-Collard, à la Faculté des Lettres, en décembre 1815.

ment accrue. De nombreux disciples se groupèrent autour du jeune maître qui paraissait unir le talent au courage : il sut les captiver, en opposant au scepticisme théologique de Lamennais, qui était alors le défenseur du pouvoir absolu, l'indépendance et l'infaillibilité de la raison, qui furent regardées comme les symboles de l'indépendance politique. Professeur et élèves s'entendaient à demi-mot, et faisaient ensemble, contre l'Eglise et la branche aînée, une petite guerre d'allusions fort spirituelle et fort goûtée.

Lorsque la Révolution de 1830 eut abouti à une institution qui n'avait pour elle ni la volonté nationale ni le prestige de l'hérédité, sorte de royauté éclectique faite à l'image de la sagesse du temps, M. Cousin eut naturellement le gouvernement de la philosophie : Programmes (1), examens, concours, chaires, Ecole Normale, tout dépendit de lui. Dans l'Université, il fut plus roi que le roi dans son royaume ; car, durant de longues années (ménagé par les ministres qui voyaient en lui un successeur, choyé par l'opposition qui le regardait comme un mécontent), il exerça un pouvoir sans contrôle. Il distribuait à son gré les titres, les emplois, les avancements, récompensant les plus obscurs parmi les fidèles, écartant ceux qui s'avisaient d'être trop éclectiques et d'avoir une opinion personnelle (2). Mais il se faisait plus de créatures que d'amis. Les faibles le redoutaient à cause de ses boutades, les forts s'irritaient de sa tyrannie et de son inconsistance ; de sorte que, si l'on tient compte de la solidarité des doctrines dans un parti et des répugnances que soulève une domination capricieuse, il était tout à la fois puissant et isolé.

Cet isolement, insupportable pour ceux qui sont habitués à la bruyante affection d'un jeune auditoire, M. Cousin le sentit avec amertume, lorsque le pays s'émut du progrès de ses doctrines et de leurs

(1) « C'est moi, en effet, qui depuis 1830, comme conseiller ou comme ministre, ai rédigé et proposé au conseil les deux grands arrêtés sur lesquels roule tout l'enseignement de la philosophie. » (Discours prononcé devant la chambre des pairs, séance du 21 avril 1844).

(2) M. Damiron l'a connu tout autre, il paraît : « Ce qu'il y avait d'excellent dans sa manière, c'est qu'il faisait école sans lier ses disciples ; c'est qu'après leur avoir donné l'impulsion, il les laissait aller, et se plaisait à les voir user largement de leur indépendance : nul n'a moins tenu que lui à ce qu'on jurât sur ses paroles, etc. » *Essai sur l'Histoire de la Philosophie en France au XIX^e siècle.*

tendances anti-chrétiennes. Ce fut pour lui un jour triste, mais non sans gloire, que le jour où il monta à la tribune de la chambre des pairs pour défendre la philosophie officielle, ou plutôt sa propre philosophie (1) : « Je ne l'ignore pas, dit-il : je suis ici le principal accusé, car, il faut bien que je le reconnaisse, si la direction de l'enseignement philosophique est une direction fausse en principe, je suis non pas le seul, mais le plus grand coupable. » Voyez la vertu merveilleuse de la franchise ! Réduit à ses propres forces, peu soutenu du ministre, défendant une mauvaise cause, mais défendant sa cause, et reconnaissant qu'il est le principal accusé, le philosophe est vraiment éloquent. Ses adversaires les plus prévenus rendent hommage à son talent ; quelques-uns mêmes sont ébranlés par cette apologie si passionnée et si habile à déplacer la question (2). Les membres de la vénérable assemblée ne lisent guère les publications philosophiques. M. Cousin le sait très-bien ; et il en tire adroitement parti. On l'accuse de ne pas respecter la religion? Qu'on ouvre ses livres, et on y trouvera les témoignages les moins douteux de sa tendre déférence. On incrimine la direction donnée par lui à l'enseignement philosophique? mais le programme est irréprochable. « J'ai parcouru, dit-il, tous les écrits contre l'enseignement philosophique de l'Université ; j'ai lu avec

(1) Séance du 21 avril 1844.

(2) Voici, par exemple, une magnifique démonstration de l'influence morale des grands écrivains (que personne ne contestait) : « Quelle idée se fait-on, messieurs, des sciences et des lettres, et particulièrement des études appelées, à si juste titre, humanités, si on suppose qu'elles se bornent à déposer dans la mémoire et à la surface de l'entendement quelques connaissances plus ou moins précieuses, sans exercer aucune influence sur toutes les autres facultés et sur l'âme tout entière? Quoi! on n'apprend que des langues différentes à un jeune homme, lorsque, pendant sept ou huit années, on le nourrit de la lecture assidue des chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la littérature nationale ! quoi ! tous ces divins génies, hôtes assidus de nos colléges, guides et compagnons fidèles de nos élèves, ne leur enseignent que des mots! on rougit en vérité d'avoir à réfuter de pareilles extravagances. Non, messieurs, ce commerce intime avec ce qu'il y a eu de meilleur et de plus grand sur la terre est la plus bienfaisante éducation. Tout l'art de l'éducation consiste, en effet, à créer autour de la jeunesse une atmosphère morale d'autant plus efficace qu'elle est ou semble plus naturelle. Nous la créons sans effort, en laissant sortir des monuments consacrés des grandes littératures ce parfum insensible et pénétrant d'idées justes et de sentiments honnêtes qu'ils exhalent sans cesse, qu'ils répandent et entretiennent dans l'humanité. »

grand soin les plaintes de personnages aussi graves que MM. les évêques, je n'en ai rencontré aucune contre ce programme. Votre commission n'a pas non plus exprimé, à cet égard, le moindre mécontentement (1). » Qui accuse-t-on enfin? Serait-ce ses disciples? « Depuis l'année dernière, j'ai redoublé de vigilance; j'ai voulu connaître les cahiers des professeurs suspects et tous les ouvrages publiés. Je les ai lus et examinés avec toute l'attention dont je suis capable, et avec un zèle animé par le sentiment de ma responsabilité. Eh bien, je le déclare encore une fois, la main sur la conscience, ni dans les cahiers qui ont été sous mes yeux, ni dans les écrits publiés, je n'ai trouvé une ligne qui, de près ou de loin, portât la moindre atteinte à la religion. (2) »

Le triomphe de M. Cousin fut complet. Personne ne lui répondit catégoriquement; personne ne lui dit : « Les programmes ne sont rien. Ce qui importe, ce n'est pas les questions que vous posez, mais la manière dont vous les résolvez. Nous croyons, en effet, qne vous ne trouvez rien à reprendre dans les cahiers de vos disciples; vous ne trouvez rien à réprendre dans vos propres écrits, dont ces cahiers ne sont que des extraits. Laissons-là les détours, vous l'avez dit, c'est vous qui êtes le coupable, ce sont vos écrits que nous poursuivons : vous, parce que vous protestez de votre respect pour la religion dont vous dénaturez les dogmes; vos écrits, parce qu'ils contiennent ces attaques indirectes et servent de textes ou de guides à tous les professeurs sortis de votre école. » — Imaginez qu'il se fût rencontré dans la chambre un homme compétent et autorisé, comme Joseph de Maistre ou de Bonald, ou mieux comme le sage évêque d'Hermopolis, qui, à cette déclaration formelle, eût joint une démonstration régulière, ferme, rapide, sans éclats de voix, sans emportement, sans emprunts aux pamphlets grossiers de l'époque, qu'aurait répliqué M. Cousin? Quelque haute idée que nous ayons de sa faconde et de son habileté, nous pensons qu'il eût été fort embarrassé. Eût-on tort, on se défend toujours contre l'esprit de parti qui veut trop prouver : on n'a qu'à opposer la passion à la passion, l'injustice à l'injustice.

(1) Séance du 3 mai 1844

(2) Séance du 21 avril 1844.

C'est ce qui explique le succès, j'allais dire l'acquittement de M. Cousin devant la chambre des pairs. Donnez-lui des adversaires moins ardents et mieux renseignés, le débat aura une toute autre issue. Ceci n'est point une conjecture. Toutes les fois que le célèbre philosophe a été serré de près, il a évité la lutte. Les fortes objections de Gioberti sont restées sans réponse, ainsi que les judicieuses remarques de l'abbé Maret. Lorsque quelques-uns de ses disciples, rédacteurs d'une feuille rationaliste qui ne paraît plus, ont été traduits devant le conseil de l'instruction publique, pour avoir dit, sans détours et avec une franchise que nous honorons (quoiqu'on pût souhaiter des formes plus polies), leurs opinions et les opinions de leur maître, celui-ci a-t-il pris leur défense et révendiqué sa part de responsabilité? Non, il s'est tû. Et quand la condamnation a été prononcée, il a sans doute applaudi à la sentence. On sait qu'il a peu de sympathie pour les vaincus et qu'il admire médiocrement le courage malheureux (1).

(1) C'est un des enseignements les plus curieux du professeur spiritualiste et libéral de 1828. Citons ses propres paroles : «..... Il faut être du parti du vainqueur, car c'est toujours celui de la meilleure cause, celui de la civilisation et de l'humanité, celui du présent et de l'avenir, tandis que le parti du vaincu est toujours celui du passé. Le grand homme vaincu est toujours un grand homme déplacé dans son temps : son triomphe eût arrêté la marche du monde. *Il faut donc applaudir à sa défaite*, puisqu'elle a été utile, puisque, avec ses grandes qualités, ses vertus, son génie, il marchait à rebours de l'humanité et du temps. Même, à la réflexion, on trouve toujours que le vaincu a dû l'être, et que le génie n'était pas égal des deux côtés ; la seule défaite suppose déjà que le vaincu s'est trompé sur l'état du monde, qu'il a manqué de sagacité et de lumière, qu'il a eu la vue courte, et, il faut bien le dire, l'esprit borné est un peu faux. Un examen attentif et impartial est très-défavorable aux vaincus. Je n'ai pas le courage de dévoiler ici tous les torts et toutes les fautes du dernier des Brutus. Je les connais ; mais une tendresse invincible est pour cet homme au fond de mon cœur. J'aurai plus de fermeté vis-à-vis de Démosthènes ; car, après tout, ce n'est qu'un grand orateur. Démosthènes, dans son temps, représente le passé de la Grèce, l'esprit des petites villes et des petites républiques, une démocratie usée et corrompue, un passé qui ne pouvait plus être et qui déjà n'était plus. Or, pour ranimer un passé détruit sans retour, il fallait faire une vraie gageure contre le possible ; il fallait tenter un déploiement de force et d'énergie dont les autres étaient incapables, et lui, comme les autres .. Aussi Démosthènes a-t-il échoué : j'ajoute, avec l'histoire, qu'il a échoué *honteusement...* » (*Introduction à l'Histoire de la Philosophie*, édition déjà citée, leçon IIe). Tout commentaire est superflu. Nous nous bornerons à déclarer que la philosophie, comme nous la comprenons, non plus que le christianisme, ne nous ont appris à mesurer le bon droit au succès. Nous persistons à croire que le rôle *honteux* de Démosthènes est préférable au rôle glorieux d'Eschine.

Mais n'insistons pas. Nous sommes arrivés, pour ainsi dire, au point de jonction de la vie publique et de la vie privée. Aller au-delà, passer de la critique de l'écrivain à celle de l'homme, ce serait entrer dans un ordre d'idées et d'appréciations où il ne nous plait pas de nous engager. Les égards dûs à l'âge, à la personne, au talent de M. Cousin, sa retraite volontaire, sa fidélité à ses dernières affections nous commandent une réserve qui ne s'accorderait peut-être pas avec le franc-parler de la biographie. Revenons à l'étude des doctrines.

C'est une des maximes du fondateur de l'éclectisme, qu'il n'y a aucun système qui ne contienne quelques fragments de vérité, lesquels fragments de vérité expliquent le succès du système et lui survivent. Son propre système contient donc des idées vraies. Quelles sont-elles?

Connaître la vraie méthode, l'appliquer sévèrement, voilà les deux conditions de la découverte et du progrès. Or, M. Cousin n'a point découvert la méthode psychologique : Socrate, Aristote, Descartes, Locke, Reid, Kant et beaucoup d'autres l'ont suivie avant lui ; mais il a eu la gloire qui vient après la gloire de l'inventeur (et ici l'inventeur, c'est l'esprit humain), c'est d'en comprendre l'importance, c'est de la préciser en indiquant ses procédés fondamentaux ; c'est, en un mot, de faire pour elle ce que Newton fit pour l'induction baconienne. Le successeur de M. Royer-Collard insiste avec force sur l'observation intime ; il fait plus, il montre qu'elle est insuffisante sans l'aide du raisonnement, et fonde ainsi la méthode des sciences morales, qui consiste à découvrir les principes par l'observation et l'abstraction, les lois par l'induction, les conséquences des principes et des lois par la déduction. La fécondité de cette méthode est admirable. Par elle, on a réfuté d'une manière définitive la philosophie des sens, cette alliée fidèle de tous les scepticismes ; par elle, on a établi, avec non moins de fermeté, la plupart des dogmes spiritualistes dont l'antiquité païenne nous avait légué le pressentiment plutôt que la démonstration : l'immatérialité du principe pensant, l'unité de Dieu, l'existence d'une vie future ; par elle enfin, nous pouvons nous préserver des erreurs que les rationalistes ont commises en l'abandonnant, et, à ce point de vue, ils indiquent eux-mêmes les armes dont il se faut servir pour les combattre.

L'éclectisme, renfermé en de justes limites, réduit à n'être qu'un choix raisonnable, sans prétention de trouver toute vérité dans le passé ou dans le présent, ne saurait être rejeté. Il a donné une heureuse impulsion à la critique historique : les leçons sur Locke sont un modèle d'exposition lumineuse et de discussion savante. A côté de ce bel ouvrage, on pourrait mentionner une foule d'écrits considérables, de thèses, de mémoires nés de l'inspiration et rappelant les qualités du maître. On regrette seulement que cet esprit critique ait été développé au détriment de l'esprit d'invention. Depuis trente ans, il n'y a pas eu de grands travaux dogmatiques : Jouffroy, mort avant l'âge, n'a laissé que d'admirables fragments ; son cours de *Droit naturel* s'arrête au moment où, après avoir contrôlé les idées d'autrui, il va nous donner ses vues personnelles. M. Jules Simon a résumé avec art, mais sans les modifier sensiblement, les idées morales et religieuses qui ont cours dans l'école à laquelle il appartient. Lamennais, Pierre Leroux, Jean Reynaud sont en dehors de l'école (1). Cette disette d'œuvres originales, à côté de tant de doctes études, mérite d'être remarquée. Qu'on l'explique comme on voudra, qu'on l'attribue au manque de convictions solides ou au préjugé éclectique que la philosophie n'a plus qu'à écrire son histoire, nous envions à d'autres époques une fécondité plus glorieuse. Du reste, la même prédominance du sens critique sur l'esprit d'invention peut être signalée dans la littérature, en général, et dans certaines branches de l'art. Notre siècle se plaît dans la contemplation des siècles écoulés. On dirait un fossoyeur occupé à recueillir des ossements humains et à les ajuster ensemble : ce funèbre labeur lui fait oublier la vie.

En sa qualité d'éclectique, M. Cousin a des préférences, non-seulement parmi les systèmes, mais encore parmi les questions agitées par les systèmes. Notre origine l'inquiète peu, notre destination ultérieure ne l'arrête pas assez, mais notre condition actuelle le touche beaucoup. Quelle est la loi qui nous gouverne ? Qu'est-ce que le bien ?

(1) MM. Bautain, Gratry et Maret ont une place à part : philosophes chrétiens, ils professent avec éclat l'accord de la raison et de la foi. — M. Adolphe Garnier, esprit fin et chercheur, représente parmi nous la tradition écossaise et mérite l'honorable surnom qui lui a été donné.

Qu'est-ce que le devoir? Telles sont les questions qu'il agite et auquel il revient sans cesse. Ces tendances morales donnent à son langage une élévation singulière et n'ont pas peu contribué, disons-le à l'honneur du professeur et des auditeurs, à la popularité de son enseignement. Ce que nous louons ici, d'autres le blâment ou n'en parlent qu'avec ironie. Ils prétendent que la philosophie, la grande philosophie, comme ils l'appellent, consiste dans la spéculation, et que la morale, loin d'être la fin, est tout au plus l'accessoire de la science. Selon eux, la question des mœurs touche à peine le sage : s'il a les pieds sur la terre, il a la tête dans les nuages ; il poursuit la vérité pour elle-même, logiquement, abstraction faite de l'expérience. Voilà une sagesse hautaine, et vers laquelle nous sommes peu attirés. La philosophie, telle que nous la comprenons, ne connaît point le dédain de la pratique ; elle aspire surtout à régler les mœurs, à préciser la notion de devoir, à inspirer aux âmes un goût plus vif pour le bien.

La philosophie, exclusivement enfoncée dans l'ontologie et dans les profondeurs métaphysiques, n'est plus qu'une vaine curiosité *qui ne vaut pas un quart-d'heure de peine.* Sur ce point l'humanité est de l'avis de Socrate et de Pascal.

Que la morale prête à la déclamation et qu'à ce titre elle soit bien venue des rhéteurs, que M. Cousin se soit trop souvent borné à des généralités un peu vagues, qu'il ait parfois traité la science du devoir plus en artiste qu'en philosophe, nous le reconnaissons volontiers. Mais nous maintenons notre assertion : tout système, vraiment digne de ce nom, a pour fin la morale, c'est-à-dire l'amélioration de l'homme. Nous savons gré au chef de l'école moderne d'avoir insisté sur cette fin. Il a vulgarisé les notions de liberté, de responsabilité, de mérite et de démérite, en y revenant sans cesse, en les exprimant dans un langage plus animé que précis, mais dont l'abondance ne messied pas à l'enseignement. M. Royer-Collard, plus serré, plus nerveux et aussi plus sec, eût été moins goûté de la jeunesse et des gens du monde. Quand on veut faire impression sur des esprits légers et distraits, il faut savoir reproduire sous mille formes diverses les mêmes idées. La foule ne saisit pas au vol un énoncé sobre et rapide.

M. Cousin a, nous l'avons déjà dit, toutes les qualités d'un maître

habile : la méthode, la clarté, l'entrain. Il lit dans l'âme de son auditoire, il voit l'adhésion, il pressent l'objection qui va éclore, et il court au devant ou fait une diversion habile. Mais les délicats trouvent qu'on le comprend trop vite et lui voudraient plus de profondeur. Reproche singulier, et qui ne se concilie guère avec cet autre reproche d'obscurité systématique qu'on a adressé à quelques-uns de ses écrits. Ni l'un ni l'autre ne nous paraissent fondés. Parce qu'un écrivain s'entend lui-même, parce qu'il emploie les mots dans leur signification ordinaire et qu'il dit clairement sa pensée, s'ensuit-il qu'il soit superficiel ? Alors aucun de nos plus illustres penseurs n'est profond, ni Descartes, ni Pascal, ni Bossuet. Tout le monde les comprend. Si la profondeur a pour signe constant l'obscurité, c'est un grand mot qui fait triste figure dans notre langue, et qu'il faut renvoyer à la langue et aux docteurs d'Outre-Rhin. Il faut en même temps reconnaître que M. Cousin n'est pas profond. Le premier besoin de cet esprit ingénieux, c'est d'être compris. Après un voyage en Allemagne, il expose quelques théories plus ou moins profondes ; mais en les exposant, il se les approprie, il les éclaircit, il les rend tellement intelligibles qu'on reconnaîtrait difficilement en elles une importation germanique. Ainsi il fait pour les Alexandrins, ainsi pour Kant et Hegel. La clarté s'impose à lui, pour ainsi dire, et à un tel degré que, lorsqu'il dénature les dogmes chrétiens, on voit, plus qu'il ne le voudrait, sa pensée secrète. On cite, à la vérité, quelques passages plus difficiles à entendre ; mais parce qu'ils sont plus difficiles, sont-ils moins clairs ? Ainsi, en géométrie, une démonstration peut être excellente, d'une netteté parfaite et cependant difficile à saisir. On rencontre souvent cette prétendue contradiction dans les sciences exactes ou dans les raisonnements métaphysiques ; la difficulté tient à la nature du sujet traité et non à l'obscurité de l'écrivain. Reconnaissons néanmoins que, depuis un demi-siècle, la philosophie, à l'imitation de la physique, de la chimie et même de l'art, tend à se faire un vocabulaire de mots techniques, qui rappelle la barbare terminologie du moyen-âge. Cette tendance fâcheuse, contraire à la langue et à l'esprit français, a été engendrée par la philosophie kantienne ; mais elle n'a pas été plus secondée, que nous sachions, par M. Cousin que par les autres philosophes contem-

porains. Saint-Simon, Pierre Leroux, Auguste Comte sont allés bien au-delà. Ce dernier a une langue qu'il parle et qu'il entend tout seul.

Passons sur cette critique ; il en est d'autres plus solides. On a dit de M. Cousin qu'il était un grand écrivain du XVII^e^ siècle jeté dans le XIX^e^ par les hasards de la naissance. Ce jugement est apparemment une louange ; mais, selon nous, il n'est pas exact. Par le style comme par les idées, M. Cousin appartient au XVIII^e^ siècle : par les idées, nous l'avons démontré ; par le style, il suffit pour s'en convaincre de lire Rousseau et Thomas. Au premier coup d'œil le rapprochement de ces deux noms semble forcé, en y réfléchissant on le trouve plein de justesse. De Thomas à Rousseau, il y a, il est vrai, la distance qui sépare un rhéteur lourd et guindé d'un tribun véhément ; mais ils ont quelque chose de commun : l'amour de la tirade et du style déclamatoire. Tous les deux ont exercé une profonde influence sur notre célèbre contemporain (1) ; s'il a su éviter la froideur de l'un et les allures pédagogiques de l'autre, il a je ne sais quoi d'étudié qui les rappelle. On reconnait parfois dans ses livres, comme dans les harangues académiques, une éloquence d'emprunt, qui s'acquiert parce qu'elle n'est pas la véritable éloquence. C'est un habile discoureur dont la tête s'échauffe, mais dont le cœur reste froid. Malgré son art infini, il ne réussit pas à dissimuler tout ce qu'il doit au procédé, tout ce qui lui manque du côté de la nature. Il a contracté de bonne heure certaines habitudes dramatiques dont il ne se défera jamais entièrement. On a beau lui faire la guerre, on ne se corrige point de l'emphase. Relisez, entre mille, cette tirade sur Hégel : « Je l'annonçai partout, je le prophétisai en quelque sorte, et à mon retour en France, je dis à mes amis : *Messieurs, j'ai vu un homme de génie.* » Et cette autre sur Santa-Rosa : « Sa noble conduite me frappa vivement, et pendant quelques jours je répétai à mes amis : *Messieurs, il y avait un homme à Turin.* » Et vous connaissez l'écrivain. Que vous semble de ces phrases à effet ? Expriment-elles cette admiration émue et naïve qui est la vraie admiration ? Une mise en scène plus simple nous toucherait davantage.

(1) Thomas était très-lu au commencement de ce siècle, surtout dans les classes de rhétorique.

La belle tendresse dont M. Cousin, infidèle à la philosophie, s'est épris pour les grandes dames de la minorité de Louis XIV, n'a pas non plus le caractère du véritable amour. Il décrit ses héroïnes comme il donnerait le signalement d'un manuscrit, avec une chaleur d'érudit, avec un luxe de preuves et de détails qui ne laissent pas d'être plaisants. On dirait qu'il soutient en Sorbonne une thèse sur la beauté de Mme de Longueville contre M. Guignaut ou M. Leclerc. Il proteste, il adjure, il apostrophe, il cite, il discute les textes ; en un mot, il fait si bien qu'on oublie cette illustre coquette pour ne songer qu'à son champion (1). Walckenaër n'a pas, à beaucoup près, le talent de M. Cousin : c'est un écrivain médiocre. Et cependant, grâce à sa bonhomie et à son amitié sincère (on peut éprouver des amitiés comme des amours rétrospectifs) pour La Fontaine et Mme de Sévigné, il nous intéresse vivement et nous fait partager ses affections. Le naturel a vaincu l'art.

Ces différences entre l'éloquence et la déclamation, entre l'art naïf et l'art raffiné, M. Cousin les exprime lui-même en des pages qui n'ont point été surpassées. Voici son sentiment sur Pascal : « Pascal est venu à cette heureuse époque de la littérature et de la langue où l'art se joignait à la nature, dans une juste mesure, pour produire des œuvres accomplies. Avant lui et après lui, cette parfaite harmonie, qui dure si peu dans la vie littéraire d'un peuple, ou n'est pas encore ou bientôt n'est plus. Avant Pascal, dans Descartes même, la nature est puissante, mais l'art manque un peu ; et quelque temps après Pascal, dès les premières années du XVIIIe siècle, l'art paraît déjà trop ; la beauté de la forme commence à être recherchée pour elle-même, jusqu'à ce moment fatal marqué avec tant d'éclat par J.-J. Rousseau, où commence le règne de la forme et par conséquent sa décadence. Dans Pascal, comme dans tous ses grands contemporains, et presque toujours encore dans la prose de Voltaire, la forme n'est pas autre chose que le vêtement le plus transparent que prend la pensée pour paraître le plus possible telle qu'elle est, créant elle-même l'expression qui lui convient, qui n'ôte rien, mais surtout n'ajoute

(1) Voir dans la Revue de l'Instruction publique (15 novembre 1855) un intéressant article de M. Taine sur M. Cousin biographe.

rien à sa valeur propre. Plus tard vient la rhétorique avec son triste précepte d'embellir la pensée par l'expression. La vraie rhétorique a le précepte contraire, celui de renfermer sévèrement la parole dans les limites de la pensée et du sentiment. Pascal est l'écrivain peut-être du XVII^e^ siècle qui a le plus travaillé son style, mais seulement pour lui faire dire ce qu'il avait dans l'esprit et dans l'âme (1).» Applaudissons sans réserve à ce beau langage. Il a sa place marquée parmi les grands écrivains, celui qui juge ses devanciers avec tant de fermeté et de délicatesse (2).

La postérité a d'étranges caprices. Elle dédaigne souvent ce que les contemporains admiraient, hommes et œuvres. Voiture eut la royauté du bel esprit dans le grand siècle ; Condillac a été le maître de philosophie du siècle suivant. Est-ce injustice ou mauvais goût? Le silence s'est fait autour d'eux ; on ne les discute plus, on ne les lit même plus. De chefs d'emploi qu'ils étaient dans la pièce de leur temps, les voilà tombés au rang de comparses dans la mémoire des hommes. Chateaubriand, récemment encore, était égalé aux plus illustres ; une telle assimilation serait aujourd'hui un paradoxe. Ces changements de l'opinion doivent inspirer à la critique une sage défiance d'elle-même, et à ceux qui recherchent les gloires durables, une certaine anxiété.

M. Cousin publie ses œuvres complètes et les revoit avec soin ; c'est qu'il songe, lui aussi, au jugement définitif. Il se demande, non sans émotion, quel rang lui sera assigné dans l'illustre assemblée des esprits d'élite, de quelle estime jouiront ses livres et ses doctrines, ce qui périra de lui, ce qui lui survivra : questions redoutables, qu'il est glo-

(1) Préface du Rapport sur Pascal.

(2) Citons un autre passage non moins remarquable sur le même sujet. « Le XVII^e^ siècle est l'âge classique de la prose française ; il connaît l'art sans le pousser jusqu'au raffinement, et la naïveté y subsiste à côté de la grandeur. Dans le siècle qui suit, l'art domine, la manière commence, et avec elle déjà la décadence. Un seul écrivain au XVIII^e^ siècle est exempt de toute affectation : c'est Voltaire. Voltaire est simple, c'est là sa gloire. Il est net, rapide, varié, abondant, étincelant, toujours vrai ; mais comme la vérité qu'il exprime est un peu subalterne, son style est, comme sa pensée, d'une qualité parfaite, sans atteindre à la grandeur. Il ne déclame jamais, mais presque jamais non plus il ne s'élève au sublime, au naïf, au pathétique, tandis que ces trois choses abondent dans Corneille, dans Pascal, dans Bossuet. »

(*Philosophie populaire*, appendice sur le style de Rousseau.)

rieux d'avoir le droit de poser, et que résolvent ceux-là seuls qui ont la douleur de survivre à leur renommée. Pour nous, sans prétendre formuler d'avance l'arrêt de la postérité, nous voulons dire nos sentiments sur ces divers points. Nous hésitons d'autant moins que cette appréciation finale n'est qu'un résumé de nos appréciations personnelles.

Assemblage d'erreurs graves, rendues spécieuses par la présence de quelques vérités, le système philosophique de M. Cousin ne saurait être la philosophie de l'avenir; il n'est déjà plus la philosophie du présent. Il a contre lui la raison, qui ne consent point à l'apothéose qu'il lui décerne, la méthode qui proteste contre ses infidélités, la conscience qui ne reconnaît pas l'homme réel dans un portrait de fantaisie.

Son succès momentané s'explique cependant, et par la bassesse de la philosophie qu'il a détrônée, et par la guerre qu'il a faite aux religions positives. On lui a pardonné de n'être pas raisonnable, parce qu'il était le rationalisme. La déchéance de la foi surnaturelle est la vaine et constante prétention de l'orgueil humain. Pour être bien venu de lui, il suffit de flatter sa manie. C'est un prisonnier qui accueille avec reconnaissance toutes les promesses de liberté : incessamment déçu, il ne se lasse pas d'espérer et ne maudit pas trop fort ceux qui l'ont trompé, de peur d'enlever à d'autres l'envie de le délivrer. Le rationalisme se reproduira donc sous des formes et avec des armes nouvelles : il est immortel. Nous ne nous en plaignons pas (au fond, le Christianisme gagne plus qu'il ne perd à avoir un ennemi toujours debout devant lui) ; mais nous espérons que, répudiant la tactique perfide du rationalisme contemporain, il sera plus sincère et dépouillera ces faux semblants de respect, indignes d'un loyal ennemi et auxquels personne ne se laisse plus séduire.

Système général et stratégie, la doctrine de M. Cousin ne nous paraît pas devoir survivre à son auteur ; c'est plutôt le contraire qui aura lieu. Restent les travaux critiques et les études littéraires. Là, selon nous, est sa gloire durable. Quelle que soit la fortune de l'Eclectisme, les belles leçons sur Kant, sur Locke, sur la philosophie écossaise resteront comme des modèles dans un genre où M. Cousin a égalé Leibnitz. Le rapport sur les *Pensées de Pascal*, le touchant épi-

sode de Santa-Rosa, plusieurs fragments philosophiques sont des chefs-d'œuvre de style, de bon sens et parfois d'éloquence. En les relisant, nous oublions volontiers le rationalisme et son restaurateur; nous sentons le plaisir si vrai et si pur d'admirer, presque sans restriction, de nobles pensées noblement exprimées.

VI.

Il y a déjà plusieurs années que cette étude est écrite. Quelques hommes pleins de foi et de science nous engagèrent à ne la pas publier. « Attendez, disaient-ils ; il ne faut pas reprocher trop vivement ses erreurs passées à une âme qui les veut reconnaître elle-même. M. Cousin fera bientôt comme le chef Sicambre, il brûlera courageusement ce qu'il a adoré, et adorera ce qu'il a brûlé. Sa rétractation aura plus de retentissement et portera plus de fruits que votre réfutation. »

Nous avons partagé ces généreuses espérances ; nous avons été heureux de penser avec nos amis que le beau spectacle nous serait donné d'un grand esprit, longtemps égaré, longtemps hostile aux croyances les plus consolantes et les plus solides, touché à la fin par la vraie lumière, la saluant avec amour, regrettant comme Augustin Thierry, de ne l'avoir pas reconnue assez tôt, et, plus heureux que le grand historien, consacrant les dernières années de sa vie et les belles facultés qu'il a reçues de Dieu à réparer le mal qu'il a fait. — C'était un rêve d'honnêtes gens ! les événements l'ont bien prouvé. M. Cousin a publié une nouvelle édition de ses œuvres ; nous n'y avons remarqué aucun changement notable. Il ne supprime, il ne désavoue aucune de ses anciennnes opinions : toujours même vénération pour le Catholicisme, et toujours même absorption respectueuse ; toujours même tactique, même prétention, même *franchise* : le vieil adversaire de notre foi n'est pas converti.

On objectera qu'il n'a point renouvelé ses attaques et qu'il garde le silence. — Vaine excuse ! Que M. Cousin, soit hésitation, soit respect

humain, ne retire pas ses déloyales interprétations du dogme chrétien, on le comprend peut-être tout en ne l'approuvant pas. Mais qu'il s'amuse à raconter les dires et gestes des turbulents et des femmes galantes de la Fronde (la belle occupation pour un moraliste!); qu'il ne sente pas le besoin de protester contre l'esprit malfaisant qui souffle autour de nous et qui, si l'on n'y prend garde, ne laissera rien debout; qu'il assiste indifférent ou silencieux à cette immense désorganisation morale, complotée par de prétendus philosophes et au nom de la philosophie : voilà ce que nous ne saurions voir sans être indignés!.... M. Cousin se taisant en de si graves circonstances, c'est M. Cousin reconnaissant que les doctrines enseignées par les nouveaux docteurs dérivent de ses propres doctrines ; c'est M. Cousin adoptant les conséquences (très-rigoureuses du reste) des principes qu'il a posés, approuvant sans doute les oseurs qui disent tout haut ce qu'il pense tout bas, et se glorifiant en secret de sa funeste influence et des audaces qu'il a inspirées à ses disciples. En un mot, pour un tel homme, dans des circonstances si graves, être muet ou être le complice des Proudhon et des Renan, c'est une seule et même chose.

ALPHONSE AULARD,

NOTICES ET COMPTES-RENDUS.

I.

NOTICE HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR SAINT ÉMILIEN,

ÉVÊQUE DE NANTES, MORT A AUTUN AU VIIIe SIÈCLE,

PAR M. L'ABBÉ CAHOUR,

AUMÔNIER AU LYCÉE DE NANTES.

J'éprouve toujours un extrême plaisir à lire tout ce qui se rattache à nos origines françaises : elles sont si glorieuses! On y trouve partout, pour base première ce qui enfante les grandes choses, le dévouement et la foi ; aussi, la France est-elle une grande nation. Née à Tolbiac d'une prière et d'une victoire, elle a toujours été fidèle à cette double origine, — ses rois mettant leur épée au service de la religion, la religion, par la voix des évêques, s'inclinant à l'oreille des princes et leur suggérant ces sages inspirations, qui, en préparant le bonheur des peuples, affermissent les fondements des trônes. Quelle indomptable valeur chez les uns! quelle infatigable charité chez les autres! quel héroïsme chez tous! — Mais ce n'est pas à dire que ces vertus ne se soient jamais rencontrées sur la même tête ; souvent des rois réunirent en leur personne l'éclat de la piété à celui du diadême, comme aussi des évêques firent briller sous la mitre pastorale les plus mâles, les plus énergiques vertus. Nos annales sont remplies des noms de ces hommes illustres, qui, après avoir édifié et instruit leur troupeau par leur vie sainte et pure, confirmèrent leur exemple par une fin héroïque : à dix siècles de distance, Emilien, de Nantes, et Affre, de Paris, m'en pourraient fournir la preuve. Puisse Dieu nous maintenir dans ces traditions! — Mais j'ai hâte d'arriver au livre qui m'a suggéré ces quelques réflexions rapides, à la *Notice historique et critique sur saint Emilien, évêque de Nantes, mort à Autun au VIIIe siècle*, par M. l'abbé Cahour, aumônier du Lycée de Nantes, membre de la Société française d'archéologie, et de la Société archéologique de la Loire-Inférieure.

Qu'est-ce que saint Emilien? Est-il évêque de Nantes? Quelle preuve en

avez-vous? et comment se fait-il que nul catalogue breton ne l'inscrive au nombre des pasteurs de ce diocèse? Ce sont toutes questions auxquelles je devais m'attendre. Je vous renverrai, pour ces difficultés, au savant auteur de la notice, qui, suivant moi, a élucidé la question avec un charme qui ne nuit en rien au sérieux des preuves qu'il apporte. Je me réserverai de vous résumer en quelques mots l'histoire de saint Emilien.

On sait qu'au VIII[e] siècle, les Sarrasins, après avoir envahi, comme un torrent débordé, l'Afrique, l'Espagne, la Sicile, l'Italie, se précipitèrent sur le midi des Gaules et menacèrent d'étouffer avec le Christianisme, en Europe, tout germe de civilisation. Les peuples, comme des troupeaux frappés de terreur, fuyaient devant eux; l'épée des princes était sans force. Alors commença l'ère des croisades, et la lutte que devait poursuivre le catholicisme, ayant toujours la France en tête, — lutte dont les grands noms sont, à travers les siècles, Poitiers et Charles-Martel, Jérusalem et Bouillon, Constantinople et Baudouin, Damiette et saint Louis, Grenade et Isabelle, Lépante et saint Pie, Vienne et Sobieski, Alger et Charles X, — lutte qui touche à son heure dernière.

A cette époque, il y avait, à Nantes, dit un ancien historien, un noble breton, d'une physionomie agréable, d'une éloquence douce et persuasive, d'une foi vive et ardente, de mœurs pures et d'une grande sainteté; il se distinguait surtout par son amour pour Dieu et sa charité envers les hommes. Cet homme se nommait Emilien. Il jouissait d'une grande considération. Aussi, Amelon, évêque, étant venu à mourir, le clergé et le peuple se réunirent pour acclamer Emilien leur pasteur. Emilien accepta pour le bien de ses frères, qu'il édifiait par ses paroles et par ses actes. Mais bientôt la nouvelle se répand que les barbares Sarrasins, après avoir dévasté le midi des Gaules, se portent en force vers la Bourgogne, qu'ils assiégent Autun, et qu'ils menacent de détruire la religion. — Charles-Martel était alors occupé d'une guerre en Bavière. — Saint Emilien se sent pénétré de douleur, ses entrailles paternelles s'émeuvent et son sang de vieux guerrier s'enflamme (1), il pense qu'en un semblable désarroi, les grands exemples de dévouement sont nécessaires pour ranimer et conserver la foi des peuples, qu'il est bon souvent que le drapeau dans la mêlée soit teint du sang des chefs. Il convoque donc son peuple dans sa cathédrale, — notre cathédrale de Nantes, — et, nouveau Machabée, il prêche la guerre sainte, il s'écrie qu'il vaut mieux mourir que de rester froid spectateur des malheurs de son pays et de sa religion, et de l'opprobre des choses sacrées; puis il annonce qu'il se mettra à la tête de ceux qui voudront marcher contre les ennemis du nom chrétien. — Ces paroles trouvent le fond des cœurs; on dut crier là, pour la première fois sans doute : *Dieu le veut!* — Et la troupe du saint évêque se forma. — A quelques jours de là, l'église

(1) Car il avait porté les armes dans sa jeunesse, tout noble en ces temps étant soldat.

s'emplissait encore; Emilien était à l'autel, priant et immolant la sainte victime, et il distribuait à ses pieux compagnons celui que les chrétiens nomment le *pain des forts* et le *guide du voyageur*; puis ils partirent. — Les suivrons-nous dans leur marche à travers les Gaules, qui admirent leur courage, et dont la jeunesse grossit leur petite troupe? Dirons-nous la joie des Éduens à leur approche, l'entrée d'Emilien dans la ville, après un premier combat, le conseil qu'il préside au sein de la cité, la sortie heureuse qu'il exécute, sa victoire à saint Pierre-l'Etrier, son triomphe à la Creuse-d'Auxy? non, j'ai hâte d'arriver à Saint-Jean-de-Luze, — aujourd'hui Saint-Emiland. Là, il se trouve en face d'un ennemi nouveau; car, effrayés des désastres qu'ils ont subis, les Sarrasins ont envoyé quérir des renforts, et leur armée formidable accourt de Châlons; il n'y a nulle égalité en force et en nombre, qu'importe! Un chrétien qui combat pour sa foi ne recule pas. Emilien rallie sa petite troupe, il la félicite de n'avoir jamais tremblé devant les ennemis de Dieu, il lui rappelle que c'est de ce Dieu que dépend la victoire, et, qu'en tout cas, le martyre est le plus enviable des triomphes; puis il s'élance au combat; il s'attaque au chef de l'armée ennemie, qui fait un affreux carnage de chrétiens, il le frappe et le terrasse. Mais alors il est frappé lui-même et tombe écrasé sous le nombre; il meurt, mais en mourant il prie et il encourage encore ses braves, ses enfants; les fidèles périrent avec leur pasteur. — Ils furent inhumés sur le lieu témoin de leur martyre, et, depuis ce temps, la mémoire du saint évêque est invoquée, honorée comme celle d'un ami de Dieu; Saint-Jean-de-Luze est devenu Saint-Emiland!... Et tandis que la mémoire de l'évêque de Nantes s'effaçait parmi nous, broyés que nous étions par les invasions successives des Normands, qui détruisirent tout en Bretagne, et notamment à Nantes, ou rien n'échappa à leur rage, ni cathédrale ni archives, elle se conservait chèrement parmi ces paysans, que Dieu avait faits les gardiens de ces grands souvenirs, et qui nommaient Nantes *Saint-Emiland-de-Bretagne*. *Saint-Emiland-de-Bretagne* s'est ému à son tour: son pieux évêque étant allé à Rome, en a rapporté l'autorisation de faire solennellement, dans tout le diocèse, l'office de son prédécesseur; et, si je ne craignais d'être indiscret, je dirais qu'une grande cérémonie se prépare à cette occasion, qu'il sera fait une translation solennelle des reliques. Ah! si j'avais plus de place, j'entrerais ici dans quelques détails touchants, mais.... vous avez l'intéressante Notice de M. l'abbé Cahour. Qu'il vous suffise de savoir que, pendant plusieurs années, on vit deux évêques (1) correspondre pour en arriver, non sans peine, à obtenir, de paysans pieux, la faveur de quelques ossements sacrés!.... Que voulez-vous, chacun prend son trésor où il le trouve: aux uns les jouissances de la terre, aux autres les espérances de la foi!

V^te^ EDOUARD DE KERSABIEC.

(1) Nosseigneurs de Nantes et d'Autun.

II.

PÈLERINAGES DE BRETAGNE

(MORBIHAN)

PAR M. HIPPOLYTE VIOLEAU.

DEUXIÈME ÉDITION (1).

Les *Pèlerinages de Bretagne* ont fait leur tour de France, pour ne pas dire plus, et quand, il y a quelques jours, nous avons vu reparaître ce livre déjà aimé, nous avons ressenti cette joie que l'on éprouve en retrouvant un ami dont l'on était séparé depuis longtemps et que l'on attendait avec impatience.

Aujourd'hui, il est de mode de beaucoup voyager ; seulement c'est pour dévorer l'espace *sur l'aile de la vapeur,* comme disent les poètes ; mais il est rare que ces lointaines pérégrinations aient un but sérieux et moral. Les uns vont à la conquête de l'or ; la plupart cherchent à *tuer le temps*, à dissiper l'ennui, ce mal mystérieux qui ronge notre jeunesse. Il est peu de ces touristes qui, comme M. Violeau, avant de quitter leur demeure, appellent sur ceux qu'ils y laissent les bénédictions du ciel; peu qui pensent, au matin du départ, à réciter comme lui cette prière qui parle de l'ange Raphaël, conducteur du jeune Tobie, et de l'étoile qui guida les Mages. Qu'elle est belle cependant dans sa noble simplicité, lorsqu'elle fait dire au voyageur ces paroles touchantes : — « Servez-nous, Seigneur, de protecteur » au départ, de consolateur dans le chemin, d'ombre pendant la chaleur, » de couvert pendant la pluie et le froid, de chariot dans la lassitude, » d'asile dans l'adversité, de bâton dans les passages glissants, de port dans » le naufrage, afin qu'étant conduits par vous nous arrivions heureusement » où nous allons, et qu'enfin nous retournions en bonne santé dans nos » familles. »

M. Violeau a eu l'heureuse idée d'intituler son récit *Pèlerinages*. En effet, notre vieille Armorique est vraiment encore une terre sainte, d'où la fidélité à Dieu et aux vrais principes n'est pas déracinée.

(1) A Paris, chez Ambroise Bray, rue des Saints-Pères, 66 ; à Nantes, chez Mazeau et Poirier-Legros.

« Il est écrit dans l'histoire, dit le P. Lacordaire, que tout est sauvé » quand les cœurs héroïques n'ont pas fléchi. » M. Violeau est une de ces âmes énergiques. Alors que tant d'autres poètes se laissent aller au courant du premier flot qui les sollicite, et que leur caractère est comme l'eau qui échappe à la main qui veut la saisir, notre poète breton reste aussi immobile que le rocher de nos rivages, au milieu de toutes ces vicissitudes et de toutes ces évolutions. « Avec l'aptitude à souffrir, nous dit-il, on a » de ces âmes de feu, de ces caractères de fer inaccessibles aux séductions » comme aux menaces, aux persécutions des honneurs comme à celles » des supplices ; mais avec des mœurs amollies, la passion effrénée du bien- » être, de la satisfaction des sens, on n'a plus que ce que vous voyez : un » grand marché d'esclaves approvisionné par l'ambition et la peur, et où » toute conscience est à vendre. »

M. Violeau a eu raison de parcourir notre Bretagne, le bâton à la main, avant qu'il ne soit plus possible de la visiter qu'à travers le bruit et la fumée de la locomotive.

Le Breton a un beau caractère, et ce n'est pas seulement dans nos pardons et dans nos églises, c'est aussi dans le sanctuaire de la famille et dans les habitudes de la vie champêtre que l'auteur des *Pèlerinages* a voulu l'étudier. Il le prend au berceau, le suit partout, sur les landes, sous les forêts, qui cachent de mystérieux souvenirs, et alors il peut saluer, dans nos chaumières comme sur nos clochers, la croix qui en aucun lieu du monde ne fut mieux adorée.

On aime à voir comment M. Violeau sait apprécier certains côtés de ce caractère breton. Ecoutons le parler de l'amour du sol natal ; nul n'en a plus le droit que lui qui en donne chaque jour tant de preuves : — « L'église où l'on a été baptisé, où l'on s'est assis sur les bancs du caté- » chisme, où l'on a reçu sa compagne des mains de Dieu et fait bénir ses » enfants ; l'église à côté de laquelle on a son champ, son toit, sa famille, » ses souvenirs et ses espérances : cette église, quelle que soit la pauvreté » de son architecture, a bien droit à toutes nos préférences, dût notre » amour, comme tous les amours de ce monde, se repaître d'illusions. Et » puis, s'il y a là un léger travers, n'est-il pas préférable à la sotte manie » de bien des gens toujours prêts à décrier la terre qui les nourrit, la » maison qui les protège, pour exalter, sans plus de raison, d'autres pays, » d'autres peuples, dont le premier mérite, après tout, aux yeux de ces mé- » contents et de ces ingrats, est qu'ils leur sont tout-à-fait étrangers. L'amour » de la patrie, même dans ses petites faiblesses, est du moins respectable. » Heureux qui conserve cet amour dans toute sa naïveté ! bien à plaindre » qui l'a perdu, et ne trouve après une absence que le froid dédain en » voyant se dessiner à l'horizon le clocher du pays natal ! »

On croit généralement qu'il est indispensable à tout homme, qui se sent,

quelque valeur, d'aller à Paris chercher de nouvelles lumières, et si, par hasard, il se refuse à suivre le torrent, il est pris en pitié et regardé comme un malheureux et un déshérité.

Celui qui tout à l'heure nous parlait si bien de l'amour du pays, n'a jamais quitté sa solitude de Morlaix pour voir la *grand'ville*, et cependant à quel degré n'a-t-il pas su atteindre ! Sa poésie est-elle moins bien inspirée, ses nouvelles et ses études sont-elles moins charmantes, parce que sa Muse bretonne a préféré nos landes et nos bruyères à l'asphalte du boulevard, et le beau spectacle de nos rivages à celui de l'Opéra et du Théâtre-Français ?.... Ah ! M. Violeau aurait bien le droit d'envoyer à Saint-Colomban, — que les Bretons, à Locminé, invoquent comme le patron des sots et des fous, — tant de pauvres fous de nos jours ! — « A Locminé ! A Locminé, » cette jeunesse oisive, endormie sur des ottomanes dans un nuage de » fumée de tabac ! A Locminé, l'industriel, le bourgeois philosophe revenu » à son impiété tyrannique dans ses usines, ses manufactures, et qui em- » ploie aujourd'hui, à faire des rouleaux de gros sous, les feuillets du livre » d'église, si étonné, en 1848, de se trouver à la messe entre ses mains ! » A Locminé, ces malheureux ouvriers séduits par les escamoteurs du » socialisme, et conduits si rapidement à la misère ! A Locminé, le savant, » le poète, l'artiste, rêvant encore les rayonnements de la gloire, une » renommée européenne, au sein d'une tourbe avilie, corrompue, ennemie » de la pensée, vouée tout entière au culte inepte de l'argent ! »

Ce premier volume des *Pèlerinages de Bretagne* est consacré au Morbihan. Depuis le combat des Trente jusqu'à celui de Quiberon, cette terre a été le champ d'honneur de la bravoure et de la fidélité. M. Violeau n'a pas oublié cette page de notre histoire ; Vannes et Auray éveillent en lui de patriotiques souvenirs et il raconte avec émotion les luttes des élèves du collége de Vannes en 1815. Plus loin, il nous ramène au pied du monument expiatoire de la Chartreuse d'Auray, où, après leur mort glorieuse à Quiberon, nos pères reposent dans le triomphe de leur martyre. Ce souvenir est un deuil pour les familles bretonnes, qui furent presque toutes représentées dans cette lutte suprême pour la conservation de la foi et de la patrie. On ne saurait oublier cette page sanglante, et nous dirons avec M. Violeau : « Le pardon est une vertu sociale ; l'oubli est à la fois une faute et un danger. »

Auprès de la Chartreuse s'élève la chapelle de Sainte-Anne d'Auray, que tout Breton veut avoir vue avant de mourir. C'est là que se trouve l'expression la plus haute de notre foi, et nous nous associons de tout cœur à ces belles paroles de l'auteur des *Pèlerinages* : « Croyez-vous, demandait le » Sauveur à ses apôtres, que lorsque le Fils de l'Homme paraîtra de nou- » veau à la fin des temps, il retrouve un peu de foi sur la terre ? » — Oui, » Seigneur ! Oserons-nous répondre : quand la foi serait éteinte partout

» ailleurs sur la surface du globe, vous la retrouveriez encore en Bretagne » devant l'autel de Sainte-Anne et le tombeau de Nicolazic. »

M. Violeau a ajouté à cette nouvelle édition un chapitre sur l'institut des frères de M. Jean-Marie de Lamennais, où il esquisse l'histoire de cette congrégation qui, ne datant que de quelques années, compte déjà plus de mille religieux, répandus non seulement en Bretagne, mais encore dans les colonies.

Ce nom de Lamennais rappelle, hélas ! un triste souvenir !.... Cependant n'est-il pas encore permis d'espérer, quand on a lu ce passage consolant des *Pèlerinages* : — « On a dit qu'au moment d'expirer et quand la parole » avait fui ses lèvres closes, Robert-Félicité promena un regard douloureux » autour de lui et qu'une larme sortie de sa paupière coula lentement sur » ses joues creusées plus encore par les soucis que par les années, la ma- » ladie et les approches de la mort. La réconciliation n'a pas été appa- » rente : Dieu le voulait ainsi pour laisser à une grande leçon toute sa « force de terreur. Mais cette larme, d'où venait-elle? O vénérable prêtre, » qui avez attaché au nom de Lamennais le souvenir d'une foi si humble, » si fidèle et si courageuse, cette larme, votre seule consolation et votre » dernière espérance, pourquoi ne serait-elle pas, en effet, le signe du » repentir et du pardon, l'insigne faveur accordée à vos bonnes œuvres et » à vos ardentes prières? »

— Qu'il s'en aille donc une seconde fois par le monde, ce petit livre des *Pèlerinages*; qu'il rappelle à la Bretagne ce qu'elle a été, ce qu'elle doit toujours être, et puisse-t-on répéter jusqu'au dernier jour, avec un de ses plus fervents apôtres, le père Maunoir : — « Le soleil n'a jamais éclairé canton » où ait paru une plus constante fidélité dans la vraie foi. Dieu a mis ses » saints à la porte de ce paradis terrestre pour empêcher le retour du » serpent infernal. Il y a treize siècles qu'aucune infidélité n'a souillé la » langue qui a servi d'organe pour prêcher Jésus-Christ, et il est à » naître celui qui ait vu Breton bretonnant prêcher autre religion que la » catholique. »

V^te^ GOUZILLON DE BÉLIZAL.

PHILOSOPHIE A L'OMBRE DU DRAPEAU.

« Nunc mare vel terras lustrans, nunc castra vel urbes,
» Errantem vitam per longa exilia duxit,
» Perque viam mœstus chartas inscripsit inanes. »
(WILLIAM NUGENT : — *Solatium itineris.*)

Pendant un séjour au camp de Ghelma en compagnie des commandants Pél...er et Delc...e, nous abrégions le temps non seulement par des récits de plus d'un genre, mais par des discussions *de omni re et quibusdam aliis*. Il m'est parfois arrivé d'indiquer, dans des notes au crayon, tantôt les points dont nous étions tombés d'accord, tantôt ceux que j'avais soutenus seul contre l'avis de mes interlocuteurs. Le résumé de ces notes, dont j'écarte la partie anecdotique, compose le chapitre que je publie ici.

L'esprit militaire accomplit tous les jours un tour de force dans lequel échouent les philosophes et les prédicateurs, il obtient que des milliers d'hommes fassent passer mille choses avant le soin de la conservation de la vie.

*
* *

On accuse le *tien* et le *mien* d'être la source de toutes les guerres : C'est là une contre-vérité accréditée par des sophistes et des rhéteurs. Le *tien* et le *mien* sont la cause et la sauvegarde de la paix ; elle n'est troublée que quand le *tien* et le *mien* sont mal définis et mal respectés, et dans une société qui les abolirait tout serait guerre et bataille, pillage et carnage.

*
* *

Entre la gloire et la célébrité il y a la même différence qu'entre un Panthéon et un Pandémonium.

*
* *

En théorie la force dérive du droit, en pratique nous avons changé tout cela.

*
* *

Dans tous les jeux, et surtout au jeu de la guerre, il faut

examiner ce qu'on peut perdre avant de songer à ce qu'on peut gagner.

L'EXPOSITION RÉGIONALE DE RENNES EN 1898.

Pourquoi et comment la bravoure serait-elle plus le privilège des militaires que la science n'est le privilège des médecins, l'impartialité celui des juges, et l'éloquence celui des avocats ? A l'armée le courage est le costume de l'emploi, mais le costume ne fait pas l'acteur : la bravoure est là une vertu professionnelle, sans laquelle on ne peut pas plus être officier que médecin ou avocat. Il y a des circonstances où elle devient banale, et d'autres où elle devient sublime. Mais, dans tous les cas, elle est indispensable à celui qui veut entrer dans la carrière et y rester. Il n'est pas nécessaire d'aimer les rois pour obéir à leurs ordres, ni de croire à la supériorité d'un homme pour accepter ses commandements. Il suffit de reconnaître que l'ordre social, dont l'armée est la force, a besoin d'une hiérarchie et d'une discipline, et que, dans l'intérêt de tous, les ordres doivent être exécutés sans discussion. Il y a des hommes qui ne comprennent pas cela, et qui, dans l'ordre militaire, ne voient que tyrannie et servitude. Ils ont tort, et ils ne sont pas à leur place dans l'armée, pas plus que ceux qui, dans la magistrature, ne comprennent pas la nécessité de l'inamovibilité, ou dans le barreau, celle de l'indépendance. Mais ceux-là sont rares, et, dans l'ordre militaire, il y a plus de braves gens qui veulent vivre et mourir sous le drapeau, que de soldats indisciplinés. Il y a même des hommes qui, sans avoir l'esprit militaire, ont le goût de l'action, et qui, dans l'ordre militaire, trouvent à satisfaire leurs instincts d'aventure et de combat. Ceux-là, s'ils ont de l'intelligence, deviennent d'excellents officiers, et, s'ils ont de la bravoure, ils sont parfaits. Ils ont de plus le mérite d'être disciplinés, et, s'ils ont de l'intelligence, ils y ajoutent la qualité rare de savoir obéir. Ils ont de plus le mérite d'être disciplinés, et, s'ils ont de l'intelligence, ils y ajoutent la qualité rare de savoir obéir.

Il y a de nos jours fort de [illegible] de l'esprit militaire, fait de main ferme, de volonté, de sang-froid, de bonne humeur, et surtout de confiance réciproque entre chefs et subordonnés. Il y a des hommes qui ne peuvent pas vivre sans [illegible] et sans [illegible] ; ils ne sont pas faits pour la vie militaire, et ils ne sont pas faits pour la vie civile. Ils ne sont pas faits pour la vie civile, parce qu'ils ne peuvent pas vivre sans [illegible] ; ils ne sont pas faits pour la vie militaire, parce qu'ils ne peuvent pas vivre sans [illegible]. Ils ne sont pas faits pour la vie militaire

CHRONIQUE.

L'EXPOSITION RÉGIONALE DE RENNES EN 1859.

Pourquoi n'écrirais-je pas tout bonnement ce que tout le monde dit à Rennes ? L'exposition rennaise de cette année n'a pas répondu aux espérances qu'elle avait fait naître, et demeure fort au-dessous de celle qui eut lieu dans la même ville, voici cinq ans. Il serait utile, peut-être de rechercher les causes de cette infériorité : ces causes sont assez complexes, il y en a de locales, il y en a de générales. Les expositions peuvent être considérées comme une invention de notre siècle : au dernier siècle, il y eut bien quelques expositions artistiques, mais elles étaient séparées les unes des autres par de longs intervalles ; alors on ne travaillait pas à la vapeur, on ne prétendait pas chaque mois d'accoucher d'une merveille ; le génie lui-même prenait du temps et de la peine, et suait sur son œuvre, la revoyait, la retouchait, la relimait avant de la livrer aux regards du public. Aujourd'hui, l'on n'a pas assez de dédain pour ces lentes et consciencieuses élaborations de l'art et de la pensée ; on méprise tout talent qui n'est pas *prime-sautier* et ne touche pas du premier coup aux cimes de la perfection. De là, cette inondation de chefs-d'œuvre d'un jour, portés aux nues aujourd'hui et demain aux oubliettes ; et cette métamorphose, maintenant consommée, de nos anciens *salons de peinture* en *halles aux toiles*.

Il y a de nos jours tant de talents moyens et faciles, tant de mains habiles et promptes ! mais où est le génie ? où ces grandes œuvres, rares et lentes à venir peut-être, mais qui, une fois venues, restent l'admiration des siècles ? C'est là un des signes du temps. Dans l'ordre moral aussi il n'y a plus de grands caractères, il y a une honnêteté générale et superficielle, non moins prompte à s'effrayer du scandale qu'à accepter toutes les capitulations de conscience, suggérées par l'intérêt, dans l'ordre intellectuel ; il n'y a plus de grands savants, il y a des multitudes qui savent lire, et lisent des sottises. Tout descend, tout s'abaisse, tout tend à une manière de juste-milieu qui n'est ni le bien ni le mal, ni le beau ni le laid, ni le vrai ni le faux ; ainsi se prépare, dans les mœurs d'une société fatiguée, l'heure honteuse où ce niveau d'égalité absolue, rêvé par des sectaires en délire, passera sur l'aplatissement universel.

Nous voilà, ce semble, un peu loin de l'exposition de Rennes ; revenons-y. J'aurais dû dire dès l'abord qu'elle est à la fois industrielle et artistique. Les expositions publiques d'objets d'art sont utiles au public et aux artistes, et parfaitement fondées en raison, car pour sentir la beauté

d'un œuvre d'art, point n'est besoin de connaissances spéciales ; le sentiment du beau suffit, que tout le monde n'a pas sans doute, mais où tout le monde peut prétendre ; et c'est pourquoi une exposition artistique doit nécessairement ouvrir ses portes à tout le monde. Mais il en va autrement des produits de l'industrie. Ni le sentiment du beau, ni nul autre sentiment inné, sans connaissances techniques et études spéciales, ne pourra me faire comprendre les mérites de la machine à vapeur ou de la machine à battre, les qualités de telle fonte, de tel fer, de tel acier, non plus que les avantages de la casserole progressive et de la marmite perfectionnée. Je parle ici, bien entendu, des produits industriels qui ne valent que par leur utilité positive, matérielle, et où la beauté des formes extérieures n'est absolument comptée pour rien. Car pour toutes les industries dont les œuvres tirent leur mérite de la beauté des formes, elles ne sont que des branches de l'art; par exemple, l'orfèvrerie, la broderie sur étoffes, l'ébénisterie de luxe, etc. — Je préférerais donc voir les produits purement industriels renvoyés, chacun selon leur spécialité, à l'examen de jurys composés d'hommes spéciaux, devant qui se feraient à loisir les nombreuses expériences indispensables pour constater les perfectionnements et les avantages que les producteurs prétendent réaliser dans leurs produits. Ainsi l'agriculture a ses expositions et ses concours, en présence des comices et des sociétés agricoles ou des associations régionales, comme ceux, par exemple, qu'inaugura en Bretagne notre utile Association Bretonne, et qu'elle renouvela, pendant seize années, avec tant de succès et de profit pour le pays. — Mais devant les visiteurs passagers d'une exposition, comment faire des concours, des expériences? Et aussi n'en fait-on pas. Quel peut donc être en définitive le principal résultat de ces exhibitions d'objets aux formes bizarres, devant lesquels la foule passe en y jetant des regards distraits, souvent sans même en connaître l'usage? Serait-ce simplement de fournir une amusette aux badauds, une réclame aux marchands et aux fabricants? Ce résultat vaudrait-il les frais que s'imposent, pour l'atteindre, les villes et les départements? Simples questions que je vous pose, ami lecteur, et que vous résoudrez tout à votre aise..... à moins que vous préfériez ne les résoudre pas.

Au reste, je le reconnais, le préjugé qui regarde les expositions industrielles comme indispensables au progrès de l'industrie et même, ajoutent quelques-uns, au *progrès des lumières*, ce préjugé, quoique très-jeune, est très-fort, très-répandu, grâce surtout aux journalistes, qui ont brodé sur ce thème banal des variations sans fin, dans le but de remplir leurs colonnes. Pourtant, je voudrais bien, cher lecteur, ne point être pris par vous pour un *éteignoir*, d'autant que vous vous feriez de mon humble personne une idée fort inexacte, nul plus que moi n'étant ami de la vraie lumière, de celle qui naît, par exemple, d'une discussion libre et calme entre gens de bonne foi, sans parti pris. Je vous prie donc d'observer que toutes

les grandes inventions et découvertes qui ont donné à la société moderne sa forme propre sont antérieures à l'époque des expositions industrielles : exemples, la poudre à canon, la boussole, les lunettes, l'imprimerie, la vapeur, les chemins de fer, etc. Le télégraphe électrique seul est né depuis ; mais je ne vois l'influence qu'ont pu exercer les expositions sur cette découverte.

D'ailleurs, si j'entendais faire ici autre chose qu'un long bavardage sans conséquence, de vous à moi, — genre de licence auquel votre indulgence même m'a encouragé ; — si j'avais la prétention, à coup sûr fort déplacée, de proposer un système, mon système consisterait moins à supprimer qu'à modifier nos expositions industrielles, et surtout à en restreindre le nombre ; car décidément il y en a trop. Dans le principe, il n'y en avait qu'une en France, à Paris, tous les cinq ans. Pour ceux qui les aiment, c'était trop peu. Mais de là on est passé sans transition à l'extrême contraire. On a divisé la France en huit ou neuf groupes de dix ou douze départements, et institué pour chacun de ces groupes une exposition annuelle, qui a lieu à tour de rôle dans chacune des principales villes de la circonscription. De là vient que nos industriels et nos artistes, les premières années passées, ont fait à l'inverse de Mahomet : au lieu d'aller à l'exposition, ils attendent qu'elle vienne à eux. Et même quand elle vient à eux, ils ne se pressent ni ne s'empressent d'exposer leurs œuvres, comptant que s'ils manquent l'exposition d'aujourd'hui, ils se rattraperont l'année prochaine. Ainsi, en se multipliant outre mesure, ces solennités ont perdu de leur prix et de leur importance, et elles tendent visiblement à s'appauvrir. On s'en aperçoit surtout dans les villes où elles reviennent pour la seconde ou troisième fois, en comparant ce qu'elles sont à ce qu'elles furent d'abord. Et voilà, si je ne me trompe, l'une des causes, la plus puissante même, de l'infériorité de l'exposition rennaise de 1859.

Celle-là, c'est une cause générale. J'ai dit qu'il y en a aussi de locales, entre lesquelles ont doit mettre au premier rang la lenteur avec laquelle cette exposition a été organisée dans son domicile. Je n'en accuse ici personne. Mais enfin, l'ouverture était, depuis des mois, indiquée pour le 11 août. J'étais ce jour-là à Rennes, à mon poste, et je suis allé me heurter contre une porte close. Ladite ouverture était, me dit-on, remise au 13. Je reviens donc le 13, et l'on m'annonce une nouvelle remise, au 16, je crois. Ma foi, je l'avoue, j'ai perdu patience, et je m'en suis allé faire, dans le pays de Saint-Malo et de Dinan, un petit voyage entrecoupé de quelques bains de mer : — peut-être un jour vous conterai-je cette excursion, si vous n'êtes pas trop ennuyé de mes rapsodies. — Au retour, enfin, j'ai trouvé la porte ouverte ; je suis entré ; tout en regrettant de ne pas voir les salles mieux garnies, j'ai tout visité consciencieusement, et voici les impressions que j'ai rapportées de cette visite.

La première des industries, la seule, à vrai dire, qui intéresse bien

sérieusement la Bretagne, c'est l'agriculture. Or, elle était bien loin à coup sûr d'être représentée, à Rennes, d'une manière proportionnée à son importance dans les treize départements appelés à concourir à l'exposition. Notre Association Bretonne est morte, mais son souvenir vit encore dans la mémoire de tous; sa circonscription n'était que de cinq départements, et pourtant tous ceux qui ont suivi nos Congrès voient encore ces quantités de machines agricoles et de produits végétaux de toute sorte et de toute nature qui venaient chaque année s'étaler à notre exposition provinciale. L'exposition officielle de Rennes est bien pauvre auprès de cette abondance; aussi, pour l'agriculture, n'est-ce guère que l'exposition du département dont Rennes est le chef-lieu.

Parmi les industries artistiques, j'ai nommé plus haut la broderie sur étoffes et l'ébénisterie de luxe. Toutes deux sont bien représentées à Rennes par deux Nantais, M. Lemoine et M. Leglas-Maurice. M. Lemoine a véritablement restauré l'art du brodeur, et pour cela il est hardiment remonté aux belles et pures traditions du Moyen-Age. On sait ce que les deux derniers siècles avaient fait de nos ornements d'église; comme ils avaient affublé nos prêtres de ces chasubles en violon, de ces chapes étroites, doublées de bougran roide comme fil de fer, et qui pouvaient rester droites sans qu'il y eût personne dedans; on se rappelle ces décorations d'étoffes sans caractère propre, au point que les robes à grands ramages de nos aïeules pouvaient passer sans inconvénient de leur dos sur celui des prêtres, et cela s'est fait plus d'une fois. Elles étaient bien belles, dans leur genre, les robes de nos grand-mères; mais d'une robe à une chasuble il faut quelque différence, même dans l'étoffe. M. Lemoine a repris ces beaux tissus lamés d'or et d'argent, ces belles soies souples et lourdes, de couleurs unies et vives. Malgré la différence de coupe, il a tâché de restituer à ses chasubles, surtout par le dos, la physionomie de celles du Moyen-Age; il a rendu aux chapes leur majestueuse ampleur. Pour motifs de ses broderies, il a repris ces beaux feuillages à grand caractère, qui enveloppent les vieux chapiteaux romans du XII^e^ siècle, se déploient sur les frises des cathédrales gothiques du XIII^e^, s'enroulent capricieusement autour des pages des missels des deux siècles suivants. Il n'a pas craint d'incruster dans ces broderies, suivant le goût du Moyen-Age, des pierres de couleur imitant les pierres précieuses, et cette innovation ou plutôt cette restauration, qui pouvait sembler aventureuse, a été couronnée d'un plein succès. Pour en être convaincu, il suffit d'avoir examiné à Rennes les beaux ornements pontificaux de Mgr l'évêque d'Angers, en drap d'argent, broderie or, incrustée de pierres et relevé d'une bordure de velours rouge; la mitre pareille est basse et de la forme usitée au XIII^e^ siècle. La chasuble de S. E. le cardinal Morlot, broderie or sur soie violette, est d'un style beaucoup plus sobre, mais extrêmement élégant et riche. Le plus

d'œuvre de M. Lemaire était point à Rennes et ne pouvait y prétendre. Il est la magnifique bannière paroissiale de Notre-Dame de Nantes.

M. Leglas-Marrier possède à Nantes de remarquables magasins et d'immenses ateliers où il occupe chaque jour plus de deux cents ouvriers de toutes les industries qui se rattachent à l'ameublement. C'est une maison sans rivale dans nos provinces de l'Ouest, et qui soutient aisément la comparaison avec celles de Paris. M. Verger, sculpteur de cette maison, est un véritable artiste. M. Leglas a exposé à Rennes une chambre Louis XVI (lit, commode, armoire à glace) en bois de violette, garnitures cuivre, une armoire à glace et une armoire bibliothèque de style grec (dit-on), mais ce style grec ressemble fort à celui du temps d'Henri IV. Ces trois derniers meubles sont ornés de moulures, feuillages, cartouches, supérieurement sculptés. L'emploi de la racine de noyer dans les deux meubles de style soi-disant grec est d'un très-heureux effet. Les garnitures de cuivre des meubles Louis XVI sont remarquablement belles; les meubles eux-mêmes sont fort bien traités, sauf le lit, qui est un compromis malheureux entre le goût d'aujourd'hui et le vrai style Louis XV. Pour être fidèle à ce style, la tablette du marbre de la commode devrait aussi être saillante et non rentrante. Notons encore, comme un petit chef-d'œuvre, le cadre en bois sculpté d'un miroir même style rocaille : deux génies supportent le cadre, au-dessus duquel dessous se déroulent des guirlandes de fleurs et de feuillages, le plus élégant et le plus Louis XVI des pitres, et cela s'est fait plus d'une fois.

L'exposition de M. Leglas est déjà de la sculpture, mais de la seule sculpture. M. Hérault a exposé un autel gothique en bois, dessiné et exécuté par lui, destiné à l'église de Pordic, près Saint-Brieuc. Tous les détails de cet autel et de son rétable sont d'une grande richesse et d'un bel effet d'ensemble, mais quoique l'effet d'ensemble soit satisfaisant, le caractère propre de l'art du Moyen Âge se trouve aussi bien moins réalisé dans ce monument que dans plusieurs autres œuvres de M. Hérault, par exemple dans sa belle chaire de Notre-Dame de Vitré, qui reste toujours à mon sens le chef-d'œuvre de cet artiste, encore qu'elle n'ait figuré à aucune exposition. Comme M. Hérault, le menuisier est devenu sculpteur sur bois, M. Hernot, du maçon est devenu sculpteur sur pierre. Les deux belles croix de granit qu'il a envoyées à Rennes représentent peut-être le titre qui lui est mérité depuis longtemps à plus d'un égard : celui de restaurateur des croix de pierre (sa patrie), de Tréguier et de Saint-Brieuc. Un sentiment chrétien d'autant plus profond qu'il est instinctif anime les œuvres de M. Hernot et leur donne naturellement cette allure, ce style qui distinguent des œuvres du Moyen Âge les œuvres modernes qui ont le mieux saisi l'esprit du Moyen-Age. Ce n'est pas le cas de M. Hernot. C'est là ce qui fait mal aux yeux, c'est l'originalité de M. Hernot, parce que c'est là aussi ce qui manque souvent à de plus habiles. Ainsi, par exemple, M. Barré est un

véritable artiste, non seulement consciencieux, laborieux, savant, mais aussi plein de feu sacré; la statue qu'il a mise à l'exposition sous le nom de *saint Yves* est une belle œuvre, mais elle a un grave défaut : ce n'est point un saint Yves. Non seulement elle n'en a pas le costume traditionnel si connu, ce grand manteau d'official à larges manches, traînant jusqu'aux pieds, avec le camail d'hermines; mais elle n'en a point non plus la physionomie : ce n'est point là un saint du Moyen-Age. C'est un saint pourtant encore, mais contemporain de saint Vincent-de-Paul et vêtu d'un costume fort analogue à celui des jésuites d'alors. J'ai regret à cette critique, car l'œuvre est belle, je le répète, et l'auteur un des artistes les plus estimables et les plus distingués, qui, outre son talent hors ligne, possède pour moi ce grand mérite de ne point dédaigner sa ville, de rester au milieu de nous, et d'enrichir sa province de nobles œuvres, tandis qu'il lui serait facile certainement de se créer à Paris une position honorable. M. Barré a de plus exposé trois bustes, ceux de l'archevêque de Rennes et du préfet actuel d'Ille-et-Vilaine, et le buste historique de Graziella, dont la statue en pied (exécutée par M. Barré) avait figuré à l'exposition de Paris en 1857. Le dernier est plein de vie et de charme; les deux autres sont d'une facture magistrale; celui de l'archevêque a seulement le défaut de ne point ressembler assez au modèle; mais ce n'était pas une petite difficulté de reproduire fidèlement sur une froide pierre « la physionomie vive, mobile, » souriante et spirituelle de notre archevêque, » comme dit avec raison le *Journal de Rennes* (N° du 5 septembre 1859). Je me suis arrêté aux œuvres de M. Barré, parce qu'il est certainement l'artiste le plus sérieux de tous ceux qui ont exposé cette année à Rennes.

Le *saint Roch* de M. Gourdel m'a paru une bonne statue, où l'auteur a su respecter la donnée traditionnelle, tout en la rajeunissant.

Après cela, il n'y a plus dans la sculpture que de petites œuvres, des statuettes, dont plusieurs d'ailleurs sont très-jolies, les unes de M. Gourdel, les autres de M. de Botherel. Mais ce ne sont que des statuettes.

En peinture, il n'y a absolument que de petits tableaux, et bien qu'il y en ait beaucoup, jamais une platelée d'ablettes n'a valu un saumon. Du reste, l'œuvre la plus étonnante de cette partie de l'exposition n'est point un tableau, c'est un dessin à la plume de M. Puyo (de Morlaix), représentant les *Avant-postes vendéens*. Les dimensions sont énormes pour un dessin à la plume, et ce qui charme davantage, c'est la sûreté de main, l'entrain, la verve, l'inspiration, grâce auxquelles l'artiste triomphe, en quelque sorte, de l'instrument ingrat qu'il emploie. Dans le même ordre d'idées, et avec une inspiration plus élevée encore, M. Lucien de la Touche a composé son tableau de la *Croix renversée*, épisode de la marche des Vendéens sur Saint-Florent. Devant un calvaire brisé par la rage des *bleus*, un groupe de soldats-paysans agenouillés prie avec ferveur; on voit que, dans la douleur de leurs cœurs, ils offrent à Dieu leurs hommages en

réparation de l'injure qui vient de lui être faite, et qu'en même temps ils lui demandent la grâce de venger sa cause au prix de leurs vies. La haute inspiration religieuse des guerres de l'Ouest rayonne sur cette toile.

Les portraits abondent à Rennes, comme bien vous pensez. Dans cette foule, j'en ai remarqué deux d'un rare mérite et qui me paraissent fort supérieurs à tout le reste : l'un, peint à l'huile par M. Mussard (de Rennes), représente *un Jeune homme*, un écolier de quinze à seize ans, vêtu d'une simple blouse bleue ; la tête qui surmonte cette blouse n'est pas régulièrement belle, mais elle brille d'intelligence, et cette jeune intelligence déjà médite ; on dirait un dialecticien en herbe, construisant par intuition son premier syllogisme. La couleur est bonne, la touche ferme, l'effet saisissant. L'autre portrait est un pastel que son auteur, M. de Grisy (de Caen), a intitulé *Rêverie* ; à peine est-il besoin d'ajouter que c'est un portrait de femme. La rêverie, le sentiment élevé mais vague des choses infinies, est le lot de la femme, comme la pensée celui de l'homme. Dans quel lointain horizon va plonger le regard profond de cette belle songeuse, si modestement mise? Je ne saurais trop le dire ; peut-être son rêve perce-t-il plus loin encore que la vive pensée du *Jeune homme* de M. Mussard ; mais la pensée voit nettement ce qu'elle voit, et le rêve flotte parmi les nuages.

Dans la peinture de genre proprement dite, on a généralement beaucoup remarqué, à Rennes, les petites toiles de M. Darcy (d'Angers). Certes, elles sont fort jolies, mais un peu maniérées ; l'auteur rencontre souvent la grâce, mais peut-être laisse-t-il trop voir qu'il la cherche ; de là vient sans doute que ses scènes de mœurs bretonnes ne sont point assez franchement bretonnes. Je préfère, je l'avoue, en ce genre, les trois petits tableaux de M. Bijou (de Quimperlé), qui a exposé une *Mendiante bretonne*, une *Fileuse bretonne*, et des petits *Pâtres bretons* ; c'est plus franc, plus large de touche, et comme c'est bien là la nature bretonne prise sur le fait!

Il y a aussi, à Rennes, beaucoup de paysages ; plusieurs sont bien réussis, trois surtout m'ont frappé : *les Pierres druidiques du Morbihan*, de M. Ernest Guillaume ; *le Château de la Roche-Morice*, de M. Aristide Paillard (de Rennes) ; *la Rivière de Quimperlé*, de M. le marquis de Saint-Genys (d'Angers) Ces trois toiles résument en quelque façon le triple aspect de la Bretagne pittoresque. M. Guillaume nous montre l'Armorique gauloise, la lande rase du Morbihan, cette dure terre celtique de Vannes, où César faillit trouver son tombeau ; M. Paillard, la Bretagne du moyen-âge, toute crénelée de donjons perchés sur des rocs, comme les *burgs* des bords du Rhin ; M. de Saint-Genys, la Bretagne pastorale et champêtre, celle qui, parmi les ruines des donjons et des dolmens, vit et fleurit plus que jamais, et se fait de ces débris mêmes une nouvelle parure, cette Bretagne, en un mot, que Brizeux a chantée ; aussi, en face du tableau de M. de Saint-Genys, me suis-je surpris à répéter intérieurement les beaux vers de notre poète :

Rien ne trouble ta paix, ô doux Laita! le monde
En vain s'agite et pousse une plainte profonde;
Tu n'as pas entendu ce long gémissement,
Et ton eau vers la mer coule aussi mollement!

Ceux qui ont vu cette belle rivière, aux rives ombreuses, aux eaux profondes et limpides, la retrouvent presque aussi bien dans le tableau de M. de Saint-Genys que dans les vers de Brizeux

même donne la preuve — si M. Gouézou voulait me le permettre, je lui indi-

querais un moyen bien simple de mettre sous nos yeux, dans toute sa force, la personnification sérieuse, vivante, claire pour tous, de ce vieux peuple breton, qui fut et sera toujours jusqu'aux moelles *monarchique, catholique et soldat* : pour cela, il n'aurait qu'à peindre Charette ou Georges Cadoudal.

Louis DE KERJEAN.

P. S. — Il y a déjà deux mois que j'aurais dû vous parler des *Fleurs de sainte Enfance* (1), de notre collaborateur M. H. Grimouard de Saint-Laurent. Je profite d'un petit coin qui me reste pour vous recommander ce bon livre.

(1) Voir aux annonces sur la couverture.

l'en féliciter : c'est un groupe charmant que celui de cette jeune femme filant au rouet à côté du berceau de son petit enfant endormi. Cette toile justifie bien les éloges que M. Lucien D. donnait, le mois passé, au talent de M. de Curzon. Nous nous sommes également rencontré avec lui dans l'appréciation de la *Madeleine pénitente* : c'est une belle femme, je l'accorde, mais une sainte, je le nie.

L. DE K.

MÉLANGES.

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

Paris, le 7 septembre 1859.

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu, avec le numéro d'août de votre estimable Revue, le compte-rendu qui a été fait de mon livre intitulé : VOYAGE EN BRETAGNE — FINISTÈRE, — *précédé d'une notice sur la Bretagne au XIX^e^ siècle.* Je dois reconnaître, tout d'abord, les erreurs commises au sujet de certains monuments, et la critique de M. Pol de Courcy ne fait que me rappeler qu'il est passé maître en archéologie ; mais je me permettrai de lui faire remarquer qu'il ne peut être décoré du titre de touriste, car je crois, en vérité, qu'il n'a jamais quitté les limites de son arrondissement. Il a peut-être eu raison, après tout ; aujourd'hui, on ne rêve que voyages et distractions loin du foyer, et je ne sais si on s'en trouve mieux. Dans tous les cas, si M. de Courcy a jamais voyagé, il a dû nécessairement se fier quelquefois à de simples renseignements demandés aux paysans de la localité. Lorsqu'on voyage à pied surtout, il est très-difficile de changer sans cesse de direction pour voir telle ou telle ruine insignifiante. On s'est tracé un itinéraire, et il faut le suivre aussi exactement que possible. M. de Courcy ne comprend pas ces négligences, bien pardonnables cependant, lorsqu'on fait un livre qui n'a point la prétention d'être un guide archéologique ; bien loin de là, c'est le livre d'un archéologue en herbe qui cherche des maîtres indulgents. Puis, après tout, il n'y a pas de livre sans *errata*, et je ne manquerai pas de consigner toutes les fautes qui m'ont été indiquées.

Une des preuves que M. de Courcy n'a jamais beaucoup voyagé, c'est qu'il me déclare *l'inventeur* des fermes ou des métairies éclairées par une seule fenêtre et quelquefois même par la seule lumière que laisse passer la porte entr'ouverte. Le savant archéologue n'a donc jamais parcouru le Morbihan ou certaines parties des Côtes-du-Nord (1) ? Eh bien ! j'ai visité ces deux départements, et je n'ai point consigné ces habitations comme des raretés. M. de Courcy me fait donner une hauteur de fantaisie au clocher du Creizker, et, en cela, il altère mon texte ; puis, plus loin, il me fait porter le poids de l'opinion de Strabon et de Ptolémée, qui auraient, dit-on, parlé des toiles d'Occismor..... Je m'arrête, et, tout en vous priant de vouloir bien remercier sincèrement de ma part M. Pol de Courcy, pour les erreurs qu'il a bieu voulu me signaler, je ne terminerai pas, Monsieur le Directeur, sans vous faire remarquer avec quelle obstination M. de Courcy veut que je n'aie pas visité la Bretagne à pied ou en voiture de louage, comme je le dis au commencement de mon livre. Si M. de Courcy me connaissait, il saurait que je ne prends jamais une diligence qu'à mon corps défendant; j'ai voyagé, comme j'ai dit, pendant deux mois entiers; j'ai parcouru la Bretagne en tous sens; je n'ai jamais séjourné plus de deux ou trois jours dans une ville, et je n'ai jamais fait d'étapes ailleurs que dans des hôtels ou des auberges de village.

J'ai cherché à guider les touristes dans un pays que l'on ne peut visiter sans guide; si j'ai mal fait la besogne, je la recommencerai, et j'y mettrai toute mon opiniâtreté de Breton.

Quant à présent, et en attendant l'apparition des volumes *Morbihan* et *Côtes-du-Nord*, je ne demande qu'une chose, c'est que mon livre me soit léger et que les archéologues me pardonnent cet essai sur un terrain où je marche en tremblant.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée,

ÉDOUARD VALLIN.

Nous ne ferons que quelques observations sur cette lettre, car nous n'avons point à intervenir dans ce qui est personnel à M. de Courcy ou à M. Vallin. Mais il y a quelques points *de fait* qui, pour l'édification de nos lecteurs, doivent être bien fixés.

1° Nous avons parcouru, à plusieurs reprises et un peu dans tous les sens, les trois départements de la Basse-Bretagne, et, d'après notre expérience personnelle, nous persistons, avec M. de Courcy, à considérer les métairies sans fenêtre comme introuvables, et celles à une seule fenêtre comme extrêmement rares. Sans doute, M. Vallin a pris pour des fermes

(1) Le chapitre où je fais cette remarque, fait partie de la *Notice sur la Bretagne au XIX^e siècle.*

les pauvres maisonnettes habitées par de simples journaliers, et qui offrent parfois, mais non toujours, cette rareté d'ouvertures.

2° Il est constant que Strabon, ni Ptolémée n'ont jamais écrit un mot des

Les Concours Agricoles et la Rue[illegible]. — Nous ne pouvons pas, on le comprend, suivre tous les concours agricoles qui nous sont annoncés par notre honorable confrère, nos lecteurs : le cadre de la Revue n'y suffirait pas. Nous ne devions donc point parler du concours d'Ancenis, mais cela ne nous empêchera pas de prêter notre publicité à la communication suivante d'un de nos abonnés :

« Monsieur le Directeur,

« Dans votre estimable Revue vous direz sans doute quelques mots sur le concours agricole d'Ancenis ; veuillez me permettre de vous soumettre une observation relative à une omission renouvelée à tous ces concours ayant pour but l'augmentation des richesses qui prennent leur source dans la culture du sol. A une époque où le gouvernement et tous les économistes reconnaissent l'urgente du reboisement en France et en Europe, comment se fait-il que la multiplication et les plantations d'arbres forestiers n'obtiennent un prix, pas même la plus légère attention à ces concours ? Et cependant aucune branche de la culture n'a plus besoin d'encouragement et d'émulation, car il n'en est point qui soit plus ignorée et plus négligée.

« Si ces réflexions vous semblent, Monsieur, dignes d'occuper une place dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, veuillez vous les attribuer entièrement et ne pas me nommer, mon goût très-connu pour la culture des arbres pourrait suggérer la pensée d'un intérêt personnel.

« Veuillez agréer, Monsieur, etc.

« DE L..... »

Une Statue de M. Amédée Ménard. — Nous venons de voir, dans un des ateliers de M. Amédée Ménard, la statue colossale de Mgr Angebault, évêque d'Angers, que notre artiste vient de terminer.

le long du bras, qui repose sur le plan déroulé du nouveau collége ; de la main droite Monseigneur montre ce plan au premier fondateur, dont le monument est placé en face du sien, et il semble lui dire : — « Voyez et consolez-vous : la mort a enfanté la vie. »

Exécutée avec le soin le plus minutieux jusque dans ses moindres détails, cette statue reproduit admirablement les traits et l'attitude du vénérable pasteur. On doit féliciter l'auteur d'une telle œuvre, car c'est bien là de la vraie et grande sculpture.

Nous n'avions qu'un regret en la contemplant : celui de penser que, dans quelques jours, elle quitterait notre ville. Pour nous consoler, nous sommes allé revoir les deux gracieuses cariatides représentant la Peinture et la Musique, qui supportent le grand balcon du nouveau cercle des Beaux-Arts. M. Ménard a traité ces statues dans un style noble et original. Du reste, il n'en a pas d'autre, et vous seriez de mon avis, si vous connaissiez quelques-unes de ses œuvres nombreuses : le Fortun, le groupe de Sainte-Anne et de la Vierge bénissant l'entrée du pont de Nantes, le fronton de Notre-Dame-de-Bon-Port, le saint Martin de l'église de Chantenay, Jésus-Christ bénissant la foule, dans l'église Saint-Similien, le groupe des Enfants Nantais, si populaire à Nantes, la statue funèbre de Mgr Graveran, dans l'église de Quimper, le roi Gradlon entre les deux tours de la même cathédrale, etc., etc. Aussi ne sommes-nous point étonné qu'on ait choisi M. Amédée Ménard pour représenter les prophètes David, Daniel, Isaïe et Jérémie, qui décoreront le beffroi que l'on érige sur l'église Sainte-Croix. Les petits modèles promettent beaucoup, et nous n'en doutons pas, l'artiste tiendra grandement ses promesses.

E. G.

La Trappe de Thymadeuc, par M. le V^te de Bélizal (1). — Nous donnons ici le compte-rendu de la *Trappe de Thymadeuc*, qui nous est parvenu trop tard pour prendre place aux *Notices et comptes-rendus*.

— Il vient de paraître à Paris un opuscule que les lecteurs de la *Revue* liront bien certainement avec intérêt. La Trappe de Thymadeuc et son pieux fondateur sont pour beaucoup d'entre eux des amis dont le souvenir est cher et vénéré. Tous aimeront à apprendre de la plume chrétienne de M. le V^te de Bélizal la simple et touchante histoire du premier établissement dans le Morbihan des disciples de l'abbé de Rancé.

On dirait un feuillet enlevé à quelqu'un de ces livres où les anciens monastères conservaient, pour l'instruction et l'édification de la postérité, le souvenir des signes sensibles de la protection divine qui environnaient presque toujours leur berceau. Voyez plutôt cette vieille devise des anciens seigneurs du lieu : *Espoir en Dieu*, que les chevaliers du Christ, trois pauvres moines, trouvèrent écrite sur une pierre à demi rongée par les temps, à la porte du petit manoir, où, le 24 juillet 1841, ils vinrent planter la croix de bois que, suivant l'antique usage, l'abbé de la maison-mère leur avait remise en partant, et ces huit postulants maçons, menuisiers, etc., que Dieu envoie juste au moment où l'on avait besoin de leurs services.

« La première pierre de la chapelle fut encore un don de la Providence. » Un officier de passage au monastère fut ému à la vue de ces hommes qui, » guerriers comme lui, à la différence du drapeau et de l'ennemi, mon- » traient plus de courage dans le combat de tous les jours que les plus » braves soldats sous le feu le plus meurtrier. Il dépose lui-même cent » francs sur la pierre qui devait être la base du pieux édifice. »

Nous regrettons que l'espace restreint dont nous pouvons disposer ne nous permette pas de citer nombre d'autres fragments de la petite brochure de notre excellent collaborateur. M. de Bélizal n'est pas, d'ailleurs, un étranger pour nos lecteurs. Ils n'ont pas oublié la composition si éminemment chrétienne dont il voulut bien leur donner la primeur, à son retour d'un pieux et lointain voyage. Aujourd'hui c'est encore une bonne pensée et une bonne publication qu'il nous offre, et de plus, c'est un acte de gracieuse reconnaissance auquel s'associera bien certainement quiconque a eu, comme lui, l'heureuse chance de profiter de l'hospitalité de Thymadeuc, et en même temps un enseignement utile pour ceux qui ne connaissent pas le monastère et ses lois renouvelées des solitudes de la Thébaïde. Qu'il nous permette de l'en remercier au nom de tous ceux qui voient, dans la restauration complète des institutions de l'église catholique et des vieilles traditions de nos pères, le seul remède assez puissant pour guérir radicalement les plaies de la société moderne.

C. DE KERANFLEC'H.

(1) Voir aux annonces sur la couverture.

VIE

DE MADAME SWETCHINE.

Tout le monde connaît en France le nom de M^me^ Swetchine, cette noble dame russe naturalisée française par son esprit éminent; *d'une foi antique*, selon l'expression du P. Lacordaire, *et d'une piété active*, comme *ces femmes romaines que saint Jérôme immortalisa*; liée avec tout ce qu'il y avait de plus distingué à cette époque de la Restauration qui compta tant de gloires brillantes; correspondante, en un mot, de Joseph de Maistre et digne d'un pareil correspondant, qui fut son *évangéliste* et eut l'honneur de la convertir au Catholicisme. Pourtant, et malgré ce qu'a dit de M^me^ Swetchine *la plus éloquente des voix chrétiennes*, il est, je crois, permis d'avancer que si ce nom est connu, les traits de la douce et touchante figure qu'il désigne le sont en général moins exactement. C'est donc un nouveau service que va rendre aux lettres et même, on peut ajouter, à la société française, M. le Comte de Falloux, en publiant la *Vie de M^me^ Swetchine*, qui ne doit pas tarder à paraître. De cette œuvre, impatiemment attendue par tous les hommes de notre temps qui savent encore apprécier, savourer les beaux et bons livres, l'illustre auteur veut bien détacher pour nous, par avance, le chapitre suivant concernant les relations de M^me^ Swetchine avec une noble bretonne, M^me^ la duchesse de Duras, née de Kersaint, dont le rôle considérable dans l'histoire littéraire de la Restauration n'est d'ailleurs ignoré de personne.

En offrant à nos lecteurs ces pages exquises, nous ne pouvons nous dispenser d'exprimer notre vive reconnaissance à la main généreuse et bienveillante qui daigne honorer ainsi notre œuvre de sa collaboration.

Le Directeur de la Revue,
A. DE LA BORDERIE.

CHAPITRE IX.

Arrivée de Mme Swetchine a Paris. — Correspondance de Mme la duchesse de Duras.

Madame Swetchine s'arrêta peu entre la Russie et la France. Elle arriva à Paris pour y passer l'hiver de 1816 à 1817, à trente-quatre ans,

dans toute la force de son intelligence et à la date politique qui pouvait le mieux correspondre à l'état de son esprit.

Elle avait connu des crimes de la Révolution tout ce qui en avait retenti dans l'indignation européenne ; elle avait pu juger de l'injustice et de l'aveuglement des passions démagogiques par les nobles victimes auxquelles elle avait offert avec tant d'empressement sa part d'hospitalité ; elle avait vu d'aussi près et d'un œil non moins pénétrant les abus, les violences, les vertiges du pouvoir sans limite et sans contrôle, et, quoiqu'elle ne fût point appelée à l'action politique, quoiqu'elle répugnât par sa douceur et sa timidité à toutes les collisions directes, elle n'avait pu voir en lutte des principes si contraires, prodiguant à la fois les espérances et les déceptions à l'humanité, sans arriver au-dedans d'elle-même à des conclusions et à des principes arrêtés. Elle se fit, avant tout, une loi de l'impartialité entre tous ceux des partis qui pouvaient représenter avec conscience et sincérité une idée généreuse ; puis elle fixa irrévocablement ses goûts, ses amitiés et ses vœux du côté qui promettait le plus de durée à l'autorité avertie et à la liberté éclairée.

La Restauration devait réaliser ce type ; Mme Swetchine y avait applaudi du cœur et de l'esprit. Pas un instant elle ne fut étrangère au temps et à la société qu'elle venait visiter de si loin ; elle fut accueillie d'abord par des amis déjà éprouvés dans son pays natal : le marquis d'Autichamp, qu'elle retrouvait gouverneur du Louvre ; le comte de la Garde, qui recevait une des premières ambassades de famille, et le duc de Richelieu, qui la plaça aussitôt dans l'intimité de ses deux sœurs, la marquise de Montcalm et la comtesse de Jumilhac. Le duc de Blacas avait beaucoup vécu à Pétersbourg dans les années qui précédèrent la Restauration et il avait vivement goûté Mme Swetchine. Jusque dans ses dernières années, attristées de nouveau par un volontaire exil, son visage, sévère et froid, respirait l'émotion dès que ce nom était prononcé. Mais au début du règne de Louis XVIII, le duc de Blacas représentait surtout un favori de cour peu agréé de l'opinion et prenant peu de souci de se réconcilier avec elle. Ce fut surtout par les côtés érudits, qui ont laissé tant de souvenirs à Naples et à Rome, que le duc de Blacas et Mme Swetchine maintinrent leurs relations.

Les institutions charitables de France excitaient en elle un intérêt

qui la mit en relations fréquentes et amicales avec M. de Gérando. Le corps diplomatique avait chez elle deux représentants assidus, le baron de Humboldt et le comte Pozzo di Borgo.

Le salon où Mme Swetchine se trouva le plus promptement naturalisée fut celui de la duchesse de Duras. C'est là qu'elle vit pour la première fois Mme de Staël et lui adressa une réponse souvent citée, mais inexactement. La duchesse de Duras avait voulu réparer le mécompte de Saint-Pétersbourg et les invita l'une et l'autre à un dîner formé d'un très-petit nombre de convives. Mme Swetchine, toujours pleine de réserve, laissa passer presque tout le repas dans le silence, levant à peine les yeux sur l'illustre interlocutrice placée en face d'elle. Après le dîner, Mme de Staël, un peu étonnée, s'avança vers Mme Swetchine : — « On m'avait dit, Madame, que vous aviez envie de faire connaissance avec moi ; m'a-t-on trompée ? » — « Assurément non, Madame ; mais c'est toujours le Roi qui parle le premier. »

Mme Swetchine vit dans ce salon tout ce qui formait le faisceau alors compact des intelligences monarchiques. Toutes les nuances y étaient confondues : M. de Chateaubriand et M. Abel Rémusat, M. Cuvier et le vicomte Mathieu de Montmorency, M. Molé, M. Villemain, M. de Barante. Quelques-uns de ces hommes, notamment M. Cuvier, M. Abel Rémusat, devinrent ses amis comme ils étaient ceux de la duchesse de Duras ; les autres, plus entraînés dans la vie politique, n'oublièrent cependant jamais leur rencontre avec elle, et saluaient son souvenir d'un regard affectueux. Pour Mme de Duras, ce fut l'une des dernières et des plus vives affections de son âme. Souvent à l'étroit même dans sa grande position, indépendante et dévouée, ardente et réfléchie, désabusée sur le monde sans en être détachée, profondément chrétienne sans que la piété suffit à remplir ou à calmer son cœur, la duchesse de Duras reconnut du premier coup d'œil en Mme Swetchine ce qui seul pouvait la captiver encore, une sensibilité exempte de complaisance, une sympathie et un appui. Rien ne pourrait mieux que la correspondance des deux amies peindre ce qu'était Mme Swetchine dès son arrivée en France, la confiance, l'abandon et l'attrait qu'elle inspirait dès la première vue. Ce sera pour ainsi dire un réflecteur projetant la lumière sur le point du tableau où l'on veut appeler le regard.

Après six mois de séjour en France, le général Swetchine avait cru

sa présence nécessaire à Pétersbourg pour déjouer la manœuvre persévérante de ses ennemis. Mme Swetchine n'hésita pas à le suivre. C'est pendant ce voyage, qui dura environ un an, que la duchesse de Duras écrivit les lettres suivantes. Il faut en excepter cependant la première lettre dont un fragment seul nous a été conservé sans aucune indication de date, mais qui se rapporte évidemment au premier séjour de Mme Swetchine à Paris, et aux premières relations intimes de Mme de Duras :

. . . . . .

« N'ai-je pas été indiscrète de porter ici deux volumes de ces Mémoires de Dangeau ? J'espère que non. Ils m'amusent, ils se font lire comme tout ce qui est écrit jour par jour, tous les livres où l'on trouve des noms propres et tout ce qui parle de Louis XIV. Il y a une magie dans ce grand nom ; il a laissé de lui une trace qui n'est point effacée et vous en serez frappée en voyant Versailles : là, il n'y a rien entre lui et nous. Il nous a fait bien de l'honneur, comme disait ce paysan du Rouergue ; et, pour des Français, c'est tout. Qu'importe qu'on ait souffert en détail, il avait placé la France au-dessus de toutes les autres nations. Cela éternisera encore un autre nom que le sien et qui le mérite moins, car il n'eut jamais sa bonté ni sa grandeur.

» Je cause avec vous et cela me fait plaisir ! Je suis si sûre que cette lettre sera reçue comme elle est écrite, bonnement, simplement ! Je n'aurais dit à personne ce que je viens de vous dire. Qu'on aurait été heureux de faire là-dessus des commentaires ! Mais avec vous, je ne redoute ni les tracasseries ni la malveillance. Je crois en vous : l'amitié est une foi. Mais comment m'avez-vous donné cette confiance ? Ne me l'ôtez jamais, ne me donnez pas de mécomptes, ils me font trop mal. Je reviendrai vendredi, et j'espère que je vous verrai le soir ; ne venez pas trop tard.

» Ma petite maison va son train (1) ; j'espère que dans quinze jours je pourrai vous la montrer, c'est dire que vous en verrez les murailles. Tout est à faire. Il faudra toute votre imagination pour la comprendre. Pour moi, je suis comme un auteur pénétré de son sujet : je

(1) Mme de Duras se faisait construire alors une agréable retraite à Andilly.

vois l'ensemble, les détails, rien ne m'échappe. Si je puis vivre et me guérir l'âme, peut-être que je serai heureuse là. Qui sait? Mais vous m'avez fait du bien et c'est ce que je ne croyais pas possible. Adieu, à vendredi. Clara vous embrasse (1). »

« *Paris, le 24 août.*

» Chère amie, me voici à Paris et vous croiriez à ma tendre amitié si vous voyiez ce que j'éprouve en ne vous y trouvant pas. Ce cabinet est désert; il rend sensible tout ce qui me manque. J'y entrais avec plaisir, à présent il me fait mal: vous n'y viendrez pas, tous mes amis sont absents ou pire qu'absents, je n'ai pas une chance de voir entrer ici quelqu'un dont la vue fasse battre mon cœur ou du moins lui ôte le poids dont il est toujours accablé. Ne vaut-il pas mieux être solitairement à Andilly? Là, du moins, tout est nouveau; il faudrait tâcher que l'âme pût aussi abattre et rebâtir, mais c'est impossible. J'ai eu besoin de vous écrire en entrant ici. Joséphine (2) m'a dit comment vous y êtes venue. Pourquoi ai-je perdu une heure de celles que vous pouviez me donner encore! Mais cela valait mieux : il ne faut pas d'adieu quand l'avenir est si triste qu'il l'est pour moi.

» Je ne sais rien; les changements de ministère n'ont pas eu lieu, mais ce n'est que retardé..... Voilà encore une de ces amitiés de respect humain qui vous étonnent et qui sont si communes en France; il vaudrait bien mieux ne plus voir les gens pour lesquels on est dans cette disposition. C'est sans doute le premier mouvement, mais on craint les scènes, l'éclat, le ridicule; il résulte de tout cela des rapports froids et faux, par cela même des intérêts factices qui finissent par donner aux caractères cette funeste teinte et par détruire, avec la sincérité des manières, la bonne foi du cœur, sans laquelle rien n'est estimable. Et puis, chère amie, à quoi bon tout cela? Pourquoi se donner tant de peine? Le temps marche, il arrange tout. Quand on considère ce que c'est que

(1) Clara de Duras, depuis duchesse de Rauzan.

(2) Femme de confiance bretonne dévouée dès l'enfance à Mme la duchesse de Duras et qui lui survécut peu d'années, recueillie par Mme la duchesse de Rauzan.

des heures, des mois, des années, une vie, on ne conçoit pas qu'on se tourmente ainsi ; cela est pitoyable.

» Cette frégate brûlée l'a été par des malveillants, et je viens de voir le duc de Raguse qu'on envoie à Lyon, Grenoble, etc., pour les pacifier et les *concilier*. Le connaissez-vous ? Ce sont de ces gens qui concilient à coup de canon.

» Il est fort question de la classification des pairs ; c'est très-bien, je voudrais que dans tout, l'état fût ainsi fixé ; cela remédierait à un des plus grands maux de la France, la confusion, l'incertitude de ce que l'on est qui ouvre le champ à tant de prétentions. Une ambition précise n'est pas dangereuse, une ambition vague rend mécontent de ce qu'on a sans donner un but. Olivier de Vérac recevait une lettre d'une dame de province pour lui demander de placer son fils. Elle mandait : Il est en état d'être sous-préfet, préfet, conseiller d'État et même ministre. Eh bien ! les têtes en sont là en France.

» Ah ! quel bavardage, chère amie ! J'en suis honteuse. Il semble que vous soyez-là, sur ce canapé vert, et que, m'ayant destiné toute votre soirée, nous puissions prendre sans compter et perdre nos heures en *idle talke*. Mme de Montcalm est toujours bonne pour moi ; c'est vous qui avez désarmé cette malveillance : cela me fait du bien. Personne ne la craint plus que moi, et je ne sais rien faire pour me concilier ceux qui s'éloignent de moi ; il me faudrait toujours un ange gardien comme vous. J'ai mené Clara au bal hier soir, je suis morte de fatigue. Je me demandais si parmi tous ces jeunes gens, il y en avait un qui me plût pour gendre. Non, un seul est selon mon cœur et les avantages qu'il faut compter lui manquent. J'ai causé à fonds ce matin avec M. de Duras de tout cela, et nous sommes bien d'accord sur les grands points. Enfin, il me laisse libre, et puis j'ai un an, au moins un an devant moi, et cette année m'est trop précieuse pour y renoncer. Je vous embrasse. J'ai impatience d'avoir de vos nouvelles de la route et de Moscou, et d'avoir le premier mot d'une espérance de retour.

» Albertine (1) est arrivée hier ; elle va aller à La Grange que lui prête M. de La Fayette qui est absent. Je verrai cette chère petite ce matin ; je l'aime tendrement. »

(1) Albertine de Staël, depuis duchesse de Broglie.

« *Andilly, 8 Septembre.*

» Chère amie, je n'ai point de vos nouvelles depuis votre lettre de Strasbourg et, de celle-là, je n'en ai pas été contente. Je voudrais vous montrer mon cœur à jour et vous en seriez satisfaite; je vous aime plus que je n'aurais jamais cru qu'il me fût possible d'aimer après ce que j'ai éprouvé. Je crois en vous, moi qui suis devenue si défiante; j'ai de la sécurité dans votre amitié, je l'irais chercher au bout de la terre, dans toutes les fortunes et je serais sûre de la trouver la même. Pourquoi donc ne seriez-vous pas contente de moi? Je vous donne tout ce qui se peut donner dans une existence aussi bouleversée que la mienne. Si vous étiez venue plus tôt, vous m'auriez trouvée tout entière; mais ce sont des débris auxquels vous vous êtes attachée, votre imagination a recréé un ensemble, mais il n'y est plus en réalité; les chagrins dont on devrait mourir et dont on ne meurt pas font un déplacement dans le caractère comme dans les intérêts et dans toute l'existence. L'harmonie, l'équilibre sont rompus, on n'est plus rien. Comme la nature cependant a toujours une tendance à reprendre son niveau, on est agité dans une mer de dégoûts et d'ennuis, et la vie n'est plus qu'un travail douloureux. Telle est la pauvre créature que vous avez voulu aimer et qui vous aime de tout ce qui lui reste de force de cœur. Je suis toujours ici; je n'ai jamais pu me décider à aller au Tremblay (1) quand le moment est venu, et je vais faire de même pour Lormoy (2) et pour Mouchy (3). Et cependant la solitude ne me plaît pas, j'y suis trop avec moi-même, cela me fait mal; mais être chez les autres m'est encore plus insupportable.

» J'ai eu ici des instants M. de Humboldt, M. de la Tour du Pin et enfin M. de Chateaubriand qui est venu passer trois jours à Paris. J'y ai été pour lui un instant. Ses affaires d'argent sont arrangées, cela m'a fait une sensible joie : le voilà indépendant, car, grâce au ciel! il n'y a rien de politique dans les arrangements. Je l'ai trouvé en

(1) Terre de M. le marquis de Vérac.
(2) Terre de M. le duc de Maillé.
(3) Terre de M. le duc de Mouchy.

meilleure disposition, adouci et ayant renoncé à cette terrible expatriation. Ce qui lui a fait tout ce bien, c'est qu'il a continué les mémoires de sa vie. Il a raconté les sept ou huit années de sa jeunesse, depuis l'âge de douze ans, jusqu'à son entrée au service, les premiers essais de son talent, ses rêveries dans les bois de Combourg et enfin l'histoire dont René est le poème. C'est charmant à lire, mais j'espère qu'il ne se laissera pas aller à les lire à personne autre qu'à moi ; j'en serais fâchée pour bien des raisons. Dans son projet actuel, ces mémoires ne doivent paraître que cinquante ans après sa mort ; peu m'importe le nombre d'années, pourvu que ce ne soit pas de son vivant. Il reviendra dans quinze jours ou trois semaines pour chercher un logement et se préparer pour les Chambres. Il y a beaucoup à dire, le Concordat agite tous les esprits ; Benjamin Constant a fait une brochure sur les élections : c'est une chanson dont le refrain est *Nommez-moi, nommez-moi*. Les ministres y sont persiflés d'un bout à l'autre ; s'il y a un courrier, je vous enverrai l'ouvrage.

L'abbé Nicole était un peu malade, je n'ai pu le voir. Mme de Montcalm est fâchée contre vous de ce que vous ne lui avez pas écrit. Je suis impatiente d'avoir une lettre de Moscou qui me dise que vous pouvez et que vous voulez revenir. Il le faut, chère amie ; vous savez bien que j'ai le défaut de ne croire qu'aux actions ; c'est bien vulgaire ! A propos de subtilité, j'ai fini Woldemar (1) et j'en suis indignée. Je ne puis souffrir qu'on me mêle ainsi le vrai et le faux. Il y a dans cet ouvrage une justesse de raisonnement et une fausseté de sentiments qui me révoltent. Passe encore l'esprit faux et un cœur droit, mais ces alambiquages sont intolérables en fait de sentiment. Cet amour qui n'est pas de l'amitié, cette amitié qui n'est pas de l'amour.... eh ! bon Dieu ! aimer, c'est aimer, et quand deux êtres s'aiment assez pour que tout soit commun entre eux, pensées, intérêts, affections, goûts, etc., ils n'ont rien de mieux à faire que de s'épouser pour s'attacher mutuellement à l'être qui a doublé l'existence de l'autre ! Toute l'éloquence de Jacobi ne le tirera pas de là ; mais il y a parfois des passages admirables ; son système est ingénieux et séduisant.

(1) Roman de Jacobi, traduit par Vanderbourg.

» Adieu, est-il possible d'envoyer si loin ce que l'on dirait au coin du feu! Ne pensons pas à cela. L'automne est admirable, pourquoi ne voyez-vous pas notre pauvre France dans cette belle saison! c'est autre chose et c'est mieux que tous les printemps. Je vous embrasse, chère amie, demandez-moi pardon de votre lettre de Strasbourg. Parce que vous dîmes et vous regrettez, elle dit mille choses à Nadine. Je vous sais à Munich, et bien, c'est beaucoup, mais je voudrais une lettre. »

Ce 20 septembre 1817.

« Mme de Boigne est revenue d'Angleterre. Ce pays est plus travaillé que jamais par les Jacobins: Londres est leur centre. Ils ont fait plusieurs tentatives pour faire échapper Napoléon; tous les jours à Sainte-Hélène on découvre de nouveaux complots d'évasion. Quelle horreur à ces étrangers que ces manœuvres! Si c'était des Français, il y aurait de l'imprudence, ce serait un crime si vous voulez, mais ce ne serait pas une lâcheté. Mais de loin, jeter la mèche qui produira l'incendie et contempler à l'abri les malheurs qu'on a causés! de tels ennemis méritent tous les châtiments.

» Depuis que M. Molé est dans le ministère, on se donne un air de craindre les Jacobins. Les deux côtés semblent faire des avances aux Royalistes; mais je ne crois pas que cela mène à rien, trop d'obstacles existent, et trop de défiance surtout.

» J'ai vu Auguste de Staël; il est encore changé et ne se remet point de son malheur. Il me peignait bien le silence affreux qui s'était fait dans leur intérieur depuis la mort de sa mère: elle animait tout, le mouvement de sa conversation en communiquait à tout le reste. C'est la même chose et la vie de moins.

» J'ai parlé à M. de Humboldt de tous les pays que vous avez parcourus; j'aimerais à m'y transporter et à y être avec vous. »

« *3 octobre.*

» On me dit qu'il y a un courrier, mais il part aujourd'hui et j'ai à peine le temps d'écrire quelques lignes. Cependant, chère amie, je ne veux pas qu'il parte les mains tout à fait vides, et, toute souffrante, je me mets à mon écritoire. Je ne suis pas trop bien, je suis dans mes grands noirs ; ce n'est rien, je ne veux pas en parler : ce sera passé quand vous recevrez cette lettre, mais n'est-ce pas déplorable d'être dans cet état où le bien-être dépend d'un rien, d'un souffle !.... Trouvez-moi un remède à ce mal. Je sais bien ce que vous direz ; c'est vrai, mais ce point d'appui, il faudrait, pour l'embrasser, toute la force qu'il donne, ce que je n'ai pas. Aussi, je ne prends que des palliatifs et le fond reste aussi malade que jamais. J'ai reçu votre bonne lettre de Vienne ; j'ai fait venir Georges (1) pour le questionner ; il m'a juré que vous étiez bien et pas trop fatiguée ; mais que cette lettre m'a fait de peine ! Comment, vous auriez pu ne pas partir ! Cela est si triste, qu'on ne peut s'arrêter à cette pensée. Je vous regrette, je vous regretterai tous les jours de ma vie. Nulle société ne me plaisait, ne me convenait comme la vôtre, et l'affection n'était pas la seule cause de ce bonheur, ou plutôt ce n'était pas vos louanges, mais le sentiment qui les dictait qui me rendait heureuse. Tout cela n'était pas vrai, mais vous le pensiez ; c'était assez : tout le sentiment est là-dedans. On aime faiblement ce qu'on juge avec équité et il n'y a pas de fausseté à laisser croire à une âme qu'elle est digne de tout ce qu'on lui donne. Et puis, n'est-ce pas même un moyen de valoir mieux *en réalité ?* Je le crois, vous m'avez rendue excellente ; mais il ne fallait pas me quitter.

» On vient de me recommander une dame russe, la comtesse Liéven (2). Je ne l'ai pas vue, j'ai de l'humeur contre elle d'être russe et de n'être point vous ; aussi malgré les merveilles qu'on m'en dit, je parie que je ne l'aimerai point. On dit aussi qu'elle est à Londres, ce

(1 Le comte Georges de Caraman, fils cadet du duc, attaché à l'ambassade de Vienne.

(2) Depuis princesse Liéven, sœur du prince Benckendorf, aide de camp de l'empereur Nicolas. On devra remarquer que cette femme distinguée, qui a laissé dans toute la société européenne de si profonds souvenirs, n'était point encore connue de la duchesse de Duras lorsque ce jugement était porté.

qu'on appelle être *leader of fashion ;* c'est encore ce que je ne puis souffrir, car pour tenir cette place, il faut un travail et une occupation de petites choses que je crois incompatibles avec ce qui est simple et élevé.

» Je n'ai plus de place pour la politique. M. de Chateaubriand n'est pas encore arrivé, mais à la tournure que prennent les choses, je crains plus que jamais qu'il n'y ait pas de reconciliation. Je vous embrasse, chère amie, du fond du cœur. Revenez, revenez, vous me manquez à chaque instant. »

« 22 *octobre.*

» Je sens bien votre absence lorsque je suis là avec quelqu'une de ces personnes qui composaient nos petites soirées. M. de Chateaubriand est revenu ; M. de Humboldt part vendredi pour aller passer quinze jours avec son frère en Angleterre.

» Ici, tout est de même : on proteste qu'on veut se rapprocher ; et la vérité, c'est qu'on ne le veut pas. Je crois que cette session se passera, comme la dernière, à louvoyer entre les partis. Mon pauvre ami a un an ou deux devant lui pour l'arrangement de ses affaires, et *nous verrons.* On jette feu et flammes contre le duc de Raguse de sa conduite à Lyon ; mais je me figure que ces grands événements, qui nous touchent si fort ici, sont bien petits à la distance où vous êtes aujourd'hui. La grande figure de la Révolution s'est écroulée en un tas de petits débris ; c'est le détail ou c'est l'ensemble, mais c'est toujours la Révolution et les révolutionnaires, et ces éléments n'en font peut-être que plus de mal, quand ils ne sont pas réunis et que, sans les voir et sans pouvoir les saisir, on en est atteint et blessé de toutes parts.

» Dites-moi donc que vous revenez, que vous ne m'oubliez pas. M. de la Garde me faisait peur de vous l'autre jour : il me disait que vous cesseriez de m'écrire un beau jour, mais que pourtant vous seriez toujours la même. Ne comptez pas là-dessus, je n'entends pas du tout cela ; on pense à ce qu'on aime ; toutes les subtilités du monde ne me tireront pas de là, vous savez que grossièrement je fais cas des actions mille fois avant les paroles.

» Savez-vous ce qu'a fait M. Greffulhe, chez lui, l'autre jour? Il faut vous dire qu'il étouffe la nuit, et qu'une des choses qui lui fait le plus de bien, c'est de s'aller coucher dans des draps frais et un lit nouveau. Il a des clés de toutes les chambres de son château, et il fait ses promenades toutes les nuits. L'autre jour, il arrive tard de Paris, et se couche sans parler à personne. Il faisait chaud, et, au milieu de la nuit, voilà ses étouffements qui le prennent. Où se couchera-t-il? Il se rappelle une chambre qu'occupait la vieille Mme d'Audemare. Mme d'Audemare est partie, la chambre vide. M. Greffulhe se lève, et, armé d'un passe-partout et d'une lanterne, il traverse un long corridor, il ouvre la porte, entre dans la chambre et se prépare à se coucher. Il approchait du lit, et savez-vous qui il voit? Mme de Crillon profondément endormie, qui était arrivée la veille sans qu'il en sût rien. Notre nouveau Scipion se retira dans son appartement, et conta à déjeuner cette belle aventure, qui surprit beaucoup Mme de Crillon qui ne s'était point réveillée. Cela tiendra sa place dans les anecdotes du château (1). Quelle folie de vous écrire ce radotage! Adieu, chère amie, je suis pressée; écrivez-moi et faites mentir M. de la Garde, et surtout revenez, revenez, revenez. Je le dirais jusqu'à demain, que je ne croirais pas le dire moitié autant que je le désire. »

Paris, ce 31 octobre.

» Rien n'est changé dans ma vie, elle est ce qu'elle était quand je vous ai connue; mais j'ai senti que vous seule pouviez me faire du bien, et maintenant j'ai de moins le bonheur et le repos que me donnait votre amitié. Dites-moi avec détail ce qui a rendu nécessaire ce triste sacrifice; c'est quelque chose de subit, d'inattendu, puisque vous veniez malgré le changement de projet de Madame votre sœur. Mandez-moi cela, j'ai besoin d'être d'accord avec vous. C'est moi que vous avez sacrifiée, mais ne croyez pas que, si c'est un devoir, je vous blâme, non, sans doute, et je voudrais devoir votre présence à rien qui inquiétât votre âme. Ecrivez-moi. Votre lettre à la comtesse Stanis-

(1) Château de Boisboudran, près Melun.

les (1) m'a fait de la peine de plus d'une manière ; j'en suis jalouse, vous l'aimez beaucoup. *Elle est venue trop tard*, voilà ce que vous me direz ; mais je le conçois, elle vaut mieux à aimer que moi ; elle a l'air si calme ! Elle me plaît, mais je ne suis pas à l'aise avec elle ; cela viendra peut-être en parlant de vous. Je ne conçois pas non plus qu'ayant perdu tant d'enfants, elle ait quitté celui-ci. Vous savez ma doctrine des actions ; tout est là : les plus belles paroles ne me font rien. J'ai vu passer l'Empereur (2). Personne, hors le Roi et les Princes, ne peut se vanter de davantage. La princesse Bagration ne tarissait pas sur sa cruauté de ne pas même nous donner une nuit ! Moi, je me serais contentée d'un jour. Il a été gracieux ; il est toujours beau, et je l'ai trouvé engraissé.

» Je suis toute souffrante depuis que je sais que vous ne venez pas ; c'est un hasard, mais c'est vrai. Vous me manquez, chère amie, à tout moment, et ce sentiment augmente, au lieu de diminuer, à mesure que je trouve combien est rare ce qui vous ressemble. Mon pauvre cœur, que je croyais si épuisé, retrouve des forces pour vous aimer et vous regretter. Qui sait si nous ne nous trouverons pas réunies quelque jour dans un autre pays que celui-ci ? Les Jacobins, par suite des mesures qu'on a prises, acquièrent tous les jours une force nouvelle. On pourrait encore les faire rentrer dans l'impuissance d'où ils n'auraient jamais dû sortir, mais on est trop aveugle. Et puis, je crois aux décrets d'en haut. Peut-être un jour serons-nous ensemble à admirer quelque beau site de la Suisse ou de l'Italie, dans cette ferme qui sera l'asile de ma famille et de mes amis de France. L'argent destiné à l'acheter est toujours là et, lorsque je me sens trop agitée des tracas du monde et de ses misères, je pense à cet avenir, et je m'apaise tout de suite. Adieu, écrivez-moi. Je dois donner ce soir cette lettre à la comtesse Stanislas qui passe la soirée chez moi, aux Tuileries (3).

(1) Comtesse Potocka, née Branicka.

(2) L'empereur Alexandre, au retour d'un voyage d'Angleterre, après le congrès d'Aix-la-Chapelle.

(3) Le duc de Duras, en qualité de premier gentilhomme de la chambre, avait un logement aux Tuileries, mais sa famille avait continué d'habiter rue de Varennes.

« *Ce 19 novembre.*

« J'étais inquiète de n'avoir pas de vos nouvelles ; enfin en voilà ! mais trop abrégées sur ce qui vous intéresse ; j'aurais voulu des détails sur la fin de ce pénible voyage. Vous me parlez de moi, et ce n'est pas là ce qu'il me faut, ni ce qui est raisonnable : à la distance où nous sommes, on ne peut pas se répondre, mais on peut se parler. Dites-moi donc tout ce qui vous occupe, mais ne perdez pas ces bonnes feuilles à répondre à des détails étrangers à nous deux. Ce qui ne l'est pas, ce qui tient de bien près à mon cœur, c'est votre retour. Ne cherchez pas à dissimuler la part que je puis y avoir, ni faire ma part de reconnaissance plus légère : j'accepte tout et je suis égale à tout, parce que je vous aime. Au commencement de notre connaissance, je ne voulais pas de vos sacrifices, parce que je ne savais pas si je vous aimerais ; mais à présent, je les demanderais, ces sacrifices, puisque je suis prête à les faire. Je vous verrai donc, chère amie, dans un an moins six jours ; souvenez-vous de cela, ne me donnez pas un terrible mécompte. J'irai au-devant de vous où vous voudrez, nous passerons un peu de temps ensemble : j'y voudrais passer ma vie. Je ne vous ai pas écrit depuis quinze jours, parce que je suis dans l'anxiété et que j'espérais en être tirée et vous dire quelque chose de positif..... »

Ici Mme de Duras entre dans des détails intimes sur ses projets de mariage pour sa fille Clara, puis elle reprend :

« Peut-être ma première lettre vous dira-t-elle quelque chose de positif. Je vois que celle que j'ai envoyée à Just de Noailles pour vous, ne vous est pas parvenue (1). La poste vaut mieux de toutes façons ; je ne me soucie pas que Pozzo lise ces détails.

» Nos petites soirées ont recommencé. Vous manquez là à tout le monde ; à moi, vous me manquez partout, et plus en ce moment que jamais. M. de Humboldt est en Angleterre depuis quinze jours ; il aura été témoin du deuil affreux où la mort de cette pauvre jeune princesse

(1) Le comte Just de Noailles, depuis prince de Poix. Il était alors ambassadeur de France à Pétersbourg.

a plongé l'Angleterre (1). C'est une belle chose que les institutions d'un pays où une telle perte est un malheur, mais ce n'est pas un événement qui influe matériellement sur l'existence politique de ce pays : cela ferait seul l'éloge du gouvernement constitutionnel. Je crois que l'ouvrage de M. de Chateaubriand ne paraîtra pas ; il ne veut rien faire en ce moment qui puisse aigrir ou nuire à un rapprochement. J'ai fait connaissance avec M. de Villèle. C'est une excellente tête ; il parle un peu trop confidentiellement pour moi : je n'aime les *à parte* que quand ils sont nécessaires. Peut-être n'est-ce pas chez lui une affectation, je ne prononce pas encore, je ne l'ai vu que deux fois et pas tête-à-tête.

» J'ai reçu une lettre charmante du voyageur (2) ; il me parle en détail d'Athènes et de Constantinople. Une seule petite fouille entre Phalère et le Pyrée a produit deux tombeaux, deux vases, plusieurs statues et des bas-reliefs. Enfin, en quinze jours, il a fait beaucoup d'ouvrage. Je ne crois pas que son absence soit très-longue. Il a visité Constantinople malgré la peste, enveloppé dans un grand manteau de taffetas ciré. Il a vu le Bezestein (3), les rues, les édifices et le Grand-Seigneur qui a trente-deux ans et qui est très-beau. Il dit que les Turcs l'ont coudoyé, que les Grecs lui ont souri, que les Juifs se sont prosternés devant lui, et que les tourterelles se sont reposées sur son épaule. L'abbé de Janson (4) a des moustaches superbes, il essaye tous les chevaux arabes et il dit la messe tous les jours. Les cousins se querellent parce que l'abbé de Janson veut gouverner M. de Forbin et qu'ils sont entêtés comme feu le Marseille (5). A propos de Mme de Sévigné, je vais avoir son crucifix et un petit instrument de bois de sandal qui appartenait à son écritoire. Je vous destine un des deux.

» J'ai soupé hier chez la duchesse de Luynes. M. de X... était heu-

(1) La princesse Charlotte, héritière présomptive de la couronne d'Angleterre, première femme de Léopold, roi des Belges.

(2) M. de Forbin.

(3) Bazar dans lequel se vendent les vieilles armes, les vieux costumes et tout ce que recherche l'amateur d'objets curieux et anciens.

(4) L'abbé de Forbin-Janson, depuis évêque de Nancy.

(5) Feu évêque de Marseille, de la famille de Forbin. — Voir les lettres de Mme de Sévigné.

seux, il y avait un scandale. Mme de A... et M. de la C... dans la même chambre, assis à côté l'un de l'autre au jeu ! M. de la C... a dit à Mme de L... : « Je suis bien aise de vous voir » et ce pauvre homme s'est attendri. Vous jugez de la joie de ceux qui ne vivent que des ridicules du prochain. Triste pourriture ! Leur esprit n'y profite pas. Mon Dieu, la pitoyable chose que la conversation de ces grandes assemblées ! C'était la première de l'année : la sottise, la niaiserie, le commérage, la frivolité étaient dans toute leur fraîcheur. On fait bien de se reposer l'été de ce qu'on appelle le grand monde. Goûter cela et s'y plaire serait le plus grand malheur qui pût arriver à l'esprit et au cœur. »

Mme de Duras reprend dans la lettre suivante les détails du projet de mariage de sa fille, puis elle ajoute :

« *Paris, le 29 janvier 1818.*

» M. de Chateaubriand s'est cassé un muscle de la jambe ; le voilà pour quarante jours sur son canapé. Je vais le voir, mais vous n'avez pas l'idée du vide que fait dans ma vie de ne plus le voir une ou deux heures le matin dans ce cabinet à penser tout haut avec moi. Je suis triste à mourir. Il n'y a rien de si intérieur que le bonheur et pourtant que sont les objets extérieurs sans lui ? C'est la lumière qui les éclaire ; tout est terne et sans vie quand il se retire. Vous m'écrivez bien rarement, vous ne parlez pas de vous ni des personnes qui sont en rapport avec vous ; notre correspondance n'est pas ce que je voudrais. Avez-vous vu les bêtises que l'on dit de moi dans les journaux anglais ? Qu'il s'est fait ici une lecture des opinions de MM. Fitz-James et de Polignac que j'ai revues et corrigées ? Il n'y a qu'une difficulté, c'est que ni l'un ni l'autre de ces Messieurs ne viennent chez moi. Le Roi le sait très-bien et l'a dit, de sorte que cela me serait assez égal, si je n'avais horreur que mon nom fût imprimé nulle part et pour quoi que ce soit. Ce sont de ces malices qui passent deux fois la mer, car je ne croirai jamais qu'on trouve quelque intérêt à Londres dans ces commérages. »

« 2 février.

» Cette lettre est une véritable conversation, je voudrais en recevoir de vous qui eussent le même caractère de confiance sur vos intérêts. Parlez-moi en détail de votre retour et de tout ce qui le favorise et le traverse. Mme de Montcalm a été malade; elle est mieux, mais la politique la dévore; c'est son vautour.

» M. de Humboldt se porte bien. MM. Benoist, d'Harcourt, tous nos amis sont toujours là. Je vois de plus M. de Villèle qui est aussi spirituel dans la conversation qu'à la tribune; vous savez bien que mon goût est de l'autre côté : en fait d'ultras, je n'aime que trois ou quatre hommes distingués, les généraux, mais leurs soldats m'ennuient à mort et je ne les vois guère. Si M. de Chateaubriand était longtemps malade, je deviendrais ministérielle par l'ennui et la déraison de ce qui entoure sa chaise longue. Adieu, je vous embrasse. »

« 3 mai.

» Je suis toujours sans nouvelles de vous. Just est arrivé ce matin et ne m'a rien apporté; mais du moins je parlerai de vous avec lui et ce sera une joie pour tous deux. Votre silence me fait de la peine et il m'inquiète; vous ne m'écrivez pas parce que vous n'avez pas le courage de me dire que vous ne revieudrez pas, et moi, chère amie, je n'ai pas le courage de l'entendre. Oui, j'ai besoin, grand besoin de vous. Que de choses à dire qu'on ne peut écrire! Et surtout si loin et avec l'expérience que j'ai des lettres qui se perdent! Et à qui vont-elles? Je ne veux dire qu'à vous les peines et les plaisirs de mon cœur.

» M. d..... redoute M. de Duras. Les personnes qui ont eu des torts politiques ont une conscience singulièrement timorée : elles se figurent qu'on leur sait mauvais gré de choses oubliées, de démarches que le temps a effacées cent fois. C'est le cas, mais la gêne qu'ils ont eux-mêmes, est bien plus difficile à guérir que celle qu'ils nous supposent. »

« 5 *mai.*

» Chère amie, je reçois votre bonne lettre du 30 mars. Est-il possible qu'on vous ait mandé le plus sot bruit du monde, qui n'a jamais eu de fondement, qui a duré deux jours et qui est venu de ce que M. de Duras qui allait voir Mme de Lubersac, et passer quinze jours à Ussé (1), pour planter, voyant la saison s'avancer, est parti sans attendre la loi de recrutement ! Mais rien, rien au monde, n'a changé dans notre position ; le Roi est toujours le même pour M. de Duras et, sans être plus en faveur auprès de lui, il n'est pas plus mal que lorsque vous étiez ici. Mais, chère amie, vous me feriez regretter une disgrâce si elle devait vous ramener près de moi. Vous êtes malade, ce climat vous est nécessaire ; revenez, je vous en conjure. Je me désole de ne rien voir de fixe dans vos projets. Mandez-moi donc la nature de vos difficultés, parlez-m'en en détail, revenez de votre personne. Le général Swetchine pourrait, au point où vous avez mis vos affaires, les achever et venir vous rejoindre. Dites-moi donc un mot positif, vous me rejetez dans toutes mes incertitudes.

. . . . . .

« *Andilly*, 8 *juillet.*

» Chère amie, j'ai reçu de vous une lettre adorable. Il devrait suffire au bonheur de savoir qu'il y a au bout du monde un être qui vous aime sincèrement, et je me trouve injuste envers la Providence quand je lui demande autre chose. Cependant je lui demande votre retour plus que jamais..... Vous êtes la seule personne qui sachiez ma position, vous me donnez de bons conseils.

. . . . . .

» Je vous écris de ma chaumière, où je suis enfin établie depuis quinze jours. J'ai reçu ce matin votre belle bande de tapisserie: elle fera le devant de mon sopha ; je vais l'achever pour cela : j'aimerai à me parer de vos dons. Il n'y a rien de gentil comme ma petite retraite ; pourquoi n'y êtes-vous pas? Votre chambre est prête, et celle de

(1) Château près de Langeais, en Touraine.

Nadine; venez, venez, chère amie, la vie est si courte, pourquoi la perdre ainsi? Votre santé m'inquiète; je crois que notre climat vous vaut mieux que celui de Russie : toutes les santés faibles sont remises par le temps admirable que nous avons depuis trois mois.

» Encore une fois, mandez-moi les paroles précises sur votre retour, j'en ai besoin plus que je ne puis vous le dire, et chaque jour qui s'écoule est pris sur cette amitié qui fera la douceur de notre vie. Pensez-y, ne vous laissez pas retenir par de petits obstacles et j'appelle *petits* tous ceux qu'on peut lever. »

« *Andilly, 19 août.*

.....

» Je vais à Paris le 23 au soir. Lord Wellington est arrivé, mais je n'espère rien. C'est égal, il faut agir de même, mais tout ce que je ferai sera détruit par ce qu'écrit mon pauvre ami. Il est poussé à bout et jugez ce qui sortira de sa plume lorsqu'il ne ménagera plus rien et qu'il écrit dans le lieu où l'on a les opinions les plus exagérées. Il y a des caractères et surtout des sortes de talents qui sont toujours opprimés ou qui se figurent l'être : il avait fallu forcer nature pour tirer de là M. de Chateaubriand. Enfin, il restera pair de France; mais s'il pouvait perdre cela, soyez sûre qu'il le perdrait. J'ai commencé une occupation qui m'amuse parce qu'elle ne me fatigue pas : je traduis *Glenarvon*, et je vous prie en grâce de le lire. C'est la traduction du monde la plus libre, j'ajoute ou je retranche sans cesse; mais je trouve tant de talent et d'originalité, tant de choses que j'aurais dites, que cela m'amuse tout à fait. Ce n'est qu'un fil que je tiens, mais il me soutient et je chemine. Lisez-le, vous distinguerez bien vite le bon or de l'alliage, et vous verrez si j'ai tort de trouver là un talent original. Personne ne l'a goûté; mais a-t-on goûté *Adolphe* (1)! »

(1) Roman de Benjamin Constant.

« 23 *novembre.*

» Chère amie, vous arrivez ~~! C'est tout~~ ce que je vois dans cette lettre. Quelle joie, quel bonheur de vous voir, d'être sûre que vous venez! Vous ne douterez pas de moi quand vous me verrez; je vous aime comme si je vous avais perdue. C'est ce que je n'aimais jamais le plus possible. Mais ne changez plus, ne me reprenez pas cela, vous me ferez trop de mal. Je suis si accoutumée à la peine que cette sensation de joie me bouleverse; mais vous souffrez et vous ne me dites pas de quoi. Ce voyage vous fatiguera peut-être, le froid sera extrême et l'hiver s'annonce pour être rude, et, lorsque je me réjouis, je devrais peut-être m'affliger. Cependant, une fois arrivée, ce climat vous vaut mieux que celui de la Russie; je vous soignerai, je vous mènerai aux eaux, je m'emparerai de vous et je veux que pas une souffrance d'âme ni de corps puisse vous atteindre auprès de moi.

» Cette lettre va à Weimar; elle vous y manquera peut-être encore; je la fais partir sur-le-champ. Je vous embrasse un million de fois.

A. DE FALLOUX,

de l'Académie française.

ITINÉRAIRE DE SAINT POL A BREST (1).

Pour se rendre de la grande paroisse de Plouvien dans celle plus modeste de Coatmeal, la plus petite et une des moins peuplées du Finistère car elle renferme à peine deux cents habitants, on passe à la porte du manoir de Coëtivy, humble berceau d'une maison bien illustre. Ces puissants bannerets, qualifiés par le roi Charles VII, comtes de Taillebourg et princes de Mortagne-sur-Gironde, remontaient à Prigent, sire de Coëtivy, croisé en 1270; ils ont produit, au XV^e^ siècle, trois frères qui se sont illustrés à divers titres. L'aîné, Prigent de Coëtivy, créé amiral de France en 1442, avait épousé Marie de Laval, et fut tué d'un coup de canon au siége de Cherbourg en 1450 ; le second, Alain, successivement évêque de Dol, de Cornouaille et d'Avignon, dont nous avons décrit la statue au Follgoat, fut créé cardinal du titre de S^te^ Praxède en 1449, et mourut à Rome en 1474 ; le troisième, Olivier, qui suivit son frère l'amiral dans toutes ses expéditions contre les Anglais, épousa Marguerite, bâtarde de Valois, fille naturelle du roi Charles VII et d'Agnès Sorel. De ce mariage naquit un fils, Charles, époux de Jeanne d'Orléans, fille de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême et de Périgord, dont la fille unique, Louise, porta la terre de Coëtivy dans la maison de la Trémoille. Aliénée par les princes de Talmont en 1497, cette terre de Coëtivy a été possédée depuis par les du Juch, les du Chastel, les Rieux, les Scépeaux, les ducs de Retz de la maison de Gondy, les ducs

(1) Voir la Revue, t. VI, p. 17-32, 111-122.

de Brissac de la maison de Cossé et la duchesse de Portsmouth de la maison de Penancoët-Kerouazle, qui la vendit, dans le dernier siècle, à Louis-François Crozat, marquis de Moy, en Picardie, lieutenant général des armées du roi, père de la duchesse de Biron, à laquelle Coëtivy appartenait encore au moment de la Révolution.

Le château de Coëtivy est aujourd'hui couvert en chaume; rien n'y rappelle l'importance de ses premiers seigneurs, depuis longtemps éteints; ainsi leur fière devise *Bépret* (toujours) a reçu un éclatant démenti :

Deus solus est potens rex regum et Dominus dominantium (1).

La croix de pierre du cimetière de Coatmeal porte encore cependant leur écu en bannière.

Coatmeal, désigné dans les anciens titres sous le nom d'église pastorale et priorale des sires de Léon, avait effectivement pour fondateurs les anciens comtes souverains de Léon. C'est un édifice de la première période ogivale, avec mascarons, quatrefeuilles et autres ornements du XIII^e^ siècle. Le porche méridional et les statues des douze apôtres contenues dans des niches à pignons très-aigus, dont la dernière arête à l'intérieur est tangente à un arc trilobé, rappellent dans leurs détails l'architecture romane. Le chœur est gâté par d'affreuses boiseries et la tour de 1770 est sans caractère.

A deux cents pas à l'est, on voit une motte féodale factice, défendue par un étang et un fossé circulaire, et désignée aujourd'hui sous le nom de *Castel-Huel*. Cette motte était anciennement surmontée d'une tour chef-lieu de la vicomté de Coatmeal, qui passa de la maison de Léon dans celle de Rohan, et qui avait pour gouverneur en 1694, suivant un aveu fourni au roi, Jean de Corran, sieur de Kergoat. La paroisse de Coatmeal, qui ne consiste guère que dans le placitre qui cerne les murs du cimetière, et dans cet emplacement de château, est enclavée dans la paroisse de Plouguin (ou Plouguen, suivant l'ancienne orthographe) dont l'église construite de 1662 à 1778 n'offre pas d'intérêt archéologique. Il n'en est pas de même de l'histoire de cette paroisse et de sa

(1) Saint Paul à Timothée, chap. VI, verset 15.

fondation qui nous a été conservée par le moine Ingomar, le carillain de Landévénec, et les auteurs qui les ont suivis. D'après eux, Feagan ou Frégan prince d'Albanie, province d'Ecosse, aborda en Armorique au commencement du Ve siècle, avec sa femme, noble et riche dame nommée *Guen* (*Alba*), deux fils, Jagu et Guéthénoc, et une fille, nommée Clervie.

Ils prirent terre sur les bords de la rivière de *Gouat*, dans le canton qu'on appelle encore Plou-Fragan, en Saint-Brieuc. Fragan fut ensuite chargé du gouvernement du Bas-Léon, et bâtit dans la paroisse, nommée à cause de sa femme, Plou-Guen (*Plebs-Albœ*), un château qui, par la même raison, fut appelé Lesguen ou Lesven (*Aulâ vel curia Alba*), dans lequel elle donna le jour au grand saint Guenolé. Plusieurs légendaires rapportent que les trois premiers enfants de Guen étaient jumeaux et qu'il poussa à leur mère un troisième sein afin qu'elle pût les allaiter tous les trois. D'autres font naître saint Guenolé avant sa sœur Clervie, et disent que ses frères aînés ayant tari les seins de leur mère, Dieu lui en donna un troisième à l'usage de Guenolé. Quelle que soit la meilleure de ces deux versions, le moine Gurdestin, qui écrivait au IXe siècle, à l'abbaye de Landévénec, la vie de saint Guenolé, dit, en parlant de sa mère, « *quæ cognominatur trimammis eo quod ternas æquato numero natorum habuit mammas.* » La chapelle du manoir de Lesven qui, ainsi que sa fontaine, est toujours dédiée à saint Guenolé, renferme un tableau représentant au centre saint Guenolé, recevant de saint Corentin le froc d'abbé. A sa gauche, saint Frégan en armure complète de chevalier, la rondache au bras, les cheveux et la barbe taillés à la mode de Louis XIII, lève les mains au ciel, ainsi que sainte Guen représentée de l'autre côté du tableau avec son excroissance phénoménale, rappelée, en outre, par la devise *Mamelle d'or*, inscrite sur un cartouche qui entoure l'écu mi-parti de Lesven et Gourio.

La terre de Lesguen passa par alliance, à la fin du XVI siècle aux Le Ny de Coëtélez. Jean Le Ny, sieur de Lesguen, bailli de Saint-Renan, mort en 1664, avait épousé Annette Gourio, de la maison du Rouazle en Lannilis. C'est donc du vivant de ces deux époux que fut peint le tableau en question. Il est de tradition que la maison de Lesguen des-

cendait de Clervie, sœur de saint Guénolé, cette tradition est respectable, appuyée qu'elle est sur un titre de l'an 1000, (le Cartulaire de Landevenec) qui rapporte que les héritiers directs de Clervie lui succédèrent sous le roi Gradlon dans les héritages cédés à Fragan, près de la rivière de Goaz en Saint-Divec et aussi dans la possession de Lesven et de ses dépendances situées près de la rivière d'Aber, et dont la juridiction s'étendait depuis la mer du septentrion jusqu'à la rivière d'Elorn (1). Voilà la position de Lesguen et les limites de l'archidiaconé d'Ack clairement indiquées. Seulement, le vieux château où est né saint Guénolé, dont les seuls vestiges sont aujourd'hui une motte en terre entourée d'eau, a été remplacé, au XVIe siècle, par le manoir de Lesven, récemment démoli. Mais le premier existait encore en partie en 1678, suivant un aveu de la même année qui en fait mention en ces termes : « Une vieille tour dite *an tour moan*, où il y avoit anciennement du temps de monsieur saint Guenole, un château ayant neuf pas, etc. » Un peu plus bas que la *Tour moan*, on traverse l'un des affluents de l'Aber-Beniguet sur un vieux pont à deux arches, relié à une chaussée pavée qui conduit de Plouguen au manoir de Kerozal. Ce pont est défendu par un retranchement cerné de douves, appelé *Cos castel*, (vieux château) qui a probablement précédé le manoir actuel de Kerozal élevé à la même époque que Lesven et successivement possédé par les maisons de Campir, de Kerlec'h, de Kergroadez et de Lannion. La chapelle de Kerozal, dédiée à N. D. de Pitié, avait été fondée en expiation du meurtre commis sur sa mère par un seigneur de Kerozal. Une ballade bretonne avait été composée à ce sujet, mais nous n'avons pas pu nous la procurer. Kerozal est à l'état de ruine très-avancée; il ne reste de Kerbezrec, autre manoir voisin qui a aussi appartenu aux Kerlec'h, qu'une porte en Kersanton du style de la Renaissance et d'un travail fort délicat. Sur les jambages de cette porte, des médaillons d'homme et de femme,

(1) Istæ litteræ narrant, quod hæredes secularum Clerviæ succedant Fracino et Albæ Trimammi in hœreditate sitâ in Armoricâ à rege Gradlono eisdem traditâ et perpetualiter concessâ, cujus situatio est in curiâ sanguinea, ac etiam in dominatione curiæ Albæ sitâ juxtà fluvium, qui dicitur Aber cum suis appendiciis. Divisio istius possessionis est a Mari septentrionali usque ad flumen Elorn. (*D. Morice, t.* I, *preuves col.* 171.)

In fundulo sed avito,

que nous ayons lue sur une modeste gentilhommière. Nous avons déjà emprunté aux *Propos rustiques* de Noël du Fail, la description extérieure des habitations de nos pères il y a trois cents ans ; le même ouvrage nous fournit la description intérieure d'un de ces manoirs de fin

du grand, la corne de cerf ferrée et attachée au
t bonnets, chapeaux, gresliers (1), couples et
s, et le gros chapelet de patenôtres pour le coul-
oir, la *sainte Bible*, de la traduction commandée
q, les *quatre fils Aymon*, *Ogier le Danois*, *Meli-*
dès Bergers (2), la *Légende dorée* (3), ou le Ro-
derrière la grande porte, forces longues et grandes
u bas de la salle, sur bois cousus et entravés dans
zaine d'arcs avec leurs carquois et flèches, deux
daches avec deux épées courtes et larges, deux
es de vingt-deux pieds de long, deux ou trois
cottes ou chemises de mailles dans le petit coffret plein de son, outre deux fortes arbalètes de passe, avec leurs bandages et garrots (4) dedans. Et en la grande fenêtre, sur la cheminée, trois arquebuses ; et au jambages de cette porte, de

(1) Cors de chasse.

(2) Romans de chevalerie.

(3) Ouvrage imprimé pour la première fois en 1488, sous le titre de la Vie des Saints, composée au 13e siècle par Jacques de Voragine, dominicain.

(4) Poème composé au 12e siècle et continué par Jean de Meung.

(5) Traits, dards.

gnant la perche pour l'épervier, et plus bas à côté, les tonnelles, escloteuères, rets, filets, pantières et autres engins de chasse ; et sous le grand banc de la salle, large de trois pieds, la belle paille fraîche pour coucher les chiens, lesquels pour ouïr et sentir leur maître près d'eux, en sont meilleurs et vigoureux. Au demeurant, deux assez bonnes chambres pour les survenants et étrangers, et en la cheminée de beau gros bois vert lardé d'un ou deux fagots secs, qui rendent un feu de longue durée. Étoit en la puissance du gentilhomme chevaucher cent lieues, sans qu'il lui coûtât pas la maille, et se tenoit bien heureux celui qui le hébergeoit et logeoit, vivoit hors cérémonie du faitis de l'hôtel, sans raconter les fautes et imperfections qu'il eût pu voir ailleurs, prenoit l'arquebuse ou l'arbalète, après avoir bu le coup, et les chiens ou l'oiseau d'autre part, rapportoit le canard, le levraut, le ramier et autres ferrements de cuisine, etc. » De ces *ferrements de cuisine*, qu'il nomme aussi *artillerie de gueule,* l'auteur passe à la relation d'un *menu* de son temps et prouve que, depuis lors, nos estomacs ressemblent aussi peu que nos mobiliers, nos bibliothèques ou nos usages, à ceux de nos pères. Mais ce serait sortir de notre sujet que de donner la recette d'un certain brouet, *vrai restaurant et élixir de vie, dont est venu le proverbe des friands le pot pourri,* et nous laissons ce soin aux archéologues culinaires, en appelant ailleurs l'attention que vous voulez bien nous prêter.

A l'entrée de l'avenue de Kerozal, on remarque un chêne séculaire très-vénéré, dans lequel on a creusé une niche ornée de la statue de la Vierge. On sait que les Celtes adoraient les arbres, et que les premiers pasteurs chrétiens usèrent d'une louable adresse en y faisant placer des images de saints, afin que, par leur intercession, les hommages adressés jusque-là aux arbres, se rapportassent à Dieu. Sans prétendre que le chêne de Kerozal, malgré sa vétusté, remonte à une époque aussi reculée, nous pouvons croire qu'il en aura remplacé un autre, lequel recevait un culte dans le même lieu. Ce culte a été prohibé solennellement par le concile de Nantes, auquel saint Goueznou, évêque de Léon, souscrivit l'an 658. Par le 20e canon, il était ordonné aux évêques et à leurs ministres de s'opposer avec le plus grand zèle à ce que le vulgaire qui adorait et avait en si grande vénération les arbres

consacrés aux démons, se permît d'en couper soit un rameau, soit une greffe. Ces arbres devaient être arrachés avec leurs racines et brûlés en entier; mais on dut éluder dans plusieurs cas cette prescription absolue en les ornant de pieuses images, de même qu'on surmonta de croix les pierres druidiques comprises dans le même anathème (1). Plusieurs cependant, sans avoir reçu cette consécration, échappèrent à la destruction, et l'on voit encore en Plouguin, près du village de Kermahiou, un groupe de quatre *menhirs* de 8 a 10 mètres de hauteur. C'est près du même village, dans un lavoir dépendant de la ferme de Kerdrein, qu'a été trouvé en 1845, *le torque* ou collier celtique en or, dont nous avons envoyé la description au congrès de Nantes (2).

Une triste et vaste plaine de bruyère sépare le bourg de Plouguin de celui de Ploudalmézeau, Ploëtalmedzo ou Guitalmedzé, car l'orthographe de ce lieu a beaucoup varié suivant les siècles. On le trouve traduit dans les vieux registres latins en Plebs-Talmedonia, mais sa vraie signification bretonne est celle de *Peuplade en face des plaines*. Nous avons à noter dans ce parcours, un certain nombre de monuments celtiques dont nous devons la connaissance au curé de Ploudalmézeau qui s'est occupé avec succès de l'histoire de sa paroisse. Ainsi l'on remarque un *Tumulus* ou motte féodale, près des ruines de la chapelle de saint Julien en Plouguin, entre les villages de *Cruguel* et de *Castelgaoter*. Le premier de ces noms indiquant une butte et l'autre un château, il nous est impossible de déterminer la destination primitive du tumulus de saint Julien. Un autre tumulus se voit au Cruguel de Kerlozrec, au milieu de pièces de terre nommées *Parcou Carn*. Il est jonché de débris de briques à crochet qui annonceraient l'emplacement d'une habitation gallo-romaine. Un troisième s'élève au N. O. de Coathuella; au Pratleac'h, on rencontre un menhir et des amas de briques; et à

(1) Summo decertare debent studio episcopi et eorum ministri, ut arbores, dœmonibus consecratæ, quas vulgus colit, et in tantâ veneratione habet, ut nec ramum nec surculum indè audeat amputare, radicitus excindantur atque comburantur. Lapides quoque quos in ruinosis locis et silvestribus dœmonum ludificationibus decepti venerantur, ubi et vota vovent et deferunt, fundibus effodiantur, atque in tali loco projiciantur, ubi nunquam a cultoribus suis inveniri possint. (D. Morice, t. 1, preuves, col. 220.)

(2) Voir les procès-verbaux du Congrès de Nantes, année 1845, page 104.

Mesmean, dans le commun de *Mézou ar c'hruguel*, des pierres brutes qui paraissent des débris d'un *cromlec'h*. Un monument de ce genre et un *dolmen* existent encore au village de Guilligui ; une rangée de pierres nommée *Streat ar menhat*, au S.-E. de Kerhoanoc vihan s'étend l'espace de sept à huit cents pas, et tout auprès dans le *mézou* de Kerdialaez on trouve un menhir. Une tradition, que l'on retrouve aussi à Plounéour, veut que ce menhir et la rangée de pierres qui l'avoisinent, aient été un sonneur et des danseurs, pétrifiés pour n'avoir pas interrompu leurs jeux, au passage d'un prêtre portant le saint viatique.

Enfin, on nous a fait voir une quarantaine d'anneaux de diverses grandeurs, coulés en potin ou mauvais bronze, les uns unis, les autres striés ou cannelés extérieurement et découverts sous deux blocs de pierre à Stanganéol. Ces anneaux, que les numismatistes nomment *rouelles*, sont considérés comme les premières monnaies émises par les Gaulois (1).

A l'entrée du bourg de Ploudalmézeau, gisent dans un champ nommé *Parc ar justisou*, vis-à-vis l'avenue de Kerlec'h, les poteaux ou fourches patibulaires de cette seigneurie. Un juveigneur du Chastel épousa au XIVe siècle l'héritière de Kerlec'h, à condition d'en porter le nom et les armes ; leurs descendants reprirent les noms et armes du Chastel à l'extinction de la branche aînée du Chastel en 1575, mais en conservant le surnom de Kerlec'h, et ils se sont éteints à leur tour dans les Kergoadez. Depuis lors, la baronnie de Kerlec'h a été possédée par les Lopriac, les Querhoënt, le duc de Lauzun, de la maison de Gontaut-Biron, enfin la marquise de Tourzel, dernière héritière du nom de Lannion. Ploudalmézeau renfermait deux autres terres importantes, la vicomté de Pratmeur et la baronnie de Keribert passées des Rannou aux Sanzay par le mariage, en 1598, de René de Sanzay, neveu du célèbre La Magnane, lieutenant du duc de Mercœur, avec Renée Rannou, dame desdits lieux. Le bourg, l'un des plus importants du Bas-Léon, offre quelques constructions anciennes ; mais son église et la belle flèche qui la décore ne datent que de 1775, à

(1) Voyez l'Essai sur les monnaies armoricaines par Le Mière, t. III, p. 207 du bulletin de l'Association bretonne.

l'exception du chevet, au chevet duquel on lit, sur un contrefort à l'extérieur, l'inscription gothique suivante :

L'an mil cinq cent et quatre
Fut au pignon de cette église
La première pierre assise (1).

Un crucifiement sculpté en relief sur une croix de pierre encastrée dans le mur Est du cimetière, assigne, en raison de la robe dont le Christ est vêtu, une date fort reculée à ce petit monument.

L'église de Lambaul, ancienne trêve de Ploudalmézeau, se recommande par son clocher en coupole et son portail de 1629, richement ornementés. Dans les dunes qui bordent les terres du village de Rible, au nord de cette paroisse, on rencontre un dolmen précédé d'une longue allée de pierres, et les sables aujourd'hui amoncelés sur les bords de la mer dans ces parages, recouvrent une ancienne forêt de chêne dont on aperçoit des vestiges dans les grandes marées d'équinoxe. En côtoyant la grève vers l'ouest, on arrive à l'anse de Porzal au fond de laquelle s'élève l'église collégiale de Kersaint placée sous le vocable de saint Tanguy et de sainte Haude ou Eode sa sœur. L'histoire ne mentionne pas la date de la fondation de cette collégiale due à la piété des seigneurs du Chastel, qui y avaient attaché des revenus suffisants pour l'entretien d'un doyen et de cinq chanoines, mais l'édifice actuel accuse par son architecture la fin du XVe siècle. Il aurait donc pour fondateur le même Tanguy du Chastel qui avait fait élever en 1507 le couvent des Anges de Landéda, de concert avec Marie du Juch, sa seconde femme. Mais la construction de Kersaint est de quelques années antérieure, car sur les poutres

(1) Cette église vient d'être reconstruite en style hybride appartenant à plusieurs époques; mais on a rétabli à la même place l'inscription commémorative de sa fondation et sur le second contrefort du chevet, on a gravé quatre vers qui ont la même factire que les premiers :

Et l'an mil huit cent cinquante-sept
A la mi-mars, tout compte fait
Messire Arzel lors Recteur
En fit reconstruire le chœur.

sculptées et sur les vitraux de l'église, les armes de Tanguy du Chastel sont écartelées de celles de Louise du Pont-l'Abbé, sa première femme, morte en 1495, et le blason des Du Chastel est reproduit mi-parti avec ceux de Marie de Poulmic et de Jeanne de Carman, l'une mère et l'autre aïeule du donateur. Le superbe donjon du château de Trémazan, domine l'extrémité de l'anse de Porzal. C'est dans ses murs que naquit, suivant la légende de saint Tanguy, ce saint personnage fondateur au VIe siècle des monastères du Relec et de Saint-Mathieu, et qui racheta, par ses œuvres pies, le crime d'avoir, sur d'injustes soupçons, décapité de sa main sa sœur Eode. Toutefois la sainte fille ne mourut pas de cet événement tragique. Le propre de Léon rapporte que pendant que sa famille pleurait son funeste trépas, elle entra subitement dans le *palais* de son père et parut devant tous, portant entre ses mains sa tête qu'elle se remit sur les épaules, au grand étonnement de l'assistance, ajoute l'hagiographe, « *cunctis stupentibus* » (1). Nous comprenons parfaitement cet étonnement que nous eussions sans doute partagé devant une telle apparition ; mais nous dirons avec Tertullien : *Traditio est, nihil quæras ampliùs.* Des violiers rouges tapissent les ruines de Trémazan; ils y ont poussé depuis que le sang de sainte Eode a coulé sur ces murs. Une autre tradition fait descendre les du Chastel d'un frère de saint Tanguy; mais la filiation authentique de cette maison n'est établie dans l'histoire que depuis Bernard sire du Chastel, époux de Constance de Léon, qui, après avoir suivi à la croisade de 1248 le duc Pierre de Dreux et le roi saint Louis, réédifia à son retour le château de Trémazan tel que nous pouvons le reconstituer d'après ses nobles ruines. C'est un édifice de forme carrée dont le portail était jadis flanqué de deux tours rondes. Une seule subsiste aujourd'hui, une tourelle à pans coupés y est adjointe, et elle a conservé pour toute décoration à l'intérieur, un enduit de chaux semé de mouchetures d'hermines. Du côté opposé au portail, s'élève sur une motte artificielle, un donjon carré de 30 mètres d'élévation, divisé en quatre étages communiquant

(1) Ecce in aulam paterni palatii, truncum Haudœ corpus, caput manibus gestans, ingreditur, ipsumque caput collo imponens, cunctis stupentibus, corpori agglutinat. (Proprium Leonense, officium sanctæ Haudœ Virginis).

ensemble par un escalier pratiqué dans l'épaisseur des murs. De la cour intérieure on pénètre dans le rez-de-chaussée du donjon par une petite porte en lancette, et toutes les autres baies avec leurs embrasures garnies au dedans de bancs de pierre, ne présentent au dehors qu'une ouverture quadrangulaire et une moulure trilobée au-dessous du linteau. Nous nous sommes demandé si le sommet du donjon avait été muni de ces encorbellements en pierre ou machicoulis qui remplacèrent avantageusement à partir du XII^e^ siècle les *hourds*, ouvrages de charpente, abritant les assiégés derrière des parapets de bois percés d'archères, par lesquels ils faisaient pleuvoir sur l'ennemi des projectiles de toute nature, pour l'empêcher de battre les murs de la place. Malgré l'état de dégradation du couronnement du donjon, les trous carrés que l'on remarque au-dessous de sa partie saillante, permettent d'être fixé sur son état ancien, et de croire qu'il a été protégé par ces *hourds* dont l'usage fut abandonné, à cause des fréquents incendies auxquels les exposaient les matières inflammables lancées par les catapultes et les trébuchets des assiégeants. Devant le portail de la première entrée à laquelle il sert de défense, est un ouvrage avancé d'une époque plus récente, consistant dans une vaste enceinte carrée, flanquée d'une tour ronde à deux de ses angles. Ces tours et leurs courtines sont couronnées d'un chemin de ronde garni d'un parapet saillant et de machicoulis en pierre. Pendant les guerres de la succession de Bretagne, Trémazan était possédé par Bernard II du Chastel qui tenait le parti de Jean de Montfort secouru par Edouard III. Raoul Caource, aventurier au service de France, s'en empara en 1351 pour le compte du roi Jean, qui soutenait les partisans de Charles de Blois, et Charles V le restitua dans la suite à ses anciens possesseurs. La maison du Chastel était représentée au commencement du XV^e^ siècle, par Olivier du Chastel, époux de Jeanne de Plœuc et par Tanguy, son frère juveigneur, grand maître de la maison du Roi, et célèbre par son attachement au Dauphin, depuis Charles VII. Tanguy mourut sans postérité, mais son frère aîné laissa huit enfants entre lesquels : François, marié en 1414 à Jeanne de Carman qui a continué la filiation ; Guillaume, pannetier du roi Charles VII, tué au siége de Pontoise, en 1441, et enterré à Saint-Denis avec les rois de France ;

Tanguy, grand écuyer de France, tué d'un coup de [illegible] au siége de Bonchain en 1477. La branche aînée qui possédait aussi Coëtivy se fondit en 1575, dans la maison de Rieux d'où ces deux seigneuries passèrent successivement aux Scépeaux, aux Gouffy et aux Cossé Brissac, furent acquises ensuite par la duchesse de Portsmouth, revendues au marquis de Moy, et transmises par la fille de ce dernier à la maison de Gontaut-Biron (1).

L'église paroissiale de Trémaran est Landouvez sous le vocable de saint Gonvel. Elle contenait anciennement le tombeau de sainte Haude, aujourd'hui détruit. Portz Poder, sous le vocable de saint Budoc, est bâti sur le bord de l'anse où ce saint débarqua dans une auge de pierre. Ce prodige ne dut pas surprendre énormément les habitants, témoins, peu avant, de la résurrection de sainte Haude. D'ailleurs ce n'était pas la première fois que saint Budoc était l'objet de faveurs exceptionnelles de la part du ciel, lui né en pleine mer, dans un tonneau où sa mère avait été exposée dans la rade de Brest.

Quoi qu'il en soit, il commença à prêcher et à catéchiser les habitants et à les prémunir contre l'hérésie de Pélage qui se répandait de la grande dans la petite Bretagne ; puis s'avançant à une lieue dans les terres, il se bâtit un hermitage et un oratoire devenu l'église de Plourin. Choisi dans la suite par saint Magloire, pour lui succéder sur le siége de Dol, il mourut dans cette ville non sans avoir recommandé à l'un de ses familiers, Ildut, de séparer après sa mort son bras droit de son corps et de le porter à Plourin, pour donner la bénédiction au peuple de son ancienne paroisse.

Ces reliques sont précieusement enchâssées dans un bras d'argent de grandeur naturelle, et sous le poignet est une statuette du saint, crossé et mitré, que l'on fait baiser aux fidèles. L'église de Plousin est d'une haute antiquité au moins dans sa nef, dont les piliers et les arcades cintrés annoncent le XII[e] siècle. Sur le tailloir d'un de ces piliers romans, vis-à-vis un portail latéral de 1695, élevé du temps de *cené-*

(1) Plusieurs familles du Chastel adoptant héréditairement le prénom de Tanguy, ont voulu appartenir à cette maison célèbre, mais sans aucun fondement. Il n'en subsistait qu'une seule branche à l'époque de la Révolution et elle habite, depuis cette époque, les Antilles.

gauche à droite la traduit par HLVDOIX ; c'est-à-dire : *Louis*. Ces deux versions contradictoires ne devaient laisser aucune incertitude sur la lecture des caractères parfaitement tracés, mais elles donnaient notre impuissance à opter dans un sens ou dans l'autre, ou à proposer une troisième lecture de cette inscription, que nous signalons aux paléographes. Les transepts, l'arc triomphal de la nef, ainsi que les fenêtres, paraissent du XIV^e^ siècle ou du commencement de l'ogive. Le transept nord a ses meneaux en losange ; celui du midi offre à son tympan une rose rayonnante. Dans le transept nord on remarque encore une fenêtre rectangulaire à trois arcades, disposition peu commune dans les églises ; enfin la chapelle voûtée appartient au style perpendiculaire, dit anglais. Les arcades sont surmontées d'un lambel, de la famille des gothiques, et se remarquent au-dessus d'une porte intérieure, celles de la famille de Kergadiou. Elles sont accompagnées à droite de l'arc triomphal, et sur une fillette on lit : *Ci gist Robert de Kergroès et Bénone sa compagne, lequel Robert trépassa le jour de saint Lénord, l'an mil CCC et XV priés Diev....*

Deux tombes récemment exhumées de l'église paroissiale ont été replacées dans les enfeux où elles étaient précédemment, mais elles méritent une description détaillée. Sur une dalle est sculpté un chevalier armé de toutes pièces, et couché sur la même dalle, et à côté, un petit personnage, vêtu d'une longue robe, et portant pour épitaphe : *Ci gist Robert de Kergroès et Bénone sa compagne, lequel Robert trépassa le jour de saint Lénord, l'an mil CCC et XV priés Diev....*

Sur la seconde tombe, l'on a couché de la maison du Chastel, timbré

(1) *Kerdanet, Annotations à la vie des saints de Bretagne. P.* 513 *et* 756.

d'un heaume couronné, ayant une tour crénelée pour cimier et un lion accroupi pour support, est encadré dans une arcade en talon. On lit autour de la table :

Ci git Jehanna du Chastel fille hennée mōgr Guille sire du Chastel, quelle trespassa le XXe jour de may l'an mil CCCC, priés Dieu pour son asme.

Cette Jeanne du Chastel avait épousé Hamon sire de Kergroadez, petit fils des deux personnages inhumés sous la première tombe, et ces deux tombes paraissent contemporaines. Nous pensons donc qu'elles auront été érigées par Hamon de Kergroadez à la mémoire de sa femme, et de ses aïeul et aïeule. D'autres débris de tombes et de pierres armoriées, gisent pêle-mêle dans un coin du cimetière ; nous y avons remarqué l'écu des du Chastel surmonté d'un lambel, timbré d'un heaume en bec d'oiseau, avec un ange pour tenant, et la devise *da mat e teui* (tu viendras à bien) ; l'écu des Keriar, dont le timbre a *un pin* pour cimier, et un autre écu mi-parti de Kerdalaëz et de Keranraiz, familles possessionnées à Plourin aux XVe et XVIe siècles. Ne mettons pas toutes ces ruines sur le compte de la Révolution ; beaucoup datent de notre époque et entre autres la démolition des fonts baptismaux dont les deux cuves romanes arrachées de l'église pour donner place à une espèce de mortier à l'usage des pharmaciens, sont reléguées au milieu de cet amas de pierres sculptées, comme de vils matériaux. La maison principale de Plourin était Kergroadez qui avait donné son nom à une famille fondue en 1734 dans celle de Kerouartz, qui a transmis par les d'Houchin cette seigneurie aux Roquelaure. Les barons de Kergroadez étaient représentés pendant les guerres de la Ligue par François, qui suivit le parti du Roi, et reçut le collier de son ordre. Il épousa 1° Claude dame de Kerlech ; 2° Gillette de Quelen, et entreprit en 1613 la reconstruction de son château tel que nous le voyons aujourd'hui. C'est un mélange assez incohérent de l'architecture du XVIe siècle et de celle du siècle suivant. La façade de la cour d'honneur présente une galerie à meurtrières et machicoulis, flanquée de deux pavillons carrés à combles aigus. Le corps de logis est terminé par deux tours rondes, l'une surmontée d'une toiture en coupole,

l'autre d'une plate-forme avec parapet et machicoulis, et celle-ci est flanquée d'une tourelle dont l'amortissement est en coupole.

Les derniers barons du nom de Kergroadez, fondèrent à Plourin en 1701, un hôpital qui existe encore. Cette considération, indépendamment de plusieurs autres, devrait militer en faveur du rétablissement dans l'église, des tombes qui en ont été rejetées. Près des rabines du château sont les ruines de la chapelle et du prieuré de Lochrist, dépendant de l'abbaye de saint Mathieu. De l'autre côté du grand chemin de saint Renan, à la source du ruisseau qui se jette dans l'anse de Porzal, s'élève le manoir de Penandreff, rebâti au XVII^e^ siècle, et possédé en 1400 par une famille de ce nom dont la branche aînée s'est fondue vers 1450 dans les Kersauson, auxquels Penandreff appartient encore. La famille de Kersauson remonte à Robert, croisé en 1248 avec le duc Pierre. Elle a donné à l'église de Léon un Evêque dont nous avons ci-devant parlé, auquel on devait la reconstruction d'une partie de sa cathédrale dans laquelle il fut inhumé en 1327, et elle s'est divisée en un grand nombre de branches, justifiant le vieux proverbe : « *Frappez un buisson, il en sortira un Kersauson.* » A une demi lieue au sud de Penandreff, sur le bord de la route de saint Renan, se voit l'église de Lanrivoaré. Cette église doit son nom à saint Rivoaré, l'un des apôtres de l'Armorique, et sa célébrité à son cimetière, dans lequel la tradition rapporte qu'une peuplade tout entière de la terre de Rivoaré, convertie au Christianisme et massacrée par une peuplade encore païenne d'un *pagus* voisin, reçut la sépulture. La même tradition fait monter le nombre de ces néophytes qui furent considérés comme de saints martyrs à 7,847, c'est-à-dire en breton : *seiz mil seiz cant seiz uguent ha seiz* (sept mille sept cents sept vingt et sept). M. de Fréminville, étranger au Breton, a traduit ce chiffre par 7777. Nous n'affirmons pas que le nôtre soit le véritable, mais c'est celui de la tradition et de la traduction. Ce cimetière vénéré dans lequel on n'a plus enterré depuis, distinct du cimetière commun de la paroisse, est cerné, du côté de l'ouest, d'arcades grossières au centre desquelles est un porche qui abrite une statue de la Vierge. Le jour du pardon on fait sur les genoux le tour de ce sanctuaire funèbre, dans lequel on ne doit entrer que déchaussé. Du côté opposé à la statue de la Vierge,

sept pierres rondes rangées sur les degrés d'une croix, sont, disent les habitants, autant de pains changés en pierre par saint Hervé, neveu de saint Rivoaré, pour punir un fournier de lui avoir dûrement refusé l'aumône. Contre la même croix est une vieille souche d'arbre dont les fidèles détachent des parcelles qui ont la vertu de préserver d'incendie le toit qui les recèle. Cet usage est encore un reste du culte rendu aux arbres par les Celtes, culte anathématisé, comme nous l'avons dit par le concile de Nantes de 658. L'église actuelle de Lanrivoaré ne remonte qu'au XVI^e^ siècle dans ses parties les plus anciennes. Sur l'un des murs latéraux on lit la date de 1583, et sur le clocher celle de 1727. Nous avons relevé sur ses vitraux les armes de Kerléan, mi-parti de Kervérien et celles du seigneur de Lescoat en Plouguen, du nom de Coëtmeur. Sur un saint de pierre on remarque aussi l'écu de Sébastien, sieur de Kerléan et de Marguerite de Cornouaille sa compagne, mariées en 1553 ; enfin une pierre tombale du cimetière porte un écu timbré d'un heaume et chargé *de trois annelets* dont nous n'avons pas retrouvé l'attribution.

La petite ville de saint Renan ne nous arrêtera pas longtemps. Bâtie autour du premier hermitage de saint Renan, anachorète irlandais qui quitta ensuite le Léon pour s'enfoncer dans les déserts de la Cornouaille, on la nomme en Breton *Loc Ronan ar fano* (la cellule de saint Renan du Marais), pour la distinguer de l'autre ville de Cornouaille, nommée *Loc Ronan coat névet.* Saint Renan a eu ses jours de *splendeur*, lorsque cette localité était la résidence des archidiacres d'Ack et le siége d'une juridiction ou barre royale. Celle-ci fut transférée à Brest en 1681, et en perdant son sénéchal, son bailli et ses juges, Saint-Renan perdit toute son importance. De son ancienne église, prieuré des dépendances de Saint-Mathieu, située au bas de la ville, il ne reste que le portail. L'église de Notre-Dame est de 1772, et sans intérêt ; mais la vieille cohue avec son immense charpente et les maisons en encorbellement qui cernent la place, donnent les jours de foire, au milieu de l'affluence des cultivateurs, un mouvement assez pittoresque à la ville. Trois lieues seulement la séparent de Brest, terme de notre voyage que nous pourrions achever sur-le-champ ; mais nous n'aurions à signaler entre ces deux villes que le manoir de

Curru ancienne vicomté, possédée au XIV^e^ siècle par la famille Faramus, fondue dans celle de Kernezne, et le manoir de Kerouazle, berceau de la duchesse de Portsmouth, dame du palais de la reine d'Angleterre, Catherine de Portugal, et l'une des favorites du roi Charles II, morte en 1734. Nous préférons une visite à l'abbaye de Saint-Mathieu, et les encouragements que vous avez bien voulu nous donner jusqu'à ce moment, nous déterminent, Messieurs, à vous communiquer, malgré leur décousu, la suite de nos notes, en réclamant pour elles l'indulgence avec laquelle vous avez accueilli les autres.

POL DE COURCY.

(*La fin au prochain numéro.*)

UNE COUSINE VENDÉENNE[1].

Il est facile maintenant de comprendre pourquoi Germain et M. de Chazé ont été si empressés de parler à Georges de sa cousine. Ce qui ne surprendra pas non plus, c'est le désappointement de M. de Chazé, qui revenait du château de Beaulieu, pensif et soucieux, en songeant aux questions qu'allait lui adresser sa nièce. — Georges, pensait-il, n'a pas le sens commun de refuser de voir sa cousine, et pourtant je ne puis pas trop blâmer sa conduite, qui est celle d'un gentilhomme digne et désintéressé. Mais comment faire pour cacher à Charlotte la résolution prise par mon neveu de ne pas paraître au Château-Neuf? Vraiment, le métier d'ambassadeur n'est pas toujours agréable. Cependant il ne faut pas affliger ma nièce..... Allons, plus je cherche et moins je trouve une façon de parler qui soit convenable pour lui raconter l'entrevue que je viens d'avoir. — M. de Chazé étant préoccupé par ces idées, lorsqu'il entra dans le salon où Charlotte faisait de la musique, il essaya pour cacher son trouble, de prendre un air riant. Mais cette fausse gaîté ne trompa point sa nièce : elle avait trop l'habitude de lire sur son visage les diverses impressions de son âme.

— Qu'avez-vous, mon cher oncle? dit Charlotte en s'avançant vivement à sa rencontre.

— Rien, mon enfant, répondit M. de Chazé, en déposant un baiser sur le front de sa nièce.

— Mon bon oncle, vous me l'avez souvent dit, rien n'échappe à

(1) Voir la *Revue*, T. VI, p. 97-110, 201-230.

mon œil observateur. Eh bien! n'essayez pas de me tromper; ce matin même vous avez éprouvé une vive contrariété?.....

— Mais qui peut te faire croire?....

— Voulez-vous me dire d'où vous venez en ce moment?

— Du château de Beaulieu.

— Vous avez vu mon cousin?

— Oui.

— Et comment l'avez-vous trouvé?

— Très-bien, sous tous les rapports; Georges est un beau grand garçon, sa tournure a de la distinction et sa conversation est fort agréable. Eprouvé, dès son enfance, par le malheur et par un long exil, son caractère paraît être vigoureusement trempé. Vrai gentilhomme, son généreux cœur ne comprend pas que l'on puisse par aucun motif d'intérêt s'écarter en rien du sentier de l'honneur.

— Viendra-t-il ici vous rendre votre visite?

— Probablement.

— C'est-à-dire qu'il ne viendra pas....

— Et pour quelle raison?

— C'est à vous à me l'expliquer?

— Mais je n'ai rien dit qui puisse faire supposer....

— Allons, mon cher oncle, dites les choses telles qu'elles sont. Georges, j'en suis persuadée, a résolu de ne pas mettre les pieds ici. En disant cela, une légère rougeur se répandit sur le visage de Charlotte.

— Georges, il est vrai, reprit M. de Chazé d'un air mécontent, et en cela je le désapprouve, me paraît décidé à ne pas venir au Château-Neuf.

— Le comte de Beaulieu, qui m'en veut beaucoup sans doute, a résolu de m'humilier?....

— Ce n'est point là le but qu'il se propose en agissant de la sorte.

— Quelle que soit son intention à ce sujet, croyez bien, mon cher oncle, que je n'en serai pas moins pour lui une cousine dévouée, toujours prête à lui rendre service, quand l'occasion se présentera.

— Je crois que l'occasion ne se fera pas attendre.

— Ah! et comment cela?

— Mon neveu doit avoir besoin d'argent.

— Eh bien ! mon cher oncle, je compte sur votre obligeance pour lui faire accepter cette somme ; qu'il ne refusera pas venant de vous.

— Noble cœur ! pensa M. de Chazé en prenant la bourse que lui présentait sa nièce ; puis, après un moment de réflexion, il dit en la lui remettant : — Avant de faire aucune démarche près de Georges, concertons-nous avec Germain, son concours nous sera d'une grande utilité.

— Je trouve votre idée excellente. Eh ! mais, justement, j'aperçois de cette fenêtre Germain qui se dirige de ce côté.

Un instant après, le vieux serviteur du comte de Beaulieu entra tout essoufflé dans le salon.

— Mon bon Germain, dit Mlle de Fauvigny, en le priant de s'asseoir, vous venez de faire une course par trop précipitée à votre âge.

— Je me suis pressé, mademoiselle, afin d'être le moins longtemps possible absent. Mon maître pourrait avoir besoin de moi....

— Peut-être vous demandera-t-il d'où vous venez ?

— S'il m'interroge là-dessus, je ne lui ferai pas un mystère de ma visite.

— Cependant Georges, ne voulant pas mettre les pieds au Château-Neuf, doit trouver mauvais que son domestique vienne ici ?

— Ah ! mademoiselle, combien je serais heureux, si je voyais mon maître en ce moment devant vous !

— Cette entrevue, que vous paraissez tant désirer, vous causerait probablement une grande déception. Mais parlons un peu des affaires de mon cousin. Monsieur de Beaulieu n'a pas dû revenir de l'exil avec de grandes ressources pécuniaires ?

— Hélas ! non, Mademoiselle.

— Eh bien ! que compte-t-il faire pour s'en procurer ?

— Monsieur de Beaulieu est bien embarrassé.

— Mais vous, Germain, vous saurez trouver quelque expédient pour tirer votre jeune maître d'embarras ?

— Je n'ai qu'un moyen de procurer un peu d'argent à monsieur de Beaulieu.

— Et ce moyen ?

— C'est de vendre Victoire.

— Combien vaut cette jument?

— Huit cents francs tout au plus. Encore faut-il trouver un acquéreur disposé à la prendre immédiatement.

— L'acquéreur se trouvera; mais si votre maître aime à monter à cheval, ce sera une grande privation pour lui de n'avoir plus cette bête, que je trouve fort jolie?

— Mademoiselle, j'ai compris comme vous le déplaisir que la vente de Victoire peut causer à monsieur de Beaulieu, et j'aurais bien voulu employer un autre expédient pour lui procurer de l'argent..... mais.....

— Vous n'aviez pas d'autres ressources?

— Non, Mademoiselle.

— Eh bien! dussé-je passer dans l'esprit de mon cousin pour une jeune fille capricieuse et fantasque, vous lui direz, s'il s'étonne du prix que vous aurez obtenu en vendant Victoire, qu'ayant jugé, en me l'offrant, du grand désir que j'avais d'acquérir cette jument, vous n'avez pas craint de m'en demander mille écus.

— Mademoiselle, c'est vraiment trop cher!....

— Je voudrais pouvoir donner à mon cousin trois mille francs et même davantage, sans être obligée de lui prendre Victoire. Mais si le comte de Beaulieu se doutait du plaisir qu'éprouve en ce moment sa cousine à lui rendre un service, sa fierté humiliée lui ferait tout refuser.

— Ah! Mademoiselle, vous êtes un ange, dit le vieux Germain, en essuyant du revers de sa main une larme qui venait de rouler sur sa joue.

— Non, répondit Charlotte en allant ouvrir un charmant meuble, d'où elle tira cent cinquante pièces d'or, non, Germain, en ce moment je remplis un devoir.

— Dieu vous récompensera, reprit le vieux domestique, en mettant dans la large poche de son gilet les pièces de vingt francs.

— Mon cousin n'a demandé aucune explication au sujet du linge et de l'argenterie dont il s'est servi?

— Non, Mademoiselle.

— Il a dû se croire d'autant mieux propriétaire de ces objets, que

j'avais eu la précaution, en achetant les couverts à Paris, de faire graver sur le manche les armes de la famille de Beaulieu.

— Le ciel ne permettra pas que tant de bontés soient payées par de l'ingratitude.

— Non, dit tout à coup M. de Chazé qui, pendant ce dialogue, était resté assis devant une table, s'amusant à feuilleter un album et paraissant complétement absorbé par la contemplation des dessins qui passaient sous ses yeux. Puis, il ajouta à demi-voix : — Les grandes âmes sont faites pour se comprendre; il suffit pour cela de les mettre en contact.

En achevant ces mots, l'animation du visage de M. de Chazé trahissait de secrètes pensées, que la suite de cette histoire nous dévoilera.

VII.

Quelque temps après son arrivée à Beaulieu, Georges invita à dîner une quinzaine d'habitants notables du pays, qui, au jour fixé, vinrent s'asseoir autour de sa table, servie d'une manière vraiment splendide.

En cette occasion, Mme Germain, mettant à profit toutes les connaissances qu'elle avait acquises dans l'art culinaire, prépara une grande variété de mets, qui furent trouvés exquis.

Germain, placé solennellement, dès le commencement du dîner, derrière son maître, la tête haute et la serviette sous le bras, trouva le moyen de se multiplier pour servir tout le monde. Quatre domestiques n'auraient pas pu se montrer plus attentifs et plus empressés que lui. Il avait grand soin de tenir les verres des convives toujours pleins, et, pour prouver qu'il n'était pas le laquais d'un Harpagon, il versait beaucoup de vin et peu d'eau.

Georges fit les honneurs de ce dîner avec une grâce et un esprit qui lui gagnèrent tous les cœurs. Au dessert, la conversation devint fort animée, on parla de la chasse ; alors tous les convives, amateurs passionnés de ce plaisir, firent des récits de leur adresse et de leur bonne fortune, qui auraient singulièrement surpris des gens à jeun. Nous

allons choisir, entre toutes ces histoires, une des plus extraordinaires, déclarée très-véridique par le narrateur, — qui en avait été le héros.

Divers exploits plus ou moins croyables venaient donc d'être racontés, lorsque M. de Châteaumur, voisin de campagne de M. de Chazé, et son ami, prit la parole à son tour :

— Messieurs, dit-il, en 1812, je chassais avec mon ami M. de Chazé, ici présent, dans les bois de Châteaumur....

— Encore l'histoire de son sanglier... murmura M. de Chazé en souriant.

— C'était à la fin de l'automne, continua le narrateur, et il faisait, ce jour-là, une brume si épaisse, qu'on pouvait à peine voir à dix pas devant soi. Tout-à-coup, voilà nos chiens qui font un vacarme d'enfer ; ils venaient de lancer un énorme sanglier qui, pendant un instant, leur avait fait tête dans son fort. Guidé par la voix de la meute, je lance mon cheval à la poursuite de la bête. Bientôt le sanglier se dirige du côté de la Sèvre ; son intention était de passer la rivière pour échapper à la fureur des meilleurs chiens qui aient jamais existé. Le brouillard devenait si épais qu'il n'était plus possible de rien distinguer. Au milieu de cette obscurité, j'arrivai sur le bord de la Sèvre, et, comme le bruit de la meute semblait se rapprocher vivement de moi, je mis pied à terre afin de frapper l'animal avec mon couteau de chasse, s'il venait à passer à ma portée. A peine avais-je exécuté cette manœuvre, que le sanglier, écumant de rage, se précipita sur moi, en soufflant comme un ouragan. Je me jetai de côté pour éviter ses terribles défenses, mais ce mouvement ne fut pas assez prompt, l'animal put m'atteindre avec tant de violence qu'il me précipita dans la rivière. Heureusement, je n'étais pas blessé, quand je roulai avec lui au fond d'un gouffre. Sachant parfaitement nager, mais saisi par le froid, et mes bottes gênant les mouvements de mes jambes, je me demandais comment j'allais m'y prendre pour sortir de là, quand j'aperçus à côté de moi le sanglier qui nageait, essayant de regagner le rivage. Je le saisis par la queue et me soutins un instant de la sorte. Malheureusement, la rivière, en cet endroit, avait une berge très-élevée, qui ne nous permettait pas d'aborder. Le sanglier, voyant cela, se mit à descendre le courant. Comme il nageait vite, et que j'étais dans

une assez mauvaise position, je me mis, non sans quelque peine, à califourchon sur son dos. L'animal, par ses grognements et par quelques brusques mouvements, me parut trouver cette nouvelle manière de l'utiliser peu de son goût. Au bout de quelques minutes de cette locomotion sans exemple, j'entends du bruit derrière moi, je me retourne, et que vois-je ! tous les chiens qui suivaient à la nage. C'était un spectacle vraiment étrange, je pourrais dire fantastique. Aussi, deux bergers, qui s'étaient approchés du rivage, s'enfuirent-ils épouvantés, en apercevant une semblable scène. Enfin, le sanglier, qui avait épuisé toutes ses forces, trouva une grève, où il put prendre pied, échappant au danger de se noyer, pour périr sous la dent des chiens. Quant à moi, j'aperçus en ce moment mon ami de Chazé, qui, me tendant la main, m'aida à sortir de l'eau.

Tous les convives regardèrent M. de Chazé, qui dit en riant :

— Messieurs, je puis certifier qu'une fois, à la chasse, j'ai aidé Châteaumur à sortir de la Sèvre.

— Et vous l'avez vu à cheval sur le sanglier?.... reprit-on en chœur.

— Non, j'arrivai trop tard pour être témoin de ce fait extraordinaire.

— Châteaumur vient de nous broder une histoire incroyable....

— Et pourtant très-véridique, répondit le narrateur, tellement habitué à raconter cette fable qu'il avait fini par se croire le héros d'une aventure créée depuis longtemps par son imagination.

— Messieurs, reprit Châteaumur, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer : ce matin, en passant près des bois de Châteaumur, j'ai vu l'empreinte d'un pied de loup énorme.

— N'est-ce point l'empreinte d'un pied de chien? dit d'un air capable M. de Boisfichet, l'un des convives.

— Pour qui me prenez-vous? répondit M. de Châteaumur, avec un superbe dédain.

— Les plus fins quelquefois s'y trompent.

— Des chasseurs comme vous, peut-être....

— Sans avoir jamais monté à cheval sur un sanglier, je crois en fait de chasse m'y connaître autant que vous....

— Savant connaisseur, qui ne sait pas distinguer un pied de loup d'un pied de chien!

— Habile homme, qui ne doute de rien!

— Je vous en prie, Messieurs, interrompit M. de Chazé, point de querelle; demain matin, allons avec une bonne meute vérifier la découverte de Châteaumar.

— Messieurs, j'allais vous faire cette proposition, ajouta Châteaumur.

— Nous acceptons tous!

— A demain!....

VIII.

Langibaudière, habitation de M. de Chazé, était un vieux logis qui n'avait rien de remarquable comme architecture. La maison, vaste et mal distribuée, avait des ouvertures en pierre de taille de grandeur irrégulière. Couverte en tuiles rouges et peu élevée, il fallait en être près pour l'apercevoir au milieu des massifs de grands arbres qui l'entouraient. Cependant de vastes servitudes, au milieu desquelles s'élevait une tour servant de fuie, une chapelle à demi-ruinée, le tout environné d'une ceinture de fossés, faisaient reconnaître l'antique demeure d'un gentilhomme.

Langibaudière étant située au milieu d'un pays plat et couvert de nombreux bois-taillis, M. de Chazé pouvait, dans cette contrée giboyeuse, chasser agréablement. Il pouvait aussi se livrer au plaisir de la pêche, ayant à proximité la Sèvre nantaise, rivière extrêmement poissonneuse.

Pendant les guerres de la Vendée, le logis de Langibaudière n'avait point été dévasté par l'incendie, les colonnes infernales n'ayant jamais pénétré jusqu'à cette habitation, cachée à leurs regards par un épais bocage.

Il commençait à faire nuit, lorsque M. de Chazé et son neveu descendirent de cheval devant le portail de Langibaudière.

— La porte est fermée, dit Georges qui venait de faire de vains efforts pour l'ouvrir.

— Frappez avec ce marteau de fer que vous voyez suspendu au-dessus de votre tête.

Georges laissa retomber trois fois le lourd marteau sur la massive porte de chêne. A ce bruit répondirent immédiatement les nombreux chiens de M. de Chazé, qui, peu charmés d'avoir été troublés dans leur sommeil, poussèrent des hurlements formidables.

— Jeannot, mon jardinier, ne tardera pas à venir nous ouvrir; c'est, comme vous voyez, un homme prudent, qui ferme la porte de bonne heure. Mais, justement, je l'entends qui vient accompagné de mon chien de garde.

Les pas d'un homme, marchant avec de gros sabots, et les sourds grognements d'un dogue se firent entendre, se rapprochant lentement du portail.

— Allons, dépêchons-nous! s'écria M. de Chazé.

— Ah ! c'est vous, mon maître ! dit Jeannot, et lent comme un paysan vendéen, il pressa le pas sans courir, tandis que le chien, en quelques bonds, se précipita vers le portail, tout joyeux et impatient de caresser son maître.

Après avoir ouvert, Jeannot dit en tournant son chapeau à larges bords dans ses mains :

— Dame, monsieur, vous arrivez bien à propos !

— Pour quelle raison? demanda M. de Chazé.

— Parce que vous avez de la compagnie ici.

— De la compagnie, dis-tu?

— Oui, monsieur, deux dames, une vieille et une jeune.

— Qui se nomment?

— Madame de Chaligné et mademoiselle de Villecreux, sa nièce.

— Diable ! j'étais loin de m'attendre à la visite de ces dames, reprit M. de Chazé paraissant assez contrarié.

— Ces bonnes dames en se rendant à Nantes, continua Jeannot, voulaient seulement vous voir un instant tantôt, puis continuer leur chemin; mais voyez comme dans ce monde il ne faut compter sur rien et se défier de tout, même des vieux chevaux! — Au moment où madame de Chaligné se disposait à descendre dans la cour, son cheval, dont elle se sert depuis dix ans, a fait, je ne sais pourquoi ni à quel

propos, un furieux bond de côté. Madame de Chaligné a été désarçonnée, et en tombant, tout le poids de son corps ayant porté sur un pied, elle s'est donné une entorse si forte qu'il a fallu la porter sur un lit. On a été chercher le médecin, qui a dit que l'accident était sans gravité et que madame de Chaligné guérirait facilement, si elle se résignait à garder la chambre pendant quelques jours. Mademoiselle de Villecreux, se voyant retenue à Langibaudière, a bravement pris son parti, et pour se distraire, elle s'est mise à jouer d'un grand instrument à cordes qu'elle a toujours soin de joindre à son bagage, quand elle voyage.....

— Prends nos chevaux et mène-les à l'écurie, dit M. de Chazé en interrompant Jeannot; puis il ajouta en se tournant du côté de son neveu :

— Mademoiselle de Villecreux est très-bonne musicienne.

— Tant mieux, répondit Georges, j'aime la musique avec passion.

— Vous allez pouvoir alors satisfaire votre goût; seulement, tâchez de ne pas vous passionner pour la musicienne.

— Mademoiselle de Villecreux est donc bien séduisante?

— Oui, c'est une ravissante personne, qui a perdu, pendant la Révolution, tous ses parents, excepté sa vieille tante de Chaligné, avec qui elle vit.

— Elle est orpheline? cela la rend encore plus intéressante....

— Assurément; mais je vous préviens qu'elle est presque sans fortune.

— C'est un malheur, qui n'enlève rien à ses qualités.

— Sans doute; aussi moi qui connais cette belle et gracieuse personne, ayant été souvent à même d'apprécier les nobles sentiments de son âme, je désire sincèrement lui voir épouser un opulent mari.

— Ma position de fortune ne me permet pas de lui rendre ce service.

— Si vous faisiez un semblable mariage, ce serait de votre part une folie, car vous avez besoin d'épouser une riche héritière.

— Tranquillisez-vous, mon cher oncle, en ouvrant mes oreilles pour entendre la musique que fera mademoiselle de Villecreux, j'aurai soin de fermer mon cœur à l'amour qu'elle pourrait inspirer.

— Vous avez parfaitement raison d'en agir de la sorte, car cette jeune fille n'est pas un parti convenable pour vous.

M. de Chazé, en achevant ces mots à voix basse, entra avec son neveu dans le salon où Mlle de Villecreux jouait de la harpe. Georges, en apercevant cette jeune fille, dont la toilette était simple, mais d'un goût parfait, demeura un instant comme fasciné. Jamais il n'avait admiré une beauté si extraordinaire, jamais il n'avait entendu un son de voix si doux et si harmonieux.

— Monsieur de Chazé, dit Mlle de Villecreux en faisant une gracieuse révérence, pardonnez-nous l'ennui que nous allons vous causer.

— Mademoiselle Marie, croyez que votre séjour ici me sera fort agréable; seulement je regrette que le plaisir de vous posséder quelques jours à Langibaudière soit le résultat d'un accident. Comment va madame de Chaligné?

— Ma tante est condamnée au repos pour quelques jours.

— Je vais aller la saluer, si je puis me présenter devant elle sans être importun?...

— Ma tante sera enchantée de vous voir.

— Permettez donc que je vous laisse un instant avec mon neveu Georges de Beaulieu.

Mlle de Villecreux inclina sa belle tête, puis, en se redressant, elle fixa ses grands yeux bleus sur Georges, qui éprouva comme une sorte de frisson. Ce regard avait quelque chose de magnétique. Il voulut parler et ne trouva pas un mot à dire. Une émotion singulière obscurcissait son esprit. N'ayant jamais aimé, il n'avait point éprouvé ce trouble étrange, cette attraction inexplicable qui se manifeste lorsque deux natures sympathiques se rencontrent pour la première fois dans le monde. Jamais encore à la vue d'une femme il ne s'était dit subitement : Voilà celle que j'ai rêvée! Immobile à la même place, il était furieux contre lui-même, en pensant que son silence devait paraître au moins ridicule.

Mlle de Villecreux, qui voyait son embarras, vint enfin à son secours, en lui disant d'un ton enjoué :

— Monsieur de Beaulieu, la course que vous venez de faire a dû vous fatiguer, veuillez donc vous asseoir.

— Mademoiselle, répondit Georges en prenant un siége, je ne crois pas avoir fait aujourd'hui plus de cinq à six lieues à cheval, c'est une promenade.

— Vous aimez l'équitation?

— Oui, Mademoiselle.

— C'est un exercice qui me plaît aussi beaucoup.

— On ne peut voyager autrement dans ce pays.

— Non, les chemins sont si mauvais, que les voitures y sont inconnues.

Georges, toujours embarrassé, mettait son esprit troublé à la torture pour continuer ce singulier dialogue, quand la vue d'un pupitre couvert de musique lui fit entamer un autre sujet de conversation:

— Mademoiselle, dit-il, vous jouez supérieurement de la harpe; nous avons pu en juger tout-à-l'heure aux accords harmonieux que vous tiriez de cet instrument....

— Je faisais quelques exercices, que l'on peut exécuter sans posséder pour cela un talent bien remarquable.

— Vous avez par trop de modestie, mademoiselle.

— Non; c'est vous, monsieur, qui me jugez avec une extrême indulgence.

— Si j'étais, Mademoiselle, je vous prierais de continuer le morceau que nous avons malencontreusement interrompu en entrant ici.

— Si cela peut vous être agréable, Monsieur, je le veux bien.

— Votre gracieuse obligeance va me causer un grand plaisir.

— Vous aimez donc beaucoup la musique?

— Oui, Mademoiselle.

— C'est un art admirable.

— Auquel je dois tant de reconnaissance!...

— Ah! et comment cela?

— Quand j'étais sur la terre d'exil, la tristesse et l'ennui m'accablaient souvent; alors la musique, comme une fée bienfaisante, venait à mon secours. Que de fois, dans ma pauvre chambre, je suis resté de longues heures assis devant mon piano. Je laissais d'abord mes doigts errer sur le clavier, produisant des accords lugubres, parfaitement en

harmonie avec mes sombres pensées. Puis, peu à peu, j'improvisais certains airs, qui finissaient toujours par assoupir ma douleur.

— Ce que vous me dites là, Monsieur, ne me surprend pas. La musique a le grand privilége de pouvoir s'associer aux sentiments de notre âme. Elle exprime la joie et la tendresse, le calme et l'agitation. Ses chants mélodieux peuvent nous faire rêver délicieusement, comme ils peuvent aussi, dans certains cas, surexciter notre imagination à un point qui ne peut se décrire. On m'a raconté, et je le crois, que des exilés français ne pouvaient entendre chanter une simple romance leur rappelant la patrie, sans verser des larmes.

— Le fait est exact, Mademoiselle, j'en puis parler avec connaissance de cause. Il existe en ce pays un cantique très-populaire; ce cantique, les Vendéens le chantaient au moment du combat, en montant sur l'échafaud, ou lorsqu'ils mettaient le pied sur ces horribles bateaux à soupapes, invention que Carrier avait empruntée à Néron, pour faire, comme il le disait dans son féroce langage, un torrent révolutionnaire de la Loire. Je savais par cœur cet air simple et mélancolique, ma nourrice ayant l'habitude de me le chanter chaque soir, lorsque le sommeil venait fermer mes paupières. Eh bien! pendant mon séjour en Angleterre, il m'arriva, en me promenant sur le bord de la mer, de pleurer comme un enfant en entendant cet air que chantait un matelot vendéen prisonnier de guerre.

— Voilà, sans doute, le cantique dont vous voulez parler?

En achevant ces mots, Mlle Marie fit un savant prélude avec sa harpe; puis, d'une voix douce comme celle d'un ange, elle chanta une strophe commençant par ces mots:

Je mets ma confiance,
Vierge, en votre secours, etc.

— C'est cela, Mademoiselle, dit Georges vivement ému, quand la jeune fille cessa de chanter.

— Tout le monde dans la Vendée connait cet air.

— Et personne ne le chante aussi admirablement que vous!

— Le compliment est flatteur, malheureusement il est peu mérité.

— Je n'ai jamais entendu une voix aussi sympathique que la vôtre.

— Et moi, je n'ai jamais eu probablement un auditeur aussi bienveillant que vous !...

— Votre excellente tante en sera quitte pour garder la chambre pendant quelques jours, dit M. de Chazé en rentrant dans le salon.

— Vous n'avez pas eu besoin de lui prêcher la résignation?

— Non, elle accepte héroïquement les conséquences ennuyeuses de son accident.

En ce moment, un domestique vint annoncer que le souper était servi. M. de Chazé, qui avait conservé l'ancienne habitude de faire ses trois repas par jour, offrit son bras à Mlle de Villecreux, pour passer dans la salle à manger.

Après le souper, M. de Chazé, ayant des ordres à donner dans sa maison, quitta bientôt le salon.

De nouveau Mlle de Villecreux et M. de Beaulieu se trouvèrent seuls. Cette fois, Georges n'éprouvait point, comme à son arrivée, l'embarras qui avait un instant paralysé les facultés de son âme. Au contraire, ce ne fut pas sans un certain plaisir qu'il vit recommencer son tête-à-tête avec la charmante jeune fille dont la présence l'avait tant déconcerté d'abord. Sous l'empire d'une admiration enthousiaste, comme on en éprouve lorsque les élans passionnés de la jeunesse n'ont point encore été détruits par les illusions, Georges ne cherchait point à détourner de son cœur le dangereux enivrement de l'amour. Bien loin de là, il se félicitait, au contraire, de ce qu'un heureux hasard l'eût mis à même d'admirer la beauté de Mlle Marie, d'entendre sa douce voix qui lui faisait trouver près d'elle un charme inconnu.

En causant avec elle, il pouvait à chaque minute remarquer son esprit distingué, ses connaissances, fruit d'une éducation soignée, et, par dessus tout, la bonté de son âme noble et généreuse.

Tant de séductions réunies devaient nécessairement faire naître dans le cœur ardent de notre héros un de ces amours purs qui enivrent l'âme du plus grand bonheur qui se puisse goûter sur la terre.

Après avoir causé de choses diverses, Mlle de Villecreux dit à Georges :

— Pourriez-vous me dire, Monsieur, pourquoi M. de Chazé est si affairé ce soir?

— Probablement mon oncle donne des ordres à ses domestiques pour que tout soit prêt demain au point du jour....

— Que doit-on faire à cette heure matinale?

— Chasser le loup.

— Ah! ce doit être intéressant?

— Pour des chasseurs....

— Et pour une Vendéenne comme moi.

— Vraiment!

— Oui, j'aimerais à galoper au milieu des bois, lorsque le cor fait retentir les échos de ses éclatantes fanfares.

— En véritable amazone, vous apprécieriez la chasse à courre?

— Beaucoup, et j'avoue que je me sentirais enthousiasmée quand j'entendrais le bruyant tapage de la meute excitée par les cris des piqueurs. Quelle émotion j'éprouverais, entraînée par mon cheval qui, blanc d'écume, semblerait avoir trouvé des ailes, tant il serait infatigable! Ah! je comprends tout l'attrait que doit avoir pour un homme la chasse à courre, et je m'explique parfaitement pourquoi ce plaisir a toujours été la passion des rois.

— Pour les rois, en effet, ce doit être une grande source de jouissances, car étant à même de choisir leurs chevaux parmi les meilleurs, ils peuvent toujours arriver des premiers à l'hallali.

— Tandis que ceux qui ne sont pas bien montés éprouvent l'ennui de rester en arrière.

— Ce qui est fort désagréable.

— Je n'ai pas de peine à vous croire. Votre cheval est-il bon, Monsieur de Beaulieu?

— Hélas! non, j'avais une belle jument que j'ai été obligé de vendre.

— Parce qu'elle avait des défauts, peut-être?

— Non, tout simplement parce que j'en ai trouvé un prix énorme.

— Et ce motif seul a suffi pour vous engager à vous défaire de cette belle et bonne bête?....

— Mademoiselle, quand on revient de l'exil, on ne roule pas sur l'or....

— Ah! je comprends.... Mais quel était donc l'amateur si désireux d'acquérir votre coursier?

— Une jeune fille, ma parente....

— Mlle de Fauvigny, sans doute?

— Elle-même.

— Je la connais beaucoup, c'est une de mes amies d'enfance.

— A vous?

— Oui, à moi, cela paraît beaucoup vous étonner!

— Je l'avoue.

— Et pourquoi?

— Parce que son père est un misérable!

— Je sais tout le mál qu'il a fait à votre famille, et je comprends votre irritation quand vous entendez prononcer son nom; mais la conduite de monsieur de Fauvigny ne devrait pas influencer votre jugement sur sa fille que beaucoup dé gens aiment....

— On s'en aperçoit, Mademoiselle, à la façon dont vous la défendez.

— Si je n'agissais pas de la sorte, je la tromperais indignement, en me disant son amie.

— Je ne connais pas mademoiselle Charlotte, je ne puis donc en parler ni en bien ni en mal; seulement, je la crois d'un caractère capricieux.

— Parce qu'elle a payé votre jument fort cher?

— Oui.

— C'est-à-dire qu'au lieu de supposer qu'un motif généreux ait pu seul faire agir votre cousine, vous préférez, sans crainte de vous montrer injuste, l'accuser d'être fantasque!

— Je ne vois pas comment je pourrais faire autrement; car, Mademoiselle, vous conviendrez qu'il faut qu'une jeune personne soit bien habituée à satisfaire ses caprices, pour offrir de prime-abord, d'un objet qu'elle désire acquérir, deux ou trois fois plus d'argent qu'il ne vaut?

— Monsieur de Beaulieu, si vos préventions n'égaraient pas maintenant votre esprit et votre cœur, j'aurais de vous une triste idée; car vous jugez votre cousine avec une partialité aveugle, et, franchement, j'ai une trop haute opinion de la noblesse de votre caractère pour vous supposer un pareil penchant à croire le mal sans examen.

CHARLES THENAISIE.

(*La suite au prochain numéro.*)

A MON GRILLON.

Salut ! petit grillon, dont la voix monotone
Depuis bientôt huit mois ne m'a pas dit bonsoir,
Salut !.... J'ai grande joie au retour de l'automne :
Vieil ami, c'est le temps où nous allons nous voir !

Que de fois ton refrain m'a tenu compagnie,
Durant les soirs d'hiver, les longs soirs de janvier !
Oh ! je vais donc l'entendre encor, ta voix bénie,
Ta voix qui me plaît tant, chantre de mon foyer !

Tu diras ta chanson sans cesse poursuivie,
Et moi je rêverai de gloire, d'avenir,
Et de l'ange du Ciel qu'en cette rude vie,
Dieu plaça près de moi pour m'aider à souffrir.

N'ayant point de regrets, souhaitant peu de chose,
Sans penser à demain tu jouis de tes jours.
Tandis que sur mon sein penchant mon front morose,
Je songe et me souviens, toi, tu chantes toujours.

Quels projets de voyage en ma folle cervelle,
Devant mon feu qui luit, je formai l'an dernier !
Las ! nés avec la neige, ils ont fondu comme elle !
Et je suis encor là, paisible casanier.

Tu n'as pas, toi non plus, fui cette humble retraite ;
Je te revois blotti dans ton coin près de moi.
Ah ! que tous ces amis que mon foyer regrette,
O mon pauvre grillon, n'ont-ils fait comme toi !...

Chétif était pourtant l'âtre où je te convie ;
Tu ne l'as pas quitté pour un plus riche feu,
Au luxe préférant pauvre, mais libre vie ;
Sur ce point, cher grillon, je te ressemble un peu.

N'abandonne jamais le toit qui nous protége :
Tant qu'un morceau de pain me restera pour moi,
Tant que j'aurai du bois pour braver glace et neige,
Je partagerai tout, comme un frère, avec toi.

Mais s'il te fallait fuir ma modeste demeure,
Qui t'offre le bonheur et de calmes abris,
Pour aller, tendre ami du malheureux qui pleure,
Appeler par tes chants le sommeil sur ses nuits ;

Va donc, consolateur de la triste indigence ;
Porte à l'infortuné l'oubli de ses douleurs ;
Ta voix infatigable, endormant sa souffrance,
Lui rendra plus léger le poids de ses malheurs.

Ah ! chante : il songera que le Dieu qui ménage
Un asile au grillon, veille aussi sur son sort.
Comme à cette pensée il reprendra courage
Et pour porter son faix se sentira plus fort !

Pourquoi n'ai-je donc pas une voix qui console ?
A son foyer éteint que ne puis-je m'asseoir,
Et, glissant dans sa main une discrète obole,
Avec un mot d'amour lui dire un mot d'espoir !

Va donc, quand, fatigué du poids de l'existence,
Dans son âme ulcérée il blasphèmera Dieu,
Lui murmurer tout bas : « Espérance ! espérance ! »
Et puis reviens encor te chauffer à mon feu.

Reviens, comme ce soir je te reviens moi-même ;
J'ai déjà préparé tout pour te recevoir ;
Toi prépare ta voix et tes chansons que j'aime.
Adieu, mon vieil ami ! beau chanteur, à ce soir !

Louis AUDIAT.

QUESTIONS

SUR LA NOBLESSE[1].

IV.

Si M. de Courcy n'avait fait que nous parler de l'honneur, c'est à dire, s'il en eût seulement défini la nature, analysé les nuances, signalé les écarts, quelque finesse d'aperçu, quelque sagacité qu'il y eût mise, il ne nous eût pas charmés autant qu'il l'a fait ; il nous a parlé honneur, voilà le grand secret de son succès. Il nous permettra, au nom d'un sentiment dont la vérité est si bien démontrée par son propre langage, de ne pas nous en tenir à quelques-unes de ses expressions qui, prises dans leur généralité, sembleraient atteindre la chose, tandis qu'elles doivent porter seulement sur l'abus que l'on en fait.

M. de Courcy parle d'un honneur qui serait une création de l'orgueil (2). Dans le sens où nous le prenons, nous ne pouvons admettre que l'honneur soit jamais une création de l'orgueil ; l'honneur, quoiqu'il puisse se cacher dans les profondeurs de la conscience, est quelque chose dont la nature est de paraître, l'orgueil par conséquent peut facilement s'en emparer ; mais l'orgueil n'a point créé cette chose que nous sentons si bien en nous ; cet honneur survit à l'orgueil et grandit d'autant plus, nous en sommes convaincu, qu'il est plus humble.

Nous nous sommes mis dans la nécessité d'essayer de définir nous-même ce que nous entendons par honneur.

L'honneur, dans son sens le plus général et le plus vrai, disons mieux, dans son sens fondamental, est inséparable de la vertu ; les définitions sont diverses, les acceptions sont différentes, l'idée de la vertu s'y rencontre toujours ou exprimée ou sous-entendue, ou vraie ou présumée, comme centre commun où toutes viennent aboutir. L'honneur est toujours un témoignage qu'on veut lui rendre, ou

(1) Voir la *Revue*, T. V, p. 491-497 et T. VI, p. 231 249.

(2) *Revue de Bretagne et de Vendée*, T. I.

une gloire qui la suit, ou une estime qu'on lui doit, ou une loi qui la règle, s'il n'apparait, comme la vertu elle-même, sous un mode ou un aspect particulier.

Dans Rome païenne le temple de la Vertu précédait celui de l'Honneur, comme pour dire que l'on n'atteint point celui-ci que l'on ne soit passé par celle-là. Les mots *virtus*, *honor* n'avaient pas, il est vrai, chez les Romains la signification étendue que nous donnons à ceux de vertu et d'honneur, mais, à l'extension près, leurs rapports ne nous semblent pas avoir essentiellement changé.

Virtus, c'était surtout le courage, la première des vertus militaires; dans la pensée chrétienne les idées de force, de courage, de combat, de victoire comprises dans le mot *virtus*, sont étendues à toutes les vertus. Le mot *honor* a subi des modifications analogues, il faut toujours être passé par la vertu pour arriver à l'honneur ou du moins être réputé l'avoir fait pour en obtenir les apparences.

Si la vertu devait être toujours éclatante, nous dirions que l'honneur est l'éclat qui l'environne, mais la vertu, alors même qu'elle passe doucement et sans bruit, est toujours belle, toujours elle a quelque chose de lumineux pour qui sait la voir et la sentir; cette lumière, ce rayonnement qui s'en distingue comme notion abstraite, mais qui lui est inhérente, c'est l'honneur; il devient comme la parure à la fois et comme le vêtement obligé de l'homme vertueux.

Tel est, disons-nous, l'honneur selon son sens le plus fondamental, sinon le plus usuel; tous les autres en dérivent, celui qui permet de le considérer, avec M. de Courcy, comme une loi qui par l'opinion règne sur la conduite des hommes, celui également qui nous le fait apercevoir comme un sentiment délicat qui a principalement sa source dans la conscience.

Comment, en effet, l'opinion envisage-t-elle l'honneur, si ce n'est comme une sorte de revêtement et d'auréole propre aux qualités et aux actes auxquels elle attache sa sanction, dont elle rehausse le prix en même temps qu'elle les répute si essentielles ou à tous les hommes ou à une classe d'hommes plus spécialement, qu'ils ne puissent en paraître privés sans honte et sans ignominie?

L'opinion ne distribue pas l'honneur et le déshonneur selon les règles d'une morale irréprochable, elle ne les attache pas à toutes les

actions vertueuses ou vicieuses, elle ne les y attache pas toujours selon qu'elles le sont plus ou moins ; elle les y attache quelquefois comme dans le duel en sens inverse du véritable devoir.

L'honneur tel que l'opinion nous le présente, participe donc de ses défaillances et de ses égarements ; nous n'en conclurons pas cependant que pour le conserver tel que nous le concevons, pur de tout alliage, il faille rompre avec elle.

L'opinion n'est point une puissance illégitime ; quand elle s'égare c'est une coupable faiblesse que de lui obéir, mais elle est le seul levier capable, une fois devenue bonne, de soulever les masses et de les conduire à de grandes et nobles choses ; sans elle le bien n'est possible, pour ainsi dire, qu'à l'état de protestation.

La grande fortune acquise par la notion de l'honneur, chez les peuples formés de l'alliance de l'église et de la féodalité, vient de ce que l'opinion s'y montre singulièrement exigente et délicate, malgré ses lacunes, quant aux vertus qu'elle prend sous sa sauvegarde.

Elle ne donne sous le nom d'honneur, c'est vrai, qu'un code incomplet de morale, mais elle y inscrit, pour chaque état, les devoirs qui lui sont le plus essentiellement propres ; elle paraît se satisfaire du dehors, c'est vrai ; comment ferait-elle autrement ? elle est une puissance tout humaine et n'a pas le pouvoir de sonder les cœurs ; mais ce serait une erreur de croire qu'elle ne les demande pas ; elle les demande si bien que, selon sa propre manière d'en juger, n'avoir que les apparences de l'honneur, c'est n'en avoir pas.

Là est le principe et l'explication de tout ce qui, de sa part, paraît inconséquent dans le code de l'honneur. Où il le semble davantage, c'est lorsque de deux coupables celui qui l'est le moins, l'être faible et malheureux, est réputé déshonoré, et que le provocateur peut prétendre n'avoir rien perdu de son honneur.

La chasteté est la vertu propre de la femme, la perte en a chez elle de pires conséquences ; son honneur y est spécialement attaché comme celui de l'homme au courage et à la probité ; est-ce logique ou inconséquence ?

De savoir ensuite quel est, dans une faute commune, le plus coupable, cela dépend de circonstances justiciables du tribunal de la conscience ; l'opinion les ignore ou est censée les ignorer. Admettez

cependant une réunion d'hommes pour lesquels l'honneur ne soit pas une fiction, présentez-leur un séducteur, un vrai séducteur responsable à la fois de sa propre faute et de celle qu'il a fait faire; ils ne diront pas qu'il est déshonoré, les nuances de notre langage demandent une autre expression; ils diront entre eux, ou au moins ils se diront en eux-mêmes, ce n'est pas un homme d'honneur.

Le code de l'honneur n'est donc pas tel que l'opinion le fait ni aussi insuffisant, ni aussi inconséquent qu'il le paraît, à n'envisager que quelques unes de ses décisions prises isolément; nous allons plus loin et nous disons que, même lorsqu'il donne tout à fait à faux, dans le duel, c'est presque uniquement parce qu'il vous suppose le droit que vous n'avez pas de disposer de votre vie.

En présence d'un devoir qui le défend, pour obéir au point d'honneur qui commande le duel, il faut sans doute ou vain orgueil, ou réelle pusillanimité, ou haine, ou vengeance, mais il est si peu réputé s'adresser à aucun de ces mauvais sentiments que la plupart ne pourraient pas s'avouer; il semble si peu fait pour satisfaire la vengeance, que là où elle vous dirait de tuer votre ennemi, il vous oblige à vous faire tuer par lui ou du moins à vous y exposer avec des chances égales, souvent défavorables.

Ce que le point d'honneur vous demande ouvertement, c'est le sentiment de votre dignité personnelle, c'est une exquise sensibilité en ce qui touche à votre réputation ou à celle de vos proches; à ces vertus mêmes qui sont consacrées par l'opinion comme devant être votre indispensable partage, c'est de n'attaquer personne qui ne soit mis en état de se défendre; c'est du courage, de la loyauté, de la justice, toutes choses que demande de vous le sentiment de l'honneur le plus vrai, c'est-à-dire le sentiment le plus délicat de la vertu, et pour lequel il vous ferait faire réellement le sacrifice de votre vie, s'il était en votre pouvoir de la donner.

L'honneur tel qu'il règne par l'opinion, et tel qu'il a son siége dans la conscience, s'ils ne peuvent absolument se confondre, ne doivent encore moins se séparer, c'est lorsque l'opinion et la conscience tombent d'accord à la place où il doit être qu'il a vraiment toute sa puissance.

Il peut suffire encore alors des apparences d'une vertu commune

pour ne pas être déshonoré, c'est-à-dire affiché comme un homme sans honneur, mais l'homme d'honneur se pique non-seulement de posséder solidement et profondément les vertus consacrées par le sentiment de l'honneur; mais de les posséder jusqu'à cette perfection exquise qui a reçu le nom de délicatesse.

La fidélité, la franchise, la véracité ont leurs délicatesses aussi bien que la probité, et si le faux point d'honneur est si vivement affecté du moindre démenti, c'est qu'un homme où vibre l'honneur dans toute sa pureté ne voudrait pas que de sa bouche sortît la moindre parole capable d'altérer la vérité.

A certains égards l'honneur exige une vertu si délicate que nous ne craignons pas de trop nous avancer en disant qu'il n'y a que les saints capables d'y satisfaire dans l'intime réalité du cœur.

On en conclurait que pour être un homme d'honneur dans toute la perfection il faut être saint, en d'autres termes que l'on ne peut avoir parfaitement les qualités auxquelles l'opinion attache l'honneur, si l'on n'a en même temps toutes les vertus que Dieu demande de nous et qu'il nous rend possibles par sa grâce.

L'honneur, cependant, jusqu'à un certain point survit à la vertu, la précède et la supplée, c'est-à-dire que là où le bien n'apparaît plus ou n'apparaît pas encore comme un devoir de conscience, on le peut faire parce qu'on le sent beau, ou qu'on le voit comme un décorum obligé de position; mais cet état ne peut indéfiniment se prolonger; un homme d'honneur, s'il l'est véritablement, se sent obligé pour le rester de devenir vertueux, il le devient, et le sentiment de l'honneur communique à sa vertu ce quelque chose de délicat et d'élevé, de spontané que n'a pas l'homme simplement vertueux.

L'honneur nous a sauvés, disaient un jour ensemble deux gentilshommes en parlant de tous ceux qui, enfants comme eux lors de la crise révolutionnaire, leurs parents proscrits, les églises profanées, s'étaient vus abandonnés sans prêtres, sans maîtres et sans guides, aux moments les plus critiques de leur jeunesse. Ces hommes, en effet, nous les avons vus ou nous les voyons d'une droiture, d'une loyauté, d'une délicatesse à toute épreuve, nous les voyons tous finir par vivre et mourir en chrétiens, et l'on dit d'eux : C'étaient des hommes de l'ancienne roche! Espérons que, grâce aux traditions de l'honneur cheva-

lorsque qu'ils nous ont transmises intactes à travers nos orages, on pourra le dire aussi de leurs enfants.

Voilà comment M. de Courcy nous a fait comprendre l'honneur, comment on voit qu'il le sent et le comprend ; si nous avons cru utile d'ajouter quelques réflexions aux siennes, c'est que la nature de notre thèse nous obligeait à dégager plus explicitement le vrai honneur de tout ce qui peut s'y mêler de faux, de tout ce que l'orgueil y peut apporter d'altération.

Le vrai honneur, ce sentiment à la fois intime et social, n'a pu être puisé qu'aux sources chrétiennes les plus pures, et nous avons pu le dire : par cela qu'elle s'en est pénétrée, l'a développé, et l'a propagé, la noblesse n'est pas restée au-dessous de ses obligations.

V.

Soit que nous ayons parlé des obligations de la noblesse ou de la manière dont elles ont été remplies, nous l'avons fait en la considérant comme formant, aux diverses époques de son histoire, dans des positions différentes, toujours un même corps dont les membres, jusqu'à la fin, sont restés solidaires ; avons-nous eu raison de le faire? c'est ce qui nous reste à examiner.

La noblesse s'est plusieurs fois en grande partie renouvelée ; comme toutes les armées, elle eût été promptement anéantie, si elle ne se fût recrutée ; nous disons qu'elle n'en est pas moins toujours restée la même ; c'est ainsi que le corps humain conserve son identité, bien que les éléments qui le composent soient, au bout d'un certain laps de temps, remplacés par des éléments nouveaux ; nous le soutenons d'autant mieux qu'à toutes les époques, soit lorsqu'elle s'est formée, soit lorsqu'elle s'est en partie renouvelée, elle a puisé aux mêmes sources, c'est-à-dire dans les forces vives de la nation, sans distinction essentielle de race.

Le système dans lequel se rencontrent, avec un esprit diamétralement contraire, Boulainvilliers et Augustin Thierry, système qui ferait de la noblesse à son origine le privilége exclusif de la race franque, la mettrait avec le reste de la nation dans l'état d'antagonisme du vainqueur au vaincu, et établirait une délimitation infranchissable entre les

première noblesse et ceux qui le sont devenus depuis, ce système ne peut se soutenir dans son exagération. Montesquieu (1) et M. Guizot (2) l'ont prouvé, tout en repoussant les excès du système contraire de l'abbé Dubos. Ce système tombe devant ce seul fait que la Bretagne, qui n'a pas subi de conquête, est une de nos provinces où la noblesse a été la plus nombreuse, la plus puissante et la plus considérée.

Chez tous les peuples il y a une noblesse, il y en avait une chez les Gaulois, il y en avait une chez les Romains, il y en avait une chez les Francs (3); chez tous les peuples aussi la noblesse diffère sous quelques unes de ses attributions, de ses obligations, de ses prérogatives. La plus ancienne noblesse véritablement française, c'est celle qui commence avec la féodalité et se perd avec elle dans une commune origine (4).

Pour l'acquérir, qu'a-t-il fallu ? Être avec fixité voué à la profession des armes et en possession d'un fief (5) pendant cette époque d'enfantement qui se clot avec la complète introduction du nom de famille et des armoiries; par conséquent avec la première croisade, ou si l'on veut aller jusqu'à la seconde et terminer le douzième siècle, qui ne peut s'étendre pendant toute la durée du treizième.

Pour jouir de certaines prérogatives honorifiques, pour monter, par exemple, dans les carosses du roi, il fallait être réputé gentilhomme de nom et d'armes, c'est-à-dire de cette noblesse primitive aussi ancienne que l'usage des noms de famille et les armoiries, c'est ce qui résulte des explications de La Roque (6); et cependant on n'exigeait de preuves que jusqu'au quatorzième siècle; on se contentait donc d'une présomption pour les deux siècles précédents.

En réalité, cependant, ces deux siècles ne s'étaient pas écoulés sans

(1) *Esprit des Lois*, Londres, 1767, t. II, l. XXX, c. V à XXV, p. 296 à 350.

(2) *Essai sur l'hist. de France*, p. 256.

(3) *Esprit des Lois*, l. XXX, c. XXV, p. 350; *Moreau*, Discours sur l'hist. de France, Paris, 1778, t. VI, disc. 7°, § III, p. 319; *Chateaubriand*, Etudes hist., Paris, 1823, t. III, p. 367; *de Courson*, Hist. du Peupl. bret., p. 125, t. II.

(4) *Moreau*, id., id; *Guizot*, Essais sur l'hist. de France, p. 27.

(5) *Montesquieu*, Esp. des Lois, id., id., p. 429, 575; *Moreau*, Disc. sur l'hist. de Fr., t. X, XIII, XIV XV, disc. 17, § VI; 17, § III; 18, § I; 19; — *Chateaub.*, Etudes hist., t. III, p. 368, 409; — *Guizot*, Essais sur l'hist. de Fr., p. 266; — *de Courson*, Hist. du Peupl. bret., t. II, p. 126.

(6) *Traité de la Noblesse*, in-4°, Rouen 1710, p. 12.

que beaucoup de nouvelles familles fussent entrées dans la noblesse par ces deux portes : le service militaire et la possession du fief.

Avec le quatorzième siècle se clot une autre période, celle de l'ancienne chevalerie ; la noblesse d'ancienne chevalerie se confond de fait avec celle de nom et d'armes ; elle en serait distincte, si on s'en tenait aux définitions ; elle pourrait effectivement avoir été acquise deux cents ans plus tard.

La noblesse d'ancienne chevalerie peut elle-même s'entendre de deux manières : des familles qui ont eu en réalité des membres armés chevaliers et de celles qui, sans pouvoir prouver qu'elles aient eu cet honneur, prouvent seulement qu'elles y étaient aptes en prouvant qu'elles étaient nobles au temps dont nous parlons.

Postérieurement au quatorzième siècle, de nouveaux venus dans la noblesse ont pu encore devenir chevaliers ; mais, alors, ce n'est plus qu'une illustration qui compte comme telle, sans influer sur les classements que l'on a essayé de faire, eu égard à l'ancienneté de la race.

Le noble de race, toujours selon La Roque (1), était en général celui qui tenait sa noblesse de ses ancêtres ; il prouvait sa qualité en prouvant que pendant les trois ou quatre générations qui l'avaient précédé, ses pères avaient joui des priviléges de la noblesse et en avaient rempli les obligations, avaient vécu noblement. Sous ce nom pouvaient donc aussi bien se confondre ceux dont l'origine remontait réellement à la première antiquité féodale, soit qu'ils fussent en mesure de le prouver ou qu'ils ne le fussent pas ; ceux dont la qualité avait été acquise depuis par la possession d'état, par l'accomplissement insensible des conditions requises, ce qui constituait une sorte de prescription légitime ; ceux qui la devaient à un anoblissement proprement dit, mais qui pouvaient invoquer quelque chose de mieux : l'anoblissement aurait permis seulement à leurs pères d'entrer dans le corps de la noblesse, ils donnaient la preuve que leurs pères y étaient effectivement entrés, qu'ils avaient vécu de sa vie, qu'ils s'étaient imprégnés de son esprit. Dans aucun autre sens on n'était mieux en droit de dire que le roi pouvait faire des nobles, mais qu'il ne pouvait pas faire un gentilhomme.

(1) *Traité de la Noblesse*, p. 39.

Sans aller tout à fait jusqu'à faire de la question de race et d'origine une question de nationalité, il en est qui ont voulu établir une distinction radicale, sans intermédiaire, entre les nobles en quelque sorte de première formation et ceux qui ont été anoblis depuis par acte exprès. Comme ils admettent en même temps que la pratique de l'anoblissement n'a pris d'extension qu'au XV^e^ siècle, il en résulterait à leurs yeux que tous ceux qui font remonter leurs preuves au XIV^e^ siècle doivent être présumés de la première catégorie, et que faute de le pouvoir faire, on est au moins suspect de n'avoir droit qu'à la seconde.

Les faits viennent démentir ce système mixte aussi bien que le système absolu des nationalités. La noblesse, depuis sa première formation, se recruta, on peut le dire, constamment (1) et toujours par les mêmes moyens et aux mêmes conditions qu'elle s'était formée, c'est-à-dire par le service militaire et la possession du fief. L'anoblissement sous forme légale, d'une part, remonte bien au delà du XV^e^ siècle, les exemples n'en sont pas rares au XIII^e^; de l'autre, il ne devint en fait indispensable pour acquérir la noblesse, qu'au moment où, dans un intérêt fiscal, la légitimité de sa possession fut sérieusement soumise au contrôle des cours de finance. Nous en avons la preuve dans le grand nombre de familles qui en furent éliminées faute d'une possession d'état assez prolongée.

Le premier venu ne pouvait, sans doute, se faire noble quand il le voulait; autrement il n'eût jamais été utile de recourir à l'autorité royale, aux priviléges des communes, aux charges anoblissantes; il fallait se faire tacitement au moins accepter par les nobles de sa province, par le seigneur dont on devenait le vassal noble, par le chevalier dont on devenait l'écuyer; il fallait que l'élévation des sentiments, le genre de vie, l'état de fortune, la continuité des services répondissent à la position que l'on prenait; si vous étiez noble de cœur, si votre fils, votre petit-fils, votre arrière-petit-fils continuait de même, la chose était jugée.

Avec cela, vous aviez pu vous passer des cours de justice, avec toutes les lettres patentes, toutes les charges privilégiées, tous les entérinements possibles; sans cela, c'est-à-dire sans la vie effective-

(1) Chateaubriand, *Etudes hist.*, t. III, p. 409. Auteurs cités précédemment.

ment noble, sans le service militaire, sans la position territoriale attachée à la possession du fief, tout cela continué pendant plusieurs générations, il vous manquait quelque chose pour vous faire reconnaître comme définitivement et complétement incorporé à la noblesse, pour vous mettre en droit de vous dire gentilhomme.

Notre conclusion, c'est que ces conditions une fois remplies, il n'y avait pas de différence radicale entre tous les membres du corps de la noblesse, ils pouvaient tous dire comme Henri IV le leur disait : nous sommes tous gentilshommes.

L'ancienneté primitive de la race cependant était et devait être, et à notre avis doit toujours être, un titre particulier et important à la considération.

Nous ne disons pas assez, la notion de la noblesse dans son acception la plus complète et la plus pure, implique l'idée d'une ancienneté telle que ce serait faire baisser certaines familles que de montrer, en remontant à quelque âge que ce soit, quand elles ont commencé. N'avoir pas commencé dans cet ordre d'idées, ce serait d'âge en âge, de peuple en peuple, sans batardise, sans dérogation, descendre du père commun des hommes par une suite d'ancêtres, toujours libres, toujours nobles. Cette noblesse du premier ordre, elle n'est pas sans exemple ; il est un homme qui l'eût et l'a prouvée par une table généalogique de quatre mille ans : le fils de Dieu en prenant la nature humaine a consenti à naître, à vivre humble et pauvre, mais il n'en a pas moins voulu être le plus noble des hommes.

Qui oserait approcher d'une telle noblesse ? Mais si nul n'a le droit d'y prétendre, c'est un grand et légitime honneur, après avoir prouvé une existence noble d'une longue série de siècles, au moment où s'arrêtent les preuves, de pouvoir encore défier d'y découvrir aucune trace de commencement.

L'ancienneté a son prix, il est grand, elle donne droit dans le même corps à un rang supérieur, mais elle ne l'obtient pas seule ; un commencement connu pour avoir été mérité par une grande action, ou ce qui vaut mieux encore par beaucoup de bonnes, est loin d'être sans valeur ; l'illustration acquise dans la suite, les services, cette sorte d'illustration, moins éclatante, mais non moins solide, la

position, c'est-à-dire l'importance des charges, des fiefs, de la fortune, la mesure d'influence ont place également au concours.

La hiérarchie nobiliaire a dépendu de tout temps de ces conditions diversement combinées; et de même qu'un jeune prince pourvu dans une armée d'un grade encore peu élevé est à la fois moins que son général comme officier et plus que lui comme prince, le vassal pouvait être par l'antiquité de sa race supérieur au suzerain dont il relevait; le simple gentilhomme au grand seigneur devant lequel il était obligé de s'incliner, et d'un autre côté une famille d'une antiquité plus contestable pouvait l'emporter sur lui par l'importance des services, par un degré plus éminent d'honneur chevaleresque.

Ce qui constituait plus véritablement une noblesse à part, c'était celle qui continuait de vivre dans les villes, parce que, vouée aux fonctions municipales et judiciaires, elle avait un genre de vie particulier et un esprit qui lui était propre. (1)

Ces fonctions en elles-mêmes sont essentiellement nobles et les plus nobles de toutes; le roi, chef suprême de la noblesse, doit être plus magistrat encore que guerrier; nos plus grands rois nous en ont donné l'exemple, Charlemagne, ce puissant dompteur de peuples, Philippe-Auguste, le vainqueur de Bouvines, St Louis, le chevalier par excellence, aussi bien que Charles V et Louis XIV qui ne commendaient pas eux-mêmes leurs armées.

Le premier tribunal du royaume, la cour des pairs avait pour juges les premiers de ses seigneurs, et les conseillers du parlement n'étaient véritablement dans l'origine comme le nom le dit que leurs conseillers. Si les seigneurs féodaux, trop exclusivement livrés à la guerre, eussent davantage satisfait par eux-mêmes à leurs attributions judiciaires, dans l'ordre des faits comme dans l'ordre logique, la magistrature eût occupé le premier rang.

Si l'opinion publique ne mettait la noblesse de robe qu'en seconde ligne, c'est qu'elle n'était venue que la seconde, c'est qu'elle se recrutait plus directement dans les familles qui, honorablement parvenues à la richesse, trouvaient dans ces fonctions le moyen d'acquérir un rang que la richesse par elle-même ne pouvait leur donner; c'est qu'ordinairement elle restait plus rapprochée d'idées, de relations,

(1) Mém. des antiq. de l'Ouest 1854. La Ligue à Poitiers, par M. Ouvré, p. 90, 109, etc.

d'habitudes avec des parents encore livrés au commerce, à l'industrie, ou vivant dans des professions libérales éminemment honorables sans doute, mais qui, par leur caractère privé, étaient moins aptes à laisser prendre ce cachet d'élévation, de désintéressement, de générosité, d'oubli des intérêts pécuniaires, qui, dans une large mesure, doivent compter parmi les qualités des hommes publics, qualités que possédait en fait la noblesse, que l'opinion exigeait d'elle, et dont l'exagération était son défaut aussi ordinaire que l'était peu le défaut contraire.

Assurément toutes les professions utiles à la vie de l'homme, à la direction de ses affaires, au maintien et au progrès des arts, de l'industrie, méritent d'être estimées, d'être encouragées, d'être honorées ; le laboureur, l'artisan, l'industriel, le commerçant, l'artiste, l'homme de loi y ont droit non seulement pour les services souvent indispensables qu'ils nous rendent, mais encore pour des qualités, des vertus plus spécialement propres à chacun de leurs états ; on peut dire qu'ils sont même la seule pépinière vraiment féconde des générations à venir.

Toute famille arrivée, arrivée autrefois à la noblesse, et encore plus aujourd'hui si elle est arrivée à la fortune, aux fonctions sociales élevées, sans ce genre de garantie et de stabilité que donnait la noblesse, par ses qualités comme par ses défauts, par les vices auxquels, il faut bien le dire, elle est plus particulièrement exposée, a de la tendance à se détruire. Elle consomme et ne s'enrichit pas, et si elle ne donne plus son sang sur les champs de bataille, le luxe et la mollesse n'en ont que plus promptement raison.

Veut-elle même essayer de se décharger du joug qui lui interdisait le commerce et la spéculation, ou pour rétablir une fortune compromise ou pour leur emprunter de plus puissants moyens de jouir ; faute d'y porter assez de patience, de laborieuse, de minutieuse économie, par ses hardiesses aventureuses, par ses générosités mal calculées elle ne fait le plus souvent que hâter sa ruine. Tombe-t-elle tout à fait, elle est devenue incapable de labeurs rudes et réguliers qui seuls font la fortune du pauvre, qui seuls lui rendent possible une vie prolongée et honnête.

On le voit, nous faisons la part belle aux classes même les plus inférieures, loin de vouloir les déprimer. Le noble cependant, nous dira-t-on, méprisait le vilain ! Quand il avait cette faiblesse, nous nous garderons bien de l'excuser ; mais il avait raison lorsque, sous le nom de vilainie, il regardait dans un gentilhomme comme vice honteux

ce qui n'eut été qu'un défaut excusable, quelquefois même une qualité de la part d'un pauvre paysan, d'un humble ouvrier.

Il est reconnu d'ailleurs que, dans nos contrées du moins, du noble au paysan la franche cordialité des rapports ne pouvait laisser que peu de place et à la haine et au mépris.

Une société hiérarchisée dans toutes ses parties, les professions groupées non par individus mais par familles et formant des classes distinctes; ces classes se joignant toutes par quelques côtés en se recrutant sans distinction les unes par les autres; les familles maintenues cependant chacune dans la sienne, avec assez de fixité pour en prendre l'esprit, pour donner aux qualités et aux vertus, plus spécialement propres à chacune d'elles, le temps de se développer; au sommet la noblesse, non qu'on puisse dire que moralement elle fût meilleure, plus exempte de défauts, de passions, moins exposée au vice, mais la première par ses fonctions publiques, par des qualités, des vertus, des traditions, un esprit plus conforme à ce rôle : tel est sommairement le tableau de la France autrefois.

La noblesse elle-même y apparaît, avons-nous dit, avec sa propre hiérarchie combinée diversement; elle y apparaît formée d'éléments jusqu'à un certain point distincts, selon les courants qui les amènent, mais toutes ces différences d'origine tendent incessamment à se fondre dans un tout homogène; les devoirs, les droits, les attributions et bientôt les alliances, les habitudes, les idées, les sentiments sont les mêmes; la noblesse de robe se hâte de faire porter l'épée à ses fils; la race nouvelle, lorsqu'elle recueille l'héritage de la race éteinte, s'attache à devenir ce que celle-ci aurait été, elle fait ce que celle-ci aurait fait, elle pense ce que celle-ci aurait pensé, la solidarité est acceptée autant qu'elle oblige, elle est recueillie autant qu'elle profite.

Membres d'un même corps, voilà la conséquence; tous les nobles portent une certaine responsabilité de la conduite les uns des autres, comme il arrive dans une famille; la faute d'un seul ne les rend pas tous coupables, mais tous sont tenus à une certaine réparation, ils doivent s'en décharger au moins par un surcroît de zèle à se pourvoir des qualités contraires, aucun ne doit y rester indifférent, aucun par conséquent n'en verra un autre accusé qu'il ne puisse aussitôt se regarder comme mis en cause; il en a le droit, surtout s'il arrive que l'on veuille faire un grief de ce qu'ils ont tous accepté comme un honneur.

H. GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR QUELQUES

DROITS ET REDEVANCES BIZARRES

AU MOYEN-AGE (1).

VI. — La soule et les pelottes.

Le « Campagnard » dont je parlais dans mon dernier article ne cite qu'une seule fois le droit de *soule*, usage aussi indécent que la quintaine puisqu'il s'agit encore là d'une obligation imposée aux nouveaux mariés : ajoutons que cet exercice offrait quelque danger; en effet, il pouvait arriver que, dans l'ardeur du jeu, on se trompât, et qu'au lieu de frapper sur la boule lancée, on frappât sur la tête d'un rival. — A la page 127, le « Campagnard » cite l'article 175 du cahier de la sénéchaussée de Rennes en 1789, dans lequel on demande l'abolition gratuite des chevauchées, « quintaines, « *soule*, saut de poisson, baisers des mariées.... et autres usages aussi » outrageux qu'extravagants. »

Tout à l'heure je parlerai du *saut de poisson*, mais je passerai sous silence le *baiser des mariées*, de peur de m'attirer quelque méchante affaire en attaquant l'administration municipale actuelle : je crois, en effet, que plus d'un maire, après avoir procédé au mariage civil, se permet d'exercer ce droit « aussi outrageux qu'extravagant. » — Pour le moment, occupons-nous du droit de soule.

Voyez un peu comme il est difficile de déraciner les abus : ne voilà-t-il pas qu'en plein XIX^e^ siècle, malgré les doléances de la sénéchaussée de Rennes, le droit de soule existe; le successeur des anciens seigneurs, le peuple souverain s'en passe la fantaisie!

Dans le courant de l'année 1857, je notai dans un journal (2) un passage qui donne une exacte définition du jeu de la soule; le fait venait de se passer à Saint-Cybardeaux, dans la Charente. Le jour de Noël, chaque marié de l'année devait contribuer à payer l'enjeu d'une boule qui était ensuite lancée sur le bord de la rivière : toute la jeunesse courait pour l'atteindre, chacun la disputait à celui qui semblait avoir le plus de chances pour la prendre; le vainqueur, c'est-à-dire celui qui, après plus d'un horion,

(1) Voir la *Revue*, t. II, 182-193, t. III, 531-542. — Depuis que j'ai commencé ces études, on a bien voulu me faire de nombreuses communications sur les droits et redevances dont j'ai déjà eu occasion de parler : je supplie mes lecteurs de vouloir bien continuer à me donner ces précieux renseignements qui me permettront, ultérieurement, de reprendre ce sujet, et d'en faire alors l'objet d'une publication spéciale.

(2) Journal *la Bretagne*, du 30 septembre 1857.

avait été assez heureux pour s'emparer de la boule et la rapporter, recevait alors une prime qui, suivant la libéralité de ceux qui avaient fait l'enjeu, était de 10 à 30 francs.

Et ce n'est pas seulement dans la Charente que cet usage « outrageux et extravagant » s'était maintenu : cette même année 1857, M. le préfet du Morbihan interdisait formellement par un arrêté, comme dangereux, ce jeu que nous savons être pas mal usité dans bon nombre de communes bretonnes et normandes.

Quatre cent dix-sept ans auparavant, Raoul, évêque de Tréguier, défendait également la soule dans son diocèse : l'article de ses statuts synodaux où se trouve cette prohibition n'est peut-être pas sans analogie avec les *considérants* de l'arrêté préfectoral (1). Le roi Charles VI était non moins sévère, et, en proscrivant les jeux, il avait soin d'y comprendre la *soule* comme ne pouvant figurer parmi ceux qui servent à l'exercice du corps (2).

La soule, quelquefois appelée « tourte enfilassée » et « pelotte », était une boule dont la nature changeait suivant les localités, et qui était généralement fournie, à peine d'amende, par le dernier marié de l'année. Les tenanciers de la vavassorerie de La Pommeraie, en Normandie, devaient la fournir en cuivre au seigneur de Flers (3) ; au Rochay, en Langast, elle était en cuir noir (4), parfois soigneusement huilée (5) ; on y mettait plus de luxe dans la châtellenie d'Epinard, en Anjou : là, les soules ou pelottes étaient semblables aux balles dont chacun de nous s'est servi dans sa jeunesse avant que le caoutchouc n'eût pourvu l'enfance actuelle de jouets plus rebondis-

(1) « *Item, quia jure testante, ludi nocili et perniciosi sunt merito prohibendi, » propter odia, rancores et multiplices inimicitias, quæ sub velamento jocunditatis » et lætitiæ in plurimorum cordibus latent; et tamen sinistra opportunitate cap- » tata in venenum convertuntur : hinc est quod relatibus fide dignorum nobis signi- » catum extitit, qualiter in nonnullis parochiis et aliis locis nostræ juridictioni » subditis a multis temporibus retroactis, quidam ludus valde perniciosus et » noxius, nuncupatus vulgariter* mellat, *cum stropho rotundo grosso et eminenti, » festis et aliis diebus exerceri; in quo ludo multa scandala contingerunt, et » visibiliter majora contingerint, nisi de remedio provideretur opportuno; » idcirco dictum ludum noxium et scandalosum fieri prohibemus; mandantes » sub pœna excommunicationis, quam contrarium facientes volumus incurrere, et » sub pœna centum solidorum, quod nullus diocesanus, cujuscumque status etiam » aut conditionis existat, audeat aut præsumat prædictum ludum exercere.* » D. Morice II. col. 1284. Cet extrait des statuts synodaux de 1440 démontre que, dans le diocèse de Tréguier, la soule était, non pas une redevance, mais un jeu populaire très-usité. L'évêque n'aurait pas, par de simples statuts, cherché à abolir un privilége féodal.

(2) Règlements des 3 avril et 23 mai 1369 : cf. les ordonnances des rois de France, t. V, p. 172.

(3) Hist. de Flers, par M. le comte H. de la Ferrière. Il faut peut-être lire *cuir* au lieu de *cuivre*.

(4) Aveu de René de Quengo, du 2 juillet 1691.

(5) Aveu de Marguerite, duchesse de Rohan, du 4 septembre 1679.

sants : « L'un des quartiers estoit de cuir rouge, un autre de cuir jaulne, » l'autre quartier blanc. Laditte pelotte semée par-dessus de croissants et » de crosses (1). »

La soule ou pelotte était offerte, à peine d'amende au seigneur, par le dernier marié de l'année : à Josselin, elle était présentée à midi, le jour du mardi-gras, devant la croix du Martray, entre deux plats, avec deux pains, deux pots de vin et deux verres ; au Gué-de-l'Isle, on la déposait sur le banc seigneurial, à l'issue de la grand'messe (2) ; il en était de même à Langast, pour le seigneur de Rochay ; à Vitré, la présentation avait lieu entre les deux Élévations (3).

Le véritable jeu de soule (4) se faisait à l'aide de bâtons au moyen desquels on lançait la boule de manière à l'éloigner de ceux qui étaient sur le point de l'atteindre (5) ; il s'agissait de la faire parvenir à un certain but, ou de l'amener dans une certaine direction ; tant pis pour ceux qui étaient trop rapprochés lorsque le bâton tombait sur la soule (6). Quelquefois, au lieu de bâtons, on se servait simplement du pied : c'était la différence qu'il y avait entre *cheolare* et *crossare*.

La soule était lancée d'abord soit par le seigneur, soit, le plus souvent, par son premier officier (7) ; la lutte avait lieu presque exclusivement sur terre ; cependant, on la lançait dans l'eau dans quelques localités (8).

Je suis convaincu que le monopole du droit de soule attribué aux sei-

(1) Mém. de la Soc. d'Agr. Sc. et Arts d'Angers, 2e série, 5e volume, p. 157, art. de M. Godard-Faultrier. La châtellenie d'Epinard appartenait alors à l'abbaye du Roncerey, ce qui explique la présence des crosses sur les pelottes.

(2) Aveu de Louise-Renée de Lannion, marquise douairière de Carcado, du 5 nov. 1736.

(3) Aveu du prieuré des SS. Ladre et Etienne, en 1580, cité par M. de la Borderie, dans le journal de Vitré, en 1851.

(4) Ludere ad *soulam* ou *solam*, en 1348 ; *solere*, en 1352 ; *soler*, en 1420 ; le *jeu de la soloire ; ad pilam vel soulam ludere vel crossare*, en 1361. Cf. Ducange.

(5) *Crossare*, en 1361 ; *choler de la crosse*, en 1387 ; voyez plus haut le passage emprunté aux statuts synodaux de l'évêque de Tréguier. Dans le supplément au glossaire de Ducange, D. Carpentier mentionne des lettres de rémission obtenues en 1380 en faveur de gens qui, « en soulant, férirent par le visage, à effusion de sang, un prestre. »

(6) A Beaufort, en Anjou, les pelottes devaient être courues par les nouveaux mariés, avec les anciens mariés contradictoirement, et elles étaient réputées gagnées, lorsque les uns ou les autres pouvaient les atteindre et toucher aux buts fixés par le sénéchal. (Art. déjà cité de M. God. Faultier.) — A Coriac, en Auvergne, en 1450, (icelluy jeu se divise en telle » manière que les gens mariez sont d'une part, et les non mariez de l'autre ; et se porte » laditte soulle ou boulle d'un lieu à l'autre, et se la ostent l'un à l'autre pour gaigner le » pris, et qui mieux la porte a le pris dudit jour. »

(7) C'était ordinairement le sénéchal ou le procureur fiscal ; à Loudéac, où l'usage persista jusqu'en 1789, ce dernier magistrat la lançait par une fenêtre.

(8) La *Jetée des pelottes* à Beaufort, en Anjou, dont nous parlions tout-à-l'heure, se faisait dans l'eau, avant de continuer sur terre : le sénéchal, le procureur du roi et le receveur du comté jetaient chacun une pelotte, d'une grosseur fixée, de l'arche des grands moulins dans le ruisseau : la pelotte prise dans l'eau était gagnée lorsqu'on l'avait apportée au but fixé.

gneurs n'était simplement que le résultat d'une mesure de police : ce jeu, si populaire et si dangereux, condamné par l'autorité épiscopale et par le roi, ne pouvait disparaître que graduellement ; les seigneurs ne le permirent qu'un jour dans l'année, et à certaines personnes ; tout naturellement, lorsque ce jeu parut devenir une obligation, il tomba peu à peu en désuétude. Il suffit d'ordonner aux hommes de s'amuser pour leur enlever toute envie de prendre part au divertissement commandé.

Aussi, sur plusieurs points, le jeu de soule primitif se civilisa singulièrement. A Rochefort, en Pluherlin, ce n'était plus, en 1554, qu'un exercice de force et d'adresse contre lequel le roi Charles VI n'aurait pas sévi : le dernier marié qui apportait la soule au seigneur devait la jeter par-dessus le four-à-ban féodal, en ayant un pied posé contre le mur du cimetière de Notre-Dame-de-la-Tronchaye ; s'il ne réussissait pas dans cette expérience de balistique, il payait l'amende (1). Dans la châtellenie de Mareuil, en Berry, chaque marié en secondes noces devait un billard neuf de deux pieds, avec la masse et deux billes neuves. — A Pigny, en Berry, le seigneur avait le droit de faire jouer aux quilles, pourvu que ce ne fût pas dans le cimetière (2). — Avouons-le, le jeu de soule n'est pas autre chose que l'origine du jeu de paume, du jeu de billard, et de tous ces divertissements dans lesquels on use d'adresse pour lancer et atteindre un corps sphérique plus ou moins gros.

Si on lançait la soule dans les réjouissances populaires, on se livrait à un exercice analogue dans les hautes classes de la société, voire même dans le clergé. A Auxerre, dans la cathédrale, pendant que l'on chantait, le jour de Pâques, la prose « *Victimæ paschali laudes* », Messieurs du chapitre se lançaient une pelotte qui devait être assez grosse pour nécessiter l'emploi des deux mains ; le doyen avait le privilége de la lancer le premier. A Vienne, en Dauphiné, existait un usage analogue; seulement il avait lieu le lundi de Pâques, après vêpres, dans le palais archiépiscopal : là, c'était le prélat qui commencait le jeu.

C'est sans doute en souvenir d'usages semblables qu'à Saint-Brieuc le vicaire perpétuel de Saint-Michel devait donner, le jour de Pâques, à l'évêque, cinq balles de paume, et à chaque dignitaire du chapitre, trois balles avec des cabarets (3). Il est à remarquer que dans cette même

(1) Mélanges d'hist. et d'arch. bret. t, 1, p. 100, art. de M. de la Borderie.

(2) D'après un titre original des archives du Cher, en date du 4 août 1691, signalé par M. le baron de Girardot : c'est une sentence du baillage de Bourges, maintenant le sieur de Pigny dans son droit, le jour de l'assemblée de la paroisse, contre les oppositions du curé.

(3) « De ancienne coutume, le vicaire perpétuel de Saint-Michel est tenu au jour de » Pâques bailler des esteufs, savoir au prélat de ladite église cinq, et aux dignités et cha- » noines d'icelle église, à chacun trois, avec les cabarets à les frapper à la manière accous- » tumée. » Anc. évêch. de Bret. t. 2, p. 187. — Le cabaret est la raquette : il semblerait que nos débits de boissons, si nombreux, doivent leur origine au jeu de paume.

paroisse de Saint-Michel de Saint-Brieuc, les Bréhand, en leur qualité de barons, jetaient dans l'église « une tourte enfilassée. » Le Parlement dut intervenir, au XVII[e] siècle, pour abolir cet usage qui mettait le désordre dans l'église, et, d'ailleurs, le droit de patronage des Bréhand, héritiers du Boisbouexel, était fort contestable (1) : n'importe, il est curieux de voir ici réunis la soule pour le populaire et le jeu de paume pour les dignitaires ecclésiastiques. Cet usage existait également au XV[e] siècle à Saint-Etienne de Rennes, le dimanche de *Quasimodo*. Le recteur offrait au clergé de la cathédrale, venu en procession, un sac de pelotes de couleurs variées. Chaque chanoine en prenait trois, chaque chapelain, prêtre et choriste en avait une, puis tous allaient jouer à la paume, dans le cimetière, avec une raquette fournie par le sous-chantre de Saint-Pierre.

Les seigneurs laïcs s'en mêlaient aussi, car nous voyons parfois les vassaux devoir des balles de paume et des raquettes. François d'Ailly, par exemple, devait un estœuf « au seigneur du Ponchel (Somme); François Roquencourt, le jour de Saint-Thomas, donnait entre autres choses « deux estœufs » au même seigneur (2).

Je donne en note les noms des fiefs où, jusqu'ici, j'ai pu constater l'existence du jeu de soule (3).

(1) Anc. évêch. de Bret. t. 1. p. 266.

(2) Communiqué par M. de la Fons, baron de Mélicoq, d'après des titres déposés aux archives de l'hôtel-de-ville de Roye (Somme). Dans l'aveu du sire de Quintin de 1555, nous remarquons qu'un tenancier devait fournir un gant à jouer à la paume, et quatre *éteufs* au seigneur; il est probable que parmi les redevances de gants, mentionnées dans les aveux, il s'en trouve plusieurs qui se rattachaient également à l'usage du jeu de paume. Néanmoins il ne faut pas oublier que les gants servaient aussi soit comme objet de toilette, soit pour la chasse à l'oiseau de proie. Les tenanciers de la Crochère, dans la seigneurie de Flers, en Normandie, devaient, lorsqu'ils mariaient leurs enfants, au forestier, une paire de gants du prix de 6 deniers, ou un dîner, à leur choix. Le s[r] de Launay Cotio, en Plémy, devait, au s[r] de Moncontour, une paire de « gants d'oiseau; » celui de la Ville-Asselin, des gants de cuir de bœuf au châtelain du Plessis-Balisson : tout ceci semble se rattacher à la fauconnerie. Il n'en est pas de même de la redevance de gants blancs dûs par la ville de Lamballe, pour l'usage du seigneur et de la dame de Penthièvre. Ploumagouër devait aussi des gants blancs au seigneur de Guingamp, à chaque fête de la Sainte-Croix, et le seigneur de Catuelan au sire de Moncontour. Des gants étaient encore dûs au seigneur de Guingamp, par le s[r] du Helloch en Bourbriac, ainsi qu'au s[r] de Méjusseaume par les tenanciers du Courtil-Rouzé, et les propriétaires des terres de Launay et du Courtil du Mur en l'Hermitage (Ille-et-Vilaine.)

(3) Le 26 décembre, au Gué de l'Isle (3 liv. 4 s. 1 d. d'amende pour les défaillants), Saint-Carreuc, Gondelin, Vitré (60 s.), Saint-Michel de Saint-Brieuc, Plerin, Pordic, Trébry, Beaufort en Anjou (3 liv.); le Mardi-Gras à Josselin (60 s.), Rostrenen, Loudéac, La Pommeraie en la seigneurie de Flers (Normandie), Notre-Dame-de-Mortemer; le dimanche de carnaval, à Langast; le jour de l'Epiphanie, à Rochefort; le 1[er] janvier, à Chelles, en Beauvoisis; le 30 octobre, à Epinard, en Anjou; le jour de la Pentecôte, à la Chapelle d'Angillon, en Berry. Le seigneur de Campbon faisait jouer à la soule le 26 décembre, le 1[er] janvier et le jour de la Pentecôte; le jour de Noël à Coriac, en Auvergne; le 2 février, à l'Hermitage (Ille-et-Vilaine), par le s[r] de Méjusseaume; à Saint-Perreux, par le s[r] de Bieux : en 1680 racheté moyennant une rente de 10 sous au profit de l'église.

VII. — Le saut des Poissonniers.

Le jour du dimanche *Quasimodo*, les officiers de la juridiction de Josselin, représentant M. de Rohan, se rendaient sur les bords de la rivière d'Oust, près du lieu où avait existé le vieux pont, et ils assistaient au « saut de carpe » que devaient y exécuter tous ceux qui, pendant l'année, avaient vendu, dans la ville et les faubourgs, du poisson cuit ou cru. Oh! mon Dieu, ami lecteur, ne vous attendrissez pas trop promptement sur le malheureux sort de ces « poissonniers ; » ils étaient libres de ne pas prendre ce bain forcé en payant 60 sous au seigneur : c'était une sorte de patente. Dans un temps où tout le monde faisait strictement son carême, le marchand de poisson devait facilement mettre de côté la somme nécessaire pour racheter le « sault dans l'Oust. »

Ainsi avait-on coutume de faire à Guingamp, le lundi de Pâques : tous les marchands de poissons qui avaient vendu ou exposé pendant le carême devaient sauter « dans la fosse appelée Poul-Biniguet » ou payer 3 livres 4 sous d'amende. Le seigneur de Saint-Piat en Pleudihen, à pareil jour, en agissait de même, et la cérémonie avait lieu dans la Rance, près de la ville de Dinan. Citons encore Bécherel où « ceux qui ont vendu du poisson pen-» dant le caresme doibvent, le lundy de Pasques, sauter dans l'estang de » Bécherel et demander congé en sautant et en sortant, sauf amende (1). »

Les poissonniers de Saint-Brieuc étaient plus heureux, et ils le devaient peut-être à ce que, dans la ville épiscopale, il n'y avait pas de bon endroit pour faire le « saut de carpe. » Néanmoins, ils devaient aussi quelque chose au seigneur-évêque qui entendait surveiller la vente et le prix du poisson pendant l'année. A Saint-Brieuc, les poissonniers formaient une corporation ayant un syndic, élu par eux, le lundi de Pâques, et portant le titre de roi. Avant l'élection, tous ces commerçants, à peine de 3 livres 4 sous d'amende, étaient astreints à courir la quintaine sur la place du Pilori, et pour célébrer la fin de son pouvoir, le roi devait briser trois gaules sur la planche qui servait de but (2).

Le commandeur de Pontmelvez traitait les nouveaux mariés de cette paroisse comme les sires de Guingamp, de Bécherel et de Saint-Piat traitaient leurs poissonniers : « Sont les nouveaux mariés de ladite paroisse, » la première année de leurs nopces, incontinent l'issue de la grand'messe » le lundy de Pasques en suyvant, tenus de sauter trois fois dans la rivière » du Leguer, au lieu accoustumé, à peine de 60 sous d'amende. » Les chevaliers hospitaliers, qu'ils fussent sous la règle du Temple, ou sous celle de Saint-Jean-de-Jérusalem, ont si mauvais renom auprès de certaines gens, que cette coutume pourrait fort bien donner lieu de penser qu'il y

(2) Mélanges hist. et arch. sur la Bretagne, 2e cahier, p. 17.
(1) Anciens évêchés de Bretagne, t. 1, p. 98.

a là quelques souvenirs d'un privilége peu avouable, mais racheté. — Rassurons-nous, car, en plein XVII[e] siècle, la bourgeoisie se faisait parfois une joie de faire prendre un bain forcé non-seulement aux nouveaux mariés, mais encore aux constructeurs de navires, et aux propriétaires qui se permettaient de prétendre au pignon sur rue. Je me contenterai, à l'appui de ce que j'avance, de rappeler ici l'article 14 du Règlement de la Communauté de Brest, en date du 27 décembre 1618. De ce texte, il résulte que non-seulement les nouveaux mariés, mais aussi les étrangers ayant famille et arrivant pour résider en ville, « et ceux qui auront » construit navire ou un nouveau pignon de maison depuis les trois der- » nières années, » doivent rendre leur devoir accoutumé, sur le hâvre, en sautant ou faisant sauter quelqu'un dans la mer. — Nous avons vu plus haut que la course de quintaine et le jeu de soule avaient quelquefois lieu sur l'eau ; c'était évidemment dans le même esprit que fut établi le *saut de carpe*.

VIII. — Les Coqs, Poules, etc.

Toute personne qui a parcouru les aveux rendus aux seigneurs supérieurs ont pu remarquer partout des redevances nombreuses consistant en poules et en œufs ; tantôt c'était une redevance ordinaire, tantôt c'était un don fait à titre d'hommage ou en signe de soumission et de respect de la part du tenancier : ce don prenait alors quelquefois la dénomination d'*oblatio*. Les « oblations » consistaient en toute espèce de choses, telles que bouteilles de vin, miel, gâteaux, coqs, poulets, voire même des oies ; nous en voyons des exemples nombreux dans le polyptique de Saint-Remi de Reims qui remonte au IX[e] siècle.

A Coëtmieux, enclave de Dol dans le diocèse de Saint-Brieuc, la fabrique devait une poule blanche, annuellement, pendant la nuit de Noël, aux seigneurs du Tronchais en Morieuc. A l'issue de la Messe de Minuit, le trésorier de la fabrique criait par trois fois : « Y a-t-il quelqu'un de la part du seigneur-propriétaire du Tronchais pour prendre la poule blanche ? — Si personne ne se présentait, le seigneur ne pouvait réclamer la poule plus tard.

La même cérémonie avait lieu à Goudelin, au bénéfice des sires de Coëtmen : la famille du Breil de Rays l'exerçait au XVIII[e] siècle, lorsqu'elle eut acquis Goudelin. A cette époque, le comte de Rays faisait constater que, dans la nuit de Noël, on lui devait un coq blanc posé sur la balustrade qui séparait le chœur de l'église de sa chapelle privative. C'était aussi un coq blanc, mais accompagné de dix poules et de cinquante œufs que le maire de Bruyères, en Lorraine, devait au moment de son entrée en fonctions au prévot du noble chapitre de Remiremont (1). D'après le

(2) Essai sur les mœurs, coutumes et usages de Lorraine, par M. Richard, p. 28.

cartulaire de Saint-Père de Chartres, les habitants du village de Ver devaient apporter à l'offrande de la grand'messe, le 17 octobre, jour de Sainte-Lolie, une oie blanche avec une gousse d'ail attachée au cou par un fil de soie rouge.

Ces deux dernières redevances sont un souvenir des anciennes oblations dues aux seigneurs ecclésiastiques; quant aux coqs blancs des sieurs de Coëtmen et du Tronchais, nous pensons qu'ils rappellent des obligations dues par les curés et les fabriques aux seigneurs laïcs qui avaient primitivement donné le sol sur lequel s'élevait l'église ou le presbytère.

Dans la seigneurie d'Agimont, dans les Ardennes, existait une « mairie » des pauvres : » c'était un bureau de bienfaisance, dont le président avait le titre de *Mayeur*. En 1535, nous voyons ce mayeur prendre possession d'un bonnier de terre aumoné par Jehan Parent, et donner à celui-ci une poule noire à l'occasion de son investiture (1).

Le souvenir du coq dont le chant, par trois fois, accompagna le reniement de saint Pierre, donna naissance à certaines redevances qui sont tout naturellement placées ici. A Tourville, en Normandie, le jour de Saint-Pierre, fête patronale de la paroisse, le peuple avait l'habitude de tuer un coq en lui lançant des bâtons; ce jeu barbare existe encore dans une foule de communes rurales, et les oies ainsi que les canards y figurent pour leur malheur. A Tourville, le possesseur du « tenement du coq Saint-» Pierre » devait fournir chaque année un coq suranné, neuf bâtons de saule écorcés, de 2 pieds 1/2 de long et 3 à 4 pouces de diamètre, et huit brasses de ficelles pour « empaturer le coq (2). »

Je n'ai pu jusqu'ici me procurer la légende de saint Ildut, abbé de Glamorgan, dans la Bretagne insulaire, qui compta parmi ses disciples saint Magloire, saint Gildas, saint Samson, saint Pol de Léon, etc.; il est probable que le coq figure dans la vie de ce personnage, qui fut non moins honoré en Armorique qu'en Bretagne. En effet, dans la paroisse de Coadout, près de Guingamp, on avait coutume de tenir, le premier dimanche de l'Avent, la fête de saint Ildut, dite aussi « le Pardon des coqs ». Chaque famille

(1) Je dois la communication du document qui constate cet usage, à M. Léon Parent, l'un des descendants du personnage mentionné dans l'acte; celui-ci est assez intéressant pour l'histoire de l'assistance publique : « A tous ceulx qui ces présentes lettres veurront, » liront ou oiront, nous, Jehan Guillemette, mayeur des povres en la terre et seigneurie » d'Agymont, salut : scavoir faissons à ung chascun et à tous que en l'an del sainte Nati-» vité de Nostre-Seigneur Jésus-Christ mil cinq cent trante-cinq, du moys de juing le » septiesme jours, avons receu de messire Jehan Parent, escuyer, seigneur de Hoer et de » Herlette, ung bonnier de terre au lieu dit « Ban des povres, » lesquels avons recogneu » semence de frument, et avons prins possession, offerant à mondit sieur Jehan Parent, » une poule noyre et ung florin suyvant coustume. Ausquelles lettres avons, nous, mayeur » susdit, en signe et affermation de vérité mis et appendu nostre propre scel et contre-» scel desquels usons en telle et semblable. Faictes à Gyvet, les ans, moys et jour que » dessus. »

(2) Essai historique sur l'arrondissement de Pont-Audemer, par A. Canel, t. 1, 305.

offrait le sien, et le plus beau était porté sur la pointe du clocher, d'où on lui laissait prendre son vol. La personne qui était assez heureuse pour mettre la main dessus, était assurée de voir, pendant l'année, la prospérité dans sa maison. Les quatre cinquièmes de ces offrandes de coqs appartenaient à l'église, et un cinquième au curé. J'ai grand peur que dans l'empressement mis a s'assurer la possession du bienheureux coq, le pauvre animal ne fût plus martyrisé que celui qui expirait sous les bâtons des gens de Tourville.

Je disais plus haut que les oies, parfois, n'étaient guère plus heureuses que les coqs : en voici un exemple qui est, je crois, à peu près inédit.

En 1652, des bandes lorraines ravageaient les frontières de Champagne aux environs de Sainte-Menehould ; l'une d'elles avait pillé les censes de Gergeau, des Marécages et de Bignipont, dans la banlieue de cette ville, puis s'était retirée en enlevant tout ce qui se trouvait dans les étables et dans la basse-cour. Les jeunes gens de Sainte-Menehould, informés de cette razzia, se précipitèrent à la poursuite des Lorrains, les atteignirent à la vallée Calletet, et, après une escarmouche assez vive, reprirent le butin qu'ils restituèrent aux censes victimes de l'invasion. Celles-ci, en reconnaissance de ce service, s'engagèrent par acte authentique à donner tous les ans, le lundi-gras, à la jeunesse de Sainte-Menehould, une redevance qui consistait, pour Gergeau et les Marécages, en une oie et un canard solidairement, et autant pour Bignipont seul; ces pauvres palmipèdes étaient attachés, et on organisait une joute qui consistait à leur couper la tête, à coups de sabre, en galopant. Les victimes étaient données aux prisonniers, et les jouteurs terminaient la journée par un banquet.

Jusqu'à la Révolution, cette redevance fut exactement acquittée, et, chaque fois que les censes précitées changeaient de seigneurs, le lieutenant de la compagnie de la jeunesse avait grand soin de faire réserver les droits de sa corporation. Lorsque la Révolution éclata, on voulut abolir cet usage, sous prétexte de féodalité; mais le corps de ville le fit maintenir, comme honorable pour les enfants de la commune. — Cet épisode prouve clairement que si l'on pouvait retrouver l'origine de toutes les redevances qui nous paraissent si bizarres, on verrait qu'il y en a bon nombre qui ne sont nullement des vexations féodales. Rappelons-nous que, dans cet ordre de faits, ceux qui paient les redevances ont tout intérêt à rendre celles-ci impopulaires pour en obtenir l'affranchissement.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(A continuer.)

NOTICES ET COMPTES-RENDUS.

I.

LETTRE A MES NEVEUX SUR LA CHOUANNERIE,

PAR M. JULIEN GUILLEMOT (1).

Par les faits et documents qu'il contient, ce livre me paraît l'ouvrage le plus important publié sur la Chouannerie depuis l'*Histoire des guerres de l'Ouest* de M. Théodore Muret. Ce n'est pas que M. Guillemot suive en rien le plan de M. Muret, qui a essayé d'écrire l'histoire générale de ces grandes luttes. M. Guillemot, au contraire, se renferme à peu près exclusivement dans ce qui regarde le département du Morbihan. Au-delà de cette circonscription, il ne suit la marche générale des choses que par des aperçus assez brefs, un peu vagues peut-être parfois, souvent aussi fort originaux.

On sait assez quel rôle principal a joué dans cette rude guerre du Morbihan le père de M. Guillemot, comme chef de la brave légion de Bignan et sous le surnom populaire de *Roi de Bignan*. On sait aussi que M. Julien Guillemot, suivant sans broncher d'une ligne cette noble tradition paternelle, a voué toute son existence à la défense des principes sacrés pour lesquels son père est mort. On sait que M. Guillemot lui-même a cent fois bravé la mort et souvent versé son sang pour défendre ces principes qui sont la vie de la France et que deux mots résument : Religion, Monarchie. Ce qu'on savait moins, c'est qu'il eût incessamment occupé ses loisirs à rechercher et recueillir tous les documents possibles sur l'histoire de ces mêmes luttes, auxquelles toute sa famille a pris une si grande part. Ainsi toute sa vie n'a eu vraiment qu'une pensée, dans la paix et dans la guerre, dans le repos comme dans l'action. C'est là un homme tout d'une pièce, et ce qu'on peut vraiment appeler *un caractère* : chose plus rare en notre siècle que la science et le talent, l'éloquence, la vaillance, l'esprit, le génie! — Il est facile, d'ailleurs, de comprendre que les circonstances de la vie de M. Guillemot l'ont mis à même, mieux que personne parmi nos contemporains vivants, de recueillir des renseignements exacts sur les guerres du Morbihan. Pendant tout le premier empire il a fait partie, en Angleterre, de cette émigration royaliste formée des plus énergiques lut-

(1) Nantes, imprimerie de F. Masseaux, rue du Pas Périlleux, 10; 1859, un vol. in-8°; se trouve à Vannes, chez l'auteur, et chez les principaux libraires de Bretagne.

teurs de la Vendée et de la Chouannerie, dont la conscience indomptable ne se laissa pas plus fléchir par les misères de l'exil que séduire par les splendeurs de cette domination militaire, sous laquelle la liberté du monde semblait près de succomber. Pour ces hommes, vraiment hommes et vraiment libres, les succès les plus bruyants, les triomphes les plus splendides ne pouvaient remplacer la justice; et si le droit devait périr définitivement, ils étaient tout résolus, que dis-je? ils étaient heureux de s'ensevelir avec lui. Ainsi, ces cœurs inflexibles conservaient, comme un trésor, la dignité de la conscience humaine, avilie et submergée en France, à la même époque, par la marée montante du parjure, de l'adulation et du servilisme. A cette école non-seulement le jeune Guillemot acquit sans effort cette énergie de conviction et cette rigidité de principes que notre âge dégénéré ne comprend plus; mais il y recueillit, en outre, quantité de pièces et d'informations précieuses sur le grand drame où ses compagnons avaient été acteurs. C'est une bonne inspiration qui a déterminé M. Guillemot à publier une partie au moins de ces curieux renseignements; mais on conçoit facilement pourquoi je ne puis entreprendre de les faire connaître ici avec détail, la *Lettre sur la Chouannerie* étant, à vrai dire, moins une histoire suivie qu'un recueil de notes et de documents propres à rectifier et compléter, souvent sur des points fort importants, l'histoire des guerres de l'Ouest. Je me bornerai donc à signaler un de ces points, qui concerne l'un des personnages les plus connus de cette histoire, sinon comme capitaine, du moins comme diplomate et comme organisateur. Je veux parler de M. de Puisaye, dont le rôle, comme chacun sait, a été très-sévèrement condamné par la plupart des écrivains royalistes, y compris ceux même qui, commeM. Théodore Muret, prétendent garder une exacte impartialité entre *les apologies trop amicales* et *les attaques trop violentes* (1). L'opinion de M. Guillemot, au contraire, est presque en toute occasion favorable à Puisaye, et ce qui lui donne une valeur considérable, c'est que cette opinion évidemment doit être un fidèle écho de celle du *Roi de Bignan*. Sans vouloir me porter juge dans ce procès, ni même seulement rappeler tous les faits de la cause, ce qui serait déjà fort long, je dois indiquer brièvement les motifs qui me font pencher vers l'opinion de M. Guillemot et qui me persuadent tout au moins que Puisaye a été jugé bien sévèrement, même par M. Muret.

Or son plan, cela est constant, était absolument l'opposé de celui de d'Hervilly. D'Hervilly ne voulut pas se servir des Chouans, s'enferma dans la presqu'île de Quiberon, et s'y laissa complétement bloquer par des forces très-supérieures. Puisaye, au contraire, voulait marcher en avant, traverser la Bretagne, la croix d'une main, le drapeau blanc de l'autre, et se diriger sur Rennes avec toutes les masses de Chouans levées à sa voix. Déjà, au débarquement, plus de douze mille Chouans s'étaient présentés pour com-

(1) *Hist. des guerres de l'Ouest*, t. III, p. 246.

battre ; Hoche, qui n'avait que peu de troupes, était forcé de se retirer et ne songeait plus à garder de toute la Bretagne que la place de Brest. Le plan de Puisaye avait donc les plus grandes chances de succès, s'il eût pu l'exécuter dès le 27 juin, jour du débarquement. Mais la désobéissance de d'Hervilly, que rien ne put vaincre, y mit complément obstacle.

Ce n'est qu'après l'attaque infructueuse des lignes de Sainte-Barbe, le 16 juillet, que d'Hervilly, blessé à mort, abandonna à Puisaye la réalité du commandement ; et dès-lors la situation était désespérée. Devenir responsable du sort de l'expédition alors qu'elle avait été conduite d'une manière tout opposée à ses vues, et par là menée à sa perte, c'était le comble de l'infortune, et il y avait de quoi perdre la raison. Pourtant, durant les cinq jours où Puisaye exerça le commandement (du 16 au 21 juillet), on ne peut lui reprocher d'autre faute que d'avoir laissé la garde du fort Penthièvre aux transfuges républicains, qui finirent par le livrer à Hoche ; mais encore est-ce d'Hervilly qui les avait placés là ; c'est donc lui, plus que tout autre, qu'on doit en rendre responsable. Quant à l'accusation de trahison, lancée de divers côtés contre Puisaye, elle est dénuée du moindre fondement et n'a pas un seul fait pour s'étayer. Puisaye eut un tort pourtant, et un tort grave ; ce fut, au dernier moment, quand sonna l'heure de la suprême catastrophe, quand les royalistes n'eurent plus qu'à se faire mitrailler ou se rendre prisonniers, ce fut de ne pas lier jusqu'au bout son sort à celui de ses soldats. Sans doute, il était cruel de payer de sa vie les fautes d'un autre ; plus cruel encore peut-être de voir s'engloutir ainsi, sans espoir de revanche, une expédition sagement conçue, perdue par l'impéritie d'un lieutenant rebelle. Néanmoins, en pareil cas, le devoir d'un homme de cœur est tracé. Puisaye eut le malheur de ne pas le comprendre et de se réfugier à bord d'un vaisseau anglais. Pourtant, l'accuser de lâcheté est une injustice ; car en bien des circonstances, avant, depuis et pendant cette même expédition de Quiberon, il risqua bravement sa vie. Soyons raisonnables ; passons quelque chose à un homme comblé des plus poignantes infortunes ; avouons tout simplement que, ce jour-là, il avait perdu la tête. Je ne justifie pas, j'explique.

Un autre tort de Puisaye fut de croire qu'après la catastrophe de Quiberon et surtout après y avoir lui-même échappé de la sorte, il pouvait encore garder avec quelque utilité son rôle d'organisateur et de directeur-général des forces royalistes en Bretagne. En vain pouvait-il montrer des brevets du comte d'Artois et du Roi ; ce qu'il fallait avant tout pour un tel rôle, c'était la confiance des chefs secondaires, c'était l'autorité morale ; comment l'eût-il conservée après Quiberon ? Aussi je crois que, depuis cette époque, l'action qu'il chercha à exercer fut plus nuisible qu'utile au parti royaliste ; en voulant créer l'union, il ne sema que la division. Cette opiniâtreté à garder un rôle qui lui échappait fut sans doute l'erreur d'une âme ambitieuse, incapable de se résigner à rentrer dans la

foule. Mais du moins jusqu'à la fin le zèle de Puisaye, quoique mal employé, me semble aussi incontestable que la loyauté de ses intentions. M Guillemot en fournit une double preuve qui mérite d'être citée. — Le 25 mars 1796, M. de Botherel, ancien procureur-syndic des Etats de Bretagne, l'une des natures les plus énergiques et les plus loyales de ce temps, écrivait de Bretagne au comte d'Artois : « Je vous dois un nouveau témoi-» gnage de ce que j'ai aperçu et vu dans M. le comte de Puisaye; et c'est » en conséquence que je puis attester à V. A. R. que tout ce que peuvent » le zèle, le dévouement et l'activité, il l'emploie à faire triompher notre » cause et rétablir le Roi dans ses droits. Il a parcouru toutes les divisions, » il les a organisées; et, avant un mois, je crois qu'on aura au moins » 30,000 hommes, sans y comprendre le Morbihan (1). » M. de Botherel pouvait se tromper sur le résultat futur des efforts de Puisaye, mais non sur sa loyauté ni sur son zèle. L'autre témoignage émane de Georges Cadoudal : « Désabusez notre malheureux Prince (le roi Louis XVIII) écri-» vait-il à Puisaye, le 16 mars 1797; et que cette clique d'intrigants soit » enfin disgrâciée. » Et il ajoutait, le 6 mai suivant : « Fasse le ciel que » vous réussissiez à détruire ces intrigues, et que vous parveniez enfin à » faire entendre à notre malheureux Prince la voix de la vérité! Tels sont » nos plus ardents désirs, ainsi que ceux de tous les bons Français (2). » Georges aurait-il ainsi écrit à Puisaye, s'il l'eût cru un traître, si même il n'eût pas cru entièrement à la loyauté de son zèle? Et cette preuve vaut d'autant plus, que Georges, pendant quelque temps après l'affaire de Quiberon, avait accueilli, comme beaucoup d'autres, les plus graves accusations semées contre Puisaye; mais un examen plus réfléchi l'avait, on le voit, désabusé de ces soupçons.

Sans être pris de la manie des réhabilitations, il semble qu'on peut après cela demander pour Puisaye un peu moins de sévérité de la part des historiens et surtout des écrivains royalistes.

Notons d'abord que ce qui a manqué surtout, pour réussir, à la Vendée et bien plus encore à la Chouannerie, c'est l'accord, l'union de vues, c'est un plan général qui, tout en tenant compte du genre spécial de cette guerre, fît concourir les efforts particuliers vers un but unique ou tout au moins uniforme. Sans doute, par sa nature même, cette lutte devait forcément s'éparpiller en une foule d'actions *locales;* et puisqu'on faisait une guerre de partisans, il n'y avait pas à songer à la tactique ni aux vastes manœuvres de la grande guerre. Mais pourtant, sous peine de se contrarier et de rester presque stériles, encore fallait-il que toutes ces actions locales et tous ces efforts particuliers se produisissent avec un certain ensemble et dans une même direction. Tout le monde sentait ce besoin; c'est

(1) *Lettre sur la Chouannerie*, p. 125.
(2) *Ibid.*, p. 135.

pourquoi tout le monde appelait la présence d'un prince, dont l'autorité incontestée, pourvu qu'on sût s'en servir, aurait sans doute créé cette unité, indispensable pour atteindre à des résultats solides. Mais en attendant, fallait-il se condamner fatalement à l'anarchie, sans essayer d'en sortir? Parce que le but était aussi difficile que nécessaire à gagner, fallait-il en désespérer d'avance avant d'avoir rien tenté? Non, sans doute. Or, M. de Puisaye est, en Bretagne, le seul chef qui ait tenté quelque chose en ce sens, le seul qui ait constamment et activement poursuivi de tout son pouvoir l'établissement d'une organisation générale, destinée à relier, à harmoniser entre elles les opérations particulières des différentes divisions de l'armée royale. Puisaye — ses ennemis en conviennent — comprenait trop parfaitement le caractère des Bretons et la nature toute spéciale de la Chouannerie, pour avoir l'idée d'ôter à chaque canton insurgé cette liberté d'action essentielle dans une guerre de partisans; mais il voulait diriger ces efforts particuliers, ces actions disséminées vers un résultat commun, en laissant d'ailleurs à chaque division le choix des moyens.

Non-seulement Puisaye eut le mérite de tenter cette œuvre, mais il fut tout près de l'amener à bien. Si l'expédition de Quiberon avait réussi; si même, sans réussir complétement, elle n'avait pas abouti à cet effroyable désastre que tout le monde connaît, il me paraît certain que Puisaye, promoteur, inspirateur, premier auteur véritable de cette entreprise, aurait gardé sans conteste la direction générale des forces royales de la Bretagne et peut-être même de tout l'Ouest. L'homme qui avait conçu, préparé, amené enfin sur les côtes de Bretagne, malgré tant de difficultés de toute nature, cette armée libératrice, n'aurait guère pu trouver de rival, en fait de talents et de services, parmi les chefs royalistes de notre pays. Car, ne nous y trompons pas, et tous ceux qui ont étudié cette époque le savent de reste, l'expédition de Quiberon a été sans aucun doute le plus grand péril de la République.

Au moment des grands succès et de la grande guerre de la Vendée, la Vendée combattait seule. En 1795, malgré ses désastres, elle était encore debout; à la grande guerre, plus glorieuse et plus brillante sans doute, elle avait substitué la guerre de partisans, plus obscure, mais plus tenace et bien autrement redoutable dans les circonstances d'alors. Cette guerre était organisée dans toute la Bretagne, dans toute la Basse-Normandie, dans le Maine et dans le Perche; ainsi tout l'Ouest, à ce moment, était en insurrection. De plus, un courant très-fort d'opinion publique, né après la chute de Robespierre, se manifestait partout, et jusque dans Paris même, en faveur du rétablissement de la monarchie.

Ainsi, pour un grand mouvement royaliste, l'heure était plus favorable que jamais.

Tout cela justifie l'expédition et glorifie le génie de son auteur. — Mais ce qui le condamne, dira-t-on, c'est la catastrophe finale malgré tant de

chances de succès. — Oui, si cette catastrophe est due à Puisaye; or il n'en est rien; la responsabilité entière en retombe sur le commandant des émigrés, l'infortuné d'Hervilly.

Puisaye, qui connaissait la Bretagne et la nature toute spéciale des guerres de l'Ouest, avait été avec grande raison mis par le Roi et par l'Angleterre à la tête de l'expédition sitôt après son débarquement; d'Hervilly refusa obstinément de lui obéir, et comme les émigrés, les troupes réglées se rangèrent derrière d'Hervilly, Puisaye se vit réduit à l'impuissance.

II.

LES ORIGINES HISTORIQUES DE LA VILLE DE VANNES,

DE SES MONUMENTS, COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE, DE SES ARMOIRIES ET DES NOMS DE SES RUES,

PAR M. ALFRED LALLEMAND (1).

Excellent petit volume, plein de faits et de renseignements nouveaux, et où l'auteur a intercalé nombre de pièces inédites. L'ouvrage est divisé en quatre parties ou chapitres : I. *Origines de la ville de Vannes*, de l'expédition de César au XI^e^ siècle; — II. *Armoiries de la ville de Vannes*; M. Lallemand y prouve péremptoirement que le véritable blason de Vannes porte une hermine passante au naturel, l'antique hermine de Bretagne, et non la levrette insignifiante qu'une méprise toute moderne lui attribue; — III. *Origines historiques des monuments, communautés religieuses, établissements d'instruction et de bienfaisance de la ville de Vannes*; nous remarquons principalement dans ce chapitre les articles consacrés aux anciens murs de ville, à la cathédrale, et surtout l'histoire des hôpitaux et celle des colléges de Vannes, qui sont traitées par l'auteur avec un soin tout particulier; — IV. *Noms des rues de Vannes, leur origine historique*. — L'érudition de M. Lallemand est pleine, consciencieuse, bien digérée, et assez bien avisée pour ne sortir jamais de son sujet. Aussi faisons-nous grand cas de ce livre. Pourtant ce n'est point une histoire complète de Vannes, non-seulement parce que l'auteur y a omis de dessein formé les annales politiques et religieuses de cette cité, mais surtout parce qu'il a laissé de côté l'histoire proprement dite des institutions religieuses, féodales, judiciaires, militaires du pays de Vannes, et même l'organisation municipale, sur laquelle il n'a que quelques mots beaucoup trop brefs. Au reste, il y a tout lieu de croire, d'après le plan du livre, que cette lacune est entièrement volontaire. Sans doute M. Lallemand se réserve de la combler ultérieurement par de nouveaux travaux; nous désirons que ce soit le plus tôt possible, car il aurait vraiment tort de rester en si beau chemin.

A. DE LA BORDERIE,
Ancien Secrétaire non démissionnaire de l'*Association Bretonne*.

(1) Vannes, chez Cauderan, 1 vol. in-18.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Quelques réflexions sur le poëme épique. — *Satan*, par M. Henri Delpech. — L'idée et l'action. — La descente de Judas aux Enfers. — Notre opinion sur la littérature soldée.

Nous voici, cher lecteur, en présence d'une œuvre poétique dont le plan seul révèle, par la hardiesse et l'étendue de ses proportions, la puissante imagination de l'auteur. C'est, depuis la *Divine Epopée* d'Alexandre Soumet, la plus vaste toile sur laquelle la poésie ait répandu les trésors de sa palette rayonnante, et, lorsque les muses du jour, généralement pauvres d'inspiration, effeuillent quelques pensées stériles sur les pages aux trois quarts blanches d'un mince recueil, l'apparition d'un poëme épique, au milieu de cette indigente exhibition de rimes essoufflées, acquiert toute l'importance d'un événement littéraire.

Mais, si c'est déjà un titre à de sérieuses sympathies que la production d'un poëme de huit mille vers éclos au souffle d'une idée ardente, cela ne suffit pas pour qu'on applaudisse tout d'abord. La valeur d'un ouvrage n'est pas dans son étendue ; elle est toute dans l'intérêt qu'il inspire. Or, cet intérêt, *Satan* (1) peut-il bien nous l'offrir ?

Oui, mais à une condition ; c'est que le poëme de M. Henri Delpech n'ait aucune analogie avec l'épopée telle qu'elle était comprise autrefois. — Le genre homérique n'a plus sa raison d'être. Le merveilleux qui pouvait vivement impressionner des peuples au berceau, ne saurait émouvoir le moins du monde une société caduque, sceptique, sans chaleur au cerveau, sans enthousiasme, et qui croit tout au plus à ce qu'elle touche et à ce qu'elle voit. Les mœurs ont changé, le langage et l'objet de la poésie doivent changer avec elles. A quoi bon parler batailles, lauriers et gloire à une époque où l'on ne rêve que fortune promptement acquise, luxe, primeurs, chevaux pur-sang et loge à l'Opéra ?

Les dieux et les demi-dieux ont fait leur temps ; le récit de leurs prouesses n'électrise pas même la jeunesse sur les bancs de l'école. Dites à un rhétoricien de seize ans : Que veux-tu être, Ulysse, Hector ou Achille?.... Il vous répondra : Je veux être millionnaire !

Sans doute, toutes les âmes ne sont point tourmentées par la soif de l'or et des jouissances matérielles ; il en est encore qui remontent vers les sources de la poésie ; mais elles n'y sont point attirées par un besoin de fictions mythologiques ; elles viennent puiser à la fontaine sacrée de hauts enseignements ou de douces consolations.

Les jeux solennels, les amours déclamatoires, les généalogies pastiches

(1) Deux volumes in-12, à Paris, chez Dentu. — Prix : 3 fr.

viennes, les épisodes parasites, bagage éternel et simpiternel de l'épopée classique, tout cela est usé, ressassé, fastidieux et ne peut plus être admiré ailleurs que dans l'*Iliade* ou dans l'*Enéide*, grâce à l'immortelle jeunesse de la poésie d'Homère et à l'inexprimable suavité des chants de Virgile.

L'expérience du poëme épique à la manière des anciens a été, plus d'une fois, tentée en France. — Le père Le Moine, Chapelain, et plusieurs autres qui valaient mieux, ont échoué dans cette téméraire entreprise. — Voltaire a-t-il été plus heureux? — Et cependant ce n'est pas l'imagination qui manquait à celui-là. Il avait même, en cette circonstance, pris de minutieuses précautions, et il croyait bien avoir dénoué le nœud gordien de l'épopée, quand il écrivait à J.-B. Rousseau, — en parlant de la *Henriade* dont il corrigeait les dernières épreuves ;

« L'histoire n'est point altérée dans les principaux faits, les fictions y » sont toutes allégoriques ; nos passions, nos vertus et nos vices y sont » personnifiés ; le héros n'a des faiblesses que pour faire valoir davantage » ses vertus. »

Eh bien! malgré toutes ces qualités, malgré les beaux vers dont plusieurs passages étincellent, et l'admiration du grand Frédéric pour la *Henriade*, dites-moi s'il est au monde un livre plus magistralement ennuyeux?

L'épopée classique est morte et enterrée. — Mais substituez un fait humanitaire à la biographie poétisée d'un héros quelconque ; faites rayonner une idée philosophique ou religieuse sur l'épopée défunte ; et, débarrassée de ses oripeaux grecs et latins, elle renaîtra sous la forme plus simple mais plus séduisante du roman épique. — Elle gagnera en mouvement et en passion ce qu'elle aura perdu en froide majesté ; elle satisfera plus aisément à la double exigence de l'esprit et du cœur ; elle sera de son époque ; — et si elle ne recueille pas les acclamations de la foule, indifférente à tout ce qui se passe sur les sommets littéraires, elle obtiendra les suffrages des intelligences supérieures, restées fidèles à la poésie sérieuse, parce qu'elles sentent le besoin de se souvenir, de croire et d'aimer.

Cela dit, ouvrons le poëme de M. Henri Delpech.

Satan vaincu par Dieu et cherchant à venger sa défaite sur la créature et sur la création ; voilà l'idée. — Voici l'action :

Dieu crée le Monde ; la nature entière rend hommage à son auteur. Satan, du fond de l'abîme, conspire la perte de l'univers. Ses paroles ont été entendues d'Ariel, l'Ange gardien de la Création, qui s'élance effrayé vers le Ciel et raconte à l'ange Cétura, sa sœur, la cause de son inquiétude. Cétura le rassure et l'aidera à déjouer les projets de Satan. Dans ce but, elle ira trouver, sur le bord de l'abîme, Anathel, esprit maudit en qui, par une faveur spéciale, Dieu a mis le double sentiment d'un amour angélique pour Cétura et du repentir de sa révolte.

Cétura pénètre avec imprévoyance dans les régions inférieures ; elle y est surprise par Satan. Anathel l'arrache des bras du prince des enfers ; elle remonte au ciel ; mais Abaddon, l'ange de la justice et de la colère, tout puissant après Dieu, lui tient compte à la fois de son imprudence

et de sa charité, en l'exilant dans le Purgatoire que Dieu vient de créer.

Ariel, témoin de cette scène, soupçonne quelque terrible catastrophe. Il retourne vers la terre et contemple Adam et Eve fuyant de l'Eden, qu'Abaddon lui assigne pour demeure. — Satan cherche vainement à séduire de nouveau les deux premiers humains, qui s'éloignent de leur fortuné séjour, accompagnés de la Mort, de la Foi, de l'Espérance et de la Charité.

La race de l'homme se développe sur la terre ; elle entreprend l'édification de Babel; Satan survient, fonde la science humaine et la politique païenne et assiste à la dispersion des peuples.

Trois mille ans sont passés depuis le premier jour. Le Dieu fait homme vient de naître. Satan rassemble les esprits infernaux et conjure la perte du Christ. — Jésus expire sur le Golgotha, entre la douleur d'Anathel et les sarcasmes de Satan. Il ressuscite et remonte aux cieux accompagné par Ariel. Celui-ci, en quittant le ciel, visite le Purgatoire et l'Enfer, où il assiste à l'arrivée de Judas.

Satan, déçu dans ses desseins pervers, va trouver le Néant ; il lui rappelle que Dieu, dès les premiers jours, a condamné son œuvre, qui doit devenir en partie la proie du Néant. — Celui-ci va demander à Dieu l'accomplissement de cette promesse ; Dieu prononce ; Satan revient triomphant dans les enfers.

La dernière nuit du monde est venue ; Satan préside à une orgie universelle. Dieu donne en vain des avertissements nouveaux ; il brise le système planétaire; mais l'orgie redouble, et la Mort seule y met un terme. La terre elle-même est absorbée dans la conflagration de ses propres éléments, et l'humanité entière comparaît pour le jugement dernier. Anathel est sauvé. Satan refuse son pardon; il est précipité, avec tous les damnés, dans le puits de l'abîme qu'Abaddon scelle pour jamais sur eux.

Cette analyse, si sèche et si rapide qu'elle soit, doit suffire néanmoins à faire comprendre l'importance du sujet que la muse de M. Delpech a courageusement choisi; et, en même temps, l'intérêt puissant que présente un semblable poëme. — Car, ici, l'*action* n'est pas limitée à la vie d'un homme, législateur ou conquérant, au sort d'une ville, à l'histoire d'une époque. L'action, dans *Satan*, embrasse la destinée de l'humanité, depuis le jour où Dieu créa le monde jusques au jour fatalement prévu de la destruction de l'univers.

Cet immense poëme est écrit, d'un bout à l'autre, avec une verve dont le jet ne faiblit jamais. — L'auteur, pour les besoins de son œuvre, a mis à contribution l'histoire, la philosophie et la science. — Certains passages témoignent d'une érudition profonde ; mais, à la vérité, ce ne sont pas les plus heureux. Dans ces endroits beaucoup trop savants, il faut sonder le vers à plusieurs reprises pour saisir l'idée, et ce travail n'est pas du goût de tous les lecteurs. — L'érudition est l'ennemie mortelle de la poésie : M. Henri Delpech aurait dû s'en défier plus souvent.

L'auteur de *Satan*, par la nature de son sujet, s'est rencontré plus d'une fois avec le Dante, Milton, Klopstock, Alfred de Vigny, Soumet et

Reboul ; — c'était inévitable ; mais, disons-le à sa louange, il a su, pour peindre les mêmes situations, trouver des couleurs nouvelles et, même en rappelant des épisodes traités par ses devanciers, rester encore original.

La poésie de M. Henri Delpech, malgré sa forme éminemment épique, n'a rien emprunté à l'emphase de l'épopée traditionnelle ; et ce n'est pas à nos yeux son moindre mérite. — M. Henri Delpech, par son style, n'appartient à aucune école, ni vieille ni nouvelle. Il n'est ni classique ni romantique, ni réaliste ni fantaisiste ; il n'est ni le calque de Racine ni l'estompe de Hugo ; il est lui. — Et la preuve, la voici :

La Descente de Judas aux Enfers.

ABADDON.

« Voici l'Iscariote. Enfer, reçois son âme ! »

. . . . . .

Satan se recueillit, au fond de sa pensée.
Son égal en forfait, en malheur était là.
Il médita longtemps, longtemps il contempla
Ce front, où du Seigneur l'ire était amassée.

SATAN.

Je fis à Dieu la guerre, et tu me secondas ;
Satan, s'il n'était lui, voudrait être Judas !

O mon bien-aimé, fils de mon génie,
Mes bras sont ouverts pour te recevoir.
Pendant cinq mille ans tu fis mon espoir,
Tu fais maintenant ma joie infinie !
Esprit ferme et fier, cœur audacieux,
Comme moi formant un dessein sublime,
Tu vins t'attaquer au Maître des Cieux !
Je reconnais là le sang qui m'anime !

Je fis à Dieu la guerre, et tu me secondas ;
Satan, s'il n'était lui, voudrait être Judas !

Mais pourquoi ce souffle éteint sur ta bouche ?
Du Gethséinani pourquoi les pâleurs ?
On dirait le Christ, s'il était des pleurs,
S'il était des pleurs dans ton œil farouche ?
O mon bien-aimé, né pour tant souffrir...
Comme aux Oliviers, l'ombre est descendue...
L'Amitié vous cherche, et veut vous tr... bénir...
Maître, je vous baise, et je vous salue !

Je fis à Dieu la guerre, et tu me secondas ;
Satan, s'il n'était lui, voudrait être Judas !

Soudain, entremêlant les rigueurs et l'insulte,
Les démons vers Judas s'élancent en tumulte,
Prêts à jeter sur lui des liens animés,
De serpents bout à bout cruellement formés.

ABADDON.

« Réprimez vos fureurs, ô démons ! le supplice
» Des vulgaires mortels vous est seul réservé.
» Que nul de vous ne touche à ce grand réprouvé ;
» Il n'appartient qu'à moi de lui faire justice ! »

Et la foule s'écarte ; et, devant tous passant,
Judas murmure à tous : « Mes amis !... traître ? traître ?...

» Qui parle ainsi?... qui sait que j'ai trahi mon maître?...
» Avant de prononcer sur un forfait récent,
» De ses anciens forfaits que chacun se souvienne !
» Votre main, mes amis, votre main dans la mienne!...
» Qui veut mon amitié? Qui veut... — Le prix du sang?
» Arrière, Ombre du Christ ! Ombre du Christ, arrière!...
» Que viens-tu jusqu'ici poursuivre ma paupière!...
» J'ai vendu l'Innocent!... j'ai vendu l'Innocent ! »

Le chanvre pend encore au cou du suicide.
L'Eternel dans sa gauche a mis trente deniers ;
Sa main veut les jeter, mais dans sa main sordide,
Les deniers, malgré lui, demeurent prisonniers.

Sous un calme apparent son front qui se déplisse,
D'un mal — caché pour tous — ne porte plus l'indice.
Son châtiment est-il ou paisible ou cruel?
Nul, sauf lui-même et Dieu, ne le sait; — son supplice
Reste pour Satan même un mystère éternel.

Après cette citation, cher lecteur, tout commentaire sur la valeur poétique de *Satan* ne devient-il pas superflu? Le vers de M. Henri Delpech est jugé. — Le sentiment religieux domine dans cette épopée; il lui communique la chaleur, le mouvement et la vie ; et si l'auteur de *Satan* n'a pas doté la France du poëme épique qu'elle attend encore et qu'elle doit peut-être attendre toujours, il a du moins, inspiré par la muse chrétienne, élevé un poétique et glorieux monument à nos saintes croyances.

— Et maintenant que nous avons rendu justice à une œuvre consciencieuse et bonne, parlerons nous de cette littérature soldée dont nous avons maintes fois entretenu nos lecteurs? Nous l'eussions laissée en repos dans les bas lieux qu'elle affectionne, au milieu de ceux qui la paient, si elle eût voulu demeurer là où la parole sévère d'un illustre prélat vient de la rejeter. Mieux inspirée, elle n'eût point remué la poudre où elle se tord, et, justement flétrie, elle n'eût pas essayé ce triste sourire qui n'est qu'une grimace. Surtout elle eût gardé quelque contenance, et n'eût pas, en cherchant à tout ravaler à son niveau, montré que sa fierté ne s'élève pas au-dessus du salaire qu'on accorde pour toute chose — ou toute plume — qui se vend. Il y a longtemps que nous le savons, cette littérature se lasse de l'antichambre, elle veut monter au salon ; mais pour cela il lui faut perdre ce ton et ces allures qu'elle affecte, et cette insolence qui la conduit, dans son impuissance de mordre, à maculer d'un baiser hypocrite la main de son maître. — Détournons-nous de ce spectacle et remercions ici nos Évêques dont la grande voix fait échec à la révolution, à l'hérésie, à *Satan*. Dieu inspire visiblement leur plume sacrée; nos âmes s'émeuvent et prient à l'unisson des leurs ; et c'est avec vérité que Mgr de Nantes interprète les sentiments de notre *héroïque Bretagne* : Toute poitrine bretonne et vendéenne sent en ce moment battre avec orgueil et angoisse son cœur avant tout catholique.

Louis DE KERJEAN.

HISTOIRE

DE LA

CONSPIRATION DE PONTCALLEC

(1717-1720).

SUITE DE LA SECONDE PARTIE[1].

CHAPITRE IX.

L'Echafaud.

J'ai recherché avec soin tout le détail de cette lugubre journée du 26 mars 1720, qui vit tomber les quatre têtes de MM. de Pontcallec, de Montlouis, du Couédic, et Le Moyne de Talhouët. Je n'ai tenu pour indifférente aucune des circonstances propres à nous représenter la tragique physionomie de cette grande scène : n'est-ce pas là la pompe funèbre des quatre derniers martyrs de la liberté bretonne? Mais, dans une telle scène, l'appareil extérieur n'est que l'accessoire ; canons, piques, torches, échafaud ne sont que des décors ; juges, soldats, bourreaux, de simples comparses : les héros, ce sont les victimes ; sur elles se concentre tout l'intérêt. Quelles ont été leurs pensées, leurs sentiments, leurs paroles? de quel œil et de quel cœur ont-elles regardé la mort? Voilà ce qu'on veut connaître avant tout, et certes l'on a raison : c'est la mort qui juge la vie.

Si donc vous voulez savoir quelle fut la mort de ces quatre Bretons, immolés au ressentiment d'un ombrageux despotisme, vous trouverez satisfaction dans la relation suivante, qui nous fait voir, minute par

(1) Voir le chapitre VIII, t. IV, pages 29 et 54.

minute, la suite de leurs sentiments, de leurs paroles et de leurs actes, depuis l'instant de leur condamnation jusqu'à leur dernier soupir.

Ecrite par un prêtre, par un religieux, confesseur de l'un des quatre gentilshommes, et qui pendant tout ce temps ne les quitta pas une seconde, cette relation joint à une sincérité parfaite une autorité irréfragable. Je ne saurais me dispenser — tout le monde le sent — de produire ici ce solennel témoignage, rendu sur la tombe toute fraîche des quatre victimes du Régent. Le paraphraser serait une insigne maladresse; le tronquer ou l'abréger, une sorte de trahison envers nos martyrs ; il faut le citer en entier ; d'ailleurs, je l'affirme sans crainte, on le lira sans ennui.

Ce document a déjà été publié une fois dans le *Lycée armoricain*, en 1829, une seconde fois dans le livre *Bretagne et Vendée*, de M. Pitre Chevalier. Mais ces deux publications sont fautives et incomplètes, même en des points essentiels. Je me suis donc attaché à revoir le texte avec soin sur plusieurs exemplaires manuscrits, afin de le purger, autant que possible, de toute faute et de toute lacune. Je n'y joindrai nul commentaire, mais seulement quelques notes, çà et là, pour indiquer certains détails de la mise en scène, que le bon moine, tout occupé de la personne et surtout de l'âme des patients, n'a pas eu le temps de remarquer, et que j'ai appris d'ailleurs.

RELATION FIDÈLE

de tout ce qui s'est passé à la mort des quatre Gentilshommes qui eurent la tête tranchée à Nantes, le mardi de la Semaine Sainte, 26e Mars 1720 (écrite par le P. Nicolas de Tous-les-Saints, religieux du couvent des Carmes de Nantes.)

« Vous souhaitez, Monsieur (1), une relation fidèle de ce qui s'est passé à Nantes, le mardi de la Semaine Sainte 1720. Voilà, avec toute la sincérité possible, quels furent les derniers sentiments et les dernières paroles des quatre gentilshommes qui eurent la tête tranchée.

» Messieurs les commissaires de la Chambre Royale s'assemblèrent vers les cinq heures du matin. Leur séance ne finit et leur dîner ne com-

(1) Cette relation est sous forme de lettre écrite à un ami du Père Nicolas.

mença qu'à la demie après quatre heures du soir (1). M. de la Griollais, grand-prévost de Nantes, étoit venu avant quatre heures chez les RR. PP. Carmes demander, par ordre de la Chambre Royale, quatre confesseurs pour assister quatre gentilshommes à la mort. Les pères Pierre de Saint-François-Xavier; Mathieu de Sainte-Anne; Georges de Saint-Elisée, et Nicolas de Tous-les-Saints se rendirent au château de Nantes, conduits par M. de Gâtines, exempt de la maréchaussée. On les introduisit dans la chambre que MM. les commissaires venoient de quitter pour aller dîner, après avoir porté leur jugement. M. de la Griollais les avertit que quatre gentilshommes étoient condamnés à la mort, que leur arrêt devoit être exécuté sous deux heures, et qu'il ne falloit pas manquer de leur en donner avis, afin qu'ils prissent mieux leurs mesures en mettant ordre à leurs affaires et conscience.

» Un officier de la Chambre vint, un peu de temps après, dire aux quatre religieux que l'un d'eux entrât dans une petite chambre voisine. Le Père Pierre, comme le plus ancien, s'avança. Il aperçut en entrant M. le marquis de Pontcallec à genoux, à qui on finissoit de lire son arrêt de mort (2). La douleur qui le saisit lui fit répandre quelques larmes, mais il ne fit aucune résistance lorsque les exécuteurs lui lièrent les mains et le fouillèrent, dans toutes ses poches, sans lui

(1) Les commissaires étaient au château à cinq heures. mais leur délibération ne commença qu'à six. « A neuf heures, MM. de Mianne, commandants du château, firent mettre » sous les armes la garnison, composée d'environ 160 invalides; ils leur firent distribuer de la » poudre et du plomb; six pièces de canon de fonte de douze et de seize livres de balles » furent montées sur leurs affûts, chargées et pointées sur la ville; on fit sortir du château » tous ceux qui n'y demeuroient pas ou qui n'étoient pas de la suite de la Chambre Royale; » les portes du château furent fermées » A neuf heures, quatre compagnies de la maréchaussée, qui étaient alors à Nantes, arrivèrent aussi à cheval au château, mandées de la veille. A la vue de tous ces préparatifs, les habitants de Nantes devinèrent un arrêt sanglant, et presque tous les gentilshommes de cette ville en sortirent et allèrent à la campagne, pour n'être pas témoins de ce cruel spectacle. Ces détails, ainsi que le passage guillemeté, sont pris de la relation de Germain, huissier du Conseil d'Etat et de la Chambre Royale.

(2) Quand on alla avertir M. de Pontcallec de paraître devant les commissaires, il était au lit, où la fièvre le retenait depuis huit jours; il marqua quelque impatience, demanda si ce serait long, car il ignorait absolument que ce fût pour entendre sa sentence, et comme on lui répondit qu'il ferait bien, dans tous les cas, de se bien vêtir à cause de sa maladie, il envoya poudrer sa perruque chez le barbier, s'habilla assez longuement, avec une certaine recherche. Puis, voyant de sa fenêtre la cour du château pleine de soldats, il en demanda la cause; on lui dit qu'on attendait ce jour-là même le maréchal d'Estrées, gouverneur du château. Enfin il monta dans la salle des séances de la Chambre. Le tout, d'après la relation de Germain.

laisser autre chose que son mouchoir. Il fut dans l'instant conduit à la chapelle avec son confesseur : — « Pensez-vous, mon Père, lui dit-il » d'abord, que Dieu veuille bien me pardonner mes péchés? » Son confesseur lui proposa plusieurs motifs de confiance en la miséricorde infinie de Dieu; le marquis ajouta qu'il avoit toujours beaucoup compté sur la protection de la sainte Vierge.

» Les Pères Mathieu et Georges, destinés pour assister MM. de Montlouis et du Couédic, entendirent aussi les derniers mots de leurs arrêts quand on les leur signifia, et les suivirent dans la chapelle, quand, après leur avoir lié les mains et les avoir fouillés, on les y conduisit successivement. La frayeur des jugements de Dieu et le regret de l'avoir offensé furent les premiers sentiments que ces messieurs témoignèrent d'une manière fort chrétienne à leurs directeurs, qui n'omirent rien pour leur rendre tous les services qu'ils pouvoient attendre de leur charité.

» M. de Talhouët Le Moyne fut le dernier à qui on prononça l'arrêt de mort. Je fus introduit dans la chambre lorsque M. le greffier en lisoit les derniers mots. Il étoit pour lors à genoux, comme avoient été les trois autres messieurs. Immédiatement derrière lui étoient debout trois ou quatre exécuteurs. On me fit demeurer un peu plus loin. Il me semble voir encore M. de Talhouët se relever d'un air fort pensif, les yeux baissés, mais avec la plus grande tranquillité du monde, pendant que les exécuteurs lui lioient les mains et le fouilloient. On le conduisit ensuite dans la chapelle, et on me donna ordre de le suivre. Comme nous y entrions, M. le marquis de Pontcallec, qui n'avoit rien dit en voyant entrer MM. de Montlouis et du Couédic, s'écria : — « Ah! voilà bien un honnête homme que l'on fait mourir! » — Il vint l'embrasser, en disant : — « Ah! mon cher ami, quelle injustice! » — Puis, se tournant vers moi : — « Ah! Père, quelle injustice! » — M. de Talhouët lui répondit trop bas pour que je pusse l'entendre; je dis seulement alors : « Ah! Messieurs, ce que nous ne » pouvons empêcher, souffrons-le d'une manière grande, généreuse et » chrétienne : recevez de la main de Dieu, et non de la part des » hommes, la disgrâce qui vous est arrivée. »

» Comme M. de Pontcallec continuoit de parler un peu haut, M. de Montlouis et le Père Mathieu, qui étoient dans le confessionnal, le

prièrent de ne point interrompre ; c'est ce qui fit le retirer à main droite, au haut de la chapelle. Je fis alors, le mieux qu'il me fut possible, mon petit compliment à M. de Talhouët, d'un ton bas, pour ne point faire de peine à nos voisins : « La Providence me destine à vous rendre » service, monsieur, dans une occasion bien importante, mais bien » triste ; c'est pour moi bien de l'honneur, mais bien de l'affliction. » Puisque Jésus-Christ a bien voulu mourir pour nous, je mourrois » aussi très-volontiers, à mon tour, pour votre salut ; honorez-moi, » je vous prie, monsieur, de toute votre confiance : je ne la demande » que pour votre utilité. Ah ! monsieur, il faut mourir d'un grand cœur » pour celui qui est mort pour nous, et dans la même semaine qu'il » est mort. » M. de Talhouët me répondit qu'il regardoit comme une grande grâce de Dieu de mourir dans la Semaine Sainte, et me témoigna que je lui ferois toujours plaisir de lui parler de la Passion de Notre-Seigneur.

» Comme il me parut s'avancer vers moi, je pris la liberté de l'embrasser. J'ajoutay d'un ton plus hardy : « Oh ! monsieur, le monde » s'évanouit et s'enfuit loin de vous ; l'éternité s'avance et se pré- » sente à vous ; j'ay ordre de vous le dire monsieur : l'éternité, qui est » si longue, n'est éloignée de vous que de l'espace de deux heures. » Deux heures sont bien courtes, mais bien ménagées elles vous » procureront une éternité de gloire, de bonheur et de plaisir infinis. » Ne perdons donc pas un moment d'un temps sy précieux ; oublions » tout le monde, ne pensons plus qu'à Dieu, au Ciel et à l'éternité. » M. de Talhouët se mit à genoux pour commencer sa confession, qui étoit, disoit-il, toute prête, parce qu'il y avoit été depuis peu de temps ; mais comme M. de Pontcallec, quoiqu'il fût à l'autre bout de la chapelle, pour peu qu'il parlât, faisoit tout retentir, M. de Talhouët me dit : — « En vérité, le marquis parle si haut, que l'on ne s'entend » pas. » — Je le priai de s'asseoir et d'examiner un peu sa conscience, pendant que j'irois l'apaiser.

» M. de Pontcallec se plaignoit avec assez de modération, mais d'un accent de voix un peu élevé. Jamais je ne luy entendis prononcer aucuns jurements ny aucunes paroles injurieuses. Voicy à peu près ce qu'il disoit : — « Quelle injustice ! Lier les mains à des gentils- » hommes, cela ne se doit pas faire. Nous condamner à mort, sans

» jamais avoir tiré l'épée ny un seul coup de pistolet contre l'Etat! » Voilà donc cette Chambre Royale qu'on dit agir avec tant de douceur! Quelle douceur! Tant de fois on m'avait dit : — Pontcallec, » dis tout, déclare tout ce que tu sçais ; c'est le moyen de n'avoir point » de mal. J'ai fait tout ce qu'ils m'ont demandé, et ils ne tiennent pas » ce qu'ils m'ont promis. On me disoit dimanche que M. de Mianne » avoit entre ses mains la grâce de M. de Montlouis. Pourquoi donc » luy lier les mains et à nous aussi? Nous sommes donc les quatre » victimes, pendant qu'on en épargne tant d'autres plus coupables » que nous. » Il ne nommoit cependant personne.

» Toute la plainte de M. du Couédic étoit de s'écrier, de temps en temps:—« Seigneur, pardonnez-moy mes péchés! mon Dieu, sauvez » mon âme! » — M. de Montlouis garda toujours un profond silence, parce qu'il ne sortit point du confessionnal. Je m'avançai fort respectueusement vers M. de Pontcallec, et luy dis d'un ton assez bas, afin qu'il me répondit de même : « Ah! Monsieur, que je suis désolé de vous » voir dans une sy triste situation ; il me semble avoir eu autrefois » l'honneur de vous voir au collége de Rennes : ah! que ne puis-je, à » quel prix que ce soit, contribuer à votre consolation! » — « Ah! » mon père, me dit-il d'un ton et d'un air fort doux, nous sommes » condamnés injustement. » — « Eh! bien, Monsieur, repris-je, le Fils » de Dieu a bien voulu être condamné luy-même le plus injustement » du monde. Ce que je trouve de plus admirable dans tout le cours de sa » Passion, c'est qu'au milieu de toutes lès injustices et de tous les ou« trages qu'on lui faisoit, il gardoit toujours un profond silence, ce » qui a quelque chose de divin. C'est le propre des grandes âmes » d'étouffer courageusement toutes les plaintes inutiles. » Nous nous entretînmes ensemble tout bas et fort amiablement, M. de Pontcallec et moi, l'espace d'un *Miserere*. Son confesseur, qui entendoit tout ce que nous disions, se joignit à moy pour l'encourager et l'exhorter à un silence généreux. Nos exhortations eurent tout l'effet que nous souhaitions. Je me retiray en saluant MM. de Pontcallec et du Couédic, qui étoient sur le marchepied de l'autel. Ce dernier, voulant me rendre mon salut : — « Où est, dit-il, mon chapeau? Où sont nos chapeaux? » » — « Eh! qu'avons-nous affaire de chapeaux, répondit en souriant » M. de Pontcallec, l'on nous en ôtera bientôt le moule. »

« A peine fus-je de retour auprès de M. de Talhouet, pour enten-

dre sa confession, que M. de Pontcallec et M. du Couédic se mirent à genoux pour commencer la leur, ce qu'ils firent à différentes reprises. Comme il n'y avoit qu'une chaise pour M. de Talhouet et pour moi, je le fis toujours asseoir, excepté quand j'entendis sa confession à deux reprises, ou quand nous nous mettions à genoux tous deux pour faire ensemble quelques prières. Je passay le reste du temps à me promener d'un bout de la chapelle à l'autre, en ruminant ce que je pourrois dire de plus touchant à M. de Talhouët pour l'animer et le consoler. A mesure qu'il me venoit quelques pensées, j'allois les lui suggérer, et puis je me repromenois. Il m'écoutoit toujours avec bien de l'attention. Après avoir entendu sa confession, je lui demanday si je pouvois luy rendre quelques services en écrivant à quelqu'un de sa famille ou de sa connoissance. Il me pria d'écrire à M^me^ de Talhouët, son épouse, et me répéta deux ou trois fois son adresse, crainte que je l'oubliasse. Environ demy-quart d'heure après, je luy dis qu'il falloit s'armer de patience, de courage et de résignation contre les approches de la mort; que si la vue d'une mort prochaine luy causoit quelques alarmes, il falloit se remettre devant les yeux Jésus-Christ au Jardin-des-Olives, plongé dans une tristesse mortelle et une sueur de sang à la vue du calice de sa Passion, mais qui, malgré des impressions si terribles, protesta généreusement plusieurs fois à son Père qu'il ne demandoit autre chose que l'accomplissement de sa sainte volonté, par ces paroles : *Verumtamen, Pater, non mea voluntas sed tua fiat.* M. de Talhouët me répondit qu'il n'étoit pas tant affligé de mourir que de laisser une pauvre femme désolée avec des enfants sans aucune ressource; et il répéta ces mots : « Sans aucune ressource! » avec ceux-ci après : « *Pater, non mea voluntas sed tua fiat.* » Je luy représentay que Jésus-Christ dans la croix avoit été extrêmement affligé de la désolation de sa sainte Mère qu'il voyait présente, comme elle-même l'avoit été de la mort de son divin Fils : « Unissez, lui dis-je, votre affliction à » celle de Jésus et de Marie sur le Calvaire; recommandez leur ma» dame votre épouse et messieurs vos enfants; ils ne perdront pas » leur Père qui est dans les Cieux. Vous-même, en y allant devant eux, » leur servirez de puissant intercesseur auprès de Dieu; il est le pro» tecteur des veuves et des orphelins. »

Nous fîmes ensemble une prière : — « N'écrivez point d'abord à mon

» épouse, me dit-il, parce que je crains qu'en recevant la nouvelle de » ma mort elle meure de douleur, d'autant plus que c'est elle qui est » cause que je suis icy ; cause innocente ! elle croyoit bien faire, aussy » bien que tous mes amis qui me conseillèrent comme elle de me » rendre, parce qu'ils s'imaginoient que le prince Régent ne deman- » doit qu'une soumission. » Il m'enjoignit en même temps d'écrire à » Madame de Sainte-Catherine, religieuse hospitalière à Guéméné, dans l'espérance qu'elle prendroit toutes les mesures et précautions pour disposer peu à peu Madame de Talhouët à une sy triste nouvelle.

» Pendant que j'inspirois à mon pénitent différents motifs de bien souffrir, différentes pensées pieuses et des aspirations vers le Ciel, je dis par hazard ces mots : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.* Je fus agréablement surpris de voir qu'au lieu de répéter ces mots comme il avoit coutume de répéter les mots et les prières que je luy insinuois, il continua par cœur ce psaume jusqu'à la fin, avec autant de présence d'esprit que l'auroit pu faire l'homme le plus tranquille.

» Vers ce temps, M. de la Griollais, grand-prévost, entra dans la chapelle, tenant d'une main un encrier avec des plumes, et de l'autre du papier blanc ; il me dit tout bas qu'il étoit à propos de sçavoir si ces quatre messieurs avoient quelques dettes, soit à l'Eglise, soit à quelques particuliers, parce que l'on écriroit les premières sur le papier commun, les secondes sur le papier timbré, pour que les formalités de justice fussent mieux observées. Il resta par prudence auprès de la porte en dedans, et m'enjoignit d'aller faire de sa part cette proposition à ces messieurs. J'allay d'abord à M. de Pontcallec ; mais son confesseur étant assez proche de luy, après avoir fait une profonde inclination au marquis, je dis comme en confidence au confesseur, mais d'un ton assez distinct pour que le marquis pût l'entendre : « Voilà » M. de la Griollais, grand-prévost, qui vient d'entrer ; il ne vient icy » que pour faire plaisir à ces messieurs, qu'il prie de déclarer s'ils ont » quelques dettes ; il y va de l'honneur et de la conscience de ces » messieurs de les déclarer ; ils ont tous trop de cœur et de piété pour » ne pas le faire volontiers ; faites-en la proposition à M. de Pont- » callec. »

» J'avançay quatre à cinq pas pour dire à peu près la même chose

à M. du Couédic et à son confesseur tout à la fois, parce que tous les deux se tenoient debout, appuyés sur la cornière de l'autel, et se joignoient de si près qu'on ne pouvoit parler à l'un sans parler à l'autre.

» Comme je descendois au bas de la chapelle, je vis M. de la Griollais et M. de Pontcallec se saluer mutuellement avec toutes sortes de civilités. Le père Mathieu, confesseur de M. de Montlouis, vint en même temps à ma rencontre, et me dit : « Si votre pénitent a quelques » dettes, il est de son honneur et de sa conscience de les déclarer. Parlez » luy-en : Monsieur le grand-prévost s'offre de les écrire et de les faire » payer. » Le Père retourna aussitôt vers son pénitent ; ils ne tardèrent pas à me venir demander tous deux le nom de M. le prévost. Je le leur dis, aussy bien que le sujet de sa venue. M. de Talhouët au lieu d'aller, comme firent les autres et comme je l'y invitois, parler luy-même à M. de la Griollais, me témoigna qu'il ne souhaitoit plus parler à personne qu'à moy, et me chargea de dire à ce monsieur qu'il ne se souvenoit pas de rien devoir à personne qui ne fût connu de madame son épouse, qui ne manqueroit pas de payer aussi exactement que luy-même.

» Dans cette première visite, M. de la Griollais écrivit assez confusément sur un même papier ce que ces messieurs luy dirent confusément eux-mêmes. Il les salua tous, chacun en particulier. Comme il en agissoit avec eux d'une manière fort civile, il en reçut aussy toutes sortes d'honnêtetés. Je ne pus, dès lors, me dispenser de luy dire tout bas que j'étois charmé des dispositions sagement chrétiennes où je voyois M. de Talhouët. Il souhaita lui parler un moment luy-même ; mais, après que ce monsieur luy eût dit fort tranquillement qu'il s'appeloit de Talhouët Le Moyne, et que, comme il l'avoit déclaré, il ne se souvenoit pas devoir rien à personne qui ne fût connu à son épouse, qui ne manqueroit pas de payer tout, M. de la Griollais sortit et ne tarda pas à revenir.

» Il me donna commission d'aller demander à ces messieurs s'ils avoient quelques arrangements particuliers à mettre dans leurs affaires temporelles. M. de Pontcallec répondit, d'un ton un peu élevé : « Deux » heures pour mettre ordre à toutes nos affaires temporelles et à notre » conscience ! N'est-il pas vrai, Monsieur de la Griollais, que les

» Turcs nous donneroient plus de temps? » — « Pour moi; reprit » M. du Couédic, il me faudroit pour le moins huit jours, afin de » mettre à mes affaires tout l'ordre que je dois; mais que nòtre arrêt » porte du moins vingt-quatre heures, et je feray toute la diligence » possible. » — « Pourvu que j'achève ma confession générale, dit M. de » Montlouis, je seray content; mais ce n'est pas trop d'une nuit » pour la bien faire. »

» M. de la Griollais, rempli de charité et de politesse, pour ne point faire peine à ces messieurs, parut fort approuver ce qu'ils disoient, et se chargea d'en faire le rapport à M. de Châteauneuf et de l'appuyer de tout son pouvoir. Il avoit un peu auparavant témoigné être fort mécontent de la manière d'agir des exécuteurs, qui avoient osé fouiller ces quatre messieurs pour leur enlever tout ce qu'ils avoient dans leurs poches. Il les pria même de déclarer, chacun en particulier, combien on leur avoit pris, avec promesse d'en faire sa plainte pour qu'on leur rendit. Il écrivit sur un papier qu'il avoit été pris vingt pistoles dans la poche de M. de Montlouis, deux louis d'or et sept écus à M. de Talhouët, cinq ou six écus à M. du Couédic. Pendant que M. de la Griollais s'absenta pour porter sa requête et sa plainte à MM. les commissaires de la Chambre Royale, j'allay dire à M. de Talhouët, toujours retiré en prières au bas de la chapelle, qu'ils avoient quelques espérances de voir le lendemain, parce que M. le grand-prévost étoit allé, à la prière des trois autres messieurs, vers MM. les Commissaires solliciter un jour de délai; mais, au lieu de se réjouir, comme je l'espérois, de cette nouvelle, il me répondit en jetant un grand soupir : « Hélas! mon père, » ce délai ne serviroit-il point de piége au démon pour nous perdre? » Pour moy, je suis tout prêt : pourquoy attendre à demain à mourir ? »

» Je le félicitay sur une aussi heureuse disposition, et de ce qu'il imitoit en cela Jésus-Christ, qui désiroit ardemment sa Passion et sa mort longtemps avant qu'elle arrivât. Il me dit alors que madame de Talhouët n'ignoroit qu'une seule de ses dettes, qui était de cinquante écus, dûs depuis longtemps à son frère, officier dans les troupes; mais qu'il n'étoit pas nécessaire d'en rien dire à M. de la Griollais, parce que madame de Talhouët ne manqueroit pas de les payer au moindre avis que je luy en donnerois. Je me vis alors un peu embarrassé : la parfaite confiance que M. de Talhouët témoignoit pour son épouse ne me laissoit

aucun doute de son zèle à payer ses dettes; mais la crainte de la confiscation de ses biens me fit appréhender qu'elle ne fût hors d'état de le faire, et que manquant à être déclarées à M. de la Griollais elles ne manquassent aussi d'être payées, surtout celle de son frère, officier dans les troupes. Dans le moment que je me promenois en rêvant sur cette difficulté, M. de la Griollais rentra, et me dit d'aller demander à ces messieurs en quel endroit ils souhaitoient d'être enterrés. Je vis bien que c'étoit leur dire en termes couverts : « Votre requête est reje-» tée, il faut mourir sans délai. » Cependant M. de la Griollais, pour s'exempter de donner aucune réponse précise et claire qui pût alarmer ces messieurs, leur dit assez haut qu'il étoit venu transcrire au net sur du papier timbré ce qu'il n'avoit écrit pour chacun d'eux que confusément sur un papier commun. Pendant que je faisois mes tours, il se mit à écrire sur le prie-Dieu de la chapelle, à main gauche, près de M. du Couédic. Je fus ensuite demander à M. de Pontcallec s'il y avoit à Nantes quelques enfeux ou église particulière où il désiroit être inhumé, il déclara aussitôt : « Je veux être enterré dans l'église des » Pères Carmes de Nantes, et je prie monsieur le greffier de leur » donner trente pistoles de mon argent pour prier Dieu pour moy. » » M. du Couédic me répondit, quand je luy fis une semblable demande: » Hélas! mon Père, pourvu que mon âme soit bien, que l'on mètte » mon corps où l'on voudra. »

» En retournant vers le bas de la chapelle, j'aperçus M. de la Griollais, qui étoit dans une posture fort gênée, tenant d'une main un chandelier et un encrier, et écrivant de l'autre. Je lui tins le chandelier tandis que je le consultais tout bas sur la dette de cinquante écus que M. de Talhouët m'avoit déclarée, qu'il jugea à propos de mettre en écrit sur ses papiers. Voici ce que je luy dictay de sa part et qu'il eut la bonté d'écrire : « Premièrement, M. de Talhouët Le Moyne abandonne » entièrement le soin de ses affaires temporelles et de ses enfants à la » disposition de sa chère épouse. Secondement, il ne se souvient de » rien devoir qui luy soit inconnu, que la somme de cinquante écus qu'il » doit depuis longtemps à Monsieur son frère, officier dans les troupes.» Je fis signe ensuite à l'un des quatre gardes ou archers, qui étoient au milieu de la chapelle, de venir tenir le flambeau auprès de M. de la Griollais qui continuoit d'écrire. Comme M. de Montlouis étoit au

confessionnal, je dis à son confesseur de luy demander son intention pour le lieu de sa sépulture, et j'allay faire la même demande à M. de Talhouët, qui me dit n'avoir aucune connoissance particulière à Nantes, et me fit à peu près la même réponse que M. du Couédic. Je me retirois pour en venir faire mon rapport, lorsqu'un des gardes m'avertit que M. de Talhouët m'appeloit; je revins : « Je souhaite, dit-il alors, mon » Père, être enterré dans votre église, parce que j'ai beaucoup de » confiance dans la sainte Vierge, qui y est spécialement honorée; et » quand on rendra l'argent qu'on m'a pris, retenez les deux louis » d'or; pour les sept écus.... (il demeura un peu pensif) employez- » les à faire des prières chez vous. » Après lui avoir dit quelque chose touchant la dévotion qu'il avoit à la sainte Vierge, reine du ciel, de la terre, des anges et des hommes pendant toute l'éternité, j'allay prier M. de la Griollais d'ajouter ce troisième article au billet de M. de Talhouët : « Il a déclaré de son propre mouvement qu'il souhaitoit » être enterré dans l'église des Carmes de Nantes, et que, pour faire » des prières à son intention, on leur donnât les deux louis d'or et les » sept écus qu'il avoit sur luy quand on luy prononça son arrêt de mort.»

« Le confesseur de M. de Montlouis vint aussy rapporter qu'il désiroit d'être enterré chez les Carmes. M. de la Griollais dit alors un peu haut : « En voilà donc trois qui demandent à être inhumez dans » votre église. Monsieur du Couédic, déterminez-vous : l'église des » RR. PP. Carmes est une des plus belles de la ville de Nantes. » M. du Couédic répondit aussitôt : « Je vous prie, Monsieur, que l'on » ne me sépare pas des autres; j'ai trois louis d'or dans une veste qui » est dans ma chambre; qu'on les donne aux Pères pour prier Dieu » pour moi. » — Peut-être parloit-il des Carmes en général; peut-être aussy parloit-il du confesseur en particulier. — M. de Montlouis dit aussy à M. de la Griollais qu'il avoit déposé cent trente-quatre livres entre les mains de M. de Mianne, qu'il souhaitoit qu'on les donnât aux Pères Carmes pour son enterrement et pour des prières à son intention; il demanda de plus que son chien couchant, qui étoit chez M. de Lépinay, fût donné à M. de Mianne. M. de la Griollais, après avoir achevé d'écrire, sortit, et revint un moment après, pour la dernière fois. Il étoit botté et tout prêt à monter à cheval. En entrant, il déclara que M. de Châteauneuf différoit l'exécution d'une demi-heure, parce

que les deux heures prescrites par la Chambre Royale étoient expirées (1) et au-delà. Ensuite, après avoir doucement représenté à ces messieurs que toutes les loix et ordonnances vouloient qu'un arrêt de mort fût exécuté le jour même qu'il est prononcé, il se retira. Vers ce temps-là, M. de Talhouët se ressouvint qu'il devoit un port de lettre, et me pria de le dire à M. de la Griollais. « C'est une bagatelle, » lui dis-je. » — « Cela est vrai, me répliqua-t-il ; mais il ne faut » pas faire le moindre tort à personne. Les sept écus, ajouta-t-il, » que les exécuteurs m'ont pris, je les avois reçus en prêt ou en don » de M. de Villeneuve-Kersulien ; mandez-le à mon épouse, sur votre » témoignage elle ne manquera pas de les rendre, en cas qu'il les » demande. Vous me ferez bien plaisir, ajouta-t-il, de faire une visite » à ce monsieur pour luy marquer ma reconnaissance. »

» Une demi-heure après, les trois exécuteurs entrèrent dans la chapelle. Le principal fit le mieux qu'il put une espèce de compliment ou d'excuse à M. de Pontcallec. Il serra ensuite les liens dont ses mains étoient attachées. M. de Pontcallec dit alors que cela étoit fort inutile, et qu'il iroit tranquillement à l'échafaud, sans avoir les mains liées. Sur ce que l'exécuteur lui représenta que c'étoit à regret qu'il luy faisoit cette peine, mais que son devoir l'y obligeoit : « Fais donc ! » dit froidement le marquis. L'exécuteur alla pour en faire autant à M. du Couédic ; mais l'ayant trouvé assez serré, il ne le toucha pas. Ce fut alors que M. du

(1) L'autorité militaire mit ces deux heures à profit pour prendre les dispositions suivantes. A cinq heures du soir « les portes de la ville furent fermées ; on fit défiler le » régiment de Saint-Simon (infanterie) à la place du Bouffay. Il fit sortir le peu de monde » qui s'y trouva, et en occupa toutes les avenues de coin de rue en coin de rue depuis le » château, et celles de cette place furent de plus barrées par des charrettes ; on laissa seulement un peu d'espace à celle par où devoient passer les condamnés. M. de Mianne fils, » commandant dans la ville en l'absence de M. de Croissy-Colbert, vint à la tête de huit » gardes de M. le maréchal d'Estrées, fit dresser l'échafaud, ensuite monta dans la chambre » criminelle du Présidial de Nantes qui donne sur cette place. Peu de temps après, le rapporteur (M. Brunet d'Evry) arriva aussi dans la chambre criminelle. Il étoit venu dans » sa chaise à porteurs, escorté par un exempt et quatre gardes de la Chambre Royale à » pied, la bayonnette au bout du fusil. » (*Relation de Germain.*) Le Présidial occupait les bâtiments de l'ancienne forteresse du Bouffay, où se trouvaient aussi les prisons ordinaires de Nantes. Cette ancienne forteresse formait le côté ouest de la place du Bouffay, qui était alors bordée, au sud, par les remparts de la ville et par l'hôtel des Monnaies, dont la façade, en se prolongeant vers l'est, formait le côté méridional d'une petite rue, dite rue de la Monnaie, débouchant à l'angle sud-est de la place du Bouffay, et par où le cortége des condamnés de 1720 arriva sur cette place, comme on le verra plus loin.

Couédic s'écria pour la première fois : « O monde trompeur! quel » malheur! Après vingt-huit ans de services, voilà donc ma récom- » pense! J'ai de moy-mème exposé mille fois ma tête pour le Prince; » aujourd'hui, il me la fait trancher sur un échafaud. » L'exécuteur s'avança vers M. de Talhouët; mais quand je luy dis d'un ton un peu chagrin : « Il a les mains assez liées! » il s'en retourna vers le haut de la chapelle, sans venir jusqu'à nous.

» M. de Montlouis, dont la confession ne finissoit point, retarda notre sortie encore près de demi-quart d'heure, que j'employai à animer M. de Talhouët, en lui représentant les dispositions extérieures et intérieures de Jésus-Christ, conduit à quatre différents tribunaux, au Calvaire et par les rues de Jérusalem. Après cela nous sortîmes enfin (1) et marchâmes jusques à la place du Bouffay, dans cet ordre : M. de Pontcallec le premier, ensuite M. du Couédic, puis M. de Talhouët, et enfin M. de Montlouis; chacun de ces messieurs avoit son confesseur à sa gauche, pour l'entretenir et le consoler; un des exécuteurs marchoit après M. de Pontcallec, l'autre après M. du Couédic, le troisième après M. de Montlouis. Ce dernier, en descendant l'escalier du château, leva les yeux vers une fenêtre ou étoit madame son épouse, et lui dit fort tendrement : « Adieu, ma chère femme, adieu! je vais mourir. » Je

(1) « A huit heures et demie, les condamnés sortirent du château. D'abord étoient huit » gardes de la Chambre Royale, sur leurs chevaux, deux à deux, chacun un flambeau à la » main, ayant leur lieutenant à leur tête. Venoit après M. de Pontcallec, à pied, ayant d'un » côté un Carme et de l'autre un valet de l'exécuteur, aussi à pied; puis, M. du Couédic, » M. de Talhouët et M. de Montlouis, de même. Les condamnés étoient bordés des deux » côtés de huit invalides du château, à pied et chacun son fusil sur l'épaule. Après étoit le » greffier, à cheval et en robe, au milieu de deux huissiers des requêtes de l'Hôtel et de la » Commission (ou Chambre Royale), aussi à cheval et en robe. Derrière eux suivoit à » cheval le prévôt des gardes de la Chambre, et la maréchaussée de Bretagne, au nombre » de seize hommes à cheval, chacun un flambeau à la main, fermoit la marche. » (*Relation de Germain.*) Il résulte de cette description faite par Germain, que ledit Germain, qui n'était pas huissier des requêtes de l'Hôtel, mais huissier au Conseil d'Etat et privé du Roi (charge d'ailleurs plus relevée que l'autre) ne faisait pas partie du cortége et, par conséquent, n'assista point à l'exécution : ce point est important à noter. — Une lettre, écrite le lendemain du supplice, par un gentilhomme qui n'avait pu sortir de la ville à cause de la fermeture des portes, et qui vit l'exécution des fenêtres d'une maison de la place du Bouffay, remarque que les condamnés avaient la tête nue et chacun un crucifix à la main. Cette lettre se trouve aujourd'hui aux Archives départementales des Côtes-du-Nord; j'en dois une copie à l'obligeance de mon excellent confrère M. Gaultier du Motlay.

l'entendis luy répondre avec beaucoup de larmes et de cris, mais je ne distinguay pas les paroles (1).

» A peine fûmes-nous sortis du château, que l'on fit halte, pendant que M. le greffier de la Chambre Royale lisoit tout haut un papier, en faisant prononcer à l'exécuteur les mêmes paroles que luy; puis après, la marche recommença.— « Vous voyez, mon Père, me dit M. de » Talhouët, que nous nous laissons conduire comme des agneaux à » la boucherie. » — « C'est en cela, lui répliquay-je, monsieur, que » vous vous rendez plus semblable au Fils de Dieu. Il pouvoit d'une » seule parole renverser et anéantir tous ses ennemis, mais il savoit » qu'il étoit plus digne de luy de faire éclater sa patience que sa force. » Il y a plus de mérite devant Dieu et plus de gloire et de générosité » devant les hommes à supporter courageusement le mal qu'à le » repousser avec impatience. » Quelques moments après, les cris et les gémissements du peuple, que nous entendions, me donnèrent occasion de luy dire : « Ah ! monsieur, on plaint votre sort, et on » ne plaignoit pas celuy de Jésus-Christ dans sa Passion. On ne vous » conduit pas comme on faisoit le Fils de Dieu dans les rues de Jéru- » salem. » — « Ah ! quelle différence, s'écria-t-il, entre luy et moy ! » Que d'insultes mériterois-je pour mes péchés ! » Il me protesta plusieurs fois qu'il n'avoit pas dans le cœur le moindre ressentiment de haine contre ceux qui le faisoient mourir ni contre personne. Il produisit pendant la marche plusieurs actes de foy, d'espérance et de charité, de contrition et de résignation, et récita encore plusieurs versets du *Miserere*. Comme nous entrions dans la place du Bouffay : » C'est icy, mon Père, me dit-il, c'est icy notre Calvaire. » — « Oui, » monsieur, c'est icy votre Calvaire, lui répliquay-je, c'est icy que

(1) L'huissier Germain rapporte ce trait avec un peu plus de détail : « Quand le cortége » sortit du château, Mme de Montlouis, qui y étoit prisonnière et dont les fenêtres non » grillées donnoient sur la cour, fit des *hurlements épouvantables* en voyant passer » son époux. Elle lui cria : « Adieu, mon cher mari, je ne vous verrai plus ! » Elle voulut » se précipiter d'un troisième étage ; Mme de Mellac Hervieux, qui étoit prisonnière avec » elle, l'en empêcha. M. de Montlouis se retourna à ses cris, répartit sans s'émouvoir : « Adieu, ma femme, adieu ! » et continua sa marche avec une constance plus qu'humaine. » Au lieu de cette stoïque froideur, tant admirée de l'huissier, le P. Nicolas atteste que M. de Montlouis parla à sa femme « fort tendrement, » et c'est bien plus vraisemblable. — La lettre des Archives des Côtes-du-Nord rapporte qu'après ces adieux, Mme de Montlouis « tomba aussitôt évanouie et est depuis très-mal. »

» vous devez quitter la terre pour aller au ciel ; les cieux sont déjà » ouverts pour vous recevoir, si vous souffrez bien généreusement » et bien chrétiennement. Dites à Dieu, notre Père céleste, mais d'un » grand cœur : *Pater, fiat voluntas tua, sicut in cælo et in terrâ.* »

» Plus nous avancions et plus nous découvrions de soldats, c'est ce qui me fit luy dire : « Il y a infiniment plus d'anges qui vous attendent » et vous recevront avec joie dans le Ciel, qu'il n'y a de soldats pour » être témoins de votre départ. » Il répéta plusieurs fois avec bien du ressentiment : « *Pater, fiat voluntas tua.* »

» On nous plaça comme en file à douze ou quinze pas de l'échafaud, que nous voyions de côté. M. du Couédic se trouva le plus avancé, M. de Talhouët le touchoit, M. de Pontcallec touchoit presque M. de Talhouët, et M. de Montlouis étoit un peu à l'écart, et plus bas, assez proche, M. le greffier, qui étoit à cheval à la tête de plusieurs cavaliers et qui faisoit encore répéter les paroles de l'écrit à l'exécuteur. M. du Couédic, considérant l'échafaud, s'écria encore une fois : — « O monde » trompeur! quel malheur ! après vingt-huit ans de services, voilà » donc ma récompense! » Son confesseur et moy nous le consolâmes le mieux qu'il nous fut possible, en le priant de faire attention aux récompenses éternelles. M. de la Griollais m'envoya dire par son exempt, M. de Gâtines, qu'il falloit tâcher d'empêcher ces quatre messieurs d'avoir la vue sur l'échafaud. M. du Couédic et M. de Talhouët y tournèrent le dos, à la première prière que nous leur en fîmes. M. de Pontcallec, malgré les instances de son confesseur et les miennes, le regardoit toujours en nous disant : « Ah ! mes Pères, « quel étrange spectacle ! » — L'exécuteur ayant demandé à M. de la Griollais par lequel il commenceroit, il luy dit de les prendre au hasard, mais que M. de Pontcallec restât le dernier, parce qu'il ne paraissoit pas si bien préparé que les autres (1). Il s'adressa à celui qui

(1) Germain prétend que M. de Pontcallec fut exécuté en dernier lieu parce qu'on attendait sa grâce, et que le président de la Chambre Royale « envoya même sur la route de » Paris voir s'il ne viendroit point quelque courrier qui l'apportât. » Si le fait est vrai, il prouve jusqu'à l'évidence que le sort de Pontcallec était connu à Paris avant la sentence de Nantes; autrement l'on n'aurait pu attendre de Paris, à huit heures et demie du soir, la grâce d'un individu condamné à Nantes quatre heures plus tôt. Donc l'arrêt avait été envoyé tout fait de Paris aux Commissaires et ces simulacres de juges ne firent entre eux qu'un simulacre de délibération : comédie et tragédie en même temps.

se trouva le plus proche ; c'étoit M. de Montlouis, qui luy dit : « Pour-» quoy moy le premier ? » L'exécuteur lui dit là-dessus qu'il en souffriroit moins (1); mais son confesseur l'exhorta à regarder en tout la volonté de Dieu et à l'accomplir généreusement. Il alla aussitôt dire adieu aux trois autres et les embrassa ; ils se firent tous quatre leurs adieux, et réciproquement ils s'embrassèrent pour la dernière fois, autant que le pouvoient des personnes qui avoient les mains liées. L'exécuteur monta le premier sur l'échafaud, le patient ensuite, et le confesseur le dernier. M. de Montlouis fit toujours paroître beaucoup de fermeté, de piété, et de résignation. Quand je le vis prêt à s'agenouiller auprès du poteau, je dis un peu haut : « *Sancta Maria, mater* » *Dei, ora pro nobis.* » Je ne prononçay que les quatre premiers mots, M. de Talhouët et M. du Couédic continuèrent avec moy, et le dernier ajouta tout le *Salve Regina*, en regardant tantôt le ciel tantôt son confesseur ou moy, d'un ton de voix ferme, mais fort attentif. M. de Talhouët disoit en même temps la même prière, les yeux baissés et d'un ton plus bas.

» Aussitôt que M. de Montlouis eut reçu le coup mortel, je dis un peu fermement : « Ah ! Messieurs, ah ! Messieurs, il est déjà dans » le Ciel! le temps des douleurs est déjà passé pour luy, il jouit de la » gloire où Dieu vous appelle. » Les pères Pierre et Georges dirent à peu près la même chose à leurs pénitents. Un des exécuteurs étant venu avertir M. de Talhouët de monter sur l'échafaud, il me dit d'un air qui marquoit également de la tendresse et de la franchise : « Allons, » mon Père, allons! » Je lui demanday en le suivant s'il n'avoit rien sur sa conscience qui lui fit peine, il me répondit que non. Dès qu'il eut les mains déliées, il dépouilla tranquillement lui-même son habit

(1) Cet exécuteur était le bourreau de Nantes ; il s'appelait Chaumont. « Dès la fin de la » semaine de Passion, on lui avoit demandé s'il avoit un sabre et s'il avoit déjà coupé des tê-» tes. Sur ce qu'il répondit que non, et que d'ailleurs on sut que le sabre des exécutions » étoit au Parlement de Rennes, juge ordinaire des gentilshommes, on ne trouva pas à pro-» pos de le demander au greffier du Parlement, mais on dit à l'exécuteur de se pourvoir » d'un instrument propre à couper des têtes sans faire languir, et de ne pas s'éloigner de » quelques jours, afin qu'on le trouvât quand on en auroit besoin. » Ce bourreau novice, qui n'avait pas encore coupé de têtes, abattit celles des quatre gentilshommes avec une doloire, sorte de grande hache, sur laquelle son valet frappait à coups de maillet quand le coup de doloire n'avait pas suffi à détacher entièrement le col du patient. (*Relation de Germain.*)

et sa veste ; mais quand l'exécuteur, pour faire tomber sa chemise au bas des épaules, la déchira un peu assez doucement devant l'estomac, mon cher pénitent me parut un peu frémir. Je tâchay de le rassurer, en l'exhortant à consommer bien généreusement son sacrifice et à élever son cœur vers le Ciel. Il cria pour lors avec les larmes aux yeux et d'une voix tremblante, mais fort distincte, à tous les assistants : « Ah ! Messieurs, priez Dieu pour moy ! » J'en vis plusieurs ôter leurs chapeaux et crier : « Oui, Monsieur, nous le ferons. » Et, se mettant à genoux auprès du poteau, il recommanda son âme à Dieu avec une grande ferveur, et prononça plusieurs fois : « *Jesus*, *Maria*, » Jésus, soyez-moy Jésus ! » et il mourut en prononçant ces mots.

» Vous savez, Monsieur, qu'il y avoit sur l'échafaud trois exécuteurs ; celui qui devoit donner le coup mortel étoit à la gauche du patient ; l'autre, qui devoit achever de couper les peaux qui pouvaient rester, étoit à la droite ; le troisième tenoit avec les deux mains la tête du patient pour l'empêcher de varier et l'attirer à luy. Le saisissement qui me surprit à la vue du corps de M. de Montlouis étendu sur l'autre bord de l'échafaud, et le désir d'être toujours sous les yeux de M. de Talhouët, fit que je me mis à côté du troisième exécuteur ; cette situation fut cause que les deux jugulaires, ouvertes comme deux pompes, me couvrirent de sang le visage et la chappe. Je descendis aussitôt de l'échafaud, sans faire réflexion sur le triste équipage où j'étois ; j'accourus vers MM. de Pontcallec et du Couédic et leur criay en les abordant : « Ah ! Messieurs, que je suis édifié ! ah ! la belle » mort ! jamais je ne vis de mort plus chrétienne ; il est mort en pro- » nonçant le nom adorable de Jésus, et je puis assurer qu'il l'a bien » imité. » M. de Pontcallec me répondit : « Le vôtre, mon Père, étoit » le plus honnête homme du monde ; ils étoient tous trois fort hon- » nêtes gens ; mais où trouver au monde un plus honnête homme que » l'étoit M. de Talhouët ? » — Ah ! Monsieur, lui répliquay-je tout » hors de moy-même, imitez-le donc, imitez sa générosité à souffrir » chrétiennement. »

» Pendant que le Père Pierre luy inspiroit des sentiments fort chrétiens sur la patience et le pardon des injures, le Père Georges m'avertit que j'avois le visage et la chappe ensanglantés. En m'essuyant je vis M. du Couédic monter sur l'échafaud, s'y mettre un peu de temps

à genoux avant de se déshabiller, pour offrir à Dieu son sacrifice ; je me tournay encore vers M. de Pontcallec, en lui disant de nouveau : » Ah ! Monsieur, imitez votre cher amy ; imitez sa résignation et sa » générosité à mourir chrétiennement ; ou plutôt imitez Jésus-Christ, » le grand modèle des chrétiens. Il ne faisoit d'attention à ceux qui » l'affligeoient que pour leur pardonner ; sa principale attention étoit » de recevoir les tourments de la main de Dieu et de lui recommander » son âme : *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum.* Il ne » l'appelle pas son Dieu, mais son père, *Pater.* » M. de Pontcallec m'interrompit : — « Dieu, dit-il, est notre père, qui est dans les Cieux. » — « Oui, Monsieur, lui répliquai-je, Dieu est notre bon père ; il vous » tend les bras, mettez donc toute votre confiance en lui. » Il répéta fort tranquillement et bien attentivement ces mots : « *Pater, in* » *manus tuas commendo spiritum meum.* »

» Dans ce moment, j'entendis M. du Couédic dire plusieurs fois : » *Jesus, Maria, credo,* » et je le vis en même temps recevoir le coup de mort. M. de Pontcallec, qui ne voulut jamais perdre de vue les trois messieurs décapités avant luy, se tourna pour lors vers M. le greffier à de la Chambre Royale et luy dit d'un ton assez élevé, parce qu'il étoit un peu éloigné : — « Monsieur le greffier, vous avez de l'argent » moy, ne manquez pas, je vous prie, de faire prier Dieu pour moy. » M. le greffier, en le saluant, le luy promit. Le marquis se retourna vers son confesseur et moy : — « Je prie Dieu, mes Pères, nous dit-il, qu'il » m'envoye tout le mal que je souhaite aux autres ; je ne veux de mal » à personne, je pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'en ont fait. » L'exécuteur l'avertit incontinent de monter sur l'échafaud : — « Voilà, » dit-il, un compliment bien triste ! » Cependant, il le suivit fort tranquillement avec son confesseur. Etant sur le point de monter l'échelle, son confesseur m'a dit qu'il se tourna vers quelques messieurs pour leur demander pardon, et les pria de prier Dieu pour lui. Etant monté sur l'échafaud, il dit plusieurs fois ces mots : « *Cor contritum et humi-* » *liatum, Deus, non despicies,* » que son confesseur lui avait souvent répétés dans la chapelle du château. Je l'entendis aussi prononcer à haute voix : « *Jesus, Maria,* » et ces paroles qu'il avoit peu de temps auparavant fort approfondies : « *Pater, in manus*

» *tuas commendo spiritum meum.* » Et en l'instant il reçut le coup mortel de l'exécuteur.

» Toutes les exécutions étant faites, un des messieurs de la maréchaussée vint nous dire d'aller faire ouvrir notre église, pour y recevoir les corps décapités. Nous tâchâmes de prendre notre chemin vers les Rôtisseries et par la rue de la Bâclerie; mais nous trouvâmes les rues barricadées par quantité de charrettes et trois rangs d'infanterie, de sorte qu'il nous fallut retourner par la rue du Port-Maillard, par où nous étions arrivés. Cette rue, aussy bien que celles du Château et des Jacobins, étoit bordée de soldats des deux côtés (1).

» Fort peu après notre retour, les exécuteurs, escortés par plusieurs archers à cheval, amenèrent à la porte du couvent les quatre corps dans une charrette (2), au lieu de les amener, comme nous l'espérions, à la porte de l'église; et les corps sans autres linges que leurs chemises, furent transportés par le cloître sur le tombeau où nous avons accoutumé de mettre nos religieux morts, pendant l'office et messe d'enterrement, afin de faire le lendemain la même chose pour ces quatre messieurs. Nous eûmes soin de distinguer les quatre têtes, et, après avoir placé chacune avec le corps qui lui convenoit, on en marqua les noms sur quatre billets différents avant de les ensevelir. M. de la Griollais vint luy-même les reconnoître et approuva la distinction qu'on en avoit faite. Quelque temps après M. de Châteauneuf nous envoya dire, par un de ses gardes ou archers,

(1) Ces rues bordées de soldats étaient évidemment celles qu'avaient parcourues les condamnés en se rendant du Château au Bouffay. Ils avaient donc dû suivre la rue Basse du Château, celle des Carmélites (partie comprise entre la rue Basse-du Château et la place des Jacobins, et qu'on appelle maintenant rue de Jussieu) la place des Jacobins, la rue des Jacobins (dite aujourd'hui rue de l'Emery), la rue du Port-Maillard, enfin la rue de la Monnaie, par où ils étaient venus déboucher sur la place du Bouffay.

(2) M. de Robien raconte que, pendant qu'on transportait sur une charrette les corps des suppliciés du Bouffay aux Carmes, une des quatre têtes se perdit en route, et qu'on fut obligé de retourner à sa recherche. Mais je ne sais si l'on doit faire grande attention à cette anecdote; car sur les circonstances particulières de l'exécution, M. de Robien semble avoir été très-mal informé; la plupart du temps il ne s'accorde ni avec la Relation du P. Nicolas, ni avec celle de Germain, quoiqu'il ait dû avoir quelque connaissance de cette dernière, mais par extrait incomplet ou rapport inexact. Il ne faut pas oublier non plus que Robien écrivait une trentaine d'années au moins après les événements.

qu'il falloit, dans la nuit même et au plus tôt, enterrer ces quatre corps sans aucun son de cloches ni chants d'église, avec ordre de dire la grande messe du lendemain avec des ornements blancs.

» Le Père sacristain fit entrer quatre femmes dans le bas-chœur de l'église pour ensevelir les corps, et quatre hommes pour faire quatre fosses sur une même ligne, au haut de la nef, pendant que les religieux, qui étoient dans le chœur d'en haut, récitoient matines et laudes de l'office canonial. Après qu'ils eurent fini, le R. P. Fortunat, sous-prieur, fit les quatre enterrements en récitant avec les autres religieux, mais sans chanter, les prières ordinaires de l'Eglise pour l'inhumation des morts. M. le marquis de Pontcallec fut placé le premier, du côté de l'Evangile, vis-à-vis l'autel de sainte Anne; à côté de sa fosse est celle de M. de Talhouët Le Moyne; M. du Couédic est vis-à-vis la porte du chœur, et M. de Montlouis devant l'autel de saint Joseph : les quatre fosses éloignées de deux ou trois pieds les unes des autres, sont distinguées chacune par un carreau de fayence. M. de la Griollais les vint voir de grand matin, et, sur ce que le Père sacristain lui représenta que nos rubriques nous défendent, le mercredi saint, à la messe les ornements blancs et ne permettent que les violets, il dit que l'intention de M. de Châteauneuf étoit seulement que nous ne nous servissions point d'ornements noirs, comme on a coutume de faire pour marquer le deuil, et que, pourvu que la grande messe ne fût pas pour ces messieurs, cela suffisoit, et que nous ferions bien de célébrer le plus que nous pourrions de messes basses pour le repos de leurs âmes : ce que nous ne manquâmes d'exécuter aussi ponctuellement qu'on l'avoit promis. »

Après un pareil récit tout commentaire serait superflu, et nous ne pouvons que répéter avec un grand écrivain de notre temps : « C'est » un devoir pour l'histoire de rendre pleine justice à ces morts ver- » tueuses et fortes, qui agissent puissamment sur les sentiments des » peuples et qui relèvent au fond des cœurs les causes perdues sur

» les champs de bataille (1). » On peut ajouter aussi que, comme l'échafaud de lord Capell, celui des quatre victimes du Régent « indi- » gna et attendrit tout le pays. » La désolation fut grande à Nantes et se fit ressentir dans toutes les classes de la population ; on avait eu beau écarter, repousser le peuple loin du funèbre spectacle, on ne put étouffer ses gémissements en faveur des victimes ni ses malédictions contre les juges, au point que ceux-ci n'osèrent, ce soir-là, paraître dans la ville. Les témoignages sur ce point sont unanimes : « Nantes est » dans une consternation achevée, » écrit un gentilhomme enfermé malgré lui dans la ville pendant la durée de cette tragédie ; « de mé- » moire d'homme, il ne s'y est passé de jour aussi triste que celui » d'hier 26 mars (2). » Et si celui-ci est un Breton et un gentil- homme, le premier huissier de la Chambre Royale ne parle pas autre- ment ; il rapporte même un trait fort expressif de cette indignation populaire (3). De Nantes, cette colère contre les bourreaux, ce dou- loureux attendrissement pour les victimes, passèrent en un clin d'œil dans toute la Bretagne et presque dans tout le royaume ; aussi le Père Lobineau pouvait écrire, en 1721, sans craindre d'être démenti, « que » de tous ceux qui ont été informés de l'exécution qui se fit à Nantes » l'année dernière (et dans quel canton du monde n'a pas été porté le » bruit de cet acte sévère de justice?) il n'y a eu personne qui n'ait » été touché de commisération pour ces gentilshommes (4). »

Cependant, après la quadruple exécution du 26 mars 1720, l'écha- faud du Bouffay resta debout ; et le lendemain, il s'y joua une nouvelle scène, moins sanglante heureusement que celle de la veille. Sur cet échafaud on leva une potence ; puis contre chaque côté de ce poteau on attacha une expédition de l'arrêt de la Chambre Royale, avec

(1) M. Guizot, *Histoire de la République d'Angleterre*, t. 1er p. 26, à propos du sup- plice de lord Capell, en 1649.

(2) Lettre inédite, déposée aux Arch. des Côtes-du-Nord.

(3) Après avoir achevé le récit du supplice, Germain ajoute : « La consternation fut grande. » La chaise de M. d'Evry (le rapporteur) étant revenue à vide (du Présidial), on jette une » *potée* dessus ; les porteurs veulent se plaindre : on leur dit qu'on voudroit avoir haché en » pièces celui qui étoit dedans. »

(4) *Réplique à M. l'abbé de Vertot*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 1, p. 466.

quatre petits cartons représentant chacun un homme dont on coupe la tête et portant au-dessous le nom de l'un des seize contumaces condamnés par cet arrêt à la peine capitale (1). Ainsi se fit la décollation en effigie de MM. de Talhouët de Bonamour, de Lambilly, Hervieux de Mellac, de la Berraye (Couëssin), de Talhouët de Boishorant, de Trevelec de Bourgneuf fils, Cocquart de Rosconan, le comte et le chevalier de Rohan-Pouldu, du Groësquer l'aîné et l'abbé du Groësquer, de la Houssaye père, de la Boissière de Kerpedron, le chevalier du Crosco (Landivy), Le Gouvello de Kerantré et de Villegley (Labbé).

Mais là ne se bornaient pas les rigueurs édictées contre les vingt Bretons, présents ou absents, condamnés à mort le 26 mars : il y avait de plus la confiscation des biens. Par son arrêt de ce jour, dont nous emprunterons les termes, la Chambre Royale « ordonne que tous » les fiefs desdits condamnés, tant présents que contumax, qui se » trouveront être tenus immédiatement du Roy, demeureront réunis » au domaine de la Couronne ; déclare leurs autres biens meubles et » immeubles, en quelques lieux qu'ils soient situés, acquis et confis- » qués au profit du seigneur Roy, sur iceux préalablement pris la » somme de 30,000 livres, applicables aux hôpitaux de Nantes, de » Rennes et de Vannes, par égales portions ; ordonne aussi que les » murailles nouvellement construites et toutes les fortifications faites » en la maison ou château de l'Ormoy (2) seront démolies et abat- » tues ; ordonne en outre que toutes les marques de seigneurie et » d'honneurs qui sont dans les maisons ou châteaux des condam- » nés, tant présents que contumax, seront démolies, abattues ou effa- » cées, tous les fossés desdites maisons et châteaux comblés, tous les » bois de haute futaie, comme avenues et autres servant à la décora- » tion, seront coupés à la hauteur de neuf pieds (3). » En même temps, la charge de conseiller au Parlement de M. de Lambilly était déclarée vacante au profit du Roi.

Ces dispositions de l'arrêt du 26 mars ne furent point exécutées en toute rigueur. Dès l'année 1720, les plus proches parents et héritiers

(1) Relation de Germain.

(2) C'est l'Ourmoie en Nivillac, près la Roche-Bernard, appprtenant à M. de Talhouët de Bonamour.

(3) Recueil imprimé des arrêts et lettres-patentes de la Chambre Royale.

présomptifs de huit des condamnés furent, par lettres-patentes (1), mis en possession de tous les biens confisqués sur ces derniers, à la réserve des fiefs tenus immédiatement du Roi, qui restèrent réunis à son domaine, par respect pour le principe de l'inaliénabilité des domaines de la couronne. Mais l'année suivante, le 3 avril, sur la réclamation énergique des Etats de Bretagne, le Roi, par un brevet signé de lui, rendit tous les biens des condamnés, y compris les fiefs ci-dessus, à ceux qui en eussent dû hériter selon la Coutume, si les vingt Bretons, décollés ou effigiés par suite de l'arrêt du 26 mars 1720, étaient morts ce jour-là de mort naturelle sans aucune condamnation (2).

Pendant qu'on disposait ainsi de leurs biens, les malheureux effigiés erraient en terre étrangère. La plupart s'étaient refugiés en Espagne,

(1) Savoir : 1° le chevalier de la Berraye, frère du condamné de même nom, par lettres du 12 avril 1720 (*Livres des Mandements de la Chambre des Comptes de Nantes*, vol. XLVII, f° 242 v°); 2° Jean-Joseph et Thérèse de Talhouët; frère et sœur de M. de Talhouët-Boisorhant, le 12 avril (*Id. ibid.* f. 241); 3° Jean-Jacques, Alexis, Anne, Jeanne, Marie-Rose, et Louise de Talhouët, fils et filles de M. de Talhouët-Bonamour, le 15 avril (*Id. ibid.* f. 242); 4° M^me^ la marquise du Plessix-Bellière, nièce du chevalier du Crosco, le 18 avril (*Id.*, vol. 48°, f. 10); 5° Olivier de la Houssaye, fils unique de M. de la Houssaye, le 14 juin (*Id. ibid.* f. 17 v°); 6° Anne Simon de Kerbringal, femme du sieur Marin, cousine-germaine du côté maternel de M. de Montlouis, en juillet (*Id. ibid.* f. 24); 7° Louis-Marcel du Groësquer de Kerhallon, cousin-germain de M. du Groësquer l'aîné et de l'abbé du Groësquer, le 30 août 1720 (*Id. ibid.* f. 40 v°).

(2) Voici le texte de cette pièce, qui ne se trouve point dans le Recueil imprimé des lettres patentes et arrêts de la Chambre Royale : — *Brevet pour les héritiers et successeurs de ceux qui ont été condamnés par arrêt de la Chambre Royale de Nantes.* « Aujourd'huy, 3° du mois d'avril 1721, le Roy étant à Paris, ayant égard aux très-humbles remontrances qui luy ont été faites par les députés et procureurs-généraux-syndics des Etats de Bretagne, et voulant favorablement traiter et donner des marques de sa clémence royale aux héritiers et successeurs de ceux qui ont été condamnés par arrêt de la Chambre Royale de Nantes du 26 mars 1720, et dont les biens ont été ou réunis au domaine ou confisqués au profit de Sa Majesté, Elle a, de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent, fait don de tous les fiefs immédiatement tenus d'Elle ou réunis au domaine, et de tous les biens meubles et immeubles confisqués à son profit, à ceux à qui ils auroient appartenu, suivant les lois et coûtumes des lieux où ils sont situés, pour en jouir par eux, du jour de la condamnation, comme ils auroient pu faire en cas de décès de ceux sur lesquels ils ont été réunis ou confisqués, si la réunion et la confiscation n'avoient pas été prononcées. A l'effet de quoy Sa Majesté a ordonné de faire expédier le présent brevet et toutes lettres-patentes sur iceluy; lequel, pour assurance de sa volonté, Elle a signé de sa main et fait contresigner par moy, conseiller-secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances. *Signé* LOUIS, *et plus bas* PHÉLYPEAUX. » (Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds de l'Intendance, liasse *Chambre Royale*)

quelques-uns en Italie, chez le duc de Parme, père de la reine d'Espagne, seconde femme de Philippe V. A Parme, en Espagne surtout, on s'efforça de soulager leur infortune, et plusieurs d'entre eux arrivèrent même à des positions fort honorables. Ainsi, d'après des traditions et des mémoires de famille, M. de Bonamour devint lieutenant-général des armées d'Espagne, MM. de Boisorhant et de Lambilly eurent des emplois importants dans la magistrature et dans la diplomatie. Le comte de Rohan-Pouldu (Jean-Baptiste), qui était encore fort jeune en 1720 (1), fut élevé presque aussitôt au grade de brigadier des armées de Sa Majesté Catholique, qu'il avait déjà le 25 mai 1723, quand il épousa, au camp devant Gibraltar, Marie-Louise de Veltoven, belle-fille du général marquis de Montréal, qui commandait ce camp. Le chevalier de Rohan-Pouldu (Jean-Louis), frère puiné du comte, eut, peu de temps après, la charge de premier gentilhomme de l'infant don Philippe, duc de Parme. Le fils aîné du comte de Rohan-Pouldu et de Louise de Veltoven resta lui-même au service d'Espagne, obtint le grade de lieutenant des gardes wallones de Sa Majesté Catholique, puis entra dans l'ordre de Malte, dont il fut le dernier grand-maître, ayant été élu à cette haute fonction en 1775, à l'âge de cinquante ans.

Le dernier grand-maître de Malte avait un frère son puîné, une sœur son aînée, qui tous deux revinrent en France; nous retrouverons la sœur dans un instant.

Pourtant, tous les Bretons fugitifs n'eurent pas dans leur exil une fortune aussi heureuse, du moins si nous en croyons Saint-Simon, qui, dans ses fameux Mémoires, parle ainsi de nos exilés : « Plusieurs » de ces Bretons, qui se sauvèrent à temps, se retirèrent par mer en » Espagne, où tous eurent des emplois et des pensions. Peu y firent » quelque petite fortune, qui ne les consola pas de leur pays et du peu » qu'ils y avoient quitté. Beaucoup y vécurent misérables et méprisés, » par la plus que médiocrité à quoi se réduisit bientôt ce qu'on leur » avoit donné. Quelques-uns revinrent en Bretagne, après la mort de » M. le duc d'Orléans et le changement de toutes choses, mais fort obs- » curément chez eux. La plupart moururent en terre étrangère. Telle

(1) Son père ne s'étant marié qu'en 1690, il ne pouvait avoir au plus que vingt-neuf ans.

» est presque toujours l'issue des conspirations et le sort de tant de » gens, qui, en celle-ci, perdirent la tête, ou leur état, leurs biens, » leur famille, pour errer en terre étrangère et y demander leur pain » et le recevoir bien court (1). » Ce sort est triste, sans doute; mais, pour les Bretons, il le fut moins que ne l'imagine Saint-Simon. Il croit qu'ils ne conspiraient que pour le duc du Maine et pour leur propre ambition, pour accroitre à leur pouvoir ce *peu* qu'ils avaient et l'échanger contre des titres, des croix, des pensions, pour devenir des personnages et monter un jour, qui sait? au banc sacro-saint de la pairie. Jamais on ne se trompa davantage. Saint-Simon savait par cœur Versailles et le Palais-Royal; il ne soupçonnait pas les Bretons. Ce *peu*, qu'il regarde de si haut, les contentait entièrement; car ce peu, pour chacun d'eux, c'était la tombe de son père et le berceau de sa race, l'antique manoir des ancêtres, où la famille s'abritait depuis les Croisades, et d'où elle exerçait dans la paroisse son autorité patriarcale; c'était la liberté sacrée léguée par la duchesse Anne, le vieux droit, les bonnes coutumes : ce peu, c'était la Bretagne. Mais ils voulaient le garder, ce *peu*, et le transmettre à leurs fils comme ils l'avaient reçu de leurs pères. De leurs pères ils avaient reçu une patrie libre; libre ils devaient la garder, et défendre cette mère chérie — fût-ce au prix de leurs vies et de leurs fortunes — contre les mortelles étreintes du despotisme. C'est pour remplir ce devoir qu'ils avaient lutté de toutes leurs forces contre le joug façonné par les tristes serviteurs de la Régence, et c'est pour l'avoir rempli qu'ils étaient réduits à vivre du pain de l'étranger; mais du moins ce cuisant dépit de l'ambition trompée n'en redoublait pas pour eux l'amertume, qu'eût adoucie au contraire, si la chose était possible, la conscience du devoir courageusement accompli.

Heureux ceux qui purent enfin, après un long exil, revoir la Bretagne! De ce nombre furent, entre autres, Alexis Le Gouvello et Auguste-François du Groësquer. Ce dernier, depuis son retour, reçut même deux fois de ses compatriotes, et en deux circonstances remarquables, un public témoignage de sympathie qui mérite d'être noté.

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Cheruel, format in-12, t. XI, p. 277.

Dans le mois de janvier 1737, un peu moins de vingt années après son premier exil, Auguste du Groësquer épousait, à Rennes, une gracieuse enfant, qui au nom breton de Rohan joignait le prénom castillan de Rita (1), c'était la fille du comte de Rohan-Pouldu et de Louise de Veltoven. Les Etats se trouvaient alors assemblés, et ils assistèrent en corps au mariage. En honorant ainsi de leur présence l'union de l'ancien conjuré de 1719 avec la fille d'un des chefs de la conjuration, les trois Ordres montraient assez combien le souvenir de cette lutte était encore populaire dans toute la Bretagne.

Vingt ans plus tard, le 17 janvier de l'an 1757, les Etats étant encore réunis à Rennes et leur session finissant, on tendit de noir l'église du couvent des Cordeliers, on y apporta un cercueil, et bientôt près de ce cercueil, comme vingt ans auparavant devant l'autel nuptial, vinrent se presser les trois Ordres de l'assemblée de la province. Le mort couché dans cette bière était Auguste du Groësquer, « doyen de » Messieurs de la Noblesse, décédé à la suite des Etats », dit le registre des sépultures de Saint-Germain de Rennes.

Ainsi, après avoir tant lutté pour la liberté bretonne, et pour elle souffert l'exil, la confiscation, la mort même en effigie, ce vieux champion de la province s'en revint s'éteindre, on peut le dire, sur son premier champ de bataille. En ce temps-là on se croyait tenu, on se faisait honneur d'avoir des convictions, d'y rester fidèle, et de les servir fermement jusqu'à son dernier soupir. Depuis, *nous avons changé tout cela !*

A. DE LA BORDERIE,
Ancien secrétaire de l'Association Bretonne.

(*La fin au prochain numéro.*)

(1) Marie-Pélagie-Gabrielle-Louise-Rita de Rohan, baptisée le 26 janvier 1724, dans l'église Saint-Roch du camp de Gibraltar. — La présence des Etats de Bretagne au mariage de M. du Groësquer est attestée par des mémoires de famille, dont je dois la communication à mon ami M. Charles de Keranflec'h.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES.

ITINÉRAIRE DE SAINT POL

A BREST (1).

TROISIÈME PARTIE.

Si l'on descend jusqu'à son embouchure le ruisseau de l'Aber-Ildut qui coule sous Saint-Renan, on arrive au bourg nommé Lanildut, en mémoire de ce disciple de saint Budoc qui apporta à Plourin, comme nous l'avons dit, les reliques de son maître. De l'autre côté du passage de l'Aber, est la paroisse de Lambaul dont l'église occupe l'emplacement d'un monastère de saint Paul. Paul ou Pol était le disciple d'Idut, et ce dernier le disciple de Budoc. Pol eut à son tour pour disciple Arzel, patron de Plouarzel et son compatriote, qui, comme tant d'autres personnages de la Grande-Bretagne et de l'Hibernie, vint au VI^e^ siècle évangéliser et civiliser les rudes populations des côtes de l'Armorique. M. Ozanam, de regrettable mémoire, et notre confrère M. de la Borderie, au Congrès de Morlaix, ont fait ressortir l'influence des saints sur notre civilisation et ils ont discuté la valeur de leurs actes. Malgré les fables dont plusieurs de ces actes sont entremêlés, c'est toujours à eux qu'il faut avoir recours pour éclairer les ténèbres qui couvrent notre histoire antérieurement au XI^e^ siècle.

La paroisse de Plouarzel renferme, sur le bord de la côte, la cha-

(1) Voir la *Revue*, t. VI, pages 301 317.

pelle de Trézien, lieu de dévot pèlerinage, offrant, dans sa construction, deux nefs jumelles séparées par des arcades de vaste dimension et un porche décoré des armes du Chastel. Au fond de l'anse de Portzmoguer est le manoir de ce nom, berceau d'une famille qui a donné à la marine un capitaine illustré par le combat livré en 1513, devant Saint-Mathieu, à une flotte anglaise. Portzmoguer ne pouvant éteindre l'incendie qui s'était déclaré à bord de sa nef la *Cordelière*, voulut du moins entraîner avec lui son ennemi dans l'abîme, et s'accrochant au vaisseau-amiral anglais la *Régente*, ils sautèrent ensemble avec tout leur équipage.

On a voulu de nos jours sauver de l'oubli le nom de ce vaillant capitaine, en le donnant à une frégate; mais pourquoi avoir rendu ce nom méconnaissable par l'altération qu'on lui a fait subir, et avoir appelé cette frégate le *Primauguet* au lieu de Portzmoguer? Est-ce ainsi qu'on doit écrire l'histoire au XIX^e^ siècle?

Hervé de Portzmoguer, le héros de la *Cordelière*, était fils de Jean de Portzmoguer qui comparut à la montre générale de Léon, en 1481, *en équipage d'archer en brigandine et sous luy un vougier et un page*, et de Marguerite Calvez, de la maison du Prédic en Plougonvelin. A une montre postérieure reçue en 1503, Hervé est excusé de ne pas comparaître parmi les nobles de Plouarzel, « *pour ce qu'il est au convoy*, » dit le procès-verbal de la montre. On nommait ainsi un armement maritime sous la charge de l'amiral de Bretagne, destiné à préserver et garder les navires marchands sortant des ports du duché, et à escorter, spécialement au temps de la vendange, ceux qui revenaient des ports du Midi de la France et d'Espagne avec des chargements de vins. Hervé de Portzmoguer ne laissa pas d'enfants de sa femme, Jeanne de Coëtménec'h; mais son nom s'est perpétué jusqu'à nos jours, dans les descendants d'un de ses frères.

Plusieurs relations nous ont été conservées du mémorable combat de la *Cordelière*. La première est un poëme latin de Germain Brice, traduit en vers français, par Pierre Choque, l'un des rois d'armes d'Anne de Bretagne. Ce second poëme a été publié en 1845 avec une savante dissertation et des notes par M. Jal, historiographe de la marine, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale. D'Argentré a

donné dans cette langue monumentale du XVIe siècle, si riche et si flexible, une autre version de la mort héroïque de Portzmoguer, mais les noms de ses compagnons de gloire sont omis dans ces divers auteurs. Nous les empruntons à une relation de Pierre du Louët, neveu de la veuve de Portzmoguer :

« Le jour de Saint-Laurent, l'an 1513, s'entrerencontrèrent la carrague de Bretaigne nommée la Cordelyère et la carrague d'Angleterre nommée la Régente, bien près du Raz de Sainct-Mahé, et combattirent jusques à la nuict, de sorte qu'ilz s'entrebruslèrent tous deux et bruslèrent comme chenevottes, et tous ceulx qui dedans estoient moururent, sinon bien peu qui s'échappèrent à force de nager. Il y avoit une autre neff d'Angloys que Portzmoguer mit sous l'eau à grands coups d'artillerie, et estime-t-on qu'il en mourut d'Angloys environ 1300 personnes et de Bretons environ 500 : entre lesquelz mourut le capitaine Portzmoguer, Hervé Coëtménec'h, expectant de Coëtjunval, Morice Kerasquer, expectant de Quilimadec, François Le Bailliff, Tanguy Kerlezroux, Martin Le Nault, maistre de la carrague; Jean Le Sainct, Christophe de l'Isle, Gabriel Brézal, Olivier et Yvon Nuz, Yvon Kerdrein, Jean Bouteville, Maudet Quinyou, Jean Tanguy, Loys Dolou, Yvon Le Digouris, Guillaume Miorcec, Jean Kermelec et plusieurs autres gentilshommes et marins. » Germain Brice avait aussi composé, pour un cénotaphe à élever au vaillant capitaine breton, l'inscription suivante, que nous voudrions voir dans l'église de Saint-Louis de Brest, à côté de celle du brave du Couëdic :

Magnanimi manes Hervei nomenque verendum
Hic lapis observat, non tamen ossa tegit.
Ausus enim Anglorum numerosæ occurrere classi
Quæ patriam infestans, jam propè littus erat,
Chordigera invectus regali puppe, Britannis
Marte priùs sævo cominùs edomitis
Arsit Chordigera, in flammâ extremâque cadentem
Servavit moriens excidio patriam.
Prisca duos ætas Decios miratur, at unum
Quem conferre queat, nostra duobus habet.

Le manoir de Portzmoguer n'est plus aujourd'hui qu'une simple ferme ; il doit avoir la même étymologie que la paroisse de Ploumoguer qui l'avoisine, et nous avons remarqué que dans les lieux où le mot *moguer* (muraille) entrait en composition, on trouvait généralement des ruines romaines. L'église de Ploumoguer vient d'être reconstruite à l'exception de son clocher ; celle de Trébabu (sous le vocable de Saint-Tugdual, surnommé Pabu), rebâtie en 1759, se rencontre ensuite avant d'arriver au Conquet, et fut élevée sur l'emplacement du premier monastère de Saint-Pabu et non loin de l'anse de Portz-Pabu, ainsi nommée du lieu où ce saint débarqua en Armorique. On trouve aux environs de Portz-Pabu quelques monuments celtiques décrits par M. de Fréminville, et l'on doit visiter la chapelle du manoir de Kermorvan, dans laquelle fut transporté, en 1634, le corps de Christophe de Cheffontaines, général de l'ordre des Cordeliers et archevêque de Césarée, mort à Rome en 1594. Notre honorable confrère M. Le Vot, en rapportant la longue épitaphe de son tombeau, lui a consacré une notice dans la *Biographie bretonne*. Christophe était fils de Jean de Penfeuntenio (ou en français *Cheffontaines*), sieur de Kermorus, sénéchal de Léon, et d'Anne de Coëtquis, et oncle de Tanguy de Penfeuntenio, sénéchal de Saint-Renan, marié à Catherine, dame de Kermorvan, mort en 1640 et dont on voit aussi la tombe dans la chapelle de Kermorvan. Elle porte un écusson écartelé de Penfeuntenio et de Kermorvan, sur le tout de Kermorvan ; enfin, une autre pierre est sculptée aux armes de René de Penfeuntenio son fils, écartelées de celles de Perronnelle Le Jar, sa femme, et chargées d'un écusson de Kermorvan, brochant sur le tout.

Le Conquet est une place fort ancienne, qui a soutenu un grand nombre de siéges ; elle fut, en dernier lieu, brûlée par les Anglais, en 1558, et huit maisons seulement échappèrent à la violence des flammes. Quelques-unes existent encore et se distinguent facilement par leur architecture. Guillaume du Chastel, sieur de Kersimon, paroisse de Plouguin, capitaine de l'arrière-ban de Léon, arriva à l'improviste sur les pillards, les tailla en pièces et les força à se rembarquer ; mais cette vengeance ne compensa pas les pertes supportées par les habitants. On voit, par une enquête ordonnée par Henri II, après avoir pris le serment des

témoins oculaires, que le dommage fut évalué à 200,000 livres, somme énorme pour cette époque. Cette enquête, fort curieuse, qui nous a été conservée par D. Morice (1), démontre l'importance ancienne du Conquet, ville aujourd'hui bien déchue. L'ennemi ruina en même temps plusieurs des bâtiments claustraux de l'abbaye de Saint-Mathieu, détruisit 37 navires et s'empara de toute l'artillerie de la place, composée de 300 pièces de fer et de fonte, comme arquebuses à crocs, mousquets, passe-volants et fauconneaux. Il ne reste plus rien des anciennes fortifications du Conquet, et l'on croit que la ville a été déplacée, à une époque fort reculée, et qu'elle s'élevait d'abord au fond de l'anse de Portzliogan, le *Portus staliocanus* du géographe Ptolémée, point extrême de l'une des voies romaines partant de Vorganium (Carhaix) dont nous avons entretenu le Congrès de Quimper, en 1847.

Le Conquet dépend au spirituel de la paroisse de Lochrist, église du XVI^e^ siècle, surmontée d'une fort belle flèche, dont la nef, avec ses arcades ioniques, paraît postérieure à celles ogivales sans chapiteaux élevées au-dessus des transepts. La maîtresse vitre du chevet, avec ses meneaux flamboyants, a conservé des vitraux de couleur d'une bonne exécution. Les orgues sont décorées d'une galerie sur laquelle sont sculptées les statues des douze Apôtres. D'autres bas-reliefs sont encore à noter dans cette église ; celui de la chasse au cerf de saint Eustache et le jugement de saint Yves entre le pauvre et le mauvais riche. Elle renferme aussi le tombeau de Michel Le Nobletz, mort en 1652 et né en 1577, dans la paroisse de Plouguerneau, au manoir de Kerodern, zelé missionnaire qui acheva de catéchiser les habitants du Bas-Léon et particulièrement ceux des îles de l'Iroise, imbus d'une foule de superstitions païennes. Ce saint prêtre est représenté à genoux sur un sarcophage de marbre noir, et sa mémoire est aussi vénérée dans la Basse-Bretagne que celle des saints canonisés. C'est aussi à Lochrist que reposent les cendres du célèbre lexicographe breton Le Gonidec, né au Conquet en 1775 et inhumé en 1845, sous un monument élevé par souscription et exécuté par le ciseau de M. Poilleu.

(1) D. Morice, t. III, Preuves, col. 1225.

Jetons un dernier regard sur l'église de Lochrist et sur sa flèche aérienne, car il est probable que nous ne les reverrons plus. Une affiche, placardée sur l'une de ses portes, vient de nous apprendre que sa reconstruction a été mise en adjudication. Nous sommes conséquemment fort exposés à voir s'élever à sa place une variété des églises de Cléder, Taulé, Plouguerneau, Ploumoguer, Guipavas, où nos descendants s'ils sont archéologues, ne trouveront pas beaucoup d'intérêt. Dans tous les travaux que peut nécessiter le mauvais état d'un monument, il semble qu'on devrait se rapprocher de ce qui existe déjà ; c'est là le principe que le Comité historique des arts et monuments a expressément recommandé de suivre ; mais ce principe n'est pas compris du plus grand nombre. Nous permettra-t-on de rappeler à cette occasion le texte des instructions du Comité? « En fait de monuments délabrés, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir, *et dans aucun cas, il ne faut supprimer* (1). »

Nous touchons à la fin de notre course, et en même temps à l'extrémité de l'ancien monde. Nous voici, en effet, à la pointe Saint-Mathieu, nommée par les Bretons Locmazé Pen-ar-bed (la cellule de Saint-Mathieu de fin-de-terre), nom que notre département a retenu en y ajoutant toutefois une faute d'orthographe par la suppression d'un R dans Finistère.

Sur cette pointe escarpée, minée par les flots de l'Océan, se brisant contre d'innombrables rescifs, de pieux cénobites, conduits par saint Tanguy, avaient, au VI^e^ siècle, bâti un monastère. La nuit, quand les tempêtes de l'hiver étaient descendues, quand le monastère disparaissait dans des tourbillons d'écume, tranquilles, retirés au fond de leurs cellules, les religieux s'endormaient aux murmures des orages, en s'applaudissant de s'être embarqués dans ce vaisseau du Seigneur, qui ne périrà point. La légende ajoute que saint Tanguy choisit pour asseoir sa fondation l'endroit où avait été débarqué le chef de saint Mathieu, que des marchands avaient apporté d'Ethiopie ; mais la translation au VI^e^ siècle des reliques de saint Mathieu n'est pas prou-

(1) Depuis que ceci a été écrit, l'église de Lochrist a été démolie et reconstruite au Conquet.

vée et paraît même n'avoir été effectuée qu'au XII^e^ siècle. Ce monastère fut converti, en 1157, en une abbaye de l'ordre de saint Benoît et eut pour principaux bienfaiteurs Hervé, comte de Léon, mort en 1169, et autre Hervé, petit-fils du précédent, mort en 1208. De l'église paroissiale, il ne reste qu'un beau portail du XIV^e^ siècle et le transept nord ; mais l'église abbatiale, à l'ouest de la précédente, présente encore des ruines imposantes et beaucoup de ses parties doivent avoir été élevées du temps des deux princes que nous avons nommés, c'est-à-dire de 1157 à 1208.

Le gable occidental a une porte en plein-cintre, garnie d'une archivolte à crochets à l'extérieur et dont l'intrados est trilobé. Au-dessus s'ouvre une grande fenêtre aussi en plein-cintre, accostée de deux petites en entonnoir. La nef se compose de six arcades ; les deux premières en plein-cintre brisé et en pierres de tuffeau, les suivantes en lancettes, en pierres de granit. La première arcade est supportée d'un côté par un pilastre avec chapiteau en chanfrein, de l'autre par une colonne cylindrique à chapiteau formé de feuilles d'eau. Les autres colonnes avec leurs corbeilles en feuilles de trèfle sont également cylindriques à l'exception de deux plus modernes, dont le fût est octogone. Le collatéral nord, joignant les cloîtres, est percé de fenêtres en entonnoir ; le collatéral sud, élargi au XIV^e^ siècle, a un second rang d'arcades en tiers-point et des pignons percés de fenêtres à tympans rayonnants dont les meneaux inférieurs sont, à l'imitation du style perpendiculaire anglais, coupés par un meneau horizontal. Les transepts, beaucoup plus élevés que la nef, sont décorés d'un triforium en ogive trilobée, ainsi que le chœur qui a de chaque côté deux arcades reposant sur un groupe de huit colonnettes et se termine par un chevet droit percé d'une fenêtre flanquée extérieurement de deux arcs-boutants. Derrière les déambulatoires existait la chapelle de la Vierge et à l'extrémité du transept nord le clocher aujourd'hui ruiné. La voûte du chœur et du pourtour, quoique privée de toiture, subsiste encore avec ses nervures croisées. La nouvelle édition d'*Ogée* signale à la clef de voûte un écusson aux armes de Menou. Ce serait alors une voûte bien moderne, car Saint-Mathieu n'a pas eu d'abbé de ce nom avant 1658. Nous n'avons pas remarqué cet écusson ; mais parmi les

ruines de l'église, nous avons à noter un autel en Kersanton, dont l'arcature simulée en talon annonce le XV^e^ siècle et qui porte ces inscriptions gothiques :

Vous qui par ici passez,
Priez pour les trépassés.
Miserere meî Deus.

Une pierre d'enfeu aux armes des du Chastel, timbrées d'un heaume ayant trois tours pour cimier, se remarque encore dans les débris, et les clefs de voûte de deux enfeux dans le collatéral nord, portent des écussons sur l'un desquels est *une face surmontée et soutenue d'un lézard*, et sur l'autre *mi-parti une aigle et deux épées en barre.* Nous n'avons pu réussir à retrouver l'attribution de ces deux blasons ; mais nous avons été plus heureux pour un autre écu, surmonté d'une crosse en pal et chargé d'*une bande accompagnée de deux lions.* Cet écu appartenait à Claude Dodieu, évêque de Rennes et abbé de Saint-Mathieu. Né pour les grandes affaires, ce prélat fut successivement ambassadeur de France auprès du pape Paul III et de l'empereur Charles-Quint et l'un des Pères du Concile de Trente. De retour dans sa patrie, il assista au couronnement de Catherine de Médicis et aux Etats généraux de 1557, et après le sac que les Anglais firent du Conquet et de l'abbaye de Saint-Mathieu, il en releva les bâtiments incendiés. C'est le seul des abbés de ce monastère qui ait acquis quelque célébrité à moins de citer Côme Rugieri, florentin, conseiller et aumônier d'Henry III, qui fut un sujet de scandale pour toute la communauté. Convaincu d'athéisme par ses moines, ils jetèrent son corps, à sa mort arrivée en 1615, dans la même fosse qu'un âne, à ce que rapporte l'historien latin de l'abbaye (1). Elle ne jouissait plus au moment de la Révolution que du faible revenu de 3500 livres et on y envoyait, comme dans un exil, les religieux de l'ordre qui s'attiraient une punition.

Cette basilique appartient aujourd'hui au Domaine, qui l'a entourée

(1) Cujus in atheismo demortui cadaver asini sepulturâ donatum est, anno 1615 ; quasdam composuerat superstitiosas, impiasque hariolationes, etc.

d'une clôture et qui y entretient un gardien. Ce dernier empêche bien d'en enlever les pierres, mais quoique classée parmi les monuments historiques, on n'a jamais pris aucune mesure pour y arrêter les ravages du temps. Il ne nous reste pas grand chose à signaler jusqu'à Brest au point de vue archéologique. Le bourg de Plougonvelin n'a rien conservé d'antérieur à l'incendie que les Anglais y allumèrent en 1558; son église, sous l'invocation de saint Guenaël, disciple de saint Guenolé, est tout à fait moderne. Notons seulement dans le cimetière, un calvaire de 1622 et au maître-autel un rétable de 1768. L'église de Plouzané, sous l'invocation de saint Sané, disciple de saint Patrice et évêque d'Irlande, a été rebâtie de 1775 à 1779, par l'ingénieur Besnard, auquel la ville de Brest est redevable de quelques travaux d'utilité publique. Suivant Albert le Grand, la première église bâtie par saint Sané et celle de Locmaria, sa trêve, auraient remplacé des temples d'idoles.

Locmaria renferme le château de Kervasdoué, possédé depuis le XVe siècle par les descendants directs d'Alain de Kerguiziau, sieur de Kervasdoué, archer dans une montre de 1481, époux de Méance de Quilbignon et fils juveigneur de Jean de Kerguiziau, sieur de Kerguiziau, paroisse de Boharz, et d'Adelice Le Normand.

Saint-Pierre-Quilbignon est encore une église moderne, et nous n'apprendrons rien aux habitants de Brest en leur parlant du pèlerinage de Sainte-Anne-du-Porzic. Cette dévote chapelle appartenait en 1481, ainsi que le manoir du même nom, à Hervé Le Rodellec, franc-archer de la paroisse de Quilbignon, en 1471, lequel portait pour armes *deux flèches en pal*, que l'on remarque sur une ancienne porte du château du Porzic où ses descendants habitent encore.

Nous touchons enfin aux remparts de Brest, ou plutôt à ceux de Recouvrance. Avant leur construction, cette dernière ville dépendait au spirituel de Quilbignon et s'était formée bien antérieurement à Brest, autour d'un bourg nommé Sainte-Catherine et aux pieds d'une bastille, depuis appelée la Motte-Tanguy, chef-lieu d'une juridiction haute, moyenne et basse appartenant à la maison du Chastel.

En 1346, le duc Jean IV fit bâtir dans le bourg de Sainte-Catherine une chapelle nommée Notre-Dame-de-Recouvrance. On y consacrait

de nombreux ex-voto pour le retour et pour le recouvrement des navires expédiés de Brest ; plus tard le côté tout entier de la ville bâti sur la rive droite de *la Penfeld*, a pris le nom de Recouvrance. La chapelle nouvellement réédifiée n'offre plus rien de remarquable, non plus que l'église de Saint-Sauveur, érigée en paroisse en 1750. La bastille de Quilbignon, dont on voit toujours les ruines consistant en une grosse tour du XIVe siècle, fut abandonnée en 1580 et remplacée, pour servir de baillage à la seigneurie du Chastel, par un hôtel situé *rue de la Tour*, reconnaissable aux armoiries du Chastel, sculptées au-dessus de sa porte.

Mais avant de prendre place dans le *chaland* primitif, au moyen duquel les habitants ces deux rives communiquent ensemble depuis l'occupation romaine, nous emprunterons à un auteur du XVe siècle la description topographique du port et de la rade de Brest. « Au giron d'icelle ville, la commiction fluvieuse de la Penfeld et de la mer salée fait seure et agréable station aux navires. Car la terre du milieu d'elle par curvation naturelle, s'estend aussi comme un bec jusque près l'autre rive du fleuve, et par celuy obstacle empêche la fureur de la mer et donne repos au port, délaissant espace assez ample par lequel les nefs entrent ainsi que par un huis. Et quand elles y sont reçues, elles ne craignent point être fatiguées par la rage des vents ni par le déboutement des ondes.... En celles parties est un trespas de mer par lequel l'on passe d'Acknense en Crauzon, qui est contraint et brief, appelé Morgul, signifiant gueulle de mer (goulet), pourtant que les terres s'approchent l'une de l'autre, et par petit intervale y sont distantes ; et ne cesse l'eau qui se départ de l'Océan de courir par celle gueulle par cours hastifs, puis, quand elle l'a passée, elle fait un pelage en manière d'un grand estang qui se départ par plusieurs ports et rivages. »

S'il est facile de donner l'étymologie du nom de Recouvrance, l'étymologie de Brest est sujette à plus de controverse. Le château de Brest a-t-il été élevé sur l'emplacement du *Brivates portus* de Ptolémée, du *Gesocribate* de la table de Peutinger, ou ces deux localités étaient-elles distinctes ? Voilà déjà une première énigme à résoudre. Nous négligerons l'acrostiche de Pierre Le Baud : *Britannorum Regum*

Equorea Statio (station maritime des rois de Bretagne) qui aurait servi à composer le nom de la ville; nous aimons mieux sa description topographique. Nous préférerions même à l'acrostiche, le roi *Bristoc*, tout en l'abandonnant à Albert le Grand et à son annotateur.

Nous ne disputerons pas à M. Athénas l'interprétation du cri de *Breis, Breis* (Bretagne), que les matelots bretons en revoyant la terre natale auraient exclamé; et s'il fallait, à notre tour, assumer la responsabilité d'une étymologie problématique, nous dirions que le nom de Brest nous paraît formé par la contraction des deux mots bretons Bec-Rest (*le bout du bois*) et en raison de la position de cette ville à l'extrémité de la forêt de Landerneau, qui s'étendait jusqu'à la mer (1).

Il est difficile d'admettre que les Romains, vainqueurs des *Ossismii*, aient négligé une position aussi avantageuse qne Brest pour y établir un château ; mais les vestiges de cette première construction ne sont pas aisés à retrouver après les nombreux changements apportés à diverses époques aux modes de défense. Cependant, lors des réparations que l'on fit en 1832 aux ateliers de l'artillerie, on mit à nu la base d'une grosse tour ronde d'appareil romain, bien en dedans de la ligne actuelle des fortifications et sans aucun raccord avec elle. L'existence de cette tour, le nom de tour de *César*, conservé d'âge en âge à l'une de celles qui protègent l'entrée du port; les assises régulières en petites pierres cubiques noyées dans du ciment et divisées par des cordons de briques, que l'on remarque jusqu'à une hauteur de trois mètres environ, à la base de la courtine reliant l'entrée du château à la tour des *Anglais*, d'une part, et au bastion de *Sourdéac*, de l'autre; enfin la découverte relatée par Caylus, de vases de terre trouvés près de Brest en 1762, contenant 30,000 médailles d'argent à l'effigie des empereurs qui régnèrent sur les Gaules depuis

(1) Une forêt est un bois ouvert, c'est-à-dire sans clôture. C'est là, en effet, ce que signifie le mot breton *forest*, ainsi que nous essaierons de le montrer. On nous accordera bien qu'il ne vient pas du *silva* de la haute latinité ; nous ajouterons que le *foresta* de la basse latinité est postérieur au substantif *rest*, aujourd'hui hors d'usage, mais employé, soit seul, soit en composition dans un grand nombre de noms de lieux ou de familles, comme : Rest, Restou, Restic, Restigou, Kerrest, etc. Quant à l'adjectif *for*, il a conservé le sens d'ouvert. Le *foris* (ouverture) et le *forum* (marché ouvert, foire) des Latins, n'a pas d'autre étymologie que *for*, aussi bien que le verbe *forare* (forer, faire une ouverture.)

Alexandre-Sévère jusqu'à Postume (222-267), nous amènent à conclure que le château de Brest a une origine romaine. La courtine dont les fondations ont conservé l'appareil gallo-romain, pourrait donc remonter jusqu'au IIIe siècle et dans plusieurs coupures verticales, remplies dans cette muraille par un appareil plus moderne, il nous a semblé reconnaître les arrachements de tours demi-cylindriques d'un petit diamètre, supprimées à l'époque où l'on a exhaussé tout cet ouvrage de fortification.

Suivant une ancienne tradition, saint Jaoua dont nous avons décrit la tombe à Plouvien, chassé de son monastère de Daoulas par les habitants de cette ville ingrate, aurait trouvé refuge à Brest et prédit que dorénavant Daoulas irait toujours en diminuant et Brest en augmentant. On ne peut nier que jamais prophétie se soit mieux vérifiée, mais le nom de Brest ne paraît pour la première fois dans l'histoire qu'au XIe siècle. La chronique de Nantes écrite à cette époque, rapportant la mort violente du roi Salomon de Bretagne, place le lieu où fut consommé ce crime *apud oppidum quod dicitur Bresta* (1). Le château appartenait de temps immémorial aux souverains particuliers du Léon ; il fut cédé par l'un d'eux au duc de Bretagne, Jean Le Roux, en 1239, et nous pensons que c'est à ce prince que l'on doit attribuer plusieurs des parties de la construction actuelle. Son plan figure un trapèze flanqué du côté nord-est qui regarde la ville, de deux grosses tours entre lesquelles est percée la principale entrée. A l'angle de droite est le bastion de Sourdéac, construit en remplacement d'une vieille tour qui tombait en ruines, par René de Rieux, marquis de Sourdéac, gouverneur de Brest en 1597. La tour d'Azénor fait saillie sur la façade qui regarde les quais à l'ouest ; du côté du sud-ouest les tours dites de Brest, de César et de la Madeleine protégent l'entrée du port sur la troisième et la plus petite face du trapèze ; enfin la tour dite des Anglais, construite par leurs soins en 1374, pendant qu'ils occupaient la place au nom d'Edouard III, domine la rade et l'anse de Porztrein du quatrième côté. Tous ces ouvrages sont reliés entre eux par un chemin de ronde garni autrefois de parapets saillants et de machicoulis que

(1) D. Morice, t. 1, preuve col. 142.

Vauban fit raser en 1680, ainsi que les toitures coniques qui surmontaient les tours, afin de pratiquer sur les plates-formes des embrâsures destinées à l'artillerie. On ne voit plus de machicoulis qu'aux deux tours de l'entrée principale et à celles d'Azénor et de César, et ces deux dernières, rondes à l'extérieur, sont à pans coupés à l'intérieur. Entre la tour de César et la tour de la Madeleine, est une porte de derrière jadis fermée par un pont-levis; elle ouvrait sur une esplanade nommée *Parc-au-Duc*, coupée aujourd'hui par un chemin percé dans le roc pour descendre au port. En avant du portail, du côté de la ville, Charles de Cambout, baron de Ponchâteau, lieutenant-général pour le roi en Basse-Bretagne, fit ajouter, en 1558, un ravelin dans lequel sont pratiquées des casemates et des meurtrières; les armes de ce seigneur, entourées du collier de saint Michel et surmontées des armes du roi, se voyaient à l'angle saillant de cette fortification, dont la construction fut, selon *Ogée*, confiée à un architecte italien nommé Pietro Flédran. Dans l'intérieur du château est une vaste cour qui a conservé à gauche un vieux bâtiment datant du règne d'Henri IV, et appelé le *quartier de Plougastel.* Derrière cet édifice se trouvait la chapelle démolie en 1819 et qui, d'après *Ogée*, avait des fonts baptismaux et des registres de baptêmes, mariages et sépultures, ce qui indiquerait qu'avant la construction de l'église des *Sept-Saints*, elle avait servi d'église paroissiale aux habitants groupés autour du château.

En dedans de l'enceinte que nous venons de décrire et entre le bastion de Sourdéac et la tour d'Azénor, se voit le donjon du château, autre forteresse bâtie dans la première, en forme de parallélogramme, isolée du reste de la place par un fossé profond, et munie de tours à deux de ses angles. Les ouvertures diverses percées à une grande hauteur étaient les unes en cintre, les autres en lancettes; malheureusement le génie militaire vient de moderniser tout cet ensemble d'une façon déplorable au point de vue archéologique. Ce sont les appartements du donjon qu'occupaient les ducs de Bretagne quand ils séjournaient à Brest, et ils ont aussi servi de prison, en 1347, à Charles de Blois, avant d'être transféré en Angleterre. On y voit la grande salle des gardes, une chapelle pratiquée dans l'épaisseur des murs avec

une voûte à nervures retombant sur des consoles grimaçantes, et de vastes cuisines.

Il règne au-dessous de ces murs des souterrains et des cachots où l'air extérieur et la lumière ne pénètrent jamais, et auxquels on descend par un escalier dont les rampes sont divisées par une galerie à jour, en ogives trilobées. D'une première crypte, une voûte surbaissée conduit, par un étroit couloir en pente, à une trappe formée d'une pierre plate glissant dans une coulisse, unique ouverture d'un gouffre profond qui se refermait pour toujours sur les malheureux destinés à périr dans les *oubliettes*.

De l'étude comparative des différentes parties du château de Brest avec d'autres châteaux du moyen-âge, il nous semble résulter qu'après la muraille gallo-romaine dont nous avons parlé en commençant, les plus anciennes constructions dont il se compose, sont la tour dite de *César* avec la tour d'*Azénor* et la tourelle qui lui est adossée, lesquelles en raison de leur petit diamètre et de leur petit appareil paraissent remonter au XIIIe siècle.

Le donjon fut élevé à la fin du siècle suivant par ordre du roi Richard II d'Angleterre, ainsi qu'il résulte de *l'apointement* fait entre ce prince et le duc Jean IV, en 1397, touchant la délivrance à ce dernier, des chastel, ville et bastide de Brest (1).

On trouve dans les registres de la chancellerie de 1405 à 1415, des mandements pour le paiement, à Guillaume du Perrier, maître de l'œuvre du chastel de Brest, des travaux qu'il y avait effectués. Les mêmes documents assignent pour date certaine au portail et aux deux tours servant aujourd'hui de prison, l'année 1464. La tour dite des *Anglais*, construite vers 1374, paraît avoir été doublée d'un revêtement ou chemise en pierre de taille à la fin du XVe siècle, âge qui d'après les comptes des trésoriers généraux de 1481 à 1487, d'accord avec le fort diamètre et le bel appareil des tours de Brest et de la Madeleine, doit s'appliquer aussi à ces deux ouvrages. Enfin le ravelin de Pontchâteau, élevé avec ses barbacanes en 1558, et le bastion de

(1) *Rex.... cum nuper per quemdam tractatum.... castrum et villa de Brest in Britannid, ac quidam locus super quem quamdam bastidam nuper erigi et fieri fecimus per nomen castri de Brest, etc.* (D. Morice. T. II, preuves, col 677.)

Sourdéac, construit avec ses guérites d'angle en pierre de grand appareil, en 1597 (fortifications que nous avons déjà indiquées), complètent les données archéologiques que nous pouvons présenter sur le château. Nous ne vous entretiendrons pas des cinq sièges qu'il a soutenus pendant les guerres du XIVe siècle, parce qu'on en trouve les détails dans tous les historiens ; il suffit de dire que les Duguesclin et les Clisson furent impuissants à s'en emparer, et qu'il ne fut jamais pris de vive force. La chétive bourgade qui végétait à cette époque au pied de ces tours orgueilleuses, fut enclose dans une muraille par le comte de Montfort, vers 1341. C'est la première enceinte de la ville qui embrassait seulement les rues *Charronnière, Haute des Sept-Saints* et *Neuve des Sept-Saints*. En dehors de cette enceinte, quelques familles de marins et d'armateurs bâtirent successivement des maisons le long du rivage qui forme aujourd'hui le quai *Tourville*, et firent reconstruire pour leur usage, dans le courant du XVIe siècle, l'église *des Sept-Saints*, prieuré de l'ordre de saint Benoît, appartenant à l'abbaye de saint Mathieu, dont les restes ont disparu il y a quelques années (1).

Entre cette première enceinte et celle tracée par Vauban en 1680, il en a existé une autre indiquée sur un plan de 1670, comprise entre le quai et la rue *St-Yves*, et défendue au nord-est par deux bastions qu'unissait une courtine longeant l'emplacement actuel de la rue de *Traverse*. Brest avait donc alors sept rues, savoir : *Neuve des Sept-Saints, Haute et Basse des Sept-Saints, Charronnière, du Petit-Moulin, Ornou*, et *St-Yves*.

Henri IV, pour récompenser les habitants de Brest de leur fidélité à son parti pendant les guerres de la Ligue, leur octroya par lettres données à Mantes le 31 décembre 1593, « droit de bourgeoisie à l'instar de ceux de Bordeaux, avec défense à tous autres de prendre laditte qualité, qu'au préalable ils n'aient versé quarante écus appli-

(1) En procédant à sa démolition en 1844, les ouvriers mirent au jour une pierre tombale armoriée, dans laquelle Fréminville (*Revue Bretonne*, 1844), a cru reconnaître la sépulture commune de deux célèbres capitaines Français et Espagnol, tués l'un en attaquant et l'autre en défendant le fort de Crozon en 1594. Les armes gravées sur cette pierre, prouvent qu'elle n'a recouvert d'autre dépouille mortelle que celle d'une demoiselle le Mercier, de la maison de Beaurepos en Guipavas.

cables aux réparations des fortifications. » Richelieu fit élever les premiers magasins du port militaire, en 1631, et Louis XIV les compléta dans le siècle suivant, et réunit par ordonnance de 1681, le bourg de Recouvrance à la ville de Brest, érigée en communauté avec droit de députer aux états, en transférant à Brest le siége de la juridiction royale de St-Renan.

Il ne peut entrer dans notre but, de faire l'histoire maritime de Brest ni même son histoire militaire. Quant à son histoire municipale, c'est à notre honorable confrère M. Le Vot, que ce soin revient de droit. Nous avons communiqué au Congrès de Morlaix de 1850, le procès-verbal de réception du premier maire de Brest ; nous y renverrons ceux de nos auditeurs désireux de connaître dans tous leurs détails les cérémonies singulières et dont le sens est aujourd'hui perdu, auxquelles cette réception donnait lieu (1). Nous nous bornerons à dire que dans le bizarre cortége d'installation, figuraient les nouveaux mariés, les nouveaux venus, et ceux qui depuis trois ans avaient fait construire maisons neuves ou vaisseaux. Armés chacun d'une baguette blanche, ils étaient tenus de sauter à la mer pour abattre une rondache ou quintaine plantée sur une galère. Dans leurs rangs marchait encore un homme portant sur la tête une couronne dorée, et à la main un sceptre que le maire faisait sauter (nous ne savons s'il s'agit de l'homme ou du sceptre), « *pour l'hommage deub au Roy.* »

A l'issue du *Te Deum*, chanté à l'église des *Sept-Saints*, le nouveau maire mettant le talon dans une empreinte de pied d'homme creusée sur le seuil de l'église, prêtait serment de bien servir le Roi et le public, et présentait ensuite au commandant du château, une cage portée sur deux piques, dans laquelle était renfermé un *roitelet* auquel le commandant rendait la liberté en même temps qu'aux prisonniers du château, en criant par trois fois : *Vive le Roi !* C'est tout ce que nous avons noté sur la municipalité de Brest.

Pour ce qui regarde les communautés religieuses, nous dirons que les Carmes déchaussés s'établirent en 1651 dans la rue Saint-Yves, sur l'emplacement d'une chapelle de ce nom. On voit encore incrustée à

(1) Bulletin de l'Association Bretonne, année 1851, t. III, p. 141.

l'intérieur du pignon de l'église des Carmes, la statue de l'ancien patron, coiffé de la barette et tenant une bourse à la main, avec cette inscription :

P. Quilbignon fist faire l'image
l'an MV ccXXXIIII.

Aux pieds de cette statue que M. de Fréminville a prise pour Notre-Dame-de-Recouvrance, sont les armes de la famille de Quilbignon (*un croissant surmonté d'une molette*). Les capucins de Recouvrance furent reçus en 1680, les Jésuites du séminaire de la marine en 1687, et successivement les frères de saint Yon, les filles de saint Thomas de Villeneuve et les filles de l'Union chrétienne ou du Sacré Cœur de Jésus, dont l'église dite du Petit Couvent est aujourd'hui convertie en *Bourse*. La construction de l'église de Saint-Louis, commencée en 1692, fut terminée en 1778 par la façade et la tour bizarre qui la surmonte. Terminée n'est pas le mot, car les pierres de tuffeau, encastrées en saillie dans le granit de cette façade attendent depuis près de 80 ans le ciseau qui devait les ornementer (1). L'église de Saint-Louis, devenue comme autrefois celle des Sept-Saints, insuffisante pour la population, nécessitera à son tour, la création d'une nouvelle paroisse. Nous émettons le vœu, le cas échéant, que le vocable des sept apôtres de l'Armorique, Pol, Corentin, Brieuc, Malo, Patern, Samson et Tugdual, qui ont évangélisé le pays, soit donné à cette nouvelle église en mémoire de l'ancienne. D'ailleurs nous nous sommes laissé dire que le quartier des Sept-Saints à Brest, n'aurait pas trop de sept intercesseurs dans le ciel. Louons sans réserve les vitraux de Saint-Louis; on a eu le bon goût de ne pas les encadrer dans des bordures ogivales, qui eussent juré avec le style de l'église; mais pourquoi avoir remplacé le tabernacle *rocaille* qui s'harmonisait si bien avec l'ornementation générale du chœur, par un tabernacle dont la pauvreté des faces rectangulaires n'est dissimulé que par de maigres pilastres greco-romains?

(1) Depuis la lecture de ce mémoire, la façade de Saint-Louis a été décorée en conformité du plan primitif, des armes de France, surmontées d'une couronne royale, et de celles de la ville, surmontées d'une couronne murale.

Cette imitation peu heureuse de l'art ancien, nous remet en mémoire le *demi-dieu* attribué à Coustou, qui ornait il y a vingt-cinq ans la fontaine de la place Saint-Louis. Est-ce que cette statue ne mériterait pas d'être rétablie sur quelqu'autre place? Et ne lirons-nous plus les vers composés par Santeuil pour la fontaine du quai Tourville :

Illam nautæ omnes celebrate Nympham;
Hìc vobis dulces provida præbet aquas,
Quia salsum pariter quæ pocula pura ministrat
Scandere amat vestras officiosa rates.

Il nous semble aussi que le fronton du Théâtre construit en 1766, demanderait un complément par la pose sur ses acrotères, des statues des trois Muses qui présidaient à la musique, à la tragédie et à la comédie. Il serait également de bon goût d'y rétablir les armes de la ville de Brest, martelées en 1830, (1) et l'inscription de l'entablement :

Mœcenas nobis hæc otia fecit.

Une autre excellente mesure à laquelle applaudiront tous les archéologues, c'est l'établissement récent d'une bibliothèque publique, où tout est à louer, dans le choix des ouvrages, le confortable du local, la rédaction intelligente du catalogue, et la science bibliographique comme l'urbanité du conservateur M. Fleury. M. Le Vot a de son côté catalogué avec habileté le riche dépôt de la bibliothèque de la Marine, héritière de l'Académie Royale fondée en 1752; il vous a fait connaitre tous les hommes de mérite que Brest a produit à diverses époques; nous n'avons rien à ajouter à ses savantes recherches et nous terminerons ici le compte-rendu des principaux monuments de la côte de Léon.

En remontant par la rive droite la rivière d'Elorn jusqu'à Landerneau, et en suivant dans la direction de l'est à partir de cette ville une crête rocheuse prolongement de la chaine des Montagnes

(1) Ce vœu a été compris et exaucé par l'Administration.

d'Arès jusqu'à la source du Queffleut ou rivière de Morlaix, pour descendre cette rivière par sa rive gauche jusqu'à son embouchure, on a les limites sud et est de l'évêché de Léon. Cet itinéraire pourra faire le sujet d'un second mémoire. En achevant notre voyage, il nous est pénible d'avoir à constater que les réparations et les restaurations mal entendues ont plus contribué à faire disparaître les beautés de nos monuments, que les ravages du temps et ceux des révolutions qui devraient seuls expliquer leur ruine.

Il serait donc bien désirable que, dans chaque département, les autorités ecclésiastiques et civiles créassent de concert, une commission d'hommes éclairés en matière d'art, pour contrôler les plans des modifications projetées pour les églises. La première condition d'une bonne réparation est la *convenance*. Mais si la ligne de démarcation entre ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas est difficile à tracer théoriquement, on peut la faire apprécier par des exemples.

« Posons d'abord comme principe (dit un auteur dont on ne saurait suivre trop scrupuleusement les judicieux conseils), que les choses anciennes ont pour elles une présomption de convenance religieuse, et qu'il est toujours fâcheux de les modifier.... En général, les décorations adoptées dans les habitations ordinaires, les ustensiles de la vie matérielle, les objets d'un usage profane ne doivent pas figurer dans les édifices religieux... Qu'à l'extérieur, l'édifice consacré ne ressemble jamais à un établissement séculier, à une mairie, à une usine. Qu'à l'intérieur, aucun meuble ne rappelle le magasin, la salle à manger ou le théâtre. Que chaque objet y présente un caractère d'élévation, de dignité et de durée ; et que le présent n'y soit pas manifesté par l'introduction de modes éphémères (1). » Le confort est proche voisin de la vulgarité ; les choses usuelles sont nécessairement triviales, et il n'y a rien de plus éloigné de l'art que le style de nos maisons bourgeoises. C'est donc en s'en écartant de toutes ses forces qu'on conservera au temple un caractère noble et religieux, et qu'on obéira aux lois de la convenance si nécessaires en fait d'art, et particulièrement d'art re-

(1) L'*Archéologie appliquée à la décoration des églises*, par Raymond Bordeaux, Caen, 1852.

ligieux. Or, examinons comment cette convenance est orbservée dans beaucoup de restaurations d'églises.

Les fenêtres ogivales se remplacent par des fenêtres carrées; leurs meneaux et leurs rosaces de pierre, par des châssis de bois; leurs vitraux de couleur ou au moins garnis de plomb, par de grands carreaux de verre dépoli, comme aux loges de concierge ou aux cabinets de bains. Pour compléter l'embellissement du chœur, on maçonne souvent la maîtresse vitre du chevet ou bien on la masque par des rideaux de coton rouge munis de tringles et de patères estampées, de manière à rappeler une salle de bal dans une guinguette. Pour que l'illusion soit complète, les anciennes torchères cèdent la place à des lustres en verroterie et à des lampes de billard à réflecteur. On démolit ensuite le vénérable autel en pierre, généralement élevé sur le tombeau du saint patron, et on relègue dans les greniers les rétables sculptés et les statues à volets, afin d'établir ce qu'on appelle un *autel à la romaine*, c'est-à-dire un autel reporté en avant à la place du lutrin, qu'on rejette en arrière. Cette mode nouvelle a fatalement entraîné la destruction d'un grand nombre de rétables des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Que dire du nouveau maître-autel, tenant à la fois du comptoir de café et de la console du coiffeur; de la forme des chandeliers, des potiches en porcelaine remplies d'espèces d'allumettes en papier frisé de diverses couleurs; du tabernacle, semblable à une pendule à colonnes avec sa glace pour fond; de ces panneaux de sapin recouverts de plusieurs couches de peinture, imitant des marbres fantastiques, à l'usage des devantures de boutiques!

On arrache ensuite de nos églises, les dalles funéraires sur lesquelles tant de générations se sont agenouillées pour implorer le Ciel en faveur de celles qui les avaient précédées dans la tombe; et on leur substitue un carrelage vulgaire qui, joint au badigeon dont on barbouille périodiquement les murs du temple, lui donne l'aspect gracieux d'une usine.

Il n'y a qu'une chose qui ne soit pas encore venue à l'idée de nos modernes décorateurs d'églises, c'est de les tapisser avec du papier à vingt-cinq sous; mais ne désespérons pas de l'avenir, le progrès ne s'arrête pas.

Je ne crains pas d'affirmer que, depuis cinquante ans, presque toutes les dépenses faites dans les églises, à l'exception de celles de grosses réparations et d'entretien des toitures, ont été plus que de l'argent perdu, car ces dépenses n'ont servi qu'à les défigurer et non à les décorer. Les plus riches paroisses ont même plus souffert que les autres de ces prétendus embellissements; et d'ordinaire c'est dans les chapelles presqu'abandonnées, où l'on ne célèbre la messe qu'une ou deux fois dans l'année, que nous avons retrouvé des objets d'art.

Aux innovations si malheureuses auxquelles sont affectées, de nos jours, les ressources des fabriques, nous pouvons encore ajouter les suivantes :

Fondre les anciennes cloches, si précieuses par leur sonorité et leurs inscriptions, pour leur substituer des cloches nouvelles en métal inférieur, et dont les timbres sont toujours en désaccord.

Scier les poutres transversales ou entraits et leurs poinçons, sans égard pour leurs sculptures et pour la solidité des murs, dont ces pièces de charpente empêchent l'écartement.

Remplacer les voûtes de bois à arêtes, nervures et clés pendantes, par des plafonages en plâtre qui tombent au bout de quelques hivers.

Substituer aux fonts baptismaux en pierre si remarquables par leurs sculptures, et où quinze à vingt générations dans la même paroisse ont reçu le baptême, des façons de cuvettes hideuses imitées des mortiers des droguistes.

Abattre les jubés et les clôtures à jour des chanceaux, entre le chœur et la nef, et les remplacer par de maigres grilles de balcon.

Troquer d'anciens calices en vermeil trop *massifs*, avec leurs niches à facettes et leurs patènes émaillées des XV^e^ et XVI^e^ siècles pour des calices de l'épaisseur d'une timbale d'écolier, ou échanger avec un Juif un ancien reliquaire contre une boîte en palissandre semblable à une corbeille de mariage.

Remplacer nos bons vieux saints armoricains de pierre ou de chêne, portant l'attribut qui distingue chacun d'eux, et rappelant dans leurs niches étroites l'humilité qu'ils avaient pratiquée pendant leur vie, par des statues banales aussi froides que le plâtre qui a servi à les gâcher, au pied desquelles on peut écrire indifféremment n'importe

quel nom du calendrier, et qui, par leurs poses académiques ou athlétiques, ressemblent à des modèles d'atelier appelant l'attention sur la beauté de leurs formes. Il semblerait aujourd'hui que, sans cette beauté des formes, à laquelle on ajoute la succulence des chairs et la jovialité de l'expression, il est impossible d'exprimer la béatification. De là, ces Christs rayonnant de santé, ces anges bouffis, ces martyrs si à l'aise : il faut se bien porter pour être saint ; ce fait ne prouve qu'une chose, c'est l'ignorance absolue de l'art et du principe chrétien qui ont créé les merveilles du moyen âge.

On a aussi élevé dans tous les cimetières des Christs en bois d'une dimension colossale ; ils coûtent plus, durent moins et valent encore bien moins que les nombreux calvaires en Kersanton, dont on relève à peine un sur cent.

Quant aux charniers et aux ossuaires de nos cimetières, qui tous avaient leur cachet et souvent même étaient de véritables monuments (1), nous en avons vu abattre plusieurs et changer la destination du plus grand nombre ; mais il est sans exemple qu'une fabrique ait jamais consacré la plus modique somme à prévenir la ruine d'aucun d'eux.

Il n'y a pas jusqu'à l'emblême rustique de la vigilance, déployant ses ailes dorées au-dessus de la croix du clocher, qu'on n'ait détrôné pour le remplacer par d'informes girouettes de belvédère.

Nous sommes au terme de notre tâche. En stigmatisant le vandalisme, nous n'avons eu d'autre but que d'empêcher, autant qu'il était en notre pouvoir, le renouvellement de fautes qui ne devraient plus se reproduire, après l'extension qu'ont fait prendre aux études archéologiques des hommes et plus éloquents et plus instruits que nous, qui n'en sommes que l'écho bien affaibli.

Nous avons du moins la satisfaction de signaler, en terminant, un retour aux idées que nous voudrions préconiser, c'est l'achèvement des flèches de Saint-Corentin, travail commencé par le vénérable prélat dont nous déplorons la perte, continué par son digne successeur et confié au talent de M. Bigot, architecte du département, qui

(1) Conférez les procès-verbaux du congrès de Quimper, année 1847. Page. 15.

s'était déjà fait connaître par la flèche de Saint-Mathieu de Quimper. A l'autre extrémité du Finistère, sur les bords de la rivière de Morlaix, une chapelle dans le style le plus pur du XIII^e^ siècle, s'élève aussi, grâce au goût éclairé et à la foi ardente de M. de Kermenguy, respectable ecclésiastique qui n'a pas compté vainement sur la piété des fidèles. Louons sans restriction ces deux œuvres; mais si nous n'avons pas souvent occasion de construire, ne perdons jamais de vue les instructions du Comité historique que nous rappellerons encore :

« En fait de monuments délabrés, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir, et dans aucun cas il ne faut supprimer. »

Est-ce qu'un vieux soldat mutilé, ou sur le front duquel le temps et la guerre ont imprimé de nobles cicatrices, ne vous paraît pas plus digne d'intérêt qu'un jeune *lion* verni de la tête aux pieds par son coiffeur et son bottier? Il en est de même de nos anciens monuments qui, eux aussi, font partie des gloires de la France. C'est donc un motif suffisant pour nous appliquer à les entourer de respect et à prolonger leur durée. *Sparsa.... matris collige membra tuæ !*

POL DE COURCY.

POÉSIE.

LES GROS BONNETS.

A ÉMILE GRIMAUD.

Un dimanche matin, la scène que voici,
Dans un tout petit bourg se passait.... loin d'ici.

Pinseck, l'instituteur, Garo, l'adjoint du maire,
Médisaient sur le seuil de l'école primaire.
Tous les deux mordaient fort, et chacun à son gré ;
L'un déchirait le maire et l'autre le curé.
C'était, pour gens oisifs, un passe-temps honnête ;
La médisance est née un jour de grande fête.
Nos malins s'en donnaient ; mais, las de faire feu
Sur l'homme du préfet et sur l'homme de Dieu,
Et, néanmoins, toujours ardents au persiflage,
Ils allaient de brocards cribler.... tout le village,
Lorsque, faisant voler la poudre du chemin,
Une estafette accourt, une dépêche en main:

— Le maire?

— Absent.

— L'adjoint?

— C'est moi!

— Cet ordre presse...
Prenez.... quoique ce soit au maire qu'il s'adresse.

— Bien.... bien!

Le cavalier, devant un cabaret,
S'arrête, boit un coup, repique et disparaît.

L'adjoint a lu la lettre.... Il devient écarlate ;
Il chancelle, il suffoque.... enfin sa joie éclate :

— Je triomphe, Pinseck ; tout l'honneur est pour moi!...
Il arrive à midi!...

— Qui?... le maire?...

— Le Roi!...

Oui... le Roi, voyageant dans un but qu'on ignore,
D'une auguste visite aujourd'hui nous honore!

— Vive le Roi!... glapit le barbier Jean Piston,
Qui du chantre, en plein vent, émondait le menton.
Et, laissant là son cuir et sa lame ébréchée,
Et le chantre et sa barbe à moitié défrichée,
Piston a pris la course... Immédiatement
Tout le village a su l'heureux événement.
Pour qu'un bruit, triste ou gai, promptement se répète,
La langue d'un barbier vaut mieux qu'une trompette.

Il fallait voir, alors, le village en émoi
S'apprêtant, de son mieux, à recevoir le Roi!
Empruntés à l'enclos où dorment les ancêtres,
Le buis et le laurier s'enlacent aux fenêtres;
L'église et la mairie arborent leur drapeau;
Tout le monde s'agite, et chacun se fait beau.
Plus d'un jupon soyeux, plus d'un ruban de moire,
Plus d'un châle a surgi des ombres de l'armoire.
Maint habit nuptial, respecté par les vers,
Revoit enfin le jour. Les coffrets sont ouverts,
Et bagues, médaillons, colliers, boucles-d'oreille
Brillent... Fut-il jamais occasion pareille!
Déjà, chez le barbier, on ne peut plus s'asseoir;
Piston ne sait vraiment où donner du rasoir.

Le conseil communal à la hâte s'assemble;
Les gros bonnets du lieu, délibérant ensemble,
Vont, de l'hommage à rendre à leur hôte royal,
Discuter gravement le cérémonial.
« Tout au plus un quart d'heure, avait dit le message,
» S'arrêtera le Prince; acclamez son passage. »
Rien qu'un petit quart d'heure!... En de si courts instants
Que faire?... Sachez bien ménager votre temps,
Et vous ferez beaucoup, l'expérience est sûre:
Le bon emploi du temps en double la mesure.

La séance est ouverte. Une foule d'avis
Se croisent au hasard et sans être suivis;
L'un combat aussitôt ce que l'autre propose;
Quelle division! et quelle en est la cause?

C'est qu'ils convoitent tous le quart d'heure du Roi,
Et que chacun voudrait l'accaparer pour soi.
L'ambition partout en secret se faufile ;
Vous la trouvez aux champs, quand vous quittez la ville.
Nul n'ignore aujourd'hui que, lorsqu'elle vous prend,
Si petit que l'on soit, la faveur vous fait grand ;
Et, tout bas, plus d'un rustre, au milieu du tapage
Qui de loin signalait l'agreste aréopage,
Se disait : Que du Roi je fixe le regard,
Et.... qui sait?.... La fortune est fille du hasard !...

L'heure vole, et pourtant le conseil flotte encore ;
Quelle décision prendra-t-il ? on l'ignore.
L'adjoint qui compte bien, s'il peut faire sa cour,
Etre Monsieur le Maire avant la fin du jour,
Tient à mettre, avant tout, sa personne en parade :
— Sous la halle, dit-il, élevons une estrade ;
Et là, parlant pour tous, mon cœur m'inspirera
Quelque discours touchant....

— Et le Roi dormira !
Répond soudain le chantre, avec sa voix qui tonne.
Accompagnons le Prince à l'église, et j'entonne,
Au grand contentement du monarque ébahi,
Le plus fier *Te Deum* qu'on ait jamais ouï.
Pouvons-nous mieux au Prince exprimer notre joie,
Qu'en remerciant Dieu, qui parmi nous l'envoie ?...

Et le chantre, en lui-même ajoute : Avant demain,
De Paris, j'en suis sûr, je prendrai le chemin ;
A mes humbles penchants le Roi livrant bataille,
Pour sa chapelle aura conquis ma basse-taille !

Pinseck qui, dans sa haine, à tort s'est figuré
Que le chantre a servi d'avocat au curé,
Sent s'échauffer sa bile ; et, prompt à la riposte :
— Chacun, exclame-t-il, doit rester à son poste ;
Notre affaire n'est point de prier pour le Roi ;
Le curé n'est-il pas chargé de cet emploi?
Qu'il se tienne à l'autel !... Croyez-vous que le Prince
S'en vienne tout exprès visiter la province
Pour s'enfumer d'encens, autour de vieux lutrins,
Et du plain-chant subir les éternels refrains?...
Le Roi, qui veut régner sur un peuple prospère,

Vient juger du progrès qui parmi vous s'opère.
Montrez-lui vos enfants, et son cœur réjoui
Verra de ce progrès un effet inouï :
Des bambins, du maillot délivrés de la veille,
Et lisant, écrivant, calculant à merveille !...
Messieurs... (Dans son esprit déjà l'instituteur
D'une école centrale est nommé directeur),
Messieurs... sans oripeaux, sans pompeux étalage,
En plein air, sur la place, au milieu du village,
Rassemblez vos enfants.... ceux qui viennent chez moi ;
Et, certain qu'il fera les délices du Roi,
Que Jonquille, un morveux de six ans, lui récite
Le *songe d'Athalie* ou la *mort d'Hippolyte*...

— Tout cela, c'est fort triste... Improvisons un bal
Sous le chêne, interrompt le gros père Timbal,
Le meunier aux écus, qui, n'ayant qu'une fille,
Voudrait un gendre issu d'une illustre famille.
La farine a souvent de ces caprices-là.
Des petits fils barons, cela tente... et voilà
Pourquoi notre Crésus a le cœur à la danse !
Il s'est dit : Je mettrai ma fille en évidence ;
Toinette porte fleurs et plumes au bonnet ;
Elle est jeune et jolie, et le Roi s'y connaît.
Le Roi l'invitera pour le premier quadrille...
Quel honneur !... Un marquis épousera ma fille !

Le bal est rejeté.

— Messieurs, ne dansons pas ;
C'est puéril ! Offrons un champêtre repas
Au Prince voyageur... Je fournis cent bouteilles
De mon plus vieux tonneau. Vous connaissez mes treilles ;
Vous avez tous goûté du clairet d'Aigrelard ;
A la santé du Roi, nous le boirons ! (A part :)
Du royal écusson j'ornerai l'étiquette,
Et je ferai fortune en vendant ma piquette !

Le festin a le sort du bal.

Un éleveur
Qui, cinq fois médaillé, vise à la croix d'honneur,
Gerbeau, dans son étable, a des bêtes énormes,
Surtout un bœuf géant, magnifique de formes.
— Le Prince, dit Gerbeau nous aime; on sait combien

Il protége partout l'agriculture ; eh bien !
Que Sa Majesté vienne, en cortége menée,
Admirer, dans son parc, la merveille encornée?...

— Beau spectacle! répond Aigrelard, courroucé
Que l'impromptu champêtre ait été repoussé.
Le Roi, devant un bœuf, conduit dans un étable!

— Mieux vaut, avec ton vin, l'empoisonner à table,
N'est-ce pas?...

— Si tu veux attirer l'œil du Roi
Sur un gros animal... eh! parbleu! montre-toi!

— Insolent!... sur ton dos cette chaise cassée!...

— Butor!... cette écritoire à ta tête lancée!...

Mais voilà que Piston, son rasoir à la main,
Accourt, en leur criant : — Vous vous battrez demain!
Il faut choisir son temps, même pour les disputes...
Savez-vous bien qu'il est midi moins vingt minutes?...
Qui recevra le Roi? dit-on de tout côté;
Que fait donc le conseil? qu'a-t-il donc arrêté?
Et plus d'un mot railleur à vos dépens circule.
Gare à l'autorité qui se rend ridicule!
Il est urgent, Messieurs, de vous mettre d'accord.
Voulez-vous que j'essaie?... Ecoutez-moi. D'abord,
(Je sais ce que tout bas chacun de vous désire)
L'adjoint haranguerait le Prince; il dirait : « Sire...
» Que Dieu... donne longtemps... à Votre Majesté...
» Avec beaucoup de gloire... une heureuse santé... »

— Voilà! c'est court et bon!

— Et, tandis que le chantre,
Du sonore basson, caché dans son gros ventre,
Révélerait l'éclat par un *vive le Roi*...

— Bien trouvé! ce Piston a de l'esprit, ma foi!

— La fille de Timbal, de sa main lisse et blanche,
Pourrait, au Prince ému, présenter une branche
De laurier...

— C'est charmant!

— De nos enfants suivi,
Pinseck viendrait, alors, au monarque ravi

Offrir le cher espoir de la France... agricole.

—Bonne idée!

— Et, l'orgueil de son maître d'école,
Jonquille, apparaissant sur le bœuf de Gerbeau,
Dirait, devant le Roi... la *fable du Corbeau*.

— Bravo!

— Ce n'est pas tout... Des postillons du Prince,
Gens qui doivent aux brocs sans savoir qui les rince,
Aigrelard se ferait l'échanson généreux;
Et, ce que vaut son vin, on le saurait par eux,
Le Roi, d'abord, la cour, et tout le monde ensuite...

Le conseil applaudit.

— A l'œuvre! vite! vite!
Piston! nous te devons un cordial baiser...

— Grand merci!... l'heure approche, et je cours me raser.

A l'angle du chemin qui conduit au village,
Debout, sous un vieux chêne à l'immense feuillage,
L'adjoint et le Conseil, en habits de gala,
Et les plus empressés, de loin accourus là,
Du royal visiteur épiaient l'arrivée.
Garo posait, l'œil fier et la tête levée.
Du nombril au menton, dans toute son ampleur,
Il avait ceint l'écharpe à la triple couleur,
Convaincu que l'argent qui bordait cet insigne
S'allait changer en or, sur un auguste signe.
Il s'en gonflait d'avance, et son orgueil flatté
Prenait déjà l'espoir pour la réalité.
Tandis qu'autour de lui, la foule impatiente
Babillait, ricanait, agitée et bruyante,
Seul, l'adjoint demeurait grave et silencieux.
Pour paraître important, on se fait sérieux.
De sa lèvre il chassait le plus léger sourire,
Et, dans son moindre geste, il avait l'air de dire :
Je dois ici tout faire avec solennité.... •
Mouchons-nous dignement : je suis l'Autorité!

Midi sonne!... La foule a tressailli de joie;
Garo passe du rouge au bleu; son œil flamboie;
Aigrelard, préludant à l'emploi d'échanson,

De son ami le chantre humecte le basson ;
Timbal, avec orgueil, prend la main de sa fille,
Pinseck fait, à l'écart, la leçon à Jonquille,
Et Gerbeau voit déjà, palpitant de bonheur,
Aux cornes de son bœuf pendre la croix d'honneur..,

Tout-à-coup, un point noir, dans le fond de la route,
Apparaît, tintinant. On regarde, on écoute...
Le point noir, que signale un léger carillon,
Grandit et se transforme en fringant postillon.

— Le voyez-vous là-bas, excitant sa monture,
Le courrier qui du Roi précède la voiture ?...

L'instant est solennel pour nos ambitieux.
L'espoir est dans leur cœur, la joie est dans leurs yeux.

Le clocher du village emplit l'air d'allégresse ;
Tout le long du chemin, on afflue, on se presse,
Tandis que le Conseil, sur deux files rangé,
Marche au-devant du Roi, par l'adjoint dirigé.
Garo, mentalement, répète sa harangue ;
Il l'a toute déjà sur le bout de la langue.
A ses côtés, Piston bat gaîment du tambour ;
Et, derrière eux, le chantre, aux échos d'alentour
Lançant un *fa* tiré de sa gorge profonde,
Fait croire aux oiselets que le tonnerre gronde.

Mais le prompt cavalier, au galop arrivant :
Hé! les amis, dit-il.... n'allez pas plus avant !

Et, sur le champ, notre homme, à l'adjoint qu'il salue,
Remet une dépêche.

— Aurais-je la berlue ?...
Lis toi-même, Pinseck... Lis !... Ah ! soutenez-moi !...,

L'instituteur s'approche et commence : « Le Roi... »
Il ne peut achever... il tremble... il devient pâle...

Mais que renferme donc cette lettre fatale?...
Piston, qui s'en empare, y voit ces mots écrits :
« Le Roi change de route, et retourne à Paris. »

HIPPOLYTE MINIER.

Bordeaux, 2 octobre 1859.

UNE COUSINE VENDÉENNE[1].

En achevant ces mots, la voix de Mlle de Villecreux était émue et une légère teinte rosée s'était répandue sur son visage. Georges, qui s'en aperçut, pensa qu'il ferait bien de ne pas continuer cette discussion ; aussi se contenta-t-il de répondre :

— Parmi les grands avantages que possède ma cousine, il en est un que je préférerais à tous, si j'étais à sa place.

— Et quel est cet avantage ?

— Celui de posséder une amie aussi dévouée que vous l'êtes.

— En la défendant, j'accomplis un devoir, et ce sont vos attaques qui me forcent à faire son éloge....

— Vous vous en acquittez admirablement.

— C'est si facile de plaider pour le bon droit !

— Puis l'amitié a une éloquence si persuasive !...

— Surtout quand elle cherche à faire triompher la justice.

— Si la voix de la justice pouvait toujours se faire entendre par la vôtre, comme on l'écouterait !

— Oui, mais sans se laisser convaincre !

— Si, Mademoiselle.

— J'en doute.

— Croyez-le.

— J'ai un moyen bien simple de m'en assurer....

— Eprouvez-le.

(1) Voir la Revue, t. VI, p. 17-32, 111-122, 310-331.

— Volontiers.

— Daignez parler.

— Que pensez-vous en ce moment de votre cousine ?

— Qu'elle a des qualités excellentes, puisque vous me le dites.

— C'est bien là votre conviction ?

— Assurément.

— La voix de la justice a donc pu vous persuader ? je m'en applaudis....

Ils en étaient là, quand M. de Chazé rentra au salon ; il venait de tout ordonner pour la partie de chasse du lendemain. Après avoir causé de choses indifférentes, il dit à Georges :

— Mon cher neveu, il faudra vous lever de bonne heure demain, dix heures sont sonnées, il est temps, je crois, de gagner notre chambre à coucher.

En achevant ces mots, M. de Chazé présenta un bougeoir à Georges, qui aurait volontiers, s'il en avait eu le choix, sacrifié le plaisir de toute une journée de chasse pour une heure de plus passée dans le charmant tête-à-tête qu'il était obligé de rompre.

Retiré dans sa chambre, vaste pièce où l'on aurait pu se perdre en allant du lit à la cheminée, Georges, dans une agitation d'esprit qui lui était inconnue, se promena d'abord à grands pas, puis ce mouvement monotone ne calmant en rien l'état de surexcitation de son âme, il se coucha, mais sans pouvoir dormir.

L'image séduisante de Mlle de Villecreux, qu'il voyait sans cesse, empêchait le sommeil de s'emparer de ses sens.

Nous ne savons si cela tient au silence de la nuit ou à toute autre cause ; mais, au milieu des ténèbres, notre imagination devient plus vagabonde, et n'étant point retenue par le frein de la raison, nos idées ont une vivacité que l'on ne retrouve jamais pendant le jour. Si c'est l'heure où nous faisons des rêves heureux et souvent insensés, c'est l'instant aussi où de sombres pensées viennent jeter le découragement dans notre âme, en l'accablant de tout le poids de leur triste réalité.

Georges, sous la douce impression d'un amour naissant, avait déjà oublié les sages avertissements de son oncle. Ne s'inquiétant nullement des suites de cette passion, une seule chose le préoccupait un

peu, c'était la crainte de ne pouvoir se faire aimer. Pendant qu'il était sous le charme de délicieuses rêveries, la nuit avait poursuivi sa marche, et l'aurore allait bientôt lui succéder. Tout à coup, une joyeuse fanfare se fait entendre dans la cour; toute la meute répond à ce bruit par des hurlements capables de réveiller un sourd. Ce vacarme formidable avertit Georges qu'il était temps de se lever. Il regarde dans sa chambre et la voit plongée dans l'obscurité. Mon oncle est bien pressé, pense-t-il. Au même instant, paraît M. de Chazé, qui lui apporte de la lumière.

L'intrépide chasseur, déjà tout équipé, s'avance botté, éperonné et le fouet à la main, ayant l'air résolu que prit Louis XIV lorsqu'il entra au Parlement, avec un costume à peu près semblable.

— Allons, mon neveu, debout! dit-il; hâtons-nous de *tuer le verre*, et partons.

Georges se presse de s'habiller; puis faisant un léger déjeûner, — ce qu'on appelle *tuer le verre* en Vendée, — il part avec son oncle, qui fait retentir tous les échos d'alentour des sons de sa trompe.

Comme ils arrivaient au rendez-vous, M. de Châteaumur accourt à leur rencontre :

— Ah! mon cher Chazé, dit-il tout joyeux, nous allons avoir du plaisir!....

— Qui a fait le pied? répond M. de Chazé.

— Moi et mon garde.

— Et vous êtes sûrs que votre loup nous attend?

— Parfaitement sûrs, il est rentré au bois cette nuit.

— Est-ce un vieux?

— Oui, et un fameux!

— Nous allons alors joliment courir!

— Je le crois.

— Qu'attendons-nous pour commencer? Il me semble que tous les chasseurs sont réunis?

— Oui, tous sont arrivés, excepté monsieur de Boisfichet.

— Voilà le soleil qui se lève, hâtons-nous!...

— Dans un instant; Boisfichet, d'habitude, est exact, attendons-le un peu....

— Je le veux bien ; mais il me semble que la présence de ce chasseur n'est pas le moins du monde nécessaire.

— Sans doute, aussi ne l'attendrais-je point, si je ne tenais pas autant à lui prouver que je sais distinguer parfaitement un pied de loup d'un pied de chien....

— Allons, vous pouvez immédiatement lui donner des preuves de votre science, je l'aperçois qui vient de ce côté.

— Monsieur de Boisfichet, cria Châteaumur, on vous attendait pour attaquer....

— Je suis alors doublement fâché d'être en retard.

— C'est un magnifique loup !

— Vous l'avez vu ?

— Non, mais son pied l'annonce.

— Pour bien juger de la grosseur d'une bête, il faut la voir.

— Ce n'est pas là mon opinion.

— C'est la mienne....

— Eh bien ! vous pourrez ce soir contempler à loisir cet animal.

— Pour cela il faudra le tuer.

— Sans doute, et c'est ce qui arrivera, je l'espère, à moins qu'il ne soit ensorcelé.

En achevant ces mots, Châteaumur donna l'ordre aux piqueurs de découpler les chiens.

Bientôt le loup, poursuivi par une meute admirablement conduite, débucha sur la campagne. Alors, tous les chasseurs partirent au galop sur ses traces, dévorant l'espace avec une rapidité extraordinaire. Georges fit d'abord comme les autres ; mais il était mal monté : son cheval, promptement essoufflé, refusa de continuer cette course furieuse. Cependant, au bout d'un quart d'heure, le loup, toujours mené rudement, se jeta de nouveau dans les bois. Georges put alors suivre la chasse pendant quelque temps ; mais, toujours en arrière, il finit par être tellement distancé, qu'il n'entendit plus ni la voix des chiens, ni le son des cors. Après avoir erré quelque temps à l'aventure dans la forêt, il s'égara de telle façon qu'il ne savait plus quel sentier suivre pour revenir à Langibaudière. Il avait mis son cheval au pas, se laissant conduire par lui, lorsque dans une allée, voisine de

celle où il se trouvait, le galop de deux chevaux se fit entendre. Georges se dirigea de ce côté, et quelles ne furent pas sa surprise et sa joie, quand il vit, montée sur un charmant cheval bai-brun, Mlle de Villecreux, que suivait à distance un domestique.

En apercevant Georges, qui la saluait, Mlle de Villecreux arrêta son cheval avec grâce, puis elle dit en souriant :

— Que faites-vous ici, monsieur de Beaulieu ?

— Mademoiselle, je cherchais mon chemin pour retourner à Langibaudière.

— Et la chasse ?

— Mon cheval, malgré l'irrésistible argument de mes éperons, n'a pas voulu la suivre.

— Oh ! comme c'est contrariant !

— Tout à l'heure je pensais comme vous, Mademoiselle, mais à présent, loin de maudire ce contre-temps, je le bénis, car sans lui j'aurais passé la journée privé du plaisir de vous voir.

— Assurément, je ne me doutais pas, ce matin, en faisant cette promenade, que j'allais servir de guide à un chasseur égaré.

— Et en ce moment, vous ne vous doutez pas non plus de toute la joie qu'éprouve ce chasseur, dont le sort est digne d'envie !....

— Si j'avais su, hier soir, que votre cheval était aussi mauvais, je vous aurais offert de prendre celui-ci.

En disant cela, elle caressait avec sa jolie main le cou du noble animal qu'elle montait.

— Vous êtes mille fois trop bonne, Mademoiselle, et je vous remercie de tout cœur.

Après avoir suivi en causant une longue avenue bordée de chaque côté de futaies, ils prirent un chemin de traverse qui les conduisit, à travers mille détours, jusqu'à Langibaudière.

En arrivant, Georges sauta promptement à terre ; puis il aida Mlle de Villecreux à descendre.

Le costume d'amazone que portait Marie dessinait à ravir sa taille irréprochable. Ses cheveux soyeux s'échappant en boucles nombreuses de dessous son chapeau de feutre, encadraient admirablement son visage.

De retour au salon, d'agréables causeries et la musique vinrent charmer tour à tour le reste de la journée, qui s'écoula avec beaucoup trop de rapidité.

Vers le soir, M. de Chazé arriva avec un air triomphant : le loup s'était fait chasser longtemps, et il avait lutté héroïquement contre ses ennemis, avant de succomber étranglé par les chiens.

M. de Chazé, après avoir plaisanté Georges sur sa mésaventure, raconta plusieurs épisodes qui avaient eu le mérite d'amuser les chasseurs ; entre autres, une sérieuse querelle, qui avait éclaté à la fin de la chasse, entre M. de Boisfichet et M. de Châteaumur, toujours au sujet du pied de loup. On avait réussi, non sans quelque peine, à les réconcilier ; néanmoins, en se séparant, après s'être serré la main, comme deux vieux amis, Boisfichet ne put s'empêcher de dire comme pour se consoler :

— Malgré tout, je soutiendrai toujours qu'un chasseur peut se tromper en examinant l'empreinte d'un pied de chien.....

— Mais à propos, reprit M. de Chazé, nous comptons encore attaquer un loup demain, si le temps le permet.

— Puisse-t-il tomber des torrents de pluie, pensa Georges.

Ses souhaits furent exaucés, la nuit suivante et le lendemain jusqu'à midi, des averses continuelles ne cessèrent d'inonder la terre.

Ces pluies torrentielles ayant troublé les eaux de la Sèvre, M. de Chazé trouva l'instant favorable pour pêcher. Suivi de deux domestiques qui portaient les filets, il se dirigea vers la rivière.

M. de Beaulieu et Marie voyant un soleil radieux succéder aux sombres nuages dont le ciel était obscurci naguère, accompagnèrent les pêcheurs.

Pendant que M. de Chazé était occupé avec ses deux hommes à tendre ses filets, nos deux promeneurs, suivant le bord de l'eau, arrivèrent devant une chaussée sur laquelle la rivière rapide passait à la hauteur d'un pied, pour se briser écumante en tombant de l'autre côté sur des rochers. Cette cascade, dont le bruit était assourdissant, pouvait se franchir en passant sur des pierres placées de distance en distance. Pour cela, il fallait sauter d'une pierre sur l'autre, enjambant à chaque fois un torrent, dont la vue pouvait donner le vertige.

— Si nous passions sur la rive opposée, dit Mlle de Villecreux, nous jouirions d'une vue beaucoup plus belle qu'elle ne l'est de ce côté.

— Comment, dit Georges étonné, vous oseriez franchir un aussi périlleux passage ?

— Ce ne serait pas la première fois.

— Ce bruit étourdissant, la vue d'un courant aussi rapide, le danger de mettre le pied à côté des pierres peu larges et glissantes, tant d'obstacles ne vous effraient point?

— Non, pas le moins du monde.

— Vous avez, je le vois, une grande force de caractère.

— Les Vendéennes en ont beaucoup, dit-on.

— Vous le prouvez, Mademoiselle.

— Eh bien ! voulez-vous me suivre de l'autre côté?

— Partout où vous voudrez.

Alors, Marie s'élançant sur la chaussée, en sautant d'une pierre sur l'autre avec la légèreté d'une gazelle, fut bientôt sur la rive opposée.

Georges, imitant son exemple, ne tarda pas à la rejoindre, et, après avoir gravi le coteau, ils allèrent s'asseoir sur un rocher qui le dominait.

De ce lieu élevé, la vue était admirable. Une chaine de petites montagnes couvertes de bois et de champs cultivés, formait un vaste cercle à l'horizon. Au levant, d'immenses prairies, que la Sèvre traversait en serpentant, étendaient à perte de vue leurs pelouses verdoyantes. De chaque côté de la rivière, de grands peupliers d'Italie étendaient comme un gigantesque rideau. Au couchant, le paysage changeait d'aspect. La rivière, encaissée dans un lit de rochers, avec des barrages rapprochés, franchissait en mugissant les obstacles nombreux qui entravaient son cours. Des masses de granit, pittoresquement gróupées, semblaient près de se détacher du flanc des coteaux abruptes qui les supportaient. Pour animer cette nature sauvage, une fabrique de papier mêlait le bruit de ses pilons au tic-tac des moulins à farine, dont les toits couverts de tuiles apparaissaient au milieu des vergnes et des saules du rivage.

— Comment trouvez-vous le paysage qui nous environne? dit Marie, après un moment de silence.

— Admirable, Mademoiselle!

— En avez-vous vu d'aussi beaux en Angleterre?

— Non, l'Angleterre est un affreux pays.

— Vous deviez vous y ennuyer?

— Beaucoup.

— Que faisiez-vous pour vous distraire?

— J'employais la plus grande partie de mon temps à m'instruire, puis je faisais des promenades à pied et à cheval.

— Mais vous deviez connaître à Londres quelques familles hospitalières, chez lesquelles vous aurez été reçu?

— J'en voyais quelques-unes.

— Vous aurez sans doute rencontré dans ces maisons des jeunes filles au teint rosé et aux blonds cheveux? On les dit si jolies!

— Elles ont généralement un teint charmant, mais je n'aime pas le type anglais.

— Vous êtes donc bien difficile?

— Oui, très difficile, car, lorsque j'étais près de ces jeunes et belles Anglaises, je rêvais une femme plus séduisante et plus accomplie.

— Et cette femme, vous la cherchez encore?

— Non, car je l'ai trouvée, mais sa beauté, ses talents, les inestimables qualités de son âme, dépassent de beaucoup tout ce que j'avais imaginé de plus parfait.

— Vous en faites un bien pompeux éloge!...

— Qui n'est pas encore à la hauteur de son mérite.

— Cette femme connaît-elle les sentiments d'admiration qu'elle a su vous inspirer?

— Non, elle ignore tout, ne soupçonnant même pas combien je l'aime.

— Vous l'aimez?

— Je ne puis être un instant sans songer à elle.

— Cet amour est-il partagé par l'objet de votre culte?

— Vous seule, Mademoiselle, pouvez me le dire.

— Moi!...

— Oui, vous, vous que j'aime à en perdre la raison!

— M. de Beaulieu, dit Marie d'un ton qui n'était plus enjoué, mais grave, me parlez-vous sérieusement?

— Oh! Mademoiselle, répondit Georges avec des larmes dans les yeux, en vous voyant, en pensant à vous, mon bonheur était troublé par une crainte qui malheureusement n'était pas vaine, j'en ai la triste preuve à cette heure.

— Que redoutiez-vous, Monsieur?

— De vous trouver froide et insensible.

— Voilà donc déjà vos illusions qui s'envolent?

— Oh! pardonnez-moi, mon âme est si troublée que j'extravague!

— Appelez toute votre raison à votre aide et répondez franchement à mes questions.

— Je vous écoute.

— M. de Chazé vous a-t-il parlé de ma famille et du peu de fortune que je dois avoir?

— Oui, Mademoiselle.

— Ma pauvreté ne vous effraie pas?

— Non, je ne suis pas riche moi-même.

— C'est pour cela que votre oncle a décidé, dans sa sagesse, qu'il fallait que vous épousassiez votre cousine Charlotte de Fauvigny?

— Jamais je ne ferai ce mariage....

— Qui doit vous donner une femme charmante et plusieurs millions....

— La richesse ne donne pas le bonheur.

— Sans doute, mais elle peut beaucoup y contribuer.

— Je ne compterais pour rien tout l'or du monde, si je possédais votre cœur.

— Vous ne regretteriez point, un jour, cette immense fortune que je suis désespérée de ne pouvoir vous offrir?

— Jamais je n'y songerais, si je vous avais pour compagne de ma vie!

— Votre constance est-elle inébranlable?

— Aucun événement ne peut maintenant arracher de mon âme un amour qui doit me rendre heureux ou malheureux jusqu'à ma mort, et, dussé-je me brouiller avec mon oncle, je jure de n'épouser jamais d'autre femme que ma bien-aimée Marie de Villecreux.

— Et moi, dit la jeune fille d'une voix tremblante d'émotion, je promets au comte de Beaulieu qu'aucun autre que lui n'obtiendra ma main....

En achevant ces mots, Mlle de Villecreux leva ses beaux yeux vers le ciel, et deux larmes, brillantes comme des perles, vinrent se suspendre à ses longs cils noirs.

— Allons nous-en! ajouta-t-elle en faisant un mouvement pour s'éloigner.

— Oh! non, restez encore, je vous en supplie, fit Georges en lui prenant la main.

Tous deux restèrent ainsi longtemps sans parler, comme s'ils eussent craint de rompre le charme qui les rendait si heureux.

Soudain Georges, comme réveillé en sursaut, releva la tête; il venait d'entendre la voix de son oncle.

— Revenez, criait celui-ci, il est temps de partir.

Ils se hâtèrent de rejoindre M. de Chazé, occupé à donner des instructions à ses domestiques au sujet de la pêche qui devait avoir lieu la nuit. Pour prolonger une charmante causerie, le retour à Langibaudière s'effectua on ne peut plus lentement; encore trouvèrent-ils en arrivant que leur marche avait été beaucoup trop accélérée.

Pendant les jours qui suivirent cette promenade, des entretiens pleins de tendresse enflammèrent encore davantage ces deux jeunes cœurs, si bien faits pour se comprendre. Langibaudière, dont le séjour était naturellement assez triste, avait pour eux l'attrait d'un paradis terrestre. Leur âme s'enivrait donc de cette suave poésie que produit un chaste amour, lorsqu'un événement inattendu vint troubler leur bonheur.

IX.

Depuis quelques jours, le bruit courait dans la Vendée que l'Empereur, après être débarqué dans un port du Midi, s'avançait triomphalement vers Paris. Aucun obstacle, disait-on, ne venait entraver sa marche rapide. Les villes, en le voyant paraître, s'empressaient de

lui ouvrir leurs portes, et les soldats envoyés pour le combattre couraient se ranger sous ses drapeaux.

Ces nouvelles répandant une inquiétude très-grande dans le pays, les chefs vendéens, toujours fidèles à leurs principes, prirent aussitôt la résolution de tirer l'épée pour protéger le trône de Louis XVIII. C'était un sublime dévouement, car, à part quelques exceptions, le Roi n'avait pas songé à récompenser les services de ces braves, qui, dans les guerres précédentes, avaient généreusement sacrifié leur sang et leur fortune pour la défense de sa cause. Oubliant tant d'ingratitude, les capitaines et les soldats du Bocage s'insurgèrent sur plusieurs points, avant d'avoir reçu des ordres de Paris, où le Roi, trompé par les conspirateurs ou les dupes, semblait ignorer le danger qui le menaçait.

Cependant, comme on ne pouvait pas faire la guerre sans être approuvé, au moins par celui dans l'intérêt de qui elle était entreprise, plusieurs officiers vendéens formèrent le projet d'aller trouver le Roi. De ce nombre était M. de Chazé, qui annonça, un matin en déjeûnant, son départ précipité pour Paris.

— Voulez-vous que je vous accompagne? dit Georges.

— Non, mon séjour dans la capitale devant être très-court, vous auriez à peine le temps de voir votre père.

— Avant de vous mettre en chemin, vous irez peut-être dire adieu à mademoiselle Charlotte de Fauvigny? demanda Marie.

— Oui, aujourd'hui même.

— Si vous le permettez, je vous accompagnerai au Château-Neuf. J'ai le plus grand désir de revoir mon amie d'enfance.

— Je serai charmé de vous procurer cette petite satisfaction, et sans plus tarder je vais faire seller les chevaux.

— Quelle charmante promenade nous allons faire! dit Georges, lorsque son oncle fut sorti.

— Je désire que cette cavalcade ne vous procure que de l'agrément.

— Elle ne peut avoir un autre résultat.

— Je ne l'assurerais pas, moi: un plaisir cache souvent un ennui.

— Heureux près de vous, je ne crains point l'ennui.

— Si vous saviez à quelle épreuve je veux vous soumettre, votre réponse serait peut-être moins aimable.

— Mademoiselle, vous me trouverez toujours prêt à faire tout ce qui pourra vous être agréable.

— Je compte sur cette promesse....

— Oh ! ne doutez jamais de mon amour et de mon dévouement.....

— Pendant que je rendrai visite à votre cousine, dites-moi, où irez-vous ?

— A Beaulieu.

— Puis ensuite ?

— Je vous rejoindrai sur la route pour revenir ici.

— Si vous avez envie de me plaire, les choses ne se passeront point ainsi.

— Dites-moi comment ?

— Après avoir été mettre votre cheval à Beaulieu, vous direz à Germain de vous introduire dans le parc du Château-Neuf par une petite porte qu'il connaît, puis, vous faisant éviter la rencontre des domestiques de la maison, il vous introduira dans le grand salon, où je veux vous présenter à votre cousine.

— Quelle singulière idée !...

— Vous allez m'accuser d'être fantasque, comme Mlle Charlotte ; le fait est que je le suis autant qu'elle.

— Pourquoi voulez-vous que cette entrevue, pénible pour Mlle de Fauvigny autant que pour moi, ait lieu en votre présence ?

— « Heureux près de vous, je ne crains point l'ennui..... » me disiez-vous tout à l'heure ; il est vrai qu'alors vous ne me croyiez pas si capricieuse !

— Oh ! je ferai ce que vous désirez.

— Oui, mais d'assez mauvaise grâce, si j'en juge par votre air mécontent. Il ne faudra pourtant pas affliger cette bonne Charlotte, en lui faisant essuyer vos dédains.

— Vous n'aurez point à vous plaindre de moi.

— Je le crois ; mais je vous quitte pour aller revêtir mon amazone, afin de ne pas faire attendre M. de Chazé.

Quelques heures après, Georges et Germain traversaient silencieusement le parc du Château-Neuf. Le vieux domestique avait une physionomie rayonnante de bonheur. Son maître, au contraire, parais-

sait sombre et rêveur. Lorsqu'ils furent parvenus à la porte vitrée du salon, Germain l'ouvrit en disant :

— Entrez, monsieur le comte ; puis il se retira discrètement.

Au même instant, Marie s'avança vers M. de Beaulieu, à qui elle tendit sa main que celui-ci pressa dans les siennes.

— Vous avez fidèlement tenu parole, fit-elle avec un adorable sourire.

— Pour vous voir que ne ferais-je pas !....

— Cette visite n'est pas pour moi.

— Sans vous je n'aurais jamais mis les pieds ici.

— Et votre cousine?

— Je ne tiens pas à faire sa connaissance.

— Vous allez tout à l'heure changer d'idée, je l'espère.

— La chose me paraît impossible.

— C'est ce que nous allons voir.

En ce moment, les claquements du fouet d'un postillon et le bruit d'une voiture roulant avec fracas se firent entendre dans la cour du château.

— Qu'est-ce ? dit Marie en s'élançant vers une fenêtre qui donnait sur la cour ; une voiture avec des chevaux de poste!... Ciel ! le baron de Fauvigny !....

— Fauvigny ! reprit M. de Beaulieu, il faut que je m'éloigne promptement.

— Non, restez, murmura d'une voix haletante la jeune fille, vous ne pouvez fuir sans être vu. Entrez vite dans ce petit salon, et quoi qu'il arrive, quoi que vous entendiez, jurez-moi de ne vous point montrer.

— Je le veux bien ; mais pourquoi paraissez-vous si troublée?

— Tout à l'heure vous l'allez savoir.

— Auriez-vous peur de Fauvigny?

— Nullement.

— Vous êtes pâle et tremblante.

— C'est l'émotion, la surprise....

— Rappelez votre énergie, on vient de ce côté.

— Passez promptement derrière cette portière, et pas un mot, pas un mouvement qui puisse trahir votre présence.

Comme Marie achevait de parler, la porte du salon s'ouvrit, et le baron de Fauvigny, en costume de voyage, entra avec un visage épanoui par la joie.

— Bonjour, ma chère Charlotte, dit-il, viens donc que je t'embrasse ; et, pressant la jeune fille dans ses bras, il couvrait son front de baisers. Comme tu es pâle! reprit-il avec inquiétude, serais-tu malade?

— Non, mon père, cela vient de l'étonnement que me cause votre arrivée.

— En effet, je tombe ici comme la foudre, et tu ne devais pas t'attendre à me voir....

— Non, mon père, votre dernière lettre n'annonçait point ce voyage.

— Où est ton oncle, M. de Chazé?

— Il est parti pour Paris.

— Quand?

— Aujourd'hui.

— Ah ! il doit être du petit nombre des royalistes qui veulent défendre Louis XVIII, on dirait, malgré lui. Pauvre Chazé, tu aurais mieux fait de rester tranquille, car maintenant nous sommes sûrs du succès, et avant peu le Roi va prendre le chemin de l'exil, pour céder le trône à l'Empereur.

— Vous conspirez donc, mon père?

— Je n'ai pas fait autre chose depuis le retour des Bourbons.

— Pourquoi?

— Parce que je hais les Bourbons et tous les anciens nobles.

— Mais l'Empereur estimait l'ancienne noblesse et il savait apprécier ses services.

— Oui, aussi comptons-nous bien, cette fois, le faire devenir plus républicain qu'il ne voudra.... Mais laissons la politique de côté pour causer de choses qui te regardent. J'ai une grande nouvelle à t'annoncer... Tu ne me comprends pas?

— Non, mon père.

— Cela m'étonne, car tu es d'âge à songer au mariage.

— Encore une demande?

— Oui, un parti magnifique, qui me convient sous tous les rapports.

— Je ne suis point encore décidée à me marier.

— Il ne faut pourtant pas rester éternellement dans l'indécision. Voyons, quelle raison as-tu de refuser, sans le connaître, sans l'avoir jamais vu, un jeune homme très-bien de sa personne, immensément riche, et parfaitement placé dans le monde?

— Je veux attendre encore.

— Et pourquoi, sans motif raisonnable, contrarier toujours les projets que je forme pour ton bonheur. A ton âge, ma fille chérie, il n'est plus permis de traiter aussi légèrement les choses sérieuses de la vie. Songe donc qu'en faisant ce brillant mariage, dont je serai fier, tu auras à souhait toutes les jouissances que procure la fortune. Jeune et belle, tu brilleras dans les fêtes, faisant mourir de jalousie les autres femmes, qui envieront le luxe éblouissant de tes toilettes et de tes équipages. Tu auras des courtisans comme une reine, et rien ne manquera à ta félicité!...

— Voilà ce que vous appelez le bonheur?

— Oui! que te faut-il donc de plus pour être heureuse?

— Un mari que j'aime et dont je sois aimée.

— On finit toujours par s'aimer.

— Ou par se haïr.

— Tu as sur le mariage des idées ridicules, comme une jeune fille qui sort de son pensionnat.

— Le mariage est un engagement trop sérieux pour qu'on le contracte sans y avoir mûrement réfléchi.

— Et quand finiront ces longues réflexions?

— Quand il vous plaira, mon père.

— Mais c'est ce que je souhaite ardemment depuis longtemps, tu le sais bien, petite entêtée. Allons, montre-toi plus sage enfin, et satisfais le grand désir que j'ai de te voir mariée.

— Me laissez-vous libre de choisir le mari qui me conviendra?

— Oui, pourvu toutefois que ton choix soit raisonnable.

— Vous pouvez vous fier à moi.

— Mais qui t'empêche d'accepter le parti que je te propose?

— Une promesse que j'ai faite.

— A qui ?

— A celui que j'aime !

— Tu aimes quelqu'un, toi ? dit Fauvigny stupéfait.

— Oui, mon père.

— Allons, tu ne parles pas sérieusement ?

— Très-sérieusement.

— La chose est impossible, tu n'as pu voir ici aucun homme digne d'attirer ton attention.

— Celui que j'aime possède, au contraire, toutes les qualités désirables.

En ce moment, un léger bruit se fit entendre dans le petit salon ; c'était Georges qui l'avait produit en appliquant ses deux mains sur sa poitrine pour comprimer les battements de son cœur.

— Et c'est dans ce pays que tu as fait sa connaissance ? reprit Fauvigny d'une voix altérée.

— Oui, mon père.

— Comment cela ?

— J'ai vu ce jeune homme à Langibaudière.

— Alors c'est ton oncle qui, sans m'en prévenir, a favorisé ces entrevues ?

Ces paroles furent prononcées d'un ton irrité par Fauvigny.

— Mon oncle n'est pas le seul coupable, c'est moi qui ai voulu voir ce jeune homme.

— Il est donc bien séduisant ?

— Il m'inspirait le plus grand intérêt.

— Et cet intérêt s'est changé en amour ?

— Je vous l'ai déjà avoué.

— En entendant ma fille, que je croyais si réservée, me dire de pareilles choses, je ne sais si je dois en croire mes oreilles. Serais-je le jouet de quelque machination infernale ? Dans tous les cas, Chazé aura à me rendre compte de son étrange conduite !.... Voyons, quel est le nom de ce merveilleux séducteur ?

— Son nom ? murmura la pauvre fille tout émue en pensant à l'explosion de colère qu'elle allait faire éclater.

— Appartient-il à une famille distinguée? Est-il riche?

— Il porte un noble nom, et n'a pas de fortune.

— Un gentilhomme ruiné, je m'en doutais! Ta fortune a excité la convoitise d'un ambitieux hobereau qui, pour la posséder, s'est appliqué fort adroitement, d'abord, à conquérir le cœur d'une candide jeune fille...

— Ne sachant pas qui j'étais, il n'a pu faire ces indignes calculs.

— Tu penses que je suis assez naïf pour croire qu'à quelque lieues de ce château, il s'est rencontré un gentilhomme du pays, dont le cœur sentimental et désintéressé s'est follement épris de tes charmes, sans te connaître?... Voilà un roman par trop absurde!...

— Vous savez, mon père, que je ne mens jamais.

— Enfin, il y a dans ta conduite quelque chose d'étrange.

— C'est vrai, et je dois vous paraître bien repréhensible?

— Ne me fais plus un mystère du nom de ton adorateur, je veux le connaître!

— Eh bien! le jeune homme que j'aime....

— S'appelle?

— Georges de Beaulieu!

— Ton cousin?

— Oui.

— Mais il est donc revenu de l'exil? Il habite donc ce pays?

— Oui, mon père.

— Oh! fatalité! pourquoi me suis-je séparé un instant de ma fille! Tandis que je conspirais contre le Roi, il y avait ici une trame ourdie contre moi!.... Ah! ils veulent me ravir ma Charlotte, m'enlever ce qui fait le plus grand charme de ma vie! Car la voir, lui parler, recevoir d'elle d'affectueuses caresses, c'est mon bonheur, au milieu des ennuis et des inquiétudes qui troublent mon existence!... Mais, ce lâche complot ne réussira point; je puis encore mettre obstacle aux odieux projets de mon beau-frère et de son neveu. En mon absence, vous m'avez traitreusement déclaré la guerre, habiles suborneurs; eh bien! si vous comptiez sur un facile triomphe, ma vengeance vous apprendra qu'on ne m'attaque pas impunément!

Pendant ce monologue, Charlotte, debout et appuyée contre la cheminée, était pâle et immobile comme une statue de marbre.

— Ma fille, reprit Fauvigny d'une voix sourde, on a trompé ta bonne foi et égaré ton cœur, afin de te faire contracter une alliance à laquelle je ne puis consentir.

— Pourquoi vous opposez-vous à ce mariage ?

— Parce qu'il ne te convient point.

— Je le trouve, moi, parfaitement convenable, dit Mlle de Fauvigny d'une voix ferme, en fixant son regard scrutateur sur son père.

— Aurais-tu la prétention de résister à ma volonté? demanda Fauvigny d'un ton menaçant.

— Non, mon père.

— Alors tu consens à ne jamais donner ta main à ton cousin ?

— Si je n'épouse point Georges de Beaulieu, ne tentez pas de me faire marier avec qui que ce soit, votre peine serait inutile.

— Le dépit, en ce moment, te fait parler de la sorte.

— Ce n'est point le dépit, mais une résolution bien arrêtée.

— Quel est donc ton projet? rester vieille fille? Je ne souffrirai pas que tu te donnes un pareil ridicule.

— En effet, je puis faire mieux que cela, en remplissant de pieux devoirs.

— Le devoir d'une fille est d'obéir à son père.

— Quand ce père exige d'elle quelque chose de raisonnable.

— C'est par affection, c'est pour ton bien que je te contrarie.

— Oh! je sais à quoi m'en tenir, au sujet de votre affection. Lancé comme vous l'avez toujours été dans un tourbillon d'affaires, vous aviez besoin, pour vous distraire, de rencontrer chez vous une fille tendre et dévouée. Jusqu'ici, tout naturellement, et à votre grande satisfaction, j'ai rempli ce but ; mais à présent qu'il s'agit du bonheur de ma vie, sans hésiter, vous voulez me rendre malheureuse, et cela pour assouvir l'injuste haine que vous nourrissez contre la famille de Beaulieu, et pour ne point contrarier vos desseins... Que vous importe l'avenir de votre fille ; il faut, pour vous plaire, qu'elle se sacrifie à votre ambition et à votre vengeance!.... Oh ! ma bonne et sainte mère, intercède pour moi près de Dieu, j'ai besoin de ta protection !...

Charlotte en invoquant sa mère, leva au ciel ses yeux remplis de larmes.

CHARLES THENAISIE.

(*La fin au prochain numéro.*)

PHILOSOPHIE A L'OMBRE DU DRAPEAU.

A l'armée, comme dans tous les partis, les soldats servent le drapeau, et les chefs se servent du drapeau.

*
* *

Les beaux parleurs qui ne sont jamais rassasiés d'esprit en ont bien vite donné une indigestion à leur auditoire.

*
* *

Il ne faut nier ni la grammaire ni la tactique, mais la science du grammairien ne constitue pas l'éloquence et la science du tacticien ne constitue pas la victoire : l'art de la guerre consiste surtout dans l'application des règles du bon sens ou du génie aux moyens dont on dispose et aux circonstances qui se présentent. Le général qui, pour trouver le point guéable d'une rivière, en suivait les bords en descendant, au lieu de les suivre en remontant, était peut-être un grand tacticien, mais à coup sûr était un grand sot.

*
* *

Une nation confie des armées à son prince comme le public confie des fonds à un banquier, pour les faire sagement valoir et non les risquer dans un jeu de spéculations effrénées. Le souverain, prodigue du sang des soldats que le pays lui prête, n'est pas plus magnanime que le dissipateur, qui jette par les fenêtres l'argent qu'il emprunte, n'est généreux.

*
* *

Dans la conjugaison des verbes les fanfarons négligent l'*indicatif* et appuient beaucoup sur le *passé* et le *futur;* ils ne peuvent pas parler de ce qu'ils font, mais parlent sans cesse de ce qu'ils ont fait ou feront.

*
* *

Le rôle de versatilité, d'hésitation, d'irrésolution et de faiblesse, que des généraux dépouillés de leur uniforme ont joué dans nos troubles civils a prouvé que, si l'habit ne fait pas le moine, en France l'habit fait le soldat.

Au couvent, l'heure des repas se règle sur la cloche du réfectoire et non sur l'appétit des moines. De même à l'armée, pour le moment du combat, ce n'est pas le courage qui dispose du tambour, mais le tambour qui tient le courage à sa disposition.

*
* *

La richesse à acquérir fait plus de fripons que la richesse acquise ne fait d'honnêtes gens.

*
* *

Chez le pauvre l'orgueil est ridicule, chez le riche il est odieux, tout le monde le sait, tout le monde le sent..... et cela ne corrige personne.

*
* *

On court après l'argent pour obtenir, grâce à lui, le repos et la considération, deux choses dont la poursuite de l'argent fait perdre la première et compromet fort la seconde.

*
* *

La modestie est un mérite chez le savant et n'est chez l'ignorant que l'absence d'un défaut.

*
* *

Devant les hommes, nous sommes les protecteurs et les guides de nos enfants, mais, devant Dieu, ils nous le rendent. Que de fois la présence d'un enfant, (d'une fille surtout), a éloigné de son père toute mauvaise pensée, toute mauvaise parole, toute mauvaise action !...

*
* *

Le médecin est *quelquefois* utile au malade, et le malade l'est *toujours* au médecin.

*
* *

Dans les salons la porcelaine sert de *cache-pot* et la richesse de *cache-sot.*

*
* *

La mélancolie de Molière ne doit pas être uniquement attribuée à ses chagrins personnels : son génie d'observation suffit à l'expliquer. L'homme le plus heureux du monde, s'il est un bon observateur, remarque tant de choses déplorables et ridicules qu'il ne peut manquer de devenir à la fois triste et moqueur. Quiconque a beaucoup vu et bien vu aura beaucoup gémi et beaucoup raillé.

Vte CHARLES DE NUGENT.

(*A continuer*).

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

GRANDE FAMINE A NANTES

EN 1532.

La note suivante ; curieuse à plus d'un titre, est transcrite littéralement des folios 34 verso et 35 du compte rendu par Jean Javelle, administrateur de l'aumônerie ou hôpital de la ville de Nantes, depuis le 5 mars 1526 (vieux style) jusqu'au 30 novembre 1532. Ce compte est conservé aujourd'hui aux Archives municipales de ladite ville, dans le carton N° 5 de la première série.

A. L. B.

« Nota. — Il est à entendre que ondit an 1531, le septier [de] seille (1) valloit 6 livres et que la famine fut on quartier Nantoys si grande que homme jamais ne l'avoit veue telle. Et pour ce que les pouvres mourroint de faim par les rues, chemins et en leurs maisons, et estoint en telle nécessité qu'ils rompoint et perçoint murailles, maisons et édiffices pour recouvrer du pain, les habitans de Nantes, par deliberacion entre eulx, ordonnèrent de faire données aux pouvres et les recuillir en l'hospital de Toussaincts et en la grant salle y estante près l'église. Et pour trouver argent, se cotisèrent par chascun desdits habitans, et fut mins en chascune parroisse deux des notables personnages d'icelle, pour recepvoir ce que l'on leur bailleroit, et lesdits recepveurs particuliers apportèrent par semayne, pour le premier moys, qui commença à la fin de fevrier 1531 (2), à

(1) Seigle.

(2) Suivant notre manière de compter, c'est le mois de février 1532, parce qu'alors le millésime de l'année ne changeait qu'à Pâques.

missire Christofle Brecel, senneschal de Nantes, qui print la charge de faire traicter lesdits pouvres, ce que ilz recepvoint. Et pour ce que il fut grant bruyt de ladite donnée ès pays circonvoisins, le nombre des pouvres, qui n'est au commencement que de envire 1600, augmenta juc à 4 ou 5000. Pourquoy convinst faire donnée en deux lieux, savoir, en la ruee sur les ponts et ès maisons de l'hospital de Toussaincts, à doubles rancs, et sur la mothe Saint-Pierre, depuix la porte de la ville juc à l'église de Saint-Anthoine (1), à double ranc. Et du second moys eut charge Olivier Harrouys, du tiers Jehan Guischart, du quart Guillaume Avignon. Et pour aider à faire lesdites aulmosnes, on eust des deniers communs de la ville et de ceulx des frairies et des fabricques, item de MM. de Saint-Pierre et Nostre-Dame, et les aulmosnes que les couvens des mendians avoint acoustumé faire à leurs portes. Et n'estoint les pouvres souffertz en la ville, fors en l'hospital, et n'estoit faict aulmosnes en la ville, mais y avoit gens qui portoint quarts de pippe pour recuillir par lad. ville potaiges et menues aulmosnes que l'on voulloit faire. Aussi furent mis troncs en l'église de Saint-Pierre et ès couvens, pour inciter à donner èsd. pouvres. Et durant led. temps y eut si grands eaux que les moulins des environs de Nantes ne mouloint, et convenoit faire meuldre les bledz pour lesd. pauvres à Thoairé. Et pour ce que le cymitière de Toussaincts estoit plein d'eau, convinst mener par eau les corps qui y mouroint, pour estre ensepulterez au Champ-Fleury. Et tout aultant que l'hospital de la ville peult recevoir de pouvres, y furent nourriz tant de l'ordinaire dud. hospital que de ce que l'on leur envoyoit desdites quotisacions. Et les notables personnaiges, hommes et femmes aydoint à penser lesdits pouvres et à les faire mectre en ordre pour recepvoir la donnée. Laquelle fut, le premier moys, à deux repas de jour de pain et febves apotaigées (*sic*) ; et ès autres moys fut une foiz le jour, à medi, de pain, febves et chair ; tellement que chascun en avoit pour se passer le long du jour. Et pluseurs mouroint après qu'ils avoint mengé, pour ce que quant ilz venoint à la donnée, ilz estoint si affamez que ils avoint les boyaulx estreciz. Et cousta celle donnée de 4 à 5000 livres. Et icelle famyne finie ne demeura peste à Nantes, la grâce à Dieu. »

Ce compte fut arrêté et conclu le 17 janvier 1532 (v. s.) ou 1533 (n. s.).

---

(1) Eglise des Minimes, aujourd'hui l'Immaculée-Conception.

CHRONIQUE.

TRANSLATION SOLENNELLE

DES

RELIQUES DE SAINT ÉMILIEN

ÉVÊQUE DE NANTES.

« Où est le tombeau d'Alexandre le Grand ? s'écriait un jour l'illustre patriarche Jean-Chrysostôme ; montrez-le moi, et marquez-moi, si vous le savez, le jour où il est mort ; mais les tombeaux des serviteurs de Jésus-Christ sont illustres, personne n'ignore le jour de leur mort, qui est devenu un jour de fête dans le monde entier. Les tombeaux des serviteurs de Jésus-Christ sont plus magnifiques que les palais des rois, non par la grandeur et la beauté de l'édifice, mais, ce qui est préférable, par le concours des peuples. »

N'est-ce point, en peu de mots, l'histoire des jours qui viennent de s'écouler ? et ce concours des peuples autour des ossements des saints, ne se manifeste-t-il point à nos yeux aussi grand, aussi joyeux, aussi recueilli, tout à la fois, aujourd'hui qu'aux jours du saint archevêque de Constantinople. — L'Eglise de Dieu, rayonnante d'une éternelle jeunesse, n'a point de souci des vaines prédictions de ses ennemis ; — sa foi, ses enseignements, ses actes sont les mêmes, elle règne aujourd'hui comme elle régnait alors sur les peuples fidèles. Les flots soulevés sont passés et passeront, mais elle est demeurée et demeurera, — et nous nous pressions hier autour de saint Emilien et de nos saints, comme nos pères le faisaient jadis, comme nos enfants le feront un jour.

C'est une grande et noble vie, que celle de saint Emilien, une touchante et belle figure dans nos annales, pleine à la fois de douceur et d'énergie. On vous l'a esquissée dans une précédente livraison ; qu'il nous soit néanmoins permis d'en rappeler ici brièvement les principaux traits. — La chaire qu'avaient illustrée, à travers les siècles, saint Clair, l'apôtre envoyé de Rome, Similien, Félix et Pasquier, était veuve de ses pontifes, en ce

sens que l'armée ayant fait irruption dans le sanctuaire, n'avait pas craint de porter la main à l'encensoir. Agathée, comte de Nantes, et Amelon, son successeur, s'étaient dit évêques. Ils en portaient le nom et jouissaient des revenus de l'église, au grand scandale et détriment des gens de bien; mais il y avait alors un moine, échanson des rois francs, et qu'on écoutait à la cour de Neustrie : c'était saint Hermeland. Les deux derniers comtes évêques l'ayant molesté dans sa solitude d'Indre, ce saint personnage eut recours à Childebert III, et mit son monastère sous la protection de ce prince. Il est permis de croire qu'il fut aussi question des malheurs de l'Eglise de Nantes, et nul doute qu'à la mort d'Amelon, saint Hermeland intervint du poids de sa sainteté dans l'élection de son successeur. — Quel fut ce restaurateur du saint lieu et de la discipline ecclésiastique?— Emilien, guerrier valeureux et chrétien, illustre par sa naissance, son éloquence, le charme de sa personne, et plus encore par ses vertus. Il fut choisi, comme jadis saint Ambroise, à Milan, et appelé par le vœu de la foule pour conduire le peuple de Dieu. Emilien renonça au siècle, et fut sacré évêque. — Il administrait et édifiait son peuple lorsqu'il apprit les ravages exercés par les Sarrazins, dans le midi des Gaules, et leur invasion en Bourgogne. Son sang généreux se réveilla ; mû d'une sainte ardeur, il monte en chaire : — Hommes forts, dit-il, resterons-nous muets témoins des malheurs de notre pays et du mépris des choses saintes? — Et la première croisade est prêchée dans notre église de Nantes. — Il entraîne sur ses pas l'élite des guerriers nantais. — Ils arrivent à Autun, en font lever le siége, repoussent l'ennemi, et tombent dans un dernier combat, à Saint-Jean-de-Luze, couronnant par le martyre leur triomphe même ici-bas. Car si Autun fut saccagé à la suite de cette rencontre, le Sarrasin ne fit qu'y passer, et dut se retirer dès le lendemain, ne se sentant plus assez fort pour se maintenir aux lieux où le sol produisait de tels hommes. Je n'irai pas plus loin, renvoyant le lecteur avide de détails au livre de M. l'abbé Cahour, le promoteur, si je puis dire, de la cause du saint évêque guerrier, et que le dernier successeur de saint Emilien vient d'appeler au rang des chanoines de son église cathédrale.

Pourquoi les canonicats n'ont-ils plus de titres? Je sais bien celui que porterait M. l'abbé Cahour : le chanoine de saint Emilien.

Saint Emilien retrouvé pour nous, il fallait le ramener en triomphe, nous voulions des reliques. Que de difficultés pour en obtenir! — Elles existaient aux lieux témoins du martyre; depuis onze siècles, on les vénérait à Saint-Jean-de-Luze, devenu Saint-Emiland. — Mais les paysans qui, durant ce long temps, avaient entouré sa mémoire de tant de vénération, ne pouvaient se résoudre à se séparer de ses moindres ossements.— Ils voulaient garder leur saint tout entier! Quel spectacle fait pour étonner la sagesse de notre âge! quelle contestation, et pourquoi! — Non, la foi

n'est pas morte encore! et si le vieil arbre semble se couronner, — le pied, la racine est toute vivante et de nombreux rejetons sortent pleins de séve de chaque blessure que paraît lui faire la hache du destructeur. — Enfin, grâce à la bienveillante insistance de Monseigneur de Nantes, à la condescendance de Monseigneur d'Autun, grâce à l'assurance qui fut donnée aux habitants de Saint-Emiland, que leur père et le nôtre serait honoré, aimé, ici comme chez eux, nous avons pu avoir une partie de ces restes sacrés.

Dimanche, 6 de ce mois, après onze cent trente-quatre ans d'absence, saint Emilien rentrait dans sa ville épiscopale. — Il y a retrouvé les fils de ceux qu'il aima, pressés autour de lui, pleins de la même foi et du même dévouement à la même Eglise qu'il prêcha, qu'il aima parmi eux, et pour laquelle il donna sa vie.

S'il est des fêtes véritables auxquelles le peuple, qui se répand à travers la ville, prend part de toutes les facultés de son âme, où la joie se lit sans détour sur les visages parce qu'elle est franche et sans arrière-pensée, et surtout parce qu'elle est pure, ce sont bien les fêtes religieuses? — Pourquoi, dites-moi, ce monde est-il dans les rues? qui l'y a conduit? — Il y est, parce qu'il le veut; il y va, parce que son cœur l'y porte. — Qui fait tous ces frais, qui a posé ces décorations? — Ce n'est personne, et c'est tout le monde, — c'est le peuple.

Dès l'aurore, ce peuple se hâtait dans les rues, on sentait qu'une idée puissante circulait dans cette foule, et que l'esprit de Dieu soufflait sur elle. Celui qui se croit incrédule ou indifférent, cède lui-même à ce torrent, il obéit à l'esprit qu'il méconnaît, mais qui le domine; on ne résiste pas à Dieu. A neuf heures, il était impossible de songer à pénétrer dans l'église Saint-Nicolas, où la messe pontificale devait être célébrée par Monseigneur de Nantes, en présence des reliques de l'évêque et des saints qui ont vécu et sont morts au milieu de nous, et d'où la procession allait commencer sa marche triomphale. — A une heure, la rue du Calvaire et tout le parcours qu'on devait suivre étaient encombrés, malgré une pluie fine qui ne pouvait décourager l'attente populaire. Les évêques, réunis à la cure de Saint-Nicolas, ne prennent point souci de ces menaces du temps; ils savent que, sur leurs têtes, le ciel deviendra serein! Et, en effet, dès ce moment, les nuées, chassées par le vent, ont porté ailleurs leurs fâcheuses ondées.

On s'ébranle; sainte Anne des Bretons marche en tête, saint Félix de Nantes, sainte Marie-Magdeleine la suivent; autour et derrière se pressent les admirables Frères des écoles chrétiennes et les milliers d'enfants qu'ils instruisent. — Pour qui? Non pour eux, assurément, car de ces enfants, destinés à être ouvriers, combien, plus tard, se rappelleront ces amis de leur jeune âge? Combien plus, au contraire, dans un jour d'émeute, mêleront leur nom à leurs cris de fureur, jusqu'à ce que, brisés par l'âge, la douleur, la misère ou la débauche, ils se souviennent d'eux, à

l'heure du repentir! Le Frère sera satisfait alors, s'il peut penser que le grain de la parole, longtemps étouffé sous ces ronces, a retrouvé la vie, car le Frère ne travaille que pour Dieu... Puis viennent la glorieuse bannière herminée des Enfants de Nantes, Rogatien et Donatien, entourée des confrères; celle de Notre-Dame, et à sa suite l'école des sourds-muets, dont chaque élève porte en main une branche de laurier, hymne silencieuse, prière touchante de ceux à qui Dieu ne donna point la parole, mais dont l'intelligence s'éveille à l'ombre du sanctuaire et par les soins des Frères de Saint-Laurent-sur-Sèvre. La bannière de Saint-Jacques, les ouvriers de Toutes-Joies, l'oriflamme de Notre-Dame-des-Ouvriers, le pélican des sociétés de secours mutuels, l'étendard de Saint-Similien, celui de Saint-Clément, les membres des conférences de Saint-Vincent de Paule les marguilliers des douze paroisses de la ville, la bannière de Sainte-Croix et le Petit-Séminaire, celle de Saint-Nicolas et toute la tribu des lévites, les croix en faisceau, les prêtres, l'église militante de Nantes défilent après eux.

Mais les fronts s'inclinent; c'est l'Eglise triomphante : voici le reliquaire de l'ermite-laboureur du VI^e^ siècle, saint Friard et de saint Secondel, son compagnon de solitude; quatre diacres en aubes et en étoles blanches le portent sur leurs épaules; les curés suivent; des lévites encensent la voie, quatre autres diacres s'inclinent sous le doux fardeau du saint abbé de Massérac, Benoît, et de sa sœur la vierge sainte Avénie; puis saint Hermeland, l'abbé d'Indre, s'avance à son tour, précédant la statue de celui que sa voix inspirée indiqua au choix du peuple il y a onze cents ans. Voici le cortége de saint Emilien. Une musique guerrière rappelle à nos oreilles touchées que le glorieux héros de ce jour fut un grand capitaine en son temps; les choristes mêlent à ces accents leurs chants consacrés; trente jeunes hommes ont en main les palmes, emblêmes des triomphateurs; saint Emilien, porté par la foule, paraît au-dessus d'eux, dans toute sa gloire; sa douce figure sourit encore à son troupeau retrouvé (1); derrière lui, et lui faisant honneur, les deux reliquaires jumeaux des saints frères Donatien et Rogatien, puis, au milieu des flambeaux allumés, ses ossements sacrés.

C'est au tour de l'église enseignante. Voici ceux qui jadis eurent un nom au siècle où nous vivons, mais qui, pour nous, ne sont plus que Jacques-Antoine d'Amiens, François-Augustin de Luçon, Antoine-Charles d'Angoulême, Louis-Théophile de Blois, Guillaume d'Angers, les vrais pasteurs des peuples, successeurs des apôtres dont ils entourent les reliques insignes, institués et envoyés du pasteur suprême, du souverain pontife et roi des âmes, du pape Pie IX! comme nous l'a dit une voix éloquente (2),

(1) La statue de saint Emilien n'est pas de M. Amédée Menard, à qui nous l'avons entendu attribuer, mais de M. Charles Menard, son cousin.

(2) M. l'abbé Gay, grand-vicaire de M^gr^ de Poitiers.

Quelle profonde impression se répand dans la foule, comme tous les fronts s'abaissent sous les regards bienveillants et doux de ces vieillards, sous leur main d'où s'épandent les grâces ! Mais qui donc les précède ? Ah ! ce sont les envoyés du cloître, j'allais dire de la tombe !... ce sont les moines de Melleraie, ceux qui prient et pleurent pour nos péchés oubliés, ceux qui méritent pour les âmes de nos défunts, les envoyés de l'Eglise souffrante, le P. Antoine, abbé de Melleraie, le P. Dosithée (1) qui est élu abbé de Fontgombault (2), et le P. Clair.

Mais notre œil cherche en vain, au milieu de ce brillant cortége des évêques dont nous vénérons le grand caractère et les hautes vertus, des prêtres que nous ne connaissons point, mais dont tous parlent avec affection. Le peuple s'obstine à nommer, parmi les pasteurs, Frédéric d'Autun, Félix d'Orléans, Louis-Edouard de Poitiers ; ils sont absents. Le premier, notre bienfaiteur, manque à notre cœur reconnaissant ; il est à Marseille, transportant lui-même une insigne relique de l'ami du Sauveur, Lazare, sur lequel Jésus pleura. Mais il ne nous a point oublié, et mettant le comble à sa munificence, il s'est fait représenter par un admirable reliquaire, où les ossements de saint Lazare s'unissent à ceux des saints éduens, Symphorien, Léger, Ragnachaire, Euphrone et Procule. Touchante manière de se faire regretter que la prodigalité dans la charité. Ah ! de quel lien puissant vous unissez, Monseigneur, la Bretagne et la Bourgogne, Nantes et Autun (3). Mgr de Tours et Mgr d'Orléans non plus que Mgr de Rennes, n'ont pu se dérober à leur troupeau pour nous venir. Le nom de ce dernier est sur nos lèvres comme un amer regret ; nous eussions aimé à le voir prendre part à cette fête bretonne ; du moins, Mgr de Poitiers nous arrive.

Parmi les prêtres, M. l'abbé Bouange, grand-vicaire d'Autun, nous manque ; il a tant travaillé à nous faire obtenir ces reliques, qu'il eût été doux pour lui et pour nous que celui qui avait été à la peine fût au triomphe ; mais il est encore plus doux au cœur d'un prêtre de rester là où le devoir enchaîne. Du moins M. l'abbé Dinet, chanoine d'Autun, spécialement chargé de représenter le collége de la cathédrale nous est venu, accompagné de son collégue, M. l'abbé Pecqueugnot, archiprêtre de Couches, membre de la société française d'archéologie, et de M. Nargeollet, curé de Saint-Emiland, gardien né des reliques et représentant de sa paroisse. Hélas ! nous savons que M. le Maire, que des adjoints, de notables habitants de Saint-Emiland devaient venir renouer avec nous les liens de fraternité formés depuis tant de siècles ; mais que des circonstances imprévues les ont

(1) M. Pellan, ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu de Nantes.

(2) Fontgombault est une fille de Meillerais, dans le Berry.

(3) On avait eu la charmante idée de faire porter, en tête du cortége de saint Emilien, les armoiries des villes amies ; seulement on avait substitué au ridicule *Favet Neptunus eunti* l'ancienne et véritable légende : *Oculi omnium in te sperant, Domine.* Franchement, Neptunus eût été par trop dépaysé en si bonne compagnie ! Quand donc nos édiles auront ils le bon goût de nous délivrer de ces dieux et de ces devises apocryphes ?

retenus. Que l'expression de notre gratitude aille du moins jusqu'à eux, et qu'ils soient persuadés des sentiments d'affection qui unissent dans le Christ Saint-Emiland de Bretagne et Saint-Emiland de Bourgogne.

Monseigneur de Nantes fermait la marche. Quelle joie sur sa gracieuse et noble figure d'apôtre! Il convenait à celui qui porte sur la poitrine la croix d'un martyr et dont le cœur a choisi cette devise : « *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis*, » il convenait, dis-je, que cet évêque ramenât parmi nous celui qui fut dans ces siècles reculés un si parfait modèle de la charité, qui fut doux comme un agneau, courageux comme un lion, ce saint si réellement breton, qui enracina dans notre granit cette foi, ce dévouement à la chaire de Pierre qui ne se démentit jamais à travers les âges et qui irait encore jusqu'au don du sang, jusqu'au martyre.

A trois heures et demie le cortége était de retour à la cathédrale. M. l'abbé Gay, grand-vicaire de Monseigneur de Poitiers, montait en chaire. Quel discours! quels accents! La gloire des saints, le culte des saints, la confiance aux saints, la prière! — La prière! s'est écrié l'orateur, la prière qui fait violence à Dieu! Prions, ah! prions pour l'Eglise et pour le Pape! Prions pour la France! Que Dieu la guide et la maintienne en ses nobles traditions! Qu'il nous conserve la foi! et si de nouveaux orages semblaient encore devoir l'engloutir, que du moins elle trouve de nos jours comme aux temps passés un refuge en cet héroïque pays de Bretagne! Les cœurs battaient fort dans toutes les poitrines, les yeux étaient humides, et qui sait ce qui fût arrivé si la sainteté du lieu n'eût retenu l'élan des âmes?

Le lendemain 7, à sept heures du soir, le R. P. Lavigne montait à son tour dans la chaire de vérité. Quelle foule dans les parvis sacrés! L'enceinte est pleine et l'on s'irrite, l'on s'indigne, on veut entrer, il faut entrer. La voix de l'orateur domine ces flots pressés. Il parle et, laissant déborder son âme, le *Prêcheur Nantais* célèbre sa ville natale dans ses saints : — Nantes, dit-il, est une noble ville, et je suis fier d'être Nantais! A Nantes, on aime sa famille, on est prêt à donner son sang au Dieu des batailles, on s'honore dans un noble commerce, et l'agriculture est en grande estime! Et cela, vous le devez à l'exemple de vos saints! Saints Donatien et Rogatien s'aimaient tendrement; saint Emilien, vaillant capitaine, tomba pour Dieu dans la mêlée; — saint Félix, le patrice romain, l'évêque gentilhomme et prince de son pays, créa Nantes et jeta les fondements de sa prospérité commerciale; saint Friard cultivait de ses mains un humble champ dans l'Ile de Besné; — ils avaient les pensées que vous avez, ils firent les œuvres que vous faites, mais ils furent en outre des Saints; parce qu'élevant plus haut leurs vues, ils avaient le regard tourné vers le Ciel, et qu'ils guidaient leurs pas ici-bas de façon à monter vers Dieu. Au reste un esprit divin semble souffler sur Nantes et l'apostolat est un apanage de notre noble cité; plus de cent prêtres du diocèse

sont voués au labeur des Missions étrangères!... Enfin l'orateur, après une péroraison pathétique, jette l'auditoire attendri aux pieds des princes du peuple et sept évêques, se levant à la fois de leurs trônes, appellent, les mains étendues sur la foule palpitante, les bénédictions d'en haut.

Le lendemain, celui qui porte le même nom que le père commun des fidèles, Mgr Pie, évêque de Poitiers, devait faire le panégyrique de saint Emilien. — L'église était assiégée à 3 heures; à 4 heures elle était comble; il était inutile de songer à entrer à 5 heures. — Plus de cinq mille personnes s'étaient entassées dans cette vaste enceinte; assurément tout le monde n'entendra pas, mais tout le monde veut y être, tout le monde veut faire acte de foi; à 6 heures et demie, Monseigneur de Nantes paraît, traçant la voie à Nosseigneurs d'Angers, d'Amiens, de Blois, d'Angoulême, de Luçon et de Bruges, car Dieu a permis, pour embellir encore notre fête, qu'un illustre prélat étranger, défenseur lui-même de la foi, vint célébrer avec nous la gloire d'un confesseur pontife. Les abbés de Melleraie et de Fontgombault s'asseyent à leur rang en avant du chœur; derrière se presse la phalange des prêtres, la nef est pleine de peuple; j'y ai vu des généraux et des magistrats, des administrateurs et des hommes politiques, des riches et des pauvres, tous les rangs, toutes les conditions, toute la république chrétienne assemblée dans sa liberté, confondue dans la plus touchante égalité, unie par les liens de la charité, la seule fraternité veritable, sous l'autorité des pasteurs légitimes. C'est l'église entière de nos contrées réunie en ces assises solennelles. Le chœur chante la gloire des Saints, toutes les voix répondent et acclament nos *illustres aïeux*. — A sept heures enfin, celui qu'on peut appeler et qui est vraiment le prince de la parole, gravit les degrés de la chaire; un silence solennel accueille ses premiers mots. Que dit-il? : — Quand vous prierez vous le ferez ainsi : Notre père qui êtes dans les Cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive sur la terre comme au Ciel! Oui, que votre règne, le règne du Christ arrive sur la terre comme au Ciel! Il faut que le règne du Christ arrive sur cette terre, que sa royauté soit reconnue et tout chrétien doit le demander chaque jour à Dieu et contribuer dans la mesure de ses forces à ce grand résultat. — Sans doute ce règne arrivera quoi qu'on fasse, Dieu l'a promis à son Eglise, ce ne sera pas sans efforts, mais cela sera; il est écrit : *Dominaberis super inimicos tuos et conculcabis eos*. — L'orateur sacré établit alors les points de son discours; dans le premier il nous montrera comment Emilien et les fidèles Nantais se sont souvenus de leur *Pater* et comment ils ont défendu leur foi dans les temps antiques; dans le second il nous dira comment nous devons défendre la nôtre dans les temps modernes. Que dirons-nous du premier point? rien autre chose, obligé que nous sommes de nous réduire en de justes limites, sinon que l'évêque, transfiguré dans la chaire, nous élevait avec lui-même à des régions surnaturelles, et

que perdant peu à peu la conscience de notre époque, nous nous disions : — Ce n'est plus Pie qui parle, c'est le confesseur lui-même, c'est Emilien l'évêque!

Arrivant à l'ennemi qui nous menace plus particulièrement, l'orateur se demande s'il le nommera : — Oui, dit-il, je le nommerai ici, c'est la Révolution. Contre le glaive du Mahométisme il fallut, au VIII^e^ siècle, le glaive dans la main d'un évêque; contre le glaive de la parole satanique il faut, au XIX^e^, le glaive de la parole épiscopale. On nous dit de rester enfermés dans le sanctuaire, de baptiser les enfants, d'instruire les adultes, de marier les époux, d'enterrer les morts; mais ce n'est pas tout notre devoir..... Il faut que le règne du Christ arrive. On dit : Mais c'est de la théocratie! Mot à grand effet dont ceux qui l'emploient ne connaissent même plus la signification. La théocratie, en tant qu'elle est le règne de Dieu sur les hommes, exercé par ses agents directs, la théocratie a été abolie par N. S. J. C.; mais si l'on veut entendre par là la légitime influence des idées chrétiennes en ce monde et dans le gouvernement des peuples, nous ne pouvons en délier, c'est le pur enseignement de la foi chrétienne. On dit : Mais il est écrit : Mon royaume n'est pas de ce monde. Non, sans doute, il ne procède pas de ce monde; mais il est aussi écrit : Toute puissance m'a été donnée dans le Ciel et sur la terre, allez, enseignez les nations. Il n'est pas dit les enfants, les individus, les familles, mais les nations! Mes Frères, c'est un devoir que nous remplirons. Vos évêques se trouvent forts, forts contre les ennemis de la foi. Un jour le divin Maître, étant au désert, Satan s'approcha de lui, il le transporta sur une montagne et là, lui montrant tous les royaumes de la terre, il lui dit : Tout cela est à toi si, tombant à genoux, tu m'adores! Mais le fondateur de l'Eglise lui répondit : Retire-toi, Satan!... et les anges le servirent.... Ainsi de l'Eglise, mes Frères, et l'Eglise répond aussi : Arrière, tentateur! et elle aura ses anges, les fidèles unis à leurs pasteurs.

Mes Frères, on nous dira encore : Mais il faut être de son temps, de son pays. — De notre temps on a fait de grandes découvertes industrielles, on a trouvé notamment le moyen de donner au bois fragile la résistance du chêne, à la pierre molle et friable, la dureté du silex. Mes Frères, on dit qu'il n'y a plus de caractères, pourquoi? parce que la foi n'est plus vive assez, parce que tous adorent le succès, parce que tous s'exagèrent la puissance du mal et qu'on semble l'accepter tout en la détestant. Mes Frères, *silicatisez*, c'est le mot de la science, silicatisez vos cœurs, retrempez-les dans l'eau et dans l'enseignement de votre baptême, et que la pusillanimité des bons ne fasse plus la force des méchants.

Il faut être de son pays? Mes Frères, quand on a l'honneur d'être Français, il faut toujours être de son pays, ce beau pays dont les traditions, dont l'essence même, sont toutes chrétiennes, dont le nom est synonyme de franchise et de loyauté! Mais, mes Frères, ceux qui

parlent ainsi ont-ils lu le préambule de la loi Salique? *Vive le Christ, et qu'il règne sur les Francs!* Connaissent-ils le testament de saint Remy, l'apôtre, celui de Charlemagne, le grand empereur, celui de Louis IX, le saint roi? Soyons, mes Frères, toujours à la suite des grands hommes et des Saints, soyons toujours de notre pays, et n'adoptons pas les sentiments et la lâcheté des Pharisiens, ces tristes citoyens, qui repoussaient le royaume du Christ!

Soyons forts et courageux! Saint Emilien le fut et vous l'avez toujours été.... Qui donc oserait prévoir l'avenir? Bossuet a dit: Je tremble de m'enfoncer dans la profondeur de l'avenir.... Mais quelque épreuve qui nous soit réservée, quelqu'éclatant que soit un jour le triomphe de la Bête, triomphe auquel contribueront les défaillances d'un grand nombre, il y aura toujours une Eglise, il y aura toujours des fidèles qui, l'œil tourné vers Dieu, diront, alors que cela semblera une déraison, une impossibilité: Notre père, qui êtes dans les Cieux, que votre règne arrive! Et ce règne arrivera, le Ciel descendra vers la terre purifiée par le feu. Alors nous vous retrouverons, ô Emilien! Alors nous serons tous réunis autour du Christ, dont le règne sera parfait; alors les temps seront accomplis!..... — Mais comment ai-je pu tenter d'analyser ce discours? Comment rendrai-je les impressions de la foule frémissante, et ces yeux humides, et ces têtes s'inclinant par rafales, comme si l'esprit de Dieu passait sur elles? Et il soufflait en effet, et c'était vraiment, après quatorze siècles, la grande parole d'Hilaire de Poitiers, le défenseur de l'Eglise, foudroyant nos modernes Ariens.

Mgr Malou, évêque de Bruges, s'avance alors vers l'autel, l'orgue fait entendre ses notes solennelles; du haut des voûtes le *Te Deum* descend en accords magnifiques, la foule le répète avec enthousiasme, les portes s'ouvrent, on entend comme le bruit des grandes eaux, c'est le peuple qui assiége les parvis; la cloche tinte, le silence se fait, la bénédiction de Dieu descend:

Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat!

Louis DE KERJEAN.

HISTOIRE

DE LA

CONSPIRATION DE PONTCALLEC

(1717-1720).

SUITE ET FIN DE LA SECONDE PARTIE[1].

CHAPITRE X.

Oraison funèbre et Conclusion.

On a vu au chapitre précédent (2) que M. Le Moyne de Talhouët avait recommandé à son confesseur d'annoncer d'abord sa mort à Mme de Sainte-Catherine, religieuse hospitalière à Guémené (3), pour qu'elle transmit cette triste nouvelle, avec toutes les précautions possibles, à la veuve de cet infortuné gentilhomme. Le bon père Nicolas s'étant en toute diligence acquitté de cette mission, il s'ensuivit la correspondance suivante entre lui et Mme Le Moyne de Talhouët. Ici, comme pour la relation du supplice, j'ai revu le texte avec soin sur les copies manuscrites du temps, et je crois pouvoir le donner comme plus complet et surtout bien plus correct que celui du *Lycée Armoricain*.

I.

Première lettre de Mme de Talhouët au R. P. Nicolas de Tous-les-Saints, en réponse à celle par lui écrite à Mme de Sainte-Catherine sur la mort de M. Le Moyne de Talhouët.

« Mon cher époux n'est donc plus, mon très-révérend père, et j'ay été privée de recevoir ses derniers soupirs. Ah! mon cher père, que ce

(1) Voyez *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. Ier, pp. 1 à 21, et 223 à 252; t. II, pp. 105 à 149; t. III, pp. 1 à 22, 148 à 171 et 315 à 344; t. IV, pp. 29 à 54, et t. VI, pp. 369 à 395.

(2) Ci-dessus, p. 376.

(3) Guemené Guingant.

calice est rude et amer pour moi, et que mon cœur en est pénétré! j'ai perdu le plus aimable et le meilleur des époux qui jamais ait été, et cela par ma faute. Je fus trompée, mon cher père, par des officiers qui l'étoient eux-mêmes, et je fus assez malheureuse que de le porter à s'aller rendre entre leurs mains, sur la parole qu'ils m'avoient donnée que c'étoit un sûr moyen pour obtenir sa grâce. Il suivit aveuglément toutes mes décisions, et par le malheur le plus insupportable pour moy, c'est son amour et le mien qui nous a perdus. Quels étoient ses sentiments à cet égard? Dites-moi, mon cher père, de quelle manière s'est-il expliqué à notre sujet? que vous a-t-il dit des quatre pauvres petits enfants qu'il m'a laissés avec un bien qui ne va pas à deux cents livres de rentes (1)? Mandez-moi, je vous prie, mon cher père, par la sainte Passion de Notre Sauveur, tous ses sentiments et tout ce qu'il vous a dit à mon sujet. Que j'appréhende qu'il n'ait fait de moi quelques plaintes pour le malheureux avis que je lui ai donné! Je vous prie, mon cher père, puisque vous avez été celuy de mon cher époux, mandez-moy tout ce qu'il vous a dit de moy et de nos très-chers enfants; dites-moy encore sy vous êtes persuadé que son âme noble et généreuse ait trouvé grâce devant le Seigneur. Mon amour et mon cœur et toutes mes pensées sont avec luy. Oui, mon cher père! et vous êtes le dernier mortel qui êtes pour me donner de la consolation.

» Adieu, vanités trompeuses du siècle, fuyez loin de moi! Je ne veux plus aspirer qu'à l'éternité bienheureuse, pour y voir mon Dieu et mon cher Talhouët! Quel spectacle, mon cher père, à une femme qui n'a pas encore vingt-quatre ans! Voir périr son mari, aimé d'une passion qui alloit jusqu'à l'idolâtrie; le voir périr innocent d'un crime à lui imputé à tort; le voir mourir d'une manière sy cruelle et sy barbare, et me laisser quatre pauvres enfants, dont l'aîné n'a que cinq ans! voilà l'état pitoyable où je me suis réduite moy-même! Heureux s'il ne m'avoit jamais connue! Encore une fois, mon cher père, que vous en a-t-il dit, et croyez-vous pouvoir m'assurer qu'il soit devant le Seigneur? Si cela étoit, que je serois consolée! Ah! que je vais travailler ardemment pour le joindre devant notre Sauveur! Ah! que n'ai-je été assez heureuse pour mourir le même jour et du même

(1) Un autre manuscrit porte : « Qui ne va pas à 200 livres, pas même à 100 livres de » rente. »

genre de mort! Adieu encore une fois, vanités et plaisirs du monde, je vous abandonne tous, pour toujours pleurer mon cher Talhouët! J'attends toute consolation de vous, mon père; ne refusez pas de me satisfaire sur ce que je vous prie de me mander: je vous en conjure par le précieux sang de mon Sauveur et par la mémoire d'un homme dont je suis persuadée que vous vous ressouviendrez dans vos saints sacrifices. Sy vous voulez suivre mon avis, vous employerez l'argent qu'il a donné à dire des messes; je crois que son âme sera plus soulagée que sy vous faisiez plusieurs services. Ah! mon père, que mon âme est trempée d'amertume et que la plaie dont mon cœur est percé est grande et douloureuse! Ne pouvez-vous point, par vos prières, m'obtenir du Seigneur de voir et de parler à mon cher Talhouët, seulement une seule fois? O mon père, sy la compassion a quelque place dans votre cœur, obtenez-moy cette grâce, et veuillez vous souvenir, dans toutes vos prières et sacrifices, de la plus malheureuse et la plus désolée femme qui fut jamais. Je recevrai de vous avec joie la consolation que vous voudrez bien me donner; vous m'êtes cher, puisque vous reçûtes les derniers soupirs de mon bien-aimé!

» Ne vous a-t-il point aussy parlé de ma mère et de quelques discussions que nous eûmes ensemble? J'en suis très-inquiète, par rapport à son âme. Sy le secret ne vous permet pas d'en parler ouvertement, dites-moy d'être en repos sur ce sujet, sy effectivement j'y puis être. Et si ma pénitence et mes mortifications pouvoient effacer les fautes qu'il auroit pu faire à cet égard, il faut me le dire. Car je n'épargneray ny mes peines ny mon argent, en quelque nécessité que je puisse être. Enfin, mon père, j'ay, comme mon époux, une parfaite confiance en vous; j'attends vos consolations, et je crois que vous ne me cacherez pas les sentiments d'un époux adoré, qui n'a jamais sçu me les déguiser. Soyez persuadé que je suis très-respectueusement votre très-humble servante, DE TALHOUET LE MOYNE. »

[*P. S.*] « J'oublie à vous dire que ma plus forte passion est de finir mes jours, et de vous demander de prier Dieu de donner à mon âme les mêmes dispositions qu'il a données à mon cher époux et de me retirer de ce monde. Icy je vous prie de considérer, mon père, dans quel péril je seray exposée, si je ne puis obtenir du Seigneur d'appeler à luy une jeune femme qui n'a pas encore vingt-quatre ans, qui se voit

réduite dans une extrême misère. Pour mes enfants, je suis assurée que leurs parents en auront plus de soing que si je leur restois. Ainsi, mon cher père, promettez-moy de supplier le Seigneur qu'il veuille m'appeler de ce monde, dont le démon est le maître, pour m'unir à mon cher époux. Jamais le désespoir de sa mort ne sortira de mon cœur.

» O mon cher père, sy vous aimez la mémoire de cette innocente victime, priez le Seigneur de ne pas me refuser et qu'il veuille me faire la grâce de mourir saintement en véritable chrétienne, avec les mêmes dispositions de mon cher Talhouët, trop heureuse, hélas! sy on vouloit finir le sacrifice de ma mort de la même manière dont on l'a commencé. Dites-moy, s'il vous plait, les propres termes dont mon amour, je veux dire mon cher époux, s'est servi quand il vous a parlé de sa malheureux épouse. Ayez la bonté de me faire réponse au plus tôt. »

II.

Réponse du R. P. Nicolas de Tous-les-Saints à Mme de Talhouët.

« Madame, j'ai reçu l'honneur de la vôtre, et je n'ay point de termes assez forts pour vous marquer combien je prends part à votre affliction. Vous souhaitez ardemment sçavoir les derniers sentiments de M. votre cher époux à votre égard. Voicy, avec toute la sincérité possible, ceux qu'il m'a déclarés dans les derniers moments de sa vie. Après avoir entendu sa confession, je luy demanday sy je pouvois luy rendre quelque service, en écrivant à quelqu'un de sa famille ou de sa connoissance. Il me pria, Madame, de vous écrire et me répéta deux ou trois fois votre adresse, crainte que je ne l'oubliasse. Environ un demi-quart-d'heure après, je luy dis qu'il falloit s'armer de patience et de courage contre les approches de la mort, que sy la vue d'une mort prochaine luy causoit quelques alarmes, il falloit se mettre devant les yeux Jésus-Christ au jardin des Olives, plongé dans une tristesse mortelle et une sueur de sang à la vue du calice de sa Passion, mais qui, malgré des impressions si terribles, protesta généreusement plusieurs fois à son père l'accomplissement entier de sa volonté : *Veruntamen, Pater, non mea voluntas sed tua fiat.* M. de Talhouët me répondit qu'il n'étoit pas tant affligé de mourir que de laisser une femme désolée et des pauvres enfants sans aucune ressource : il répéta plusieurs fois ces mots. Je luy représentay que Jésus-Christ, dans sa croix, avoit été

extrêmement affligé de la désolation de sa sainte mère qu'il voyoit présente, comme sa mère l'avoit été de la mort de son divin fils ; qu'il falloit recommander madame son épouse et messieurs ses enfants entre les mains de Jésus et de Marie sur le Calvaire ; qu'en le perdant ils ne perdroient pas leur père qui est dans les cieux ; que luy-même, en y allant devant eux, leur serviroit de puissant intercesseur.

» Après, nous fîmes ensemble quelques prières : « N'écrivez pas » d'abord, me dit-il, à mon épouse, de peur qu'elle ne meure de dou- » leur en apprenant la nouvelle de ma mort : car c'est elle qui est » cause que je suis icy, cause bien innocente ; elle croyait bien faire, » aussi bien que tous mes amis qui me conseillèrent comme elle de » me rendre, parce qu'ils s'imaginoient que le prince Régent ne de- » mandoit qu'une soumission. » Il m'enjoignit en même temps d'écrire à madame de Sainte-Catherine, religieuse hospitalière à Guemené, dans l'espérance qu'elle prendroit toutes les mesures de prudence pour vous disposer à une sy triste nouvelle.

» Lorsque, par ordre de M. de la Griollais, je demanday à M. de Talhouët, comme aux trois autres messieurs, s'il n'avoit point quelques dettes à payer ou quelques dispositions nécessaires à mettre dans les affaires de sa famille, il me témoigna qu'il avoit toute l'estime et la confiance possible pour vous, et que sa conscience ne pouvoit être en sûreté qu'en se déchargeant sur la vôtre de tout le soin de ses affaires temporelles, de l'éducation de ses enfants, et du payement de ses dettes qui vous sont toutes connues, à l'exception de cent cinquante livres qu'il doit depuis longtemps à M. son frère, officier dans les troupes, il me semble qu'il dit dans les dragons : — « Il n'est pas né- » cessaire, me dit-il, d'en rien dire à M. de la Griollais, parce que » mon épouse, au moindre avis que vous lui en donnerez, ne man- » quera pas de les payer. » — Je vous avoueray, Madame, qu'en cette occasion, je me vis un peu embarrassé ; la parfaite confiance que M. de Talhouët témoignoit pour vous ne me laissoit aucun doute de votre zèle à payer cette dette, mais la crainte de la confiscation de vos biens me fit appréhender que vous fussiez mise hors d'état de le faire, et que cette dette, manquant d'être déclarée à M. de la Griollais, manqueroit d'être payée. Dans cette perplexité, je consultay en secret M. de la Griollais, qui me dit de mettre cette dette en écrit sur son papier,

pour une plus grande sûreté de la conscience de M. de Talhouët et du paiement de M. son frère. Ecrivant à Mme de Sainte-Catherine, j'ay parlé des sept écus que M. de Talhouët disoit avoir reçus de M. de Villeneuve Kersulien ; il me dit que, sur mon seul témoignage, vous les rendriez aussitôt que l'on vous les demanderoit. Mais M. de Kersulien, à qui j'en ay parlé depuis, comme M. de Talhouët me l'avoit ordonné, m'a répondu qu'il ne me les demanderoit jamais, quoiqu'il n'ait jamais vu M. de Talhouët qu'une seule fois; qu'il donneroit volontiers davantage, s'il étoit nécessaire, pour luy et pour sa famille.

» Comme M. de Talhouët parloit fort peu, parce qu'il étoit occupé des grands objets de l'éternité, je ne me souviens pas qu'il m'ait rien dit de plus, touchant aucunes personnes de sa famille.

» Le prompt départ de la poste ne me permet que de me dire fort à la hâte, mais avec toute l'estime et le respect possible,

» Madame,

» Votre très-humble et très-obéissant,

» NICOLAS DE TOUS-LES-SAINTS. »

III.

Deuxième lettre de Mme de Talhouët au R. P. Nicolas de Tous-les-Saints.

« J'avois toujours bien prévu, mon très-révérend père, que mon cher époux me rendroit justice sur l'épouvantable malheur que je luy ay causé ; cela n'a cependant pas empêché de terribles redoublements à ma douleur, toutes les fois que je réfléchis que c'est son extrême confiance en moy qui m'en a privé. Voilà, mon père, voilà ce qui m'occupe sans le moindre moment de relâche ; et voilà le sujet des murmures criminels que j'ose former à chaque instant. — Je me plains continuellement au Seignenr d'avoir voulu se servir de moy-même pour me priver du seul bien qui me pouvoit faire aimer la vie, dans laquelle je ne trouve plus qu'une cruelle amertume. Hélas ! mon père, mon cher époux craignoit que je ne pusse supporter un tel malheur sans mourir. Pourquoy craignoit-il ? Pouvois-je espérer un plus grand bonheur ? Ne savoit-il pas bien que la vie sans luy ne m'étoit qu'un cruel martyre ? Plût à Dieu, mon cher père, que mon destin fût entre

mes mains, ou qu'il me fût permis d'étouffer dans mon sang mes derniers soupirs! En effet, la mort me seroit plus douce que la vie déplorable que je vais traîner. Je me représente sans cesse ce cher époux se remettant entre mes mains pour en faire ce qu'il m'eût plu ; ensuite, il me semble le voir à vos pieds vous témoigner que ce n'est pas la mort qui l'alarme, mais la douleur qu'elle va causer à une malheureuse épouse qu'il a sy tendrement chérie et qui a causé sa perte par une trop grande ardeur à le vouloir sauver! Je ne puis assez m'étonner comment mon cœur peut résister à ces pensées douloureuses, surtout à la réflexion que je fais à ses derniers moments, et ensuite quand je pense que je ne peux plus espérer de le revoir, et qu'il m'est défendu de prévenir à ce sujet l'ordre de la Providence. Hélas ! mon cher père, que les enfants qu'il m'a laissés comme une consolation mettent d'obstacles à mes désirs! Ils me forcent à ne pas quitter ce monde et redoublent par là mon chagrin, que je souhaiterois terminer avec mes jours dans la solitude la plus écartée. Cependant, je suis plus à eux qu'à moy, et je me vois dans l'impossibilité de suivre mon penchant.

» Je ne vous désapprouve pas, mon cher père, d'avoir communiqué à M.de la Griollais les dernières volontés de mon cher Talhouët ; mais quant à la confiscation, je ne la crains pas. Le seul bien de mon cher époux étoit la vertu, et nulle violence n'a droit de luy ôter ; car il jouit à présent, à ce que je me persuade, du vrai bien que l'on ne peut lui ravir. Mais encore, mon père, supposé que l'on m'ôtât le peu de bien qu'il m'a laissé, croyez-vous que je n'auray pas assez de courage pour aller mendier mon pain et décharger sa conscience, plutôt que de la laisser engagée? Je n'ai jamais pensé qu'une extrême pauvreté fût le comble du malheur, et si mon cher Talhouët avoit voulu suivre mes premiers avis, nous eussions tous les deux abandonné un pays si malheureux : quelques misères que nous eussions éprouvées ailleurs, nous aurions toujours été assez contents et assez heureux, n'étant pas séparés l'un de l'autre. Enfin, mon cher père, soyez persuadé que ce qu'il doit sera payé, et que je n'épargneray ny soins ny travaux pour le repos de son âme. Veuille ce bon Dieu qui m'éprouve avec tant de rigueur me retirer bientôt de la misère de ce fâcheux

exil (1). Il me semble que la mort n'a point d'oreilles pour moy, et que sa rapidité ne soit que pour ceux qui l'appréhendent. Elle m'inspiroit jusqu'ici quelques frayeurs, craignant de laisser mon cher époux dans une douleur pareille à celle où je suis plongée; mais à l'heure qu'il est, la plus affreuse mort que l'on pourroit inventer n'auroit pour moi que de grandes douceurs, puisque c'est là le seul moyen de me réunir à mon cher époux. Vous direz peut-être, mon père, que les sentiments que je vous témoigne sont bien imparfaits. J'en conviens, puisqu'une âme chrétienne ne doit souhaiter la mort que pour s'unir à son Dieu. Mais hélas! mon père, qu'il est difficile d'avoir des sentiments sy épurés, et qu'il y a peu d'âmes dans ce siècle corrompu qui s'en trouvent capables! Nous aimons toujours ce qui flatte nos sens beaucoup au-dessus de ce que nous n'envisageons que des yeux de la foy, qui n'est pas dans ce temps ce qu'elle étoit autrefois.

» Je vous priois, dans la lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire, mon révérend père, de me dire sy vous étiez entièrement persuadé que l'âme de mon cher époux soit au ciel. Pourquoy me refusez-vous de me dire votre sentiment? Je n'en doute point; mais il seroit bien consolant pour moy de me voir confirmer dans cette pensée par une personne qui a été dépositaire de ses derniers sentiments, et spectateur de son douloureux sacrifice. Je vous ay déjà prié, mon très-cher père, de me faire l'honneur de m'écrire quelquefois : vous savez mon adresse. La parfaite confiance mêlée de tendresse que mon cher époux vous a marquée, jointe aux soins charitables que vous avez pris de son âme, ont fait naitre chez moy une estime et un respect très-sincère pour vous. Je ne recevray aucuns avis pour ma conduite, ny aucunes consolations qui me soient plus sensibles que celles qui me viendront de vous et de votre part. Sy vous avez quelque estime pour ce fils spirituel, vous ne pouvez la marquer plus véritablement qu'en vous souvenant de luy dans vos saintes prières, et en consolant quelquefois ce qu'il a laissé de plus cher par quelques-unes de vos lettres. Quant à ce que vous dites au sujet de celle que vous avez de moy, vous êtes fort le maitre d'en disposer. Je laisse à votre prudence à juger ce qu'il en faut faire; je me souviens fort peu des termes qui la composent. Je suis cepen-

(1) D'autres manuscrits portent : « retirer bientôt la mienne (c'est-à-dire mon âme) de ce » fâcheux exil. »

dant fort persuadée qu'elle mérite fort peu l'attention que vous luy donnez, sy ce n'est à cause du prodigieux malheur qui y est dépeint. Je veux bien croire que le sort de mon cher époux et le mien inspirent de la douleur et de la compassion ; rien, en effet, n'en mérite davantage. Demandez pour moy des lumières au Saint-Esprit. A cause de ma rébellion aux ordres de Dieu et à sa Providence, je ne mérite guères les grâces que Dieu ne donne qu'aux âmes soumises. J'ay cependant toute confiance en vos bonnes prières et en l'intercession de mon cher Talhouët, lequel, je crois, ne m'oubliera pas au ciel. Je vous prie donc, par cette charité qui vous anime, de ne me pas refuser les consolations que j'attends de vous.

» Faites-moy l'honneur de m'écrire et de me croire, d'un très-profond respect, votre très-humble servante, DE TALHOUET LE MOYNE (1).»

Il est difficile sans doute d'imaginer une oraison funèbre plus forte et plus émouvante que ce cri navrant d'une douleur si ardemment passionnée et pourtant si humblement prosternée devant la volonté divine. Sans doute cette oraison funèbre ne regarde que M. Le Moyne de Talhouët ; mais une cause qui se gagne de pareils cœurs ne peut être qu'une noble cause.

D'ailleurs si l'on veut savoir ce que le peuple pensait de la conspiration en général, il suffit de lire le chant suivant, que le peuple répète encore en Basse-Bretagne, et qui, sous le nom de Pontcallec, s'applique très-visiblement à tout le mouvement dont ce gentilhomme resta le dernier chef et la principale victime. Seulement, il ne faudrait pas donner une portée trop étendue aux invectives dont ce chant populaire accable les *bourgeois;* c'est dans les villes, en effet, que se sont cantonnés de tous temps les agents du despotisme français chargés de persécuter la Bretagne ; c'est à ces bourgeois-là exclusivement que s'adressent les expressions du chant populaire ; elles seraient une injustice, adressées à la vieille bourgeoisie d'origine bretonne, qui sympa-

(1) Il y a lieu de croire que cette correspondance se prolongea ; mais la suite ne nous a pas été conservée.

thisa vivement, au contraire, avec la conspiration. Sous le bénéfice de cette réserve, il n'est rien de plus instructif, de plus beau et de plus foncièrement breton que cette rustique

ÉLÉGIE DE PONTCALLEC (1).

I.

Un chant nouveau a été composé ; il a été fait sur le marquis de Pontcallec.

— Toi qui l'as trahi, sois maudit! sois maudit! Toi qui l'as trahi, sois maudit! —

Sur le jeune marquis de Pontcallec, si beau, si gai, si plein de cœur !

Il aimait les Bretons, car il était né d'eux.

— Toi qui l'as trahi, sois maudit! sois maudit ! etc.

Car il était né d'eux et avait été élevé au milieu d'eux.

Il aimait les Bretons, mais non pas les bourgeois ;

Mais non pas les bourgeois qui sont du parti des Français ;

Qui sont toujours cherchant à nuire à ceux qui n'ont ni biens ni rentes,

A ceux qui n'ont que la peine de leurs deux bras, jour et nuit, pour nourrir leurs mères.

Il avait formé le projet de nous décharger de notre faix ;

Grand sujet de dépit pour les bourgeois, qui cherchaient l'occasion de le faire décapiter.

— Seigneur marquis, cachez-vous vite, cette occasion, ils l'ont trouvée!

II.

Voilà longtemps qu'il est perdu; on a beau le chercher, on ne le trouve pas.

Un gueux de la ville, qui mendiait son pain, est celui qui l'a trahi ;

Un paysan ne l'aurait pas trahi, quand on lui eût offert cinq cents écus !

C'était la fête de Notre-Dame des Moissons, jour pour jour ; les dragons étaient en campagne :

— Dites-moi, dragons, n'êtes-vous pas en quête du marquis ?

— Nous sommes en quête du marquis; sais-tu comme il vêtu ?

— Il est vêtu à la mode de la campagne : surtout bleu orné de broderies ;

Soubreveste bleue et pourpoint blanc; guêtres de cuir et braies de toiles;

Petit chapeau de paille tissu de fil rouge ; sur ses épaules de longs cheveux noirs ;

Ceinture de cuir, avec deux pistolets espagnols à deux coups.

(1) *Chants populaires de la Bretagne*, publiés et traduits par M. Th. de la Villemarqué, t. II, pp. 152 à 163.

Ses habits sont de grosse étoffe ; mais, dessous, il en a de dorés.
Si vous voulez me donner trois écus, je vous le ferai trouver.
— Nous ne te donnerons pas même trois sous; des coups de sabre, c'est différent ;
Nous ne te donnerons pas même trois sous, et tu nous feras trouver Pontcallec.
— Chers dragons, au nom de Dieu, ne me faites point de mal ;
Ne me faites point de mal ! je vais vous mettre tout de suite sur ses traces.
Il est là-bas, dans la salle du presbytère, à table, avec le recteur de Lignol.

III.

— Seigneur marquis, fuyez ! fuyez ! voici les dragons qui arrivent ;
Voici les dragons qui arrivent, armures brillantes, habits rouges. —
— Je ne puis croire qu'un dragon ose porter la main sur moi ;
Je ne puis croire que l'usage soit venu que les dragons portent la main sur les marquis. —
Il n'avait pas fini de parler, qu'ils avaient envahi la salle.
Et lui de saisir ses pistolets : — Si quelqu'un approche, je tire ! —
Voyant cela, le vieux recteur se jeta aux genoux du marquis :
— Au nom de Dieu, votre Sauveur, ne tirez pas, mon cher seigneur ! —
A ce nom de notre Sauveur, qui a souffert patiemment,
A ce nom de notre Sauveur, ses larmes coulèrent malgré lui ;
Contre sa poitrine ses dents claquèrent ; mais se redressant il s'écria :
— Partons ! —
Comme il traversait la paroisse de Lignol, les pauvres paysans disaient ;
Ils disaient les habitants de Lignol : — C'est grand péché de garrotter le marquis ! —
Comme il passait près de Berné, arriva une bande d'enfants :
— Bonjour, bonjour, monsieur le marquis ! Nous allons au bourg, au catéchisme. —
— Adieu, mes bons petits enfants, je ne vous verrai plus jamais. —
— Et où allez-vous donc, seigneur ? est-ce que vous ne reviendrez pas bientôt ? —
— Je n'en sais rien, Dieu seul le sait ! Pauvres petits, je suis en danger. —
Il eût voulu les caresser, mais ses mains étaient enchaînées.
Dur eût été le cœur qui ne se fût ému; les dragons eux-mêmes pleuraient ;
Et cependant les gens de guerre ont des cœurs durs dans leurs poitrines.
Quand il arriva à Nantes, il fut jugé et condamné ;
Condamné — non par ses pairs, mais par des gens tombés de derrière les carosses !
Ils demandèrent à Pontcallec : — Seigneur marquis, qu'avez-vous fait ? —
— Mon devoir ; faites votre métier !

IV.

Le premier dimanche de Pâques de cette année (1), un message est arrivé à Berné.

— Bonne santé à vous tous en ce bourg ! Et où est donc le recteur d'ici ? —

— Il est à dire la grand'messe, voilà qu'il va commencer le prône. —

Comme il montait en chaire, on lui remit une lettre en son livre ;

Il ne pouvait la lire, tant ses yeux se remplissaient de larmes.

— Qu'est-il arrivé de nouveau que le recteur pleure ainsi ? —

— Je pleure, mes enfants, pour une chose qui vous fera pleurer vous-mêmes.

Il est mort, chers pauvres, celui qui vous nourrissait, qui vous vêtait, qui vous soutenait.

Il est mort celui qui vous aimait, habitants de Berné, comme je vous aime.

Il est mort celui qui aimait son pays, et qui l'a aimé jusqu'à mourir.

Il est mort à vingt-deux ans, comme meurent les martyrs et les saints !

Que Dieu ait pitié de son âme ! Le seigneur est mort ; ma voix meurt ! —

— Toi qui l'as trahi, sois maudit ! soit maudit ! Toi qui l'as trahi, sois maudit !

Au bout de ce long récit, nous pourrions, pour toute conclusion, nous borner à ce beau chant populaire, en nous réclamant de l'axiôme : *Vox populi, vox Dei !* Oui certes, la voix du peuple est la voix de Dieu, quand le cœur du peuple n'est pas gâté de passions mauvaises, ni sa tête égarée par les sophismes ; quand ses mœurs, sa vie, son âme sont pénétrées de l'esprit chrétien, relevées et ennoblies par de fortes traditions d'honneur et de loyauté, oui certes, la voix du peuple est la voix de Dieu. Tel était au dernier siècle, tel est encore aujourd'hui (à bien peu d'exceptions près) le peuple de Bretagne ; aussi suffit-il de lire cette élégie de Pontcallec pour y reconnaitre, vibrante et toute frémissante comme la trompette du jugement dernier, la grande voix de la Bretagne. C'est un jugement aussi qu'elle prononce, un de ces arrêts sans appel qui mettent au front des victimes la couronne du martyre, au front des bourreaux et des despotes le sceau d'une flétrissure indélébile. Oui, le quadruple supplice du 26 mars 1720 fut une honte, parce qu'il fut avant tout une cruauté gra-

(1) Ceci nous montre que ce chant fut composé l'année même du supplice.

tuite, inutile, sans excuse. On reproche aux conjurés bretons leur alliance avec l'étranger. On oublie que le traité d'union était violé, qu'une fois ce contrat violé, la Bretagne rentrait en droit dans son indépendance et n'était pas moins étrangère à la France qu'à l'Espagne. Le point de droit n'est pas douteux. Mais, même en se plaçant au point de vue du Régent et de la cour de France, on oublie que Mme du Maine et tous ses complices, mille fois plus liés que les Bretons avec l'étranger, en furent quittes pour une année de détention. Ainsi, à ce point de vue encore, une ou deux années de Bastille, infligées aux conjurés bretons réputés les plus coupables, étaient une peine plus que suffisante. La justice distributive, qui est la vraie justice sociale et surtout la seule justice politique, interdisait formellement d'aller au-delà.

Pourquoi donc y manqua-t-on si impudemment? Pourquoi tant de cruauté envers les uns en face de tant de mansuétude envers les autres? — Le principe d'autorité, pour consolider sa base, avait-il besoin de l'arroser de ce sang? — Les conseillers du Régent firent-ils preuve de prévoyance et de perspicacité singulière, en devinant dans notre conspiration bretonne les premiers tressaillements de l'hydre révolutionnaire, qui devait à la fin du siècle ébranler le monde? — Ou au contraire doit-on voir, dans cette lutte de la Bretagne contre le Régent, les dernières rébellions de la noblesse féodale contre l'unité politique du royaume? — Tels sont les trois arguments qu'ont fait valoir, en se plaçant, comme on voit, à des points de vue fort divers, les apologistes de la Régence. Pour montrer le creux de ces sophismes, il suffit de rappeler ici l'enchaînement de cette histoire.

De quoi s'agissait-il donc aux Etats de Dinan, en 1717 et en 1718, entre les Bretons et le maréchal de Montesquiou? Les Bretons réclamaient-ils la rupture de l'Union? Demandaient-ils des des droits nouveaux, des libertés dangereuses, inconnues à leurs pères, capables de désarmer la Couronne devant les factions enhardies par sa faiblesse? Ou rêvaient-ils l'extension des prérogatives de la noblesse, et comme une sorte de retour à la vieille indépendance des droits féodaux? Mais d'abord, la lutte n'existait-elle donc qu'entre le maréchal et la noblesse? Les gentilshommes, il est vrai, s'exposaient plus volontiers aux coups que le Tiers et l'Eglise; mais nous avons vu pourtant ces

deux derniers ordres protester solennellement, sans détour, en face du Trône, de la pleine conformité de leurs sentiments avec ceux de la Noblesse. Et, dans le fait, il s'agissait des intérêts de tous, du maintien des libertés essentielles de la province et de la restauration de ses finances, de l'allégement de ses impôts et de la bonne économie de son administration. — Où trouver en cela la moindre trace de rébellion nobiliaire, d'esprit révolutionnaire, ou d'un attentat quelconque contre le principe d'autorité? L'autorité peut être forte sans que les peuples meurent de faim; le gaspillage des finances n'est point une garantie contre les révolutions; et ce serait à la noblesse faire une trop belle part de ranger parmi ses priviléges exclusifs la défense des libertés communes à tous.

La première de ces libertés séculaires, la première des conditions mises par la Bretagne à son union à la France, c'était de ne payer et de ne fournir au Roi que les impôts et les deniers librement votés par ses Etats. Tous les rois avaient accepté, ratifié cette condition, non-seulement au moment de leur avènement, mais au moins de deux en deux ans, dans les Contrats solennels passés entre leurs commissaires et les représentants de la province. Dans ces contrats-là, pas de doute; pas d'article 14 dans cette vieille charte bretonne : le Roi s'interdisait formellement, surtout en fait de finances, de faire prévaloir les arrêts de son conseil sur la volonté des Etats de Bretagne. Bien plus, en cas d'entreprise de ce genre, il avait autorisé ceux-ci à s'opposer par voie judiciaire aux arrêts et aux édits contraires à leurs libertés. Et pourtant qu'arriva-t-il?

Au mois de décembre de 1717 nos Etats refusèrent, non pas de voter l'impôt du don gratuit, mais de le voter sans débat, à la première séance, et avant d'avoir pris connaissance de l'état de leurs finances. Quoi de plus naturel? C'était leur droit, c'était l'ancien usage (1), c'était une urgente nécessité. Et pourtant, pour ce seul fait, Montesquiou, au nom du Roi, cassa les Etats au bout de quatre jours, attentat inouï dans l'histoire de la province avant comme après l'Union. Puis on fabriqua des lettres-patentes et un arrêt du Conseil pour lever les impôts par ordonnance, sans vote des Etats; nouvel attentat, arrêté

(1) Jusqu'à 1675 le vote du don gratuit avait toujours eu lieu à la fin des Etats.

par les remontrances du Parlement et les résistances du peuple qui ne payait pas. A la reprise des Etats, en 1718, cette assemblée sacrifia au bien de la paix la querelle du don gratuit, mais sans renoncer, on le pense bien, à rétablir les finances et soulager la province. Une des premières mesures fut le vote unanime des trois ordres abolissant un impôt ruineux, sans utilité que pour les traitants, l'impôt des entrées; en supprimant cette charge, les Etats avaient prouvé que son extinction accroîtrait dans une proportion considérable le produit des impôts de consommation mis sur les boissons; c'était une mesure excellente, inattaquable au point de vue de la sagesse autant qu'à celui du droit. Le Régent, sur la requête de Montesquiou, ne prétendit pas moins annuler ce vote et rétablir l'impôt par arrêt du Conseil; en vain les trois Ordres protestèrent solennellement, nommèrent des commissaires, des députés, etc., Montesquiou arrêta tout, exila, emprisonna les membres des Etats, fit inscrire de force tout ce qu'il voulut sur leurs registres; puis, quand la noblesse indignée eut formé opposition devant le Parlement, ce brutal soudard chassa d'un coup soixante gentilshommes de l'assemblée de la province, et terrifia le reste par un déploiement de forces qui était une nouvelle atteinte aux libertés de la Bretagne. Enfin les arrêts solennels du Parlement dans cette affaire furent biffés, bâtonnés, anéantis; les principaux conseillers jetés en exil aux quatre coins de la France; et chacun comprit alors, bon gré mal gré, qu'avec un tel gouverneur et un tel système, la liberté des Etats et la constitution de la province avaient vu leur dernier jour. De là l'association nationale secrètement formée pour la défense des droits de la province, et qui, toute pacifique à son origine, en vint peu à peu, sous le coup des violences extrêmes de Montesquiou, à prendre la forme d'une conspiration, appuyée d'ailleurs sur le principe de la légitime défense.

Est-ce là une faction révolutionnaire en lutte contre l'autorité? une caste privilégiée en lutte contre l'unité monarchique? Nullement; c'est une province défendant ses libertés séculaires, ses franchises traditionnelles solennellement consacrées, contre les plus iniques et les plus déloyales agressions du despotisme. Et je ne m'amuse pas ici à jouer sur les mots: le despotisme n'est pas plus l'autorité que l'anarchie n'est la liberté. L'anarchie et le despotisme ne sont rien qu'une double forme de la révolution; car le principe essentiel de la révolution con-

siste à briser, par l'abus de la force, la loi, le droit et la tradition d'un peuple ; cette violation, opérée par les gouvernés, c'est l'anarchie ; par les gouvernants, c'est le despotisme. Mais au reste, ces deux formes de la révolution, loin de s'exclure, s'appellent, et toute l'histoire des nations assez misérables pour se laisser dominer par le génie révolutionnaire finit bientôt par n'être plus que le règne alternatif de l'anarchie et du despotisme.

Or, dans la lutte des Bretons contre Montesquiou, qui donc attaquait la loi, le droit, la tradition ? Montesquiou, apparemment. Et qui les défendait ? Les Bretons. Or les révolutionnaires ne sont sans doute pas ceux qui défendent la loi, le droit et la tradition ; si ce ne sont eux, ce sont leurs adversaires. Donc, dans cette lutte la révolution était positivement représentée par le despotisme gangrené de la Régence et par ses suppôts à tous degrés, de Montesquiou à Mellier. Quant aux Bretons, ils représentaient, eux, une cause sacrée, la cause des libertés provinciales et de la constitution traditionnelle de la France ; car il faut le dire bien haut, autant la tradition politique de la France a favorisé le développement de l'autorité royale, autant elle a repoussé le despotisme et chéri la liberté. Mais ce que l'on n'a pas assez remarqué, c'est que la liberté s'est surtout développée en France dans les institutions de la province et de la commune. Les États-Généraux n'ont jamais été dans la monarchie une institution régulière et permanente, mais plutôt une ressource exceptionnelle aux jours de péril ou d'embarras. Au contraire, toutes les provinces ont eu jusqu'à Louis XIV leurs franchises, leurs libertés, leurs Etats particuliers investis du droit de voter l'impôt. C'était là la base solide de la liberté en France. Richelieu, quoi qu'on ait dit, la respecta ; il ne voulait qu'établir l'unité du pouvoir politique : Colbert et Louis XIV la brisèrent, afin d'élever sur ses ruines la centralisation administrative. Il y a des gens qui regardent la centralisation administrative comme la conséquence et le complément de l'unité politique ; c'est une erreur monstrueuse. Entre l'unité politique et la centralisation bureaucratique il y a la même différence qu'entre le mur d'une place forte et celui d'une prison. L'unité politique est le rempart d'un peuple ; mais les plus fameux exemples prouvent que les nations dont l'activité se déploie librement, hors des entraves de la centralisation, sont de beaucoup les

mieux armées pour résister à la fois aux invasions étrangères et aux révolutions intérieures.

En France, la centralisation, opérée par la confiscation de tous les droits et de toutes libertés, a été, dès Louis XIV, le principe de la révolution et le comble du despotisme.

Voilà pourquoi ceux qui ont lutté contre elle sont à mes yeux les champions d'une cause sacrée, — la cause immortelle, impérissable, de la tradition, du droit et de la liberté. Voilà pourquoi les Bretons, qui, de 1717 à 1720, combattirent si fermement contre le despotisme, méritent la sympathie de tous les nobles cœurs ; pourquoi les quatre gentilshommes décapités sur l'échafaud du Bouffay doivent être inscrits au lieu le plus glorieux de notre martyrologe ; c'est là le dernier sang versé pour la loi, la constitution et la liberté bretonnes !

A. DE LA BORDERIE,

Ancien Secrétaire de l'*Association Bretonne*.

UNE COUSINE VENDÉENNE[1].

Fauvigny, peu touché des pleurs,de son enfant, reprit aussitôt :

— Ton irritation se calmera, et, en fille soumise, tu ne refuseras pas d'accepter le parti que je t'offre.

— Jamais je ne manquerai à la promesse que j'ai faite à mon cousin.

— Les serments d'amour n'engagent pas.

— Ils engagent les âmes droites et délicates, et si j'étais assez faible pour vous obéir, je me mépriserais le reste de ma vie !

— Il faut pourtant bien que tu renonces à ce maudit comte de Beaulieu.

— Alors, ne me parlez jamais de mariage, et tâchez de vous faire à l'idée de me voir entrer dans un couvent.

— Tu veux te faire religieuse? cria Fauvigny en se levant, l'œil étincelant de fureur.

— Oui, mon père.

— Ce sont les prêtres qui t'ont mis cela en tête?

— J'ai pris cette résolution sans consulter personne.

— Non, non, sûrement, ces calotins, dont j'aurais dû me défier, se sont dit : — « Fauvigny s'est enrichi en démolissant les couvents et les églises; il nous a cruellement persécutés ; aujourd'hui encore l'impie lève orgueilleusement la tête et nous méprise. Tant de perversité mérite une punition exemplaire. Atteignons-le donc dans ce qu'il a de plus cher. Exaltons l'esprit religieux de sa fille, au point de la faire entrer dans un monastère. Là, cette riche recluse emploiera sa fortune en bonnes œuvres, puis elle relèvera les saints édifices que son père a détruits!... »

(1) Voir la Revue, t. VI, p. 97-110, 201-230, 318-333, 426-443.

— Avec quelle imagination vous inventez une calomnie!

— Mes suppositions sont vraies. Ils veulent aussi m'enlever ma fille, afin de posséder ma fortune, c'est évident.... Mais, dussé-je perdre tout repos, je déjouerai ces abominables intrigues!

Fauvigny, en avançant en âge, était deveuu avare, et, par conséquent, excessivement égoïste. Les accès d'une sombre tristesse tourmentaient souvent son esprit. Etait-ce le remords de ses actions coupables qui lui causait d'ennuyeux soucis ? Non, il était victime de ses propres passions. Dans sa jeunesse, la cupidité et une ambition effrénée avaient excité dans son âme d'insatiables désirs ; en vieillissant, une avarice inquiète et soupçonneuse venait à son tour le torturer.

Connaissant le caractère de Fauvigny, on peut se faire une idée de son irritation pendant qu'il écoutait les confidences de sa fille. Tous ses rêves dorés s'évanouissaient en un instant, et, pour mieux l'accabler, le coup lui était porté par le fils d'un vieux gentilhomme qu'il avait dépouillé de ses biens, en employant des moyens tellement odieux qu'il ne pouvait plus y avoir de rapprochement possible entre le marquis de Beaulieu et lui. « Je puis empêcher ce mariage, se disait Fauvigny, mais quand j'aurai brisé le cœur aimant de ma fille, pourrai-je la retenir dans le monde? ne voudra-t-elle pas, malgré moi, embrasser la vie religieuse?... Oh! plutôt que de la voir entrer dans un couvent, j'aimerais mieux qu'une mort subite me l'enlevât! »

Fauvigny avait les traits du visage horriblement contractés ; son sang bouillonnait dans ses veines et tout son corps était agité par un tremblement nerveux.

— Je ne discuterai pas plus longtemps avec toi aujourd'hui, reprit-il après avoir réfléchi quelques minutes ; en arrivant ici, je me faisais une fête de te revoir, j'avais le cœur joyeux, et maintenant, je crains d'avoir une congestion cérébrale, tant la colère et la contrariété me font monter le sang à la tête ! Je ne serai donc jamais heureux?

— Peut-être! murmura Charlotte en voyant son père sortir du salon.

La jeune fille écouta le bruit des pas de Fauvigny, et, lorsqu'elle ne l'entendit plus, elle appela son cousin, qui parut aussitôt.

— Me pardonnez-vous, dit-elle d'une voix émue, de m'être fait connaître à vous sous un nom d'emprunt?

— Je bénis le Ciel, qui vous a inspiré cette bienveillante ruse, et

je demande pardon à ma bien-aimée Marie de Villecreux d'avoir si injustement calomnié, en sa présence, ma noble cousine Charlotte.

— Le nom de Villecreux ne m'appartenait pas, mais celui de Marie est un de mes noms de baptême.

— Si vous le permettez, je continuerai à vous appeler de ce doux nom?

— Je le veux bien.

— Et la tante de Chaligné?

— Elle n'a jamais existé.

— Quel est le principal auteur de cette comédie?

— Notre oncle, M. de Chazé.

— Les acteurs ont admirablement joué leur rôle, et notre bonheur serait parfait, si les menaces de votre père, qui veut nous séparer pour toujours, ne présageaient pas de terribles orages.

— L'avenir m'inquiète aussi, mais quoi qu'il puisse arriver, ayez foi dans mes promesses!

— Oh! pour me rendre digne de vous, je braverai tous les obstacles que l'on pourra m'opposer.

— Soyez calme et prudent.

Il commençait à faire nuit, et le salon était déjà plongé dans une demi-obscurité. Georges, le cœur enivré de joie, ne songeait pas à s'éloigner. Il échangeait avec sa cousine quelques mots pleins de tendresse qui les jetaient dans le ravissement. Marie, que l'énergie de son caractère avait si bien soutenue pendant sa conversation avec son père, paraissait maintenant brisée de fatigue. Les violentes émotions qu'elle venait d'éprouver avaient épuisé ses forces physiques. Aussi, lorsque cette lutte pénible eut cessé, lorsqu'elle se retrouva près de son cousin, elle ne put retenir ses larmes. Mais, tout en versant ces pleurs qui la soulageaient, elle souriait à Georges, dont le regard exprimait mieux que des paroles les sentiments de son âme. Bientôt une délicieuse causerie leur fit oublier Fauvigny et le lieu où ils se trouvaient. Mais, tout à coup, un bruit de pas fit cesser ce doux rêve.

— Fuyez! dit Marie effrayée, j'entends mon père qui revient.

— Adieu! reprit Georges en s'éloignant de sa cousine éplorée.

— Que le Ciel nous protège! murmura la jeune fille en voyant son cousin disparaître, puis elle tomba anéantie sur un canapé.

X.

Au milieu de la nuit du 16 au 17 mai 1815, Georges se promenait à grands pas dans sa chambre. Au lieu de se coucher, il avait mis ses bottes à l'écuyère et revêtu un costume dont la coupe imitait l'uniforme militaire. Sur son lit étaient étalés une paire de pistolets d'arçon, un long sabre de cavalerie et un mousqueton.

De temps en temps il arrêtait son regard sur une fenêtre du Château-Neuf, où brillait une lumière qui témoignait qu'en cet appartement quelqu'un veillait encore; puis il contemplait en soupirant le portrait de sa tante Angélique, dont les traits charmants lui rappelaient le visage de Marie.

Sur le point d'aller grossir le nombre des Royalistes insurgés, le comte de Beaulieu avait l'esprit absorbé par de graves réflexions. Le soir même, il avait reçu un billet de Mlle de Fauvigny, dans lequel la jeune fille lui annonçait que son père venait de se mettre à la tête des fédérés du pays. Les fédérés de la Vendée étaient, pour la plupart, des acquéreurs de biens vendus par la Nation, auxquels s'étaient joints des hommes à opinions républicaines très-exaltées.

Georges allait donc avoir Fauvigny pour adversaire. Mais, dans les guerres civiles, c'est chose si peu rare de voir des frères et des parents se battre les uns contre les autres!

Le 20 mars, Napoléon fit son entrée à Paris, et Louis XVIII, reprenant le chemin de l'exil, se retira à Gand. Avant de partir, le Roi envoya le duc de Bourbon en Vendée, pensant que sa présence dans ce pays y ferait soulever la population. Mais ce prince sans énergie ne possédait point les qualités nécessaires pour cette grande entreprise; aussi, quitta-t-il la France avant le commencement des hostilités.

La Vendée, comme en 1793, allait commencer la guerre, n'ayant pour armes que quelques fusils de chasse, des fourches et des bâtons. Chose incroyable! vers la fin de 1814, Louis XVIII avait fait désarmer les provinces de l'Ouest. A cette époque, les soldats du Bocage, obéissant au décret royal, déposèrent dans les arsenaux de l'Etat les fusils de calibre de guerre qu'ils avaient conquis et conservés au péril de leurs jours.

Le comte de Beaulieu, ayant passé toute sa vie en exil, ignorait la manière de combattre des Vendéens, et comment il fallait s'y prendre pour commander les paysans sur le champ de bataille. Il voulait donc simplement guerroyer en volontaire; mais son oncle, M. de Chazé, l'avait fait nommer officier d'état-major, pensant avec raison que ce grade le mettrait plus en état de rendre des services au parti royaliste.

Une heure du matin venait de sonner à l'horloge du village voisin, lorsque M. de Chazé, suivi de Jeannot, arriva au château de Beaulieu. Georges, prenant aussitôt ses armes, descendit dans la cour, où il trouva son oncle à cheval.

— Etes-vous prêt? dit M. de Chazé d'une voix grave.

— Oui, mon oncle, je vous attendais.

— Allons, c'est bien, vite en selle!

Germain tenait un cheval tout équipé; Georges s'en approcha, et, en mettant le pied à l'étrier, il fut tout étonné de reconnaître Victoire.

— Où as-tu pris cette jument? dit-il à son vieux domestique.

— Mademoiselle votre cousine, sachant qu'il vous fallait une bonne monture, a voulu absolument vous faire cadeau de celle-ci. Je viens de l'amener à l'instant du Château-Neuf.

— Et le baron de Fauvigny?

— Il est bien loin, à la tête de sa maudite troupe.

— Chère Marie! murmura Georges, et deux larmes d'attendrissement mouillèrent ses yeux.

— Partons! cria M. de Chazé.

— Que Dieu vous protège! dit Germain en levant les yeux au ciel.

Les trois cavaliers s'éloignèrent alors en gardant un silence absolu.

Lorsque le jour parut, Georges ne put s'empêcher de rire en voyant la physionomie sérieuse et le grotesque équipage du domestique de son oncle.

Jeannot, aussi fier de remplir ses fonctions d'écuyer que le fut jadis Sancho Pança d'illustre mémoire, n'avait pas la forme ronde et courte de ce dernier; au contraire, il était extrêmement maigre et d'une haute taille; monté sur un cheval d'une grandeur médiocre, ses jambes touchaient presque à terre. Comme les courroies des étriers ne s'étaient

pas trouvées assez longues, Jeannot les avait supprimées en les remplaçant par des ficelles. A son côté, pendait un vieux sabre au fourreau de métal rongé par la rouille. Une corde grosse comme le pouce, liée autour de sa taille, remplaçait le ceinturon perdu depuis longtemps. Cette arme en se balançant, chatouillait quelquefois par trop le ventre du cheval, qui faisait alors des bonds capables de désarçonner son cavalier; mais Jeannot, avec ses grandes jambes, se tenait parfaitement en équilibre. Un fusil à deux coups paraissait être l'arme sur laquelle il comptait le plus, si l'on en pouvait juger par le soin qu'il en prenait. Son chapeau de feutre à larges bords était orné d'une cocarde blanche. Satisfait d'accompagner son maître, qu'il aimait beaucoup, ce gars, avec son air ridicule, était d'une bravoure à toute épreuve, et, malgré sa maigreur, il avait une force extraordinaire.

— Georges, après avoir ri de bon cœur en voyant l'accoutrement du digne jardinier de son oncle, lui dit gaîment :

— Pourriez-vous, M. Jeannot, me donner des nouvelles de Mme de Chaligné?

— M. le comte la connaît donc? répondit Jeannot, en affectant un air surpris.

— Non, je ne l'ai jamais vue.

— Au fait, elle a gardé la chambre tout le temps que vous avez passé à Langibaudière.... Son entorse était si grave!....

— Jeannot, vous deviez être de première force à l'école? reprit le comte en riant.

— Mais, monsieur, j'avais quelques moyens....

— Une excellente mémoire, surtout?....

— A vrai dire, M. le comte, j'apprenais assez bien mes leçons.

— Et vous deviez les réciter admirablement, j'en ai eu la preuve à mon arrivée chez mon oncle.

Jeannot, embarrassé et ne sachant que répondre, regarda sournoisement M. de Beaulieu, afin de deviner sur sa physionomie quelle était sa pensée en engageant cette singulière conversation.

— Tout écolier, reprit Georges, qui apprend et récite bien sa leçon mérite une récompense. Acceptez donc celle-ci....

Le comte mit alors dans la main de Jeannot une pièce de monnaie.

— Ah! dit le brave domestique, je ne mérite pas cette gratification.

— Vous vous en servirez pour boire à ma santé.

— Oui, et en prononçant votre nom, je n'oublierai pas d'ajouter celui de Mlle Charlotte, votre bonne cousine.

— En ce cas, il faut joindre ceci à la première somme, et Georges remit encore de l'argent à Jeannot.

— Quel noble cœur! pensa le jardinier ravi, et comme c'est agréable d'être utile aux amoureux! Ils paient généreusement le moindre service, et, sans y compter, vous recevez des deux mains!....

Jeannot était autorisé à faire cette réflexion, parce qu'il avait déjà eu à se louer de la libéralité de Mlle de Fauvigny.

— Qui vive? cria une sentinelle cachée derrière un buisson.

— Vendéens! répondit M. de Chazé.

Au même instant, nos trois cavaliers se virent entourés d'hommes armés.

— Où sommes-nous? demanda Georges.

— Au milieu d'un avant-poste de l'armée vendéenne, répondit un chef royaliste, en s'avançant vers les nouveaux venus pour les reconnaître.

— Où se trouve l'état-major? reprit M. de Chazé.

— Dans le bourg des Aubiers.

— Allons promptement de ce côté.

Quelques minutes après, Georges était présenté par son oncle aux officiers de l'armée que commandait Auguste de La Rochejaquelein.

Le général vendéen avait formé son rassemblement à peu près sur les lieux où, en 1793, son frère Henri remporta sa première victoire.

La Rochejaquelein et le général Canuel, autrefois adversaire des Vendéens et maintenant leur ami, avaient résolu d'aller attaquer Cholet.

Avant de partir, le son des cloches et le rappel des tambours rassemblèrent tous les insurgés autour de l'autel. Alors, le curé des Aubiers, prenant la parole, exhorta la foule qui l'écoutait à combattre vaillamment pour Dieu et à sacrifier sa vie pour relever le trône de son roi. En excitant la foi religieuse et le sentiment politique de ces hommes, l'éloquence du curé obtint un immense succès. Son discours, plein d'enthousiasme, électrisa l'auditoire, transformant soudain en de vaillants soldats de simples paysans, qui, la veille encore, se livraient

paisiblement aux travaux des champs. Un instant avant de descendre de chaire, le curé donna l'absolution générale et aussitôt l'armée se mit en marche.

En approchant de Maulevrier, un cavalier d'avant-garde vint avertir le général qu'un régiment de ligne arrivait dans cette ville. C'était le 26e, commandé par le colonel Prévost. Ce régiment se rendait de Cholet à Châtillon. Aussitôt Auguste de La Rochejaquelein ordonne d'attaquer. Les Vendéens, mal armés et presque sans munitions, se précipitent avec une ardeur extraordinaire sur les flancs et sur les derrières de l'ennemi. Le colonel Prévost, surpris par cette subite agression, résiste intrépidement ; mais, voyant ses braves soldats décimés par les balles des insurgés, et se trouvant, à cause de la nature du terrain, dans l'impossibilité de déployer en ligne le 26e, il lance en tirailleurs ses compagnies d'élite, afin de dégager son régiment, qui bat en retraite du côté de Châtillon. Les grenadiers et les voltigeurs, malgré leur courage et la fermeté de leurs officiers, ne peuvent résister longtemps ; ils sont écrasés.

Le régiment, pressé de toutes parts, allait être forcé de se rendre, lorsque les cartouches vinrent à manquer aux Vendéens. Le colonel Prévost, qui s'en aperçoit, fait prendre position à sa troupe sur une éminence. Les royalistes alors, cessant de combattre, se retirent vers Saint-Aubin-de-Baubigné.

Au moment où les royalistes manquant de poudre quittaient à regret le champ de bataille, Georges s'était avancé très-près de l'ennemi, afin de reconnaître quelle pouvait être encore sa force numérique. Il était occupé à regarder les manœuvres d'un bataillon, lorsque quelques grenadiers, cachés au milieu d'un hallier, firent feu sur lui. Cette décharge ne l'atteignit pas, mais Victoire frappée à la tête, tomba comme foudroyée.

Le comte de Beaulieu, une jambe prise sous le cadavre de sa jument, faisait de grands efforts pour sortir de cette fâcheuse situation, lorsqu'il se sentit saisi vigoureusement par les épaules. Il détourna la tête, et vit avec désespoir cinq grenadiers autour de lui.

— Faut-il le tuer? dit un soldat en ajustant Georges.

— Non, répondit un vieux sergent à la moustache grise.

— Que voulez-vous en faire ?

— Un prisonnier.

— Mais c'est un chef de ces maudits paysans, qui nous ont fait tant de mal aujourd'hui...!

— Pour toute réponse le sergent releva le canon de fusil du soldat, puis désarmant Georges un peu moulu de sa chute :

— Marchez au milieu de nous, dit-il, et ne faites pas un mouvement pour fuir, si vous tenez à conserver votre vie.

— Oui, oui, qu'il bouge, et je me charge de son affaire...!

— Tirez donc sur ce cavalier au lieu de jaser, dit le sergent, en désignant un Vendéen qui galopait à vingt pas d'eux, de l'autre côté de la haie.

Quatre coups de fusil partirent à la fois, et, lorsque la fumée de la poudre fut un peu dissipée, on vit le cavalier, déjà loin, agiter en fuyant son chapeau au-dessus de sa tête.

Georges reconnut Jeannot.

— Voilà un gaillard, reprit le soldat beau parleur, qui peut se flatter d'avoir de la chance !

— Il s'est joliment moqué de votre maladresse, dit le sergent.

— Comment cela ?

— En vous narguant avec son chapeau.

— Eh bien ! qu'il reparaisse et nous verrons...!

— Courageux Jeannot, pensa le prisonnier, ce que ces soldats prennent pour une bravade est un adieu que tu m'adresses.

En ce moment, une troupe de fédérés, ayant à sa tête le baron de Fauvigny, s'approcha des grenadiers.

— Pourquoi ne fusillez-vous pas ce chef de brigands? dit le baron.

— Parce qu'il nous plaît de le faire prisonnier, répondit le sergent d'une voix dure.

— On ne doit pas laisser vivre de pareils hommes...!

— Pourquoi, grands sabreurs, ne les avez-vous pas tous tués pendant le combat...?

— Pour une excellente raison...

— Et laquelle ?

— C'est que, pendant l'action, nous n'étions pas sur les lieux.

— Ah! vous ne faites que d'arriver...? C'est vraiment bien fâcheux! et le sergent fit un geste de mépris.

Les troupes régulières n'aimaient pas les compagnies de volontaires.

En arrivant à Châtillon, toujours escorté par les cinq grenadiers, Georges fut conduit à l'auberge où logeait l'état-major. Quand il parut devant les officiers, ceux-ci étaient à calculer les pertes que le 26e avait faites pendant cette fatale journée.

L'instant n'était pas favorable pour le pauvre prisonnier; aussi le renferma-t-on immédiatement dans une chambre de la maison, en attendant la réunion du conseil de guerre, qui dans la soirée devait le juger. La pièce que l'on venait de transformer en prison était située au rez-de-chaussée ; elle n'avait qu'une porte ouvrant dans la salle même où se tenaient les officiers, puis une fenêtre donnant sur la rue. Chacune de ces issues fut gardée par une sentinelle.

En entendant un factionnaire marcher derrière sa porte, en voyant, sans cesse, passer et repasser la baïonnette d'un soldat devant la fenêtre, Georges comprit qu'il ne lui restait aucune chance de s'échapper par la fuite. Mais pouvait-il espérer d'être épargné par ses juges? non, car, parmi eux, allait figurer, en sa qualité de commandant des fédérés, son ennemi mortel, le baron de Fauvigny. Dans quelques heures, pensait-il, mon cœur, que le doux souvenir de Marie fait palpiter d'amour, aura cessé de battre, brisé par le plomb meurtrier des soldats. Ce matin encore, mon âme était remplie d'illusions, je faisais de charmants rêves de bonheur, sans songer qu'avant la fin du jour, la mort allait me frapper...! O mon pauvre père ! quelle sera ta douleur en apprenant ce tragique événement ! Hélas! il faut, avant de mourir, que ton fils te dise un dernier adieu.

Georges demanda du papier, une plume et de l'encre. On permit à l'aubergiste de lui fournir ces divers objets. Le comte de Beaulieu se mit alors à écrire une longue lettre, puis il attendit la décision du conseil de guerre pour la fermer.

Pendant que Georges, les coudes appuyés sur la table où il vient d'écrire, soutient sa tête entre ses deux mains, une scène singulière se passe dans une chambre de l'auberge, entre Fauvigny et sa fille qui vient d'arriver.

Jeannot, après avoir vu Georges entre les mains des soldats, n'avait pas perdu son temps. Il était aussitôt accouru à Beaulieu, où il avait appris à Germain le danger que courait son maître. Le vieux do-

mestique, attéré en apprenant cette désolante nouvelle, en avait fait part immédiatement à Mlle de Fauvigny. Charlotte au lieu de se laisser abattre par ce coup terrible, avait à l'instant demandé des chevaux, puis, suivie de Germain, elle était partie pour Châtillon.

— Que viens-tu faire ici ? dit Fauvigny au comble de la surprise en apercevant sa fille.

— Je viens solliciter la grâce de mon cousin, s'il en est temps encore !

— Ton cousin...?

— Oui, je sais qu'il a été fait prisonnier à la fin du combat.

— Quoi, ce jeune homme, dit Fauvigny comme se parlant à lui-même, serait le comte de Beaulieu...?

— C'est lui !

— Le conseil de guerre va le juger, reprit Fauvigny avec un ton solennel, qui cachait mal la joie qu'il éprouvait.

— Mais vous serez au nombre de ses juges, mon père, vous pourrez parler en sa faveur...

— Probablement je ne serai point appelé à décider sur son sort. D'ailleurs, ma voix seule ne le sauverait pas.

— Mais, alors, il faut à l'instant prendre sa défense, tâcher d'attendrir le cœur des officiers qui vont prononcer sa condamnation peut-être...! Oh ! mon Dieu, si je pouvais voir le colonel du régiment, je lui parlerais... Où est-il ? Conduisez-moi près de lui. Un brave militaire ne sera pas insensible à mes prières. En voyant mes larmes et la douleur qui m'oppresse, son âme généreuse s'ouvrira à la pitié. Il m'accordera la grâce de Georges. Oh ! dépêchez-vous, le temps presse, faites-moi parler au colonel...

— Viens ! dit Fauvigny après un moment de réflexion.

Charlotte, en suivant son père, traversa une salle pleine d'officiers et de soldats. L'animation de son visage donnait à sa beauté une expression sublime, qui excitait l'admiration et commandait le respect. Aussi passa-t-elle au milieu des militaires sans entendre aucun mot malséant.

Fauvigny monta un escalier, puis, arrivé au premier étage, il entra dans une chambre qu'on lui avait préparée. Cette pièce avait un cabinet dans lequel on avait mis un lit. Pour pénétrer en ce lieu, il fallait absolument passer par la chambre de Fauvigny.

Charlotte, l'esprit trop préoccupé pour soupçonner les intentions perfides de son père, se laissa conduire par lui dans ce cabinet, où elle entra la première. A peine y avait-elle fait quelques pas, que le baron en sortit, puis tirant vivement la porte à lui, la ferma à clef.

— Oh ! mon père, ce que vous faites là est infâme ! cria Charlotte d'une voix étouffée par un sanglot.

— Quand une jeune fille perd la tête, répondit froidement Fauvigny en s'en allant, pour l'empêcher de faire des folies, on la met dans un cabanon...

Quelques minutes après, Georges comparaissait devant un conseil de guerre. Pendant qu'il était interrogé par le président, il examina ses juges, parmi lesquels il fut surpris de ne point voir Fauvigny. L'absence de cet homme lui donna quelque espoir, mais lorsque le vote eut lieu la majorité le condamna à la peine de mort. La sentence devait être exécutée le lendemain matin, avant le départ du régiment pour Cholet. Georges, ramené dans sa prison, acheva sa lettre et des larmes tombèrent sur le papier, quand il traça les mots funèbres qui allaient annoncer au marquis de Beaulieu que son fils avait cessé d'exister. Cette triste épître fut mise aussitôt à la poste, et à partir de ce moment, défense fut faite d'ouvrir, sous aucun prétexte, la porte du prisonnier.

Pendant ce temps, environnée des ombres de la nuit, Charlotte captive priait et pleurait. Elle était depuis plusieurs heures dans l'impossibilité d'être utile à son cousin, ce qui la désespérait, lorsque sa porte s'ouvrit pour livrer passage à l'aubergiste, chargé par le baron de lui apporter de la lumière et de la nourriture. Cet homme, dont le cœur était bon, fut attendri jusqu'aux larmes, quand il entendit Charlotte, abîmée dans la douleur, lui dire d'une voix étranglée :

— Ont-ils jugé M. de Beaulieu ?

— Oui, Mademoiselle.

— Et ils l'ont condamné à mort ?

— Hélas ! oui, pauvre jeune homme !

— Eh bien ! il faut le sauver !...

— Ma bonne demoiselle, la chose est impossible....

— Impossible !.... Non, non, prenez cet or, et si vous parvenez à

délivrer cè prisonnier, je vous donnerai tout ce que vous me demanderez....

— Mademoiselle, je voudrais vous rendre ce service, mais je ne le puis....

— Et pourquoi?

— Parce que, si je me mêlais seulement de cette affaire, je pourrais bien demain être fusillé.

— Mais vous connaissez donc un moyen praticable pour faire évader le condamné!

— Oui, fit tout bas l'aubergiste.

— Oh! parlez vite, expliquez-moi comment il faut s'y prendre?...

— Prêtez-moi toute votre attention, et remarquez bien ce que je vais dire.

— J'écoute.

— Dans la chambre servant de prison à M. de Beaulieu, près de la cheminée, une trappe a été découpée dans le plancher; on l'ouvre en la soulevant au moyen d'un anneau en fer qui y est fixé: au-dessous de cette trappe se trouve une cave, dont la porte donne sur la cour....

— Pour sortir maintenant de cette cour?....

— Il faudra pousser une barrière qui ouvre sur un jardin, le traverser dans toute sa longueur, puis, arrivé au bout, franchir un mur peu élevé....

— Alors?....

— On se trouve dans la campagne.

— Oh! que je vous remercie! Mais allez promptement prévenir mon cousin.

— La sentinelle qui veille à sa porte a pour consigne de ne laisser entrer personne.

— O mon Dieu! comment faire?...

— Dans une heure, quand tout le monde sera couché, descendez doucement dans la cour, puis, pénétrant dans la cave, allez vous-même avertir votre cousin. Pendant ce temps, j'occuperai les soldats de garde, en les faisant boire tant qu'ils voudront.... Je leur conterai des histoires pour les égayer. Enfin, je vous aiderai de mon mieux pour que cette évasion réussisse, ayant soin de jouer mon rôle de façon qu'on ne puisse demain m'accuser de l'avoir favorisée.

— Ce projet est parfaitement conçu, mais comment pourrai-je l'exécuter si mon père me renferme ?

— Je vais égarer la clef de cette porte.

A peine l'aubergiste était-il descendu que Fauvigny, un peu ivre contre son habitude, rentra avec un capitaine, qui l'accompagna en causant jusqu'à sa chambre.

— Ah ! fit le baron en disant bonsoir à l'officier, voulant reconduire ma fille chez moi demain de bonne heure, je désirerais connaître le mot d'ordre ?

— Attendez que je me le rappelle.... C'est *Prudence*.....

— Prudence?

— Oui.

— Merci.

Charlotte, dont le cœur battait d'impatience et de crainte, avait tout entendu. Soudain elle frissonna : son père s'était approché de sa porte. Il va me renfermer, pensa-t-elle, mais son anxiété ne dura qu'un moment. Fauvigny, après avoir écouté, se retira en disant : « Elle dort, ne la réveillons pas. »

Bientôt des ronflements sonores annoncèrent à Charlotte que le sommeil venait de s'emparer du baron. Alors elle se mit à genoux, adressa au Ciel une fervente prière, puis, prenant sa lumière, elle ouvrit sans bruit sa porte et celle de la chambre de son père. Elle put descendre l'escalier et sortir dans la cour sans qu'on l'entendît. En pénétrant dans la cave, elle éprouva une émotion tellement forte, qu'elle fut obligée de s'appuyer contre le mur pour ne point tomber. Enfin, se remettant un peu et appliquant ses lèvres sur une fente qui existait au plancher, elle dit :

— Georges ! Georges ! m'entendez-vous ?...

Le comte tressaillit en écoutant cette voix chérie, et, tout d'abord, il se crut le jouet d'une illusion de ses sens.

— Georges, répondez-moi donc ? reprit Charlotte en appelant plus fort.

— Ce n'est pas un rêve ! pensa le jeune homme en s'avançant du côté d'où lui venait la voix.

— Je vous entends, murmura le comte bien bas, pour ne point éveiller l'attention de la sentinelle placée à la porte.

— Cherchez donc à vos pieds, près de la cheminée, ici, je crois, et Charlotte frappa sur le bois. Trouvez-vous un anneau de fer?

— Oui, je le tiens.

— Servez-vous en pour soulever la trappe à laquelle il est attaché.

Georges fit un effort, et la trappe s'ouvrant, laissa subitement pénétrer dans la chambre une clarté capable de le trahir. Heureusement qu'en cet instant le factionnaire de la rue s'était assez éloigné de la fenêtre et ne pouvait rien voir.

Il ne fallut que quelques secondes au prisonnier pour se glisser dans la cave et gagner la cour.

— Fuyez vite par cette barrière, dit Charlotte, quand vous aurez traversé ce jardin, franchissez le mur de clôture, puis si vous rencontrez une patrouille, rappelez vous que le mot d'ordre est *Prudence.*

— Adieu, ma bonne et courageuse cousine, adieu, ma bien-aimée Marie!

Georges en prononçant ces paroles, portait à ses lèvres la main tremblante de la jeune fille.

— Hâtez-vous de quitter ces lieux! dit Charlotte d'un ton suppliant, puis, voyant que son cousin ne se pressait pas de lui obéir, elle se retourna prestement et rentra dans la maison.....

Au point du jour, le baron retourna avec sa fille au Château-Neuf. En chemin il fut tout étonné de voir sa fille, calme et résignée, ne lui adresser aucun reproche. — Elle ignore la condamnation de son cousin, pensait-il, et ne se doute pas qu'à cette heure le dernier des Beaulieu expire sous les balles d'un piquet de soldats. Les choses ont pris une meilleure tournure que je n'osais l'espérer, car, pendant un moment, j'ai craint que le conseil de guerre ne prononçât un acquittement, au lieu de la peine de mort. Ah! si ma fille eût pu voir les officiers avant la réunion du conseil, malgré tout ce que j'avais pu dire aux juges pour les influencer, je crois qu'elle eût sauvé son cousin. Mais, à présent, tâchons d'achever ce qui est si bien commencé; je n'obtiendrai ce résultat qu'en partant aujourd'hui même pour Paris, afin de lui laisser ignorer le plus longtemps possible cette exécution. Dans la capitale, en voyant le monde, en prenant part à ses fêtes, elle trouvera des distractions et des jouissances qui lui feront oublier sa folle passion. Car Paris ressemble au fleuve du

Léthé : celui qui goûte à ses plaisirs de chaque jour n'a plus le temps de songer au passé.

Le baron roulait ces pensées dans son esprit, lorsqu'il arriva au Château-Neuf. Aussitôt il donna l'ordre d'atteler une chaise de poste, puis, sans laisser à sa fille le temps de se reposer, il la fit monter avec lui.

— Où me conduisez-vous ? demanda Charlotte, qui parlait à son père pour la première fois depuis la veille.

— A Paris, répondit joyeusement Fauvigny.

— Mais je n'emporte aucun bagage et vous oubliez ma femme de chambre !

— A Paris, avec de l'argent on ne manque de rien ; quant à ta femme de chambre, j'y ai songé, elle voyage avec nous derrière la voiture.

— Quel départ précipité !

— Je ne puis trop me presser de t'éloigner de ces lieux. Tout le pays sera bientôt en pleine insurrection. Dans quelques jours on ne pourra plus voyager sur les grandes routes, sans courir le risque d'être arrêté par les royalistes.

Charlotte, devinant les secrets motifs de son père, ne fit aucune objection aux raisons qu'il venait de lui donner. Cachant à demi sa tête dans un coin de la voiture, elle fit semblant de dormir, afin de pouvoir penser en toute liberté à son cousin, dont elle aurait bien voulu savoir des nouvelles.

Georges avait pu sortir de Châtillon sans faire aucune rencontre fâcheuse. Une fois dans la campagne, il s'était mis à marcher rapidement sans savoir où il allait. Exténué de fatigue, accablé par le besoin et par les terribles émotions qu'il venait d'éprouver, il désirait beaucoup rencontrer une ferme où il pût se reposer.

En quittant un chemin creux, dont il avait eu toutes les peines du monde à s'arracher, tant il était difficile d'y passer, Georges vit, à une petite distance, briller une lumière. Dirigeant aussitôt ses pas de ce côté, il arriva près d'une maison de pauvre apparence. Il allait frapper à la porte, lorsque les aboiements d'un chien se firent entendre dans l'intérieur de la ferme. Au même instant, une voix rude cria d'un ton bourru :

— Qui est là ?

— Un homme accablé de fatigue, répondit Georges, qui vous demande l'hospitalité.

— Je ne reçois personne chez moi à cette heure de la nuit.

— Si vous ne voulez pas m'accorder une place au coin de votre foyer, ayez la charité de me donner un morceau de pain.

— Tu as faim ?

— Je meurs de besoin.

— En ce cas, attends, je vais te donner de quoi te rassasier.

La porte s'étant ouverte un instant après, un paysan d'un certain âge, tenant un fusil dans sa main droite, et la moitié d'un pain dans la gauche, parut sur le seuil.

— Tiens, dit-il, voilà tout ce que je puis t'offrir.

Georges s'approcha de cet homme, dont l'aspect avait quelque chose de farouche.

— Mais, reprit le paysan, si je ne me trompe, vous assistiez hier au combat qui a été livré entre Maulevrier et les Echaubroignes?

— Oui, j'étais dans les rangs vendéens.

— Dans ce cas entrez, vous avez frappé à la porte d'un ami.

Le comte fut alors témoin d'un bien douloureux spectacle. En face de la cheminée, à demi-recouvert par un drap, on voyait étendu sur un lit le cadavre d'un jeune homme, mortellement frappé pendant le combat de la veille. Cet infortuné était le fils unique de son hôte. Agenouillée près du corps de son enfant, la fermière se lamentait, disant avec les accents d'un profond désespoir :

— Oh! mon bien-aimé Jean, ils me l'ont tué aussi! C'était le dernier de mes quatre fils!... Les trois autres avaient péri pendant la grande guerre.... Jean devait soutenir notre vieillesse et nous fermer es yeux!.... Hier matin encore, il était si gai quand il m'a embrassée pour la dernière fois!... O mon cher enfant! que ne suis-je morte à ta place!... Mais, non, il m'était réservé d'éprouver la plus grande douleur qui puisse déchirer le cœur d'une mère! Je devais, pauvre vieille femme, pleurer sur le cadavre sanglant de mon dernier fils!.... Oh! maintenant que je n'ai plus d'enfant, mon Dieu, je vous en supplie, faites-moi mourir!...

Pendant que la fermière, se tordant les bras, prononçait en sanglo-

tant ces paroles, son mari, taciturne et les bras croisés sur sa poitrine, avait toujours son regard fixé sur le lit. Sa physionomie sombre exprimait une tristesse si grande qu'on ne pouvait le regarder sans frissonner. Oh ! comme cet homme devait souffrir! Un chien de berger, accroupi près de la couche funèbre, poussait par instant des gémissements lugubres, puis il léchait une des mains du cadavre qui était pendante.

Sur une table, à côté d'un crucifix et d'un rameau bénit, dont une extrémité trempait dans un verre, un cierge à la lueur tremblotante éclairait cette scène de désolation.

Le comte de Beaulieu, assis près de l'âtre, était plongé dans une sorte de torpeur, lorsque du bruit se fit entendre au dehors.

— Qui est là ? cria le fermier.

— Ouvrez ! répondirent plusieurs voix, en frappant à la porte violemment.

Le paysan saisissant une hache, alla regarder par la fenêtre, puis se rapprochant de Georges, il lui donna son fusil en disant :

— La maison est entourée, vendons chèrement notre vie !...

XI.

Il pouvait être dix heures du matin, lorsqu'un fiacre, parcourant au trot la rue d'Enfer, s'arrêta à la porte d'un hôtel garni.

— Est-ce ici ? demanda le cocher.

— Oui, répondit une voix de femme.

Le cocher ayant ouvert la portière, M^lle^ de Fauvigny et sa femme de chambre descendirent de cette voiture.

— Madame, dit Charlotte en s'adressant à la concierge de la maison, que le bruit de la voiture avait attirée, n'est-ce pas ici que demeure M. le marquis de Beaulieu ?

— Oui, Mademoiselle.

— Pourrais-je le voir ?

— Je pense que oui, mais il est en triste état, le pauvre cher homme !....

— Est-il malade ?

— Oui, bien malade, allez, depuis hier seulement, car, avant, sa santé était parfaite, mais à son âge surtout, les mauvaises nouvelles font tant de mal!...

— O mon Dieu! murmura Charlotte, que n'ai-je pu venir plus tôt!

— Hier soir, continua la portière, j'ai remis au marquis une lettre arrivant de la Vendée. « Tiens, dit-il, en lisant l'adresse, cette lettre est de mon fils. » Ah! lui ai-je répondu, vous allez être joliment satisfait d'apprendre de ses nouvelles?.... « Oui! » a-t-il ajouté en dépliant un grand papier tout couvert d'écriture. Je regardais la figure de ce bon vieux monsieur, que j'aime, parce qu'il n'est pas fier, je me réjouissais du plaisir que cette lecture allait lui causer, quand tout à coup je le vois pâlir, ses mains tremblantes laissent échapper le papier qu'il tient, puis il tombe à terre en disant : « Ils ont tué mon fils! » Monsieur Georges est mort? m'écriai-je. « Oui, ils l'ont fusillé! » Ah! quel dommage, un si beau jeune homme!... Je voulus alors aider le malheureux marquis à se relever, mais tous mes efforts furent inutiles : il venait de perdre connaissance. Je courus chercher un médecin qui l'a saigné, et, pour le quart-d'heure, il va un peu mieux.

— Si mon père, pensa Charlotte, eût quitté Paris hier, au lieu d'attendre à ce matin pour retourner en Vendée, ce malheur ne serait point arrivé.

— C'était, je vous assure, continua la bavarde portière, un superbe homme, que ce jeune comte de Beaulieu ; un joli brun qui me rappelait un peu feu Potichon, mon mari. Cependant, Potichon, qui avait servi dans les grenadiers de la garde, était encore plus grand et plus fort. Dame, on ne voit pas souvent un époux aussi bien taillé que l'était feu Potichon ; la preuve, c'est que, dans le quartier, toutes les voisines disaient qu'il avait l'air d'un Hercule. Mais, c'est égal, si monsieur Georges avait été militaire, avec son gracieux visage et sa tournure distinguée, pour sûr, il aurait eu des succès près du beau sexe!... Je ne sais pas pourquoi toutes les femmes, même les plus bégueules, ne peuvent voir passer un guerrier en brillant uniforme, sans éprouver une émotion, que c'est plus fort qu'elles?...

— Voudriez-vous m'indiquer l'appartement de M. de Beaulieu? dit Charlotte en interrompant Mme Potichon, au moment où elle allait développer ses réflexions philosophiques.

— Son appartement est bien facile à trouver, et vous pourrez entrer chez lui sans rencontrer dans l'antichambre un laquais posté là tout exprès pour vous barrer le passage. Le logement de ce pauvre cher homme consiste dans une chambre et un cabinet au quatrième étage. Son mobilier n'est pas luxueux, il s'en faut. Pourtant ce locataire est un marquis, que l'on dit avoir été riche comme Crésus, avant la Révolution. A cette époque, il avait des chevaux, des voitures, un hôtel à lui tout seul, de nombreux domestiques, il voyait le grand monde. A présent, il n'a plus rien de tout cela, il vit retiré, s'occupant à peindre de beaux tableaux, qu'il vend à des marchands assez voleurs comme ça, puisqu'ils ne paient ses œuvres que la moitié de ce qu'elles valent.

Mme Potichon, tout en causant, montait l'escalier avec les deux jeunes filles. Quand elle fut à la porte du marquis, elle dit à Charlotte, avant d'ouvrir :

— Qui annoncerai-je ?

— Mademoiselle de Villecreux.

Un instant après, Charlotte, assise près du lit de M. de Beaulieu, lui disait :

— Monsieur, arrivant de la Vendée, je viens vous donner des nouvelles de monsieur votre fils.

— Hélas ! dit le vieillard en pleurant, j'en ai reçu hier....

— Je puis vous en donner de plus fraîche date.

— Vous venez alors m'apprendre qu'il a été exécuté ! dit le marquis avec égarement.

— Rassurez-vous, il vit !...

— Il vit ! Oh ! ne cherchez point à me tromper, je connais toute l'étendue de mon malheur.... Georges n'est plus !... Bientôt, je l'espère, j'irai le rejoindre dans un monde meilleur.

— Je puis vous certifier que M. Georges est vivant...

— Il serait vrai ? mon fils n'aurait point été fusillé ?... Oh ! je n'ose croire à tant de bonheur !... On vous a abusée....

— Non, ce que j'affirme est la vérité. J'ai pu voir votre fils libre après sa condamnation.

— Vous l'avez vu ?

— Oui, je lui ai parlé.

— O mon Dieu ! s'écria le vieillard, avec un accent de joie qui ne

se peut décrire, mon Dieu ! conservez-moi la vie ! faites que je puisse encore embrasser ce cher enfant ! Puis, après avoir levé les yeux au ciel, il reprit :

— Qui l'a sauvé ?

— Sa cousine.

— Quelle cousine ?

— Marie-Charlotte de Fauvigny.

— C'est donc un ange comme sa mère !... La connaissez-vous ?

— Beaucoup.

— Mon fils m'en parle avec enthousiasme dans sa lettre. Il l'aime et je vois qu'il en est aimé, puisqu'elle n'a pas craint d'exposer sa vie pour sauver ses jours. Oh ! je voudrais la voir, pour la remercier à genoux... Mais Fauvigny, ce monstre vomi par l'enfer, figurait parmi les juges de mon fils ?...

— Non.

— En avez-vous la certitude ?

— Oui.

— De qui tenez-vous ces détails ?

— De Mlle de Fauvigny.

— Vous êtes donc intimement liée avec elle ?

— On ne peut plus intimement.

— Alors vous savez comment elle s'y est prise pour sauver Georges.

— Oui.

— Oh ! racontez-moi cela, je vous en supplie !...

Charlotte s'empressa de satisfaire le vieillard, étant à chaque instant interrompue par ces exclamations : — O l'excellente ! ô l'intrépide jeune fille ! Quelle âme généreuse et dévouée !... C'est le portrait de sa mère !

Mlle de Fauvigny, en achevant son récit, vit avec satisfaction qu'elle venait d'opérer une cure merveilleuse : le marquis, à part une extrême faiblesse, était presque guéri. Semblable à ces remèdes violents que la médecine emploie dans les cas les plus graves, un subit accès de joie peut tuer un malheureux qui se meurt de chagrin, comme il peut aussi, instantanément, lui rendre le bonheur et la santé.

— Ange consolateur, dit le vieillard, que ne vous ai-je vue hier, vous m'auriez épargné une grande douleur.

— Je n'ai pu venir plus tôt.

— C'est vrai, j'oubliais que vous arrivez de la Vendée.

Le marquis aurait bien voulu contempler le visage de Charlotte, qu'il ne pouvait apercevoir qu'imparfaitement, parce qu'elle le tenait caché sous un voile constamment baissé.

— Adieu! Monsieur, fit la jeune fille, en se levant pour sortir.

— Vous partez déjà? dit le vieillard.

— Je reviendrai demain savoir de vos nouvelles.

— Oh! n'y manquez pas, vous m'avez rendu la santé en me parlant de mon fils; venez demain que je vous remercie, car en ce momoment je suis si faible, la joie trouble tellement mes idées, que je ne sais comment vous exprimer toute ma gratitude!....

Le lendemain, à la même heure, Charlotte vint rendre visite au marquis, qu'elle trouva la palette à la main, occupé à peindre.

— Vous êtes donc complétement rétabli? dit la jeune fille en voyant le vieux gentilhomme s'avancer vers elle avec cette politesse que l'on ne connait plus.

— L'homme que vous avez guéri, n'a plus envie de mourir, dit le marquis en lui baisant la main. Puis, l'invitant à s'asseoir dans un antique fauteuil, il reprit : On a raison de dire que les jours se suivent et ne se ressemblent pas. A peine étiez-vous sortie hier, qu'on est venu m'apporter une autre lettre de mon fils, dans laquelle il me raconte exactement tout ce que vous m'avez dit au sujet de son évasion.....

— Pourrais-je voir cette lettre? demanda Charlotte.

— Mademoiselle, la voici.

La jeune fille parcourut l'épître de Georges, avec un empressement qui étonna le marquis.

— La fin de cette lettre semble avoir pour vous plus d'intérêt que le commencement? dit M. de Beaulieu en voyant Charlotte lire attentivement le récit des événements qui avaient suivi l'évasion de Georges.

— En effet, Monsieur, j'apprends en ce moment des choses que j'ignorais.

— Mon fils a dû éprouver des émotions bien pénibles dans cette ferme isolée, où il avait trouvé un refuge.....

— Oui, cette scène funèbre, telle qu'il la décrit, donne le frisson....

— Et cette alerte, qui vient à la fin, comme pour rendre plus complètes toutes les horreurs de cette épouvantable nuit.....

— Heureusement, ce n'était qu'une fausse alerte. Les soldats qui frappaient à la porte étaient du parti de M. Georges.

— Puisse-t-il maintenant échapper aux dangers qui le menacent!....

— Le Ciel qui l'a si visiblement secouru le protègera encore....

Pour mieux lire la lettre de son cousin, Charlotte, sans y faire attention, venait de soulever son voile.

— Que vois-je! s'écria le marquis en la contemplant, les mains jointes dans une attitude extatique.

En entendant cette exclamation, Mlle de Fauvigny par un prompt mouvement rabattit son voile.

— Ma nièce, dit le marquis en lui prenant affectueusement les mains, ne cachez plus votre adorable visage.....

— Mais, Monsieur, vous vous trompez, balbutia Charlotte en rougissant.

— Il est des souvenirs qui ne peuvent s'effacer de mon esprit, et la preuve en est que, tout à l'heure, en vous regardant, j'ai cru voir ma belle-sœur Angélique, tant vous ressemblez à votre excellente mère!.....

— Quelle mémoire vous avez!

— La mémoire du cœur, celle-là n'oublie jamais!.... Mais pourquoi, chère enfant, me cachiez-vous votre nom?

— Parce que vous l'avez maudit bien souvent.

— Et maintenant je le bénirai!.....

— Je croyais en venant ici, pouvoir garder l'incognito.

— Il m'a suffi de vous voir un instant, pour savoir qui vous êtes.... Tenez, les peintres, à force d'étudier les physionomies, trouvent des ressemblances avec une facilité surprenante. Je vais vous en donner une preuve. Hier, je n'ai fait qu'entrevoir votre femme de chambre; eh bien! je gagerais que c'est la fille de Germain, mon vieux domestique?

— Vous avez parfaitement deviné.

Le marquis après avoir témoigné à Charlotte toute l'admiration que lui inspirait son héroïque conduite, ajouta :

— Ma chère nièce, daignez me pardonner si j'ose encore vous demander un service....

— Ne craignez pas de mettre ma bonne volonté à contribution.

— Je vais abuser de votre complaisance....

— Ne vous inquiétez pas de cela.... Que voulez-vous me demander?

— De vouloir bien poser pour que je fasse votre portrait....

— Volontiers.

Le marquis se mettant aussitôt à l'œuvre, une conversation des plus agréables s'engagea entre le peintre et le modèle. L'oncle, afin de revoir souvent sa nièce, se garda bien d'achever son portrait en quelques séances. Il voulait faire, disait-il, un chef-d'œuvre, et il lui fallait toujours retoucher sa peinture. Charlotte, heureuse de gagner l'affection du marquis, qu'elle enchantait, se soumettait gaîment à ses exigences d'artiste.

XII.

Par une chaude soirée du mois de juin, à cette époque de l'année où la nature se pare d'une végétation admirable, où l'air, s'embaumant de délicieux parfums, retentit du chant joyeux des oiseaux cachés dans les verts bocages, M. de Chazé, le comte de Beaulieu et Jeannot suivaient, le fusil sur l'épaule, le chemin qui conduit de Montaigu à Tiffauges. Ces trois hommes, dont le visage et les mains étaient noircis par la poudre, venaient de se battre à Rocheservière, où les Vendéens, malgrés des efforts désespérés, avaient été obligés de céder la victoire aux bonapartistes.

— Décidément, mon cher oncle, disait Georges, je n'ai pas de chance à la guerre : au premier combat auquel j'ai assisté, on m'a fait prisonnier; aujourd'hui, sans vous et le brave Jeannot qui m'avez dégagé, j'allais encore tomber entre les mains de l'ennemi.

— Cela fait votre éloge; si vous ne vous exposiez point avec un courage un peu trop téméraire, pareilles mésaventures ne vous arriveraient pas.

— Nous avons laissé sur le champ de bataille un grand nombre de nos braves.

— Oui, nous luttions contre un habile général et de bonnes troupes,

dont nos intrépides soldats auraient pu triompher, si nous avions eu un plan d'attaque bien arrêté.

— Ce qui me chagrine, dit tristement Jeannot, c'est la perte de mon excellent cheval.

— Il a eu le sort des nôtres, répondit M. de Chazé, mais console-toi, on tâchera de t'en procurer un autre.

— Je ne pense pas que vous puissiez jamais en retrouver un aussi bon....

— Sommes-nous loin de Tiffauges? demanda Georges.

— Non, tenez, d'ici vous pouvez voir le clocher du bourg, puis en regardant à gauche, vous devez apercevoir les ruines du vieux château.

— Quel admirable paysage! dit Georges avec enthousiasme, comme tout est calme et riant autour de nous!... Voyez-vous ce jeune berger assis là-bas près de son troupeau? Il chante avec insouciance, ne paraissant pas se douter qu'à quelques lieues d'ici, des hommes viennent de s'égorger sans pitié.

— L'enfance est imprévoyante, comme ces oiseaux que vous entendez ramager dans les buissons. A cet âge heureux, on ne songe pas au lendemain.

— La guerre est un terrible fléau!

— J'en conviens, c'est une triste calamité, mais, comme ces grandes tempêtes qui, de temps en temps, chassent devant elles les miasmes impurs, en bouleversant la nature, la guerre aussi a son utilité. Elle retrempe le caractère des peuples énervés et démoralisés par les douceurs d'une trop longue paix. Des rêveurs ont prédit qu'un jour viendrait où les nationalités disparaissant, la guerre ne serait plus possible. En admettant la réalisation de ces théories, la fraternité des peuples empêcherait-elle ensuite l'explosion des guerres civiles? Je ne le crois pas. Pour obtenir une paix universelle et jamais troublée, il faudrait — chose impossible, — soumettre tous les hommes aux mêmes principes et satisfaire des désirs et des ambitions que tous les gouvernements seront toujours impuissants à contenter. Pour faire disparaître de ce monde la discorde et la guerre, il faudrait changer le cœur de l'homme, lui enlever ce fatal instinct qui le pousse à détruire, cette inconstance naturelle qui le fait se

lasser de tout; en un mot, chasser de son âme les mauvaises passions. Mais, pour opérer cette transformation, un miracle serait nécessaire, et Dieu seul a le pouvoir d'en faire.

— Mon maitre, fit Jeannot, auriez-vous la bonté de me dire pourquoi j'ai du plaisir à me battre?

— Parce que tout ce qui est aventureux plait à l'homme. En outre, à la vue du sang qui coule sur un champ de bataille, en entendant le bruit du combat, en respirant la fumée de la poudre, le soldat se sent animé par une sorte d'ivresse, qui le surexcite et lui fait trouver une étrange jouissance à tuer son semblable.

— Vous avez, Monsieur, parfaitement raison.

Jeannot, en achevant ces mots, resta un instant immobile, puis, tout à coup, se jetant à terre, il appliqua son oreille sur le sol.

— Que faites-vous Jeannot? dit Georges, étonné de lui voir exécuter cette singulière manœuvre.

— Silence! fit Jeannot, j'entends venir un grand nombre de cavaliers.

— Sont-ils amis ou ennemis?

— Je n'en sais rien, mais dans tous les cas, la méfiance étant mère de sûreté, nous ferons bien de passer de l'autre côté de la haie, et de nous cacher dans ce champ de genêts.

Le bruit des chevaux, la voix des cavaliers et le cliquetis des armes se faisaient entendre clairement, lorsque les trois Vendéens entrèrent dans les genêts. Bientôt une troupe de fédérés, ayant à sa tête Fauvigny, passa au grand trot dans le chemin.

— Ces maudits cavaliers, dit M. de Chazé, quand ils furent éloignés, vont déranger nos projets. Nous pensions souper et coucher à Tiffauges, il n'y faut plus songer.....

— Pourquoi? dit Georges.

— Parce qu'ils vont passer la nuit en ce lieu.

— Parbleu, si vous m'en croyez, nous n'irons pas plus loin; Jeannot a des provisions, mangeons un morceau de pain et couchons-nous sous un arbre.

— Je connais un endroit plus convenable, où nous serons mieux pour dormir.

— Est-ce loin d'ici?

— Non, dans les ruines du vieux château.

— Voilà un appartement qui ne me convient guère, murmura Jeannot.

— Pour quelle raison?

— Parce que j'aimerais mieux aller me battre tous les jours à Rocheservière, que de coucher seul une nuit, dans le château de Barbe-Bleue?....

— Le château de Barbe-Bleue? dit Georges.

— Oui, répondit M. de Chazé, tel est le nom que les habitants du pays donnent encore à cette forteresse, qui fut possédée autrefois par le célèbre Gilles de Retz. La chronique raconte que c'est dans le donjon où nous allons chercher un asile que ce seigneur prodigue, débauché et cruel, se renfermait avec des magiciens. Là, au moyen de sortilèges, d'habiles sorciers faisaient apparaître le diable, qui venait s'asseoir sur un trone disposé tout exprès d'avance. Alors, l'intrépide Gilles de Retz, singulièrement ému en présence du roi des enfers, demandait en tremblant de l'or à sa majesté. Satan faisait d'abord des difficultés, comme un usurier, puis, à la fin, se laissant convaincre par les supplications des magiciens, il consentait à donner des trésors à Gilles, non pas en lui demandant son âme en échange, — il la possédait déjà, et le diable est trop fin pour faire un marché de dupe, — mais en exigeant la mort d'un grand nombre d'enfants, qu'on devait lui offrir en sacrifice. Gilles de Retz, persécuté par ses créanciers, accepta, pour avoir de l'argent, les horribles conditions que lui imposait l'Esprit du mal. Bientôt, dans la contrée, la terreur fut à son comble, on entendait de tous côtés les gémissements des mères qui se lamentaient en cherchant les enfants qu'on leur avait pris. Longtemps on ignora le triste sort de ces innocentes créatures; enfin, l'épouvantable mystère ayant été dévoilé, Gilles de Retz fut arrêté et condamné à être brûlé vif sur la prairie de la Magdeleine à Nantes, où il expira dans les flammes.

Bâti sur un banc de granit, le château de Tiffauges, avant l'invention de la poudre, devait être imprenable. Une double enceinte de fortes murailles et le donjon défendaient la place du côté du midi; à l'ouest, elle était protégée par un vaste étang dont vous pourriez voir d'ici la gigantesque chaussée, si la nuit ne nous enveloppait pas complétement de son ombre. Au nord et à l'est, il fallait franchir la

Sèvre et traverser des fossés profonds, si l'on voulait s'approcher des belles fortifications qui dans cette direction couronnaient un coteau escarpé. Les Romains ont occupé cette position ; on voit encore des traces de leur architecture dans une partie du donjon. Au moyen-âge et pendant les guerres de religion, ce château joua un grand rôle. Les huguenots du Poitou l'occupèrent longtemps. C'était une de leurs bonnes places d'armes. Le cardinal de Richelieu, dont la puissance abattait tout ce qui pouvait porter ombrage à l'autorité royale, fit démanteler cet antique château. Après qu'il eut perdu sa couronne de créneaux, le vieux manoir fut abandonné et tomba dans l'oubli. Pendant la grande guerre de la Vendée seulement, le bruit des armes vint encore quelquefois troubler le silence de ces pittoresques ruines.

Tout en écoutant M. de Chazé, Georges et Jeannot venaient de franchir avec lui la première enceinte du donjon.

— Qu'allons-nous bien faire dans ce maudit lieu? dit Jeannot d'un ton contrarié qu'il ne chercha pas à dissimuler.

— Tu le sais parfaitement, maître sot! répondit M. de Chazé, mis de mauvaise humeur par une chute qu'il venait de faire en cherchant à gravir un sentier extrêmement raide.

— Infailliblement il va nous arriver malheur ici, cette nuit; voilà déjà que ça commence, reprit Jeannot.

— Fais-nous grâce de tes réflexions qui deviennent fastidieuses.....

— Qu'avez-vous donc, Jeannot, à vous plaindre de la sorte? demanda Georges avec curiosité.

— Il a peur du diable et des revenants, que l'on voit errer la nuit sur ces murailles, s'il faut en croire les contes populaires.

— Eh bien! oui, je n'ai pas, je l'avoue, l'esprit tranquille, quand je songe à tout ce qui s'est passé dans ce donjon.....

— Comment, reprit Georges, vous si brave en face de l'ennemi, vous avez peur de vains fantômes?...

— Quand je me bats contre des hommes, je sais à qui j'ai affaire et à quoi je m'expose; alors, je me conduis en bon soldat, parce que après tout je ne puis perdre que la vie, chose que je n'estime pas assez pour reculer lâchement. Mais, Monsieur, si je me trouvais en présence de Satan ou de loups-garous, puis-je savoir ce que je deviendrais?...

Peut-être m'entraîneraient-ils avec eux, afin de me perdre corps et âme!....

Georges en écoutant Jeannot aurait ri de bon cœur, s'il n'avait pas été obligé de donner toute son attention aux difficultés qu'il rencontrait, pour monter les degrés d'un escalier à moitié démoli.

— Enfin, nous voilà arrivés, dit M. de Chazé, en s'arrêtant tout essoufflé devant la porte étroite d'une chambre assez vaste.

Cette pièce, admirablement voûtée, se trouvait située au troisième étage d'une tour carrée. Cette tour, dont les murailles étaient d'une épaisseur remarquable, avait le pied plongé dans une large douve remplie d'eau, qui l'entourait du côté du nord. Au milieu de cette douve, on voyait encore s'élever un large pilier, sur lequel devait s'appuyer jadis un pont-levis, placé là pour mettre le donjon en communication avec les cours intérieures du château. Sur le bord opposé de la douve, les ruines de la chapelle, tapissées de lierres et de violiers, s'élevaient au milieu d'un massif de broussailles. La chambre qu'allaient occuper nos trois Vendéens, avait une croisée unique, ouverte sur ce côté.

— Mes amis, dit M. de Chazé, en riant, veuillez entrer dans votre chambre à coucher.

Georges, que Jeannot suivait, entra le premier, en appuyant ses mains sur la muraille, afin de se diriger dans l'obscurité. Déjà, il avait fait quelques pas à l'intérieur de cette salle, qu'habitait une troupe d'oiseaux de nuit, lorsque ceux-ci, effrayés par cette visite inaccoutumée, s'envolèrent en poussant des cris perçants. Jeannot touché au visage par l'aile d'un hibou, qu'il crut être l'aile d'un démon, se signa promptement en recommandant son âme à Dieu. M. de Chazé, qui se trouvait sur le seuil de la porte, fit entendre une exclamation furieuse. Une orfraie épouvantée ayant rencontré sur son passage le nez du brave gentilhomme, l'avait frappé si rudement qu'il en était tout meurtri. Georges étant arrivé près de la croisée, trouva dans l'embrasure un banc de pierres sur lequel il s'assit, en invitant les autres à l'imiter, ce qu'ils firent.

Un lierre, dont les rameaux allaient s'accrocher jusqu'aux arceaux de la voûte, obstruait à moitié la croisée et couvrait de son feuillage une croix de pierre qui la coupait en quatre parties égales. Nos Vendéens, quoique dans un asile assez sûr, décidèrent, tout en

causant, qu'il était prudent qu'un des trois veillât pendant le sommeil des deux autres. En conséquence, il fut convenu que la faction du gardien serait de trois heures; ce temps écoulé, la sentinelle avait le droit de réveiller son remplaçant.

Il était déjà tard; Jeannot, pensant qu'avec son imagination agitée, il lui serait impossible de fermer l'œil, demanda à monter la garde le premier. Sa proposition ayant été acceptée, l'oncle et le neveu ne tardèrent pas à s'endormir.

Depuis une heure, de gros nuages chargés d'électricité s'amoncelaient au-dessus du château.

Tout-à-coup de sinistres éclairs déchirent les nues, et au formidable bruit du tonnerre se joint un vent violent qui fait entendre de lugubres sifflements, en passant à travers les ruines.

— Il doit être minuit, pense Jeannot, cette effrayante tempête annonce l'arrivée des fantômes.

Jeannot, quelques minutes après avoir fait ces réflexions, entend l'horloge du bourg sonner douze coups. La dernière vibration de la cloche retentit encore à son oreille, lorsqu'à la lueur d'un éclair, il voit deux ombres pénétrer dans les ruines de la chapelle.

Cette apparition fait frémir de terreur le pauvre jardinier. Cependant, au bout d'un instant, ne remarquant rien d'extraordinaire de ce côté, il se rassure un peu.

— La peur en troublant mon esprit me fait apercevoir des fantômes, se dit-il à lui-même. Oh! avec quel plaisir, je verrai le jour succéder à la nuit!...

Tout-à-coup, Jeannot dont les dents claquent, comme s'il tremblait la fièvre, réveille les deux dormeurs, puis l'œil hagard et la voix éteinte, il leur dit, en étendant le bras du côté de la chapelle :

— Messieurs, regardez!!....

Georges et M. de Chazé s'approchent de la croisée et voient un étrange spectacle.

Dans un caveau, construit sous la chapelle pour servir à l'inhumation des seigneurs du château, on aperçoit par une large brêche faite à la voûte, deux hommes occupés à fouiller une tombe.

Une lanterne éclaire ces singuliers fossoyeurs, dont le travail est poussé avec trop d'ardeur pour qu'un motif puissant ne les engage pas

à violer cette sépulture. Au reste, aucun sentiment de respect ou de crainte ne parait les émouvoir. En creusant, ils lancent contre les murs de nombreux ossements qui produisent en roulant sur le sol un bruit sec tout particulier. Sur un amas de terre et de débris humains, ils ont placé, à côté de leur lanterne, une tête de mort, qui semble les regarder avec un ricanement moqueur.

— Que signifie cette incroyable fantasmagorie? demanda Georges à son oncle.

— Je n'y comprends rien.

— Si nous n'étions point obligés de nous cacher, ce serait une curieuse chose d'aller voir de près ces deux bandits....

— L'idée m'en est déjà venue.

— Il n'y a que des fous, pensa Jeannot, qui soient capables d'aller chercher noise à ces fantômes.

— Bah! après tout, reprend Georges, que craignons nous, nous sommes trois contre deux.....

— Si vous comptez sur moi, dit Jeannot, vous vous trompez; Dieu merci, j'ai encore assez ma tête à moi pour ne point vous accompagner dans une aussi téméraire entreprise.

— Que comptes-tu faire?

— M'enfuir loin de ce château du diable, où je voudrais bien n'avoir jamais mis le pied....

— Quel nom as-tu prononcé là? reprend M. de Chazé en riant.

— Je ne sais plus ce que je dis, répond Jeannot, qui craint d'avoir évoqué l'Esprit du mal en prononçant son nom.

En ce moment, comme s'ils eussent voulu intriguer davantage Georges et M. de Chazé, les deux hommes de la chapelle disparurent subitement au fond de la fosse qu'il avaient creusée.

XIII.

La veille de la bataille de Rocheservière, le baron de Fauvigny s'était arrêté avec ses fédérés à Tiffauges. Pendant que les chevaux se reposaient, il lui prit fantaisie de visiter le château. S'étant donc acheminé seul de ce côté, il rencontra, couché à la porte de l'antique

forteresse, un homme en haillons qui vint lui demander l'aumône. Le baron, ayant regardé le mendiant, dit en cherchant une pièce de monnaie dans sa poche :

— Je ne m'attendais pas à te trouver ici, maître Barillon!...

— Monsieur, répondit le vaurien dont nous avons déjà parlé au commencement de ce récit, je suis venu à Tiffauges pour y chercher de l'ouvrage....

— Et tu n'en as pas trouvé, grand fainéant!

— En temps de guerre personne ne veut faire travailler.

— Cet état de choses doit te convenir?

— Non, j'aimerais mieux la paix.

— Pourquoi cette préférence?

— Dame! parce qu'en ce moment je n'ose me promener dans les champs avec mon fusil, ce qui me cause un grand préjudice.

— C'est-à-dire que, dans la crainte d'être pris pour un ennemi par les deux partis qui se font la guerre, tu n'as pas le courage d'exercer ta profession de braconnier; ce dont je me félicite, car tu détruis sur mes propriétés une énorme quantité de gibier.

— Je gagne ma vie comme je peux...

— Et tu laisses mourir de faim ta femme et tes enfants, misérable gueux!

— Allons, monsieur le baron, n'injuriez pas un homme qui n'a jamais eu de chance. Ah! si j'avais trouvé, comme vous, l'occasion de devenir millionnaire, soyez persuadé que je ne l'aurais pas laissé échapper.

— Les paresseux comme toi sont toujours pauvres.

— On peut quelquefois s'enrichir sans se donner beaucoup de peine...

Le baron, peu satisfait d'entendre cet impudent coquin faire allusion aux coupables manœuvres qu'il avait employées pour spolier le marquis de Beaulieu, se hâta de couper la parole à Barillon en lui donnant une pièce de cinq francs.

Fauvigny, n'ayant pas trouvé d'argent dans ses poches, avait été obligé d'en prendre dans une ceinture pleine d'or, qu'il portait sur lui. Un éclair de convoitise avait brillé dans les yeux du mendiant à la vue du trésor qu'il supposait être contenu dans cette bourse arrondie.

Fauvigny, ayant surpris ce regard, fit, quand il se trouva seul au milieu des ruines, de sérieuses réflexions à ce sujet.

Ce mendiant, pensa-t-il, vient de me donner, sans s'en douter, un salutaire avertissement. Quelle diable d'idée ai-je eu d'emporter sur moi une somme aussi considérable; on dirait que quelqu'un m'a donné ce perfide conseil pour me faire assassiner. En effet, qu'un chenapan, comme il s'en trouve toujours dans les armées, aperçoive cette ceinture, il fera d'abord comme Barillon, il la convoitera, puis, pour se la procurer, au milieu d'un combat, ou dans toute autre occasion favorable à l'accomplissement de son dessein, il m'enverra une balle dans le dos, et le tour sera joué.... Allons, sans plus tarder, je vais me séparer de ce trésor... Oui, mais loin de chez moi, où le déposer?... Il ne peut être en sûreté dans une auberge.... Aujourd'hui nous occupons Tiffauges, demain les Vendéens viendront prendre notre place.... Il faut pourtant que je cache cet argent, qui, je n'en doute point, me porterait malheur....

Alors, une idée comme il en surgit dans le cerveau de tous les avares, décida Fauvigny à enfouir lui-même son trésor. Les ruines de la chapelle lui parurent favorables à la réalisation de son projet. Ayant donc pénétré dans ce lieu solitaire, il pensa que ses espèces seraient bien mieux cachées, s'il les plaçait dans une crypte qu'une partie de voûte écroulée lui laissait apercevoir.

Depuis quelques minutes, le baron était descendu dans le caveau, où il cherchait un endroit commode pour y déposer son or, quand il vit à ses pieds, entre deux pierres tumulaires, une excavation faite par des rats. Après avoir sondé avec son sabre la profondeur de cette galerie souterraine, il n'hésita pas à lui confier une grande partie du contenu de sa ceinture. Cette opération terminée, le baron sortit de la crypte, en se promettant d'y revenir le plus tôt possible.

C'est une chose étrange comme, en ce monde, le rat devient l'inséparable compagnon de l'homme. Point de maison habitée où l'on ne rencontre quelques-uns de ces animaux. Point de vaisseaux traversant les mers qui n'aient au nombre de ses passagers une certaine quantité de ces terribles rongeurs. Enfin, lorsque la dépouille mortelle de l'homme couché dans la tombe devrait être à l'abri de toute

insulte, cet animal immonde vient fouiller la terre qui la recouvre, et violer encore ce dernier asile.

Après la bataille de Rocheservière, Fauvigny reçut l'ordre de marcher avec ses fédérés du côté de Cholet. Tiffauges se trouvant sur son chemin, il s'arrêta en ce lieu afin d'y passer la nuit.

Le soir venu, le baron se demanda comment il allait s'y prendre pour déterrer ses espèces. Il se promenait dans la ville, tout préoccupé de cette idée, lorsqu'il aperçut Barillon attablé dans un cabaret.

Voilà un homme qui peut m'être utile pensa Fauvigny, puis s'approchant du mendiant, il lui dit d'un ton presque amical :

— Eh bien! maître Barillon, tu achèves de dépenser l'argent que je t'ai donné hier?

— C'est vrai, Monsieur, quand on est sans ouvrage, il faut tout de même vivre....

— Serais-tu capable de me rendre un service?

— Moi, Monsieur, je suis prêt à faire ce qui peut vous être agréable.

— Travaillerais-tu pendant quelques heures?

— Pendant deux jours s'il le fallait!...

— Je ne veux point abuser de tes bonnes dispositions.

— Comme il vous plaira, Monsieur le baron.

— Pourrais-tu te procurer une barre de fer et deux pelles?

— Très-facilement.

— Muni de ces instruments, aurais-tu le courage de te trouver cette nuit à onze heures et demie à la porte du château?

— Oui, s'il ne s'agit pas d'exposer par trop son existence?

— Tu n'as aucun danger à courir.

— Alors, pourquoi me parlez-vous de courage?

— Parce que tu redoutes tant les vivants que tu pourrais bien avoir quelque crainte des morts?...

— Moi, je me moque des revenants et des fantômes!...

— Ainsi, c'est convenu, tu connais l'heure et le lieu où tu dois m'attendre?

— Oui.

— Tu ne manqueras pas au rendez-vous?

— Je vous le promets.

A minuit, malgré un orage terrible, Fauvigny et Barillon pénétrè-

rent dans la chapelle. Nous savons ce qu'ils firent en ce lieu, jusqu'au moment où Georges et M. de Chazé les virent disparaître au fond de la fosse.

Cette disparition subite avait été causée par la vue de l'or, sur lequel ils se précipitèrent l'un et l'autre avec une fureur qui ne se peut décrire. Jamais la cupidité n'apparut plus hideuse qu'en cette circonstance. Pour retrouver le précieux métal, les mains de ces hommes ne cessaient de labourer la poussière humaine à laquelle il était mélangé. Ils restèrent longtemps acoroupis dans ce tombeau; enfin, quand ces sacriléges eurent ramassé le dernier louis, ils sortirent de la fosse, en jetant l'un sur l'autre un regard sinistre.

— Donne moi l'or que tu as dans tes poches? dit Fauvigny en se rapprochant de Barillon.

— Vous êtes bien pressé! répondit le mendiant avec insolence.

— Oui, il me tarde de mettre dans ma ceinture la somme que tu ne parais pas disposé à me rendre.

— Parbleu, quand je garderais quelques louis, ne les ai-je pas bien gagnés...?

— Tu garderas ce qu'il me plaira de t'accorder.

— C'est-à-dire que tout cet or m'aura passé par les mains pour retourner dans votre bourse...? Vous êtes généreux!

— Tu veux donc me voler?

— Non, je veux seulement partager avec vous!

— Partager avec moi! s'écrie Fauvigny en s'élançant furieux sur Barillon, qui l'évite en se jetant de côté.

Alors, pendant quelques instants, une horrible lutte s'engage entre ces deux hommes qui se poursuivent en broyant sous leurs pieds les ossements qu'ils ont jetés çà et là. Fauvigny, au comble de l'exaspération, profère de terribles menaces. Le mendiant blasphême. Tout à coup, le baron, cessant de poursuivre son adversaire, s'arme de son sabre. Barillon, pour se mettre à l'abri du péril qui le menace, lance d'un coup de pied la lanterne et la tête de mort dans les jambes de Fauvigny, puis, profitant de l'obscurité, il sort de la crypte en poussant un cri de triomphe.

Semblable à une bête féroce à laquelle on vient de ravir ses petits,

le baron, ivre de rage, se précipite sur les pas du mendiant, qu'il parvient à saisir sur le bord de la douve.

— Rends-moi mon or ! dit-il, en serrant la gorge de Barillon.

Celui-ci, n'étant pas de force à lutter avec le baron, qui l'étrangle, se hâte, pour lui faire lâcher prise, de le frapper avec son couteau.

— Ah ! brigand ! tu m'assassines ! dit Fauvigny, et aussitôt faisant un suprême effort, il pousse Barillon dans la douve.

L'eau s'entrouvre avec fracas sous le poids de cet homme, qu'elle engloutit pour toujours.

Fauvigny, perdant beaucoup de sang, fait quelques pas en chancelant, puis il tombe évanoui.

Cependant, le visage inondé par une pluie d'orage, il ne tarde pas à reprendre ses sens. En ouvrant les yeux, il voit près de lui M. de Chazé, Georges et Jeannot, que ces messieurs ont amené là, non sans difficulté.

— Suis-je donc déjà parmi les morts ? dit-il en reconnaissant M. de Beaulieu.

Fauvigny, ignorant l'évasion de Georges, croyait qu'il avait été fusillé à Châtillon.

— Non, répond M. de Chazé, vous êtes encore parmi les vivants, mais pour peu de temps, si j'en puis juger à la gravité de votre blessure que je viens d'examiner.

— Je vais mourir et le fils du marquis de Beaulieu existe...! Oh ! quelle torture m'est réservée à ma dernière heure...!

— Oubliez toutes vos haines, et pensez à Dieu, qui vous laisse encore quelques instants pour implorer sa miséricorde....

— Que j'implore Dieu ! s'écrie Fauvigny avec un affreux ricanement, quand je suis terrassé par son bras puissant...! Que j'oublie ma haine, quand il m'anéantit pour vous rendre triomphants...! Oh ! non, si je croyais que la malédiction d'un damné pût vous être préjudiciable en ce monde, avant d'expirer je vous maudirais....!

— Quel mal vous ai-je fait ? dit Georges.

— Vous me le demandez, vous qui vous êtes fait aimer de ma fille ! Vous à qui elle apportera en dot l'immense fortune que j'ai amassée !

— Vous croyez que je n'ai pas eu d'autre but qu'une indigne spéculation ?

— Cela devait être...!

— Et cela n'était pas, car j'ai aimé votre fille sans que son nom et sa fortune me fussent connus.

— Il vous était bien permis d'être moins désintéressé. N'avais-je pas dépouillé votre père de ses biens...? J'étais né pour faire le mal... Aussi, Messieurs les gentilshommes, à peine avais-je l'âge de raison, que déjà je m'étais promis de vous nuire par tous les moyens possibles... Pendant la Révolution, j'ai été le fléau de votre caste... Vous en savez quelque chose, Monsieur de Beaulieu...?

— Vous n'avez pas besoin de me le rappeler ! dit Georges, que le cynisme de ce mourant faisait frissonner d'indignation et d'horreur.

— Jeté dans la vie sans famille, reprit Fauvigny, privé des caresses, des soins dévoués et des bons conseils d'une mère, mon enfance fut bien triste... Plus tard, j'adorai une femme qui, tout en restant fidèle à ses devoirs d'épouse, ne m'aima jamais... J'eus une fille charmante, dont l'affection me faisait enfin goûter un bonheur inconnu... Ce bonheur, vous l'avez troublé en me ravissant le cœur de ma fille... Bientôt vous posséderez tout ce que j'aimais sur la terre, mon enfant et mes richesses... La main d'un vil assassin, auquel je me suis livré comme un insensé, vient de vous venger... Dans un instant, ma mort va vous procurer des biens inestimables... Oh ! ma belle fortune, que je te regrette...!

En achevant ces mots, Fauvigny, le visage contracté et les lèvres frémissantes, était en proie au plus violent désespoir... Cependant l'avarice est une si singulière passion qu'il se serait consolé de mourir, si sa fortune eût pu le suivre dans l'autre monde.

— Reconnaissez-donc enfin la main de Dieu qui vous frappe alors que vous y comptiez le moins... Pensez que tout est fini maintenant pour vous sur la terre ; que dans un instant vous allez paraître devant le tribunal d'un juge sévère, qui pèsera vos actions bonnes et mauvaises...

— L'arrêt n'est pas douteux... murmura le baron en s'efforçant de ricaner, mais, cette fois, il ne put faire qu'une horrible grimace.

— Demandez pardon à Dieu, sa miséricorde est infinie, reprit M. de Chazé.

Fauvigny ne répondit pas, il était en délire. Pendant quelques mi-

nutes, on l'entendit prononcer les mots : Fortune... Vengeance... Ma fille... Puis tout à coup, relevant la tête et agitant les bras, il expira en disant : — Rends-moi mon or...!

XIV.

Deux ans après les événements que nous venons de ráconter, dans le vaste salon d'un somptueux hôtel du faubourg Saint-Germain, le marquis de Beaulieu, assis près d'une table, s'amusait à feuilleter un album.

De temps en temps, le vieillard regardait avec un sentiment de bonheur et d'admiration Marie-Charlotte de Fauvigny, que Georges avait épousée. La jeune femme, toujours belle à ravir, tenait sur ses genoux une adorable petite fille, au visage blanc et rose, qui souriait à sa mère dont elle enlaçait le cou gracieux avec ses jolis bras nus, quand le bruit d'une voiture roulant sous la porte cochère ébranla la maison.

— Marie, dit le marquis, est-ce mon fils qui revient de la Vendée?

— Oui, mon père, c'est lui; et la jeune comtesse, couvrant de baisers son enfant, l'emporta hors du salon en murmurant :

— Vite, Marguerite, allons voir ton père...!

Un instant après, Georges paraissait suivi de sa femme et de sa fille et se précipitait dans les bras du marquis.

— Eh bien! mon fils, dit le vieillard, les nouvelles que tu nous apportes de ton oncle sont-elles bonnes?

— Excellentes, mon père.

— A quoi s'occupe le brave Chazé?

— Il partage son temps entre la chasse, la pêche et la noble tâche qu'il s'est imposée d'enseigner aux paysans vendéens l'art de bien cultiver. L'excellent homme s'efforce de leur faire comprendre que l'agriculture ressemble à une mine féconde dont le produit est certain, quand on sait l'exploiter. « Suivez mes conseils, dit-il aux laboureurs, et plus tard, enrichis par vos travaux, vous reconnaîtrez que la terre récompense toujours les soins intelligents qu'on lui donne. »

CHARLES THENAISIE.

PAGES D'UN ALBUM

DONNÉ PAR MADAME SWETCHINE

LA VEILLE D'UN MARIAGE.

Un de nos collaborateurs étudie en ce moment, avec tout le soin qu'il mérite, le bel ouvrage de *Madame Swetchine, sa vie et ses œuvres publiées par M. le comte Alfred de Falloux* (1). Nous sommes heureux, en attendant son compte-rendu, d'offrir à nos lecteurs ces pages inspirées par les sentiments les plus délicats de l'amitié et d'une piété tout aimable.

(*Note de la Rédaction.*)

Alfred vous a donné, ma chère Marie, le livre de vos promesses mutuelles, et qui contient les paroles si puissantes, proférées à deux, pour appeler sur votre union les bénédictions célestes. A ce livre saint, laissez-moi en adjoindre un autre dont les pages toutes blanches ne retracent encore que l'image de celle dont vous portez le nom, et qui vous a été donnée pour mère dans le ciel, par votre excellente mère d'ici-bas (2).

Ainsi, tandis que sous l'inspiration de l'Église, qui les a consacrés, vos cœurs suspendus aux paroles du livre d'Alfred s'élèveront avec elles, j'attends pour mon petit livre une plus humble et non moins douce destinée, la confidence de vos mouvements spontanés et intimes,

(1) Voir aux annonces sur la couverture.

(2) L'album s'ouvre par une image de la sainte Vierge.

des pieuses pensées que votre bonheur même vous aura suggérées, car si les plaisirs sont rarement chrétiens, rien ne l'est tant que le bonheur dans son étroite dépendance de la conscience.

Cher amis, il m'est doux de penser que ces feuillets verront vos sentiments et vos pensées confondus, mêlés, et qu'alternativement ce que la main de l'un aura tracé, trouvera dans le cœur de l'autre un écho sûr et rapide. Pourquoi plus d'une parole pour exprimer deux cœurs vraiment unis? Ce n'est plus que dans une seule et même coupe que vous allez boire la vie que Dieu vous destine : *Sat una duabus.* C'est une même page qui vous rendra ses reflets. Un jour, après beaucoup de jours, elles vous aideront, ces petites pages, à remonter la route parcourue, à vous retracer les devoirs accomplis, les efforts tentés ensemble, tant de joies que vous aurez rendues profitables à la vertu, tant de délices cachées dans la tristesse même, lorsqu'elle est offerte et partagée, et tout cela à travers de vivants souvenirs et des dates connues de vous seuls! Et moi, je serai associée quelquefois aux impressions de ce petit livre, qui de mes mains va passer dans les vôtres! vous vous direz qu'en vous l'adressant, je vous ai mille fois bénis; que même avant de vous connaître, ma chère Marie, je vous aimais déjà et que vous entriez dans mes espérances avant de combler celles du cœur qui vous a choisie.

Venez donc bientôt prendre toute votre part et doubler la mienne dans les douceurs d'une affection bien chère; et tous deux, laissez-moi croire que toujours quelque souvenir de moi vivra dans vos cœurs heureux et fidèles.

12 mai 1841.

SCÈNES ET MOEURS DE PROVINCE.

LE COUP DE DÉ

PROVERBE.

Pégase est un cheval qui mène
Son cavalier à l'hôpital.
(*Vieille chanson*).

A MON AMI ARTHUR DE LA BORDERIE.

PERSONNAGES :

PRÉVAL, négociant.	LOUISE PRÉVAL.
DERVILLE, ami de Préval.	MARIE DERVILLE.
CHARLES PRÉVAL.	FRANÇOIS, vieux domestique.
BROCARD, négociant.	

La scène se passe dans une petite ville de Bretagne.

Pendant toute la pièce, le théâtre représente un salon simplement meublé ; — au milieu, une table ronde, sur laquelle on voit quelques livres. — A droite du spectateur, une cheminée haute et large.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

FRANÇOIS *seul.*

Il est revêtu d'un tablier et tient un plumeau à la main.

On hurle avec les loups, dit un proverbe sage,
Que j'aurais inventé, s'il n'eût été d'usage.
Moi qui chantais toujours, malgré mes cinquante ans,
Je me sens moins joyeux depuis un certain temps.
On hurle avec les loups !... Oui, voilà bien la cause
D'où provient que céans un chacun est morose :
Monsieur Préval, mon maître, est triste, c'est prouvé ;
Monsieur Charles, son fils, et sa fille ont trouvé
Que leur père étant triste, ils ne sauraient mieux faire
Que de l'être à leur tour ; pour terminer l'affaire,
Moi, leur vieux serviteur, qui vis à leurs côtés,

Je suis triste, pourquoi ?... de les voir attristés !
De sorte que les uns pour le malheur des autres,
Nous sommes, sur l'honneur, d'assez tristes apôtres !
— Voyons, ami François, interroge-toi bien :
Pour expliquer ceci ne trouveras-tu rien ?...
Le comptoir va-t-il mal ? Tant s'en faut, au contraire,
Et monsieur expédie affaire sur affaire ;
Il a, chaque semaine, un navire à charger,
Et l'occupation l'empêche de manger.
C'est qu'il en faut lier des marchés et des ventes !
C'est qu'il faut ramasser des écus et des rentes,
Lorsque de six enfants on est le nourricier ;
Il compte sur ses doigts.
Un garçon au collége, — et qui n'est pas boursier —
Trois filles au couvent, ici, mademoiselle
Avec son frère aîné, quelque peu plus vieux qu'elle.
Une grande famille est aimable au Seigneur,
Et sur elle, dit-on, il répand le bonheur.
Je le crois : lorsqu'un jour de congé les rassemble,
Qu'il est beau de les voir rire et jouer ensemble ;
Autour de ce foyer, père, filles, garçons,
De les entendre en chœur répéter des chansons !
Mais cette joie, hélas ! est de courte durée,
Elle n'atteint jamais la fin de la soirée.
Autre temps, autres mœurs, et je sais que jadis,
Avant que ces enfants fussent forts et grandis,
Lorsqu'ils ne pleuraient pas une perte cruelle
Et qu'ils vivaient groupés sous l'aile maternelle,
C'étaient des cris, des chants, un bruit, une gaîté,
A croire ce logis par des diables hanté !...
Monsieur Charle à présent est froid de caractère ;
Sans mot dire il s'en va baissant le nez en terre ;
Détestant les cafés, n'aimant point le billard,
Son seul et grand bonheur est de vivre à l'écart.
Dans toute sa conduite il me semble qu'il perce
Un dégoût prononcé pour l'état du commerce.
Aussi son père... Et mais, j'y songe, n'est-ce point
Le sujet qui l'occupe et l'afflige à ce point ?

SCÈNE II.

PRÉVAL, FRANÇOIS.

PRÉVAL.

Il paraît que mon fils tarde bien à descendre ?

FRANÇOIS.

Oh! vous n'avez, Monsieur, que faire de l'attendre.
Moi-même je l'ai vu se hâter de sortir.

PRÉVAL.

Mais il a dû, sans doute, avant que de partir,
Rester dans le comptoir au moins une bonne heure?

FRANÇOIS.

Et comment donc, Monsieur, voulez-vous qu'on demeure,
Et qu'on s'enferme ici, comme dans un tombeau,
Quand pour se promener il fait un temps si beau?

PRÉVAL, *se parlant à lui-même.*

C'est charmant, le soleil, les oiseaux, le feuillage!
Je les aime beaucoup, — quand j'ai fait mon ouvrage.
Fi donc! monsieur mon fils en raisonne autrement:
Ses plaisirs avant tout, voilà son sentiment.
Pour errer dans les champs il devance l'aurore,
Et la nuit dans les champs le trouve errant encore;
Il n'est point de chemin qu'il n'arpente à grands pas,
Enfin il est partout... où son devoir n'est pas!
Que le commerce soit difficile ou prospère,
Que le fardeau retombe en entier sur son père,
Il s'en tourmente peu, c'est son moindre souci.
Certes il est grand temps d'arrêter tout ceci!...
Je lui rappelais hier qu'on m'avait fait promettre
Qu'aujourd'hui sans retard j'adresserais par lettre
Le compte détaillé du dernier chargement;
J'arrive; le courrier va partir au moment:
S'il n'est pas fait, ce compte est en train de se faire?
Ah bien oui! ce monsieur, comme un propriétaire,
Profitant du matin, est à se promener,
Et reviendra dispos juste pour déjeûner!

FRANÇOIS.

Mais si vous accusiez à tort mon jeune maître,
Monsieur? car ce travail, il l'aura fait peut-être?...
Tout à l'heure, en rangeant, comme un franc maladroit,
J'ai fait tomber d'un livre...

S'approchant de la table et cherchant dans un livre.

— Oui, voilà bien l'endroit —
Ce papier qui...

PRÉVAL.

Voyons!

Il froisse le papier avec dépit, dès qu'il a jeté les yeux dessus.

FRANÇOIS, *à part.*

Qu'ai-je fait, misérable!
Moi qui par là croyais être si secourable
A monsieur Charle... Ah! Dieux! un indiscret ami
Fait souvent plus de mal qu'un cruel ennemi!
Tâchons de l'avertir de tout ce qui se passe.

Il sort.

SCÈNE III.

PRÉVAL, *seul.*

La colère me monte!.., A la fin je me lasse
De ces façons d'agir! Oui, je sens qu'il faudra
Que mon cœur se soulage aussitôt qu'il viendra.
Mes raisons de gémir se sont accumulées
Durant trois ans, il faut qu'elles soient dévoilées;
Ne ménageons plus rien, et nous allons bien voir
S'il voudra se plier aux règles du devoir.
Puisque le mal est grand, que d'une main stoïque
Nous posions sur la plaie un remède héroïque!
Je me rendrais coupable à tarder plus longtemps.
Quelqu'un vient.... Ah! c'est lui, sans doute?... Je l'attends!

SCÈNE IV.

PRÉVAL, LOUISE.

LOUISE, *joyeusement.*

Bonjour, père!

PRÉVAL, *avec un geste de désappointement.*

Louise!... Approche qu'on t'embrasse.

LOUISE.

Volontiers!.....

S'effrayant et reculant au lieu de l'embrasser.

Qu'avez-vous? Votre air morne me glace!
Je ne vous vis jamais si froid que ce matin.
Souffririez-vous, mon père, ou bien quelque chagrin?...

PRÉVAL.

Non, je n'éprouve point, ma fille, de souffrance;
Tu t'alarmes à tort.

LOUISE.

Cet obstiné silence,
Ces sourcils contractés, ce regard en courroux,
Quoi que vous en disiez, tout plaide contre vous.

PRÉVAL.

Veux-tu connaître enfin le motif qui m'accable?
Eh! bien, lis ce papier!

LOUISE.

Est-il si redoutable?...
Malgré moi je frémis et n'ose le toucher!

Jetant les yeux sur le papier que son père lui présente.

Des vers de Charle!... Ah! Dieu! je ne puis m'empêcher
De respirer à l'aise et de bannir ma crainte.
Bannissez donc aussi cette colère feinte,
Qui ride votre front pour me faire avoir peur.

PRÉVAL, *gravement.*

Je ne feins point.

LOUISE, *étonnée.*

Comment? cette sombre vapeur
A ces vers là pour cause?.... Est-ce donc de sa verve
Les premiers fruits connus?... Quant à moi j'en conserve
Un bon nombre avec soin. Pauvre Charle! après tout,
Quel malheur qu'il compose, ayant ce joli goût?

PRÉVAL.

Quel malheur, me dis-tu?

LOUISE.

Mon père, je m'étonne
Qu'éprouvant, chaque jour, combien est monotone
Une petite ville où, pour se délasser
On n'a rien, Dieu merci! vous alliez vous blesser
De ce que votre fils, par un beau privilége,
Aime encor les travaux qu'il aimait au collége?...
Ah! bien loin de traiter ce goût là de défaut,
Qu'il vous soit un sujet de porter le front haut!
Nous mettant sous les yeux la *jeunesse dorée,*
— Puisque de ce nom là vous l'avez décorée, —
Ne nous disiez-vous pas en termes véhéments:
— « O jeunes hommes vains de vos beaux vêtements,
» Vous n'êtes que des paons fiers du triste avantage
» De n'avoir pour briller que l'éclat du plumage!
» Incultes au-dedans s'ils sont polis dehors,
» Ils négligent l'esprit pour mieux lustrer le corps? »
De Charles n'est-ce pas prendre en main la défense,
Que de vous rappeler votre propre sentence?
Dites?

PRÉVAL.

Ton plaidoyer vraiment serait vainqueur,
S'il était aussi bon, ma fille,.... que ton cœur!
Mais j'ai raison, hélas!... Je jure que ton frère
Ne me trouverait point à ses plaisirs contraire,
S'il avait consenti d'en user sobrement,
De ne pas cultiver les lettres seulement;
S'il avait fait — des vers et de la poésie
Un simple passe-temps, non une frénésie,
Qui l'absorbe à tel point, de l'aube jusqu'au soir,
Qu'il court ou qu'il s'enferme, et qu'on ne le peut voir.
Ce matin, par exemple....

LOUISE.

Ah! le voici, mon père;
Epargnez-le!

PRÉVAL.

Non! non!

LOUISE.

Je te plains, pauvre frère!

SCÈNE V.

PRÉVAL, LOUISE, CHARLES.

PRÉVAL, *ironiquement.*

De vous voir, cher monsieur, on est fort satisfait!

CHARLES, *à part et avec surprise.*

Cher monsieur?

PRÉVAL.

Et ce compte? Oh! sans doute il est fait.
Vous sortez du comptoir et la lettre est pliée!

CHARLES, *à part.*

Maudite lettre! Ah! Ciel, je t'ai bien oubliée!

PRÉVAL.

La mesure est comblée et je veux en ce jour
Avec toi m'expliquer et m'ouvrir sans détour.
Je ne le cache pas, j'entends ma conscience
M'accuser hautement de mon trop long silence.
Ah! ce cri, si plus tôt je l'avais écouté;
Si, m'armant de courage et de sévérité,
Sans craindre ta douleur, si d'une voix brutale
J'avais crié : — Mon fils, cette pente est fatale,

Tu n'iras pas plus loin, ton père le défend ! —
Oui, j'aurais de l'abîme arraché mon enfant!
Peut-être il est trop tard !

LOUISE.

Rassurez-vous, mon père.

PRÉVAL.

Voilà ce qui m'afflige et qui me désespère !...
Après un silence et avec feu.
J'en atteste le Ciel, si j'avais pu prévoir
Qu'à ce point tu devais, un jour, me décevoir,
Oui! j'aurais étouffé sans pitié cette flamme
Qui grandit d'heure en heure et dévore ton âme !
Oui ! j'aurais loin de toi sévèrement proscrit
Ces livres tant aimés qui t'ont troublé l'esprit;
Eût-on dû m'appeler barbare, sacrilége,
Tu n'aurais jamais mis les pieds dans un collége!
Car c'est là, Dieu merci, que ta pauvre raison
A fini de se perdre, aux sources du poison.
Méprisant du calcul les études utiles,
Ton esprit s'adonnait à des objets futiles;
Tu brillais, j'en conviens, par de jolis succès
Dans la narration et le discours français;
Aux yeux de nos amis j'en étais fier, sans doute,
Mais tout bas je pensais que ce n'est point la route
Qu'on suit pour aboutir au commerçant parfait :
Avais-je si grand tort de le croire en effet ?

CHARLES.

Mais, mon père...

PRÉVAL, *vivement.*

Ah ! vraiment, la vérité t'offense ?
Non ! laisse-moi parler...
Se radoucissant.
Aux jours de ton enfance,
— Tu ne me causais pas alors tant de soucis ! —
Je te revois encor sur mes genoux assis.
Ta bruyante gaîté, ta naïve tendresse,
Tes baisers ingénus, ta main qui me caresse,
Tes questions sans fin et tes charmants propos,
Faisaient descendre en moi le calme et le repos.
Comme je savourais cette douceur suprême
De contempler mes traits dans un autre moi-même !
Que je t'aimais alors !

LOUISE.

Oh ! vous l'aimez toujours !

PRÉVAL.

Je verrai sans effroi venir mes derniers jours,
Pensais-je dans mon cœur ; au temps de la vieillesse,
Quand mon corps fatigué tremblera de faiblesse,
Quand j'aurai tout usé, mon esprit et mes bras
Pour mes enfants, — c'est toi qui me succéderas,
O mon Charle ! Oui, c'est toi qui soutiendras, j'espère,
Le nom immaculé que léguera ton père.
Comme j'aurai vécu je mourrai sans remord,
Et c'est à tes côtés que j'attendrai la mort.
Puisque le fils tient lieu du père qui succombe,
Tranquille pour les miens, j'entrerai dans la tombe.

Il s'arrête un instant tout ému ; Charles et Louise paraissent émus comme lui.

Plus ta raison s'ouvrait et plus tu grandissais,
Ce rêve d'avenir, plus je le caressais.
Quelle était mon erreur ! quelle était ma folie !
De quelle illusion mon âme était remplie !
Travailler sans relâche était toute ma loi :
Que n'ai-je donc porté les yeux autour de moi,
Et de notre jeunesse en sondant la conduite,
J'aurais connu la route à prendre dans la suite.
J'aurais vu que le grand, que le terrible écueil
Où tous vont se briser aujourd'hui, c'est l'orgueil ;
Que l'enfant au berceau lui-même le respire,
Que l'orgueil a partout étendu son empire,
Qu'il ne s'arrête pas aux murs de nos cités,
Et que de ses poisons les champs sont infectés !
Pourquoi donc si joyeux sort-il de son village,
Ce fils de laboureur ?... Serait-ce que l'ouvrage
Manque à ses bras nerveux, impatients d'agir ?...
Non, non, mais ce bon fils commençait à rougir
De guider la charrue et de semer la terre,
Et d'être un paysan comme le fut son père.
Il aurait fait sans doute un excellent fermier ;
Non, non, l'orgueil le ronge, il veut être ouvrier !
Et n'est-ce pas encor cette rage fatale
Qui pousse celui-ci vers notre capitale ?
Songeant à leurs vieux jours, ses malheureux parents

Vingt ans se sont privés, ont travaillé vingt ans.
Qu'ils ouvrent à cette heure et qu'ils vident leur bourse ;
Leur enfant est tout près d'absorber leur ressource,
Pour obtenir enfin ce résultat brillant
D'être avocat... sans cause, ou docteur... sans client !
Celui-là n'a-t-il pas aussi l'orgueil en tête,
Qui se croit prosateur, voire même poète ?
Il se sent de l'étoffe à faire un grand esprit :
Il taille donc sa plume, il écrit, il écrit,
Et dès qu'il a rangé deux à deux quelques rimes,
Il se frotte les mains, trouvant ses vers sublimes.
Il a cette raison d'en être triomphant :
Si laid soit-il, un père admire son enfant !
— Ah ! qu'il comprenne donc, à la fin, qu'il s'abuse,
Et qu'il nous plante là les bouquins et la muse,
Ces folles visions, ces rêves nuageux,
Qui ne laissent que vide et dégoût après eux.
Le *Code du Commerce*, et non l'*Art poétique*,
Est le livre qu'il faut désormais qu'il pratique.
Puisqu'on ne peut servir deux maîtres à la fois,
Que le commerce seul le range sous ses lois,
Et qu'il convienne avec un prudent personnage,
Qu'*on vit de bonne soupe et non de beau langage !*

Préval se retire brusquement ; arrivé à la porte, il se retourne et dit à part :

Je l'ai tancé, je crois, d'assez verte façon,
Pour qu'il ne perde pas de sitôt la leçon !

SCÈNE VI.

CHARLES, LOUISE.

LOUISE, *à part*,

En regardant du côté de la porte par où Préval est sorti, tandis que Charles reste toujours rêveur sur le devant de la scène.

Alors que vous parliez de votre heure dernière,
Mon père, je sentais se mouiller ma paupière,
Les sanglots m'étouffaient, mon cœur allait s'ouvrir,
Et je me contenais pour ne pas m'attendrir,
Mais lorsque votre main, s'armant de la satire,
Frappe sur votre fils, de vous je me retire,
Et de compassion tout mon cœur animé
Se tourne contre vous pour ce cher opprimé.
Oui, plus vous accablez mon frère et plus je l'aime !

S'approchant de Charles et le regardant avec tendresse.

Dieu ! qu'il est abattu !... sa pâleur est extrême !

Ne l'abandonnons pas dans ce cuisant ennui ;
Moi je sais le comprendre et souffrir avec lui.
Charle !... Il ne m'entend pas... Écoute-moi donc, Charle !
Notre père est sorti, c'est ta sœur qui te parle.
Notre père est cruel, il ne ménage rien,
N'est-ce pas ?

CHARLES, *qui sort tout à coup de sa rêverie.*

Il a cru le faire pour mon bien,
Louise, et ce courroux qui l'échauffe et l'anime,
Non, il n'est pas cruel, il n'est que légitime ;
Ce rude châtiment, je l'ai bien mérité.

LOUISE.

Il aurait mis un frein à sa sévérité,
S'il t'avait entendu naïvement lui dire :
— Mon père, j'avais tort, je n'y peux contredire,
Mais pardonnez encore, et, je vous le promets,
Vous ne me verrez plus en faute désormais. —
Ce mot là suffisait pour calmer sa colère.

CHARLES.

Ah ! pouvais-je à ce point abuser notre père ?
Louise, tu sais bien que jamais je ne mens,
Et jamais ne trahis mes secrets sentiments.
Si donc j'avais tenu ce docile langage
Que me dicte ton cœur, j'avais dit : — Je m'engage
A revenir enfin de mon égarement ! —
J'aurais fait là, vois-tu, ma sœur, un faux serment.

LOUISE.

Eh ! quoi, la poésie a-t-elle tant de charmes,
Que tout doive céder et lui rendre les armes ?
Et vous possède-t-elle à ce point tout entier,
Qu'on n'ait pas le loisir d'exercer un métier ?

CHARLES, *prenant la main de Louise et la pressant.*

O Louise ! ô ma sœur ! ma chère confidente !
Toi si bonne, et si douce, et si compatissante,
Toi qui m'as soutenu, toi qui m'as écouté,
Je vais te dévoiler toute la vérité.

LOUISE.

Pour moi devrais-tu donc avoir un seul mystère ?
Et que peux-tu gagner, ô mon Charle, à te taire ?
La consolation des pauvres affligés
N'est-elle pas de voir leurs soucis partagés ?

CHARLES.

Voilà plus de trois ans, ma sœur, que je m'exerce
A m'inculquer le goût et le ton du commerce ;
Trois ans que je me livre un terrible combat ;
Trois ans que je m'en veux de haïr cet état!...
C'est là ma seule idée : il n'est pas de journée
Où mon âme ne soit par elle dominée.
Que dis-je ! ce tourment éternel me poursuit
Et trouble mon repos d'affreux rêves, la nuit.
Ah ! je suis épuisé d'efforts, de lassitude,
Et je veux mettre un terme à cette incertitude.

LOUISE.

Quel serait ton dessein? vite, expose le moi ;
Et s'il fallait prier, intercéder pour toi,
Décider notre père à quelques sacrifices,
Ou bien de nos amis implorer les services?...

CHARLES.

Le désir incessant, ma sœur, que je nourris,
C'est de quitter ce toit et d'habiter Paris.

LOUISE.

Et qu'y ferais-tu donc, sans parents, sans fortune,
Sans amis, sans...

CHARLES, *s'exaltant par degrés.*

Bannis cette crainte importune :
Je ferais à Paris ce que d'autres ont fait,
Qui n'avaient pour tout bien qu'un dénûment parfait.
Ils avaient, comme moi, vingt ans... et l'espérance ;
Ils avaient un cœur fort à porter la souffrance ;
Ils croyaient que Celui qui conduisait leurs pas,
Au moment du péril, ne leur manquerait pas.
Ils croyaient que c'était ne point commettre un crime,
Que de prêter l'oreille à cette voix intime
Qui soutient le poète en tout temps, en tout lieu,
Et partaient confiants dans la bonté de Dieu !
Puis tout à coup, plus tard, quand l'heure était venue,
La France saluait une muse inconnue!....
Pourquoi n'aurais-je pas un semblable destin ?
De ma vocation suis-je donc incertain ?
N'est-ce donc qu'un caprice et qu'une fantaisie?

LOUISE.

Tu ne t'abuses point : le don de poésie,

Oh ! oui, Dieu te l'a fait, mon frère, et je le sens
A cette émotion qui pénètre mes sens,
A ce transport soudain qui m'agite et m'enflamme,
Lorsque j'entends ces vers où respire ton âme !

CHARLES.

Dans mes travaux chéris je me renfermerais.
A la source du beau je boirais à longs traits,
Et ces livres divins qu'enfanta le génie,
Que j'ai toujours aimés d'une amour infinie,
Je les lirais sans cesse et les lirais encor,
Avant qu'à mes pensers je donnasse l'essor.
— Longtemps le papillon n'est qu'une chrysalide ;
De sa prison il sort inquiet et timide ;
Mais étalant bientôt ses brillantes couleurs,
Il s'élance sans crainte et vole sur les fleurs. —
Je subirais ainsi des épreuves sévères,
Et quand j'aurais, au sein des études austères,
Alimenté mon cœur, agrandi mon esprit,
Je verserais mon âme en un puissant écrit.
Et l'on m'applaudirait, loin qu'on me fût hostile.
On loûrait en ces mots et ma verve et mon style :
— Comme un charmant ruisseau sur le sable roulant,
Son vers coule avec grâce et murmure en coulant. —
Des arbitres du goût j'obtiendrais le suffrage.
Je reprendrais alors la plume avec courage,
Sans trève, ni repos, et ce premier succès
A des succès plus beaux me servirait d'accès.
Enfin, ayant conquis un nom incontestable,
Je m'écrîrais avec un bonheur ineffable :
— J'ai grelotté de froid, la faim m'a torturé,
J'ai souffert, il est vrai, mais non désespéré ! —

LOUISE.

A cette extrémité tu n'iras point, mon frère,
Et quoique le destin semble être contraire,
Je ne sais qui me dit dans le fond de mon cœur,
Que bientôt du combat tu sortiras vainqueur.
De meilleurs jours luiront, j'en ai la confiance.

CHARLES,

Que je céderais vite à mon impatience !
Et lorsque triomphant ici je reviendrais,
Oh ! c'est toi, n'est-ce pas, ma sœur, qui m'ouvrirais ?
Et j'irais embrasser les genoux de mon père :

— Pardonnez, lui crîrais-je, et que votre colère
Ne me bannisse pas du foyer plus longtemps,
Où je rentre couvert de succès éclatants.
Si je suis fier d'un nom que la gloire environne,
C'est qu'en me couronnant, mon père, on vous couronne! —

LOUISE.

Il n'en faudrait point tant pour gagner ton pardon,
Et dès que les journaux...

SCÈNE VII.

CHARLES, LOUISE, FRANÇOIS.

FRANÇOIS, *arrivant tout essoufflé et tout joyeux.*

Monsieur, accourez donc!

LOUISE.

Eh! qu'est-ce?

FRANÇOIS.

Accourez donc aussi, mademoiselle!
Monsieur Derville arrive!

LOUISE.

Oh! la bonne nouvelle!
Mais Marie?...

FRANÇOIS, *en s'en allant.*

Eh! vraiment, sa fille est avec lui.

LOUISE, *à part.*

Ils étaient inspirés en venant aujourd'hui!

Elle sort.

SCÈNE VIII.

CHARLES, *seul.*

Grand Dieu! cet incident qui charme tout le monde,
A jeté dans mon âme une terreur profonde.
Monsieur Derville! . Hélas! et j'avais oublié
Le terrible serment par qui je suis lié!...
Est-ce donc aujourd'hui la suprême journée,
Où va se décider enfin ma destinée?...
Je voudrais lui parler, je tremble de le voir :
Me faut-il espérer, ou chasser tout espoir?

EMILE GRIMAUD.

(Le second acte prochainement).

UN JUGEMENT DE 1794.

Il me semble utile, pour l'histoire de notre Bretagne pendant la Révolution, de recueillir tous les faits, inédits jusqu'ici, capables de jeter un grand jour sur ces temps malheureux. Parmi ces faits, il y en a qui sont particulièrement instructifs et qu'il est bon de nous remettre sous les yeux. Dieu veuille éloigner de nous pour toujours ce que nos pères ont vu et souffert! Le meilleur moyen de nous soustraire à de pareils maux, c'est sans doute de méditer les actes d'iniquité profonde qui furent accomplis et de nous attacher aux principes d'ordre et de vertu qui donnent la stabilité aux sociétés politiques et religieuses.

Voici un jugement qui frappa une bonne et pieuse femme de nos campagnes, pour avoir eu le tort d'exercer l'hospitalité envers un prêtre fidèle aux devoirs les plus essentiels du Christianisme. Tous deux sans doute ils agissaient contre les prescriptions de *la loi;* mais une loi inique peut-elle atteindre les droits impérieux de la conscience? Le Christianisme peut-il être un crime? Le Sauveur du monde et ses premiers disciples furent aussi condamnés pour avoir enfreint la loi; mais leurs juges et leurs bourreaux ont reçu de la conscience universelle la flétrissure qu'ils méritaient, heureusement pour nous, car au lieu de la civilisation, nous aurions ou la barbarie ou la corruption grecque et romaine retournée.

J'entre dans une discussion inutile; voici l'acte qui ferait naître bien d'autres pensées, surtout quand on sait que cette législation fut mise à exécution sur toute la surface de la France pendant plusieurs années.

« Au nom du peuple français :

« Jugement du Tribunal criminel du département du Morbihan, séant à Lorient, qui condamne à la déportation à vie et à la confiscation de ses biens, Marie Normand, veuve Codard, de Malensac, district de Rochefort, département du Morbihan, convaincue d'avoir, au mépris de la loi, recélé des prêtres réfractaires.

« Du premier pluviose l'an II de la République française, une et indisible,

« Audience du Tribunal criminel du département du Morbihan, séant à Lorient, où étaient présents les citoyens J.-M. Raoul, président, J. Néron, J. Lefur, A.-M. Brullé, juges,

« François Marion, accusateur public, poursuivant en vertu de la plainte du 30 nivôse. Contre :

« Marie Normand, veuve de François Codard, domiciliée de la commune de Malensac, district de Rochefort, en ce département.

« Vu par le Tribunal criminel du département du Morbihan, séant à

Lorient, la plainte adressée le jour d'hier, par l'accusateur public, de laquelle il résulte que ledit jour il a été déposé, au greffe du Tribunal, plusieurs effets servant au costume ecclésiastique ; un procès-verbal dressé par les officiers et gendarmes de la brigade de Rochefort, portant que lesdits effets ont été trouvés chez Marie Normand, veuve Codard, de Malensac, laquelle, maintenant détenue en la maison du Tribunal, est prévenue d'avoir, au mépris de la loi, donné asile à des prêtres réfractaires ; — requérant ledit accusateur public qu'il soit procédé à l'audition de l'accusée et à son jugement, conformément à la loi du 30 vendémiaire dernier.

« Vu le procès-verbal du 24 nivôse (15 janvier 1794) rapporté par les officiers et gendarmes de la brigade de Rochefort, portant que, sur les indications à eux données, que Marie Normand, veuve Codard, recélait journellement des prêtres réfractaires et qu'on disait la messe dans une chambre de sa maison, ils se sont rendus chez l'accusée pour vérifier les faits ; qu'arrivés à ladite demeure, deux hommes prirent la fuite quand ils les aperçurent ; qu'entrés chez Marie Normand et montés dans la chambre désignée, ils ont trouvé, dans un coffre, des livres ecclésiastiques, deux petites boites en étain dans lesquelles il y a du coton graisseux ; quatre bouts de cierges, des lettres de prêtrise portant le nom de *Huet ;* une soutane, une boite de fer blanc dans laquelle il y avait du pain à chant ; dans une armoire, placée dans la même chambre, un calice avec sa patène en argent ; un missel, une grande ardoise carrée enveloppée de linge, une aube et une bouteille de vin blanc, et enfin tout le costume ecclésiastique ; que dans la même chambre ils ont en outre remarqué un grand coffre avec un marchepied, et sur ledit coffre un grand crucifix, le tout dressé en forme d'autel ; qu'ayant interpellé ladite veuve Codard de déclarer à qui appartenaient lesdits effets et pourquoi ils étaient chez elle, ses réponses insignifiantes et évasives déterminèrent lesdits gendarmes à l'arrêter.

« Vu pareillement l'interrogatoire de l'accusée, subi ce jour à la barre du Tribunal, duquel il résulte que ladite veuve Codard a répondu tantôt d'une manière vague sur les interpellations qui lui ont été faites, tantôt a refusé de répondre ;

« L'accusateur public entendu dans ses conclusions, le Tribunal, vu le procès-verbal sus-daté, les interrogatoires de l'accusée, et après en avoir délibéré, *déclare* 1° qu'il est constant que Marie Normand, veuve Codard, recélait chez elle des prêtres réfractaires, 2° qu'il est constant qu'on a trouvé chez elle les effets propres au service et aux fonctions ecclésiastiques, 3° qu'il est constant que le silence de l'accusée, sur les différentes interpellations qui lui ont été faites dans les interrogatoires, est le résultat de son *fanatisme* et la preuve de son délit.

« En conséquence, le Tribunal condamne à la peine de la déportation à vie ladite Marie Normand, veuve Codard, et déclare ses biens, si aucuns elle a, confisqués au profit de la République : le tout en exécution des ar-

ticles 14 et 19 de la loi du 30 vendémiaire dernier, qui ont été lus et portent ;

« ART. 14. — Tout citoyen, qui recélera quelqu'un condamné à la déportation, subira la même peine.

« ART. 19. — La déportation, la réclusion et la peine de mort prononcées d'après les dispositions de la présente loi, emporteront la confiscation des biens.

« Ordonne le Tribunal que le présent jugement sera mis à exécution à la diligence de l'accusateur public; imprimé et affiché dans toutes les communes du département; que copies collationnées en seront adressées au Comité de sûreté générale de la Convention nationale, au ministre de la justice, à l'administrateur des domaines nationaux, à l'agent national du district de Rochefort, à la municipalité de Malensac, et que le calice et sa patène, et autres effets propres à être employés au service de la République soient remis à l'agent national du district d'Hennebont, qui en donnera un reçu pour décharge au greffe.

« Fait et prononcé à l'accusée dans la salle du Tribunal criminel, lesdits jour et an que dessus, et ont signé au registre : J.-M. Raoul, président, J. Néron, J. Lefur, A.-M. Brullé, juges, Hervo, greffier.

« Au nom de la République, il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte, lorsqu'ils en seront loyalement requis; et aux commissaires nationaux près les Tribunaux de tenir la main; en fin de quoi le présent jugement a été signé par le président du Tribunal et par le greffier,

« J.-M. RAOUL, *président*, HERVO, *greffier*. »

Ainsi, le 15 janvier 1794, les gendarmes, grâce à des délations, tombent dans la demeure de Marie Normand, veuve Codard; ils dressent un procès-verbal, ils saisissent l'inculpée et la mènent à Lorient. On ne prend nulle autre information, on n'entend aucuns témoins, il n'y a pas mention de défense, et une sentence de déportation et de confiscation de biens est prononcée cinq jours après l'arrestation! Le motif? Une bonne chrétienne exerce les devoirs de l'hospitalité envers un prêtre fidèle aux engagements les plus sacrés du Catholicisme!

Telle était la justice sommaire et équitable de ce temps-là! C'est la Révolution qui seule a de pareilles mesures à sa disposition, et que des hommes trompés ou méchants ne cessent de nous vanter! Sans doute le Christianisme est ami du progrès, puisque tout ce qu'il y a de bon dans notre civilisation en découle; mais le progrès dans le *désordre*, le Christianisme ne peut en vouloir, et voilà pourquoi toujours la Révolution s'attaque à lui et surtout à l'Église, et à tout ce qui la représente, parce qu'elle tient immuablement au dépôt immuable que lui a confié le Sauveur du monde.

L'abbé PIÉDERRIÈRE.

PHILOSOPHIE A L'OMBRE DU DRAPEAU.

Il est plus facile de se faire des brodequins avec un morceau du cuir de la botte-forte envoyée par Charles XII pour présider le sénat suédois, que de saisir et manier l'héroïque épée de ce prince : aussi aura-t-il toujours plus d'imitateurs de ses caprices et de ses violences que de ses batailles.

*
* *

Le prince Eugène écrivait à un général autrichien : « N'espérez pas » vaincre les soldats français, mais tâchez de battre leur général. » Il disait finement et disait vrai : l'armée française est une épée de la meilleure trempe et si elle ne triomphe pas toujours, cela dépend des mains qui la tiennent.

*
* *

On supplie le Roi du ciel de pardonner à ceux qui l'ont offensé : cette prière est ordinairement superflue auprès des rois de la terre, et comme ils sont dans l'habitude de récompenser leurs ennemis, il faut leur demander de faire grâce à leurs serviteurs.

*
* *

C'est par des emprunts réciproques que la patience et l'audace arrivent à faire fortune.

*
* *

La flamme du feu-follet conduit, tantôt dans un bourbier, tantôt dans un cimetière, les imprudents qui la poursuivent. Est-il une plus juste image de l'éclat de la popularité ?

* *
*

Un peuple qui a de la passion pour le *bien-être*, n'a plus que des velléités pour la gloire.

*
* *

La circonspection évite les défaites, mais ne fait pas remporter de victoires ; elle est une vertu chez les princes régnants et équivaut à un défaut chez les princes détrônés.

*
* *

Dénouer ce qu'on ne peut briser est l'œuvre des sages, et briser ce qu'on ne peut dénouer est la besogne des héros.

Il est permis de sourire en écoutant nos historiens parler de la défaite et non du triomphe de la Ligue : les ambitions personnelles et les petits calculs des chefs ligueurs ont en effet échoué ; mais le grand but que poursuivait la nation liguée a été atteint ; elle demandait un roi catholique pour un royaume catholique et elle l'a obtenu, elle a donc triomphé.

*
* *

Les Français sont un peuple *guerrier* et ne sont pas un peuple *militaire ;* ils vont au feu avec plaisir et à la caserne avec ennui. Tous les hommes d'un régiment se battent à merveille, mais combien en est-il qui n'aspirent pas à quitter le mousquet et le corps-de-garde pour retourner à l'atelier ou reprendre le manche de la charrue?

*
* *

On aura beau prêcher l'égalité aux hommes, elle ne subsistera jamais entre eux que pendant deux heures, l'heure de la naissance et celle de la mort ; ces deux heures sont essentielles, il est vrai, mais elles sont courtes.

*
* *

De bonnes lois font pour la fertilité d'un pays presque autant que le soleil.

*
* *

La faim est la même pour l'homme laborieux que pour le paresseux ; mais elle excite le premier à redoubler de travail et ne porte le second qu'à mendier.

*
* *

L'ambition des grades n'est en droit que la cadette de l'ambition de la gloire ; mais en fait.....

*
* *

Si le souverain ne nous rend pas en justice, en sécurité et en liberté, l'équivalent de ce que nous lui donnons en puissance, en respect et en argent, il nous fait banqueroute.

*
* *

Le clairon est au courage ce que le vin de Champagne est à l'esprit ; il l'éveille.... chez les hommes qui en ont, et ne saurait en donner à ceux qui n'en ont pas.

Vte CHARLES DE NUGENT.

(*A continuer*).

CHRONIQUE.

Sommaire. — Les comptes de fin d'année. — Séance de la Société Académique de Nantes. — On y démontre la précellence de la langue française. — Un aveu inattendu et précieux sur la féodalité. — Bulletin de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure. — *L'Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée.* — Un essai de réhabilitation : *Le Pape Alexandre* VI, par M. J. Favé. — Sacre de Mgr Epivent, à Saint-Brieuc.

Tout occupé que j'ai été des magnificences que Nantes a déployées récemment, lors de l'exaltation des reliques de son saint évêque Émilien. — ce qui est et sera toujours une belle page dans son histoire, — je n'ai pu remplir mes devoirs habituels de Chroniqueur et vous tenir au courant des publications intéressantes qui nous sont parvenues et du mouvement intellectuel de notre pays. Il faut me hâter de réparer ce retard, si je ne veux m'embrouiller dans mes comptes de fin d'année, car le Temps, — si lent et si prompt tout à la fois, parce qu'il marche toujours, tandis que nous nous arrêtons, —me montre déjà, du bout de sa faulx, le terme fatal de l'an cinquante neuvième. Encore un de plus et de moins, — de plus dans ceux que nous avons vécus, de moins dans ceux que nous avons à vivre !... Mais trève à ce discours; revenons à notre sujet.

A tout seigneur tout honneur, dit le proverbe ; je commence par l'Académie de Nantes, qui, cette année encore, a bien voulu ne point m'oublier. J'y tiens d'autant plus que si, dans un précédent compte-rendu, j'ai dû modérer mes éloges et ne pas partager l'enthousiasme de l'honorable secrétaire-général d'alors, je ne suis point aujourd'hui tenu à de semblables réticences. Le rôle de censeur est toujours ennuyeux pour les autres et pour moi-même assurément; aussi suis-je prompt à le poser bas au plus vite.

M. le docteur Malherbe, président, nous a lu un discours sobrement écrit, ce qui est rare, et fort bien pensé, ce qui ne l'est pas moins. Son but a été de nous prouver l'excellence de la langue française et sa prééminence sur les autres idiomes de l'Europe moderne. Allemand, Anglais, Italien, Espagnol, tous ont été pesés au poids du sanctuaire.... académique, et j'ai le regret de leur dire que tous ont été trouvés ou trop lourds ou trop légers; la langue française a seule la juste mesure qu'il faut. Décidément, c'est la meilleure! Nous en étions persuadés d'avance, nous en sommes convaincus maintenant.

Le rapport de M. le Secrétaire-général de Rostaing de Rivas est aussi élégant dans la forme que plein d'appréciations justes, et ce qui est mieux, d'intentions impartiales. Il faut bien le dire, nous n'y étions pas habitués;

c'est un progrès! En voulez-vous une preuve? lisez ce passage ou l'honorable Académicien, après avoir rendu hommage au laborieux écrivain, juge comme nous l'avons fait nous-mêmes le talent d'un de ses confrères avec lequel nous sommes parfois en délicatesse : « Nous ne pouvons pas dit-il, faire le même éloge des appréciations. Les idées généreuses n'y font certes pas défaut, mais nous croyons toutefois qu'elles se sentent trop de passions politiques qui n'ont plus aujourd'hui la même raison d'être qu'autrefois. Certainement la féodalité n'a jamais été un modèle de gouvernement;... mais enfin elle a été un gouvernement, une hiérarchie, et ça été, après tout, un bienfait pour la société. Et si on doit louer, avec raison. l'Église d'avoir voulu organiser et régler la société, pourquoi ne reconnaîtrions-nous pas que la féodalité l'a organisée effectivement, et qu'elle a substitué l'ordre au désordre?.... — Je sais bien, ajoute le rapporteur, que, pour défendre son opinion, notre confrère prétend qu'il y a une école qui regarde ce régime suranné comme le meilleur état de choses possible, et qui en rêve le retour! laissons le ridicule en faire justice.... »

Je crois, pour ma part, que le ridicule n'atteint point des gens et une école qui n'existent pas; c'est un *rêve;* or l'on ne prend au sérieux un rêve que lorsqu'on s'est amusé à le créer soi-même, qu'il nous plaît, ou qu'on en a besoin pour livrer et gagner des batailles imaginaires. Laissons donc faire le ridicule, et sachons gré à M. de Rivas de ce premier hommage public rendu en pleine Académie nantaise à une époque qui, si elle n'a pas réalisé tout le bien possible, en a fait cependant, et « qui a été, après tout, un bienfait pour la société. » Faisons surtout en sorte qu'on en puisse dire autant de nous, un jour, et semons le respect des ancêtres, afin que nos fils nous respectent à leur tour.

C'est, si j'en juge par cette phrase que je lis dans l'introduction à la publication de ses travaux en un Bulletin trimestriel, la devise que s'est choisie la Société Archéologique de la Loire-Inférieure : « Le but de l'archéologie est non-seulement agréable et utile, il est surtout moral, et voilà pourquoi c'est véritablement une science. Habitué de vivre par la pensée avec les Anciens, l'Archéologue les aime et alors non-seulement il s'applique à sauver de la ruine les restes matériels de leur vie, mais il entoure du même respect leurs traditions qui sont les sources intimes de notre histoire. Avec quel orgueil légitime il met en lumière tout ce qui s'y trouve de bon et de bien! et si parfois il y découvre matière à blâme, avec quel respect et quelle modération il le révèle, unissant ainsi à l'impartialité du narrateur cette piété, cette pudeur dont un fils ne se départ jamais quand il est obligé d'avouer les erreurs de ses pères! Or, nous sommes les fils des siècles qui nous ont précédés. »

Voilà, selon nous, une manière de voir bonne et sage, un fondement solide pour bâtir une œuvre durable. Donc, que cette œuvre soit la très-bien venue parmi nous. Au surplus, j'ai parcouru le premier numéro de ce

Bulletin, et il m'a semblé des plus intéressants, des mieux faits pour justifier les espérances de MM. les Archéologues. Lorsque comme eux on compte « sur les connaissances sérieuses, les travaux consciencieux d'un grand nombre et sur le bon vouloir de tous, on ne saurait être déçu. » — Pour ce qui est du savoir et du talent, le nom de M. Bizeul (de Blain), entre bien d'autres, nous en est déjà garant. On sait que ce doyen de nos antiquaires bretons vient d'être l'objet d'une distinction flatteuse : l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui a décerné une troisième médaille pour l'ensemble de ses travaux sur les *Antiquités romaines* de nos contrées ; et ce n'est pas nous qui serons des derniers à félicitér nôtre docte et infatigable compatriote. — Pour ce qui est du succès, j'en ai la preuve dans celui qui accompagne la publication de l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, un volume de trois cents pages, mais de vraies pages, et non de ce papier noirci de cent sottises que les éditeurs parisiens nous adressent trop souvent sous le titre de livres. Si j'ouvre ce livre vendéen, je n'ai que l'embarras du choix au milieu des articles le plus consciencieusement étudiés et traitant des sujets les plus variés : Recherches historiques, études agricoles, mémoires sur l'élevage des chevaux ou le dressage, essais administratifs, publications de pièces curieuses ou inédites, biographies, nécrologies, poésie, il y a de tout, et rien n'est de trop ; et cela est signé des noms de MM. Léon Audé, Emile Grimaud, de Sourdeval, Paul Marchegay, capitaine Basserie, Alasonière. Je veux signaler particulièrement un mémoire de M. l'abbé Ferdinand Baudry, sur les fouilles archéologiques du Bernard, mémoire qui offre le plus grand intérêt.

Voilà donc un de ces livres qu'on lit volontiers ; il en est d'autres qui peut-être n'ont pas le même bonheur et qui cependant le méritent encore davantage ; ce sont ceux où un auteur, fortement épris de l'amour de la vérité et croyant avoir entrevu dans la suite des siècles quelques déshérités de l'histoire, une figure horriblement sacrifiée, méconnue, calomniée, entreprend de l'arracher aux mains des insulteurs et de la réhabiliter, ou tout au moins de lui rendre, si je puis ainsi m'exprimer, figure d'homme. Il ne faut point pour cette entreprise un ordinaire courage, et celui qui ose mettre en doute la sagesse et l'impartialité des jugements de l'anonyme *tout le monde*, doit s'attendre à de nombreuses colères, ou mieux, aux dédains et à l'oubli systématiques. On ne le lira pas, ou l'on fera tout comme, parce qu'il vaut mieux étouffer une vérité que de susciter une lutte, laquelle fait supposer du bruit et des spectateurs, partant des juges. Qu'est-il arrivé à M. J. Favé, qui a pris pour sujet de ses études le pape Alexandre VI, avec cette épigraphe tirée de Joseph de Maistre : *Depuis trois siècles l'histoire n'est qu'une grande conspiration contre la vérité*? — Je ne sais, mais pour bien des gens, épigraphe ici voudra dire épitaphe. — Fi donc ! est-ce que ce sont des livres qu'on doit lire ? N'est-ce pas une

chose avérée? Est-ce que *tout le monde* ne le sait pas? Non, vraiment, je ne lirai pas cela! — Bah! un peu de courage! *prenez et lisez!*... Je me suis écrié comme vous, puis j'ai lu, et bien des choses qui me paraissaient certaines me semblent plus que douteuses à l'heure présente; je crois avoir ajouté aux vérités que je possède, je sens que je me suis défait d'un préjugé; eh bien! c'est une grande chose que la conquête d'une vérité, que l'abandon d'une erreur. Je parle pour gens comme vous, chers lecteurs, car il en est beaucoup auxquels on semble arracher l'âme quand on touche à ce fonds d'imposture et de préjugés dont ils vivent. Heureusement aucun de nous n'en est là; tous nous cherchons, dans la mesure de nos forces, à approcher de la vérité en toutes choses. Voilà pourquoi la Revue est si fière de ses lecteurs; voilà pourquoi je me souhaite de pouvoir continuer l'année prochaine à m'entretenir périodiquement avec vous, vous laissant le soin de réaliser ce vœu, le plus ardent de votre Chroniqueur.

Je rappelais, en commençant, la grande fête de saint Émilien. Il en est une autre qu'il ne m'est pas non plus permis de passer sous silence : j'entends parler du sacre de Mgr Épivent, évêque d'Aire. C'est le dimanche, 20 novembre, que la ville de Saint-Brieuc a eu la joie et l'honneur de voir consacrer le nouveau prélat, — un de ses plus dignes enfants, — dans l'église même dont il avait été curé pendant vingt-trois ans. Mgr Martial, évêque de Saint-Brieuc, prélat consécrateur, était assisté de NN. SS. Jaquemet, évêque de Nantes, et Sergent, évêque de Quimper. On regrettait l'absence de Mgr l'Archevêque de Rennes, retenu dans son palais par une indisposition subite. — Avant l'onction du Saint-Chrême, Mgr Martial a adressé à l'Évêque élu une touchante allocution : « Pasteur depuis longues années d'une paroisse où se rencontre un grand nombre d'infortunés, vous les avez toujours aimés en père; témoins les larmes qu'ils versent à votre départ.... Chacun de s'écrier : Quel est le malheur qu'il n'a pas soulagé? *Virtus de illo exibat et sanabat omnes*.... » Puis, après avoir rendu un juste hommage aux vertus des premiers pasteurs de la Bretagne, Mgr Martial a ajouté : — « Allez réaliser à Aire les merveilles que ces saints prélats ont opérées à Rennes, à Nantes, à Quimper. »

Les vêpres ont été solennellement chantées par Mgr l'Évêque d'Aire, et cette belle journée a été close par une visite que les quatre prélats, accompagnés des autorités, ont faite, le soir, à six heures et demie, aux membres de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul et aux Dames de charité réunis dans la Salle d'Asile. — « Le président de la conférence, M. Vienot, a fait, écrit un témoin de la fête, de touchants adieux à Mgr Épivent, qui va évangéliser la terre natale de Saint-Vincent-de-Paul.... Il a particulièrement sollicité de Mgr de Nantes, dont il a rappelé la présence près du pontife martyr aux barricades de Juin, la faveur de quelques paroles d'édification pour l'assemblée désireuse de l'entendre..... — Mgr Jaquemet a si bien parlé de la charité, qu'après l'avoir entendu, on

se sentait le cœur dilaté ; il a si bien parlé de la puissance de l'Épiscopat, que c'est avec un profond sentiment de foi que l'assemblée a reçu à genoux la bénédiction des quatre pontifes qui la présidaient. »

Le 6 novembre, translation solennelle des reliques de saint Émilien, à Nantes; le 20, sacre de Mgr Épivent, à Saint-Brieuc; — voilà un bien beau mois et qui compte dans les fastes religieux de notre catholique Bretagne!

LOUIS DE KERJEAN.

NÉCROLOGIE. — M. LE MARQUIS DE LA BRETESCHE. — Nantes a perdu, le mois dernier, M. le Mis de la Bretesche, enlevé, le 22, à sa famille, à ses amis et aux malheureux, à la suite d'une longue maladie supportée avec une patience toute chrétienne. La *Revue de Bretagne et de Vendée* doit un souvenir tout particulier à sa mémoire. Et cependant, personne plus que M. de la Bretesche ne sembla chercher l'oubli, mais personne, en même temps, ne mérita moins d'être oublié. Les hommes de notre âge se rapellent encore avoir ouï parler dans leur enfance de la part glorieuse qu'il prit au combat de Rocheservière. Il y eut un moment où le pont de la Boulogne faillit être surpris. — « Dans cette situation, raconte Crétineau-» Joly, Philippe de la Bretesche se jette à l'entrée du bourg et défend le » pont de pied ferme. » — Il est bientôt suivi de l'élite de l'armée vendéenne, et le pont est sauvé. Le général Lamarque dut passer la rivière à gué pour tourner le village.

M. de la Bretesche appartenait à une famille toute militaire dont plusieurs membres se signalèrent même dans les guerres du grand siècle (1), et quand l'honneur lui parut engagé, il sut montrer qu'il était, comme eux, de la race des braves.

Sa vie s'écoula d'ailleurs sans autre ambition que le bonheur de la famille que Dieu lui accorda tout entier. Chrétien dévoué, il fit le bien généreusement et modestement; il était de ces hommes chaque jour plus rares qui prennent au sérieux le conseil de l'Imitation : — *Ama nesciri.*

E. G.

ERRATUM. — Une méprise survenue dans la mise en pages de la livraison d'Octobre 1859, a rendu presque inintelligible le compte-rendu de la *Lettre sur la Chouannerie*, de M. Guillemot, insérée aux pages 358-363 du présent volume. Voici donc comme cet article doit être lu. Après la ligne 34 de la page 359, finissant par ces mots : « *Puisaye a été jugé bien sévèrement, même par M. Muret* », il faut continuer la lecture en se portant immédiatement à la ligne 30 de la page 361, commençant par ces mots : « *Notons d'abord que ce qui a manqué surtout, pour réussir, à la Vendée* » et poursuivre jusqu'à la ligne 8 de la page 363, finissant par ces mots ; « *Puisaye se vit réduit à l'impuissance* », après lesquels il faut retourner à la ligne 35 de la page 359, commençant par ces mots : « *Or son plan, cela est constant* », et poursuivre la lecture jusqu'à la ligne 29 de la page 361, finissant par ces mots : « *Et surtout des écrivains royalistes* », qui sont en réalité les derniers mots de cet article.

(1) Deux Jousseaume de la Bretesche parvinrent, sous Louis XIV, au grade de lieutenant-général.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME SIXIÈME.

ANNÉE 1859. — DEUXIÈME SEMESTRE.

JUILLET.

Pages

Etudes littéraires. — Shakspeare, par M. *J.-M. Le Huërou*..... 5
Etudes archéologiques. — Itinéraire de Saint-Pol à Brest, par M. *Pol de Courcy*..... 17
Récits populaires des Pretons. — I. Les Pierres de Plessé, récit du braconnier. — II. Le Revenant de la grève, récit de la veuve du matelot, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 43
Poésie. — Dans un wagon, par M. *Hippolyte Minier*..... 44
Etudes sur la philosophie contemporaine. — M. Victor Cousin, par M. *Alphonse Aulard*..... 51
Voyage à travers les œuvres d'Ary Scheffer, par M. *Lucien D*..... 70
Chronique, par M. *A. de la Borderie*..... 87

AOUT.

Chroniques et Légendes de la Vendée militaire. — Une Cousine vendéenne, par M. *Charles Thenaisie*..... 97
Etudes archéologiques. — Itinéraire de Saint-Pol à Brest (suite), par M. *Pol de Courcy*..... 111
Beaux-Arts. — Les Artistes bretons et vendéens au Salon de 1859, par M. *Lucien D*..... 133
Poésie. — Les Celtes, par feu *Brizeux*..... 148
Etudes sur la Philosophie contemporaine. — M. Victor Cousin (deuxième article), par M. *Alphonse Aulard*..... 149
Notices et comptes-rendus. — I. Voyage dans le Finistère, de M. Édouard Vallin, par M. *Pol de Courcy*..... 168
II. Du Laïcisme, de M. le marquis de Tinguy, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 171
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 173
Mélanges. — La Province littéraire, par M. *J. Béliard*..... 182

SEPTEMBRE.

Histoire des villes de Bretagne. — L'Insurrection de 1675 à Guingamp, par M. *S. Ropartz*..... 185

Pages

Chroniques et légendes de la Vendée militaire. — Une Cousine vendéenne, (suite), par M. *Charles Thenaisie*..... 201
Questions sur la Noblesse (suite), par M. *Grimouard de Saint Laurent*..... 231
Poésie. — La Veillée, par M. *Emile Grimaud*..... 241
Etudes sur la Philosophie contemporaine. — M. Victor Cousin (troisième et dernier article), par M. *Alphonse Aulard*..... 243
Notices et comptes-rendus. — I. Notice historique et critique sur saint Emilien, évêque de Nantes, de M. l'abbé Cahour, par M. *le vicomte Edouard de Kersabiec*..... 258
II. Pèlerinages de Bretagne (Morbihan), deuxième édition, de M. Hippolyte Violeau, par M. *le vicomte Gouzillon de Bélizal*. 261
Philosophie à l'ombre du drapeau, par M. *le vicomte Charles de Nugent*..... 265
Chronique. — L'Exposition régionale de Rennes en 1859, par M. *Louis de Kerjean*..... 267
Mélanges. — Lettre de M. Vallin au Directeur de la Revue. — La Trappe de Thymadeuc, de M. de Bélizal, par M. *Charles de Keranflec'h*, etc..... 276

OCTOBRE.

Vie de Madame Swetchine. — Arrivée de Madame Swetchine à Paris. — Correspondance de Madame la duchesse de Duras, par M. *le comte A. de Falloux*, de l'Académie française..... 281
Etudes archéologiques. — Itinéraire de Saint-Pol à Brest (suite), par M. *Pol de Courcy*..... 301
Chroniques et légendes de la Vendée militaire. — Une Cousine vendéenne (suite), par M. *Charles Thenaisie*..... 318
Poésie. — A Mon Grillon, par M. *Louis Audiat*..... 334
Questions sur la Noblesse (suite et fin), par M. *H. Grimouard de Saint Laurent*..... 336
Recherches historiques. — Droits et Redevances bizarres au moyen âge. — La Soule et les Pelottes; — Le Saut des Poissonniers; — Les Coqs, Poules, etc., par M. *Anatole de Barthélemy*... 349
Notices et comptes-rendus. — I. Lettre à mes Neveux sur la Chouannerie, de M. Julien Guillemot..... 358
II. Les Origines historiques de la ville de Vannes, de M. Alfred Lallemand, par M. A. *de la Borderie*..... 363
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 364

NOVEMBRE.

Pages

Histoire de la Conspiration de Pontcallec. — Suite de la seconde partie. — Chapitre IX. L'Echafaud, par M. A. *de la Borderie*.. 369
Etudes archéologiques. — Itinéraire de Saint-Pol à Brest (fin), par M. *Pol de Courcy*..... 396
Poésie. — Les Gros Bonnets, par M. *Hippolyte Minier*..... 419
Chroniques et légendes de la Vendée militaire. — Une Cousine vendéenne (suite), par M. *Charles Thenaisie*..... 426
Philosophie à l'ombre du drapeau, par *le vicomte Charles de Nugent*..... 444
Variétés historiques. — Grande Famine à Nantes en 1532, par *Jean Javelle*..... 446
Chronique. — Translation solennelle des reliques de saint Emilien, Evêque de Nantes, par M. *Louis de Kerjean*..... 448

DÉCEMBRE.

Histoire de la Conspiration de Pontcallec. — Fin de la seconde et dernière partie. — Chapitre X. Oraison funèbre et conclusion, par M. A. de la Borderie..... 457
Chroniques et légendes de la Vendée militaire. — Une Cousine vendéenne (suite et fin), par M. Charles Thenaisie..... 474
Pages d'un album, par Mme Swetchine..... 512
Scènes et mœurs de province. — Le Coup de Dé, proverbe (acte premier), par M. Émile Grimaud..... 514
Variétés historiques. — Un Jugement de 1794, par M. l'abbé Piédderrière..... 527
Philosophie à l'ombre du drapeau, par M. le Vte Charles de Nugent. 530
Chronique, par M. Louis de Kerjean..... 532

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION, MORALE ET PHILOSOPHIE.

Etudes sur la philosophie contemporaine. — M. Victor Cousin, par M. *Alphonse Aulard*, 51-69, 149-167, 243-157. — Philosophie à l'ombre du drapeau, par M. le V^te^ *Charles de Nugent*, 265-266, 444-445, 530-531. — Pages d'un Album, par *M^me^ Swetchine*, 512-513.

HISTOIRE.

Études et documents historiques. — Histoire des villes de Bretagne. — L'insurrection de 1675 à Guingamp, par M. *S. Ropartz*, 185-200. — Droits et redevances bizarres au moyen-âge (suite), par M. *A. de Barthélemy*, 349-357. — Histoire de la Conspiration de Pontcallec. — Suite de la deuxième partie. — Chapitre IX. — L'échafaud; — Fin de la deuxième et dernière partie. — Chapitre X. — Oraison funèbre et Conclusion, par M. *A. de la Borderie*, 369-395, 456-473. — Questions sur la noblesse, par M. *H. Grimouard de Saint-Laurent*, 231-240, 336-348. — Grande famine à Nantes en 1532, par *Jean Javelle*, 446-474. — Un Jugement de 1794, par *M. l'abbé Piédernière*, 527-529.

Biographie. — Vie de Madame Swetchine, par M. le C^te^ *A. de Falloux*, de l'Académie française, 281-300.

Archéologie. — Itinéraire de Saint-Pol à Brest, par M. *Pol de Courcy*, 17-32, 111-132, 301-317, 396-418. — Lettre de M. Vallin au Directeur de la Revue, 276-278.

Critique historique. — Notice historique et critique sur Saint Emilien, évêque de Nantes, de M. l'abbé Cahour, par M. le V^te^ *E. Sioc'han de Kersabiec*, 258-260. — Lettre à mes neveux sur la Chouannerie, de M. Julien Guillemot, par M. *A. de la Borderie*, 358-363. — Les Origines historiques de la ville de Vannes, de M. A. Lallemand, par M. *A. de la Borderie*, 363.

FAITS CONTEMPORAINS. — Inauguration de l'archevêché de Rennes (chronique), par M. *A. de la Borderie*, 87-96. — Chronique mensuelle, par M. *Louis de Kerjean*, 173-182, 267-276, 364-368, 448-456, Translation solennelle des reliques de Saint Emilien, évêque de Nantes; 532-536. — La Province littéraire, par M. *J. Béliard*, 182-184.

LITTÉRATURE.

ETUDES LITTÉRAIRES. — Shakspeare, par M. *J. M. Le Huërou*, 5-16.

RÉCITS ET NOUVELLES. — I. Les Pierres de Plessé (Récit du Braconnier); II. Le Revenant de la Grève (Récit de la veuve du matelot), par M. *E. du Laurens de la Barre*, 33-43. — Une Cousine vendéenne, par M. *Charles Thenaisie*, 97-110, 101-230, 318-333, 426-443, 474-511.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — Voyage dans le Finistère, de M E. Vallin, par M. *Pol de Courcy*, 168-171. — Du Laïcisme, de M. le Mis de Tinguy, par M. *E. de la Gournerie*, 171-172. — Pèlerinages de Bretagne (Morbihan), de M. Hipp. Violeau, par M. le Vte *Gouzillon de Bélizal*, 261-264. — La Trappe de Thymadeuc, de M. de Bélizal, par M. *Ch. de Keranflec'h*, 280.

POÉSIE. — Dans un wagon; — Les gros bonnets, par M. *Hippolyte Minier*, 44-50, 419-425. — Les Celtes, par feu *Brizeux*, 148 — La Veillée; — Le Coup de Dé, proverbe. (acte premier), par M. *Emile Grimaud*, 241-242, 514-526. — A mon Grillon, par *M. Louis Audiat*, 334-335.

SCIENCES ET ARTS.

Voyage à travers les œuvres d'Ary Scheffer, par M. *Lucien D*, 70-86. — Les artistes bretons et vendéens au Salon de 1859, par M. *Lucien D.*, 133-147.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

Audiat (Louis). — A mon Grillon, 334-335.

Aulard (Alphonse). — M. Victor Cousin, 51-69, 149-167, 245-257.

De Barthélemy (Anatole). — Droits et redevances bizarres au Moyen-âge, 349-357.

Béliard (J.). — La Province littéraire, 182-184.

De la Borderie (Arthur). — Histoire de la Conspiration de Pontcallec.— Suite de la deuxième partie. — Chapitre IX. L'Échafaud, 369-395. — Fin de la deuxième et dernière partie. — Chapitre IX. Oraison funèbre et Conclusion, 457-473. — Chronique de juillet : Inauguration de l'archevêché de Rennes, 87-96. — *Lettre à mes Neveux sur la Chouannerie*, par M. Julien Guillemot, 358-363. — *Les Origines historiques de la ville de Vannes*, par M. A. Lallemand, 363.

Brizeux (Feu). — Les Celtes, 148.

De Courcy (Pol). — Itinéraire de Saint-Pol à Brest, 17-32, 111-132, 301-317, 396-418. — *Voyage dans le Finistère*, par M. Vallin, 168-171.

D. (Lucien). — Voyage à travers les œuvres d'Ary Scheffer, 70-86. — Les Artistes bretons et vendéens au Salon de 1859, 133-147.

De Falloux (C^te^ A.). — Vie de M^me^ Swetchine, 281-300.

De la Gournerie (Eugène). — *Du Laïcisme*, par M. le M^is^ de Tinguy, 171-172.

Gouzillon de Bélizal (V^te^). — *Pèlerinages de Bretagne (Morbihan)*, par M. Hipp. Violeau, 261-264.

Grimaud (Émile). — La Veillée, 241-242. — Le Coup de Dé, proverbe (acte premier), 514-526.

Grimouard de Saint-Laurent (H.). — Questions sur la Noblesse. (Suite et fin), 231-240, 336-348.

Javelle (Jean). — Grande Famine à Nantes en 1532, 446-447.

De Keranflec'h (Charles). — *La Trappe de Thymadeuc*, par M. le V^te^ de Bélizal, 280 .

De Kerjean (Louis). — Chronique mensuelle : Août, 173-182; septembre, 267-276 ; octobre, 364-368 ; novembre, 448-456, décembre, 532-536.

De Kersabiec (Vte Ed. Siochan). — *Notice historique et critique sur saint Émilien, évêque de Nantes*, par M l'abbé Cahour, 258-260.

Du Laurens de la Barre (E.). — I. Les Pierres de Plessé; II. Le Revenant de la Grève, 33-43.

Le Huërou (J.-M.). — Shakspeare, 5-16.

Minier (Hippolyte). — Dans un Wagon, 44-50. — Les Gros Bonnets, 419-425.

De Nugent (Vte Charles). — Philosophie à l'ombre du Drapeau, 265-266, 444-445, 530-531.

Piédebrière (Abbé). — Un Jugement de 1794, 527-529.

Ropartz (Sigismond). — L'Insurrection de 1675 à Guingamp, 185-200.

Swetchine (Mme). — Pages d'un Album, 512-513.

Thenaisie (Charles). — Une Cousine vendéenne, 97-110, 201-230, 318-333, 426-443, 474-511.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, 543.

Brest et le Finistère sous la Terreur, par M. À. du Chatellier, 174-182.

Du Laïcisme, par M. le marquis de Tinguy, 171-172.

Essai sur la Piété bretonne dans les différents états de la Societé, par M. l'abbé Souchet, 94-96.

Études critiques sur l'histoire d'Alexandre VI, par M. J. Favé.

Fleurs de Sainte-Enfance, par M. H. Grimouard de Saint-Laurent, 275.

Histoire de la Ligue en Bretagne et particulièrement en Cornouaille, par le chanoine Moreau, 95-96.

Histoire de la Révolution dans les provinces de l'Ouest, par M. A. du Chatelljer, 174.

Histoire des guerres de l'Ouest, par M. Th. Muret, 358.

La Feuille de Coudrier, par M. J.-T. de Saint-Germain, 173.

La Légende celtique, par M. de la Villemarqué, 92-94.

La Revue du Lyonnais, 182-184.

La Trappe de Thymadeuc, par M. le vicomte de Bélizal, 280.

Les Origines de la ville de Vannes, par M. A. Lallemand, 363.

Lettre à mes Neveux sur la Chouannerie, par M. Julien Guillemot, 358-363.

Mme Swetchine, sa vie et ses œuvres, publiées par M. le comte de Falloux, 512-513.

Notice historique et critique sur saint Emilien, évêque de Nantes, mort à Autun au VIIIe siècle, par M. l'abbé Cahour, 258-260.

Pèlerinages de Bretagne (Morbihan), par M. Hipp. Violeau, 261-264.

Satan, poème épique, par M. Henri Delpech, 364-368.

Un Drame sous la Terreur, par M. le comte de Carné, 182.

Une Paroisse vendéenne sous la Terreur, par M. le comte de Quatrebarbes, 182.

Voyage dans le Finistère, par M. Édouard Vallin, 168-171.

FIN DU TOME SIXIÈME

Nantes, imp. de Vincent Forest, place du Commerce, 1.